

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 6 et mardi 7 février 2012

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux modalités d'attribution des marchés de l'action sociale aux associations. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	70
Condoléances.....	3	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile (14e). <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	73
Félicitations.....	3	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au feu d'artifice du 31 décembre 2012.....	75
Adoption de comptes rendus.....	3	2012, DDEEES 17 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon des antiquaires et galeristes sur la contre allée de l'avenue des Champs Elysées (8e).....	76
2012, SG 52 - Communication de M. le Maire de Paris sur la politique métropolitaine de la Ville.....	3	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la marchandisation de l'espace public à Montmartre.....	76
Débat sur l'aménagement des voies sur berges.....	32	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au droit à l'ouverture dominicale pour les commerçants. <u>Vœu</u> déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de l'ouverture dominicale des commerces dans le secteur Haussmann. <u>Vœu</u> déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de l'ouverture dominicale des commerces des Abbesses.....	78
Dépôt de questions d'actualité.....	46	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien de la partie basse des Champs-Élysées.....	82
Suspension et reprise de la séance.....	47	2012, DRH 13 - Convention pour le maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.....	83
I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur "Paris Habitat". II - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative au fichier IKOS de "Paris Habitat".....	47	2012, DRH 15 - Lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de contre-visites médicales des agents en arrêt de travail pour cause de maladie ordinaire.....	84
Suspension et reprise de la séance.....	55	2012, DDEEES 13 - Autorisation à M. le Maire de Paris pour que la Ville de Paris entre comme membre fondateur de l'Institut d'Etudes Avancées de Paris.....	88
III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à l'impact d'une modification de règles d'urbanisme pour répondre au problème du logement à Paris.....	55	2012, DDEEES 32 - Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI ParisTech).....	89
IV - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les pics de pollution de l'air....	58	2012, DF 6 - DDEEES 31 - Participation de la SEMAEST dans une filiale foncière à créer avec la CDC et des partenaires privés.....	91
V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris concernant les ouvertures dominicales.....	60	2012, DU 84 - Lancement d'une consultation pour la cession d'une emprise en vue de la réalisation d'un programme hôtelier 295, avenue Daumesnil (12e).....	93
VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris, relative à la situation du projet d'EHPAD rues Evette, Colmar, Thionville et Crimée, dans le 19e arrondissement.....	62	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation "Modes et méthodes	
Suspension et reprise de la séance.....	64		
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agences de notation.....	64		
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de la Mission d'information et d'évaluation "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective".....	67		
2012, DA 3 - Marché à bon de commande pour le transport en autocar d'enfants scolarisés à Paris dans le cadre des activités périscolaires et autres activités sportives organisées par la Ville de Paris en 13 lots séparés.....	68		
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'insertion professionnelle dans les marchés publics.....	69		

d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective" (suite).	96	2012, DEVE 17 - Attribution de la dénomination jardin Alexandre Soljenitsyne au jardin situé place de la porte Maillot (16e).....	132
Suspension et reprise de la séance.	96	Vœu déposé par M. CHERKI relatif à la création d'une ZAPA dans le 14e. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	134
2012, DVD 18 - Approbation du programme 2012 d'aménagements cyclables dans le cadre du plan Vélo et de l'aménagement des berges de la Seine. Demandes des subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une création d'un aménagement cyclable de la Porte de Charenton au quartier de la Brèche-aux-Loups. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux liaisons cyclables à aménager dans le bois de Vincennes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements de la voie sur berge de la rive gauche. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au plan vélo. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une sensibilisation des piétons et des cyclistes dans le cadre du plan vélo. <u>Vœu</u> déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et Mme Laurence DOUVIN relatif aux contresens cyclables.....	96	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'un lieu culturel alternatif dans la Halle 3 sur les terrains Clichy-Batignolles.....	134
2012, DVD 34 - Approbation du lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier d'enquête publique relatif à l'extension du Tramway T3 à Porte d'Asnières (17e et 18e).....	116	Vœu déposé par MM. Christian SAINT-ETIENNE, Jean TIBERI et Yves POZZO di BORGO relatif à la signalisation du square Restif de la Bretonne (5e).	136
2012, DVD 38 - Signature de la convention de financement n° 2 relative à la poursuite des travaux pour la réalisation de la Gare Rosa Parks (19e) au titre du contrat particulier 2009-2013 avec la Région Ile de France.....	117	2012, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective".	137
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux publicités événementielles dans le métro.....	118	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à la mise à disposition d'un local pour l'association de soutien scolaire "Nour".....	140
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'accès au métro Château-Rouge et Porte des Lilas. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	119	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la multiplication des incendies de deux-roues motorisés.....	141
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réseau parisien de bus.....	120	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au recours excessif à des escortes, gyrophares des véhicules banalisés dans l'espace public parisien. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux escortes et cortèges officiels dans les rues de Paris.....	143
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement sauvage dans les couloirs de bus avenues de Clichy et de Saint-Ouen. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	121	Vœu déposé par le groupe CI relatif à l'installation des caméras de vidéo-protection.....	147
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un disque vert écologique de stationnement.....	124	2012, DPVI 10 - Subventions (47.200 euros) à douze associations menant des actions sur le quartier politique de la ville Fontaine au Roi (11e). Première enveloppe pour 2012.....	150
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au montant et utilisation des recettes des parcs de stationnement.....	125	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'octroi d'une subvention à l'association "Florence innocente".....	152
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de la suppression du double-sens de la rue de Clignancourt.....	127	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse.	153
2012, DPE 16 - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets (PLDP) de Paris.	128	2012, CAS 1 - Augmentation du montant mensuel de Paris Logement Familles Monoparentales, à destination des familles les plus modestes - Aménagements du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.	155
2012, DPE 23 - Convention de financement avec l'ADEME pour l'opération de mise en place de la collecte pneumatique des déchets dans le quartier des Batignolles (17e).....	130	Suspension et reprise de la séance.	158
		2012, DJS 271 - DF 7 - Tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à l'examen du cas des familles dont les revenus sont situés dans la tranche basse du quotient familial n° 8. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif au recul de la limite d'âge du tarif spécifique pour les jeunes dans les centres d'animation à 30 ans. <u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif à la nouvelle grille de quotients familiaux dans les centres d'animation de la Ville. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif à la nouvelle grille de quotients familiaux pour les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la suppression des réductions	

tarifaires pour les tarifs des centres d'animation. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif au rétablissement des réductions propres aux centres d'animation et création d'un guichet unique.....	158	maîtrise d'oeuvre et signature de l'avenant n° 2 au marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en stratégie et pilotage pour la réhabilitation de la Halle Pajol et la création d'un jardin public (18e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.....	204
2012, DJS 36 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement.....	170	2012, DU 22 - Approbation du projet de modification du Plan local d'urbanisme de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif au stationnement pour deux-roues motorisés dans les constructions neuves à usage d'habitation. <u>Vœu</u> déposé par les groupes PCF/PG et EELVA relatif à la création de nouvelles réserves pour équipements publics. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	207
2012, DJS 225 - Subventions (5.126,52 euros) pour la fourniture de matériels aux associations du centre sportif Emile Anthoine (15e) en remplacement de leurs équipements pollués. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif au devenir de la piscine Émile Anthoine (15e).	172	2012, DLH 50 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'ADEME et la Région Ile-de-France pour l'aide à la rénovation énergétique en faveur des copropriétés.	221
<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la piscine Mathis (19e).....	173	<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des locataires des immeubles du groupe immobilier Gécina (10e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des locataires des immeubles du groupe immobilier Gécina (19e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la vente à la découpe par la société Gécina (19e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'interdiction de la pratique de la vente à la découpe et aux outils de lutte contre la spéculation. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente d'immeubles parisiens par la société Gécina. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	222
<u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à la mise en place d'une Charte du développement durable à la Halle Georges Carpentier. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	175	<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la requalification du square Contenot (12e).	227
<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la participation financière de la Ville aux projets d'équipements dédiés au sport professionnel.	176	<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan de l'application de la loi sur les locations meublées à Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux locations touristiques de courte durée. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	228
2012, DU 2 - Cession de la propriété communale située à Reillanne (04 Alpes de Haute Provence).	180	<u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux critères de sélection des futurs projets dans le cadre de la métropolisation.	230
2012, DU 24 - Avis requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'urbanisme sur le projet d'installation des services du Ministère de la Défense sur le site de Balard (15e).....	181	2012, DAC 81 - Signature avec l'EURL Espace Pierre Cardin d'une convention d'occupation du domaine public relative au Pavillon des Ambassadeurs (8e).....	231
<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la qualité esthétique des projets architecturaux de la Ville.	193	2012, DAC 87 - Subvention (8.000 euros) à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde.....	232
<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu dans Paris portant le nom d'Hubertine Auclert.	194	2012, DPA 25 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération d'extension du théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais sis au 2, quai de la Mégisserie (1er).....	233
<u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu de Paris à la mémoire de Cesaria Evora.	195	<u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif à l'extension des collections de la réserve centrale des bibliothèques aux ouvrages jeunesse.	234
<u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Theodoros Angelopoulos.	197	<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la dégradation et au déplacement de l'œuvre de Mme Sophie CALLE.	235
<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Irène Némirovsky.....	198	<u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif au défenseur des droits de l'Homme biélorusse, Ales BIALIATSKI.	236
<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination d'une voie "Daniel Iffla OSIRIS".	199		
<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé Guibert.	199		
2012, SG 48 - Projet de réaménagement du pôle transport de Châtelet-les-Halles - Approbation et signature de la convention de financement globale.	200		
2012, DPA 33 - Approbation des modalités de passation d'un marché de mobilier pour la réhabilitation de la Halle Pajol et création d'un jardin public (18e). <u>2012, DPA 34</u> - Signature de l'avenant n° 3 au marché de			

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un soutien au peuple syrien..... 236

Vœu déposé par les groupes PCF/PG et EELVA relatif à la libération de Mumia Abu-Jamal..... 238

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes..... 238

Modification de la composition de la 4e Commission..... 239

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... 239

Clôture de la séance..... 240

Vote spécifié..... 240

Votes spécifiques..... 240

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée..... 241

Liste des membres présents en Commission..... 253

Liste des membres présents..... 254

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police..... 255

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2012-1
Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'extension du dispositif de la carte de stationnement résidentiel..... 255

QE 2012-2 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au nombre total de jardinières pleine terre et de jardinières mobiles à Paris, par arrondissement et les critères de répartition..... 255

QE 2012-3 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'installation de capteurs sur voirie..... 255

QE 2012-4 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au parc de stationnement sis avenue des Termes..... 256

QE 2012-5 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux délais d'attente pour la délivrance des cartes de priorité pour invalides civiles..... 256

QE 2012-6 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative à la présence de très jeunes enfants sur le siège arrière de motos sans protection particulière..... 256

II - Question du groupe E.E.L.V.A. QE 2012-7
Question de MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles..... 256

III - Question d'un Elu Non Inscrit. QE 2012-8
Question de M. Georges SARRE à M. le Maire de Paris concernant la Direction des Achats..... 257

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission..... 259

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques..... 263

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Marie-Laure HAREL, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition de M. Pierre Récamier, ancien conseiller de Paris.

(Les conseillers se lèvent).

M. Récamier fut d'abord un grand résistant. Il rallia les forces navales de la France libre en mars 1941 et fut pendant toute la guerre un combattant de la liberté.

Maire du 6^e arrondissement de 1970 à 1977, il demeura toute sa vie engagé dans la vie associative de son arrondissement et il est aujourd'hui inscrit dans sa mémoire et dans son identité.

M. Pierre Récamier laisse le souvenir d'un homme très attaché au bien public et d'une grande rectitude morale.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, je veux exprimer à son épouse, à ses enfants, à toute sa famille, les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais d'abord adresser nos félicitations à M. Thierry COUDERT qui vient d'être promu officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Par ailleurs, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 décembre 2011 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas.

Ils sont donc adoptés.

2012, SG 52 - Communication de M. le Maire de Paris sur la politique métropolitaine de la Ville.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour, à propos de la communication que je vous ai adressée sur la métropole.

Mes chers collègues, l'histoire de Paris ne s'arrête jamais et c'est ce mouvement que nous sommes ensemble appelés à continuer.

Dans un monde qui change vite, les Parisiens comme les Franciliens ont besoin de métropole, c'est-à-dire de lien, d'ouverture, de projets partagés.

C'est notre responsabilité d'élus de construire un territoire à l'échelle d'un horizon collectif.

Dans cet esprit, Paris, depuis plus de 10 ans, a créé les conditions d'un dialogue avec ses voisins. Cette démarche a abouti en 2006 au lancement de la conférence métropolitaine, suivie en 2009 du syndicat "Paris Métropole".

Avec plus de 200 représentants, cette instance témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de bâtir notre maison commune autour de centaines d'actes de coopération.

Je pense par exemple à "Paris Nord-Est" qui redonne sens à un territoire de plus de 200 hectares ou bien à la couverture du périphérique porte des Lilas et porte de Vanves, mais aussi à l'installation du tramway sur le boulevard des Maréchaux.

Ainsi se poursuit en 2012 la réinvention des limites d'hier en nouveaux points de contact et de passage.

Aujourd'hui, notre responsabilité est de prolonger cette dynamique de projets, attentifs à la diversité et à la mémoire des territoires.

C'est pourquoi j'avais missionné Jean-Pierre CAFFET qui m'a remis à l'automne 2011 un rapport particulièrement dense, dont je le remercie chaleureusement.

A la suite de ce rapport, nous avons défini un programme de 30 actions prioritaires. L'objectif est clair, il s'agit d'amplifier la métropolisation des politiques parisiennes.

Nous mettrons ces propositions en œuvre d'ici la fin de ce mandat. Ainsi, par exemple, l'investissement sur les grands canaux du Nord de Paris apportera une nouvelle cohérence urbaine autour de notre patrimoine paysager. La mutualisation des équipements d'accueil pour les personnes dépendantes renforcera notre politique de solidarité. Une meilleure gestion de l'eau, de l'énergie ou des déchets apportera une ampleur nouvelle au développement durable dans notre métropole.

Voilà des avancées concrètes, adaptées aux pratiques quotidiennes de millions de Franciliens, qui permettront de construire un espace plus solidaire, plus durable, plus conscient de lui-même.

Parallèlement, nous devons désormais doter la métropole d'outils opérationnels innovants, pour pouvoir agir en priorité sur quelques sujets stratégiques.

Parmi ceux-ci, bien sûr, et avant tous les autres, le logement est devenu en quelques années la préoccupation majeure de nos concitoyens. Dans un contexte de pénurie inédite, il est inadmissible que l'effort de construction incombe toujours aux mêmes collectivités.

La solution n'est évidemment pas d'improviser des mesures inopérantes ni d'imposer la densification aveugle de notre territoire. Ce qu'il faut, c'est se donner les moyens de faire travailler ensemble les différentes collectivités locales, en lien avec l'Etat.

Pour cela, il est nécessaire que la métropole se dote d'une autorité du logement disposant, non seulement d'une vision globale et stratégique, mais d'une capacité à programmer et financer la construction de logements sur l'ensemble de notre territoire.

Sans une politique résolue, mais réaliste, notre métropole court le risque de voir l'exclusion sociale se durcir, l'étalement urbain prospérer. Seule une autorité commune permettra une réponse commune à un défi collectif.

Mais, au-delà, sur ce sujet comme sur d'autres, il est indispensable de disposer d'un cadre politique cohérent pour mieux coordonner les interventions des différentes collectivités.

Nous devons le faire sur des sujets où les compétences sont aujourd'hui partagées, sans qu'existe à ce jour un véritable dispositif de coordination entre les acteurs.

Je pense par exemple à l'environnement qui, par essence, ne connaît pas de frontière. Je pense aussi à l'attractivité économique qui doit voir converger toutes les énergies ; à l'urgence sociale qui nous conduit à proposer et à impulser dès aujourd'hui la création d'un Samu métropolitain.

Dans tous ces domaines où les interventions sont partagées, nous avons besoin d'un cadre politique d'ensemble, de mise en cohérence stratégique.

"Paris Métropole" est ce cadre, mais il doit évoluer. Pour cela, nous devons inventer une nouvelle forme de gouvernance aussi originale que l'est l'histoire de notre territoire.

Là aussi, rien ne sera possible sans imagination ni respect de l'ensemble des partenaires institutionnels. Communes, départements, intercommunalités, région ont vocation à prendre place dans cette nouvelle organisation qui doit conserver son caractère fédérateur.

L'enjeu n'est pas d'ajouter une superstructure de gestion supplémentaire, mais bien de s'appuyer sur la logique de "Paris Métropole", qui a fait ses preuves. Celle de la coopération souple entre les élus. Alors comment faire ?

Je propose la création d'une confédération métropolitaine inspirée du modèle des pôles métropolitains dotés de réels pouvoirs de décision et de coordination et dont la légitimité démocratique s'exprimerait à travers deux instances : une formation plénière qui réunirait les 200 collectivités et une instance exécutive plus resserrée de 30 à 40 collectivités rassemblant Paris, la Région, les Départements, les grandes intercommunalités.

Ainsi, "Paris Métropole" disposerait vraiment d'un instrument d'impulsion, d'orientation et de coordination stratégique.

Bien entendu, ces propositions, qui sont en débat ce matin, doivent aussi être en débat avec tous nos partenaires. Nous avons avec Pierre MANSAT commencé ce débat avec eux. Je les ai consultés avant même de vous faire des propositions, et tout cela doit nourrir un débat tonique et efficace.

Mes chers collègues, nous avons besoin d'une organisation de l'espace à la hauteur des défis de la civilisation urbaine. Pour cela, la logique des projets partagés doit l'emporter sur celle de la centralisation, de la dispersion ou même de l'incantation. C'est l'enjeu de notre débat, et je tiens à saluer Pierre MANSAT pour sa lucidité, son écoute et sa détermination qui font beaucoup pour la crédibilité de "Paris Métropole".

Il est aujourd'hui nécessaire de franchir une nouvelle étape, sachons le faire dans le respect de nos partenaires et avec le sens de l'histoire. Je vous remercie.

J'ouvre donc le débat en donnant d'abord la parole à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Mes chers collègues, nous partageons dans cette salle du Conseil une certaine vision de la Capitale ouverte sur le développement de l'ensemble des territoires de l'agglomération parisienne et non repliée sur elle-même. Ainsi, au groupe U.M.P., nous avons soutenu avec conviction le projet du Grand Paris porté par Nicolas SARKOZY en avril 2009, dans un esprit de partenariat avec la Mairie de Paris et l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France.

Cette communication pose à nouveau la question de la gouvernance. Il serait bien sûr opportun de donner une autre impulsion à "Paris Métropole" et de lui déléguer des compétences adaptées aux grands enjeux franciliens. Je souhaite aborder plus particulièrement cette question sous l'angle de la politique du logement déjà, Monsieur le Maire, évoquée lors de vos vœux. Il serait intéressant, je crois, de s'inspirer de l'autorité du Grand Londres comme le suggère Jean-Pierre CAFFET dans son rapport. Mais attention en revanche à ne pas y faire encore coexister une superposition de compétences, ce qui la rendrait complexe et surtout inefficace et coûteuse.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de notre collègue qui, sur ce sujet majeur qu'est le logement, a parfaitement identifié les enjeux pour la Région/Capitale. Toutefois, je remarque que ces analyses sont en complète contradiction avec vos choix tels que vous les déclinez dans votre communication, Monsieur le Maire.

En effet, si Jean-Pierre CAFFET estime qu'il faut construire plus, il nous fait partager son inquiétude face à la réduction de la part du secteur locatif privé. Alors que vous, Monsieur le Maire, vous avez privilégié depuis 10 ans la préemption et le conventionnement pour ne faire que du logement très social ou social au détriment de tout autre type de logement.

Le même rapport préconise l'éradication de l'habitat indigne par une métropolisation de la Soreca. Encore une fois, Monsieur le Maire, ce n'est que le triste constat de l'échec de votre politique. En 2001, vous aviez pris l'engagement de faire disparaître l'habitat insalubre à l'horizon 2008. Nous sommes en 2012, et il n'est toujours pas résorbé faute d'avoir engagé suffisamment de moyens dont vous disposiez pourtant largement.

En réalité, Monsieur le Maire, je m'interroge sur l'objet de cette communication. S'agit-il vraiment de nous faire partager votre vision de la métropole ou n'est-ce qu'un artifice supplémentaire pour faire diversion face à vos échecs ?

Car, Monsieur le Maire, le logement est le premier souci des Parisiens et vous en portez la responsabilité essentielle. L'augmentation des loyers est étroitement liée à la spéculation foncière et cette spéculation, c'est vous-même qui l'avez encouragée en préemptant à tour de bras. Ce n'est pas avec une nouvelle fuite en avant que vous éluderez la question. Chacun sait bien que l'encadrement des loyers est une fausse bonne solution, c'est un

mécanisme qui ne peut aboutir qu'à une baisse dramatique de l'investissement dans l'immobilier, à une chute de la construction, et par ricochet, à une explosion du prix des loyers.

Monsieur le Maire, les Parisiens consacrent plus de 30 % de leur budget à leur logement. Le parc privé est de plus en plus réduit et de plus en plus cher, les candidats au logement social continuent d'augmenter. Alors faute de places, les classes moyennes quittent Paris, c'est le bilan accablant de vos 10 ans de mandat, et pour masquer cet échec, vous avez adopté l'adage en vertu duquel la meilleure défense est l'attaque. C'est inacceptable quand on connaît les subventions de l'État que vous touchez, bien supérieures à celles de toutes les autres villes de France et les montants colossaux que vous percevez au titre des droits de mutation.

Autre illustration de votre mauvaise foi : vos attaques incessantes contre l'État, s'agissant du foncier disponible. C'est pourtant bien grâce aux cessions organisées depuis 2007 que 42.000 logements ont été construits sur d'anciens terrains publics et que 55.000 le seront à la fin de l'année 2012, dont 60 % en Ile-de-France.

Monsieur le Maire, je regrette également que vous ne soyez pas plus précis et volontaire sur la refonte des statuts de "Paris Métropole". Il serait notamment opportun de permettre aux maires d'arrondissement de siéger dans ces instances. Le Département de Paris est membre fondateur de "Paris Métropole", il pèse 2 millions de métropolitains et un quart de la population du syndicat mixte. Nous attendions de cette communication une vraie démarche partenariale pour "Paris Métropole", envisageant l'adhésion des arrondissements parisiens dont certains ont plus d'habitants que la plupart des structures intercommunales adhérentes et qui sont de vrais échelons de proximité pour tous les Parisiens, en tenir compte dans la gouvernance aurait du sens.

Bien au contraire, depuis 2008 vous avez centralisé sans complexe, le dernier exemple de la réforme des tarifs des caisses des écoles en atteste.

Voilà, Monsieur le Maire, je regrette que nous soyons saisis aujourd'hui d'un texte souvent creux, un catalogue de lieux communs sans aucun élément financier alors que nous aurions pu débattre d'un certain nombre de propositions constructives du rapport CAFFET, pour contribuer au rayonnement de la Capitale et de la métropole.

Monsieur le Maire, il vous faut à nouveau réviser votre copie si vous voulez vraiment construire ce territoire qui fera entrer Paris dans le XXI^e siècle.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la gouvernance métropolitaine est le grand défi d'avenir pour notre Région/Capitale, qui pèse 29 % du P.I.B. et concentre 11 millions d'habitants. C'est un enjeu local pour les Parisiens et Franciliens, mais c'est aussi un enjeu national et européen dans la compétition entre les grandes capitales mondiales qui, elles, se sont déjà engagées dans ce processus.

Paris a été jusqu'en 1977 sous l'autorité préfectorale et a mis du temps à se défaire du poids de son histoire. Enfermée dans son statut d'exception, les relations avec les communes de la petite couronne n'étaient pas la règle d'exercice. Il faut reconnaître et je vous l'accorde, notre groupe vous l'accorde, que vous avez levé une barrière psychologique en engageant le dialogue, et je remercie M. MANSAT, avec les villes au-delà du périphérique.

En installant "Paris Métropole", vous avez posé une première pierre, mais depuis, nous avançons lentement pour ne pas dire que nous restons sur place. Je le regrette parce que ma famille politique, la famille centriste, a toujours soutenu ce mouvement de modernisation. Dans un contexte où la vie va plus vite, nous avons besoin d'une ville monde, or nous avons perdu du temps. Nous avons perdu du temps et je regrette que vous n'ayez pas saisi l'opportunité du débat sur le Grand Paris à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour faire avancer ce débat par le biais de vos amis politiques.

Nous avons perdu du temps car la métropolisation, ce n'est pas seulement un état d'esprit, c'est une logique, une méthode, qui doit se vérifier par les faits. Cette logique nouvelle ne peut s'imposer que par des projets emblématiques, des projets d'envergure qui jouent un rôle pédagogique pour convaincre de sa pertinence.

Or, quel message avez-vous envoyé jusqu'à présent ? Celui d'un Paris qui pense seul dans son coin, enfermé dans ses deux millions d'habitants, et d'une Capitale qui se replie sur elle-même comme un village gaulois.

Prenons deux exemples symptomatiques pour lesquels la réflexion métropolitaine s'imposait à l'évidence : le dossier des grands stades et la fermeture des voies sur berges.

Le nouveau Jean Bouin, le nouveau Roland Garros, le nouveau Parc des Princes, l'utilisation du stade Charléty, l'Arena 92 du Racing Metro, le Stade de France, le projet de stade de la Fédération française de rugby : les projets poussent comme des herbes folles.

Il y avait là un moment clé pour penser l'équilibre entre ces grands équipements, avec efficacité, et créer une certaine logique entre les territoires. Pourtant, il n'y a eu aucune réflexion métropolitaine pour la répartition de ces enceintes qui accueillent les événements majeurs. Vous avez préféré suivre une logique personnelle qui aboutit à une situation incohérente où les équipements se multiplient sans vision d'ensemble, au contraire d'une approche nouvelle : c'est le retour des vieux réflexes.

Ce sont ces vieux réflexes, aussi, qui ont guidé l'élaboration du projet des voies sur berges dans le secret de votre cabinet. Un projet limité à l'hyper-centre de la Capitale, sans tenir compte du caractère stratégique des voies express pour les Franciliens. Une approche métropolitaine, ce n'est pas un projet intra-muros qui se cantonne à demander un avis a posteriori aux communes impactées. C'est une réflexion globale sur la Seine, en amont, et avec tous les partenaires franciliens, qui auraient dû être engagée pour construire un projet commun. C'est ainsi que l'on pourra créer un esprit métropolitain, et non en lançant des initiatives isolées profitant de la puissance de Paris.

On ne peut pas créer une dynamique en envoyant des signaux contraires. Au-delà des discours, avant de parler de gouvernance, il faut une véritable volonté d'aborder les problématiques de façon nouvelle et renoncer aux habitudes du Maire arc-bouté sur ses pouvoirs dans son Hôtel de Ville.

La gouvernance ne se fera pas sans effort. Elle ne pourra pas occulter la nécessité d'une rationalisation dans la prise de décision. Transformer "Paris Métropole", qui n'est qu'un syndicat d'études, vous le reconnaissez donc enfin, en confédération métropolitaine, ne peut être la seule réponse.

Si l'on occulte la question de la pertinence des structures intermédiaires, on ne fait que la moitié du chemin. Car vous créez là un nouvel échelon sans en supprimer aucun. Trouver la bonne échelle, ce n'est pas ajouter toujours plus d'échelons.

De cette façon, vous n'apportez pas de véritable clarification dans le millefeuille administratif. Vous soulevez au contraire de nouveaux problèmes dans la répartition des compétences, en particulier concernant la Région - il y a des conseillers régionaux ici - qui se trouve vidée de sa substance : une fois intervenue la création des différentes agences et conseils censés apporter des réponses à l'échelle du Grand Paris, elle ne tient plus qu'un rôle résiduel.

Vous semblez rayer la Région de votre cadre d'analyse, la renvoyant aux seuls transports : entendez-vous avec M. HUCHON !

Vous présentez cette communication comme la contribution de la Ville de Paris au futur livre vert de "Paris Métropole" alors que vous comptez lancer un débat citoyen sur le sujet. Il aurait fallu faire l'inverse pour que toutes les visions et les sensibilités s'expriment. Alors, seulement, nous aurions pu ensemble définir des priorités d'action. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. Jean-Pierre CAFFET a la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'évidence, cette communication pose un nouveau jalon dans la politique métropolitaine de la Capitale dans deux directions.

D'abord, en proposant un approfondissement des coopérations engagées depuis maintenant dix ans par la Ville et le Département de Paris avec d'autres collectivités franciliennes.

Ensuite, en définissant un cadre politique permettant d'améliorer significativement l'exercice par les collectivités publiques de certaines compétences en nombre restreint mais crucial pour les conditions de vie des Franciliens.

S'agissant du premier volet de cette communication, à savoir la poursuite des coopérations, je ne m'attarderai pas longuement sur le bilan particulièrement riche de ces dernières. Il illustre la conscience acquise très tôt par quelques-uns, et maintenant partagée par beaucoup, que le développement de la collectivité parisienne ne pouvait se concevoir à l'intérieur du périphérique. Conçues initialement sur des sujets ponctuels communs avec des communes limitrophes, ces coopérations se sont ensuite étendues à des territoires plus vastes et des champs d'action beaucoup plus étendus.

Si bien qu'on assiste depuis 2008 à l'éclosion d'une nouvelle génération de protocoles d'accord sur des contenus très larges, comme en témoigne par exemple celui conclu entre les Départements de Paris et de la Seine-et-Marne.

En même temps, les liens de confiance renoués entre Paris et les collectivités franciliennes, l'instauration d'un nouveau climat démocratique ont permis dès 2006 la création d'une conférence métropolitaine suivie en 2009 par la

constitution du syndicat "Paris Métropole", acteur aujourd'hui reconnu sur la scène francilienne, y compris par la législation récente.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Tout indique qu'il nous faut franchir un pas supplémentaire et écrire un nouveau chapitre dans la construction de la métropole. Face à la mondialisation et à son cortège de mutations de toutes sortes, à l'exacerbation de la concurrence entre métropoles au niveau mondial, mais aussi, hélas, à la persistance d'inégalités territoriales insupportables et aggravées par la crise, c'est un devoir pour les responsables politiques que nous sommes de contribuer à la construction d'une métropole plus dynamique, plus durable et plus solidaire.

Ce qui veut dire encore et toujours plus de coopération entre collectivités territoriales, ces maillons indépassables de la mise en œuvre des politiques publiques.

C'est tout le sens des 30 propositions que vous avez retenues, Monsieur le Maire, parmi les 150 d'un rapport qui doit beaucoup à l'Exécutif parisien et que je veux ici remercier.

Ces 30 propositions, dont on peut raisonnablement penser qu'elles peuvent se concrétiser dans les mois qui viennent, et en tout cas d'ici 2014, s'inscrivent tout naturellement dans le débat sur la gouvernance francilienne.

Encore faut-il s'entendre sur les termes de ce débat. Pour nous, il ne s'agit en aucun cas d'une discussion académique. Notre démarche, réaffirmée dans cette communication, consiste à partir des préoccupations de nos concitoyens, des problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne en se posant les seules questions qui vailent. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas, ou fonctionne mal, dans la mise en œuvre des politiques publiques ? Ces dysfonctionnements résultent-ils d'un défaut de gouvernance, c'est-à-dire pour expliciter ce terme, des conditions de la mise en œuvre de l'exercice de ces politiques publiques ? Et si oui, comment y remédier ?

Je le dis avec d'autant plus de conviction que si les nombreuses réflexions menées jusqu'à présent n'ont pas abouti à un minimum de consensus, c'est probablement parce qu'elles faisaient l'économie de cette dimension essentielle.

Sans doute aussi parce qu'elles traduisaient la volonté de certains de supprimer à tout prix un niveau de collectivités territoriales sans apporter la preuve de l'efficacité de cette mesure.

Dans quelle situation nous trouvons-nous aujourd'hui ?

Le chantier dit du Grand Paris, initié par le Président de la République, s'est avéré un échec total au plan institutionnel, n'en déplaise à MM. LAMOUR et POZZO di BORGIO. Pire : la réforme des collectivités territoriales a laissé une page entièrement blanche pour l'Ile-de-France. Non seulement en affranchissant cette dernière de l'obligation faite aux communes partout ailleurs de se regrouper en intercommunalité, mais aussi en privant notre région de la possibilité d'utiliser les nouveaux instruments de gouvernance que sont le pôle métropolitain et la métropole.

Or, une évidence s'impose : c'est celle de l'intérêt à agir au niveau de la métropole qui concentre l'essentiel de l'habitat et de l'emploi sur un certain nombre de sujets, certes limités, mais clairement identifiés.

Alors que faire ? Aller de l'avant, bien sûr, en se fixant deux objectifs.

Le premier consiste à mettre en place une institution capable d'agir à l'échelle métropolitaine sur quelques politiques stratégiques en amplifiant et en coordonnant des coopérations prometteuses mais aujourd'hui encore trop dispersées.

Pour être pleinement efficaces, celles-ci ont en effet besoin d'un cadre politique décisionnel, une sorte de creuset susceptible de les fédérer.

À ce stade, pour remplir cette fonction, la meilleure solution existante est sans doute celle du pôle métropolitain. Ce nouvel instrument consistant en un établissement public constitué par des intercommunalités autour d'actions communes d'intérêt métropolitain et choisies par elles, connaît un véritable succès puisqu'une trentaine de ces pôles sont en voie de constitution sur le territoire national.

Si une telle formule était retenue, elle nécessiterait une modification de la législation actuelle, d'abord pour autoriser la constitution de pôles métropolitains en Ile-de-France, ensuite pour permettre à des communes isolées comme Paris mais aussi aux Départements et à la Région d'y participer.

J'ajoute, et c'est là sans doute l'intérêt de cette formule, que le transfert de compétences organisé par les participants au profit d'un pôle métropolitain n'est spoliateur pour aucune collectivité. Il ne porte, en effet, que sur des

actions, je l'ai déjà dit, clairement définies et limitées ; et surtout - surtout ! - il est librement consenti et non pas autoritaire et obligatoire, comme dans le cas de la constitution d'une communauté d'agglomérations ou d'une communauté urbaine, voire d'une métropole

Dans cette optique, compte tenu de sa capacité de rassemblement et de son expérience, "Paris Métropole" pourrait constituer la matrice de ce futur pôle métropolitain et, en s'ouvrant aux Départements et à la Région, se transformer en une confédération métropolitaine dotée de compétences.

Cette proposition peut, à première vue, sembler abstraite. Elle s'incarne pourtant dans une série d'actions concrètes potentielles dont je voudrais citer brièvement quelques exemples.

En ce qui concerne le développement économique, cette confédération pourrait, par exemple, définir une stratégie en matière de soutien à l'innovation, favoriser l'implantation sur son territoire de pépinières et d'hôtels d'entreprise, ou encore généraliser les actions en faveur de l'emploi à l'instar des forums parisiens pour l'emploi, dont personne ne conteste le succès et l'efficacité.

Autre exemple, en matière d'environnement : cette nouvelle institution pourrait parfaitement prendre en charge la coordination des différents Plans Climat dont l'élaboration est dorénavant obligatoire pour les collectivités de plus de 50.000 habitants, et ceci, en s'appuyant sur une agence métropolitaine du climat dont l'agence parisienne du même nom constituerait la préfiguration.

Bref, en quelques mots, cette confédération métropolitaine permettrait de démultiplier les coopérations en mutualisant des moyens et en exerçant des compétences, je le répète, volontairement transférées par les collectivités adhérentes.

Le second objectif, puisque j'ai dit qu'il y en avait deux, poursuivi en matière de gouvernance doit être celui de contribuer à régler les graves carences existant dans l'exercice de politiques structurantes pour l'avenir de la métropole ; je pense notamment au logement, qui est de la compétence de pratiquement toutes les collectivités publiques mais n'est coordonné par aucune.

Chacun connaît la crise du logement que traverse l'Île-de-France. Le projet de S.D.R.I.F. a fixé un objectif de réalisation de 60.000 logements par an. La loi sur le Grand Paris l'a porté à 70.000. La réalité, c'est qu'il s'en construit en moyenne à peine la moitié. Et ce n'est pas l'augmentation de la constructibilité des territoires, que vient de décider unilatéralement le Président de la République, sans la moindre concertation avec les élus locaux, qui sera de nature à modifier la donne. Non seulement cette mesure existait déjà au travers des bonifications de C.O.S. pour les programmes de logements sociaux et les constructions de Haute Qualité Environnementale mais, de plus, ce que reconnaissent d'ailleurs tous les acteurs du logement, sa généralisation entraînera inéluctablement un renchérissement des terrains à bâtir.

Le remède envisagé sera donc pire que le mal constaté.

C'est donc sur la gouvernance de cette compétence essentielle pour les Franciliens que l'effort doit porter.

Le constat de l'existence de multiples carences invite à une action rapide et résolue. Telle est la raison pour laquelle notre groupe adhère à la proposition de la création d'une autorité métropolitaine du logement qui pourrait être dotée d'une compétence générale de programmation sur l'ensemble de son territoire et de la capacité à impulser, à financer, à mettre en œuvre des projets structurants et, j'insiste sur ce point, à initier en lien avec l'Etat des procédures pour se substituer aux collectivités défaillantes.

Pour conclure, mes chers collègues, je dirai simplement que le statu quo institutionnel est devenu impossible, sauf à accepter l'aggravation des difficultés métropolitaines ou à s'en remettre à des décisions imposées par l'Etat, auxquelles les élus ne seraient pas associés.

C'est donc à nous, élus locaux, de porter un projet novateur, fédérateur et respectueux des collectivités territoriales, dont je veux rappeler qu'elles assurent les trois quarts de l'investissement public et qu'elles ne contribuent que marginalement à la dette publique.

Cette communication en trace les perspectives et c'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés les soutiendra sans faille.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien sûr, la convergence de pensée, d'analyse et même de créativité entre l'intervention de Jean-Pierre CAFFET et ma démarche est évidente.

Je voudrais donner une précision...

Sauf pour ceux qui ne veulent pas !

Je voudrais donner deux précisions.

La Région est dans "Paris Métropole", y joue un rôle très important et, dans mon esprit, est appelée à jouer un rôle important dans cette confédération.

Deuxièmement, quelque chose qui n'est évoqué par personne : le fait que les départements de la grande couronne soient présents dans "Paris Métropole" et dans la dynamique future, c'est aussi pour éviter une nouvelle coupure. Après la coupure qui a existé entre Paris et ses voisins, nous ne souhaitons pas qu'il y ait une frontière infranchissable entre la petite couronne et la grande couronne. Donc, il y a cette cohérence et, en harmonie avec ce que vient de dire Jean-Pierre CAFFET, je tenais à le souligner particulièrement.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais commencer par vous dire à quel point nous sommes satisfaits que ce débat puisse enfin se tenir dans notre hémicycle. Nous avons souhaité un échange à la suite du rapport de Jean-Pierre CAFFET, il arrive à point nommé.

Le constat que nous portons sur la façon dont n'est pas géré le cœur de l'agglomération est sans appel : ne rien faire serait la pire des solutions !

De nombreuses questions ne sont pas résolues et rien ne permet de dire qu'elles pourraient l'être sans un changement assez radical.

Je ne voudrais en citer que quelques-unes, dont je suis certain qu'elles sont largement partagées.

En premier, et sans surprise, vient la question du logement. Depuis des années, tout le monde convient que la situation ne s'améliore pas, voire qu'elle se dégrade. Jamais il n'y a eu autant de mal-logés et de sans-abri ; jamais il n'a été aussi difficile de se loger au cœur de l'agglomération ; jamais la spéculation immobilière n'a atteint de tels sommets ; et ce n'est pas la proposition de M. SARKOZY d'augmenter le prix du foncier de 30 % qui va améliorer la situation. René DUTREY y reviendra plus longuement.

Je citerai aussi le déséquilibre patent entre les territoires, certains devenant de plus en plus relégués à la seule fonction de loger leurs résidents, tandis que d'autres continuent de se développer, poursuivant leur quête de toujours plus de bureaux, toujours plus d'activités, toujours plus de recettes. Les projets de l'EPADESA à La Défense illustrent jusqu'à la caricature cette fuite en avant mortifère.

Comment ne pas évoquer la qualité de l'air qui ne saurait retrouver une amélioration sérieuse sans une approche cohérente à l'échelle des émissions de polluants, c'est-à-dire l'agglomération.

Chaque commune choisit aujourd'hui sa politique de stationnement, sans aucune coordination avec ses voisins : imbécillité absolue !

Fort heureusement, en matière de déplacements, la prochaine mise en place du Pass Navigo à tarif unique montrera une première réalité de la Métropole.

Comment ne pas souligner l'aberration de la gestion de l'eau, avec une surcapacité de production des opérateurs, alors que certains territoires sont en manque ? Comment ne pas dénoncer la gestion des déchets, avec certains gestionnaires qui démarchent pour alimenter leurs incinérateurs, tandis que d'autres cherchent comment éliminer leurs déchets, faute d'exutoire ? Comment ne pas parler de l'absence d'un plan cohérent en matière de biodiversité, de trames bleues et vertes ? Comment ne pas s'étonner des concurrences vives pour garder ou conquérir les équipements structurants, qu'ils soient culturels ou sportifs ? Comment, et surtout, ne pas mettre en avant la césure dramatique entre territoires riches et pauvres, chacun tentant de se regrouper, les premiers pour se protéger des seconds et fuir autant que possible la solidarité, tandis que les derniers imaginent que la mutualisation de leurs difficultés les rendra un peu moins fragiles ?

Et ce n'est pas la création de la police métropolitaine qui réglera la question, tant son approche reste dictée par une vision de strict maintien de l'ordre, alors que tous les spécialistes s'accordent sur la priorité à rétablir une police de proximité, hélas supprimée par ce Gouvernement. L'Etat "sarkozyste", comme toujours, comme souvent, s'agite beaucoup oralement mais agit peu concrètement. L'incroyable exercice cathodique d'il y a huit jours illustre cette fuite en avant verbale.

De leur côté, les intercommunalités et les syndicats se jaugent, s'observent, se concurrencent, chacun compte sur son territoire ou domaine d'intervention sans coordination globale, comme si une métropole pouvait se construire par silo.

L'égoïsme reste, hélas, une réalité prégnante. Un maire de l'Est parisien peut ainsi bloquer pendant plus de dix ans le bouclage d'un tramway qui doit passer par sa commune. Pendant des décennies, l'égoïsme parisien a contribué à créer ou accentuer ces déséquilibres. Paris a exporté pendant longtemps, systématiquement, ce qui l'importunait : ses usines, ses garages, ses cimetières, une partie de ses logements sociaux, considérant la banlieue comme un territoire à son service. Dans le même temps, Paris se battait pour attirer les sièges sociaux prestigieux, les grands équipements culturels et sportifs, la noblesse du centre justifiant la vassalité de la périphérie.

De même que les pays riches ont une dette écologique vis-à-vis des pays pauvres, Paris a une forme de dette écologique vis-à-vis des territoires qui l'entourent: une dette économique évidente quand on compare le taux d'emploi, une dette sociale quand on observe le potentiel fiscal, une dette environnementale liée à l'exportation de ces nuisances.

Pour autant, nous ne voulons ni stigmatiser ni culpabiliser, mais simplement rééquilibrer le centre et la périphérie, comme il faut rééquilibrer l'Est et l'Ouest.

Depuis 2001, effectivement la politique menée à Paris s'est inscrite dans une logique de rupture avec ce passé. Les coopérations intercommunales illustrent cette démarche et prouvent que nous n'avons pas attendu le discours de Roissy pour avancer. Cette politique a porté ses fruits : les relations de Paris avec ses voisins sont maintenant apaisées, les échanges sont possibles. "Paris Métropole" a symbolisé cette évolution positive.

Vous nous proposez de faire un pas de plus, et nous nous en félicitons. En effet, si "Paris Métropole" a été utile, il a aussi montré ses limites. Simple syndicat d'étude, ses pouvoirs sont par définition limités, son mode de fonctionnement porte en lui-même des contradictions indépensables.

Nous pouvons comprendre qu'à un moment donné, cela constitue une étape nécessaire et nous partageons votre sentiment que cela ne peut pas continuer. Il faut concevoir un projet de gouvernance qui réponde aux enjeux essentiels de soutenir un projet, d'aller vite dans la mise en œuvre de nouvelles politiques efficaces.

Pour nous, la gouvernance doit reposer d'abord et avant tout sur des valeurs et des logiques au service d'une efficacité dans l'action. Parler de la gouvernance de la métropole n'a de sens que si l'on admet que la gouvernance doit être au service d'un projet, lui-même découlant d'une vision du territoire et de ses habitants.

Pour nous, il s'agit de construire un vivre ensemble harmonieux, dans des territoires solidaires entre eux et avec les autres, pour le bien de toutes et tous, en intégrant les générations futures dans nos décisions d'aujourd'hui. Pour cela, il faut en finir avec les apartheid sociaux, ethniques, financiers. Il faut lutter contre le "zoning" et les ghettos. Il faut refuser le mythe de la concurrence acharnée des territoires, sous prétexte de compétitivité libérale.

Pour nous, il est impensable d'envisager que Paris puisse se développer au détriment de ses voisins et réciproquement. Seul un développement cohérent, coordonné, équilibré des territoires composant la métropole, en lien étroit avec ce qui la jouxte, permettra que chacun soit bénéficiaire pour qu'aucun ne reste au bord du chemin.

La métropole et ses alentours se renforcent mutuellement de leur dynamique. Mais n'en déplaise à certains, la métropole est déjà là. C'est pourquoi nous refuserons tout projet qui serait conçu comme une machine de guerre contre tel ou tel, contre la Région notamment, contre l'Etat, contre l'hinterland. Nous sommes partisans d'un projet à la fois lisible pour les citoyens mais leur donnant en même temps un réel pouvoir de choisir leurs représentants en toute transparence et clarté. Les élections au deuxième, troisième, voire quatrième degré, ne sont plus acceptables.

Comme nous le proposons dans un programme commun avec le parti socialiste dans le cadre de notre accord pour les législatives, nous devons aller vers une simplification, une démocratisation des intercommunalités. Cette évolution serait, je cite, "engagée avec la mise en œuvre d'un scrutin assurant une représentation directe de la population, en même temps que sera garantie celle des territoires".

La gouvernance de la métropole du Grand Paris doit reposer sur ces principes. Il faut garder un lien territorial de proximité, tout en assurant le pluralisme et le respect de la volonté des électeurs. Une bonne gouvernance repose également sur une réelle efficacité pour les choix structurants, tout en gardant la proximité, ce qui impose une déconcentration importante dans la mise en œuvre.

En même temps, nous savons qu'il faut y aller par étape et qu'il ne faut surtout pas imaginer dès maintenant une institution figée qui se voudrait définitive. Partant de ces données, nous sommes convaincus qu'une institution de pouvoir réel et respectueuse des territoires est indispensable.

Alors, à ce stade, nous n'arrivons pas à imaginer qu'un pôle métropolitain constitue une réponse adaptée de long terme permettant de résoudre les questions fondamentales qui se posent. Les obstacles juridiques sont nombreux. On imagine difficilement qu'ils puissent être levés rapidement, qu'il s'agisse de l'obligation de regrouper exclusivement des E.P.C.I., donc sans Paris, d'avoir un niveau d'intervention infradépartemental ou d'avoir un comité syndical composé sur la base du poids démographique de chacun de ses membres.

De plus, le principe même du pôle métropolitain - Jean-Pierre CAFFET l'a rappelé - repose sur la seule bonne volonté à tous égards : c'est un peu le monde enchanté des élus locaux solidaires et partenaires. Nous pourrions admettre une telle hypothèse si elle était présentée comme une étape avant une intégration plus forte au service d'un projet commun, mais si l'aboutissement est un pôle métropolitain, alors la situation reste à peu près identique à celle d'aujourd'hui pour longtemps encore.

Vous dites, Monsieur le Maire, qu'il faut une loi pour faire un pôle métropolitain sur mesure. Fort juste, mais dans ce cas il faut oser aller plus loin et ne pas faire la moitié du chemin. Nous souscrivons bien évidemment à la liste des trente propositions que vous formulez. Elles sont de nature à faire avancer certains dossiers et il est toujours utile de ne pas rester au statu quo. Pour la plupart, d'ailleurs, elles ne nécessitent pas de changement institutionnel et nous souhaitons leur mise en œuvre rapide.

Nous pensons également que la taille de la région doit évoluer pour que nous soyons enfin avec des régions dignes de ce nom à l'échelle de l'Europe. L'Ile-de-France est une des plus petites en France, dans d'autres domaines le nombre des régions a déjà été réduit à sept, et j'ai noté avec intérêt la prise de position du maire de Lyon en ce sens.

La Région doit retrouver son rôle primordial dans la politique d'aménagement du territoire, avec un schéma directeur prescriptif et des capacités réelles d'imposer ce dernier aux collectivités qui refusent la solidarité.

Quant à l'Etat, son rôle de péréquation doit évidemment être maintenu, sans que pour autant il s'immisce dans les choix locaux.

Monsieur le Maire, nous aimerions vous entendre nous préciser votre vision du rôle de la Région et de son articulation avec le pôle métropolitain que vous proposez. Qui fait quoi ? Dans quel domaine ? Sur quel territoire ? Qui décide de quoi ? Comment ? Qui prescrit ? Qui arbitre ? Voilà les questions essentielles si nous voulons arriver à une vision partagée de la métropole et de sa gouvernance.

Pour notre part, nous proposons la création d'une organisation sui generis reposant sur trois piliers. Notre proposition repose sur le principe d'une métropole efficace dans une région confortée.

Prenant acte des dynamiques locales et des intercommunalités, nous proposons une métropole dont le périmètre sera évolutif, qui comprendrait a minima les quatre départements centraux, les intercommunalités adjacentes pouvant s'y adjoindre sur la base du volontariat.

Elle reposerait sur les principes suivants.

Première institution : le conseil métropolitain.

Il serait composé suivant le principe de la double représentation des territoires et des citoyens.

Le niveau de désignation des territoires serait l'intercommunalité et pour Paris les arrondissements, en comparaison notamment avec la taille des intercommunalités qui varient de 27 à 400.000 habitants.

Une fiscalité unique et harmonisée pour l'ensemble des taxes de base, afin de permettre une solidarité au sein de la métropole et de dégager des ressources nouvelles pour la solidarité avec l'hinterland.

Une dévolution budgétaire obligatoire d'une fraction significative des recettes au niveau local ou intercommunal pour que les territoires gardent une capacité d'intervention locale.

Une homogénéisation des politiques par l'adoption de plans uniques sur l'ensemble de la métropole du Grand Paris (P.L.U., P.L.H., plan Climat, Plan pour l'insertion de l'emploi, etc.).

La déconcentration dans la mise en œuvre des politiques car la proximité doit rester une priorité face à la création d'une structure de décision plus intégrée.

Le principe de la codécision dans de nombreux domaines à l'instar du Conseil de Paris et des arrondissements, par exemple pour les attributions de logements sociaux.

Le principe de la double majorité qualifiée, afin de respecter les territoires, sans que pour autant ces derniers puissent indéfiniment bloquer des projets structurants.

Deuxième institution : une conférence des communes pour que l'ensemble des collectivités territoriales puissent rester des acteurs. Elle viendrait compléter le conseil de la métropole. Sa composition serait inspirée, pour ce qui la concerne, de l'actuel syndicat "Paris Métropole". Il s'agit de cultiver simultanément diversité et complémentarité car la complémentarité n'est pas l'uniformité des réponses.

Troisième institution : un conseil du développement durable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes en train de prendre tout le temps de votre groupe.

M. Yves CONTASSOT. - Je gère le temps, merci. Ce n'est pas la peine de m'interrompre pour ça.

Nous proposons également la création d'un conseil du développement durable, composé de représentants de diverses composantes de la société: le monde de l'entreprise, celui de l'éducation, mais aussi les salariés, les associations, les O.N.G., etc. Sa fonction essentielle serait de proposer et de vérifier les actions nécessaires à une réelle transformation écologique du territoire.

Nous préconisons également que les différents syndicats techniques, qui agissent sur les territoires de la zone dense, voient leurs compétences transférées à la métropole du Grand Paris, à l'exception du S.T.I.F. évidemment. Les compétences régionales resteraient ce qu'elles sont et elles seraient renforcées, qu'il s'agisse du S.D.R.I.F., du Plan climat, du P.R.Q.A., du PREDMA, etc.

Quant à leurs relations avec l'Etat, elles devraient redevenir ce qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être, sans plus. Fini les O.I.N. et les C.D.T. imposés, bienvenue à la concertation et à la coordination.

La mise en place d'un tel schéma ne saurait se faire sans un débat approfondi avec l'ensemble des parties prenantes. Nous souscrivons donc à votre proposition de lancer un grand débat citoyen sur la question métropolitaine cette année, une fois, nous l'espérons, que les électeurs et les électrices auront permis la reconstruction d'une démocratie vivante.

Nous souhaitons que ce grand débat citoyen soit conduit suivant le même processus que l'élaboration du Plan climat parisien et que, de la même façon, il débouche sur la publication d'un Livre Vert tel que le préconise Olivier LANDEL, mais évidemment pas écrit par les seuls élus.

Le processus devra ensuite être poursuivi sous forme d'un projet de loi qui devra faire l'objet d'un référendum local pour avoir une réelle légitimité. Notre vision est ambitieuse, car elle est à la hauteur des enjeux.

Nous savons combien il faudra de volonté pour faire évoluer certaines mentalités, surtout dans la classe politique, mais nous sommes convaincus que les citoyens sont impatients de voir de réels changements dans leur vie quotidienne.

C'est pourquoi nous espérons que ce débat pourra s'effectuer sans arrière-pensée politicienne, mais avec la seule volonté de doter ce territoire des moyens de son avenir.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez laissé un petit peu moins de deux minutes à M. DUTREY.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 10 ans notre Ville s'est fixé l'objectif d'une véritable ambition métropolitaine.

Cette ambition est grande, c'est celle de dépasser les frontières artificielles, celle de vaincre les clivages géographiques, sociaux et parfois politiques, pour mettre les collectivités au service des citoyens, pour servir au mieux l'intérêt général.

La tâche n'est ni simple ni consensuelle, elle est d'une ampleur que nous commençons à peine à mesurer. Je dois remercier vivement notre ami Pierre MANSAT pour tout le travail qu'il a accompli et qu'il continue de fournir dans ce grand projet.

La tâche, disais-je, n'est pas simple, il s'agit de changer d'échelle et donc de voir les choses en grand. Cela implique de mesurer avec précision la complexité des problèmes que les habitants de la métropole ont à rencontrer.

Or, précisément, selon que l'on habite à Neuilly-sur-Seine ou à Clichy-sous-Bois, à Saint-Cloud ou à la Goutte-d'Or, on ne vit pas exactement de la même façon. On ne rencontre pas exactement les mêmes obstacles et on n'aborde pas la métropole sous le même angle.

Mais, avec le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous avons la conviction que cet état de fait n'est pas une fatalité. Mieux, nous sommes convaincus que l'échelle métropolitaine doit être une arme pour combattre les inégalités territoriales.

Certaines zones de la métropole sont particulièrement précarisées. Le chômage y atteint des proportions scandaleusement hautes. La misère s'y développe, emportant son lot de désespérance.

Dans le même temps, quelques villes et quelques quartiers de notre agglomération prospèrent dans une richesse qui frise l'indécence. L'opulence s'y déploie au point d'enfermer ses habitants dans des ghettos de riches, où l'entrée est réservée aux invités triés sur le volet par une caste choyée par le Gouvernement.

Comment justifier que le revenu moyen par foyer dans le 7e arrondissement s'établisse à plus de 80.000 euros annuels quand il est de moins de 12.000 euros à Grigny ?

Si nous pouvons constater au sein de la métropole un écart de 1 à 7 entre deux villes, c'est très clairement qu'un effort important est à accomplir pour la mixité sociale et la réduction des inégalités.

Cet effort est primordial et il l'est d'autant plus que, sous les effets d'une politique gouvernementale injuste, les inégalités se creusent. Quand les revenus progressent de 2,6 % dans les communes les plus pauvres, ils augmentent de 25 %, dix fois plus dans les communes les plus aisées.

Notre combat, le combat de Paris et de la métropole entière est de faire tomber ce mur de l'argent qui divise la population par une ségrégation qui s'aggrave.

Dans le cadre de ce combat, il n'est pas de plus grand adversaire que la spécialisation des territoires. Ainsi, dans cette vision, Paris serait une vitrine, une sorte de musée à ciel ouvert, quand des départements moins favorisés seraient des réserves de foncier bon marché.

Nous refusons cette vision de la métropole.

Chaque ville, chaque quartier peut et doit devenir un véritable acteur, mieux un moteur de la construction métropolitaine, mais, pour cela, il faut miser sur une métropole mixte et solidaire. C'est de loin le premier enjeu d'une ambition métropolitaine à hauteur des besoins.

Une métropole solidaire dans la bataille pour l'emploi, solidaire dans la construction de logements, solidaire dans les liaisons, les communications et les transports, cette solidarité sera le seul moyen efficace pour développer en bonne intelligence les zones qui en ont le plus besoin aujourd'hui.

Car il ne faut pas se leurrer, l'arrivée subventionnée d'entreprises dans les territoires n'a pas endigué la paupérisation ni le chômage. Les entreprises semblent y vivre en vase clos, déconnectées du territoire dans lequel elles sont implantées.

C'est la preuve qu'un projet économique, aussi ambitieux soit-il, ne vaut pas grand-chose s'il n'est pas accompagné de clauses sociales, telles que l'embauche de demandeurs d'emploi riverains ou l'aménagement des alentours des entreprises pour les intégrer au quartier.

De même, le réseau Grand Paris Express ne saurait donc pas servir son objectif s'il ne s'articulait pas avec le développement urbain des territoires. Paris et sa métropole prennent en compte ce phénomène.

Le réseau de métro s'agrandit avec la ligne 14 vers Saint-Ouen, la ligne 12 jusqu'à Aubervilliers, la ligne 4 jusqu'à Bagneux. Raison de plus pour clarifier l'intérêt du Grand Paris Express pour les populations des zones qu'il traverse.

C'est cette exigence d'une politique progressiste, humaine et ambitieuse que porte Pierre MANSAT depuis qu'il est en charge de "Paris Métropole", depuis 2001.

Ainsi, nous avons fait le pari de construire des points de vue partagés entre élus de la métropole, notamment sur les questions de mobilité et de déplacement à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain et sur des problématiques très diverses.

Car, sans attendre la réalisation à long terme de grands projets d'infrastructure, il est urgent de répondre aux limites actuelles des transports en Ile-de-France, en combinant dès à présent un accroissement significatif de l'offre de transport et le renouvellement massif des équipements.

Le financement des transports, tant en investissement qu'en fonctionnement, doit s'attacher aux chantiers de grande ampleur, mais il doit aussi tenir compte de projets moins lourds, comme les réseaux et les dessertes de proximité, notamment en matière de bus et de tramway.

Quel beau projet métropolitain que l'ouverture des lignes de tramway qui sortent peu à peu de l'enclavement des villes pourtant proches de Paris !

Nous voulons mettre à profit tout ce qui est à notre portée pour que chacune et chacun, tous les habitants de la métropole, aient leur place partout.

Vous mesurez donc, Monsieur le Maire, la différence entre la vision cloisonnée que porte le Gouvernement et celle que nous souhaitons promouvoir. Nous sommes loin des "clusters" spécialisés dans telle ou telle zone qui oublient au passage la population qui y réside.

La métropole est une échelle pertinente pour s'attaquer également à la crise du logement qui gangrène de façon dramatique notre région. Cet enjeu est à nos yeux prioritaire, il doit faire l'objet d'actions ambitieuses, quitte à franchir maintenant de nouvelles étapes.

"Paris Métropole" s'est engagé, toujours sous l'impulsion de notre ami Pierre MANSAT, dans la mise en œuvre de l'objectif de production de 60.000 logements par an prévu par le S.D.R.I.F. et porté à 70.000 logements par an dans la loi relative au Grand Paris.

Cet objectif est ambitieux et je m'en félicite. Depuis des années, la construction peinait à atteindre le niveau très insuffisant de 40.000 logements par an. L'engagement de "Paris Métropole" est donc essentiel.

La recherche de l'intensification urbaine, condition de la maîtrise de l'étalement urbain et donc de la prise en charge des enjeux sociaux et écologiques, la mise en place des contrats de développement territorial, tout cela prouve, s'il le faut, que l'enjeu de cette relance durable de la construction se situe principalement à l'échelle de la métropole.

Si nous ne voulons pas le Grand Paris de Nicolas SARKOZY, nous devons, en tant qu'élus parisiens, prendre ce problème à bras-le-corps sans attendre et le faire en parfaite cohérence au sein de "Paris Métropole".

Alors que le marché immobilier n'a jamais été aussi tendu, la Ville de Paris s'attache à poursuivre sa politique de construction de logement social. Cet effort doit être maintenu, amplifié dans tous les arrondissements, mais aussi dans toute l'agglomération.

Face à la spéculation immobilière qui fait rage et qui tue chaque année des hommes et des femmes qu'elle jette à la rue, il n'y a pas mille façons de lutter contre la loi du marché. Nous devons développer le logement social qui joue le double rôle de rempart et de refuge, rempart contre les attaques spéculatives, refuge pour des milliers de familles en difficulté.

Nous devons le développer partout et équitablement, si nous voulons combattre le processus de ségrégation sociale et spatiale.

L'enjeu est de taille, les moyens doivent l'être également. Partout où la loi S.R.U. n'est pas respectée, nous devons être là et, puisque c'est ce qui est préconisé, soyons-le également avec une nouvelle autorité métropolitaine du logement pour forcer la main à ces maires récalcitrants.

C'est un enjeu de mixité sociale, certes, mais aussi un enjeu écologique. Il faut rapprocher au mieux les lieux de vie, de travail et de loisirs, limiter l'étalement urbain et donc le temps de transport, permettre en somme à chacune et à chacun de vivre mieux dans notre métropole.

Il faut donc du logement social, il en faut même beaucoup, il faut veiller à offrir des habitats de qualité à l'ensemble des habitants de notre métropole.

Comme je viens de l'illustrer, avec cette problématique prioritaire du logement, j'ai la conviction que, par des projets concrets, utiles et efficaces, "Paris Métropole" doit devenir l'outil citoyen que les Franciliens attendent. Nous devons franchir une étape et j'ai bien compris, Monsieur le Maire, que c'est l'objet de votre communication. Il est temps de passer à l'acte par l'invention d'une voie crédible dont les fruits seront appréciés par tous, élus, collectivités et citoyens attachés à leur territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Si la division administrative et politique de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France est ce qu'elle est, fort nous est de constater que la réalité de la vie des Parisiens et Métropolitains est elle beaucoup moins cloisonnée que ne le sont nos institutions. Ainsi, considérer les politiques publiques pour nos concitoyens à l'échelle métropolitaine, à l'échelle de la réalité de leur vie quotidienne est une nécessité autant qu'une urgence. A ce titre, les efforts engagés par la Ville de Paris depuis maintenant plusieurs années pour donner un souffle métropolitain à l'action publique ne peuvent être que salués. Au-delà des mots et des intentions pendant de nombreuses années affichés, la métropole a besoin de projets concrets qui donnent vie et sens à la réalité de l'action intercommunale. Ainsi, les 30 projets que vous nous proposez dans votre communication à l'horizon 2014 vont dans le bon sens, ils donnent un cap précis, une lisibilité à "Paris Métropole" qui n'a pas pour nos concitoyens aujourd'hui de réalité concrète de lisibilité et de compréhension.

Sans revenir ici sur le détail de ces 30 propositions, je souhaitais simplement saluer les initiatives en matière d'accueil des personnes âgées dépendantes, de métropolisation du Samu social et de coordination des politiques environnementales en particulier celles des canaux, la mutualisation des déchetteries, ou encore les politiques en matière de coordination d'usage de l'eau.

Je voulais cependant regretter deux points importants de votre communication. Le premier étant le plus important, celui que malgré tout votre communication évite d'aborder les sujets qui fâchent, les sujets réellement délicats de la politique métropolitaine, sujets que nous avons besoin d'aborder pour lever les difficultés qui font obstacle à la réalité de la métropole. Ces quelques sujets sont évidemment l'harmonisation de la mutualisation fiscale, l'ambition d'un vrai Plan local d'habitat et l'échelle parisienne, ou l'adoption interne d'un Plan Climat. Il est évidemment hasardeux autant que maladroit d'imaginer qu'à l'intérieur du périphérique nous puissions à nous seuls régler les problèmes climatiques.

Si nous n'avons pas le courage d'affronter ces questions difficiles avec nos partenaires, alors "Paris Métropole" restera, je le crains, l'organe des petites initiatives et non des grandes ambitions.

Deuxième point, au-delà de ces sujets qui fâchent, la question de la démocratie de ces instances. Le schéma institutionnel que vous nous proposez aujourd'hui, s'il correspond à votre logique, celle de la décision par les collectivités et leurs exécutifs, cette organisation ne garantit pas pour Paris et ses 2 millions d'habitants une parole plurielle, diversifiée à l'image de la diversité des opinions des Parisiens. La voix de Paris dans "Paris Métropole" ne peut être représentée uniquement par 51 % des Parisiens, elle doit les représenter tous et la place de l'opposition municipale dans "Paris Métropole" devra être repensée.

Enfin, je me joins à vous, Monsieur le Maire, pour dire que la réalité de la construction de la gouvernance métropolitaine ne peut se faire sans l'État, sans le cadre de la loi, et je m'associe à votre appel pour que l'État nous donne la liberté de nous organiser comme nous le souhaitons avec nos partenaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MARTINS, je suis ouvert à ce que l'on peut faire pour que la diversité des opinions des Parisiens soit prise en compte dans notre démarche. D'ailleurs, je crois que c'est ce que fait Pierre MANSAT. Je voulais vous faire remarquer que l'Exécutif représente un peu plus de 51 % des Parisiens !

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La politique métropolitaine telle que vous nous la présentez est à géométrie variable. En effet, quand vous avez besoin de la dimension métropolitaine, par exemple dans le cadre du logement que Jean-François LAMOUR a évoqué tout à l'heure, vous proposez de créer une autorité organisatrice métropolitaine du logement à l'image du S.T.I.F. pour les transports.

Quand cette dimension vous gêne, vous pratiquez un parisianisme délibéré, qui est en pleine contradiction avec vos propos d'aujourd'hui. Je prendrai un exemple qui vaut pour l'ensemble de votre politique des déplacements, les voies sur berges, dont vous décidez seul l'aménagement, malgré vos dires, et pour lesquelles vous consultez après et si peu que, pour une consultation, un tel habillage est plutôt un déshabillage.

Aujourd'hui c'est un catalogue de mesures que vous nous proposez, une méthode qui sert à rendre moins visibles vos échecs à Paris. Vous présentez ainsi une trentaine de propositions que vous qualifiez d'actions prioritaires.

30 mesures, c'est à la fois beaucoup quand on n'y voit pas de fil conducteur, et peu car on est là très loin derrière le rapport CAFFET avec ses 150 propositions, un rapport fouillé qui a le mérite de proposer des innovations et solutions risquées, ce qui entraîne bien sûr des désaccords mais suscite un intérêt certain.

Je suis frappée d'ailleurs, Monsieur le Maire, que vous ayez estimé nécessaire, après l'intervention de Jean-Pierre CAFFET, de souligner qu'il y avait cohérence entre l'intervention de ce dernier et la vôtre. Cela n'allait donc pas de soi, je laisserai mes collègues en juger.

Mais surtout dans cette communication, il y a un sujet absent, ce sont les transports. J'ai un certain mal à comprendre cette absence quand on parle comme vous l'avez fait des politiques stratégiques d'une métropole, et qu'on prétend à l'exhaustivité.

Il me semblait que la conception même d'une métropole, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation, se faisait en lien étroit avec les infrastructures de transport pour limiter les déplacements tout en rendant aux populations les services dont elles ont besoin. Telle est d'ailleurs la logique de la conception du Grand Paris avec son futur réseau, puisque ce futur réseau est bien la colonne vertébrale des pôles de croissance de la métropole de demain.

Cela ne serait pas valable à vos yeux pour la métropole ? Comment être déconnecté de la politique métropolitaine des déplacements ?

Or que voyons-nous dans la communication à ce sujet ? Nous devons nous contenter de deux mesures bien secondaires, je crois que vous l'admettez, par rapport à la dimension du problème : augmenter les couloirs de bus aux entrées de Paris, et aider les communes désavantagées à implanter des stations Autolib'.

Certes, ce sont deux mesures qui vont dans le bon sens, mais on ne joue pas là dans la cour de la métropole à l'échelle du Grand Paris. Cette absence des transports paraît d'autant plus étonnante que vous soulignez fréquemment l'importance de la contribution de Paris au budget du S.T.I.F. : 30 %, 353 millions selon vous, 7 % en réalité si l'on constate que le budget du S.T.I.F. s'élève à 5 milliards. Pas un mot des transports au sens large, un grand silence sur le S.T.I.F. alors que dans son rapport Jean-Pierre CAFFET n'avait pas de mots assez durs pour qualifier cet organisme, je cite : "à l'efficacité douteuse, et incapable de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain".

Ce rapport allait d'ailleurs jusqu'au bout du raisonnement en proposant purement et simplement la suppression du S.T.I.F. M. HUCHON a dû apprécier !

Il y avait d'ailleurs un curieux contraste à proposer d'un côté la suppression d'une autorité organisatrice pour les transports, et à vouloir en créer une pour le logement.

Un autre sujet absent de votre communication est celui de la sécurité. Là aussi, c'est étonnant puisque cette question est tout de même au cœur des préoccupations des habitants de la métropole. Le Préfet de police a d'ailleurs vu sa compétence territoriale s'étendre pour pouvoir mieux prendre en compte les besoins et augmenter l'efficacité des mesures et des interventions qui en découlent, comme il a eu l'occasion de nous en faire le bilan au Conseil de Paris.

La Ville, la métropole, ont aussi un rôle d'accompagnement à jouer, cet accompagnement est absent, le sujet ne figure pas dans vos propositions.

Enfin, je terminerai par la gouvernance. Vous limitez clairement en ce domaine vos propositions à la promotion exclusive de "Paris Métropole". Vous ne touchez pas au millefeuille. Vous habillez l'une d'elles en la baptisant Confédération métropolitaine. Est-ce là un cadre politique cohérent comme vous venez de le dire ? Un cadre qui, d'ailleurs, jusqu'à maintenant ignore complètement les élus de l'opposition. Cela nous paraît surtout une ambition pour le moins limitée dont je crains fort qu'elle ne soit pas à la hauteur de celle qu'on peut légitimement avoir pour la métropole et des moyens indispensables dont il faudra la doter.

La preuve de ce caractère étroit et limité se trouve dans les propositions que vous énoncez pour l'année 2012. J'en citerai trois qui sont, selon vous, les conditions d'une avancée : consacrer le second semestre de cette année à un grand débat citoyen ; deuxième proposition : renforcer le comité des partenaires de "Paris Métropole" ; troisième proposition, je cite parce que je ne comprends pas : "organiser un consortium des organisateurs de métropole".

La faiblesse de ces propositions par rapport aux besoins et par rapport au défi à relever met bien en lumière le contraste existant entre la démarche de parole qui est la vôtre et celle des actes qui caractérise la mise en place du Grand Paris. J'en donnerai pour terminer l'illustration par le premier et symbolique accord cadre qui a été signé le 25 janvier dernier à Saint-Denis, en présence notamment du Premier Ministre, des membres du Gouvernement et des

élus locaux, le Maire de Saint-Denis, les représentants de Plaine Commune notamment, un accord cadre précis avec des projets, une vision et des engagements financiers.

A l'heure actuelle, il y a 18 contrats de développement territorial qui sont signés, c'est un premier pas prometteur, et c'est à grande échelle avec des projets d'envergure et autour d'un projet commun qu'il faudra donner une réponse en matière de gouvernance. Je ne vois pas de grandes ambitions métropolitaines à la hauteur des besoins dans votre communication, et je le regrette.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je comprends pourquoi vous ne comprenez pas parfois ce que je veux dire : vous répétez en boucle des contrevérités. Vous finissez peut-être par vous en convaincre : je vous en donne un exemple.

Le projet des voies sur berges a été soumis à "Paris Métropole" et à tous nos collègues, tous nos voisins. Ils ont tous donné un avis positif, sauf les Hauts-de-Seine. Voilà ! Ne dites pas qu'il n'a pas été soumis. Alors c'est vrai que vous risquez de vous convaincre vous-mêmes d'une contrevérité.

C'est pareil sur les autres sujets.

Madame SACHS, vous avez la parole.

Mme Valérie SACHS. - Chers collègues, Monsieur le Maire, vous permettez enfin à Paris de lever le tabou de la gouvernance.

J'avais marqué, lors du Conseil d'octobre dernier, tout notre intérêt pour le rapport CAFFET et avais demandé une réunion de la commission "Paris Métropole" sur ce thème avant fin 2011. Vous proposez à la place la communication de ce matin.

Nous déplorons de dissoudre la commission "Paris Métropole" et doutons que la 8e Commission soit le lieu le plus adéquat pour rendre compte de l'avancée du dossier ou répondre à l'exigence revendiquée par Pierre MANSAT d'un débat largement ouvert. Mais si l'opposition doit, pour faire passer ses idées, répondre à l'appel à contribution organisé en prévision de la Conférence internationale qui se tiendra en novembre 2012 sur le thème : "Gouverner la métropole", nous le ferons.

Votre communication, nous l'avons compris, est la contribution de Paris au livre vert de "Paris Métropole" avant le lancement fin 2012 d'un débat citoyen. Vous souhaitez marquer le début d'une nouvelle étape et vous nous proposez de transformer "Paris Métropole" en confédération métropolitaine, meilleure formule, selon vous, Monsieur le Maire, pour renforcer un organe de gouvernance partenarial efficace et représentatif.

Étymologiquement, gouvernance renvoie à l'idée de pilotage, suggère l'action de diriger dans un environnement incertain et implique une rationalité interactive. Dans la logique anglo-saxonne qui domine le concept, la gouvernance vise une remise en cause d'un gouvernement fondé sur l'autorité, la hiérarchie et une puissante bureaucratie. Penser la gouvernance d'une métropole impose de refuser les distinctions exclusives, oblige à changer de paradigme pour élaborer un type nouveau de gouvernance propre à dompter les contraires, à envisager le local globalement ou l'obligation de proximité en s'adaptant aux normes d'une ville-monde.

Finalement, le projet Grand Paris et celui de "Paris Métropole" ont-ils la même ambition ? Et celle-ci est-il toujours de rechercher les points de croissance pour tirer le moteur de l'économie française ? Avons-nous toujours l'ambition de simplifier le millefeuille administratif de la Région/Capitale ? Je rappelle que le Grand Londres se découpe en trois niveaux de gouvernance globale et 24 locale, quand l'Île-de-France a six niveaux supérieurs, 1.414 structures locales.

Aussi, serons-nous d'accord avec le sénateur CAFFET pour ne pas créer un nouveau machin ingérable.

Nous partageons votre sentiment que "Paris Métropole" arrive au bout de son action et que sa structure devait évoluer. Vous souhaitez désormais affirmer son rôle politique de coordination et d'orientation, mais est-ce la seule alternative possible ? La définition de la confédération métropolitaine qui se dégage de votre communication se définit plus facilement par ce qu'elle n'est pas que par ce que serait son réel impact.

Ce dont nous sommes persuadés, c'est que le fonctionnement égalitaire de "Paris Métropole" a atteint ses limites et qu'il convient effectivement de revenir sur le sacro-saint principe d'une collectivité, une voix. Mais la prospective de la gouvernance du Grand Paris ne s'arrête pas là. Nous savons d'expérience qu'une confédération dispose de pouvoirs restreints et d'une autorité faible, où la décision est celle du plus petit dénominateur commun.

Est-ce adapté à l'efficacité de l'action, ou est-ce la seule option capable de ne pas susciter les foudres des élus locaux de tous bords qui défendront jusqu'au bout leur pré carré ?

Qu'entendons-nous par "gouverner une métropole" ? Comment envisageons-nous sa représentation démocratique ? S'agit-il seulement de coordonner ou de fusionner les institutions existantes ?

Sur la territorialité, le périmètre est instable. Par endroits, il est superposé, et la notion d'appartenance mêle histoire et imaginaire. Ne devrions-nous pas repenser le périmètre du Grand Paris dans le cadre d'un redécoupage global des régions françaises ? Comment repenser le rapport avec l'État, que votre contribution a tendance à reléguer trop facilement, sachant que les grandes entreprises et les investisseurs privés sont essentiels dans la réalisation de grands projets métropolitains et qu'il faudra réinventer un nouvel équilibre entre l'État, les acteurs locaux et les acteurs privés.

Se pose aussi la question de la légitimation démocratique de ce que doit être la démocratie métropolitaine si l'on considère que la démocratie locale tient peu compte du fait métropolitain.

Enfin, au sein de la hiérarchie des normes, où se situeraient ceux ou celui qui incarnera politiquement la région capitale, première région d'Europe, se situant par son P.I.B. au quatrième rang mondial derrière Tokyo, New York ou Londres.

Aussi, étant données toutes ces interrogations, nous n'écarterons pas définitivement comme vous le faites, Monsieur le Maire, la formule d'une communauté urbaine.

Sur les 30 priorités de fin de mandature, ce projet concerne une métropole innovante attractive et citoyenne. Un peu faible pour lutter contre l'enchevêtrement des compétences en matière économique, qui nuit considérablement à l'efficacité de l'action publique.

Créer un conseil de développement économique et durable, pourquoi pas ? Coordonner, c'est bien, mais impulser et rationaliser serait mieux.

Il est évident qu'en matière d'emploi et d'entreprises, les aides de toutes natures, comme tout ce qui relève d'un "small business act" doit s'appréhender au niveau du Grand Paris.

Un satisfecit avant de conclure : au détour de la dernière page de votre communication, je retrouve l'une de nos préconisations concernant le comité des partenaires de "Paris Métropole" sur le modèle de "London first". La création d'un interlocuteur de ce type favorise considérablement l'attractivité économique, surtout en période de crise.

En conclusion, nous encourageons Paris à prendre le "leadership" du débat au sein de "Paris Métropole" comme nous soutenons sur le principe un projet de texte législatif relatif à la gouvernance du Grand Paris, mais nous ne validons pas votre postulat de constituer une confédération métropolitaine, et nous vous demandons d'ouvrir largement le débat au sein d'un espace dédié à toutes les sensibilités politiques de notre Conseil avant de porter au nom de Paris la réflexion au sein de "Paris Métropole".

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame. Vous avez laissé un peu plus de trois minutes à M. DUBUS.

Je donne la parole à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, je souhaiterais dire la satisfaction des élues républicaines socialistes de voir la politique métropolitaine de la Ville amorcer une nouvelle phase.

Celle-ci doit énormément à l'excellent rapport de Jean-Pierre CAFFET. "Paris Métropole" est désormais ancrée dans la réalité grâce à la volonté du Maire et de notre Municipalité.

Nous le devons aussi à Anne HIDALGO et à son cabinet, qui conçoivent l'ensemble des projets urbanistiques d'ampleur portés par Paris en leur incluant la dimension métropolitaine.

Et les clameurs opiniâtres de la Droite sur notre pari métropolitain n'auront pas déstabilisé ce projet d'envergure. La Droite parisienne est sans doute la première surprise de voir comment les communes, et pas seulement les communes de gauche, ont joué le jeu de la métropolisation.

"Paris Métropole" doit permettre aux Franciliens de résoudre les problèmes qui restent posés. Au premier rang de ceux-ci, le logement. Il s'agit là de notre priorité, et non de cette énième promesse du Président SARKOZY en 2010, avec son objectif annuel de réalisation de 70.000 logements, car où sont-ils ?

Nous, nous atteindrons le taux de 20 % de logements sociaux dans la Capitale en 2014, avec six ans d'avance sur le terme prescrit par la loi S.R.U.

Cela étant, pas de béatitude : le problème du logement demeure immense, notamment au niveau francilien. La construction est en panne, la diversité de l'offre et des statuts résidentiels se réduit, le mal-logement persiste, l'hébergement d'urgence se concentre dans le cœur de la métropole, et le parc locatif social reste très inégalement réparti. Le taux de rotation dans les logements sociaux est passé en une quinzaine d'années de 13 à 4 % pour Paris et de 11,5 à 7,5 % pour l'Ile-de-France.

De plus, le secteur privé ne privilégie pas le locatif. Le secteur locatif représentait 32 % des résidences principales en 1984. Il n'en représente plus que 22 % aujourd'hui.

Ajoutons à cela la faiblesse des constructions neuves. De 71.000 par an en 1970, elles n'étaient plus que de 47.000 dans les années 90, et de 31.000 début des années 2000.

La Région a réussi à inverser cette tendance depuis 2006, avec 39.000 constructions de logements annuelles. Hélas, force est de constater que la situation juridique, administrative et institutionnelle ne lui a pas permis d'atteindre les 53.000 pour lesquels elle a œuvré avec détermination.

Le problème du manque de constructions est doublé d'un sérieux problème d'insalubrité. Si Paris est en passe d'éradiquer le logement insalubre grâce à une politique volontariste et exigeante, le problème reste crucial au niveau de l'Ile-de-France. 200.000 logements, soit 6 % du parc privé, sont des logements indignes. Cela représente le tiers des logements insalubres à l'échelle nationale.

Par ailleurs, un phénomène de dynamisme sélectif lié à un choix politique local fait que 90 % du parc H.L.M. est concentré sur 15 % des communes, et 80 % des permis de construire relèvent aujourd'hui de 20 % d'entre elles.

Disons-le tout net : il serait bon que l'équilibre soit enfin rétabli entre Neuilly et Saint-Denis.

La compétence en matière de logement est répartie entre des acteurs trop nombreux et aux intérêts souvent divergents : l'Etat, les communes, les intercommunalités, les Départements, la Région : pas étonnant qu'une telle organisation ne porte pas toujours ses fruits.

Il est donc temps de se coordonner pour répondre efficacement à cette crise du logement qui n'est pas près de se résoudre. La création d'une autorité métropolitaine du logement, proposée par Jean-Pierre CAFFET, est une mesure importante si l'on veut vraiment relever le défi du logement dans la métropole.

Certaines réalisations commencent d'ores et déjà à gommer la frontière, autant physique que conceptuelle, entre la petite couronne et la Capitale : des conventionnements en faveur du logement social, par exemple avec Saint-Ouen, où Paris a cédé 6,2 hectares, ce qui a permis la création de 4.000 logements dont 40 % de logements sociaux, ou encore à Asnières afin de lui permettre d'atteindre les 20 % fixés par le S.R.U.

Cela étant, on se retrouve parfois face à un obstacle d'ordre juridique : celui du défaut d'intérêt à agir. L'exemple clichois en est symptomatique : Paris a passé un accord avec la Ville de Clichy-sous-Bois en vue de mener une action visant à la sauvegarde des copropriétés dégradées par l'intermédiaire de la SOREQA (société de requalification des quartiers anciens), mais en l'absence de propriétés foncières sur le site, la SOREQA ne peut actuellement intervenir, faute d'intérêt à agir, et ne pourra le faire que si la Ville de Clichy-sous-Bois entre dans son capital.

D'autre part, la SOREQA ne peut engager à ses frais une étude de requalification du site que Clichy-sous-Bois, elle, ne peut assumer financièrement.

L'un des principaux moyens de lever ces obstacles juridiques serait sans doute de créer une structure de coopération dédiée à cette action.

Les élues républicaines socialistes soutiennent avec force l'idée de créer une instance métropolitaine qui associerait l'ensemble des collectivités territoriales, notamment la Région et les Départements. Il serait intéressant que cette nouvelle instance puisse s'appuyer sur l'établissement public foncier régional d'Ile-de-France, mis en place récemment avec pertinence par la Région. Si nous réussissions à y rattacher l'ensemble des acteurs du logement, notamment la SOREQA, cela nous permettrait de lever cet obstacle juridique.

Cette instance permettrait aussi de rendre plus efficaces certaines initiatives politiques en la matière, comme le parcours résidentiel au sein du parc social qui gagnerait à passer de l'échelle parisienne à l'échelle métropolitaine.

Ajoutons, enfin, qu'il serait temps que l'Etat prenne ses responsabilités pour la production de logements adaptés aux besoins et aux moyens des Franciliens. Les idées sorties des pochettes-surprises du Président SARKOZY, comme les 30 % de constructibilité supplémentaire, sont un nouveau gadget qui montre l'état de panique à quelques mois des élections. Voilà encore une proposition qui arrive sans méthode élaborée et qui fait fi de la concertation avec les élus locaux.

"Paris Métropole" n'a pas attendu les élections pour agir et a déjà commencé à construire la métropole du XXI^e siècle digne de ce nom.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur DUTREY, vous avez la parole.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Le drame en matière de logement dans la métropole parisienne, c'est qu'aujourd'hui votre niveau de revenus détermine de plus en plus précisément le territoire sur lequel vous allez pouvoir habiter.

Dans les années 1980, certains avaient appelé cela la grande centrifugeuse, le fait que plus vous étiez pauvre, plus vous vous retrouviez loin du centre de l'agglomération. Aujourd'hui, on peut réellement parler d'une sorte de ségrégation spatiale.

Il y a 406.000 demandeurs de logements sociaux en Ile-de-France. La crise du logement fait des ravages, avec son corollaire de catastrophes humaines, et pourtant la puissance publique est totalement en panne.

Elle est en panne pour trois raisons principales :

- premièrement, les documents d'orientation, principalement municipaux - je pense au Plan local de l'habitat et au Plan local de l'urbanisme - sont absolument incohérents entre eux et empêchent toute politique efficace.

- deuxièmement, la juxtaposition des prérogatives de chaque collectivité transforme chaque projet de logement social en un véritable parcours du combattant.

- enfin, l'égoïsme de certains maires, déployant des chefs-d'œuvre d'ingéniosité pour éviter à tout prix d'avoir plus de population, plus de logements sociaux, voire en ne faisant que du logement intermédiaire.

Alors, oui, cette autorité du logement est une idée importante, essentielle, car il faut changer d'échelle pour faire face à cette crise.

Il faut trois choses pour faire du logement : il faut de l'argent, il faut des terrains, il faut une réglementation.

C'est sur ces trois points que l'autorité devra rassembler le maximum de prérogatives afin d'être parfaitement efficace. Le sujet épineux du périmètre est effectivement à traiter, en prenant garde, en intégrant uniquement l'agglomération dense parisienne, à ne pas oublier les éventuels effets de report sur les franges périurbaines. Un périmètre trop grand sur l'ensemble de l'Ile-de-France aurait, lui, une inertie telle qu'il serait absolument inefficace.

Pour finir, pour traiter le logement en moins de 2 minutes, je voudrais rendre hommage à ces maires de petites communes, moyennes communes et grandes communes d'Ile-de-France, ces maires qu'on appelle ces "maires bâtisseurs", ces maires qui combattent pour le logement social au quotidien, dans un contexte de désengagement total de l'Etat. J'ai envie de dire qu'aujourd'hui, si chaque commune riche de l'Ile-de-France construisait et faisait autant pour le logement social que ces maires bâtisseurs, et d'ailleurs si chaque commune riche de l'Ile-de-France faisait autant que Paris en termes de construction de logement social, la crise du logement pourrait bien se tenir en Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour 5 minutes 24.

Elle n'est pas obligée de tout prendre !

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, cette communication sur la politique métropolitaine de Paris est l'occasion, pour notre groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, de saluer tout le travail impulsé, notamment par Pierre MANSAT dans le cadre de sa délégation, et, de même, la forte implication de l'ensemble de la majorité.

Une vraie rupture a été opérée par notre Municipalité depuis 2001. Paris est une ville riche et se devait de penser les solidarités de territoires bien au-delà du périphérique et cesser de se comporter en royaume flanqué de douves remplies de voitures en guise de protection frontalière. Les projets de couverture du périphérique incarnent pour nous le symbole le plus fort en la matière : autour de la porte des Lilas et de la porte de Vanves, la continuité spatiale a permis concrètement de changer la vie des habitants de ces quartiers populaires.

J'en profite pour réitérer le souhait de notre groupe qu'une poursuite ambitieuse de la couverture du périphérique soit engagée.

Alors, je pourrais revenir sur les nombreux projets de coopération relatés dans la communication, et que nous soutenons, et sur l'impérieuse nécessité de les poursuivre, mais je souhaiterais plutôt concentrer mon propos sur le débat de fond : quelle est la nouvelle étape que nous devons donner à nos coopérations, et dans quel cadre devons-nous le faire ?

Revenons sur le contexte du débat. Soutenu par la Droite de cet hémicycle, le Gouvernement est passé en force pour faire adopter le projet d'une société du Grand Paris, qui ne vise ni plus ni moins qu'à déposséder les élus locaux de leur pouvoir de décision, et donc les électeurs de leur souveraineté démocratique.

La société du Grand Paris n'est pas une collectivité territoriale de plus mais une instance "a-démocratique" au service d'un projet libéral de mise en concurrence entre des pôles d'excellence. Avec le métro automatique dont le tracé ne répond pas aux besoins, la Droite va accentuer la spéculation sur les prix du foncier.

Nous désapprouvons ce projet antidémocratique, antisocial et anti-écologique.

Autres éléments du contexte : la réforme des collectivités territoriales et les politiques d'austérité qui se traduisent dans le même temps par des transferts de compétence et des gels de dotations de financement. Nos collectivités, dans le contexte de crise actuel, pourtant doivent faire face à des besoins croissants.

Alors, comment y répondre sans se substituer à l'Etat et exiger, au contraire, son implication dans les financements ?

Le projet alternatif à la société du Grand Paris, qui nous est présenté, est de créer une métropole multipolaire par le biais de la construction d'une confédération métropolitaine qui regrouperait des pôles métropolitains, c'est-à-dire des établissements publics, constitués par accord entre les E.P.C.I. Est-ce la seule et la meilleure alternative ?

Les deux rendez-vous politiques majeurs de cette année, présidentielles et législatives, nous donnent l'occasion de porter de grandes ambitions pour un autre modèle de société solidaire et écologique.

Le débat débute sur la confédération métropolitaine comme super-collectivité. Assumons-le et sans tabou !

D'abord, d'un point de vue démocratique.

Le modèle de gouvernance prévoit une formation plénière réunissant les 200 élus actuels de "Paris Métropole" et une instance exécutive resserrée de 30 à 40 élus. La création de toute collectivité avec pouvoir de décision, dans laquelle les élus ne tirent pas leur légitimité d'un suffrage direct, doit cependant nous interroger. Nous devons être en capacité de repenser les coopérations entre collectivités, sans déconnecter plus encore les lieux où se prennent les décisions et le moment où les citoyens sont amenés à participer à cette décision. Il me semble que nous devons être plus critiques vis-à-vis des intercommunalités et les interroger. Les citoyens n'y sont pas plus impliqués et, souvent, les transferts de compétence, au contraire, éloignent d'eux les processus de décision. On développe aussi souvent une multitude d'organismes chargés d'instruire les projets en autant de comités d'experts qui dessaisissent les citoyens et les élus des débats et des confrontations qui permettent de trancher démocratiquement les choix politiques.

Alors, ensuite, du point de vue de notre attachement à l'idée républicaine de solidarité de territoires, il est important aussi d'interroger cette confédération métropolitaine. Le développement des E.P.C.I. sur toute la France et les modalités actuelles des dotations de financement de l'Etat organisent de fait des mises en concurrence de territoires. C'est la course à qui dotera son E.P.C.I. de plus de compétences pour récupérer le maximum de financements. La confédération permet, et il y a un avantage en cela, de mettre un terme aux concurrences entre les territoires de la métropole mais, hélas, pas à la concurrence avec les autres territoires extérieurs à notre métropole.

Aussi, arrêtons-nous sur quelques exemples : le logement, l'aménagement du territoire et l'eau.

Le logement, comme tout le monde a pu le redire, c'est la préoccupation première des habitants de la région Ile-de-France et de la zone dense. Certes, la création de la confédération métropolitaine permettra de collecter des fonds, d'engager des mécanismes de solidarité de transferts et de développer une solidarité de projets. Mais soyons aussi réalistes ! Quel pouvoir aura-t-elle contre les villes qui se refusent à créer 20 % de logements sociaux ? L'urgence est pourtant bien de forcer, par la loi, ces mairies qui se murent en ghettos de riches, telles que la Ville de Neuilly, à faire du logement social, sous peine de se voir retirer tout financement de l'Etat et de la Région.

L'urgence est d'appliquer aussi, par la loi, la réquisition et la baisse des loyers.

Aussi, l'échelon régional n'est-il pas le plus pertinent pour repenser nos aménagements urbains dans un double souci écologique et social ?

Nous savons que le logement se développe en grande couronne et notamment en Seine-et-Marne, mais que l'emploi reste concentré en zone dense de la métropole parisienne : logement à l'Est, emploi à l'Ouest.

Réduire les inégalités spatiales qui accroissent les inégalités sociales ne peut se penser hors du cadre national, au risque d'accompagner la concentration des richesses à un bout et de délaisser les zones rurales et urbaines de l'autre, au risque d'accompagner l'étalement urbain.

Hélas, j'ai peu de temps, j'aurais pu prendre l'exemple de l'eau. On sait bien que, par le consensus, on ne pourra pas couper court au choix de plus de 144 communes d'Ile-de-France qui ont signé pour 12 années de DSP avec Veolia.

On voit que, pour résister à la logique libérale, c'est un référendum qui pourra nous permettre, en nous appuyant sur la bonne expérience parisienne, de casser l'appétit des prédateurs de type Veolia.

Pour conclure, Monsieur le Maire, il nous faut continuer absolument l'ensemble des coopérations, mais on doit poursuivre aussi ce débat sur quelle méthode de gouvernance et être convaincu qu'il faut absolument remettre de l'implication citoyenne, remettre le peuple aux commandes.

Pour un bon nombre d'actions, il nous sera nécessaire - on doit en profiter avec cette échéance de 2012 - de nous dire que c'est aussi par la loi et par le cadre national de la loi, qui garantit l'égalité républicaine sur tout le territoire, que nous pouvons mettre en place un autre aménagement du territoire qui réponde aux enjeux sociaux et écologiques.

C'est bien parce que nous avons réussi à faire des coopérations sans un nouveau cadre que nous n'avons pas forcément besoin de mettre en place un nouveau cadre qui éloignerait les citoyens des processus de décision.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme NAMY-CAULIER.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Monsieur le Maire, vous appelez de vos vœux une métropole innovante, attractive et citoyenne. Personne, bien entendu, ne peut être en désaccord avec vous sur cette volonté de renforcer davantage les rôles moteurs de Paris et sa métropole dans la production des richesses de la France.

Cependant, j'ai l'impression que vos actions en ce domaine ne reflètent pas complètement cette volonté. Je vous citerai quelques exemples majeurs illustrant vos échecs, qui pénaliseront durablement la métropole parisienne en matière d'innovation et d'attractivité, en commençant par les instituts de recherche technologique.

Je me permets de rappeler que les I.R.T., basés sur des partenariats de long terme entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises, sont de nouveaux instruments destinés à supporter une stratégie industrielle de conquête sur les marchés porteurs et à augmenter l'attractivité du territoire sur lequel ils sont implantés auprès des entreprises et des meilleurs chercheurs internationaux.

Malheureusement pour la métropole, le jury international, en mai 2011, n'a sélectionné aucun des projets franciliens. C'est un échec particulièrement lourd que vous partagez avec Jean-Paul HUCHON.

Comment se fait-il que les villes et métropoles de Toulouse, Lyon, Metz, Valenciennes, Grenoble et Nantes aient présenté de solides projets et pas vous ?

Rendez-vous compte, Monsieur le Maire, ce ne sont pas moins de 2 milliards d'euros que les I.R.T. sélectionnés vont se partager.

Le sujet est d'ailleurs particulièrement d'actualité. Je me réjouis que, le 31 janvier dernier, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ait annoncé le repêchage de l'I.R.T. System X à Saclay.

Le pôle Paris Saclay que vous avez tant critiqué a réussi à doter le Grand Paris d'un I.R.T. là où Paris avait échoué l'an dernier.

Réjouissons-nous également (je note d'ailleurs que vous l'avez fait de manière très mesurée vendredi par communiqué de presse) de l'annonce par le Premier Ministre de la sélection des campus de Saclay, Sorbonne Paris-Cité et Sorbonne Universités dans le cadre des initiatives d'excellence du grand emprunt, I.D.E.X. Ils se partageront avec d'autres une enveloppe de 5,5 milliards d'euros.

Monsieur le Maire, rien que sur les I.R.T. et les I.D.E.X., nous sommes à 7 milliards d'euros qui seront répartis entre les projets sélectionnés. Nous sommes bien loin du prétendu milliard, en réalité plus proche des 800 millions d'euros, que vous consacrez à l'enseignement supérieur et à l'innovation.

Aussi, Monsieur le Maire, rassurez-vous. En effet, votre communiqué laissait entendre que vous aviez peur que l'abondement financier de l'Etat pour ces projets ne soit pas à la hauteur. Je pense que vos craintes vont pouvoir maintenant se dissiper et vous permettre ainsi de vous réjouir totalement de ces bonnes nouvelles pour Paris et la métropole.

Mes chers collègues, à côté de ces dispositifs d'envergure, les propositions du Maire de Paris d'étendre l'expérimentation sur le mobilier urbain intelligent ou d'ouvrir le laboratoire "Paris Région Innovation" aux collectivités voisines semblent bien modestes

Votre échec, Monsieur le Maire, en la matière est essentiellement lié à votre entêtement persistant d'ignorer l'Etat investisseur comme partenaire privilégié pour les grands projets de métropolisation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Votre communication ne dit pas un mot sur le campus Paris Saclay, qui est pourtant l'exemple le plus emblématique en la matière.

Ce silence, assurément volontaire, démontre votre incapacité à travailler collectif, votre incapacité à sortir de votre cloisonnement politique et dogmatique dans lequel vous vous êtes vous-mêmes enfermé.

Totalement inséré dans le projet du Grand Paris, le campus Paris Saclay transforme le plateau en un pôle scientifique et technologique pluridisciplinaire de dimension mondiale, comparable aux meilleurs campus mondiaux, comme le M.I.T., Stanford ou Cambridge.

Réticence, voire répulsion, voilà ce que vous avez toujours manifesté vis-à-vis de ce campus. Pourtant, le mouvement de métropolisation que vous encouragez aujourd'hui aurait normalement dû vous conduire à être un soutien actif du campus Paris Saclay.

Monsieur le Maire, si nous voulons une métropolisation réussie en matière d'enseignement supérieur et de recherche, c'est une logique différente, c'est une logique à trois pieds qu'il convient de respecter : l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris.

Or, aujourd'hui, vous n'êtes malheureusement pas dans cet état d'esprit. En conclusion, Monsieur le Maire, la métropolisation en matière d'innovation et de recherche, telle que vous la concevez, reste trop à l'état de concept. Elle ne trouve aucune traduction sérieuse à la hauteur des enjeux dans vos actions, actions qui relèvent davantage du cosmétique que d'une véritable politique publique ambitieuse en faveur de l'innovation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que toutes les grandes métropoles françaises et européennes ont, dans les 20 dernières années, organisé leur gouvernance, Paris et l'Ile-de-France sont restés à la traîne, pratiquant un empirisme gouvernemental à la petite semaine.

Résultat : au moment où notre région va mettre en œuvre un projet colossal de développement économique, de développement urbain et d'amélioration de ses infrastructures de transport, la gouvernance reste en panne.

Un projet "gullivérien" pour une gouvernance lilliputienne ne peut pas fonctionner.

Or, pour affronter la concurrence mondiale avec une masse critique suffisante, la plupart des grandes capitales européennes (Berlin, Londres, Rome ou Madrid) et mondiales ont regroupé leurs collectivités locales, comprises dans leur aire urbaine, pour organiser leur développement, leur aménagement et la gestion de leurs services publics.

Ne nous y trompons pas, mes chers collègues. La faiblesse de la croissance en Ile-de-France ces 10 dernières années, seulement 2 % par an, est l'une des conséquences de cet empilement institutionnel.

Il est donc grand temps de faire notre révolution.

Nous avons en Ile-de-France besoin d'une nuit du 4 août de notre gouvernance. Chacun, d'ailleurs, s'accorde à le reconnaître, quelle que soit sa tendance politique.

Les rapports ne manquent pas : rapport Dallier, rapport Planchou, rapport Caffet, les travaux du comité Balladur également ou plus récemment le rapport du maire de Lyon, Gérard COLLOMB, qui va d'ailleurs à l'encontre de celui qui nous est présenté aujourd'hui.

Tous aboutissent au même constat : une meilleure coordination de l'ensemble des interventions publiques, en particulier dans la zone dense de la métropole, est devenue indispensable et urgente si l'on veut réussir le Grand Paris.

Mais il n'y a pas de consensus sur les solutions et la communication présentée aujourd'hui n'y contribuera pas, d'où le vœu déposé par notre groupe.

Vous avez en effet privilégié la solution d'une confédération métropolitaine qui pourrait prendre la forme juridique d'un pôle métropolitain après modification de la loi du 16 décembre 2010, écartant la communauté urbaine qui serait "une solution violente et brutale".

Y a-t-il plus de violence, de brutalité dans la gouvernance des 14 communautés urbaines françaises que dans notre région ? Je ne le crois pas, les élus concernés non plus et les habitants concernés encore moins.

Nous ne croyons pas à cette proposition, à votre proposition qui ne conduit pas à la constitution d'un vrai pouvoir d'agglomération en mesure de conduire des politiques publiques strictement cohérentes.

On sait, dans l'histoire, ce qu'il est advenu des confédérations entièrement tributaires de la bonne volonté de leurs membres et au sein desquelles le plus petit dénominateur commun est la règle.

Leur autorité est faible et leur existence, précaire. Sans compter dans votre schéma la mise aux oubliettes de la Région dont le président serait confiné au rôle de roitelet des champs de betteraves de la grande couronne. Sans compter, alors qu'il s'agit de la région capitale, que l'État y est à peine toléré. Pour nous qui sommes girondins, c'est même étonnant.

Mes chers collègues, l'organisation institutionnelle de notre région, la définition d'un vrai pouvoir d'agglomération de la zone dense mérite un grand débat public avec tous les acteurs concernés dont l'opposition municipale, qui pour le moment en a été écartée. Elle mérite également une vraie volonté novatrice et non pas un bricolage dépourvu de toute ambition laissant la cruelle impression qu'il faut tout changer pour que rien ne change. Elle mérite enfin, mes chers collègues, une solution dont les deux objectifs principaux doivent être la simplification et la rationalisation de l'organisation métropolitaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, d'autant que vous avez respecté votre temps de parole. Je me permets de vous suggérer de consulter votre famille politique et les élus de votre parti politique de l'agglomération parisienne sur la structure que vous proposez, car je ne suis pas sûr qu'ils soient d'accord avec vous.

Comme vous me faites la leçon, vous dites que les élus sont favorables à une communauté d'agglomération, je vous suggère d'en parler avec ceux de votre famille politique.

Madame CHARNOZ, vous avez la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à saluer l'initiative de "Paris Métropole", qui dans le cadre de sa réflexion sur la gouvernance à venir de notre métropole laisse à chacun de ses membres la possibilité de s'exprimer. Et je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous faire partager cette réflexion et débattre ainsi de notre avenir.

Si ce débat a lieu aujourd'hui, c'est bel et bien parce que nous avons franchi des pas décisifs grâce à Paris qui a su dialoguer avec ses voisins et qui, par des actes concrets de coopération, a permis de passer du bilatéral au partenariat désormais à multiples échelles, sous l'impulsion déterminée de Pierre MANSAT.

Nous sommes devant une nouvelle étape de la décentralisation qui doit se faire sous l'œil attentif et bienveillant de l'État. Un État non partisan, un État au service de tous et non au service de quelques-uns, un État au service de l'intérêt général et non au service d'une campagne législative personnelle, un État décentralisant en compensant ses charges, un État solide, un État juste, et ce dans un climat de confiance retrouvée entre l'État et les collectivités locales. Cet État, nous l'appelons de nos vœux.

A la lecture de l'excellent rapport de Jean-Pierre CAFFET, nous disposons d'un "Bilan et perspectives métropolitaines des politiques parisiennes", et grâce à cette communication et aux 30 propositions à débattre, nous percevons qu'une nouvelle étape s'impose pour répondre aux inégalités sociales et territoriales, au défi de la solidarité, au défi du développement durable, et au défi de l'innovation et du développement économique.

Parmi les 30 actions prioritaires en débat aujourd'hui, je souhaite mettre l'accent sur celles qui traitent de l'emploi, de l'innovation, et du développement économique. Nous ne pouvons en effet que constater actuellement la segmentation trop importante des politiques métropolitaines, notamment dans ce domaine.

Pourtant, en économie ouverte, aucune réponse efficace ne saurait être isolée. Le phénomène métropolitain aujourd'hui fondamental doit retrouver un nouveau souffle au travers de nouvelles initiatives et de nouvelles structures.

Dans de nombreux domaines, notamment celui du développement économique, les freins sont nombreux et ce malgré les champs de coopération multiples au sein de la métropole.

Les coopérations sont en effet de nature majoritairement bilatérales entre communes, intercommunalités, ou départements. On peut citer à titre d'exemple l'étude commerciale sur le devenir de Bercy 2, que nous menons avec Charenton, ou le Plan pépinière incubateur conçu pour le territoire parisien que nous avons étendu à la petite couronne, à Ivry et Aubervilliers.

Les obstacles récurrents au développement d'une coopération plus large sur cette thématique sont multiples et tiennent autant à l'héritage historique qu'à la place particulière de l'Ile-de-France dans l'économie nationale. La décentralisation inachevée se conjugue avec une logique fortement concurrentielle des territoires. Les grands syndicats techniques assurent une part du développement et l'État fait un retour peu respectueux des libertés locales souvent par l'outil budgétaire, les nouvelles péréquations en témoignent.

Or, le développement économique et politique structurant pour la région doit dépasser le cadre institutionnel et s'appuyer sur une nouvelle gouvernance réformée dont "Paris Métropole" doit être le berceau et le creuset. Il s'agit de dépasser l'éternel débat entre les tenants de la coopération volontaire et les tenants de l'intégration imposée. La gouvernance doit s'adapter à la question qu'elle porte et c'est là la clef de la confédération métropolitaine que nous appelons de nos vœux.

Deux solutions sont alors possibles : l'approfondissement des politiques coopératives quand elles existent et la constitution d'une véritable interface entre les entreprises et les décideurs publics sur le modèle d'une agence qui pourrait prendre le nom de "Conseil de développement économique et durable".

Ce conseil pourrait ensuite intégrer progressivement les politiques coopératives en place. Le contexte n'est pourtant pas évident, tant la métropole doit faire face aux volontés recentralisatrices de l'État, notamment au travers des contrats de développement territoriaux, véritables outils à contretemps qui exacerbent la concurrence au lieu de jouer pleinement un développement solidaire des territoires.

Ce conseil de développement économique et durable, porté par les 30 propositions, devra répondre à une triple finalité :

- identifier les intérêts communs ou divergents.
- définir les stratégies et les priorités, et les politiques à mettre en œuvre.

Il devra ensuite favoriser les implantations de jeunes entreprises, attirer les investisseurs étrangers, et établir une sorte de planification souple sur le modèle du "softflow".

En parallèle de cet outil stratégique, nous devons poursuivre nos contributions au développement collectif, comme l'ouverture du laboratoire Paris Région Innovation aux autres collectivités qui le souhaitent, le recensement des friches pour accueillir les métiers d'art, l'établissement d'un plan hôtelier pour maintenir notre attractivité touristique, sans oublier nos valeurs comme la solidarité au travers de notre engagement pour l'insertion professionnelle de tous, et surtout des plus jeunes frappés de plan fouet par la crise.

Il s'agit de mettre en place une des préconisations de la MIE sur l'insertion professionnelle des jeunes, un forum métropolitain pour l'emploi des jeunes. Ce changement de braquet dans la gouvernance avec ses premiers outils stratégiques pour mener des politiques structurantes pour la métropole nécessite une volonté politique. Paris a clairement cette volonté et cette ambition.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame DUMAS, vous avez la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Monsieur le Maire, aujourd'hui, une élue U.M.P. est tout à fait ravie de votre communication, et je veux parler des métiers d'art. En effet, depuis de nombreuses années, j'interviens au Conseil de Paris sur les métiers d'art et aujourd'hui, apparemment, j'ai pu convaincre M. CAFFET au Sénat, et je ne peux que me réjouir de cette conversion.

Vous savez que le Premier Ministre m'a confié une mission fin décembre 2011 pour l'organisation d'une exposition internationale à Paris sur les métiers d'art. Etant donné votre intérêt pour ces métiers, je compte bien sûr, Monsieur le Maire, sur votre soutien, sur le soutien de la Ville, afin de m'aider dans cette tâche importante de valorisation du savoir-faire français.

Connus et reconnus, appréciés, enviés, souvent copiés, mais encore difficilement égalés, nos métiers d'art et d'excellence restent l'un des vecteurs d'influence majeurs de la France dans le monde. Derrière ce patrimoine, ce sont des hommes et des femmes de passion qui perpétuent l'intelligence de la main et les gestes hérités d'une longue histoire, mais qui les renouvellent jour après jour et les adaptent aux réalités de notre époque.

Depuis plusieurs années, je défends activement les savoir-faire artisanaux, d'excellence ainsi que culinaire. Ces filières traditionnelles contribuent au développement du tourisme en France, pays qui est dans l'imaginaire de beaucoup le pays de la mode, de la gastronomie, du savoir-vivre, et du savoir-faire. Il importe donc de soutenir et de développer activement ces filières qui sont un maillon essentiel de la diffusion de notre modèle culturel dans le monde.

En 2009 déjà, le Premier Ministre m'avait demandé de lui dresser un état des lieux et de lui proposer des mesures concrètes pour préserver et promouvoir nos métiers d'art. Le rapport que j'ai eu l'honneur de lui remettre a, je le crois, permis une prise de conscience jusqu'au plus haut niveau de l'État, de la nécessité de défendre et de développer ces métiers.

Ces 10 dernières années, le secteur des métiers d'art français a connu de profondes mutations, avec une concurrence accrue sur les marchés internationaux. De nombreuses activités artisanales ont été touchées par les difficultés contextuelles, par la situation mondiale très incertaine. Heureusement, une réelle prise de conscience des pouvoirs publics a eu lieu et permet un indispensable sursaut en faveur des métiers d'art.

Cette crise qui a certes fragilisé certains ateliers traditionnels a aussi permis, et c'est un réel motif d'espoir pour nos entreprises, de susciter l'apparition de nouveaux modes de production, de nouvelles perspectives de développement. Si pour ces métiers le geste de la main reste primordial, l'avenir de l'excellence française passe aujourd'hui nécessairement par l'intégration des nouvelles technologies, la recherche d'une créativité constamment renouvelée, également l'apport du design.

Monsieur le Maire, il me semble que cette dimension, à la frontière des politiques publiques en faveur de l'innovation et des métiers d'art est encore absente de votre réflexion. Je ne veux vous faire bien sûr aucun procès d'intention, mais cette mutation doit nécessairement être intégrée dans le cadre de la métropolisation des politiques publiques en faveur des métiers d'art.

De même, dans le cadre du projet du Grand Paris, je continue de soutenir activement l'installation d'un pôle de la création en Seine-Saint-Denis qui concentrera, sur un même territoire, les entreprises des métiers d'arts et les écoles de création.

C'est une bonne chose de vouloir recenser les friches disponibles et adaptées à l'installation d'ateliers de production dans la métropole, mais ce serait aussi une bonne initiative que de promouvoir la création d'une ambitieuse et novatrice université française des métiers d'art. Ce n'est pas la première fois que j'évoque ce sujet au Conseil de Paris. Et j'espère bien que vous allez contribuer à sa mise en place.

Avant de produire, d'exposer et de diffuser leurs créations, les artisans ont d'abord besoin de lieux où se former et où se professionnaliser. Au risque de me répéter dans cette assemblée, je pense que la Ville de Paris s'honorerait à créer, dans le cadre du campus Condorcet au Nord Est de Paris, cette université des métiers d'art.

En effet, qu'il s'agisse de la transmission des techniques et des connaissances, de la production de locaux d'enseignement et de recherche, d'amélioration de l'accueil des étudiants, de la création d'instituts, de bourses et de chaires doctorales, les métiers d'arts peuvent vraiment trouver leur place dans ce campus francilien.

L'image de Paris est étroitement liée à l'histoire et au développement des métiers d'art. Nul ne conteste que Paris aurait beaucoup à perdre avec le départ ou la disparition de ces métiers de haute technicité, qui font la spécificité et la notoriété de la France et de sa capitale dans le monde.

L'université de Bordeaux a su faire une place à l'œnologie, celle de Tours à l'Institut européen d'histoire des cultures et de l'alimentation. Pourquoi la métropole parisienne, berceau des métiers d'art, ne ferait-elle pas une place à ce pôle de la création ?

Vous le voyez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la création d'une université contribuerait à favoriser l'insertion professionnelle de nos futurs diplômés, via un rapprochement avec un secteur économique en pleine expansion, renforçant ainsi la santé économique de Paris et sa métropole.

Avec ce projet, vous détenez une des clés du rayonnement international de la métropole. J'espère sincèrement que vous allez vous en saisir. Aujourd'hui vous m'avez donné l'occasion de parler, dans cet hémicycle, de ce secteur d'activité qui honore la France. A travers ces métiers, c'est tout le patrimoine de notre pays et sa transmission qui sont en jeu. C'est aussi beaucoup d'emplois actuels, beaucoup d'emplois futurs. Mettre en valeur ces métiers, c'est promouvoir la France et ses territoires. C'est aussi être fiers d'être Français.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme l'a souligné Jean-Pierre CAFFET, la politique métropolitaine de Paris a pour objectif de tisser des coopérations avec les communes participant et bénéficiant de la proximité de la capitale.

L'objectif de cette stratégie se comprend pas la nécessité de mettre fin au couperet géographique que constituent les frontières parisiennes et qui se traduit bien souvent par une inégalité entre citoyens vivant à quelques encablures les uns des autres.

Ces citoyens font vivre Paris sous toutes ces formes, mais ne peuvent finalement bénéficier de la politique que nous définissons ici même, les renvoyant au bon vouloir ou aux possibilités de leurs communes de rattachement.

J'aimerais à ce titre souligner deux aspects de notre politique qui répondent à de vraies problématiques sociales et qui touchent de facto à notre gouvernance métropolitaine: notre action vis-à-vis des seniors et de la grande exclusion urbaine.

Comme nous l'avons montré avec la Mission d'information et d'évaluation sur la prise en charge des seniors en perte d'autonomie, les besoins en accueil de jour et en hébergement sont très importants.

Afin de répondre aux problématiques du grand âge et de l'augmentation du nombre de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, Paris s'est lancée dans une politique de restructuration de ces établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, gérés par le C.A.S.V.P, et a ouvert un chantier de création de 300 places en accueil de jour. Or, quatre de ces E.H.P.A.D. sont installés en Ile-de-France et accueillent des seniors franciliens, permettant ainsi à eux-mêmes et à leurs proches de trouver des réponses efficaces et humaines aux questions qui se posent à ces familles, dont bon nombre travaillent à Paris.

Cette mixité d'accueil est à faire perdurer puisqu'elle fonctionne très bien et qu'un début de dialogue social se constitue avec les communes concernées et que cela assure aux gestionnaires publics un taux de remplissage optimal.

Dans le même esprit, il serait incompréhensible que nos accueils de jour, en particulier ceux situés au niveau des portes de Paris, soient fermés aux seniors au-delà du périphérique.

Cette question de l'accueil des seniors dépendants se confronte inexorablement à la question du foncier à Paris et à la question de la capacité financière des communes limitrophes. Nous voyons bien l'impact positif d'une telle collaboration, qu'il nous faudra pousser plus loin afin d'aboutir à une meilleure formalisation, mais surtout à une meilleure coordination.

En effet, si dans cet esprit les conditions d'accueil sont mutualisées, le financement ne l'est pas puisque chaque conseil général définit lui-même ces aides extralégales. De ce fait, les coûts d'hébergement pour les familles ne sont pas les mêmes dans le même établissement, en fonction de leur origine au sein de la même région. "Paris Métropole" doit donc poursuivre cette coopération qui change déjà la vie de nombreux Francilien.

De même, la question de la grande exclusion urbaine à travers la métropolisation des Samu sociaux est un sujet qu'il nous faudra traiter dans ce cadre. C'est avec intention que j'ai dit "métropolisation des Samu sociaux" car il ne s'agit pas de créer un seul Samu social, unique à l'échelle de la Région, mais il faut faire travailler ensemble les acteurs déjà existants sur des bases communes et des objectifs partagés. Je veux parler de toutes ces associations qui réalisent maraudes, accueil et hébergement, et dont nous devons saluer l'engagement en cette période particulièrement dure.

Cependant, de nombreux sans-abri ont été récemment envoyés pour être hébergés en banlieue sans coordination. Cette situation de tension, qui amène souvent à un traitement parfois brusque, est le fruit d'une augmentation du nombre de sans-abri en Ile-de-France et de l'importante attractivité du territoire parisien qui compte plus de 60 % des places régionales.

Nous n'avons cessé de réclamer auprès de l'interlocuteur en charge de cette question, à savoir l'Etat, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le financement et une meilleure répartition des places en région, la population SDF étant naturellement mobile et allant là où l'offre est la mieux fournie et organisée.

En attendant un changement d'orientation, et afin de gérer au mieux au niveau parisien cette situation, nous avons soutenu la constitution au sein du Samu social d'un pôle d'hébergement et de réservation hôtelière. Cela a permis de mieux coordonner l'hébergement d'urgence et de maîtriser son coût et sa qualité en instituant un opérateur unique.

Ce dispositif est à régionaliser. Ce changement de niveau d'action nous permettrait d'objectiver notre diagnostic sur la localisation des structures et sur les nécessaires efforts de solidarité, pour mieux les répartir sur le territoire. Tel est l'enjeu de la feuille de route du nouveau président du Samu social, Eric MOLINIÉ, feuille de route validée par l'Etat.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question sociale est par essence métropolitaine car les mobilités des publics et les problématiques humaines ne connaissent pas de frontières administratives. Cela a commencé par des opportunités de coopération, comme pour les seniors, et cela se continue par des obligations de responsabilité comme pour l'exclusion urbaine.

C'est tout l'enjeu pour Paris : savoir trouver les cadres de travail efficaces pour permettre un développement social harmonieux de sa population.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Madame DATI, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la crise économique qui frappe actuellement l'Europe s'ajoute à une crise structurelle, tout à fait spécifique à l'Ile-de-France, qui est la crise du logement, la pénurie d'équipements et un manque de croissance, puisque celle de notre région est moitié moindre que celle par exemple du grand Londres.

Nos ressources sont bloquées ou mal employées en raison de leur inégale répartition, conjuguée au morcellement de l'agglomération et à l'éparpillement des centres de décision, c'est le cas par exemple du logement pour lequel l'argent est à Paris, mais les terrains sont en banlieue.

Alors, le projet du Grand Paris est effectivement fondé d'abord sur des projets plutôt que sur la gouvernance, parce que les projets sont très longs à sortir de terre et prennent du temps. C'est aussi courir le risque d'être déclassés.

Dans la présente communication, vous souhaitez que le syndicat "Paris Métropole" évolue vers une structure de type pôle métropolitain. C'est la moins contraignante des formes créées par la réforme des collectivités territoriales, et ce choix, que je considère finalement comme le moins ambitieux, est celui qui préserve avant tout les prérogatives des élus, des institutions en place, à commencer par celles de la Région.

Ce modèle de gouvernance repose sur la mise en commun des bonnes volontés de chacun et je crois qu'aujourd'hui ce serait angélique de croire que cela pourrait prospérer. En effet, depuis 2001, toutes les actions concertées avec les autres collectivités d'Ile-de-France se sont limitées aux intérêts finalement des projets les plus parisiens.

Alors sans structure métropolitaine, dotés de réels pouvoirs, les projets métropolitains seront toujours limités au cumul des intérêts particuliers des échelons inférieurs. Seule une structure forte peut être en mesure d'imposer des projets ambitieux hors du consensus général. Ce fut le cas de l'Etat quand il a créé la société du Grand Paris, les contrats de développement territorial ainsi que des opérations d'intérêt national.

En guise de politique métropolitaine, finalement vous nous proposez une agrégation de petits projets. Alors, forts de ces constats, il n'est pas raisonnable d'écarter l'opportunité de créer une vraie métropole. Certes, cela implique de renoncer à certains de nos pouvoirs mais il en va aussi de notre capacité commune à relever des défis lancés par les autres métropoles mondiales et de l'intérêt de nos concitoyens et de leur avenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne voudrais pas être trop taquin mais tout à l'heure votre groupe me reprochait de dépouiller la Région, et vous, si j'ai bien compris, vous me reprochez de faire la part belle à la Région.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des orateurs et oratrices qui ont apporté leur contribution à ce débat. Bien évidemment, je ne serai pas en mesure de répondre individuellement à la petite vingtaine d'intervenants : je voudrais simplement relever les points forts de la discussion.

Je note tout d'abord, comme vous, Monsieur le Maire, la faiblesse des propositions de la part de l'opposition municipale. À l'exception de la communauté urbaine, sur laquelle je reviendrai dans un instant, je constate que de la part du groupe U.M.P. - à part une formule vague : "créer une métropole" - il n'a été fait aucune proposition. Vous vous en êtes tenus à quelques critiques sur le manque d'ambition dont serait porteuse cette communication.

Revenons tout d'abord sur le contexte de cette communication. Pourquoi franchir une nouvelle étape aujourd'hui, pourquoi maintenant ? Simplement parce qu'il y a volonté de passer aux actes. C'est maintenant que le débat s'ouvre. C'est maintenant que nous avons atteint une certaine forme de maturité métropolitaine. D'ailleurs, l'ensemble des orateurs en conviennent : il y a une opportunité, la question métropolitaine est à un palier.

Nous proposons pour avancer une voie qui, simplement, et comme nous l'avons fait depuis 2001, est une voie crédible et réaliste. C'est bien ces deux adjectifs qui caractérisent le mieux l'ensemble des propositions qui sont contenues dans la communication du Maire de Paris.

Crédible car pour tracer des perspectives nouvelles, nous avons voulu les inscrire dans la continuité d'une histoire que nous avons largement contribué à écrire. Crédible aussi par la manière dont Paris conçoit sa propre action. Nous voulons travailler à notre exemplarité métropolitaine. C'est bien le sens des 30 propositions qui sont incluses dans ce rapport et reprises du dense rapport de Jean-Pierre CAFFET.

Un certain nombre d'orateurs de la majorité ont mis l'accent sur l'ampleur des propositions que nous faisons. C'est vrai. C'est bien le fruit de la volonté de tenir les deux bouts de l'action métropolitaine : des actes concrets et une vision d'ensemble.

Car la question de la gouvernance polarise l'attention, mais notre crédibilité se joue dans notre action au jour le jour, et c'est au quotidien que se construit la métropole. Comme vous l'avez dit dans votre intervention préalable, Monsieur le Maire, ce sont des centaines d'actes de coopération qui construisent cette métropole et lui donnent du sens.

C'est donc bien dans cette direction que vont les 30 propositions très concrètes de notre communication, un bloc cohérent de propositions au service d'une ambition.

J'ai noté la tentative bien vaine de l'opposition d'essayer d'introduire un coin entre les propositions de Jean-Pierre CAFFET et les propositions de la Municipalité. L'intervention de Jean-Pierre CAFFET suffit à démentir cette idée. Nous voulons franchir une étape, et l'Exécutif municipal est entièrement mobilisé autour de cet enjeu.

S'agissant de la gouvernance, cette contribution du Maire de Paris s'inscrit dans un débat qui est largement ouvert, ouvert à l'échelle de "*Paris Métropole*". Depuis plus d'un an déjà, les élus métropolitains s'activent.

Un constat est désormais partagé : le statu quo institutionnel n'est pas possible, un accord a émergé autour de cette nécessité. Il y a urgence à relever le défi de la gouvernance. Des propositions pour l'évolution de cette gouvernance ont été échangées. Je veux mettre l'accent sur la singularité de la contribution que nous faisons : la confédération métropolitaine part des dynamiques des territoires.

Car la gouvernance n'est pas une fin en soi : elle est au service d'un projet pour la métropole. Parler de gouvernance, c'est d'abord se donner les moyens collectifs pour répondre à des défis qui sont ceux de toutes les métropoles - je crois que Ian BROSSAT et Danielle SIMONNET ont parfaitement illustré ces défis qui sont les nôtres - : relever le défi d'une métropole solidaire, se donner les moyens de développer à la bonne échelle quelques politiques stratégiques et prendre acte de l'existence d'une métropole multipolaire, au contraire de ce qui était dominant dans cette dernière période, c'est-à-dire la métropole radioconcentrique, la métropole monocentrique.

Donc, notre proposition est bien de répondre à des carences de gouvernement qui pèsent sur l'efficacité de nos politiques et de se doter des moyens de mettre en œuvre un vrai projet métropolitain, en prenant appui sur une démarche dont la force est d'émaner des territoires eux-mêmes.

Là aussi, Jean-Pierre CAFFET, dans sa démonstration, a parfaitement illustré cette nécessité de coopérer. Il a dit : "il faut toujours plus de coopération, il faut coopérer toujours plus", c'est bien la nécessité qui s'impose dans une métropole, celle de cette coopération. D'une certaine façon, il y a un faux débat autour de l'idée de la simplification et de la rationalisation : la métropole est une chose extrêmement complexe qui ne se réduit pas à quelques principes simples et quelques schémas simples. C'est au contraire à cette exigence de complexité que nous devons répondre.

Et il faut y répondre en agissant là où la coordination à l'échelle métropolitaine est indispensable. De nombreux orateurs ont bien sûr fait écho à la proposition sur le logement : la création de l'autorité métropolitaine du logement. Jean-Yves MANO est porteur de cette proposition au sein de "*Paris Métropole*". Elle fait déjà discuter et c'est tant mieux. Dans le domaine du logement, en effet, je crois que l'urgence d'agir est partagée. Vu la gravité de la crise, la nécessité de trouver une forme de coordination à la bonne échelle s'impose de toute évidence. La crise impose de nous doter de moyens permettant de se substituer aux collectivités défaillantes. Des procédures à mettre en œuvre en lien avec l'État doivent être imaginées. Procédures qui permettraient à cette autorité de dépasser le quant-à-soi des communes. Certains d'entre vous, M. Yves CONTASSOT et M. DUTREY ont fait état de l'égoïsme qui prévaut dans ce domaine, de la part de certaines collectivités.

Autres champs d'intervention qui ont bien été identifiés : l'attractivité économique - auquel il faudrait ajouter l'attractivité touristique qui en fait évidemment partie - l'innovation et la recherche, les questions du climat bien évidemment, et, M. CARON-THIBAUT l'a évoqué, le Samu social d'échelle métropolitaine.

C'est autour de ces champs d'intervention qu'une Confédération métropolitaine trouverait tout son sens. Je veux pourtant revenir sur ce qui sépare cette idée de confédération des propositions qui ont émergé ici ou là de communauté urbaine. Cette éventualité a été évoquée en particulier par le groupe Centre et Indépendants, même si c'est avec une certaine prudence.

Pourquoi une Communauté urbaine nous semble-t-elle tout à fait inadaptée ? D'abord parce qu'il y a une forme de violence, oui, il y a une violence à l'égard du mouvement qui se développe actuellement, qui est celui de l'intercommunalité, violence à l'égard des instruments de coopération existants. Une communauté urbaine détruirait la plupart des syndicaux interdépartementaux ou intercommunaux existants.

Ensuite, et surtout, notre prévention s'explique par ce que le Maire indiquait dans son introduction préalable : la communauté urbaine ne sera pas du tout à la bonne échelle. La métropole, aujourd'hui, c'est certes Paris et la première couronne. Mais la métropole, c'est aussi Cergy, Évry, les aéroports, Marne-la-Vallée. Ne créons pas, par cette nouvelle communauté urbaine, ce qui serait une nouvelle frontière avec la grande couronne alors qu'au contraire, ces dernières années ont mis en évidence l'échange et les flux qui relient le cœur de la métropole à l'ensemble des acteurs métropolitains.

Et puis enfin, une communauté urbaine, ce serait, d'une certaine façon, un gargantua institutionnel, qui serait à l'échelle de 8 millions d'habitants. On se demande comment gérer, par exemple, la proximité, avec une telle échelle de population.

La proposition de confédération nécessite une évolution de "*Paris Métropole*". Un certain nombre d'orateurs ont également mis en évidence cette nécessité de transformer "*Paris Métropole*". C'est bien le sens de notre proposition : transformer "*Paris Métropole*" en prenant exemple sur les pôles métropolitains. Le modèle des pôles métropolitains est intéressant car ils sont construits sur une approche fédérative, à partir des intercommunalités volontaires. La confédération demande en effet souplesse, volontariat et consensus.

Une adaptation législative sera nécessaire pour tenir compte de la singularité de la métropole parisienne.

Bâtir à partir de "*Paris Métropole*", c'est reconnaître la réussite de cette démarche : une culture métropolitaine s'est affirmée malgré des différences d'ordre politique. Mais aussi en reconnaître les limites : "*Paris Métropole*" reste un syndicat d'étude qui ne peut, en l'état de ses statuts, exercer des compétences d'orientation et d'action. C'est pour cette raison qu'il faut mettre en question le fonctionnement égalitaire de "*Paris Métropole*", le principe de "Une collectivité = une voix".

Bertrand DELANOË a souhaité identifier des étapes autour desquelles "*Paris Métropole*" - j'ai bien dit "des étapes" - pourrait acquérir cette légitimité. Pour conforter cette légitimité démocratique, il pourrait être créé une double assemblée : une assemblée constituante, d'une certaine façon, et un exécutif puissant et dynamique.

Ces propositions seront débattues avec les élus métropolitains. Elles le seront aussi avec les citoyens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre.

L'assemblée des 200 collectivités de "*Paris Métropole*" pourrait être une assemblée délibérative, avec simplement une assemblée exécutive plus restreinte...

Chers collègues, je vous remercie de votre participation à ce débat.

Je voudrais quand même souligner une chose : c'est que, dans tous ces échanges, nous avons, je crois, acquis une certaine crédibilité auprès de nos collègues de Droite et de Gauche dans l'agglomération parisienne, dans la métropole. Et vous savez bien, parce que vous en avez des témoignages, à quel point l'état d'esprit, l'engagement, le comportement même de Pierre MANSAT contribuent considérablement à cette crédibilité, auprès de tous d'ailleurs.

Je voudrais aussi vous dire que, bien sûr, ces propositions, nous devons les débattre avec nos collègues et les enrichir de ce débat. Justement, la démarche que je choisis est une démarche de concertation avec tous les élus légitimes de la métropole parisienne.

Et, bien entendu, chemin faisant, je demanderai à Pierre MANSAT d'informer les groupes du Conseil de Paris des réactions de nos collègues et de la manière dont on peut continuer à avancer.

Je vous remercie.

Débat sur l'aménagement des voies sur berges.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai souhaité maintenant que nous abordions un sujet qui prend une tournure différente de ce qu'avait prévu le Conseil de Paris à travers ses votes et, donc, j'ai souhaité vous informer de mon état d'esprit et recueillir la réaction des cinq groupes du Conseil de Paris.

En effet, mes chers collègues, dans le contrat présenté aux Parisiens en 2008 par notre équipe municipale, figurait clairement l'idée de réaménager les voies sur berges. Nous partions d'un constat : il n'est pas possible que l'un des sites les plus beaux du monde, classé par l'UNESCO au Patrimoine de l'Humanité, demeure une voie rapide sans âme, livrée aux voitures, au bruit et à la pollution.

Nous avons donc engagé une démarche rigoureuse qui a amené le Conseil de Paris à voter à quatre reprises, aux différents stades de la procédure, un projet de rénovation des bords de la Seine.

Cette initiative conduite en concertation avec les Parisiens devait entrer en vigueur sur les deux rives de la Seine dès cet été.

Mais voici que le 12 janvier dernier, par une intrusion stupéfiante, le Premier Ministre me signifiait par courrier sa décision de bloquer le projet sur la Rive gauche entre le pont Royal et le pont de l'Alma.

De ce geste arbitraire, je dirais d'abord qu'il est singulièrement autocratique.

Attendez la suite !

M. FILLON méprise les élus du peuple de Paris, leur légitimité et le mandat qu'ils ont reçu des citoyens.

Oui !

Il ignore même ses propres services, je veux dire ceux de l'Etat, avec qui nous avons travaillé en bonne intelligence sur ce dossier toutes ces dernières années.

Port de Paris, propriétaire du site dont le Conseil d'administration avait confirmé la compatibilité de notre projet avec son propre schéma de développement et trouverait dans cet aménagement une source de recettes très significative. La décision du Premier Ministre va amputer le Port de Paris d'une ressource potentielle...

Oui, je sais que vous aimez beaucoup les voitures, je vais y revenir !

Mais nous avons aussi l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans l'hémicycle. - Ce n'est pas une référence !

M. LE MAIRE DE PARIS. - "Ce n'est pas une référence", disent certains élus.

Selon les circonstances.

Mais nous avons travaillé aussi avec la Préfecture de police et le Préfet de Région, en tant qu'autorité environnementale. Tous ont été associés étroitement à ce projet, tous ont validé la méthode et les conclusions des études approfondies que nous leur avons transmises.

Nous avons travaillé très loyalement avec la Préfecture de police, tant sur l'analyse des simulations de trafic que pour déterminer les aménagements de voirie nécessaires, par exemple la création d'une voie supplémentaire sur les quais hauts.

Et nous avons, enfin, accepté de prendre en compte les deux réserves posées par la commission d'enquête. Là aussi, pas de mensonge, il ne faut pas s'appuyer sur ces réserves pour dire : "Il n'avait pas fini." Non, on avait pris en compte ces deux réserves.

De tout cela, le Premier Ministre ne se soucie guère. Mêlant avec un cynisme déconcertant ses ambitions personnelles et sa charge d'Etat, il a pris l'initiative de bloquer sans motif véritable un grand projet de notre collectivité, au lendemain même de l'annonce de sa propre candidature aux élections législatives à Paris.

Les Parisiens...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Et Rachida !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Qui a dit "Rachida" ? Pas moi.

Les Parisiens apprécieront. Ils porteront un jugement sur une vision de la ville qui a 50 ans de retard.

Ce que le Premier Ministre nous propose, appuyé une partie de la Droite parisienne, car j'ai le souvenir que, quand nous avons travaillé sur les voies sur berges ici même, certains élus de la Droite parisienne n'ont pas partagé la vision archaïque de la majorité d'entre eux, je considère que c'est aussi une façon archaïque de faire de la politique, mise au service d'une conception anachronique de la métropole.

Quant à nous, élus responsables, qu'allons-nous faire devant cette nouvelle donne ?

Je réaffirme ici notre intention d'honorer notre parole et de rendre les bords de la Seine aux Parisiens et aux amoureux de Paris.

Mais nous nous situons, bien sûr, dans la légalité et nous prenons acte, avec regret mais aussi avec détermination, de la situation ainsi créée.

Cela signifie dans l'immédiat concrètement deux choses :

- Rive droite, dès la fin de la prochaine édition de "Paris Plage", au sortir de l'été 2012, la voie autoroutière sera transformée en boulevard urbain digne de ce nom, comme il s'en trouve tant dans notre Ville, qui contribuent à en

former l'identité. Ce boulevard comprendra six traversées piétonnes protégées par des feux : deux au niveau des passerelles piétonnes Debilly et Léopold-Sédar-Senghor, et quatre sur les quais bas.

- Une promenade sera aménagée de l'Hôtel de Ville au bassin de l'Arsenal. Le long de cette promenade, seront installés des lieux de vie : le jardin de l'Hôtel de Ville revitalisé et replanté, le pavillon des Célestins transformé en café culturel et quatre barges d'activité installées entre les ponts Marie et Louis-Philippe.

- Rive gauche, nous sommes bien décidés à faire aboutir notre projet dans les conditions prévues, en nous mettant en situation de livrer les deux kilomètres et demi de berges réaménagées, mais, hélas, en les différant au printemps 2013.

Pour cela, nous saisisons Port de Paris avant l'été prochain d'un projet de convention et nous travaillerons pour cette année à des expérimentations d'animation culturelle, sportive ou destinées aux enfants.

Nous ne pourrions malheureusement pas le faire aux endroits prévus et notamment dans le 7^e arrondissement, mais nous réfléchissons à des façons de remettre dès cet été, malgré l'obstruction, de la vie sur les berges de la Rive gauche.

Vous le voyez, mes chers collègues, nous sommes non seulement déterminés, mais constructifs.

Je tiens à remercier très chaleureusement Anne HIDALGO pour la créativité, le courage, la constance... Oui, l'A.P.U.R. aussi, M. ROL-TANGUY et son équipe nous ont fourni un travail considérable.

Je vous en prie ! Je ne pense pas que vous ayez à poser des questions d'actualité. On va voir, je vous répondrai.

Je parlais donc du courage, de la constance et de la patience dont fait preuve Anne HIDALGO dans la conduite de ce projet majeur pour l'avenir de notre cité et, n'en doutez pas, nous sommes résolus à nous donner tous les moyens, afin de rendre avant la fin de ce mandat les voies sur berges à leur histoire, à leur avenir et à leur vie.

La conférence d'organisation a fixé à cinq minutes par groupe le temps de parole.

Je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat est bienvenu, car il nous permet de redire, pour ce qui nous concerne, notre attachement au projet de réaménagement des voies sur berges.

Il est bienvenu aussi parce qu'il nous permet de réagir au veto opposé par le Premier Ministre à ce projet.

Au fond, ce veto opposé par François FILLON est doublement scandaleux. Il est scandaleux d'abord parce qu'il s'agit d'un coup de force contre la démocratie locale, un coup de force parce que les Parisiens, en votant pour notre équipe en mars 2008, ont voté pour ce projet qui était partie intégrante de notre programme.

Ce veto est scandaleux, il s'agit d'un coup de force parce que ce projet, vous l'avez dit, a fait l'objet de quatre votes au sein de notre enceinte, au sein du Conseil de Paris, que ces votes ont réuni l'ensemble de la Majorité municipale, qu'ils ont même rassemblé un certain nombre d'élus de l'Opposition, sans doute moins ringards que leurs collègues.

Il s'agit d'un coup de force, car tout indique que les Parisiens soutiennent très majoritairement ce projet. Je pense à la concertation très large qui a eu lieu et qui a permis de montrer que 65 % des Parisiens sont favorables à la reconquête des voies sur berges.

Je pense aux 2.284 contributions qui ont été rassemblées, je pense aux ateliers thématiques, je pense aux 22.000 visites sur les forums dédiés à ce projet de réaménagement des voies sur berges.

Il ne s'agit donc pas d'une lubie, il s'agit simplement d'une volonté majoritaire des Parisiennes et des Parisiens de reconquérir cet espace.

Donc, il s'agit bien d'un coup de force contre la démocratie locale, un de plus, alors même...

Je comprends que cela vous dérange de vous faire ringardiser par un élu Communiste, mais, accrochez-vous, cela va durer !

Il s'agit d'un coup de plus contre la démocratie locale, de la part d'un Gouvernement qui n'a eu de cesse depuis cinq ans de martyriser les collectivités locales, de les affaiblir, de les étrangler financièrement.

C'est d'ailleurs ce qui vous a valu de prendre une telle claque aux dernières élections sénatoriales et cela aurait dû vous faire réfléchir. Manifestement, ce n'est pas le cas.

Surtout, cela a été dit tout à l'heure, ce veto en dit long sur les deux conceptions de la ville qui s'opposent sur ce dossier. La réalité, c'est que votre conception de la ville, celle que défend François FILLON, c'est la voiture, encore la voiture et toujours la voiture.

La réalité...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela vous gêne ?

Ecoutez-vous tranquillement et assumez. La voiture, toujours la voiture, encore la voiture.

M. Ian BROSSAT. - La réalité, c'est que, pour François FILLON, comme pour vous d'ailleurs, la ville de demain, c'est la ville d'avant-hier, c'est une conception de la ville datée, ringarde, périmée et qui sent la naphthaline.

D'ailleurs, cela n'a rien de très étonnant, quand on se souvient qu'en 2009 François FILLON avait été fait homme de l'année par "Le Journal de l'Automobile".

Il y a d'ailleurs une magnifique photo qui illustre ce moment. Rassurez-vous, on la garde ! Il avait joint des propos à cette remise de prix, il avait dit que la voiture est bien souvent la solution, il s'était livré à une véritable ode à l'automobile, au moment où tout nous invite à penser la ville autrement, au moment où tout nous invite à concevoir la ville autrement que tournée uniquement vers l'automobile.

Nous savons donc désormais que la musique la plus douce aux oreilles de François FILLON, c'est la rumeur d'une voie rapide au bord de l'eau.

Au fond, vous n'êtes rien d'autre que l'Automobile Club de Paris et vous n'avez fait que le démontrer depuis que nous avons engagé ce débat.

Ce que prouve le Premier Ministre dans ce débat, en tout cas, c'est qu'il ne connaît rien à Paris, rien aux Parisiens, rien à l'évolution des mentalités à Paris. D'ailleurs, cela devrait vous faire réfléchir au parachutage.

L'inconvénient du parachutage, c'est que l'on sait d'où l'on part, mais on ne sait pas toujours où l'on atterrit et, manifestement, le Premier Ministre n'a pas très bien compris où il a atterri, n'a pas très bien compris ce qu'était une ville comme Paris aujourd'hui, n'a pas très bien compris ce qu'étaient les mentalités des Parisiens d'aujourd'hui.

Nous avons compris ce que sont les Parisiens, les Parisiens nous ont compris également, c'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont voté pour nous lors des dernière élections municipales.

Nous avons la légitimité du suffrage universel et c'est ce qui nous donne la force de faire aboutir et de faire réussir ce projet. Vous l'avez donc compris, Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur notre détermination à le faire aboutir, sur la détermination de l'ensemble des élus de notre groupe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

Tout le monde écoute tranquillement.

M. Jean-François LAMOUR. - Quand vous dites cela, Monsieur le Maire, cela commence mal.

Je me doute bien que vous allez user de votre autorité pour faire garder le calme, je n'en doute pas un instant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez peut-être m'aider.

M. Jean-François LAMOUR. - Surtout n'en faites pas trop, Monsieur le Maire.

Un mot à M. Ian BROSSAT qui, avec beaucoup de zèle, est le supplétif de M. DELANOË quand il s'agit de défendre ses projets, mais j'aurais aimé l'entendre ou le voir "twitter" beaucoup plus violemment sur le fichage des habitants du parc social de la Ville de Paris.

Depuis maintenant quatre jours que ce dossier est sur la place publique, je ne l'ai pas vu une fois se faire l'écho de ce scandale. La colère de M. BROSSAT est à géométrie variable, je le rappelle effectivement à un certain nombre de ses principes, surtout quand lui nous parle de démocratie de proximité.

Alors, Monsieur le Maire, ce débat a le mérite de démontrer une fois de plus vos façons de faire : arbitraires, autoritaires et subjectives.

Lors de la conférence d'organisation, votre adjoint n'a eu de cesse de demander aux groupes d'Opposition de réduire le nombre et la durée de leurs interventions pour vous offrir une tribune selon une forme singulière et pour nous faire part surtout - on vient de l'entendre - de votre mauvaise humeur. C'est certainement votre sens aigu de la démocratie qui ressort à cet instant.

Vous avez donc réduit le débat sur la métropole à sa plus simple expression, pour vous ménager un temps suffisamment long et lancer à nouveau une attaque en règle contre l'Etat.

Monsieur le Maire, le réaménagement des voies sur berges a déjà été débattu ici. Nous avons déjà exprimé notre position, tant sur le fond (le projet lui-même) que sur la forme (la méthode utilisée et le calendrier de ce réaménagement).

Quant à la question juridique, celle de la propriété des voies, nous l'avons soulevée dès que nous avons eu connaissance de votre projet, mais vous en avez fait fi et, aujourd'hui, elle vous revient comme un boomerang.

L'aménagement des voies sur berges, Monsieur le Maire, ce n'est pas une question d'opposition entre les modernes et les ringards, comme vous vous plaisez à le dire, mais c'est la confrontation de deux visions de la métropole, et de deux conceptions de l'action publique, l'une portée par le dogmatisme, la vôtre, l'autre faisant preuve de pragmatisme.

En 2008, vous aviez proposé aux Parisiens, c'est vrai, de réaménager les voies sur berge.

Mais il y avait un double préalable : la baisse de la circulation et le développement significatif des transports en commun.

Qui peut dire que Paris est aujourd'hui moins encombrée ?

Le RER C ou la ligne 1 offrent-ils une solution crédible pour les déplacements le long de la semaine ? Non, Monsieur le Maire, écoutez l'ensemble des usagers plutôt que les militants verts et socialistes qui animent vos réunions.

Pourtant, vous n'avez pas hésité à présenter à la presse, dès avril 2010, un projet ficelé dans le secret de votre cabinet. Seule concession, un simulacre de débat en Conseil de Paris, sans aucune possibilité d'amender et de proposer en étant écouté et respecté.

Partant du postulat qu'un tel aménagement n'avait de sens qu'à l'échelle de la métropole, nous vous avons d'ailleurs demandé de saisir l'Atelier international du Grand Paris, une consultation partant des rives de la Marne jusqu'à la confluence avec l'Oise aurait eu du sens.

Proposition balayée d'un revers de main au profit du projet peu ambitieux de l'APUR, qui vous pose d'ailleurs bien des problèmes aujourd'hui, visant finalement à rendre permanent Paris Plage sur quelques kilomètres de berge intra-muros.

Sceptiques au vu des études d'impact se limitant à l'hypercentre de Paris, nous vous avons proposé d'expérimenter votre projet. Quoi de plus légitime pour les Parisiens, que de se prononcer en toute connaissance de cause ?

Le Préfet de police a lui-même demandé, je le cite : "un test de réalité", et appelé à plusieurs reprises votre attention sur le risque non négligeable de paralysie des axes routiers au Centre de la Capitale.

Il a en responsabilité émis des réserves quant à la continuité, la fluidité et même la sécurité de la circulation, liées à ces aménagements. Les craintes unanimes du monde économique, les 78 % d'observation défavorables lors de l'enquête publique, les fortes inquiétudes des élus de la métropole n'ont pas plus ébranlé votre volonté de faire passer en force votre projet.

A aucun moment, vous n'avez voulu envisager ses conséquences négatives, obnubilé par votre guerre aux voitures. A aucun moment vous n'avez cherché de solution à la fois ambitieuse et susceptible d'être plus

consensuelle, pressé comme vous l'étiez de répondre à votre seul objectif : offrir un espace ludique aux Parisiens, un "Paris Plage" à l'année, et punir les automobilistes.

Et aujourd'hui c'est la grosse colère, vous n'acceptez pas que l'État, propriétaire du domaine fluvial partout en France, donc propriétaire des berges de Seine, s'oppose à votre projet en l'état.

La lettre que vous a adressée le Premier Ministre, Monsieur le Maire, ne soulève aucune question nouvelle. Elle ne fait que mettre en lumière l'ensemble des zones d'ombre et réserves déjà émises depuis des mois. Elle vous rappelle surtout que votre qualité de maire ne vous confère pas la capacité de décider de tout et tout seul sur le territoire de la capitale.

Ce nouveau débat est donc parfaitement inutile sauf à être un exutoire à votre mécontentement. Certes, vous êtes dans une impasse, le passage en force ayant échoué, mais vous avez tout en main, Monsieur le Maire, pour en sortir.

Au titre de l'expérimentation demandée, accepter de travailler à une réversibilité des aménagements, il est indispensable de pouvoir rétablir la continuité de la circulation en cas de paralysie avérée du cœur de la métropole, et les usagers doivent pouvoir tester en temps réel les conséquences de cette fermeture des voies sur berge.

N'en faites pas une simple affaire d'ego, la sécurité et le bien-être des Parisiens, mais également le patrimoine des quais relèvent aussi de la responsabilité de l'État, c'est parfaitement normal.

Il faut procéder à une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et non, Monsieur le Maire, décider seul, ce sera ma conclusion de cet énième débat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, d'abord vous avez tenté une diversion sur un sujet qui sera abordé cette après-midi, la CNIL, je n'attendrai pas cette après-midi pour vous dire que le seul fichier scandaleux qui a existé à propos de logement s'appelait le fichier Silex, il existait au sein du cabinet du Maire de Paris et fichait les habitants de Paris selon plein de critères. Je l'ai aboli !

Deuxièmement, je constate que nous avons effectivement une grande différence de culture démocratique, puisque vous, vous considérez qu'il est légitime que le pouvoir d'État empêche une collectivité locale d'aménager l'urbanisme comme les électeurs l'ont décidé, et vous trouvez légitime que ce pouvoir d'État serve de relais à une minorité du suffrage universel.

J'ajoute que votre conception de la démocratie, c'est que l'on n'aurait pas dû en parler à ce Conseil de Paris, donc je vous confirme nos désaccords totaux sur la culture démocratique.

La différence aussi, ce sont vos huées, qui sont très représentatives d'une certaine culture démocratique.

Vous ne perdez rien pour attendre sur le fond.

Vous verrez comme on va montrer aux Parisiens que vous préférez une autoroute urbaine à un lieu de vie.

Mais je n'ai pas besoin de vous menacer, le suffrage universel me suffit.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous prenons acte de votre décision de reporter la fermeture des voies sur berge, sur la rive droite rive gauche, au printemps 2013.

Mais je ne peux pas m'empêcher de noter le choix du calendrier par Mme HIDALGO lorsqu'elle explique que l'ouverture aux piétons n'aurait pas de sens en automne ou en hiver.

Elle nous dit par là que la piétonisation des quais bas n'aurait donc un intérêt qu'aux beaux jours, exactement ce que nous disons depuis le début, quel aveu !

Nous voilà enfin dans la vérité, nous voilà donc fixés, c'est la thrombose annoncée toute l'année pour un projet saisonnier.

Eh oui, dans ce froid, le caractère purement récréatif du mikado géant et des autres attractions paraît un peu givré. Qui irait s'aventurer par un grand froid ou sous la pluie sur les îles flottantes ? Par ces températures glaciales, les saltimbanques et les amoureux resteront bien au chaud. Il y aura bien quelques petits propriétaires de chiens qui iront les promener malgré tout.

Mais soyons sérieux ! Il y a des raisons objectives à reporter ces aménagements. Ce n'est pas le fait d'une volonté arbitraire, comme vous l'avez dit. Au contraire, c'est conformément à un principe de responsabilité et d'intérêt général qui devrait tous nous animer et nous réunir ici.

En effet, où est l'offre de transport en commun, Monsieur le Maire ?

Où est l'offre de transport en commun alternative et simultanée que vous aviez annoncée, dont vous aviez fait la promesse, qui devait être une condition préalable ?

Où sont les études précises et complémentaires demandées par Jean-Paul HUCHON et les maires des communes limitrophes sur les capacités d'absorption et de report de trafic ?

Aucune réponse crédible et satisfaisante malheureusement n'a été apportée par la Ville, et c'est bien là le problème, et c'est la raison de notre réticence.

Que faites-vous des vrais gens qui travaillent et s'entassent tous les jours dans les RER A, B et sur la ligne 13 du métro ?

Le commissaire enquêteur a certes émis un avis favorable, mais qui est bien surprenant au regard des réserves que lui-même a soulevées et de ses recommandations.

Son rapport notait d'ailleurs, je le cite : "les imprécisions relevées sur les usages et les aménagements ne permettent pas d'apprécier avec précision la pertinence du budget affecté à ce projet". Dans sa recommandation n° 2, il soulignait également la nécessité, je le cite : "de renforcer dans les plus brefs délais l'offre de service des transports collectifs", mais ce sont des points essentiels, on ne peut pas les évacuer d'un tour de passe-passe.

Alors je voudrais saluer la décision de l'État, qui demande que des études approfondies précises et indiscutables soient menées par la Ville.

Il est parfaitement dans son rôle lorsqu'il veille à ce que la capitale préserve les conditions de son dynamisme, et de son ouverture sur le Grand Paris, son ouverture sur le Grand Paris, Monsieur le Maire.

Mais au-delà de ces conditions techniques, je voudrais revenir sur un problème de fond de ce projet d'aménagement des berges de Seine, son caractère strictement "Delano-parisien".

Qu'est-ce qu'un projet "Delano-parisien" ?

C'est un projet qui se focalise sur l'hyper-centre de la capitale, conçu dans les limites de Paris intra-muros. La vision métropolitaine dont on a largement parlé ce matin est totalement évacuée. La vision métropolitaine de la Seine en est absente.

C'est regrettable. Alors qu'il s'agit peut-être du plus beau symbole, nous sommes d'accord là-dessus, que nous partageons en commun. C'est une réflexion globale sur la Seine, en amont, et avec tous les partenaires franciliens, qui aurait dû être engagée pour construire ensemble un projet d'envergure.

Cette absence de réflexion globale est d'autant plus préjudiciable qu'elle conduit à des contradictions.

Ainsi, pendant que vous entendez mettre fin aux voies express, un doublement des voies est prévu depuis l'île Séguin sur la R.D.7 et la R.D.9. C'est ce manque de coordination qu'une véritable vision globale aurait pu éviter.

Autre problème qui découle de ce défaut de conception : l'absence de complémentarité entre votre projet d'aménagement des berges de Seine et le projet de relance de Voguéo.

La réserve n° 2 du rapport de l'enquête publique le montre, avec l'absence de zones logistiques.

La nouvelle expérimentation Voguéo n'a pas non plus prévu de compatibilité logistique avec le fret pour les escales.

Une vision globale, je reviens là-dessus mais c'est essentiel, une vision globale raisonnée et concertée de valorisation de la Seine aurait pourtant permis d'intégrer le développement à grande échelle du fret fluvial.

Voilà, Monsieur le Maire, c'est l'esprit un peu étriqué qui a animé votre projet qui n'est pas bon.

Il n'est pas bon parce qu'il va à l'encontre de l'esprit métropolitain que vous prônez. La Seine ne coule pas en circuit fermé, vous savez. Ce n'est qu'à travers une réflexion en commun avec nos partenaires de la région capitale

qu'un projet pour la Seine peut trouver un sens, pas un projet intra-muros pour les plus privilégiés mais un projet qui concerne l'ensemble des Franciliens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - En fait, ce qui n'est pas étriqué, c'est une autoroute urbaine dans un des endroits les plus beaux du monde. Cela n'est pas étriqué !

La parole est à M. CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le refus de François FILLON d'autoriser la reconquête des voies sur berge de la rive gauche est symptomatique des relations qu'entretient ce gouvernement avec les collectivités territoriales, et notamment Paris.

Il est révélateur d'un refus quasi-systématique de voir l'échelon local rester maître de ses décisions.

Il illustre l'incroyable confusion des genres, d'un premier Ministre piétinant les libertés locales au nom de son plan de carrière.

Pour être parfaitement clair, de quoi s'agit-il ?

Notre ambition annoncée dès 2008 est de rendre les voies sur berge à nos concitoyens. Cette décision n'est pas le fruit d'un hasard mais celui de l'histoire.

Érigées depuis 1967 en lieu dédié à la circulation automobile, les berges de Seine - et la population parisienne et parfaitement d'accord avec cet objectif -, les berges de Seine ont vocation à redevenir ce qu'elles ont toujours été : un lieu de vie unique au milieu d'un site unique.

Nous souhaitons simplement replacer cet espace dans sa filiation historique, offrant par là même une zone de détente, d'activité et de culture pour tous.

Ce projet, nous l'avons mené collectivement, le plaçant avec constance sous le signe du partenariat, partenariat avec la Préfecture de police, la Préfecture de région ou l'établissement public Ports de Paris. Toutes les discussions ont été menées avec soin, et toutes les remarques des différents acteurs ont été prises en compte, acceptées et traduites dans les faits.

Je ne prendrai qu'un exemple : lorsque la Préfecture, dans son avis du 23 juin 2011, recommandait des aménagements supplémentaires pour améliorer le trafic, ceux-ci ont été dûment prévus, notamment par l'installation d'une troisième voie de circulation sur les quais en amont du pont de la Concorde.

Je parlais d'un partenariat constructif, sans doute devrais-je ajouter de bonne foi, car c'est en réalité ce qui nous occupe ce matin.

Le refus de François FILLON n'est en effet pas dicté par la réalité de ce dossier. Il évoque les attentes de la commission d'enquête publique relative à la réversibilité des aménagements et à la nécessité de préserver l'activité portuaire.

Or, toutes ces réserves ont bel et bien été prises en compte.

Il prétend aussi, toujours le Premier Ministre, que le projet souffrirait d'un manque d'études concernant le report de circulation alors que celles-ci ont été menées par la Ville de l'été 2010 au printemps 2011, et validées par les services techniques de l'État.

Ce refus participe en réalité d'un mouvement de plus grande ampleur visant à systématiquement affaiblir la collectivité parisienne.

Les transferts non compensés, la réduction des financements à destination du logement ou des politiques sociales sont autant de signes d'une offensive concertée contre les élus parisiens de la majorité, évidemment, mais aussi, sans doute, contre une partie de l'opposition de droite, divisée sur ce sujet comme sur d'autres.

Outre la confusion des rôles dont se rend coupable François FILLON, à la fois chef de gouvernement et candidat aux législatives - mais sur ce point, il est vrai qu'on lui montre l'exemple au plus au sommet de l'État -, ce sont deux conceptions de l'espace urbain et de la légitimité démocratique locale qui nous opposent.

Oui, les grandes villes mondiales ont changé de visage depuis les années 70.

Leurs habitants défendent une vision renouvelée de leur espace et de son occupation, offrant les mêmes opportunités à toutes les activités, loin d'une ville au seul service de ses voies de communication, surtout lorsque moins de la moitié de ses habitants dispose d'un véhicule.

C'est aussi une conception de la souveraineté locale que nous défendons.

Lorsque le Conseil de Paris s'est prononcé par quatre fois sur ce dossier, il n'est pas acceptable, par le biais d'un simple pouvoir hiérarchique au sein d'un établissement public, de balayer l'expression d'une assemblée locale démocratiquement élue.

Si M. FILLON, plus empressé à devenir député qu'à diriger le gouvernement, se soucie tant de Paris et des Parisiens, il doit impérativement intégrer le fait que Paris ne sera plus jamais une préfecture s'administrant à coups d'arrêtés. L'époque où Jacques Chirac qualifiait les maires d'arrondissements de collaborateurs est désormais révolue.

Les Parisiens, que M. FILLON le comprenne ou non, ne souhaitent pas d'une capitale archaïque, et encore moins rester prisonniers d'un conservatisme poussiéreux.

Quoiqu'il en soit, nous nous réjouissons de la détermination de la Municipalité à mener à bien ce projet malgré les obstacles et les manœuvres du Premier Ministre candidat.

Rendez-vous donc au printemps 2013 pour l'inauguration de la rive gauche des voies sur berge !

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Monsieur le Maire, le 12 janvier 2012, M. FILLON, Premier Ministre, a donc décidé de bloquer la nouvelle étape de reconquête des voies sur berge que le Conseil de Paris avait pourtant dûment approuvée.

Nous sommes paraît-il au cœur de la pire crise économique depuis des décennies ; le chômage bat des records historiques - tout autant d'ailleurs que la défiance de nos concitoyens vis-à-vis des dirigeants de ce pays -, mais l'histoire retiendra que ce 12 janvier, le Premier Ministre de la cinquième puissance du monde n'avait rien de mieux à faire, toutes affaires cessantes, que de s'ingérer ainsi dans l'action de l'équipe municipale parisienne.

Notons que le Premier Ministre aurait pu, comme d'habitude, faire passer discrètement ses consignes et laisser les services de l'État monter directement au front.

Depuis dix ans, il n'a pas manqué d'occasions où des orientations politiques nationales étaient plus ou moins habilement camouflées derrière des arguments techniques pour bloquer l'action municipale.

Mais là, non ! le Premier Ministre a tenu à monter au créneau lui-même et à faire savoir "urbi et orbi" que c'était lui qui prenait la décision.

Il convient donc de traiter cette décision pour ce qu'elle est : une décision emblématique de l'image que M. FILLON tient à donner de lui-même.

Le moins que l'on puisse dire est que cette décision est porteuse de messages clairs, tant sur le fond que sur la forme, de la conception de M. FILLON de l'avenir de la ville et de la démocratie.

Sur le fond, d'abord, indéniablement, la décision du Premier Ministre est conforme à la doctrine défendue depuis 11 ans par le groupe U.M.P.P.A.

Jamais il n'avait aussi bien justifié son surnom de groupe U.M.P.P.A., c'est-à-dire : "Uniquement Motivé par la Priorité, Partout, à l'Automobile !"

Depuis 11 ans, il s'est opposé à toutes les initiatives ou presque de la Municipalité permettant de reconquérir l'espace public et d'améliorer la qualité de nos concitoyens. Il est contre le tramway, supposé aller à rebours de l'histoire, contre les couloirs de bus, contre les pistes cyclables, contre les places et le boulevard réaménagé, contre les quartiers des aires apaisées, contre "Paris Plage" et la reconquête des berges. M. FILLON est donc le digne héritier de cette conception de la ville, ringarde et archaïque, celle d'un Pompidou qui a adapté la ville à la voiture et qui avait créé la seule autoroute classée au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Il est aux antipodes de ce que font les villes du monde aujourd'hui, qui toutes tentent de juguler le coût de l'automobile et l'asphyxie des métropoles. M. FILLON a tout juste un demi-siècle de retard.

Permettez-moi d'avoir ici une pensée particulière, une fois n'est pas coutume, pour M. GOUJON. Il y a quelques jours, sans doute soucieux de dépoussiérer l'image de l'U.M.P., il promouvait un supposé plan national vélo. Personne ne s'y trompait, ce plan ne regroupant, après dix ans d'inaction et à quelques semaines des élections, que des décisions déjà prises et des promesses sans lendemain. Néanmoins, l'intention était là.

La démarche était d'autant plus louable qu'il y a quelques années encore M. GOUJON lui-même tentait de bloquer physiquement les chantiers de pistes cyclables dans son arrondissement. Son problème est qu'un tel plan apparaît encore plus superficiel quand les actes montrent exactement l'inverse. Entre un plan hypothétique et une décision qui affirme la primauté de l'automobile sur tout autre moyen de transport, les actes disent bien plus l'orientation réelle que les discours et l'encre du plan vélo n'est pas encore sèche que le Premier Ministre l'a déjà enterré.

Mais plus encore, c'est sur la forme que la décision de M. FILLON fera date. Jusque-là au moins, malgré controverse et embûches, c'était bien la volonté municipale qui avait prévalu, ce qui nous a permis de reconquérir l'espace public parisien et de réduire de 25 % la circulation automobile.

En instrumentalisant la loi, qui a transféré les compétences de voirie à la Ville de Paris mais maintenu une compétence de la Préfecture uniquement sur les enjeux de sécurité, et en exerçant un droit de veto discrétionnaire sur une décision municipale, le Premier Ministre a contourné l'esprit de la loi et a réalisé un véritable coût de force contre la démocratie locale.

Cela ne peut que me conforter dans la conviction qui est la mienne depuis dix ans. Il est plus que jamais nécessaire de reconnaître la Municipalité parisienne comme une municipalité de plein droit. Et donc de mettre fin à l'exception parisienne qui fait de nous la seule municipalité qui ne soit pas reconnue comme responsable de son espace public.

Ce dispositif est d'autant plus archaïque qu'en donnant le dernier mot à la Préfecture de police, il affirme de fait une prééminence de l'automobile sur la qualité de vie, puisque donnant la primauté à la circulation sur la vision globale que nous, élus, avons la responsabilité de faire prévaloir.

La décision de M. FILLON signe donc bien une conception non seulement ringarde de l'aménagement des villes mais aussi jacobine des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. En ce sens, le Premier Ministre est d'ailleurs en ligne avec le président de la République qui n'hésitait pas, il y a quelques jours, à mettre à bas tous les P.L.U. de France au bénéfice des spéculateurs immobiliers et des bétonneurs.

En conclusion, je voudrais dire à mon tour que le caractère politicien de la décision du candidat U.M.P. de la deuxième circonscription parisienne n'a échappé à personne. Là encore, quelle vision à courte vue. En bloquant un projet d'envergure parisienne au nom de quelques dizaines d'électeurs, M. FILLON a mis en évidence qui est sa clientèle privilégiée. Certains lui prêtaient l'ambition de devenir Maire de Paris en 2014, peut-être devraient-ils lui expliquer que Paris ne se limite pas au 7e arrondissement. A moins, bien sûr, que ce soit cette mairie-là qu'il vise vraiment.

En tout état de cause, nous, nous n'oublierons pas le mauvais coup porté par M. FILLON à l'aménagement de Paris, et le retard infligé à un projet porté par la majorité parisienne. M. FILLON a privilégié la politique politicienne par rapport à la qualité de vie des Parisiens. Nous nous ferons forts de le rappeler chaque fois que nécessaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, au-delà du débat de fond aujourd'hui que nous avons déjà eu, et sur lequel j'avais rappelé que je partageais l'ambition de la Ville de reconquérir les voies sur berges et la Seine, suivant en cela l'histoire de toutes les grandes capitales du monde : trouver avec leur fleuve une relation économique, culturelle, touristique, qui leur a permis de faire du fleuve un véritable élément de bien-être et de croissance.

Au-delà donc du débat de fond que nous avons déjà eu, il y a évidemment un débat démocratique lourd derrière la décision du Premier Ministre.

Le premier élément est évidemment une surprise et que je formulerai sous forme d'une question : bien que Monsieur le Maire ait été un peu prompt à annoncer le projet des voies sur berges en 2008, comment se fait-il que le Premier Ministre, normalement bien informé, ne découvre ce projet et la nécessité d'y réagir qu'en janvier 2012 ? Comment se fait-il que le commissaire enquêteur, lui-même ait émis un avis largement favorable au projet, malgré des réserves, réserves que par ailleurs je partageais (réversibilité, question des grandes crues et report du trafic),

comment se fait-il enfin que le Préfet de police de Paris, représentant de l'Etat, n'ait lui-même pas formulé une opposition formelle et définitive à ce projet ? Le Premier Ministre agissant de la sorte a donc donné un avis, de mon interprétation, différent du vôtre, Monsieur le Préfet, de celui de l'Etat sur ce projet.

Il y a évidemment donc un problème démocratique. Ce problème démocratique est finalement pour nous, et je ne vais pas m'avancer beaucoup plus loin, l'illustration d'une situation politique à Paris qui dure depuis trop longtemps, celle où nous sommes dans un jeu de dupes, dans un jeu d'enfants, dans une cour de récréation où les collectivités locales de gauche se doivent d'entraver l'action de l'Etat de droite, où l'Etat de droite doit entraver les collectivités locales de gauche.

On est, une fois de plus, dans l'illustration stérile du camp contre camp, du moi à la tête de l'Etat je vais prendre des décisions qui vont aider mes amis de la même majorité politique que moi, et en l'occurrence de la même minorité politique que moi, pour ce qui concerne Paris. Ce jeu n'a que trop duré. On le voit aujourd'hui sur la question des voies sur berges : il empêche tout débat et il démontre sa stérilité autant que sa vacuité.

Evidemment, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas décider seul des voies sur berges car une partie du domaine appartient à l'Etat, mais dans le même temps l'Etat ne peut pas décider seul d'entraver un projet qu'en effet vous êtes légitime à mener en tant qu'exécutif municipal parisien ayant reçu la majorité des voix de nos concitoyens.

Evidemment, il y a un problème démocratique.

Je regrette donc, une fois de plus, cette guéguerre Etat/Ville de Paris, cette guéguerre Droite contre Gauche entrave les grands projets de la Ville de Paris et je constate, excusez-moi la polémique, que la dernière fois que la Droite et la Gauche ont été d'accord à Paris, c'est pour s'entendre pour ne pas poursuivre l'ancien Maire de Paris dans le procès des emplois fictifs. Et je regrette que ce soit le seul terrain d'entente qui soit intervenu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MARTINS, je voudrais quand même vous faire remarquer d'abord que le projet a été présenté aux Parisiens dans le cadre des élections municipales. Il n'y a pas plus démocratique ! Il faut accepter le verdict des urnes.

Deuxièmement, Monsieur MARTINS, peut-être y a-t-il un malentendu, les réserves qui ont été émises ont été travaillées et il leur a été répondu, notamment sur la réversibilité.

Troisièmement, il n'y a pas de guéguerre entre l'Etat et la Ville, car quand je suis sollicité pour accompagner les projets et que la Ville est respectée, et notamment les vœux des Parisiens, je suis extrêmement constructif.

Je vais vous prendre deux exemples. Le tribunal de grande instance aux Batignolles, j'ai accompagné ce projet de A à Z de manière particulièrement constructive. Et la philharmonie ? Ballard, on va en parler à un autre moment. Et la philharmonie ? C'est même la Ville qui a débouqué ce projet en portant sa contribution de 25 % à 45 %.

Donc ma bonne foi est prouvée ! C'est d'un certain côté que je suis face à un comportement politicien, comme vous l'avez remarqué, au nom d'une minorité du suffrage universel.

Je donne maintenant la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, depuis le lancement du projet de réaménagement des berges de la Seine en avril 2010, c'est la quatrième fois que m'est donnée l'occasion de m'exprimer devant vous.

Ce matin, alors que s'achève un débat parfois animé, je souhaite profiter du temps qui m'est imparti pour rappeler aux élus du Conseil de Paris la position qui a toujours été la mienne sur ce dossier depuis près de deux ans.

A chaque fois que j'ai pris la parole ici même, que ce soit à l'ouverture de la consultation publique, au démarrage de l'enquête publique, ou encore avant le vote de la déclaration du projet en décembre dernier, je me suis toujours efforcé de le faire dans un double état d'esprit : une volonté de pragmatisme, bien sûr, mais également la conscience des responsabilités qu'il me revenait d'exercer.

Du pragmatisme d'abord, il me semble en avoir fait preuve dès ma première intervention à ce sujet. A l'époque, en juillet 2010, j'avais salué la réflexion qui accompagnait le projet de réaménagement des voies sur berges, mais peu de temps après, en février 2011, j'ai rapidement fait savoir à l'issue de nombreux échanges techniques, entre les services de la Ville et ceux de l'Etat, que le projet tel qu'il était conçu rive droite ne soulevait aucune objection de principe.

Avant même le début de la consultation publique, j'ai cependant estimé de mon devoir d'avertir rapidement et solennellement les membres de cette Assemblée des risques de congestion que faisait courir la fermeture des quais

Rive gauche, notamment en amont du carrefour de la Concorde. Chargé par la loi de définir les règles de circulation applicables aux voies sur berges, il m'appartenait, en effet, en tant que Préfet de police, de veiller à la cohérence du projet avec les politiques franciliennes de déplacement et ainsi de préserver la fluidité d'un des principaux axes de circulation de la Capitale.

Au fil des mois, à la fin de l'année 2010 et au tout au long de l'année 2011, les aménagements de voirie de nature à lever certaines réserves initiales ont été présentés. De même, des mesures destinées à amortir l'impact du projet sur le trafic automobile ont été soumises à mes services.

Pour autant, toutes les incertitudes initiales n'ont pas été levées.

J'ai d'ailleurs regretté devant vous qu'un déploiement progressif des aménagements par phases successives n'ait pas prévalu. L'idée d'une expérimentation ou d'un "test de réalité", comme je l'avais à l'époque dénommée, que j'avais évoquée n'a pas non plus recueilli l'assentiment de votre Assemblée.

Ainsi, dans l'incapacité d'écarter a priori tout risque de congestion au regard des projections fournies par des modèles à notre disposition, j'ai finalement été conduit à demander l'inscription dans les conventions entre la Ville et l'Etat d'un principe de réversibilité. La pertinence de cette position a été reconnue par les commissaires enquêteurs. L'enquête publique a, en effet, pris soin de formuler une réserve dans le champ de la circulation soulignant, je cite, que la réversibilité devait "être préservée dans la durée, afin que la circulation puisse être rétablie à tout moment sur décision de l'Etat propriétaire".

Dans l'enquête publique, cette réserve importante en accompagne une autre, relative au développement économique de Port de Paris. Huit recommandations sont, par ailleurs, formulées dont toutes ne portent pas sur les domaines relevant de ma compétence.

En portant une attention attentive à ces réserves et à ces recommandations, qu'elles relèvent du champ de compétence du Préfet de police ou d'une autre réglementation, en souhaitant que des compléments techniques soient apportés aux différents points soulevés par les commissaires enquêteurs, l'Etat a agi conformément aux prérogatives que la loi confère au propriétaire des parcelles en question.

Dans son courrier du 12 janvier, je note d'ailleurs que le Premier Ministre, je cite, "sans renoncer une fois pour toutes à donner un caractère piétonnier aux berges de la Seine, ne sollicite des précisions et des études complémentaires que sur des points ayant fait l'objet de réserves ou de recommandations de la part des commissaires enquêteurs". Ce faisant, l'Etat est dans son rôle.

Dès lors, s'il est maintenu, dans ses formes actuelles, sur la Rive gauche, le projet de réaménagement des voies sur berges devra faire l'objet d'échanges complémentaires sur ces points précis entre les services de la Ville et ceux de l'Etat. Dans le champ de compétences qui est le mien, cela supposera notamment que les conditions de recours à la clause de réversibilité soient précisées mais également que la portée dans le temps et dans l'espace de ce principe soit définie. C'est d'ailleurs ce que j'avais été conduit à demander lors du Conseil de Paris de décembre dernier. Un travail complémentaire sur les questions de pollution et de temps de trajet sera également utile.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à aucun moment de nos échanges depuis deux ans, il ne me semble avoir passé sous silence les préoccupations que le projet de réaménagement des voies sur berges a fait naître en matière de fluidité du trafic. Aujourd'hui, je veux vous assurer que pour les échanges techniques complémentaires à venir, dans le cadre du nouveau calendrier présenté par la Ville, la Préfecture de police saura se montrer à la hauteur des enjeux que ce projet comporte pour les Parisiens et les Franciliens, comme elle n'a pas manqué de le faire depuis pratiquement deux ans.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant que...

Monsieur POZZO di BORGIO, vous n'avez pas la parole !

Avant qu'Anne HIDALGO réagisse à l'ensemble de ces interventions, je veux effectivement donner acte aux services de la Préfecture de police de leur concours intelligent, technique sur toutes les questions que nous avons travaillées ensemble. C'est tellement vrai que, sur les réserves, la réserve concernant la réversibilité, nous avons abouti à une très bonne solution avant le 12 janvier.

Quant à l'aspect économique qui est évoqué, à juste titre, c'est le fait de maintenir les berges en l'état d'autoroute urbaine, qui va affaiblir économiquement Port de Paris et c'est le projet que nous portons qui donnait une occasion de développement supplémentaire à Port de Paris. Je tenais à ce que ce soit bien précisé à ce stade de notre débat.

Maintenant, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de remercier mes collègues de la majorité qui se sont exprimés fort brillamment et avec beaucoup, beaucoup d'envie d'aboutir sur ce projet qui nous unit.

Permettez-moi de vous dire que la lettre que le Premier Ministre a envoyée au Maire de Paris, et qui nous bloque, qui crée effectivement une situation dans laquelle nous ne tiendrons pas le même calendrier que celui qui avait été présenté devant les Parisiens, cette lettre résulte sans doute d'un manque d'information car bon nombre des questions qui sont posées dans sa lettre sont déjà réglées. On y reviendra, mais la question de la réversibilité, des enquêtes sur la circulation qui devraient être absolument d'une grande fiabilité, j'y reviendrai, tout cela est déjà résolu.

Un Premier Ministre mal conseillé par ceux qui, il y a quelques mois, proposaient sur un site patrimonial de couvrir la Rive droite d'une dalle gruyère en béton qui devait régler les problèmes. Donc, ce type de conseil, je crois, aurait dû l'alerter sur le fait qu'il y avait un problème de mise en phase avec la population parisienne.

Et mal inspiré parce qu'il a aussi sa part de responsabilité d'avoir écouté ces mauvais conseils et de ne pas s'être informé suffisamment ; mal inspiré, sans doute, comme cela a été très bien dit par mes collègues de la majorité municipale, parce qu'il n'a absolument aucune vision de ce que peut être une métropole durable, de ce qu'est l'écologie urbaine et du mouvement dans lequel toutes les grandes villes françaises, et je le renvoie à l'exemple Bordeaux, mais aussi étrangères, sont en train de s'engager.

Mal informé aussi parce que en ne sachant toujours pas que la circulation, depuis 2001, a diminué de 24 %, ce n'est pas étonnant qu'il écrive ce qu'il écrit ; mal informé également s'il n'a pas pu suivre ; parce que cela ne lui a pas été dit et qu'il n'a pas cherché l'information là où il fallait, le fait que le réseau de transports publics était effectivement en train d'avancer. D'ailleurs, il aurait dû regarder parce qu'il y a même eu des inaugurations faites par le Président de la République sur un sujet qui, pourtant, le concernait très peu, à savoir l'amélioration du R.E.R. A, et auxquelles il a participé.

Donc, sur l'amélioration des transports en commun, nous ne l'avons pas attendu. Les choses avancent.

Donc, petit rappel, comme cela a été dit, il y a eu quatre votes. La Ville a respecté toutes les procédures légales, elle a fourni tous les éléments d'étude qui ont été validés pas à pas par les services de l'Etat.

Sur la méthode, nous nous sommes conformés, bien sûr, aux procédures réglementaires, notamment celles du Code de l'urbanisme, en organisant une concertation préalable qui a mobilisé beaucoup de Parisiens et de Franciliens puisque nous avons élargi cette consultation. Nous avons fait une étude d'impact extrêmement fouillée, tandis que l'enquête publique a été portée à dix semaines au lieu des quatre semaines réglementaires. Nous avons eu des discussions, je les ai qualifiées de fécondes, avec les services de l'Etat, tous les services de l'Etat et, bien sûr, ceux de la Préfecture de police également.

Nous avons même, là encore, vous vous obstinez à ne pas vouloir l'entendre, consulté les architectes du Grand Paris et de l'AIGP qui, tous, ont considéré que ce projet-là était un projet parisien, dont l'impulsion revenait légitimement au Maire de Paris et aux élus de sa majorité. Ils l'ont jugé positivement.

Nous avons eu des avis favorables de l'Autorité environnementale - je vous rappelle que cette autorité est placée sous l'autorité du Préfet de Région - comme de la commission d'enquête qui a fait des réserves sur lesquelles le Maire s'est exprimé, mais la réversibilité du projet est garantie, comme le demandait la commission d'enquête.

Quant à Port de Paris, puisqu'il était mentionné dans ces réserves, que l'activité économique du port devait être respectée, cela a été dit également, le travail que nous avons fait avec Port de Paris, et notamment le schéma directeur du développement du port de Paris, est totalement calé sur celui des voies sur berges. Il est fait vraiment en harmonie avec le projet de Paris et ce projet-là devrait faire gagner plus de 1 million d'euros de recettes au Port de Paris parce que, justement, il permet une exploitation économique et notamment s'agissant du port du Gros Caillou, nous avons travaillé étroitement. Je remercie les services de la Ville et Philippe CHOTARD ici présent d'avoir travaillé avec autant de patience, d'acharnement et de compétence, mais en bonne intelligence avec les services de l'Etat.

Les études de circulation, nous dit-on, devraient être prises, mais, lorsque nous avons travaillé avec la Préfecture de Région, nous nous sommes mis d'accord sur une méthodologie.

D'ailleurs, le 23 juin, vous avez écrit, Monsieur le Préfet, à la Ville pour indiquer que la méthodologie sur laquelle nous nous étions arrêtés était satisfaisante et que c'était un outil partagé.

Je m'interroge sur la remarque faite par le Premier Ministre quant à la méthodologie de comptage, notamment de la circulation, puisque nous avons mis au point ensemble cette méthode, parce que les autres méthodes n'étaient pas satisfaisantes et que nous en avons inventé une.

De même, nous avons inventé cette solution que vous avez validée, que les services de la Préfecture ont validée, qui permet d'ajouter une file supplémentaire de voitures au niveau du quai Anatole-France vers le pont de la Concorde, ce qui permettra de fluidifier la circulation sur le quai haut, sans pour autant entraver l'existence d'une voie de bus.

Ce travail a été fait, je pense qu'il faut rappeler ces faits.

Concernant l'étude d'impacts, puisqu'on nous dit qu'il faudrait encore plus d'études, je rappelle à ceux qui ne l'ont pas encore entendu qu'un document assorti d'un grand luxe de détail a été fourni à l'Autorité environnementale et fourni lors de l'enquête publique. Ce sont 500 pages accompagnées de 200 pages d'annexes techniques, reprenant la totalité des éléments d'impact, que ce soit sur la circulation ou sur tout autre aspect de notre projet.

Je le disais tout à l'heure, l'avis favorable de l'Autorité environnementale nous a été donné le 21 juin. Il constate le caractère complet de l'étude, cet avis de l'Autorité environnementale souligne que cette étude aborde bien l'ensemble des problématiques, des impacts sur l'environnement et des nuisances du projet.

L'avis indique notamment que l'ensemble des études de circulation - et je le cite - est "de bonne qualité".

Tout ce travail a été fait. Dire qu'il faudrait le refaire, ou en tous les cas qu'il serait incomplet, ne correspond pas à l'avis qui a été émis par les autorités de l'Etat, étape après étape.

Enfin, un élément a été évoqué par le Premier Ministre, un élément très étrange : des craintes sur les usages des berges au regard de leur caractère patrimonial.

Effectivement, une autoroute urbaine ne pose pas de problème et il n'y a pas de crainte par rapport au fait que cette autoroute urbaine soit sur un site classé au patrimoine de l'humanité, mais que des gens viennent se promener sur des berges avec leurs enfants, en famille, faire du sport ou se balader en été comme en hiver, cela éveille des craintes !

Que l'on vienne m'expliquer quelle est la dangerosité potentielle des familles qui iraient se promener sur les berges, parce que j'ai beaucoup de mal à la voir.

N'étant pas naïfs, nous avons dit que la sécurité ferait l'objet d'une attention particulière. Nous y avons travaillé, j'ai d'ailleurs répondu à vos questions lors du dernier Conseil de Paris, Monsieur le Préfet. Vous savez que la question de la sécurité nous importe, tout comme nous avons apporté des éléments, parce que la lettre du Premier Ministre laisse entendre qu'il y aurait une incertitude sur les usages.

Non, nous sommes venus devant le Conseil de Paris pour demander l'autorisation de lancer un appel à projets. A l'issue de cet appel à projets décidé en Commission d'appel d'offres, nous avons retenu une équipe, laquelle équipe a fait des propositions sur les usages de ces berges. Nous ne sommes donc pas du tout dans l'incertitude.

Peut-être qu'ici, ceux qui conseillent le Premier Ministre dans son atterrissage parisien dans la deuxième circonscription de Paris ont oublié de lui remettre ces documents.

C'est dommage parce que, par conséquent, il lui manque tout de même des éléments de compréhension du terrain sur lequel il envisage cet atterrissage.

Bref, je voudrais conclure en disant à mes collègues et en vous disant, Monsieur le Maire, que, à vos côtés, nous sommes déterminés.

Déterminés d'abord à montrer la légitimité des élus que nous sommes, élus légitimes du suffrage universel, à porter un projet d'aménagement pour notre ville, la Ville de Paris.

Deuxièmement, nous sommes déterminés, s'agissant de ce beau projet, qui s'inscrit pleinement dans cette mutation urbaine que connaît notre ville, dans quelque chose de pacifié, dans la reconquête pour les usagers, les citoyens et les amoureux de Paris, de ses espaces magnifiques, nous sommes déterminés à avancer, même si le calendrier est modifié.

Nous ferons en sorte que cet espace magnifique soit enfin rendu à ceux qui auront à en faire le meilleur usage, c'est-à-dire aux citoyens et aux amoureux de Paris.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, cet échange, ce matin, était indispensable, compte tenu des circonstances créées.

Ce sont manifestement - et cela s'est vu dans toutes les interventions que je respecte - deux conceptions de la ville, peut-être deux conceptions de la civilisation urbaine qui se font face, mais je me garderais bien d'établir une hiérarchie.

En tout cas, il y a une conception dans laquelle c'est la voiture qui domine et une autre conception, y compris à dimension culturelle, puisque vous me cherchez : sur les bords de Seine, vaut-il mieux une autoroute urbaine ou de la vie, des citoyens, du sport et de la culture ?

C'est peut-être un enjeu, sans être grandiloquent, c'est en tout cas un enjeu d'un certain art de vivre dans la ville du XXI^e siècle. Un collègue parle d'un "enjeu de civilisation", mais je voulais être plus modeste, de peur que l'on me traite d'arrogant !

Chers collègues, je vous remercie tous. Nous en reparlerons durablement avec les Parisiens dans les prochains mois et dans les prochaines années, car ce sont eux qui méritent d'être les juges essentiels d'un élément aussi important de la conception de leur ville.

Dépôt de questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe U.M.P.P.A. Elle concerne "Paris Habitat".

La deuxième question du groupe Centre et Indépendants est relative "au fichier IKOS de Paris Habitat".

La troisième question posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est relative "à l'impact d'une modification de règles d'urbanisme pour répondre au problème du logement à Paris".

La quatrième question, adressée à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, au nom du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", concerne "les pics de pollution de l'air".

La cinquième question du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche concerne "les ouvertures dominicales". Elle est ainsi rédigée :

"Monsieur le Maire,

Chaque dimanche, un nombre croissant de commerces alimentaires parisiens demeure ouvert toute la journée. Sans autorisation préfectorale, ces ouvertures sont pourtant illégales. L'article L. 3132-13 du Code du travail, modifié par la loi Mallié du 10 août 2009, ne permet pas à ces magasins d'ouvrir le dimanche après treize heures. Appartenant à des enseignes connues de la grande distribution, les superettes récalcitrantes poussent cependant le vice jusqu'à ouvrir très tard : 22 heures parfois. Certaines se prévalent même de dérogations délivrées par la Préfecture de Paris, ce qui est rarement le cas.

Ce petit jeu de cache-cache avec la loi a de graves conséquences pour les salariés de ces enseignes. Souvent "incités", de manière plus ou moins contraignante, à venir travailler le dimanche, ils sont les premières victimes de ces superettes hors-la-loi qui, rognant sur un temps normalement consacré au repos et à la famille, rendent leur vie impossible. Pourtant, il nous apparaît que seul le bien-être des salariés est ici à considérer, bien-être sur lequel l'actuel Secrétaire d'Etat au Commerce, Frédéric LEFEBVRE, partisan d'une ouverture généralisée des magasins le dimanche, semble prêt à s'asseoir.

La jurisprudence est pourtant claire sur le sujet : le 10 février 2011, quatre de ces superettes ont ainsi déjà été condamnés en première instance puis, le 28 juin dernier, en appel. L'enseigne de bricolage "Bricorama" vient aussi d'être rappelée à l'ordre par le Tribunal de Pontoise, dans le Val-d'Oise : le juge lui a ordonné de fermer ses magasins ouverts le dimanche, sous peine d'une astreinte de 30.000 euros par infraction et par établissement. Le 10 janvier dernier, grâce à l'action en justice entreprise par une intersyndicale, douze superettes ont encore été convoquées en référé au Tribunal de Grande Instance suite à des ouvertures dominicales illégales : le jugement rendu le 2 février dernier est, là encore sans équivoque, imposant à ces superettes une astreinte de 7.000 euros par infraction constatée.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous aimerions savoir quels moyens vous comptez mobiliser et quelles actions urgentes, en relation avec la Préfecture de Paris, vous envisagez de mettre en place pour combattre ces ouvertures dominicales illégales."

Enfin la dernière question d'actualité est posée par M. MARTINS. Elle concerne "la situation du projet d'EHPAD rues Evette, Colmar, Thionville et Crimée - 19e arrondissement".

Je vous dis à cet après-midi. Je vous précise que la conférence d'organisation a prévu de faire démarrer aujourd'hui les questions d'actualité, non pas à 14 heures 45, mais à 14 heures 30.

Je vous demande donc d'être présents à 14 heures 30. A tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous commençons par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur "Paris Habitat".

II - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative au fichier IKOS de "Paris Habitat".

M. LE MAIRE DE PARIS. - La première est posée par M. LEGARET, au nom du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, nous avons appris avec effarement par la presse la mise en demeure publique de "Paris Habitat" par la C.N.I.L. à la suite des plaintes d'associations de locataires.

La C.N.I.L. a en effet constaté que certains gardiens ont accès aux comptes locatifs des personnes résidant dans leurs immeubles, mais également à des informations relatives à tous les locataires.

La C.N.I.L. a également révélé la collecte de données pour le moins subjectives sur les locataires, comme des informations relatives à la santé, la sexualité, la nationalité ou à des infractions réelles ou supposées.

Ces dysfonctionnements sont très graves, ils ont trait à la vie privée des locataires. Il ne s'agit pas simplement de la curiosité mal placée de certains gardiens. Il s'agit de la divulgation de données aussi confidentielles que celles-ci : "alcoolique", "n'est pas de nationalité française", "ancien S.D.F.", "addiction boisson", "séropositif", "cancer" ou "fils cancer, madame malade des poumons".

Monsieur le Maire, la divulgation de ces données, organisées en fichier, est honteuse et inacceptable. Comment de telles données ont-elles pu être mises à disposition de tous les gardiens d'immeuble, indifféremment ?

En réalité, la divulgation de ces données révèle un fichage massif des locataires de "Paris Habitat". C'est d'abord humiliant, c'est au surplus un scandale et le silence - comme cela a été noté par Jean-François LAMOUR ce matin - de vos partenaires de la Majorité municipale est aussi assourdissant que troublant.

Le Président du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et le Président du groupe E.E.L.V.A. sont absents. Sont-ils gênés par nos questions ?

Pour ce qui nous concerne, nous sommes inquiets de cette situation. C'est la deuxième fois en moins d'un an que "Paris Habitat" est épinglé par un organisme public, hier par la Cour des comptes, aujourd'hui par la C.N.I.L. qui rend son avis public, ce qui témoigne bien du caractère de gravité que la C.N.I.L. attache à cette affaire.

Je vous rappelle que, dans son rapport publié en février 2011, la Cour des comptes avait estimé que le déménagement du siège de "Paris Habitat" en 2003 avait donné lieu, je cite, à "une accumulation de dérives financières et de délais".

"Paris Habitat" est le plus important bailleur social de la Capitale. Il gère les logements sociaux où vivent 120.000 locataires. Il se doit d'assurer une mission de service public irréprochable. Il est donc inadmissible que son fonctionnement soit entaché par autant de dysfonctionnements, de scandales, de suspicions et de dérapages dans l'ensemble de sa gestion.

Monsieur le Maire, première question : quelles dispositions comptez-vous prendre, dans les meilleurs délais, pour que la gestion de "Paris Habitat" soit enfin transparente, saine et pour que son activité ne soit pas entachée de telles pratiques ?

Deuxième question : ce fichier a été constitué illégalement à partir des données émanant de l'enquête sociale. Or, d'autres enquêtes ont été faites dans d'autres organismes placés sous votre autorité. Les mêmes enquêtes ont-elles alimenté des fichiers comparables ?

Troisième question, Monsieur le Maire : avez-vous été personnellement informé et avez-vous couvert la mise en place de ce fichier ? Si ce n'est pas le cas, allez-vous vous porter partie civile pour défendre les intérêts de la Ville de Paris et assumer vos propres responsabilités ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Que nous apprend la C.N.I.L. ? Notre collègue LEGARET l'a déjà dit, que dans plusieurs centaines de cas, des gardiens d'immeubles au sein des 300 loges déjà informatisées ont utilisé une fonction du logiciel IKOS pour collecter les informations médicales, sociales et fiduciaires concernant les locataires de Paris Habitat.

Ce fichier qui n'avait pas été déclaré préalablement à la C.N.I.L. contrevient aux règles les plus élémentaires de déontologie relatives aux libertés publiques. Comme le constate la C.N.I.L. dans son rapport, une dérive est instaurée depuis 2010 au sein de Paris Habitat.

Et là je voudrais m'interroger, Monsieur le Maire : malgré deux plaintes déposées en février et septembre 2011 par des associations de locataires, il a fallu attendre janvier 2012 pour que la Ville s'exprime sur la question. Monsieur le Maire, notre groupe ne vous met pas en cause personnellement ni M. MANO, je vous vois mal le soir avec M. MANO dans votre appartement en train de noter les maladies des locataires.

Face à ce genre de chose, je crois qu'il faut s'interroger un peu sur les structures du pouvoir. Vous avez un point faible dans la structure du pouvoir : depuis une dizaine d'années, la Ville de Paris était un peu le point de chute de hauts fonctionnaires de l'État qui s'ennuyaient, puisqu'ils n'étaient plus au pouvoir. Alors vous les avez accueillis, mais on ne connaît toujours pas leur salaire, c'est ce que l'on a demandé. Vous les avez accueillis dans des structures comme Paris Habitat et c'est vrai que des administrateurs de la Ville de Paris étaient bien plus compétents, avaient la culture de la Ville de Paris, avaient les compétences adéquates, mais il fallait accueillir tous vos amis politiques. Vous les avez accueillis à ces postes.

On ne peut pas leur en vouloir directement : quand vous êtes un haut fonctionnaire, vous prenez Paris Habitat, vous regardez les choses d'un peu plus haut, et c'est peut-être ce qui s'est passé. C'est pourquoi je ne serai pas trop sévère sur ces choses, mais la structure de votre pouvoir, Monsieur le Maire, est à revoir. Je sais que vous espérez tous être au pouvoir dans trois mois, que Paris n'aura plus ce problème, d'être le point de chute de tous les hauts fonctionnaires socialistes qui traînent dans l'administration. Le Sénat vous a aidés à les accueillir aussi. Vous n'aurez peut-être plus ce problème, mais c'est un problème de gestion pour la Ville de Paris. C'était d'ailleurs, Monsieur le Maire, valable pour les précédentes municipalités. Je ne mettrai pas cela en cause, mais c'est un problème de la Ville de Paris, c'est une ville riche qui accueille les hauts fonctionnaires qui s'ennuient quand ils ne sont pas dans le camp du gagnant.

Monsieur le Maire, à plusieurs reprises la majorité municipale en a appelé aux droits de l'Homme pour contester telle ou telle décision du Gouvernement, accusé un peu rapidement de pratique liberticide, j'en parle d'autant plus aisément que l'autre partie du nouveau Centre a été critique en son temps contre la création de certains fichiers, notamment le fichier Edwige.

C'est l'arroseur arrosé. Je souhaiterais que dans la suite, c'est plus pour l'avenir, on soit prudent dans les critiques sur ce genre de chose.

Je ne poserai pas des questions aussi vigoureuses que celles de Jean-François LEGARET, mais les miennes qui sont : pourquoi n'avoir pas mis fin à cette dérive depuis un an que les faits sont connus ? Là je crois qu'il y a eu des plaintes.

Deuxièmement, c'était déjà fait, mais quand va être supprimée la fonction bloc-notes de ce logiciel avec l'assurance de la destruction des données subjectives ?

Troisième élément : comment pourrait se réparer le préjudice moral subi par les locataires, même si dans deux mois vous corrigez tout cela ?

Je vous pose ces trois questions moins brutales que mes collègues, mais ce sont aussi des questions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, sur cette affaire grave et sérieuse, je le reconnais, il y a le fond et la polémique que certains veulent en tirer.

Tout ce qui émane de la C.N.I.L. doit être pris au sérieux et Paris Habitat le prend au sérieux. Dès que ceci nous a été communiqué, bien évidemment Paris Habitat a pris des décisions qui s'imposaient en détruisant les informations incriminées.

Fruit de l'initiative personnelle d'un certain nombre d'agents et non pas de directives de la direction ni de la mairie de Paris... Vous êtes déçu, Monsieur LEGARET, de fichier organisé il n'y a pas bien évidemment, mais simplement des informations prises par certains agents, non pas de façon malveillante d'ailleurs, mais bien souvent de façon maladroite sans aucun doute, pour mentionner un certain nombre d'informations portées à leur connaissance par les familles elles-mêmes.

Pour que les choses soient claires aujourd'hui, ce type d'éléments concerne de 200 à 254 logements sur 120.000. Les choses sont donc ramenées à de plus justes proportions, mais ce sont de 200 à 250 de trop bien évidemment.

Tout ceci bien sûr sera modifié, et immédiatement le directeur de Paris Habitat a rappelé les règles de déontologie qui s'imposent à chaque personne travaillant au sein de Paris Habitat. Les membres du conseil d'administration seront réunis dans les plus brefs délais pour leur donner l'ensemble des informations sur cette affaire, les faits, les décisions et l'application.

Un cabinet extérieur sera appelé à valider toute disposition prise notamment au niveau des accès informatiques avant toute transmission à la C.N.I.L. dans le délai des deux mois. Bien évidemment, au-delà de l'émotion que peuvent susciter ces faits, je crois qu'il faut rester à la fois dans la proportion des choses incriminées et dans la problématique posée.

Je ne voudrais pas mettre en cause les gardiens d'immeubles. Les gardiens d'immeubles sont 1.200 à Paris Habitat, vous les avez mis en cause. Les gardiens d'immeubles n'ont absolument saisi aucune information, ils ont accès à un certain nombre d'éléments concernant leur environnement en fonction des missions qui sont les leurs. Ceci va être revu et analysé de façon stricte pour qu'ils aient à leur disposition les informations nécessaires à leur fonction et non pas la totalité des informations concernant les locataires.

Les faits sont ceux-là et ne sont que ceux là, ils sont sérieux et graves, traités comme tels, je le dis clairement, avec les décisions qui s'imposent, mais la polémique s'arrêtera aussi vite car il n'y a pas de création de fichier. Franchement, nous avons vécu une autre époque s'agissant des fichiers : Monsieur le Maire, vous avez rappelé le fichier Silex, pour lequel je me souviens d'avoir découvert 15 personnes dans les murs de cette mairie sous les combles, à la disposition des uns et des autres et traitant les cas individuels avec tous les dossiers. Oui je les ai vus et contrôlés moi-même.

Tout ceci est balayé, il n'y a pas de fichier, il y a un fichier de demandeurs de logement qui correspond strictement à ce que demande la loi, pour bien sûr connaître les demandeurs et pas au-delà. Tous les contrôles possibles et imaginables sont exécutés aujourd'hui sur tous les fichiers de demandeurs de logements par différentes instances bien évidemment, et nos commissions d'attribution et nos travaux sont ouverts à la presse, aux médias (télévision, radio, journaux). Ils y ont eu accès 10, 20 fois depuis 10 ans, et l'on continuera autant de fois que nécessaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Un mot de plus de M. LEGARET et de M. POZZO di BORGIO, s'ils le souhaitent.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, la réponse qui nous est faite est indigne et outrageante pour notre assemblée. Comment votre adjoint chargé du logement peut-il sérieusement prétendre devant notre représentation municipale et départementale que les mentions qui sont portées dans ce fichier sont portées par les locataires eux-mêmes ? Comment pouvez vous croire, vous Monsieur le Maire, un seul instant, qu'un locataire ait indiqué sur sa fiche "n'est pas de nationalité française", "séropositif", "alcoolique" ? A qui voulez-vous faire croire cela ? C'est indigne.

La seule chose que je vous demande, Monsieur le Maire, et que je demande à votre adjoint, c'est de respecter ce que nous sommes, nous sommes l'assemblée des Parisiens, nous avons un devoir de vérité et vous nous devez, vous, cette vérité.

Je vous demande dans un premier temps, de saisir l'Inspection générale de la Ville de Paris, afin de disposer d'un dossier complet sur cette affaire, et eu égard à l'ampleur des agissements, nous vous demandons la démission du président de Paris Habitat qui, je vous le rappelle, est à la fois président de la commission d'attribution des logements de la Ville de Paris, président de la SGIM, et votre adjoint en charge du logement.

Les faits constatés par la C.N.I.L. sont trop graves pour qu'ils puissent demeurer sans conséquence. Nous estimons également que les propos tenus dans la presse par le directeur général, M. Stéphane DAMBRINE, sont insupportables de légèreté et d'irresponsabilité, et méritent également d'être sanctionnés.

Je vous propose d'ailleurs que la mission sur le mode d'attribution des logements sociaux auditionne, dès sa mise en place, le président de la C.N.I.L., M. Gaëtan GORCE. Nous voulons tout savoir sur ce fichage inacceptable qui n'a jamais existé dans cette Ville, et nous n'accepterons, par avance, jamais de telles mentions, mais nous en demandons la preuve, Monsieur MANO : à qui ces informations ont été diffusées, qui les a collectées, comment de tels dérapage ont pu prospérer au sein de la...

Vous ne m'empêchez pas de parler...

Vous ne m'empêchez vraiment pas de parler !

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! S'il vous plaît, concluez, Monsieur LEGARET !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demanderai la même chose...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! Allons !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Puisque M. AIDENBAUM s'anime, je demanderai la même chose pour la R.I.V.P. : pourquoi les plaintes des locataires victimes de ce fichage n'ont pas alerté la direction générale ? Pourquoi avoir attendu la mise en demeure de la C.N.I.L. pour annoncer la fin de telles pratiques ? Pourquoi avoir fait preuve d'opacité en tentant de dissimuler cette affaire, notamment aux élus de notre Assemblée siégeant au conseil d'administration de Paris Habitat ?

Je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Maire : en d'autres circonstances, déjà inconfortables moralement pour vous, il n'y a rien de plus salissant que le costume du Chevalier blanc.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous devez vous le dire à vous-même, Monsieur LEGARET !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, je vous le dis à vous.

Je vous le dis à vous parce que vous êtes un grand donneur de leçon, de morale et d'éthique. Je vous le dis : cette affaire est extrêmement grave. Elle témoigne de comportements indignes. Nous vous demandons des sanctions et nous vous attendons et nous vous croirons sur parole sur les propositions et sur les décisions que vous prendrez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Bien entendu, je ferai un bref commentaire.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Oui.

Ce matin, vous avez voulu faire une comparaison entre des fichiers du passé, que je n'ai pas connus, et ces fichiers aujourd'hui. Je crois que cela, c'était une erreur. M. MANO a voulu le refaire aussi.

J'ai exprès dit que ce n'était pas vous, le soir, qui remplissiez ces fichiers vous-même, mais c'est une affaire quand même qui est grave.

La réponse de M. MANO, malgré toute l'estime que j'ai pour lui, ce n'est pas suffisant ! Il faut que l'on aille beaucoup plus loin dans cette réflexion.

Si j'étais vous, Monsieur le Maire, je demanderais que l'ensemble des fichiers de la Ville, comme le dit Jean-François, soient examinés. Il y a tellement de dérives dans ce genre de chose, on le sait très bien. Et souvent au détriment des responsables politiques et quelquefois administratifs, donc il faut vraiment aller jusqu'au fond des choses.

J'ai posé aussi des questions car il faut quand même que l'on sache. Je ne sais pas si cela relève de l'Inspection générale mais il faut se renseigner : pourquoi n'avons-nous pas, nous, réagi avant, alors qu'il y a eu des plaintes des associations de locataires ? Je n'ai pas eu cette réponse de la part de M. MANO. Il faut quand même

que l'on voie cela. Il y a obligatoirement un dysfonctionnement. Il ne s'agit pas non plus de cacher les choses. Je crois qu'il faut vraiment profondément aborder cette affaire, aller beaucoup plus loin que de simples questions d'actualité, regarder en profondeur.

On le voit très bien, avec le développement de tout ce qu'il se passe : l'Internet, l'informatique, etc. Les libertés individuelles sont quelque chose de fondamental. C'est vraiment fondamental. Je ne pense pas que la réponse de M. MANO...

Non, je suis désolé, Monsieur CAFFET, on ne se moque pas de ce genre de chose parce que c'est le même problème dans les différentes administrations. J'ai également un problème dans l'Education nationale qui a un fichier actuellement qui n'est pas acceptable. Et je sais qu'également à l'Intérieur, malgré tous les efforts que fait la direction, il y a aussi des fichiers qui ne sont pas parfaits. Ces problèmes de fichiers sont fondamentaux. Je crois qu'il est nécessaire, en ce qui concerne la Ville de Paris, que l'on regarde cela beaucoup plus en profondeur et qu'on ne se contente pas simplement de deux questions d'actualité au détour d'une séance et d'une réponse de M. MANO qui est un peu rapide. Je le comprends parce qu'il est gêné.

Voilà ! Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, pas parce qu'il est gêné.

Mes chers collègues, d'abord, je prends acte des deux questions, y compris, le Bulletin Municipal Officiel en témoignera, du ton de ces deux questions. Et je tiens à remercier M. POZZO di BORGIO de l'avoir...

Mais oui !

Non, il a été sévère et il vous soutient.

On a le droit, en toute honnêteté, de constater que, dans un cas, il y a un ton inquisitorial et, dans l'autre, un ton qui cherche la vérité.

C'est très révélateur, d'ailleurs.

C'est très révélateur, d'ailleurs, qu'au moment...

Vous savez, votre comportement est une signature.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Le vôtre aussi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Lorsque j'ai appris en milieu de semaine dernière ce que la C.N.I.L. pensait de ces pratiques, que je considère comme des manquements graves, dans les heures qui ont suivi - dans les heures qui ont suivi -, j'ai fait part de ma détermination à ce que toute la transparence soit faite et qu'il y soit mis fin d'urgence.

Deuxièmement, nous devons à tous la vérité. La vérité, c'est que ce n'est pas massif, c'est même relativement marginal. Mais ce n'est pas parce que c'est marginal que je peux le supporter, je ne l'accepte en aucun cas.

Et c'est pourquoi le lendemain, c'est-à-dire vendredi, j'ai adressé une lettre que j'ai rendue publique au président de Paris Habitat et à tous les présidents...

Vous permettez !

Ce sont des choses graves, il faut s'écouter.

Donc, j'ai écrit non seulement au président de Paris Habitat mais à tous les présidents d'organismes comparables, pour leur demander :

- un, de faire toutes les vérifications nécessaires pour qu'on soit sûr que cela n'existe pas ailleurs ;

- deux, pour en tout état de cause s'opposer fermement à toute pratique de ce genre.

Voilà la réalité.

Alors, M. LEGARET veut en faire une affaire morale, me mettant en cause, moi. Cela fait onze ans qu'il essaie. Il avait même essayé sur mon ami Christian SAUTTER mais sans succès.

M. Alain DESTREM. - Qui est le patron ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est moi.

C'est moi. Je me sens responsable.

Mais qu'est-ce que vous croyez ?

Monsieur DESTREM,...

Chut ! S'il vous plaît ! Je ne souhaite pas de chahut sur ces sujets graves.

S'il vous plaît !

Ce sont des sujets extrêmement graves. On n'est pas dans une cour de récréation !

Monsieur DESTREM, vous savez que la loi donne à chaque maire de chaque commune de France un contingent de logements à attribuer. Depuis 11 ans, ce sont des milliers, des milliers de logements qui ont été attribués sur le contingent du Maire de Paris.

Monsieur DESTREM, depuis que je suis Maire, je n'en ai pas attribué un seul !

Monsieur DESTREM, et ce sera comme cela jusqu'à la fin de mon mandat.

Je comprends que cela vous fasse ricaner puisque, avant moi, il y avait le fameux fichier Sillex avec des annotations sur les personnes, extrêmement subjectives, au cabinet du Maire de Paris avec 15 personnes payées pour traiter ce fichier.

Mais oui...

Mais oui, mais oui, mais oui !

Et je l'ai supprimé !

Donc, Monsieur LEGARET...

Monsieur LEGARET, vous pouvez...

Vous permettez que je termine ?

Vous pouvez vous indigner, je ne tolérerai rien.

Vous avez dit que vous vouliez me mettre en cause moralement. Vous pouvez continuer comme vous le faites depuis 11 ans : nous terminerons ces deux mandats, je partirai dignement.

Vous avez parlé de la mission d'information sur l'attribution des logements. Mais bien sûr cette mission recevra qui elle veut dont la C.N.I.L. J'y suis tout à fait favorable. Je vous signale que je dispose déjà d'un rapport : c'est le rapport de la Commission d'évaluation de nos politiques municipales en matière de solidarité et de logement, qui est présidée par Patrick DOUTRELIGNE et qui m'a remis son rapport récemment et qui, du point de vue des attributions, n'a aucune raison de m'inquiéter.

Mais tout ce que nous pourrions renforcer comme procédure de transparence pour les attributions, j'y suis favorable.

Enfin, M. POZZO di BORGIO me dit : c'est une bonne occasion pour regarder partout où il y aurait des fichiers. Mais vous avez raison !

Mais vous avez raison !

Et je demande à mon adjoint... Qui est chargé de l'administration générale ? Je ne sais plus si c'est François ou Maïté.

Maïté, pardon !

A Maïté ERRECART et à la Secrétaire générale...

Non, non, ne vous inquiétez pas, mais avant le poste était confondu.

Et Maïté ERRECART, je pense plus à elle pour les ressources humaines et la décentralisation.

Ecoutez-moi !

Monsieur GOUJON, c'est enfantin !

Vous êtes enfantin !

Je précise donc que je demande à Maïté ERRECART et à la Secrétaire générale de la Ville, Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, effectivement, de me mettre en situation d'avoir une vision et d'indiquer des principes - ce sera un rappel - pour tout ce qui dépend de la Ville de Paris en termes de gestion des fichiers.

Je suis extrêmement à l'aise. Personnellement, je ne me sers d'aucun fichier, d'aucune donnée sur les personnes, même pas sur les adversaires politiques. Cela ne m'intéresse pas. Donc encore plus facile de faire en sorte que tout cela se passe de manière moralement totalement rassurante pour M. LEGARET. Voilà !

M. TIBERI veut nous parler du fichier Silex et peut-être de quelques autres fichiers dans le 5e arrondissement.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Assumez, assumez, c'est très bien !

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, en dépit de vos leçons de morale, notamment sur le 5e arrondissement, vous vous intéressez quand même à cet arrondissement puisque vous avez cru devoir quitter le 6e arrondissement et ne pas aller dans le 18e mais venir dans le 5e arrondissement. C'est que le 5e présente quelques intérêts...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais vous devriez en être heureux !

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Première observation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous devriez en être heureux !

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Deuxième observations, sur le fichier dont vous parlez, qui soi-disant existait, est-ce que la C.N.I.L. a porté plainte ? Je vous pose cette question claire. Puis-je avoir une réponse claire ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, Monsieur TIBÉRI, contestez-vous le fait que le fichier Silex a existé ?

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Mais attendez...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous pose une question. Je vous pose !

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Il n'y a jamais eu de fichier, il y a eu un listing de...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ah...!

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Il y a un listing de demandeurs de logement. Comme vous avez actuellement...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Y avait-il des données personnelles dans ce listing ?

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Comme vous avez actuellement dans...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Y avait-il des données personnelles dans ce listing ?

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Laissez-moi parler.

Comme vous avez actuellement une liste des demandeurs de logement. Exactement le même! Et voulez-vous me dire ce qu'il y avait sur ce fameux fichier dont vous parlez ?

Deuxièmement, je vous repose la question : y a-t-il eu une plainte de la C.N.I.L. sur ce sujet-là ? Y avait-il des mentions sur les séropositifs ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y avait des mentions personnelles.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Lesquelles ? Apportez-nous des preuves.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous le savez mieux que moi, c'était le vôtre !

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Apportez-nous des preuves. Apportez-nous des preuves ! Vous avez toujours des morales sélectives en cette affaire ! Je vous pose une dernière fois la question : y a-t-il eu une plainte de la C.N.I.L. ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, ce n'est pas l'Inquisition, ici ! L'Inquisition d'ailleurs qui ne fait pas partie de la civilisation musulmane...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Et alors, Paris Habitat, c'est l'Inquisition ? Ah...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez-moi.

Monsieur TIBERI, d'abord vous avez une curieuse manière comme cela de commenter le logement des élus de Paris. Monsieur TIBERI, je vis honorablement et je vis dans Paris. Il se trouve que, depuis quelques semaines, j'habite dans votre arrondissement - j'en suis ravi d'ailleurs. J'ai même pris la peine de vous passer un petit coup de fil pour vous en informer, parce que je suis un homme courtois. Et étant Maire de Paris, je me sens chez moi dans tous les arrondissements de Paris, même dans le 5e arrondissement, que d'ailleurs je trouve particulièrement attachant, comme arrondissement. Je vous l'ai dit, et notamment dans le quartier où je réside. Voilà ! Comme tous les...

Oui, de plus en plus, et j'espère pour les années qui viennent.

Sur ce débat, auquel M. TIBERI a souhaité participer, je voudrais simplement faire remarquer aux groupes de l'opposition que vous venez de raviver un passé dont je pensais que vous préféreriez l'oublier. C'est votre problème. Je pense que, pour les Parisiennes et les Parisiens, c'est très important effectivement de savoir comment depuis onze ans s'est effectuée une vraie rupture dans les pratiques de la Mairie de Paris. Et cette rupture, je l'assume !

La parole est à M. CHERKI.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Je n'ai pas la réponse sur la C.N.I.L. Répondez-moi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur TIBÉRI, excusez-moi de vous dire, votre ton, compte tenu des six ans que vous avez passé à la Mairie de Paris, est profondément ridicule.

La parole est à M. CHERKI...

Mais enfin ! Enfin ! Vous parlez de Paris Habitat. Cela s'appelait l'O.P.A.C. A l'O.P.A.C., on logeait sa famille ! On faisait faire des travaux en Comblanchien ! Enfin ! Un peu de décence !

Je rappelle que je n'ai jamais logé aucun membre de ma famille dans l'office H.L.M. de Paris et je n'ai jamais commandé de travaux pour des personnes qui me seraient proches. Quand même !

D'ailleurs, Monsieur LAMOUR, vous le savez bien puisque vous étiez au cabinet du Maire de Paris à l'époque...

Monsieur LAMOUR, pour un rappel au règlement, parce qu'on est dans les questions d'actualité.

M. Jean-François LAMOUR. - Je veux bien faire ce rappel au règlement si effectivement vous m'ouvrez le micro, Monsieur le Maire, ce qui vient d'être fait.

Monsieur le Maire, vous avez une grande facilité finalement à travestir la vérité. Nous vous posons une question particulièrement importante sur un fichier, où effectivement, Monsieur le Maire, vous logez à Paris Habitat, oui Monsieur le Maire, des gens en fonction de leur séropositivité, de leurs maladies...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous interdis de dire cela !

M. Jean-François LAMOUR. - Mais tout va bien !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas vrai !

M. Jean-François LAMOUR. - Mais à quoi sert ce fichier, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas vrai !

M. Jean-François LAMOUR. - Nous voulons savoir à quoi sert ce fichier ! A quoi sert-il ? A quoi sert-il, ce fichier ? Monsieur le Maire, à quoi sert ce fichier ? Est-ce qu'il sert effectivement à sélectionner les habitants de ces logements sociaux ? Oui ou non ? C'est la question que Jean-François LEGARET vous a posée ! C'est la question

que la C.N.I.L. vous a posée ! Vous n'avez absolument pas répondu à cette question et M. MANO s'est défaussé. Vous avez beau jeu effectivement de rejeter la faute sur M. TIBÉRI.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais non, je ne rejette pas la faute sur M. TIBÉRI.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous n'avez d'ailleurs pas répondu à sa question sur la C.N.I.L. Oui ou non la C.N.I.L. a-t-elle porté plainte sur le fichier en question ? Vous n'avez pas répondu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est parce que je n'en sais rien ! C'est le passé. J'ai éliminé ce fichier.

M. Jean-François LAMOUR. - Mais vous éliminez tous les fichiers, y compris celui-là, Monsieur le Maire ! Vous nous dites : circulez, il n'y a rien à voir, nous avons fait disparaître le fichier. A quoi servait ce fichier ? Qui au sein de Paris Habitat, Monsieur le Maire, était en charge d'établir ce fichier ? A quoi servait-il ? A loger un certain nombre de familles ou pas ? Sous quelle forme étaient sélectionnés...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, non, non.

M. Jean-François LAMOUR. - Mais vous dites non...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela n'a aucun rapport avec les attributions. Rien !

M. Jean-François LAMOUR. - Le conseil d'administration de Paris Habitat n'a jamais été informé de ce fichier. Y a-t-il effectivement d'autres fichiers à la R.I.V.P. ? Vous nous dites que non. Nous voulons le vérifier. Mettez en place cette enquête de l'Inspection générale, mettez en place tous les éléments pouvant effectivement nous permettre de déterminer si oui ou non d'autres fichiers comme ceux-là existent.

C'est la question que Jean-François LEGARET vous a posée il y a quelques instants. Vous n'y avez pas répondu. Monsieur le Maire, vous avez simplement dit : regardez ce qui s'était passé en 2001. Ce n'est pas la question que nous avons posée.

Douze ans ont passé, Monsieur le Maire, et maintenant vous êtes face à vos responsabilités. Répondez-y. C'est ce que nous vous demandons. Et nous demandons également, pour calmer les esprits, une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez, s'il vous plaît ! Attendez !

D'abord, Monsieur LAMOUR, vous ne respectez pas le règlement, puisque - oui, je suis désolé -, vous avez posé la question sous d'autres formes et de nouveau vous avez travesti la vérité. Vous savez pertinemment que...

Vous pouvez vous agiter, ce sera pareil.

Vous savez pertinemment que s'il y a eu des manquements, ils sont limités et qu'ils n'ont aucun rapport avec les attributions. Vous le savez pertinemment, et par des approximations ou des mensonges, vous essayez de semer le doute.

Donc, je vous dis encore une fois, Monsieur LAMOUR, vous n'avez aucune qualité pour faire ces leçons-là. Des réponses vous ont été données. Nous les donnerons à la C.N.I.L. qui pourra en outre poursuivre son travail et prendre acte de nos réponses et aussi de ce que nous faisons cesser.

Pour le reste, si vous voulez vous arrêter 5 minutes, pas plus, je vous donne 5 minutes d'interruption de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures huit minutes, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, asseyez-vous, s'il vous plaît, y compris le groupe qui va poser la question.

S'il vous plaît, est-ce que je peux vous demander, mes chers collègues, de vous asseoir ?

III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à l'impact d'une modification de règles d'urbanisme pour répondre au problème du logement à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nombre de locataires en raison d'une augmentation disproportionnée des loyers dans le parc privé sont, soit acculés à solliciter leur admission dans un parc social déjà saturé, soit condamnés à devoir quitter une ville qu'ils aiment tant.

Face à cette situation, nombreux sont les élus qui ne cessent d'alerter le Gouvernement et dénoncent le manque de logements en Ile-de-France. Mais l'État semble rester sourd à leurs revendications et n'a apporté en guise de réponse que des dispositifs insuffisants ou inefficaces, comme le dispositif Scellier, qui succédait à d'autres dispositifs du même type - Robien ou Borloo -, dont le seul but était de faire un cadeau fiscal indu qui n'a aidé en rien à résoudre la crise du logement qui frappe le pays mais bien au contraire, a permis le développement de la spéculation et la constitution d'une rente foncière illégitime.

Le Président sortant, Nicolas SARKOZY, qui vient de découvrir qu'il y avait une crise du logement, a décidé de proposer une nouvelle mesure. Il est vrai qu'il a eu besoin d'au moins cinq ans pour réaliser qu'il y avait une pénurie de l'offre, avec de graves conséquences pour nos concitoyens. Mais il aurait trouvé, selon lui, la solution miracle : augmenter de 30 % les coefficients d'occupation des sols.

Or, ce scoop présidentiel est en fait une annonce qui relève au mieux de l'amateurisme, au pire de la désinvolture et de l'incompétence. Apparemment, Nicolas SARKOZY et ses conseillers ignorent que les maires ont déjà le pouvoir d'augmenter le coefficient.

À Paris, de telles mesures sont déjà appliquées avec la modification du COS de 20 %. Or, elles n'auraient en réalité permis de produire que quelques dizaines de logements supplémentaires par an.

Mais peut-être Nicolas SARKOZY a-t-il une autre idée en tête pour atteindre le chiffre de 2 millions de mètres carrés supplémentaires dont il a parlé. Suffirait-il tout simplement d'augmenter la hauteur de chaque immeuble parisien d'un étage ? Si c'est le cas, comment peut-on envisager sérieusement de construire plus de logements en ajoutant des étages aux bâtiments existants ? Si la densité est la réponse à la crise du logement, on ne peut pas construire n'importe quoi, n'importe où.

Pourquoi faire passer la quantité avant la qualité ? Il faut savoir respecter l'histoire d'une ville, son patrimoine, son architecture. C'est avec une approche qualitative que le pari de la densité sera gagné, en respectant l'existant et les habitants qui y vivent, ce que nous faisons, ce que vous faites, Monsieur le Maire.

A Paris, comme dans toute l'Ile-de-France, la situation du logement est grave. Malgré les efforts sans précédent de financement du logement réalisés à Paris depuis 2001 sous votre impulsion et celle de la majorité municipale, 32 % des recours agréés, par exemple, au titre du droit opposable concernent la Capitale.

Les jeunes ménages et les classes moyennes peinent de plus en plus à se loger malgré les efforts conséquents faits en matière de financement de logement.

Mais la politique volontariste et les moyens financiers sans précédent de la Ville ne peuvent suffire. L'État, garant de la solidarité nationale et de la politique du logement, doit donc prendre ses responsabilités.

Avec cette seule et unique proposition pour lutter contre la crise du logement, Nicolas SARKOZY démontre une fois de plus sa méconnaissance de la réalité locale. La crise du logement nécessite des réponses concrètes, sérieuses et efficaces de la part de l'État.

La Ville de Paris n'a eu de cesse de rappeler les mesures indispensables pour combattre cette crise : encadrer les loyers à la première location et à la relocation ; construire plus avec l'aide de l'État qui donnerait des terrains disponibles dont il a la propriété aux collectivités locales ; favoriser la mixité en passant de 20 à 25 % de logements sociaux dans une commune ; multiplier par 5 les pénalités si la loi n'est pas respectée. D'ailleurs à ce sujet, le problème du logement à Paris ne s'arrête pas à nos frontières. Combien de collectivités de la métropole sont hors-la-loi, entre autres dans ce Département des Hauts-de-Seine si cher au Président de la République, malgré une densité inférieure à celle de la Capitale dans ces villes qui refusent délibérément de construire ces logements sociaux ?

Mais le Gouvernement a préféré réduire les aides au logement social à Paris ou geler depuis cinq ans des terrains qui devaient servir à produire des milliers de nouveaux logements.

Je conclus, Monsieur le Maire. Ma question est simple : à Paris, l'augmentation de 30 % des coefficients d'occupation des sols sera-t-elle efficace pour augmenter réellement le nombre de logements ? Ne faudrait-il pas des

mesures plus vigoureuses pour s'attaquer à ce qui est devenu une des premières préoccupations de nos concitoyens ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Bien que cela n'ait pas été respecté précédemment, je rappelle que la question dure trois minutes et la réponse aussi. Merci.

Mme Anne HIDALGO a la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Non, cette mesure s'avérera totalement inefficace, elle est là encore sortie d'un chapeau, c'est vrai, un soir où le Président de la République a convoqué toutes les chaînes pour leur annoncer une mesure qui viendrait tout d'un coup, à la fin de son mandat, solutionner la crise du logement : un bonus de 30 % du COS pour la construction de logements !

Pourtant, le constat est simple, ce n'est pas ce type de mesures qui permettra de résoudre cette crise.

Quelques rappels : en 2006, ici, nous avons voté un P.L.U. Ce P.L.U. visait à répondre à plusieurs défis, notamment celui de la ville dense, de la ville où l'on augmente la densité, mais où, en même temps, on aménage des équipements publics, des espaces verts qui permettent une qualité de vie, la ville dans laquelle on prévoit aussi des activités économiques, puisque, sans activité économique, elle ne vit pas.

Nous avons, dans ce P.L.U., dès 2006, établi la façon dont Paris pouvait résoudre en partie, en tous les cas être présente sur ce front de la crise du logement.

Deuxièmement, nous avons ensuite apporté plusieurs modifications à notre Plan local d'urbanisme pour densifier à certains endroits et poser des réserves, autrement dit, sur des terrains qui devraient muter, sur des bâtiments qui changeraient d'affectation, prévoir des réservations pour continuer à construire du logement. Aujourd'hui, 10 % de notre territoire fait l'objet d'opérations d'aménagement.

Je pense notamment à la loi Boutin qui avait prévu un sur-C.O.S. de 20 % pour les secteurs où nous ferions du logement social, nous avons appliqué cela et nous avons constaté que ce sur-C.O.S. ne fait même pas gagner une centaine de logements par an.

L'année dernière, nous avons signé, nous nous sommes engagés pour 6.900 logements sociaux et le sur-C.O.S. de la loi Boutin a permis (on ne les écarte pas) de réaliser 69 logements supplémentaires. Ce n'est pas par des mesures définies de cette façon que nous allons résoudre la crise du logement.

Par ailleurs, il faudrait s'expliquer et l'explication n'est pas encore venue. Le Président de la République souhaite-t-il que les 30 % soient appliqués à tout Paris, que l'on ne tienne plus compte de la protection de notre patrimoine ? Allons-nous ajouter par exemple 30 % sur les toitures des immeubles haussmanniens ?

Allons-nous faire fi de toutes les règles de protection du patrimoine sur lesquelles nous travaillons (Danielle travaille sur ce sujet de façon très efficace avec les maires du centre) ?

Allons-nous faire fi de ces protections patrimoniales, allons-nous faire fi tout simplement de la qualité de vie ?

Dans nos règlements, il y a par exemple des mesures sur les gabarits, sur le recul entre deux immeubles, qui sont des règles évidentes. Nous faisons cela tout simplement pour permettre aux immeubles, aux appartements d'avoir de la lumière, tout simplement pour permettre aux immeubles que nous construisons, notamment dans la partie la plus construite de notre ville, d'avoir une qualité architecturale que nous n'aurions pas si nous avions effectivement ces 30 % généralisés.

Les résultats sont là. Nous faisons et la quantité (70.000 nouveaux logements sociaux dans ces deux mandatures) et la qualité, puisque nous allons, là où nous le pouvons, procéder à des surélévations et nous avons ainsi engagé la réalisation d'immeubles de 50 mètres pour du logement après la modification de notre P.L.U.

Mais, je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Maire du 14e arrondissement, les solutions en réalité sont d'abord la régulation des loyers sur le secteur privé, mais aussi la libération des terrains de l'Etat pour que nous puissions construire.

Aujourd'hui, 3.800 logements sont bloqués parce que l'Etat n'a pas répondu à votre sollicitation, Monsieur le Maire.

Si l'U.M.P. veut nous accompagner dans une œuvre utile pour résoudre cette crise du logement, débloquent-nous les 500 logements à la Croix-Nivert pour que, d'un côté, le "Pentagone" puisse voir le jour et que d'un autre arrondissement qui, certes, rattrape son déficit, mais sera encore déficitaire, puisse avoir de nouveaux logements sociaux.

Ce sont des mesures quantitatives et qualitatives, pas des mesures qui n'apporteraient absolument aucune solution et qui seraient totalement inadaptées à la situation parisienne.

Je vous remercie.

IV - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les pics de pollution de l'air.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une question adressée à M. le Préfet de police et à vous-même, Monsieur le Maire.

Depuis le 1er janvier 2012, l'Île-de-France a déjà connu pas moins de quatre pics de pollution, quatre dépassements du seuil d'information pour les particules.

L'origine de cette pollution particulière est connue et la responsabilité des moteurs diesels dans les émissions locales est confirmée par une étude récente d'Airparif.

La pollution aux particules est une question majeure de santé publique.

Quelques chiffres : l'an dernier, l'étude Aphecom indiquait qu'elle coûtait à chaque Parisien près de six mois d'espérance de vie, et encore s'agit-il là d'une moyenne qui ne rend sans doute pas compte de l'impact sanitaire des particules fines sur les populations les plus exposées, celles qui vivent à proximité des grands axes de circulation.

Le Ministère de l'Ecologie estime, lui, à 42.000 morts prématurées par an le tribut payé à la présence de particules dans l'air que nous respirons.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, comme vous le savez, cette situation de pollution chronique aux particules vaudra sous peu à la France une lourde condamnation par la Cour de justice européenne pour non-respect des seuils réglementaires et absence de politique efficace de lutte contre la pollution particulière.

Comment pourrait-il en être autrement ? A quatre reprises, depuis le 1er janvier, Airparif constate des pics de pollution. A quatre reprises, les services de la Préfecture de police se contentent de délivrer aux Franciliens des recommandations, sans valeur contraignante et sans effet sur les émissions de polluants qui sont de ce fait quasiment nulles.

Si la Ville mène pour sa part depuis 2001 une politique volontariste pour diminuer la circulation automobile en favorisant les déplacements en transports en commun et les circulations douces, si des résultats positifs sur la qualité de l'air sont bel et bien enregistrés à Paris, ceux-ci ne peuvent suffire quand, au niveau national, le Gouvernement continue de doper la vente des véhicules diesel.

Aussi, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, permettez-moi de formuler une question simple : quand vous donnerez-vous les moyens, au moment des pics de pollution, ou mieux encore au moment de leur prévision - et j'ajoute que Airparif prévoit pour demain un épisode de pollution avec un possible dépassement du seuil d'information et de recommandation de la procédure d'information et d'alerte pour le polluant poussière - donc quand vous donnerez-vous les moyens, au moment de la prévision, d'intervenir sur la pollution particulière quotidienne, mais aussi plus globalement, d'agir sur la circulation routière de façon à diminuer les émissions et tenter ainsi d'atténuer les effets néfastes de ces pointes de pollution sur la santé de nos concitoyens ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame le Conseiller, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, depuis le début de l'année, effectivement, ce sont cinq dépassements des seuils d'information et de

recommandation qui ont été constatés par Airparif pour les particules fines PM10, d'un diamètre inférieur à 10 micromètres en Ile-de-France, contre seulement un dépassement à la même date en 2010-2011.

En ce moment même - puisque vous avez dit, Madame, qu'il y avait eu quatre dépassements -, le cinquième est en cours actuellement, le niveau préventif d'information et de recommandation est déclenché, la concentration de particules prévue ce soir se situant entre 45 et 60 microgrammes par mètre cube d'air.

Pour autant, cette augmentation du nombre de dépassements ne signifie pas que la pollution atmosphérique est en hausse, elle est liée tout d'abord à une modification récente de la détermination des seuils de déclenchement.

Vous savez, je pense, que les seuils d'information et de recommandation, d'une part et, d'autre part, le seuil d'alerte pour les particules PM10 ont été abaissés par un arrêté interpréfectoral que nous avons pris, le Préfet de la Région Ile-de-France et moi-même, le 27 octobre 2011, en application du décret du 21 octobre 2010, qui a modifié le Code de l'environnement sur ce point.

Aujourd'hui, tout cela est très technique, mais très important, vous avez raison, les seuils qui étaient respectivement de 80 microgrammes par mètre cube pour le seuil d'information et de recommandation et de 125 pour l'alerte, sont dorénavant de 50 et 80. Ceci signifie pour parler clairement que le Gouvernement se préoccupe bien sûr d'informer, voire d'alerter dans des conditions beaucoup plus draconiennes qu'avant : ce qui se passe actuellement, par exemple, n'aurait pas été à l'origine du déclenchement d'un seuil. Je dois dire d'ailleurs que c'est le cas après avoir vérifié pour les cinq déclenchements d'alerte depuis le début de l'année.

Cela signifie qu'il n'y a pas d'augmentation de la pollution, que le Gouvernement, dans le cadre que j'ai indiqué, de la préoccupation au travers de la modification du Code de l'environnement a baissé les seuils. Tout cela pour informer le public et pour réaliser une meilleure pédagogie.

Evidemment peut-être, je crois que vous m'aviez déjà posé la question, vous vous attendez à ce qu'il y ait davantage de répression puisque j'ai sous les yeux le communiqué que j'ai fait diffuser hier, et qui ne prévoit, c'est le droit actuellement en France, qu'un certain nombre de recommandations.

Des recommandations qui concernent l'attitude de nos concitoyens au regard du recours à certains modes de chauffage, et qui évidemment concernent à titre principal, j'allais dire, les usagers de la route. Je ne rentre pas dans les détails, mais je note toutefois, ce qui me fait très plaisir, que votre groupe me demande pour une fois d'être plus répressif, ce que nous ne manquerons pas de faire.

M. BAUPIN sait parfaitement également que nous travaillons d'arrache-pied, puisqu'il participe aux réunions, à l'avenir. La première chose importante à signaler, c'est la révision du Plan de protection de l'atmosphère, qui doit être arrêté avant la fin de l'année 2012 et puis, il y a un autre chantier où là encore Denis BAUPIN est orfèvre en la matière, c'est celui des travaux du comité de pilotage de la ZAPA ; j'ai été de ceux qui avec les élus de Paris ont demandé à ce que Paris soit bénéficiaire d'un dispositif d'expérimentation. C'est très compliqué mais nous y travaillons, et comme vous, nous sommes tout à fait sensibles à cette pollution particulièrement nocive pour la santé qui est celle des particules fines.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

M. Denis BAUPIN souhaite ajouter un bref commentaire au nom de l'Exécutif. La parole lui est donnée.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Nous sommes très préoccupés et depuis 11 ans que nous nous occupons de ces questions, la Ville de Paris a fait en sorte de réduire la circulation automobile et donc la pollution, mais en ce qui concerne les particules fines, malheureusement, c'est un domaine dans lequel l'action de la Ville ne peut pas suffire si en même temps les achats d'automobiles sont incités à se faire du côté du diesel.

C'est pourquoi aujourd'hui nous sommes très préoccupés. Je ne pense pas que si les seuils ont été abaissés en matière de déclenchement des procédures d'alerte c'est uniquement pour des raisons techniques, c'est parce que de fait, les directives européennes, aujourd'hui, ne sont pas respectées et qu'il y a une demande d'abaissement de ces seuils pour que l'on puisse agir et pas simplement recommander.

C'est bien là que nous avons une différence d'appréciation non pas pour réprimer, mais pour prévenir. Aujourd'hui, et vous le dites, nous sommes dans une situation de pic de pollution. Or de fait, chacun peut le constater, il n'y a pas moins de circulation dans la Ville, pas moins de camions qui circulent, les vitesses de circulation automobile ne sont pas plus faibles. Ces recommandations, nous le disons depuis des années, vous en êtes assez d'accord, ont extrêmement peu d'effets sur la population.

On a ajouté le fait de demander aux gens de moins se chauffer, en cette période je dois reconnaître qu'il est peu probable que cela ait des conséquences pratiques. Et donc quelle est la conséquence ? C'est que l'on dit aux

petits-enfants : "ne sortez pas dans les cours de récréation" ; les asthmatiques, sportifs, etc., on leur dit : "surtout ne faites pas d'activités sportives pendant ces pics de pollution" et pendant ce temps-là on n'agit pas sur les causes.

C'est pourquoi nous avons proposé que les arrêtés pris ne soient pas des arrêtés qui répriment, mais par exemple, qui organisent le transfert des camions de livraison en transit en dehors de la zone agglomérée, qui éventuellement mettent en place des dispositifs qui réduisent la circulation des véhicules diesels de façon que l'on ait réellement un impact, d'autant plus qu'avec la procédure actuelle, et je l'avais dit au moment où l'arrêté avait été préparé, on constate le pic a posteriori. On commence à dire qu'il y a eu un pic une fois qu'il est passé, et donc c'est évidemment en amont qu'il convient d'agir.

Je dois vous avouer aussi que l'on est préoccupé avec la Région Ile-de-France au sein d'AIRPARIF sur le fait qu'on constate parfois une envie de la part des services de l'État qu'un certain nombre de capteurs d'AIRPARIF ne soient plus considérés comme intégrés à la procédure, notamment ceux qui sont à proximité du périphérique.

Manque de chance, ce sont justement ceux qui voient le plus les niveaux de pollution, donc évidemment nous tenons à ce que le thermomètre ne soit pas dégradé.

Enfin, en ce qui concerne les procédures de ZAPA, sur lesquelles la Ville de Paris travaille avec "Paris Métropole", la Région Ile-de-France et la Préfecture de police, je dois vous avouer que l'on a parfois le sentiment que l'État ne fait pas tout son possible pour nous aider à avancer dans cette procédure.

Nous avons demandé notamment, et avons été entendus sur certains points, le fait que les deux-roues motorisés soient intégrés, le fait qu'on différencie les véhicules diesel et essence. Mais on n'a pas été entendu quand on a demandé une politique cohérente sur l'ensemble des véhicules, notamment sur le fait que le bonus-malus au niveau national, que la fiscalité des carburants et que les vignettes qui seraient mises en place sur les ZAPA soient coordonnés de façon à ce que les consommateurs qui achètent des véhicules automobiles n'aient pas besoin d'avoir une licence d'environnement pour acheter un véhicule, mais qu'ils comprennent bien que l'on prend en compte à la fois la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, on s'achemine progressivement vers une situation où toutes les agglomérations qui ont candidaté pour des ZAPA seront dans l'incapacité de proposer des scénarios susceptibles de fonctionner. C'est notre préoccupation et on a vraiment le sentiment que année après année on continue à constater des pics de pollution, de plus en plus souvent, sans prendre en compte l'ensemble des mesures qui seraient nécessaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris concernant les ouvertures dominicales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci. Chers collègues, chaque dimanche, un nombre croissant de commerces alimentaires parisiens demeure ouvert toute la journée. Sans autorisation préfectorale, ces ouvertures sont pourtant illégales. L'article 3132-13 du Code du travail, modifié par la loi Mallié du 10 août 2009 ne permet pas à ces magasins d'ouvrir le dimanche après 13 heures.

Appartenant à des enseignes connues de la grande distribution, les supérettes récalcitrantes poussent le vice jusqu'à ouvrir très tard, 22 heures parfois. Certaines se prévalent même de dérogations délivrées par la Préfecture de Paris, ce qui apparemment est rarement le cas.

Ce jeu scandaleux de cache-cache avec la loi a de graves conséquences pour les salariés de ces enseignes. Souvent incités dit-on de manière contraignante à venir travailler le dimanche, ils et elles sont les premières victimes de ces supérettes hors la loi qui, rognant sur un temps normalement consacré au repos et à la famille, rendent leur vie impossible.

Pourtant, il nous apparaît que seule la vie des salariés est ici à considérer. Vie sur laquelle l'actuel Secrétaire d'État au Commerce, Frédéric LEFEBVRE, partisan d'une ouverture généralisée des magasins le dimanche semble prêt à s'asseoir.

Ce que nous demandons nous, au contraire, c'est l'application du droit, le droit du travail comme des autres. Nous demandons pour cela les moyens adéquats.

La jurisprudence est pourtant claire sur le sujet. Le 10 février 2011, 4 de ces supérettes ont ainsi déjà été condamnées en première instance, puis le 28 juin dernier en appel. L'enseigne de bricolage Bricorama vient aussi

d'être rappelée à l'ordre par le Tribunal de Pontoise, le juge lui a ordonné de fermer ses magasins sous peine d'une astreinte de 30.000 euros par infraction et par établissement.

Récemment, nous nous félicitons que le 10 janvier, grâce à l'action en justice entreprise par une intersyndicale, 12 supérettes aient encore été convoquées en référé au Tribunal de grande instance suite à des ouvertures dominicales illégales. Le jugement rendu le 2 février dernier est là encore sans équivoque imposant à ces supérettes une astreinte de 7.000 euros par infraction constatée.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, Madame Lyne COHEN-SOLAL, j'aimerais que vous nous rappeliez quels sont les moyens que vous mobilisez d'ores et déjà, mais aussi quelles actions urgentes en relation avec la Préfecture de Paris, vous envisagez de mettre en place pour combattre ces ouvertures dominicales illégales.

Je pense notamment à toutes ces femmes qui subissent déjà des temps partiels imposés, et qui sont contraintes financièrement de travailler le dimanche. L'État doit faire appliquer la législation pour les protéger, la Ville de Paris doit être à leurs côtés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame BIDARD, selon la formule consacrée, nous sommes tous condamnés à nous redire ou nous contredire. S'agissant du travail dominical vous me pardonnerez, Madame BIDARD, de me répéter pour confirmer ce qui, depuis le début de la mandature, est la ligne de conduite de l'Exécutif parisien.

Un rappel s'impose pour souligner que la loi dite Mallié, adoptée en 2009, si elle a remis profondément en cause le principe du repos dominical dans le commerce, n'a impliqué aucune modification dans les commerces de bouche, et dans la Capitale c'est l'arrêté préfectoral, qui prévoit la fermeture des commerces alimentaires à partir de 13 heures, qui continue de s'appliquer.

Mais un constat s'impose, au cours de l'année 2008 et dans le contexte général de dérégulation, de nombreuses supérettes qui étaient certaines que la loi Mallié mettrait un terme à leur obligation de fermer à 13 heures le dimanche se crurent autorisées à rester ouvertes tout le dimanche et très tard le soir.

Quant à la concurrence sauvage que se livrent depuis quelques années les grands distributeurs alimentaires sur Paris, elle a sans doute encouragé aussi des candidats à la délinquance.

L'Exécutif parisien n'a donc eu de cesse de dénoncer cet état de fait et M. le Maire s'est adressé lui-même au Préfet de Paris pour que l'Inspection du travail verbalise les infractions.

Un état des lieux s'impose, Madame BIDARD, et je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous parce que je crois qu'on ne peut pas affirmer qu'il ne s'est rien passé, même si l'évolution n'est pas suffisante. Les enseignes des supérettes alimentaires et les franchisés ont fait peu à peu leur deuil des espoirs qu'ils avaient placés dans la loi MALLIÉ. Et l'Inspection du travail a sanctionné de fait nombre de délinquants.

Aujourd'hui, la tendance est en train de s'inverser et des supérettes peuvent se mettre à respecter de nouveaux règlements, mais nous devons rester extrêmement vigilants et là, je vous rejoins. L'Exécutif municipal ne considère par la partie comme gagnée. Nous nous réjouissons donc de constater que l'Inspection du travail, comme les tribunaux, sont décidés à faire respecter le droit en la matière.

Je signale devant nos collègues, vous venez de le faire, les décisions de justice récentes qui viennent d'être rendues. Elles sont dissuasives, il faut le reconnaître, puisqu'elles sont assez lourdes pour les délinquants, et c'est normal.

Donc, notre vigilance ne se relâchera pas, je vous l'ai dit, parce que nous savons très bien que ce gouvernement n'a pas renoncé à une dérégulation généralisée du travail dominical et en attestent les déclarations répétées du Ministre du Commerce...

Il est peut-être secrétaire d'Etat, vous avez raison !

... Frédéric LEFEBVRE, au moment de ses vœux, comme au moment des soldes début janvier.

Cette question aura vocation à être tranchée lors du rendez-vous démocratique du printemps prochain, mais quelle qu'en soit l'issue, sachez que la détermination de la Ville concernant le droit au repos dominical pour les salariés du commerce parisien ne fléchira pas, car nous préférons toujours la répétition à la contradiction et, bien entendu, nous redire plutôt que nous dédire, surtout quand il s'agit de protéger ceux qui travaillent dans la Capitale, comme vous l'avez dit.

Et je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris, relative à la situation du projet d'EHPAD rues Evette, Colmar, Thionville et Crimée, dans le 19e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, la place accordée aux personnes âgées dans la Capitale est un marqueur fort de l'humanité de notre action publique.

Et si, comme vous l'avez plusieurs fois indiqué, nous devons avoir des objectifs chiffrés, ceux-ci ne peuvent servir de seuls indicateurs car la politique du chiffre est parfois la politique du moins-disant en matière de qualité de vie.

A ce titre, j'aimerais attirer votre attention aujourd'hui sur ce qui pourrait être le symbole d'une politique d'accueil des personnes âgées, fondée sur le chiffre plutôt que sur le souci des usagers. Je sais que ce n'est pas votre doctrine et j'espère donc que mon intervention saura vous raisonner.

La construction de l'EHPAD sur le terrain communal des rues Evette, Colmar, Thionville et Crimée, suscite, chers collègues, beaucoup de questionnements des habitants du secteur. L'association du Bassin de La Villette notamment a maintes fois alerté l'Exécutif du 19e arrondissement sur les différentes inquiétudes que soulevait ce projet. Elle a, par ailleurs, réuni une pétition de près de 1.200 signatures.

Lors d'une première réunion élargie avec une délégation importante de l'association, de la mairie du 19e, des architectes, aucune des propositions des habitants n'a été retenue. Pourtant, une grande partie d'entre elles poursuivaient l'objectif d'améliorer la qualité de vie des futurs habitants de cet EHPAD.

J'aimerais en citer quelques-unes ici car elles sont, me semble-t-il, importantes.

L'EHPAD va accueillir 104 personnes, de grands âgés pour la plupart dont beaucoup très malades, plus un accueil de jour. Or, les différents rapports et les différents témoignages des personnels des EHPAD nous confirment que les EHPAD, avec des capacités maximales à 80 lits, ne permettent pas de garantir un accueil digne et un traitement personnalisé à chacun des usagers. Les personnels des EHPAD eux-mêmes s'inquiètent du quota de postes, qui sera pour cet EHPAD sous le seuil de tolérance. En effet, un EHPAD à 104 personnes, au lieu des 80 recommandées, risque d'engendrer "mal-vivre" et qualité de vie inférieure à ce que nous pourrions exiger.

Au-delà de ces considérations sur le nombre de lits et sur les personnels, les associations du 19e arrondissement ont demandé que ce bâtiment et cet ensemble soient intégrés au mieux au quartier et à la vie locale : végétalisation des façades, agrandissement du jardin partagé, café au rez-de-chaussée, accueil scolaire pour la mixité des publics et des générations ; toutes ces propositions ont été refusées parce que les mètres carrés doivent être conservés pour arriver au chiffre de 104 qui avait été fixé comme objectif.

Ainsi, Monsieur le Maire, ma question est autant une question qu'un appel et une interpellation : souhaitez-vous, allez-vous réexaminer les demandes des associations du 19e arrondissement, et notamment de l'Association du Bassin de La Villette, afin de revenir à un EHPAD à 80 places qui nous permettrait de développer des actions de proximité, de la mixité entre les générations, la végétalisation du lieu et ainsi donner aux rues de Thionville, Colmar et Crimée un EHPAD ambitieux en termes d'accueil mais aussi intégré à son quartier ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MARTINS, merci de votre question.

Je dois vous dire d'abord deux choses.

Cet EHPAD est porté par une association qui est remarquable et exemplaire. C'est une association qui s'appelle C.O.S., qui a une vraie vocation sociale et qui a un avantage majeur : celui de chercher ses personnels dans les quartiers Politiques de la ville. Le souhait de s'intégrer dans les quartiers est manifeste, surtout dans ce quartier.

Si vous voulez me faire dire qu'il vaut mieux des établissements de 50 places ou de 80 places, certainement !

Sauf que, effectivement, il y a des réalités et il y a des besoins.

On ne peut pas multiplier à l'infini les établissements, puisque nous n'en avons pas foncièrement la place et que cet établissement va ouvrir en juillet 2013.

Il y a également dans cet arrondissement, dans le 19^e arrondissement, un établissement qui s'appelle Gautier Wendelen, qui est géré par les Petits Frères des Pauvres et qui est un établissement de 23 places.

Donc, on fait en fonction des moyens dont on dispose, des disponibilités, des projets et des besoins.

Si nous avons acté le besoin d'avoir 2.200 places à la fin de la mandature, il faudra les réaliser. Jamais, jamais ce ne sera au détriment des personnes qui sont dans ces établissements.

Je vous citerai juste l'établissement Herold, qui est dans le même arrondissement et qui a une capacité de 100 places aussi, je dirais même de 100 logements puisqu'il faut considérer que chaque chambre est un logement, et que 50 % des personnes accueillies dans cet établissement sont atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cet établissement fonctionne humainement et fonctionne bien. Donc, ce n'est pas simplement une question de place.

Maintenant, si vous voulez me faire dire que les personnels ne sont pas assez nombreux, oui, certainement, mais qu'il y a aussi ce que l'on appelle les "convergences tarifaires" dont il faut tenir compte, mais nous sommes vigilants et nous ne descendons pas en dessous d'un certain seuil.

Maintenant, je voudrais juste rajouter quand même, pour que l'information soit complète, que, dans cet arrondissement, il y a actuellement 594 places disponibles, que deux établissements sont en cours d'ouverture, Gautier Wendelen et Jardins de Belleville (97 places), et que, sur toutes ces ouvertures, une grande majorité d'établissements sont habilités à l'aide sociale à 100 %, ce qui fait de nous un département exemplaire dans ce domaine. Il n'y a aucune ouverture d'établissement sans au moins entre 10 et 40 % d'habilitations à l'aide sociale, y compris dans le domaine lucratif.

Donc, je crois que les craintes que vous pouvez avoir, que les habitants du 19^e peuvent avoir, mais qui ne sont pas remontées jusqu'à moi, mais je suis prête à étudier, puisque l'ouverture sur l'intergénérationnel est une priorité, donc je suis naturellement prête à l'écouter, mais je voulais vraiment vous rassurer, en tout cas sur cet établissement et sur l'association qui le porte.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous voulez ajouter un mot, Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - Oui, rapidement.

Mme CAPELLE n'ayant pas eu écho de ces propositions qui ont fait pourtant l'objet d'une pétition de 1.200 signatures dans le 19^e arrondissement, j'invite M. MADEC à la transmettre à Mme CAPELLE.

Et puis, Mme CAPELLE a dit : "Si vous voulez me faire dire qu'il faudrait un établissement plus petit, oui. Si vous voulez me faire dire qu'il faudrait plus de personnels, oui". Alors, travaillons sur les propositions de ces associations du 19^e arrondissement. Certaines vont répondre à ces interrogations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MARTINS, Mme CAPELLE vous a répondu vraiment avec franchise, ouverture d'esprit.

Vous pouvez tout à fait y travailler avec elle. Il y a des chances que le maire du 19^e arrondissement connaisse bien les associations, le quartier et tout cela, croyez-moi.

Comme je crois que cela vous intéresse réellement, au-delà de l'échange, associez-vous au travail de Liliane CAPELLE et de Roger MADEC. Vous êtes le bienvenu.

Merci, donc.

Nous passons au Conseil général.

Au revoir, Monsieur le Préfet.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à dix-huit heures quinze minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agences de notation.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à la 1^{ère} Commission, avec l'examen d'un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération. Le vœu n° 1, relatif aux agences de notation, a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu porte effectivement sur les agences de notation. On a eu, ces derniers temps, l'occasion de parler à plusieurs reprises du rôle dévastateur joué par ces agences de notation, à la fois à la suite de la dégradation de la note de la France et puis, lundi dernier, suite à la dégradation de la note de notre Ville : Ville de Paris.

Le paradoxe est le suivant : lorsque notre note a été dégradée, le Maire a, à très juste titre, dénoncé l'opération de Standard & Poor's qui justifiait de manière ridicule la dégradation de notre note par le fait que la note de notre Ville ne peut pas être supérieure à la note de l'Etat dans lequel elle se trouve. Bref, il a contesté la légitimité de cette dégradation de notre note.

Le paradoxe, c'est que la Ville de Paris est cliente de ces agences de notation et que nous nous retrouvons, d'une certaine manière, dans une attitude schizophrène qui consiste à la fois à avoir recours aux agences de notation et, dans le même temps, à dénoncer leurs opérations.

Notre vœu a donc un objectif tout simple : il vise à faire en sorte que, au regard de ces derniers événements, le Conseil de Paris demande à la Ville de ne plus recourir au service des agences de notation.

Je vous remercie.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que le vœu du président BROSSAT est intéressant parce qu'il va me donner l'occasion de rappeler les événements qui se sont déroulés en décembre et janvier autour de la notation de la Ville de Paris.

Je vous rappelle qu'au mois d'octobre, les deux agences qui notent notre collectivité ont confirmé que nous avons la note maximale, c'est-à-dire AAA, mais elles avaient indiqué que cette notation dépendait de celle de l'Etat parce que les agences, d'ailleurs toutes les agences, pas seulement Standard & Poor's, considèrent que le degré de centralisation en France est tel que les collectivités territoriales disposent d'une autonomie financière relative et que, donc, contrairement aux collectivités allemandes, espagnoles, suisses, une collectivité territoriale française est fragilisée quand l'Etat est mal géré, ce qui semble être aujourd'hui le cas.

On peut contester cette analyse et c'est d'ailleurs ce que j'ai fait moi-même puisque j'ai écrit à la présidente de Standard & Poor's France au mois de décembre dernier, pour lui expliquer que, puisque le jugement de Standard & Poor's sur les finances de Paris était extrêmement favorable, je ne voyais pas bien pourquoi on établissait ce lien automatique entre la notation de l'Etat et celle de la Ville.

Je ne l'ai pas convaincue, peut-être parce que je n'étais pas assez convaincant.

C'est pourquoi lorsqu'en janvier, Standard & Poor's a dégradé l'Etat français, elle en a fait autant pour toutes les collectivités territoriales qui étaient notées AAA, sans aucune exception.

Il faut tout de même regarder les choses dans le détail parce que Standard & Poor's précise dans son communiqué que "la qualité de crédit indicative de Paris reste le aaa".

"Qualité de crédit indicative", c'est très simple, c'est la notation qu'aurait obtenue la Ville si elle n'avait pas été pénalisée par la gestion catastrophique des finances de l'Etat, du Gouvernement de M. FILLON.

Le communiqué renouvelle, comme en octobre, des appréciations extrêmement positives sur la richesse du tissu économique de la Ville, sur son patrimoine, sur la sophistication de son management, sur notre cadre financier pluriannuel prudent, sur l'importance des recettes additionnelles que nous pouvons mobiliser en fonctionnement et en investissement, et surtout, ce n'est pas le moindre, sur notre endettement modéré.

Je n'invente rien, je ne fais que citer le communiqué de l'agence, que vous connaissez et qui est d'ailleurs sur son site.

D'ailleurs, vous savez que de très nombreux investisseurs, qui opèrent sur les marchés, n'attachent qu'une importance relative aux notations des agences et procèdent en complément à leurs propres analyses financières. Ils semblent corroborer cet excellent jugement de Standard & Poor's puisque, mardi dernier, au lendemain même du communiqué de Standard & Poor's, nous avons emprunté 100 millions d'euros à 4,06 %, c'est-à-dire le même taux qu'en décembre.

J'observe qu'à contrario la République française, aujourd'hui même, a emprunté à un taux légèrement supérieur au taux auquel elle empruntait voici un mois.

Deux mots peut-être, avant d'en venir à l'objet même du vœu, sur les frais entraînés par la notation, puisque le président BROSSAT y a fait, à juste titre, allusion.

Le coût de la notation est, bien entendu, public : c'est 100.000 euros pour Fitch et 171.000 euros pour Standard & Poor's.

Vous le savez puisque le choix des agences a été présenté ici même en Conseil de Paris, sans d'ailleurs que la question de l'intérêt ou non d'une notation fasse à ce moment-là débat.

Cette dépense est très utile pour les Parisiens - j'y reviendrai tout à l'heure - puisqu'elle nous permet d'économiser des millions d'euros de frais financiers chaque année.

Mais nous veillons à ce que la dépense soit la plus limitée possible. C'est la raison pour laquelle nous avons renoncé à être notés par trois agences. Nous ne le sommes plus que par deux agences, et nous avons dans le cadre d'un appel d'offres écarté la candidature de Moody's.

J'en viens au fond du sujet que voulait évoquer Ian BROSSAT : quel est l'intérêt de la notation pour les Parisiens ? Faut-il continuer à nous faire noter ?

Si nous faisons ce choix, c'est parce que nous sommes convaincus, la Municipalité est convaincue, que la notation est dans l'intérêt financier des Parisiens, et je vais essayer de vous le démontrer.

Le financement de nos investissements est très vertueux, en gros un tiers d'épargne et un tiers de recettes définitives, ce que beaucoup de collectivités françaises pourraient nous envier, mais il reste un tiers à financer et nous ne pouvons pas ne pas emprunter, et ce n'est d'ailleurs sûrement pas le président BROSSAT qui me contredira puisqu'il est généralement un avocat déterminé de l'emprunt, et de l'emprunt le plus élevé possible.

Donc, si nous souhaitons emprunter pour financer des investissements qui vont servir aux Parisiens pendant des décennies, il n'y a pas 36 méthodes, moi je n'en connais que deux : emprunter auprès des banques, ou emprunter auprès des marchés. Et si nous empruntons exclusivement auprès des banques, ce que nous avons fait dans le passé, il est exact que nous pourrions nous passer de la notation. Mais nous préférons nous passer de l'intermédiation des banques, car celle-ci a un coût très élevé qu'on appelle les marges bancaires.

Et nous souhaitons, monsieur le président, Mesdames et Messieurs ne pas passer sous les fourches caudines des banques dont le poids financier serait trop lourd. Nous empruntons donc sur les marchés directement auprès des investisseurs, c'est-à-dire de grands fonds d'investissement, de grandes assurances... Par exemple le prêt de 100 millions dont j'ai parlé tout à l'heure est un prêt contracté auprès d'une grande compagnie d'assurance.

Mais pour emprunter sur les marchés, il faut être noté. C'est une réalité à laquelle personne ici ne peut rien changer, et encore moins l'adjoint aux finances. La bonne notation de Paris nous permet d'avoir le choix le plus large et surtout le moins cher.

D'ailleurs, Monsieur le président BROSSAT, vous avez cité l'exemple de la ville d'Aubagne, mais vous ne deviez pas connaître exactement la situation. Il faut savoir que cette collectivité était la moins bien notée de France, elle était notée BBB-, à peu près comme le gouvernement grec, et il n'était donc pas dans l'intérêt des Aubagnais de rémunérer une agence pour une note qui n'améliorerait en rien les conditions d'accès au financement.

J'en viens à ma conclusion, je voudrais replacer ce sujet dans un contexte plus global.

Vous savez, monsieur le président, que la plupart des collectivités françaises connaissent des difficultés extrêmes pour accéder aux crédits bancaires, puisque l'offre de crédits est très inférieure à la demande et qu'elle tend d'ailleurs à se contracter. Et donc, de plus en plus de collectivités envisagent de se tourner vers un financement sur les marchés, et donc vers une notation.

Je pourrais vous citer l'exemple de la région Limousin notée depuis le printemps dernier, l'exemple du Département de Seine-et-Marne, plus proche de nous, et vous savez que des réflexions sont en cours par exemple au sein de l'Association des maires des grandes villes françaises pour des solutions d'emprunts groupés qui permettraient à des collectivités, qui ne peuvent pas aller toutes seules sur les marchés, d'y aller de manière commune.

Je ne sais pas si c'est une solution praticable, mais elle illustre en tout cas le fait que les gestionnaires locaux aujourd'hui ne se posent pas la question de renoncer à la notation mais bien au contraire d'y avoir accès.

Même si je comprends tout à fait vos motivations, monsieur le président, je vais être au regret, car je suis chargé institutionnellement de défendre les intérêts financiers des contribuables parisiens, de donner un avis défavorable à votre vœu, à moins que convaincu par mon argumentation, vous ne souhaitiez le retirer.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Une explication de vote de M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je serai bref, je dois dire que je partage assez largement les appréciations qui viennent d'être portées par Bernard GAUDILLÈRE. Je dirai simplement à Monsieur BROSSAT et aux auteurs de ce vœu que nous avons quand même au-delà de toute posture politique, en tant qu'élus parisiens, un devoir en commun, c'est de défendre les intérêts financiers de la Ville de Paris.

Votre amendement porte gravement atteinte aux intérêts financiers de la Ville de Paris pour une raison très simple. La notation Standard & Poor's, qui note la Ville de Paris depuis maintenant 17 ou 18 ans, a permis de réaliser des économies considérables, cette notation a permis de réduire dans de très fortes proportions les coûts des frais financiers de la Ville de Paris en tant qu'emprunteur. Et même aujourd'hui, je rappelle qu'une seule et même agence a dégradé l'État français, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France. Les autres agences ne l'ont pas fait.

Deuxièmement, l'agence Standard & Poor's a maintenu cette appréciation, cette qualité de crédit indicative avec les trois a en minuscule, ce qui est une petite subtilité, en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une notation. Toujours est-il, comme vient de l'indiquer Bernard GAUDILLÈRE, que cela a permis de continuer à emprunter à des conditions inchangées sur les marchés.

Si vous supprimez la note et ce qu'il en reste, même une note dégradée, je suis convaincu que le fait de perdre la note AAA+ qui nous est attribuée par Standard & Poor's et assortie de la qualité de crédit indicative, rendrait les emprunts qui seraient passés sur les marchés beaucoup plus cher du jour au lendemain.

Je vous dis cela raisonnablement, c'est une question que l'on doit pouvoir aborder sans arrière-pensée politicienne. Nous sommes là pour défendre les intérêts financiers de la Ville de Paris. Il serait préférable de retirer votre proposition, sans quoi bien entendu, avec les élus de notre groupe nous voterions contre, car nous considérons que ce n'est pas le moment de porter atteinte aux intérêts financiers de la collectivité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Beaucoup de mains se lèvent pour des explications de vote. Je vais donner la parole. Je voudrais simplement vous dire que nous avons une heure et quart de retard par rapport à l'ordre du jour prévu. Ce n'est pas de la faute de cette question-là, cela dit je vous demande simplement de n'occuper que votre temps de parole et pas plus.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je vais respecter la minute qui nous est accordée pour faire les explicables de vote. Nous allons bien sûr voter ce vœu comme nous l'avons annoncé, comme cela a déjà été relayé dans certains journaux, parce que nous pensons nous aussi que ces agences, d'abord se trompent très souvent, et qu'il n'est pas normal que cela soit aux gens qui empruntent de l'argent de payer ces agences pour se faire noter.

Et nous pensons aussi qu'il ne suffit pas de se payer de mots dans des meetings ou des déclarations pour dénoncer la finance, le poids des banques etc., et de continuer à faire allégeance à des agences de notation qui sont le bras armé de ces banques qui soumettent les collectivités publiques et les États à leur bon vouloir.

Dernière chose, Monsieur LEGARET vous nous dites, si jamais Paris se retirait, vous savez très bien que si Paris se retirait, cela aurait un fort impact, qu'il est probable que suite à cela de nombreuses villes françaises et collectivités se retireraient aussi. Le jour où il n'y aura plus aucune collectivité ni en France ni dans le monde abonnée à ces agences, on prêtera sans passer par ces agences.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je voudrais dire simplement que la première fois quand on voit ce vœu, on est surpris en se disant, ce n'est pas parce qu'on casse le thermomètre que la température ne sera plus là.

En même temps, Monsieur GAREL, c'est la réglementation financière, les accords de Bâle II qui obligent à passer par ce type de société.

Néanmoins, et je veux attirer votre attention sur ce point, le groupe Centriste au Sénat avait demandé une commission d'enquête sur la façon dont ces notes sont attribuées. Ce n'est pas pour casser le thermomètre mais pour qu'il soit de bonne qualité.

C'est pour cela qu'en ce qui concerne directement ce vœu, je rejoins la position de l'adjoint au maire et de Jean-François LEGARET, soit vous le retirez, soit on votera contre.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Autant Jean-François LEGARET a été convaincu par Bernard GAUDILLÈRE, autant ce n'est pas notre cas. Il faut d'ailleurs croire que le sabre des adversaires de la finance n'est pas si redoutable que cela, sinon Jean-François LEGARET n'aurait pas été convaincu. Nous sommes pour notre part convaincus et nous le maintenons qu'il faut rompre avec les agences de notation, qui ne sont pas un simple thermomètre, je ne connais pas de thermomètre qui donne la fièvre, or c'est bien le cas de ces agences de notation.

Je maintiens qu'on ne peut pas dire d'un côté que ces agences prennent des décisions infondées et continuer de l'autre à avoir recours à ces agences. C'est la raison pour laquelle nous maintenons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de la Mission d'information et d'évaluation "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation au scrutin secret, des représentants suivants au sein de la Mission d'information et d'évaluation "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective" :

- M. Jacques BRAVO,

- Mme Virginie DASPET,

- Mme Isabelle GACHET,
- M. Gauthier CARON-THIBAUT,
- Mme Olivia POLSKI,
- Mme Pauline VÉRON,
- Mme Sandrine CHARNOZ,
- M. Sylvain GAREL,
- M. Ian BROSSAT,
- M. Michel DUMONT,
- Mme Laurence DREYFUSS,
- M. Vincent ROGER,
- Mme Roxane DECORTE,
- M. Pierre AURIACOMBE,
- M. Jérôme DUBUS.

Y a-t-il d'autre candidature ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2012, DA 3 - Marché à bon de commande pour le transport en autocar d'enfants scolarisés à Paris dans le cadre des activités périscolaires et autres activités sportives organisées par la Ville de Paris en 13 lots séparés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DA 3.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir, non pas pour annoncer que nous ne voterions pas ce projet de délibération - nous allons le voter - mais pour attirer l'attention, comme je le fais, ainsi que mon groupe, à chaque fois que ce type de délibération nous arrive, pour dire notre étonnement à ce que, encore une fois, dans une délibération sur le transport des jeunes élèves parisiens, il ne soit fait mention que des autocars, et jamais à d'autres possibilités de se déplacer alors qu'en plus, les déplacements concernés par ce projet de délibération sont des déplacements de courte distance.

Il est vrai qu'il n'y a parfois pas d'autres possibilités que l'autocar mais il est quand même possible de se déplacer à pied, ce qui est encore le plus simple, ou par le métro, ou par des autobus de la R.A.T.P., sans être obligé de louer des autocars spéciaux pour faire ces déplacements qui rajoutent de la pollution, de l'encombrement, du bruit dans une ville, on l'a vu avec le problème de la pollution auquel Denis BAUPIN a répondu : c'est un problème récurrent et de plus en plus important pour notre ville.

Nous souhaiterions que par des mesures financières, que par des incitations, la Ville favorise des déplacements autres qu'en autocar pour les scolaires, quand cela est possible.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour la réponse, la parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1^{ère} Commission. - Je voudrais rappeler à Sylvain GAREL que ce projet de délibération a exclusivement pour objet le lancement d'un marché de transports par autocar.

Il y a bien sûr d'autres modes de déplacement pour les élèves en ville, et je crois qu'on a tous rencontré un jour ou l'autre une classe dans le métro.

Le métro a plusieurs inconvénients : il faut davantage de surveillants, le déplacement des élèves handicapés est plus difficile et la sécurité est moins bien assurée. Le métro n'est donc utilisé que pour les petits groupes et les petites trajets.

Le transport par autocar est donc utilisé à défaut d'autres modes de déplacement.

Enfin, je voudrais rappeler que ce marché comporte des exigences environnementales importantes concernant la motorisation des autocars, qui figurent dans les pièces de marché à disposition de chacun. Nous ne sommes nullement des partisans du tout-autocar.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DA 3).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'insertion professionnelle dans les marchés publics.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 2 est relatif à l'insertion professionnelle dans les marchés publics. Il a été déposé par le groupe E.E.L.V.A., et je donne la parole à Jacques BOUTAULT pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je me suis déjà exprimé sur cette question quand je suis intervenu tout à l'heure à propos du vœu sur le marché de la DEVE concernant l'entretien des espaces verts publics municipaux, qui me semblait être un bon exemple.

Cet exemple pourrait être suivi si nous adoptions ce vœu, suivis par d'autres directions de la Ville, afin qu'il soit tenu compte du fait que le Code des marchés publics permet de moduler la taille des lots des marchés afin d'en permettre l'accès à des structures d'insertion, éventuellement même en mettant en place une procédure adaptée.

D'ailleurs, l'article 53 du Code des marchés publics dit que spécifiquement "la performance en matière d'insertion professionnelle en direction des publics en difficulté est un des critères de sélection des offres".

Donc cela mérite d'être utilisé par la Ville, d'autant que vous savez que nous avons sur notre territoire parisien 11 régies de quartier, pour la plupart en politique de la ville, qu'il serait donc intéressant de faire travailler, ainsi que de nombreuses entreprises et structures liées à l'insertion par l'activité économique.

C'est la raison pour laquelle je souhaite par ce vœu que Paris s'engage davantage en faveur de l'insertion professionnelle en adaptant ses marchés publics de manière à en faciliter la candidature par ces entreprises d'insertion.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Jacques BOUTAULT et les élus du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" souhaitent donc que la Ville s'engage davantage en faveur de l'insertion professionnelle en adaptant ses marchés publics.

Nous avons beaucoup progressé dans ce domaine. Contribuer, via les marchés publics, au soutien de l'insertion sociale est un des axes prioritaires de la Direction des Achats, qui est en charge des procédures de marché. La Direction des Achats met à la disposition des directions opérationnelles des outils de méthodes, préconise les dispositifs à mettre en œuvre, les modalités d'allotissement, et choisit les marchés qui sont les mieux adaptés.

Plusieurs adjointes : Seybah DAGOMA, Gisèle STIEVENARD, Yamina BENGUIGUI, Véronique DUBARRY participent à ce soutien à l'insertion sociale via les marchés publics.

Le bilan de l'insertion sociale fait état de 204 emplois temps plein qui ont été réalisés en 2010, contre 88 en 2008. Je crois que ces deux chiffres sont significatifs.

Ce chiffre a concerné 126 marchés et l'effectif des Parisiens ayant bénéficié d'un contrat de travail est passé de 135 en 2009 à 416 en 2010. Ces chiffres aussi sont significatifs.

Les grands chantiers de la Ville sont mis à contribution ; je pense en particulier aux Halles et au tramway.

Ensuite, les achats directs aux structures d'insertion de type E.S.A.T. ou régie de quartier sont passés de 800.000 euros en 2008 à 2.400.000 euros en 2009. On a eu effectivement une baisse en 2010. On est passé à 1.800.000 euros parce que certaines structures ont été dans l'incapacité de répondre aux consultations réservées. Là, il s'agit de consultations réservées à ce type d'établissements.

Mais en 2011, on a amélioré les résultats en travaillant davantage avec les E.S.A.T. et les entreprises d'insertion, en les aidant à mieux répondre aux marchés.

C'est donc une politique que nous menons effectivement. Par rapport au marché d'entretien des espaces verts dont il a été question, porté par Fabienne GIBOUDEAUX, c'est un marché de 8.500.000 d'euros sur quatre ans : ce n'est pas un petit marché. Ce marché a fait l'objet de toute une réflexion sur l'insertion sociale. C'est un marché en 14 lots. 5 lots sont spécialement dédiés à des structures d'insertion. Les 9 autres lots ont fait l'objet de clauses d'insertion à hauteur de 10 % des heures travaillées.

Nous sommes donc favorables à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 1).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux modalités d'attribution des marchés de l'action sociale aux associations.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 3 et 3 bis, relatifs aux modalités d'attribution des marchés de l'action sociale aux associations, ont été déposés par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et par l'Exécutif.

La parole est à Mme SIMONNET pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Les conventions de partenariat avec des associations de l'action sociale disparaissent une à une au profit d'appels d'offres. L'utilisation systématique de cette procédure d'appels d'offres d'une part, organise de fait la mise en concurrence des structures entre elles au détriment des coopérations entre les acteurs associatifs et d'autre part, elle privilégie les grosses structures au détriment des associations implantées dans les quartiers.

Alors, vous savez, dernièrement, l'association "Accueil Goutte d'Or", dans le 18e, s'est vue par exemple retirer, malgré la qualité de son travail, le marché public qui lui avait été confié, ce qui a entraîné le licenciement de deux employés et le transfert des allocataires du R.S.A. qui ont été du coup pris en charge par d'autres associations.

Il faut savoir concrètement que les allocataires du R.S.A. ont besoin d'un suivi qui soit global, qui soit personnalisé, qui soit adapté à la culture, adapté à l'histoire. Ils ont besoin que ce travail soit effectué par des structures associatives impliquées dans le quartier, impliquées dans le tissu associatif local et dans l'ensemble des partenariats.

Donc ces mises en place d'appels d'offres sont extrêmement problématiques, à la fois parce que cela va à l'encontre des intérêts des allocataires du R.S.A. qui ont besoin de continuité et parce que cela va à l'encontre de la pérennité de ce tissu associatif qui, du jour au lendemain, se voit retirer une mission.

Donc nous demandons, à travers ce vœu, parce que nous savons qu'avec de la volonté politique c'est tout à fait possible, qu'on ait plutôt recours au mandatement associatif - ce que le cadre juridique permet - et que la Ville s'engage à recourir le moins possible aux procédures d'appels d'offres en matière d'action sociale, afin de protéger les initiatives associatives locales inscrites au plus près des populations.

Je vous rappellerai que nous avons, sur ces sujets, déjà eu des débats, notamment pour s'opposer à la circulaire Fillon, pour exiger qu'un certain nombre de secteurs sorte de la logique de la mise en concurrence.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure ?

Mme Danièle SIMONNET. - Il me semble donc important que notre Ville et Département soient exemplaires à ce sujet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Camille MONTACIÉ pour la réponse et je crois aussi une présentation du vœu de l'Exécutif.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'interrogent sur le recours aux appels d'offres dans le domaine de l'action sociale, considérant que cette procédure nuit à l'action des associations dans le domaine social.

Le soutien aux allocataires du R.S.A. relève de la réglementation des marchés publics, en ce sens qu'il s'agit d'une prestation qui rentre dans le champ de l'activité économique.

La collectivité a identifié un besoin, qui n'est pas que celui du 19^e ou du 20^e arrondissement, mais concerne l'ensemble de la collectivité parisienne.

Ce besoin fait l'objet d'un marché alloti en lots géographiques. L'initiative vient de la collectivité et implique un lien direct entre des sommes versées et des prestations réalisées. On est donc dans le champ de l'activité économique, ce qui entraîne l'application des règles du Code des marchés publics.

Le secteur social ne relève pas des procédures formalisées du type appels d'offres ouverts, mais de l'article 30 du Code des marchés publics, c'est-à-dire un article qui met en œuvre une procédure allégée. Celle-ci permet le recours à la négociation. Le choix de l'allotissement, la possibilité de désigner plusieurs attributaires par lots, lorsqu'il s'agit de marchés à bon de commande, permettent d'ouvrir largement ces marchés aux petites structures associatives.

Dans le cas de l'association "Accueil Goutte d'Or", il semble que le lot sur lequel l'association a candidaté était d'un volume plus important que le précédent et que l'association, qui en avait la charge, n'a pas pu remettre une offre suffisamment concurrentielle. Or l'association aurait pu se grouper avec une autre pour répondre. La Direction des Achats encourage de tels groupements notamment pour l'accès des P.M.E. aux marchés. Les règles de la commande publique n'interdisent pas le travail collectif.

Il n'est pas possible pour la Ville de ne pas respecter la réglementation de la commande publique. Cependant les associations reçoivent également des subventions pour les projets qui sont les leurs, et ces subventions leur sont largement accordées dans le domaine social (lutte contre l'exclusion, accès aux droits, lutte contre l'illettrisme, etc.). La mise en concurrence ne s'applique pas dans ce cas.

Voilà pourquoi je souhaite proposer un vœu de l'Exécutif sur cette question.

Considérant que le secteur de l'action sociale comporte un grand nombre d'associations dont la vitalité permet d'entretenir un maillage local aux populations concernées, que ces structures ne disposent pas toujours des capacités nécessaires pour répondre dans de bonnes conditions aux procédures de marché lancées par la Ville de Paris, que les prestations relevant de l'action sociale relèvent pour leur passation d'un régime assoupli qui est celui de l'article 30 du Code des marchés publics, que ce régime permet par le recours à la négociation de faciliter l'accès des associations à la commande publique, que la Direction des Achats a vocation par l'information des candidats, par l'optimisation des cahiers des charges et des procédures...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On a le vœu.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - ... à adapter les marchés de la Ville aux spécificités de chaque secteur économique.

Emet le vœu que les services de la Ville, et notamment la Direction des Achats, dans le respect des dispositions du Code des marchés publics, veillent à adapter l'allotissement et le cahier des charges de leurs

procédures de marché aux spécificités du secteur de l'action sociale, caractérisé par la présence de nombreuses structures associatives d'initiative locale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame SIMONNET, est-ce que vous retirez le vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous ne retirons pas notre vœu, nous le maintenons, mais je souhaiterais qu'un groupe de travail soit mis en place et ouvert aux associations pour, à ce moment-là, au moins préciser les clauses que nous pouvons insérer dans ces cahiers des charges, afin de pouvoir notamment exiger que les associations qui candidatent soient des associations inscrites dans le quartier.

J'avoue que je m'interroge : pourquoi a-t-on fait un lot qui ne pouvait, de fait, pas correspondre à ce moment-là à l'association qui gérait ces allocataires du R.S.A. ?

Mais j'aimerais bien qu'il y ait cette Commission. Nous maintenons notre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. LEGARET, pour une explication de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'ajoute, sans forcer la note, que le vœu, s'il est maintenu, pose de graves problèmes de légalité.

Si un groupe de travail doit se mettre en place, j'aime bien les groupes de travail, mais j'aimerais dans ce cas que tous les membres de la Commission d'appels d'offres et de la Commission loi Sapin (qui, je le rappelle, sont désignés à la représentation proportionnelle des groupes siégeant dans cette Assemblée) puissent y participer.

Il faut que vous sachiez et que vous soyez bien conscients que ce sont les membres de la Commission d'appels d'offres et de la Commission loi Sapin qui assument la responsabilité, ce qui est souvent d'ailleurs assez complexe.

Mais, en fait, ce que vous nous demandez, parce qu'il y a une association qui a vos faveurs, c'est qu'on ne la remette jamais en concurrence et qu'elle reste là "ad vitam aeternam".

C'est écrit en toutes lettres, vous dites : "Considérant dans ce contexte que l'utilisation systématique de la procédure favorise d'une part la mise en concurrence", c'est vrai que le Code des marchés et la loi Sapin favorisent la mise en concurrence, c'est une des vertus qui nous paraît utile. Le fait de vous opposer à cela, je vous le répète, me paraît poser un problème sérieux de légalité, c'est vous qui l'assumez.

Pour toutes ces raisons, si vous maintenez votre vœu n° 3, nous voterons contre et nous voterons pour le vœu n° 3 bis qui, je le reconnais, édulcore assez fortement votre vœu initial, mais cela me paraît être en tout cas une formulation prudente et qui ne me paraît pas soulever de problème de légalité.

Maintenant, si un groupe de travail se constitue, je fais officiellement la demande, en tant que membre de la Commission d'appels d'offres et de la Commission loi Sapin, d'en être membre et d'y participer.

Si cela consiste exclusivement à avoir un dialogue avec vos associations amies, au détriment et sans même tenir compte du travail fait au sein de la Commission d'appels d'offres, dans le respect de la loi, cela me paraît très éloigné des règles.

Je formule officiellement cette demande et j'espère qu'il en sera tenu compte.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien, merci.

Madame MONTACIÉ ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Dans ces conditions, on ne peut voter le vœu n° 3, parce qu'il n'est pas conforme à la réglementation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai bien compris que vous étiez défavorables.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 2).

**Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile (14e).
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 4 et 4 bis, relatifs à l'installation de trois antennes relais de téléphonie mobile dans le 14e arrondissement, ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A. et par l'Exécutif.

La parole est à Denis BAUPIN pour une minute.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Monsieur le Maire, il s'agit au travers de ce vœu d'attirer l'attention du Conseil sur la situation créée actuellement par l'absence de charte sur la téléphonie mobile et le fait que l'un des opérateurs, Free en l'occurrence, profite de ce vide juridique pour passer en force et installer des antennes alors même que ces antennes ont fait l'objet d'un avis défavorable de la mairie du 14e arrondissement, qui devrait avoir valeur suspensive.

Si ces antennes avaient été soumises à la Commission de concertation, elles auraient probablement reçu un avis défavorable puisque plusieurs établissements sensibles, deux établissements en l'occurrence, sont dans le faisceau concerné par ces antennes de téléphonie mobile.

Nous souhaitons, au travers de ce vœu, attirer l'attention évidemment du Conseil de Paris sur cette situation, mais surtout que nous émettions un avis très défavorable face à cette façon de procéder, sur le fait de ne pas tenir compte d'un avis défavorable, de ne pas organiser de concertation, de mettre en œuvre par un coup de force ces antennes et, finalement, d'engager des relations avec la Ville de Paris sous un bien mauvais auspice, de la part de cet opérateur Free qui aura indéniablement besoin des toitures de la Ville de Paris pour pouvoir se déployer sur le territoire.

Nous souhaitons par ce vœu dénoncer cette procédure, nous demandons à Free de ne pas mettre en service ses antennes et qu'une discussion s'engage avec eux de façon à trouver d'autres façons de procéder sur le territoire parisien.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. CHERKI a la parole pour une minute.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Très brièvement, j'avais donné, comme maire d'arrondissement, puisqu'il m'incombe de le faire, un refus d'installation de cette antenne pour une double raison.

Première raison, tant que la charte n'est pas renégociée, j'ai une position de principe qui est qu'il faut créer un rapport de force avec les opérateurs, donc il faut y être opposé pour qu'ils comprennent qu'il faut renégocier la charte.

De plus, en l'occurrence, mon refus était particulièrement motivé par le fait que cette antenne était positionnée dans l'azimut d'une crèche et d'un établissement hospitalier.

J'entends bien ce que peut dire la Ville quant au fait qu'il a été largement débattu du sujet, notamment quant à l'obligation ne pas s'opposer à l'apparition d'un nouvel opérateur.

Cette antenne pose problème. Je souhaite donc que l'on demande à Free de suspendre sa mise en fonctionnement le temps d'abord d'organiser une réunion publique dans l'arrondissement, qui est prévue, et ensuite de travailler pour voir si éventuellement la Ville peut trouver un autre emplacement qui pose moins de problèmes.

Il n'en demeure pas moins que je rappelle ma position de principe. Je voudrais en profiter pour remercier Denis BAUPIN et Mao PENINOU qui, je le sais, s'occupent de cet épineux dossier.

Je pense qu'il faut créer un rapport de force avec les opérateurs et ma position c'est, comme maire d'arrondissement, pour aider la Ville de Paris, que je m'oppose à toute installation de nouvelle antenne tant que les opérateurs n'ont pas renégocié la charte.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à M. Mao PÉNINOU.

M. Mao PÉNINOU, adjoint. - Je remercie à la fois Denis BAUPIN et Pascal CHERKI. Vous savez que nous sommes aujourd'hui dans une situation toujours compliquée, puisque la charte de téléphonie mobile liant la Ville et les opérateurs n'existe toujours plus, aujourd'hui. Donc, nous sommes de fait dans la situation du droit commun.

Comme l'a dit Pascal, comme le sait Denis puisque nous travaillons là-dessus étroitement aussi avec Jean-Louis MISSIKA et Jean-Marie LE GUEN, nous avons bon espoir que l'on puisse revenir prochainement à une charte, mais, pour l'instant, la situation entre nous et les opérateurs et, il faut bien le dire, entre les opérateurs entre eux pour des raisons qui n'ont pas d'ailleurs grand-chose à voir avec les seuils d'exposition qui nous préoccupent ici, au Conseil de Paris, font que les choses sont aujourd'hui tendues et difficiles.

On continue à se bagarrer et on continue à mettre tous les atouts de notre côté, pour obliger les opérateurs à revenir dans le cadre de cette charte.

Il n'en demeure pas moins que, aujourd'hui, cette charte n'existe pas et que donc il est compliqué de nous appuyer dessus pour pouvoir intervenir au niveau de chaque opérateur et, en l'occurrence, de l'opérateur Free.

Il n'en demeure pas moins que, dans le cadre général de la loi et des relations entre les collectivités locales et les opérateurs, il existe un guide signé par l'Association des Maires de France et les opérateurs qui a été confirmé par les travaux du ComOp, lequel demande que des réunions publiques d'information soient organisées pour approfondir le dialogue entre les opérateurs et les habitants sur la base des projets d'implantation.

Or, cette réunion n'a pas eu lieu. C'est pourquoi nous demandons, dans le vœu de l'Exécutif, que le branchement de cette antenne soit suspendu tant que cette réunion n'a pas eu lieu et tant que des décisions ne sont pas intervenues entre la Mairie de Paris, la mairie du 14^e arrondissement, les habitants et cet opérateur quant à l'avenir de cette antenne.

Il est difficile de dire ce qui se serait passé s'il avait existé une Commission de concertation, tout simplement parce que les azimuts qui sont donnés sont assez largement au-dessus (11 étages au-dessus, il faut bien le dire) de la crèche concernée dans le 14^e arrondissement et que les projections qui sont faites aujourd'hui amèneraient grosso modo à entre 0,3 et 0,4 volt par mètre en norme A.N.F.R., ce qui est très en dessous de la charte parisienne et évidemment des recommandations nationales.

C'est pourquoi je vais demander à Denis BAUPIN de bien vouloir retirer son vœu en faveur du vœu n° 4 bis de l'Exécutif qui propose donc de demander à l'opérateur Free mobile de renoncer à sa mise en service dans l'attente de l'organisation d'une réunion publique et par ailleurs, de rappeler à cet opérateur son devoir d'information, de concertation et de transparence.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BAUPIN, vous retirez le vœu ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Dans un souci de progresser ensemble, on va retirer le vœu, mais je précise qu'en ce qui concerne des établissements sensibles comme des crèches, je pense qu'il faut aller en deçà des 0,6 volts/mètre lorsqu'il y a des projections et plutôt faire en sorte qu'il n'y ait pas de crèche ou d'établissement de la petite enfance à proximité de tels sites, parce que les effets des antennes relais, de la téléphonie mobile et des ondes au sens large sur les jeunes enfants sont plus graves que sur les adultes, et pour l'instant, on n'a pas d'éléments très plausibles en ce qui concerne les impacts.

Dans un souci d'avancer ensemble, mais malgré tout d'envoyer un signal ferme à Free sur la façon de procéder ensemble, on va voter le vœu de l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 4 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 3).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous rappelle qu'un scrutin est ouvert dans la salle de travail et que vous êtes appelés à aller voter.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au feu d'artifice du 31 décembre 2012.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Nous passons à la 2e Commission. Il s'agit du vœu n° 5 relatif au feu d'artifice du 31 décembre 2012, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. François LEBEL, pour une minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, ce sera très rapide, aussi rapide qu'un feu d'artifice parisien.

Les Français ignorent en général à 99,99 % que le maire du 8e arrondissement n'a pas de pouvoir sur les Champs-Élysées, que ceux-ci appartiennent pratiquement en totalité au maire de Paris, c'est pourquoi ils s'adressent à moi, pour regretter souvent très amèrement que Paris soit une des seules villes importantes dans le monde qui ne fasse pas, à l'occasion du 31 décembre, un feu d'artifice.

C'est pourquoi je propose que la Ville de Paris, avec la Région Ile-de-France organise un feu d'artifice, je l'ai dit dans le vœu, cela peut être entre les Champs-Élysées et la Défense, cela peut être également ailleurs, dans un endroit qui ne posera pas de problème de sécurité puisque ce que l'on nous dit d'habitude, c'est que justement on ne tire pas de feu d'artifice pour des raisons de sécurité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SAUTTER, vous avez la parole pour la réponse.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je réponds au nom de mon collègue et ami Jean-Bernard BROS, à la question posée par M. LEBEL.

Vous savez, Monsieur le Maire, que le feu d'artifice est traditionnellement tiré le 14 juillet, et qu'il n'y a pas de précédent sauf deux, de feu d'artifice à la fin de l'année. Il y en a eu un pour le passage à l'an 2000, et aussi en 2004 dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012.

Vous avez raison de dire qu'il y a une attente de la part des touristes comme de la part des Parisiens en la matière. Mais Jean-Bernard BROS souligne que nous ne sommes pas du tout sans initiative.

Vous avez rappelé les illuminations des rues notamment des Champs-Élysées en partenariat avec les associations de commerçants, le fait que la patinoire existe à l'hôtel de Ville, que le métro est ouvert toute la nuit de la Saint Sylvestre, et que Lyne COHEN-SOLAL a lancé l'événement Shopping by Paris, qui est très joli, et se déroule durant la période.

J'insiste aussi sur le fait, au nom de mon collègue et ami, que la Préfecture de police a pour tradition d'interdire les ventes ou les utilisations de produits artificiels et pyrotechniques durant la nuit du 31 décembre qui pourraient "porter un trouble à l'ordre public".

Mais, puisque nous aimons l'innovation, je vais reprendre contact, dit Jean-Bernard BROS, avec la Préfecture de police pour voir s'il est possible de faire quelque chose en la matière.

Et j'espère avec la Région, si vous le souhaitez évidemment.

J'espère qu'ainsi rassuré vous allez retirer votre vœu, sinon je serai contraint de lui donner un avis défavorable, ce qui me ferait beaucoup de peine.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Merci.

Monsieur LERNER, nous sommes déjà très heureux de vous accueillir et au nom du Préfet de police que nous dites-vous ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Dans son principe, la Préfecture de police n'est pas opposée à l'organisation d'un feu d'artifice le 31 décembre au soir. Il est clair que si cette décision de principe était prise, il conviendrait que nous soyons associés bien en amont à l'organisation d'un tel événement, afin que les mesures adéquates soient prises, comme c'est d'ailleurs le cas le soir du 14 juillet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Monsieur LEBEL, retirez-vous votre vœu ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Bien sûr que non, Monsieur le maire, cela me permettra d'expliquer aux nombreux touristes français et du monde entier que le maire de Paris ne veut pas faire de feu d'artifice le 31 décembre, puisque vous allez voter contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2012, DDEEES 17 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon des antiquaires et galeristes sur la contre allée de l'avenue des Champs Elysées (8e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 17 sur lequel l'amendement n° 5 A a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit de la signature d'une convention.

C'est un vœu de l'Exécutif, Madame COHEN-SOLAL ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - C'est juste un amendement technique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 A.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 5 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 17 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DDEEES 17).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la marchandisation de l'espace public à Montmartre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 6 est relatif à la marchandisation de l'espace public à Montmartre. Il a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui a été adopté par le Conseil du 18^e arrondissement et qui met en lumière le fait que des manifestations commerciales sans concertation avec les habitants, le Conseil de quartier, les commerçants, etc., se multiplient à Paris et notamment à Montmartre et que l'espace public est quasiment pris en otage par ces diverses manifestations.

C'est pourquoi nous demandons par ce vœu, s'il est voté, que le Maire de Paris restreigne le nombre de ces manifestations à Montmartre, en tenant compte des critères qui seront proposés par la Municipalité du 18^e, c'est-à-dire en concertation avec les associations de riverains, de commerçants, le Conseil de quartier, de façon à établir une liste consensuelle avec un calendrier annuel de ces manifestations et des règles de fonctionnement des espaces publics.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL répond pour l'Exécutif.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Monsieur le Maire, je voulais répondre à Mme FOURNIER que nous sommes plutôt favorables à ce genre de vœu, mais que manifestement, beaucoup trop de manifestations se déroulent sur la voie publique à Paris, puisque nous avons plus de 700 demandes par an. Nous en accordons moins de 450, mais d'une façon générale, un avis négatif du maire d'arrondissement ne vient même pas jusqu'à l'adjointe, c'est-à-dire que si les maires d'arrondissement donnent un avis négatif, nous ne passons jamais outre ces avis négatifs, sauf s'il y a recours et cela arrive une fois par an sur les 700.

L'idée de créer un groupe de travail me semble plutôt intéressante, d'autres arrondissements l'ont déjà fait, nous suivrons l'avis du maire d'arrondissement et de ce groupe de travail s'il nous apparaît.

Je n'ai pas de problème particulier là-dessus.

Je dois dire que je suis toujours un peu étonnée que les associations de commerçants soient souvent demanderesse de ce genre de manifestation, c'est ainsi que cela arrive souvent, alors que je pense que c'est une forme de concurrence déloyale vis-à-vis du commerce sédentaire, qui paye souvent de lourds loyers.

En ce qui me concerne, je suis plutôt sur la réserve pour ce genre de manifestation.

Que le 18^e crée une instance de régulation ou de concertation me semble tout à fait bien, donc je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - D'abord une remarque de forme, je m'étonne que lorsqu'on souhaite engager une concertation, on fasse d'abord un vœu coercitif qui dise : "Nous voulons moins de manifestations, et ensuite nous dialoguerons". Je pense qu'il est mieux d'abord de dialoguer avec les associations, les habitants, de mettre tout le monde autour d'une table et, ensuite, à partir du travail réalisé, prendre une décision plutôt que déjà de dire : "Voilà les bons, les méchants. Voilà ce qu'il faut faire ou ne pas faire." Je pense que, pour commencer le débat, il est mieux d'écouter tout le monde.

Ensuite, deuxièmement, la question de fond, elle n'est pas facile, c'est vrai. La tranquillité publique des riverains, c'est une question très importante, mais également les animations et les festivités nécessaires, notamment à Montmartre, deuxième lieu touristique, s'il en est, et je rappelle que les associations qui travaillent ne sont pas que des associations commerçantes mais des associations à vocation solidaire. L'une d'entre elles organise, par exemple, le Téléthon et permet au 18^e arrondissement d'être le premier arrondissement à collecter des fonds pour le Téléthon.

Il faut quand même faire attention à la manière de traiter celles et ceux qui animent nos quartiers, celles et ceux qui donnent de leur temps, qui font du bénévolat pour les autres.

Donc, oui, sur le fond, réfléchissons à la tranquillité publique ; oui, réfléchissons à ce que l'animation se déroule peut être dans de meilleures conditions ; mais, attention, une concertation, c'est d'abord écouter tout le monde et pas commencer à distribuer les mauvais points aux uns et aux autres.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme FOURNIER pour une explication de vote.

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, parce que, moi, j'adore les conseils comme cela, autour d'une conversation. Mais bien sûr, que ce vœu a déjà été discuté ! Il ne s'agit pas de s'en prendre aux commerçants, contrairement à ce que vous voudriez faire croire mais, justement, de s'appuyer sur leurs demandes à eux parce que, souvent, ce sont des opérations qui viennent en contradiction avec le commerce de proximité de ce quartier précis.

Cela a été déjà discuté avec des commerçants, avec des riverains et même dans le conseil de quartier, donc c'est une étape et, de plus, il n'est pas question de supprimer toutes ces manifestations. Il est question, je l'ai bien dit, de faire un calendrier avec le choix de certaines manifestations.

Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 4).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au droit à l'ouverture dominicale pour les commerçants.

Vœu déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de l'ouverture dominicale des commerces dans le secteur Haussmann.

Vœu déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de l'ouverture dominicale des commerces des Abbesses.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner les vœux n° 7, n° 8, n° 9 relatifs à l'ouverture dominicale des commerces. Ils ont été déposés par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.

La parole est à Anne TACHÈNE, pour une minute.

Mme Anne TACHÈNE. - Si vous le voulez bien, je présenterai les deux vœux, le n° 7 et le n° 8, en même temps.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord.

Allez-y, Madame !

Mme Anne TACHÈNE. - Dans la continuité des différentes interventions que nous avons faites sur l'ouverture des magasins le dimanche à Paris, je souhaiterais que l'on puisse remettre ce sujet en perspective.

En effet, le premier secteur économique de notre Capitale est, je le rappelle, le tourisme et il faut reconnaître qu'en ces temps de morosité, c'est un secteur qui résiste plutôt bien et que le shopping constitue l'une des principales priorités des touristes.

Aussi, je vous demande, par ces deux vœux, d'étudier avec bienveillance les propositions que nous vous faisons pour expérimenter, dans le cadre des zones touristiques, l'ouverture dominicale des commerces des Abbesses et du secteur Haussmann, deux secteurs très prisés des touristes.

Les associations de commerçants le souhaitent, de même que les Franciliens puisque, selon le dernier sondage du 17 janvier dernier, 65 % des Franciliens y sont favorables.

Des solutions existent et l'exemple fourni récemment par la Ville de Marseille les met en évidence.

Il s'agit tout d'abord du dialogue et de la négociation. A Marseille, ainsi, un accord est intervenu entre les partenaires sociaux pour permettre, si les commerçants le demandent et avec des contreparties financières et sociales, l'ouverture dominicale.

Aussi, nous vous proposons :

- d'intégrer le secteur des Abbesses en périmètre de la zone touristique butte Montmartre-Pigalle ;
- deuxièmement, d'expérimenter la requalification du secteur Haussmann en zone touristique ;
- troisièmement, de lancer des négociations afin de parvenir à un accord entre les partenaires sociaux ;
- enfin, la création d'un comité de suivi regroupant le maire, les élus d'arrondissement, les associations de commerçants, les partenaires sociaux et les représentants des conseils de quartier.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame Laurence DOUVIN, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous le savons, mes chers collègues, les grands magasins n'ont pas pu ouvrir leurs portes le dimanche pendant les soldes. Nous savons, quand nous regardons le territoire parisien dans son ensemble, ce qui est l'objet de ce vœu, que le découpage actuel des zones touristiques est maintenant vieux de plusieurs années et qu'il ne correspond plus à la réalité touristique et commerciale d'aujourd'hui.

Nous avons déjà formulé plusieurs fois des demandes de création de nouveaux périmètres au sein desquels l'ouverture dominicale des commerces serait justifiée. Bien entendu, il ne s'agit nullement de promouvoir la surconsommation mais simplement de répondre à une demande, tout en favorisant l'emploi.

C'est pourquoi nous faisons des propositions précises au Maire de Paris en lui demandant :

- d'une part, de permettre la création de nouvelles zones touristiques ou de P.U.C.E., en laissant le choix aux commerçants, et j'insiste sur ce point, d'ouvrir ou non le dimanche ;

- deuxième proposition : de mettre en place un groupe de travail piloté par la Mairie de Paris, chargé d'élaborer, en lien avec les syndicats et les associations de commerçants, une charte ou une déclaration d'intention qui vise à garantir aux salariés un cadre social approuvé par tous les acteurs concernés.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, Madame Lyne COHEN-SOLAL ?

Après, j'ai bien vu qu'il y avait une demande d'explication de vote ?

Je présume que c'est cela, Monsieur BRAVO ?

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Comme maire d'arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, si c'est le maire d'arrondissement, c'est avant.

Allez-y !

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Je vois revenir le problème du secteur Haussmann et je dis simplement que je trouve que l'on avait bien travaillé il y a un an ou deux, pour évaluer et pour faire le tour de ces questions-là, et on avait défini trois dimensions dans notre travail.

Première dimension : c'était de voir le bilan économique de cette ouverture et, à ma grande surprise, il apparaissait que, outre de grands opérateurs commerciaux, le secteur des artisans parisiens était très réservé sur le bilan économique de cette opération.

Très réservés pour ceux qui participaient : je peux le dire fermement parce que c'était comme cela.

Deuxième dimension : c'était de rencontrer les partenaires sociaux pour voir leur intérêt en la matière. Et, là, c'était très clair, c'était un désintérêt ou le refus de voir cette perspective.

Troisième dimension, et j'arrête là : il y avait l'aspect sociétal, c'est-à-dire le type de société vers laquelle on va, et la cohérence de certaines mesures d'ouverture le soir ou le week-end par rapport au rythme de vie, etc.

Sur ces trois dimensions, nous avons pris une position dans notre conseil qui était très réservée.

Je voulais juste le rapporter pour dire que, tant qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux, je m'en tiens à ces éléments d'évaluation que nous avons partagés il y a moins d'un an.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, c'est en tant que maire du 2e ou en tant que... ?

Une explication de vote après ? Donc c'est Mme COHEN-SOLAL qui va répondre pour l'Exécutif et je vous donnerai la parole après.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

On revient, de manière un peu sempiternelle, sur ce sujet. Il me semble que, tout à l'heure, en questions d'actualité, nous l'avons déjà abordée par un autre biais, qui est l'ouverture des supérettes alimentaires le dimanche après-midi et en particulier sur la façon dont les syndicats attaquent en justice d'ailleurs ces ouvertures intempestives.

C'est vrai que les syndicats représentant les salariés du commerce sont extrêmement hostiles, naturellement, à l'ouverture du dimanche parce que, d'abord, elle n'est pas conforme au Code du travail et qu'en plus, elle n'est pas conforme non plus à la loi Mallié, cette fameuse loi qui a permis de régulariser la situation de Plan de Campagne à côté de Marseille et qui a essayé de s'appliquer aux autres villes avec beaucoup de mal. D'abord, je voudrais répondre à Mme DOUVIN qui a pris en marche -excusez-moi, Laurence ! - le vœu déposé par Jean-François LAMOUR, juste pour répondre sur un point.

Si, à l'occasion des soldes d'hiver, les grands magasins n'ont pas ouvert le dimanche, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas voulu ouvrir le dimanche. Parce que les grands magasins ont cinq dimanches par an où ils peuvent demander l'ouverture au Préfet de Paris. C'est le Préfet de Paris qui le décide et pas du tout le Maire de Paris.

Donc, s'ils ne l'ont pas demandé pour le premier dimanche des soldes, c'est qu'ils n'en avaient pas besoin. D'ailleurs, cela a été confirmé par les grands magasins : les soldes se sont bien passés en dehors du dimanche. Et, franchement, le dimanche n'apportait rien de plus, sauf qu'il leur fallait payer leurs salariés deux fois plus cher et que, finalement, cela ne les intéressait pas.

Le Maire de Paris n'y est strictement pour rien, contrairement à ce qu'avait dit d'ailleurs le secrétaire d'Etat, M. LEFEBVRE, qui n'a pas très bien lu la loi, et cela, c'est évidemment extrêmement dangereux pour un Ministre !

Première chose !

Deuxième chose : je me permets de vous rappeler, mes chers collègues, que, lors du Conseil de juin 2010, la Ville de Paris, par rapport à la proposition arrêtée par le Maire, s'est engagée à ne créer aucune nouvelle zone touristique ou P.U.C.E. qui ne relève d'une demande soutenue par le maire d'arrondissement, concertée avec les riverains, les syndicats de salariés, les syndicats professionnels et les acteurs du monde associatif.

Pour le moment, la Ville de Paris n'a été saisie d'aucune demande de cet ordre.

Donc, il n'y a pas de raison que l'on change la position que nous avons prise il y a peu de temps. Nous considérons que la loi doit s'appliquer dans toute sa rigueur, en tout cas, dans toute sa cohérence. Pour l'instant, ni sur le boulevard Haussmann, ni aux Abbesses, ni ailleurs d'ailleurs à Paris, globalement, il ne nous semble nécessaire de créer des P.U.C.E.

Pourquoi ?

Tout simplement parce qu'il est faux de dire que dans un lieu - comme à Marseille, disiez-vous -, les commerçants auraient le droit de choisir d'ouvrir ou non : ce n'est pas vrai !

Si les grands magasins ouvraient boulevard Haussmann, les commerçants à côté n'auraient pas le droit de choisir : ils seraient obligés d'ouvrir aussi les dimanches.

Aujourd'hui, ni les artisans, ni les associations de commerçants ne le demandent ; aucun syndicat de salariés du commerce ne l'accepte ; beaucoup de maires d'arrondissements nous disent que ce serait effectivement des problèmes supplémentaires dans leurs quartiers : vous le savez parfaitement.

Les services publics ne travaillent pas avec la même intensité le dimanche que les autres jours, par exemple les métros, les bus ne fonctionnent pas avec la même fréquence le dimanche que les jours de la semaine. Qui paierait les conducteurs de bus et de métros supplémentaires ? La R.A.T.P. refuse de le faire. On ne ramasse pas non plus de manière aussi dense les déchets le dimanche que les autres jours, en particulier dans les lieux commerciaux, et il faudrait le faire.

Il me semble aussi, comme quelqu'un le disait tout à l'heure, que de nombreuses femmes travailleraient le dimanche. Or, les crèches ne sont pas ouvertes le dimanche. Qui permettrait aux crèches d'ouvrir le dimanche ? Quelles femmes accepteraient de venir travailler dans les crèches pour que celles qui travaillent puissent laisser leurs enfants dans les crèches ?

Bref ! Ce serait une forme d'éclatement de notre modèle social, et nous avons, avec le maire, décidé qu'il nous semble plus intéressant que le citoyen ne soit pas toujours un consommateur et que de temps en temps, le dimanche en particulier, il y ait des changements de rythmes afin que chacun puisse bénéficier aussi de la ville avec des temps différents, des bruits différents, des densités de circulations différentes.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, je donnerai un avis défavorable à ces trois vœux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. BOUTAULT, pour une explication de vote rapide.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Explication de vote rapide, effectivement, puisque les arguments ont été fort bien développés par Lyne COHEN-SOLAL et par Jacques BRAVO, pour vous dire pourquoi les écologistes s'opposent avec ce même type d'argument à ce vœu et au suivant.

Et pour apporter une précision : on sait que la défense du petit commerce passe par la non-autorisation d'ouverture des grands magasins puisque cela entraîne, soit les petits commerçants à travailler 7 jours sur 7 et notamment les artisans, pas des salariés, avec ce que cela peut représenter pour leur mode de vie et/ou conduit à la fermeture de ces petits commerces pour cause de concurrence qu'ils ne peuvent soutenir.

Quand on défend le petit commerce, je ne vois donc pas comment on peut être favorable à l'ouverture des grands magasins le dimanche.

Nous voterons contre ces deux vœux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien de la partie basse des Champs-Élysées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 10 est relatif à l'entretien de la partie basse des Champs-Élysées. Il a été déposé par le groupe U.M.P.P.A., et la parole est à M. François LEBEL, pour une minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Depuis des années, semaines, ou mois après mois, se succèdent sur le bas des Champs-Élysées des manifestations qui, montages après démontages, provoquent des dégradations de toutes sortes à la chaussée, à l'éclairage public, aux trottoirs.

Cela fait des années que cela dure et ces dégradations ne sont jamais ou quasiment jamais réparées.

Comme par ailleurs la Ville de Paris monnaie à un certain prix ces occupations du domaine public - il faut quand même signaler que les amodiations des Champs-Élysées en 2011 dépassent 1 million d'euros -, la moindre des choses serait quand même que la Ville consacre une partie de cette ressource financière à l'entretien des lieux, ce qui, ce jour, n'est pas intervenu.

Je relève à l'occasion que notre Conseil vient de voter le vœu n° 6 dans lequel, avec l'accord de la Municipalité, on demande de restreindre le nombre de manifestations commerciales à Montmartre. En tenant compte des critères qui seront proposés par la Municipalité du 18e, je proposerai à la prochaine séance, pour les Champs-Élysées, exactement le même vœu.

En effet, la multiplication des demandes d'occupation de la partie basse des Champs-Élysées et les nuisances que cela provoque ont atteint un seuil maximum, et j'ai tout à fait l'intention, comme pour le 18e arrondissement, de demander une modération en ce sens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord répondre à M. LEBEL qu'il existe une commission sur les événements sur les Champs-Élysées, à laquelle vous participez, Monsieur LEBEL, avec le comité des commerçants des Champs-Élysées.

Vous êtes le premier à avoir fait cela grâce à la Ville de Paris, puisque nous nous sommes encore rencontrés en fin de la semaine dernière autour des demandes de manifestations sur les Champs-Élysées.

Vous avez donné votre avis ; les autres ont donné leur avis ; ensuite, c'est évidemment à la majorité que l'on décide.

Ensuite, pour revenir à votre vœu n° 10 sur l'entretien de la partie basse des Champs-Élysées, évidemment, je considère qu'il est difficile de dire, pour un lieu fréquenté comme le sont les Champs-Élysées que c'est à cause de ceci ou cela que les Champs-Élysées pourraient être dépréciés ou abîmés.

De toute façon, nous avons décidé que tous les événements qui se passeraient sur les Champs-Élysées seraient précédés d'un état des lieux d'entrée et d'un état des lieux de sortie. En cas de dégradations, les montants des réparations seraient facturés aux organisateurs.

Je veux bien que vous fassiez un vœu, mais j'y donnerai un avis défavorable puisque de toute façon, les crédits d'investissements qui servent à réhabiliter le bas des Champs-Élysées sont pris en charge par la DEVE et que d'autre part, les Champs-Élysées sont quand même dans un état tel que beaucoup de monde continue à vouloir y aller. S'ils étaient à ce point détériorés, je pense qu'il serait presque dissuasif d'y aller : ce n'est pas le cas. Je pense donc qu'ils sont encore particulièrement bien entretenus.

S'il y avait des problèmes, ils seraient facturés aux organisateurs, et c'est tout simplement ainsi que je vous demande, soit de retirer votre vœu, soit je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ?

M. François LEBEL, maire du 8^e arrondissement. - Non.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2012, DRH 13 - Convention pour le maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 13. Il s'agit d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Eu égard à l'heure déjà avancée et au retard que nous avons pris, je serai assez bref, mais je ne voulais pas passer à côté de ce projet de délibération sans dire un mot sur les efforts - et pour les saluer -, sur les efforts qui sont menés déjà depuis plusieurs années par la Ville de Paris en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

L'exposé des motifs le rappelle : aujourd'hui plus de 3.000 personnes handicapées ont trouvé leur place dans un emploi en tant qu'agent de notre collectivité. 3.000 agents, cela correspond à un peu plus de 6 % de l'emploi au total. Je voudrais rappeler là que la Ville de Paris réalise une performance bien supérieure à ce que beaucoup d'administrations, y compris parmi les plus grandes, parviennent à faire aujourd'hui.

Et en saluant cette performance, je voudrais non seulement saluer naturellement les élus qui sont en charge de cette politique, mais aussi le management de nos services, qui contribue grandement à cet effort, et aussi les collègues de travail, qui font preuve d'une extrême solidarité et d'une capacité d'adaptation, d'accueil tout à fait remarquable dans bien des cas.

Je voudrais poser une question de ce point de vue à Mme ERRECART concernant la convention qui nous est soumise ce soir, puisque cette convention porte sur un montant assez conséquent en termes de financement - plus de 8 millions d'euros grâce au fonds d'insertion -, mais fixe également un objectif qui me paraît tout à fait ambitieux, et je souhaite qu'il puisse être rempli, de 11 % pour ce qui concerne le taux d'emploi des personnes handicapées, si j'ai bien lu ce projet de délibération, d'ici à la fin de l'exercice 2014.

Je me demandais si ce taux n'était pas quelque peu ambitieux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Que de compliments, Madame ERRECART !

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2^e Commission. - Je remercie M. ALPHAND de son intervention et d'attirer notre attention sur une politique qui a été engagée dès 2004 en faveur des handicapés à la Ville de Paris, et qui a connu un important développement, puisque nous sommes passés à peu près de 2,5 % à 6,1 % d'emplois des handicapés à la Ville.

Vous avez raison, Monsieur ALPHAND, de souligner à la fois l'effort du management, de la DRH bien sûr qui a sa cellule "Reconversion", et aussi les collègues de travail qui sont là pour accompagner l'insertion et l'activité de ces agents handicapés. Ils sont là aussi au titre du tutorat notamment. C'est une action très importante pour essayer de faciliter leur condition d'insertion.

Pour les objectifs, je n'ai pas en mémoire ce chiffre de 11 %. Je vais vérifier. Je ne peux donc pas vous le commenter. Je vous fais un retour dès que j'ai les chiffres exacts.

Ce que je sais, par contre, c'est que vous avez dans cette convention 23 fiches actions, qui listent toute une série d'opérations extrêmement précises. C'est la mise en œuvre des emplois tremplins, notamment pour des auxiliaires de puériculture qui pourraient avoir des problèmes d'inaptitude, un dispositif pour des sourds et des malentendants. Nous envisageons de faire une action particulière avec une école de sourds et malentendants pour pouvoir les intégrer à la Ville. Nous avons aussi une opération pour les éboueurs, destinée à mettre en place des

processus de reconversion en vue d'une seconde carrière, dès que nous avons un signal d'inaptitude en ce qui concerne les éboueurs.

Bref, ce sont beaucoup d'actions en faveur de cette insertion des handicapés. Je ne sais pas si cela va se traduire par le taux que vous indiquez, mais par contre je suis sûre que c'est un programme ambitieux. Mais avec la mobilisation que vous avez signalée et saluée, je pense que nous aurons encore des résultats très importants, non seulement pour la catégorie C, car une de nos orientations est que des agents de qualification plus élevée puissent être aussi intégrés à la Ville.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DRH 13).

2012, DRH 15 - Lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de contre-visites médicales des agents en arrêt de travail pour cause de maladie ordinaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 15. C'est le lancement d'un marché pour des prestations de contre-visite médicale de agents en arrêt de travail pour cause de maladie ordinaire.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera contre ce projet de délibération.

Il ne s'agit pas de nier le problème de l'absentéisme, ce problème doit être pris au sérieux, mais à sa racine. Recourir de nouveau à des entreprises privées pour procéder à des contre-visites médicales des agents, c'est penser que le contrôle social est la solution, et c'est également considérer les agents de la Ville comme des personnes suspectes d'abuser des arrêts de travail.

Le groupe est déjà intervenu sur ce dossier, notamment par le biais de mon collègue Alain LHOSTIS ici présent.

La situation à l'heure actuelle est quand même assez délicate. Reconnaissons que nous avons créé de nouveaux équipements publics supplémentaires ces dernières années, que nous avons sur nombre de secteurs amplifié les horaires. Et, cependant, nous avons surtout eu recours à des redéploiements de postes et à bien trop peu de recrutements. La précarité - je n'interviendrai pas de nouveau sur cette question - reste très importante à la Ville. Il faut reconnaître que, dans de nombreuses directions - et à tous les échelons, ouvriers, techniciens, administratifs comme cadres - de la souffrance au travail existe.

A ma connaissance, deux syndicats, notamment la CGT et Force Ouvrière, n'ont pas dernièrement signé l'accord santé et sécurité au travail de la Ville de Paris. Pourquoi ? N'est-ce pas là le signal fort, non seulement d'un problème dans le dialogue social, mais d'une insatisfaction importante ?

Reconnaissons enfin que la souffrance au travail n'existe pas que dans le secteur privé, mais qu'elle est aussi très présente dans le secteur public et dans les collectivités.

Reconnaissons également que dans certains emplois de la Ville, nous sommes face à une pénibilité et à une exposition aux maladies très fortes. Je pense notamment aux égoutiers dont l'espérance de vie est bien plus réduite et aussi aux éboueurs et à d'autres agents qui sont ainsi surexposés.

Ce matin, comme moi, vous les avez vus, les inspecteurs de sécurité de l'Hôtel de Ville étaient en grève et nous interpellaient sur le problème de l'augmentation des charges de travail, sur l'amplification de leurs horaires, la réduction de leurs effectifs. Voilà typiquement des cas de situations potentiellement porteuses de souffrance au travail.

Alors nous devons accorder beaucoup plus de places et de moyens à la prévention primaire, au service de la médecine préventive et au bureau de prévention des risques professionnels.

Concernant le comité de prévention et d'action contre le harcèlement et la discrimination, le C.P.A.H.D., nous souhaiterions avoir plus d'éléments. Les syndicats notamment à ma connaissance déplorent l'inefficacité de cette commission. En effet, l'employeur, créateur de risques de santé doit-il en même temps se retrouver aussi en être le juge ?

Il en va de même de la mission d'inspection hygiène et sécurité. Il s'agit de la mission qui est censée jouer finalement le rôle de l'Inspection du travail dans le secteur privé. Je me pose la question : comment peut-elle jouer réellement ce rôle en étant dépourvue de réels pouvoirs, notamment coercitifs, d'indépendance, et comment peut-elle par ailleurs mener à bien son rôle de contrôle, de conseil et d'information avec pour effectif quatre inspecteurs et inspectrices I.H.S pour les 63.000 agents de la Ville de Paris et du Département.

Vous voyez qu'il y a quand même beaucoup de choses à faire avant d'en arriver au recours à ces entreprises pour faire les contre-visites.

Par ailleurs, soyons conscients de tous les effets pervers de cette multitude d'entreprises privées qui font leur marché et leur beurre dans le secteur de la contre-visite médicale. Je peux vous recommander un certain nombre d'articles à ce sujet qui sont édifiants et qui démontrent concrètement comment ces entreprises, pour rentrer dans leurs critères de recherche d'argent, peuvent traiter les personnes lors de ces visites. Je pense notamment aux personnes atteintes de dépression, bien souvent leur maladie est totalement niée.

Quasi inexistant il y a cinq ans, le contrôle des arrêts de travail est une manne juteuse qui progresse de 600 % par an. 600 % par an ! Créé de toute pièce, ce marché s'engraisse sur le dos de la Sécurité sociale car, sachez-le, si ces organismes se réveillent aujourd'hui, c'est d'abord parce qu'il y a un nouveau gisement d'argent.

C'est la suspension des indemnités journalières des prétendus fraudeurs traqués et on a, comme cela, des Axmedica, des Medica Europe, des Securex, des Médivérif, Synéance, et j'en passe, qui font beaucoup de publicités pour offrir leurs services. Et dans leurs argumentaires, il y a des choses intéressantes : ces sociétés reconnaissent elles-mêmes que le stress au travail est un facteur d'absentéisme.

Mais alors, mes chers collègues, la priorité des priorités n'est pas de faire la chasse aux soi-disant mauvais agents et d'encourager, par ailleurs dans les collectifs de travail, une mise en concurrence entre ceux qui seraient bons et mauvais travailleurs, mais bien de se préoccuper à la racine des problèmes provoqués souvent par des difficultés dans le management ou bien des pénibilités insuffisamment reconnues dans les collectifs de travail ou dans les process de travail, et qui renforcent les souffrances au travail.

Alors non, pour le groupe Communistes et élus du Parti du Gauche, la priorité pour la Ville de Paris face à l'absentéisme, ce n'est pas de relancer un marché pour continuer à enrichir des entreprises comme Axmedica...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - ... à qui la Ville verse près de 90.000 euros sur deux ans, mais bien d'améliorer les conditions de travail et les rémunérations.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle FOURNIER a la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce projet de délibération, nous allons l'aborder de la même façon que notre collègue, c'est-à-dire que la Ville, en passant ce marché, confirme sa volonté de réduire les absences dites compressibles de 10 % sur deux ans.

Quelle est la situation ?

Actuellement, le nombre de jours d'absence compressible, c'est-à-dire hors congé maternité, congé de longue maladie, congé longue durée et congé bonifié, est de 683.000 jours d'arrêt de travail parmi lesquels 115.000 sont liés à des accidents du travail. Et les services de la Ville estiment que 4.500 arrêts de travail injustifiés correspondent à 15.000 jours de travail perdus qui ont été enregistrés.

Il y a donc un réel problème et c'est dans ce cadre que la Ville a décidé de multiplier par 2,5 le nombre de contre-visites médicales, puisque c'est l'objet du projet de délibération, qui passeraient de 400 à 1.000 par an.

Pour notre part, nous ne sommes pas opposés à ces mesures en tant que telles, permettant d'éviter de perdre ces jours de travail, mais cela appelle quand même plusieurs remarques.

Tout d'abord, ce contrôle renforcé coûtera - cela avait été rappelé - 1.339.000 euros en quatre ans et sera effectué par des médecins extérieurs, le nombre de médecins du travail n'étant pas suffisant pour le nombre d'agents employés par la Ville, dit-on, bien que des efforts aient été faits. Et en 2012, c'est vrai que deux nouveaux postes sont budgétisés, portant le nombre de postes à 24, mais actuellement seuls 17 sont pourvus.

Pour notre part, nous regrettons, c'est le moins que l'on puisse dire, ce recours à des organismes extérieurs. Nous pensons que c'est un choix et qu'il aurait été préférable de développer la médecine, j'allais dire "en interne", et surtout la médecine préventive au service du personnel.

En effet - et c'est l'autre remarque que suscite ce projet de délibération -, il ne suffit pas de contrôler les absences, mais de s'interroger sur leur origine. Cela pose la question des conditions de travail dans certains corps de métier, de la pénibilité souvent en augmentation de certaines tâches et cela pose aussi la question de la souffrance au travail.

Ce n'est certainement pas propre aux conditions de travail à la Ville, mais on ne peut escamoter le problème à la Ville.

Aussi, les investissements en personnels et le développement, à la fois de l'information liée au poste de travail et de la discussion sur les conditions de travail, permettraient, dans le cadre de la médecine préventive, de réduire le nombre d'arrêts de travail de personnes dont les maux auraient été détectés et soulagés de façon anticipée.

Il me semble que c'est une très importante question et je souhaite savoir quand la mission sur l'absentéisme, menée par l'Inspection générale et mentionnée dans le projet de délibération, rendra ou aurait déjà rendu ses propositions et, éventuellement, comment elle propose de prendre en compte justement cette question de souffrance au travail, autrement que par le contrôle sur la suspicion d'abus.

C'est pourquoi, pour notre part, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme ERRECART, pour la réponse.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - J'ai bien entendu vos observations et je vais d'abord répondre sur la nature de ce marché.

Ce marché vise effectivement à essayer de recourir à des contre-visites médicales pour prévenir de potentiels abus. C'est dans cet esprit qu'il faut le comprendre. Il est prévu un maximum de 1.000 contre-visites et nous avons 80.000 arrêts maladie à la Ville chaque année.

Vous voyez donc qu'il ne s'agit absolument pas de poursuivre tous ceux qui ont des arrêts maladie dans le cadre de cette contre-visite, c'est vraiment une mesure d'exception, première chose.

Deuxième chose, effectivement, il s'agit de recourir à des médecins extérieurs. Vous avez parlé de la médecine préventive, mais la médecine préventive n'a pas de légitimité pour s'occuper de cette question des contre-visites médicales, ce n'est pas son rôle.

Elle a d'autres rôles qui sont très importants et je vous en dirai un mot, mais pas celui-là. Effectivement, on fait appel à des médecins extérieurs qui sont agréés pour cela par le Conseil de l'Ordre, c'est le sens de ce marché.

Vous avez raison, toutes les deux, d'indiquer que la contre-visite, non seulement n'est pas une mesure souhaitable, mais que ce n'est pas non plus la panacée.

Très clairement, ce n'est effectivement pas notre politique en matière de lutte contre les absences. Je l'ai dit, il s'agit de mesures d'exception.

L'absentéisme a augmenté ces dernières années à la Ville de Paris, nous avons effectivement décidé de prendre le taureau par les cornes, si je puis dire, en mettant en place des plans de prévention par direction ainsi qu'un certain nombre de mesures transverses.

Très concrètement, je vous réponds déjà que le rapport de l'I.G. a été rendu l'année dernière et nous avons repris évidemment une part de ses recommandations dans ces plans qui concernent les Directions.

Les orientations, c'est bien sûr d'abord la lutte contre les accidents du travail. Vous l'avez indiqué, nous en avons encore beaucoup trop dans certains secteurs, nous avons en fait trois secteurs pour lesquels nous avons des problèmes d'accidents du travail et les directions ont pris ce sujet à bras-le-corps. Il s'agit notamment de la DPE, de la DEVE et de la DPA. C'est dans ces secteurs qu'il y a des plans de prévention très importants des accidents du travail qui sont mis en place.

Cela passe à la fois par des formations, telles que les formations aux gestes et postures, ainsi que par des mesures en termes d'outillages et d'équipements individuels de protection qui seraient plus adaptés.

Le deuxième type de mesures, c'est l'amélioration de la qualité de l'encadrement. Il s'agit de veiller à ce que vous appelez la souffrance au travail, c'est un sujet sur lequel nous sommes effectivement très alertés.

Ce n'est pas parce que nous sommes la Ville de Paris que l'on peut être à l'abri de ce type de problème, donc une attention est demandée à l'encadrement, des formations sont données à l'encadrement pour se préoccuper de ces questions.

Par ailleurs, nous avons, vous l'avez signalé, une instance de médiation. A l'heure actuelle, à l'occasion notamment de l'accord santé et sécurité au travail que vous avez évoqué, que je vais développer plus longuement, nous avons fait une modification de ces actions de médiation en transformant l'instance précédente et en la développant d'abord au niveau des directions.

Médiation, cela veut dire que l'on essaie d'instruire la souffrance que peut sentir l'agent et de voir quelles en sont les causes avant de prendre des dispositions avec l'encadrement et avec la hiérarchie pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

Cette modification se situe dans ce que vous avez signalé l'une et l'autre, à savoir l'accord santé et sécurité au travail qui a été signé avec quatre organisations syndicales jeudi dernier.

Vous avez signalé effectivement que la C.G.T. et Force Ouvrière ne l'ont pas signé, mais par contre la C.F.D.T., l'U.N.S.A., la C.F.T.C. et l'U.C.P. ont signé cet accord.

C'est un accord important, je pense qu'il est le résultat d'un travail de plus d'un an avec les partenaires sociaux pour définir, là aussi, un certain nombre d'axes prioritaires.

L'axe prioritaire, je le dis très clairement, c'est la prévention, prévention avec ce que j'ai dit sur les équipements, sur les conditions de travail, etc., mais prévention aussi avec le développement des réseaux des préventeurs et prévention avec le développement de la médecine préventive, que vous avez évoquée.

Nous avons lutté à une période avec très peu de médecins de la spécialité santé au travail, cela a été un problème puisque nous n'avons eu que 10 médecins seulement à une certaine période, alors que nous avons évidemment des besoins très supérieurs.

Nous sommes actuellement, après avoir changé les conditions d'emploi des médecins du travail, à 17 médecins du travail et nous avons le projet d'aller jusqu'à 24 médecins du travail.

Je pense que, là, nous aurons effectivement mis, comme nous le souhaitons et comme cela a été discuté avec les partenaires sociaux, l'accent sur les questions de prévention.

Voilà ce que je peux dire en la matière. Encore une fois, ce marché est un marché ponctuel pour des cas très particuliers. On sait très bien qu'il y a quelquefois des arrêts de travail à répétition qui posent problème. Il s'agit de ce genre de situations et non pas de poursuivre, je le précise, de la vindicte ou mettre mal à l'aise quelque agent que ce soit qui peut avoir très légitimement des difficultés de santé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DRH 15).

2012, DDEEES 13 - Autorisation à M. le Maire de Paris pour que la Ville de Paris entre comme membre fondateur de l'Institut d'Etudes Avancées de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 13.

Il s'agit de l'autorisation à M. le Maire de Paris pour que la Ville de Paris entre comme membre fondateur de l'Institut d'études avancées de Paris.

La parole est à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je suis particulièrement fier de défendre ce projet de délibération, qui vise à autoriser le Maire de Paris à signer les documents permettant à notre Municipalité de s'inscrire comme membre fondateur de l'Institut d'études avancées, aux côtés de la Région Ile-de-France et de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

Cet institut est d'ores et déjà un futur fleuron dans la recherche mondiale en matière de sciences sociales et humaines, il contribuera à renforcer le rayonnement intellectuel de la métropole parisienne, en permettant d'attirer des chercheurs de grande qualité et en leur offrant les meilleures conditions pour exercer leur activité. Cet institut bénéficiera à l'ensemble des institutions parisiennes de recherche.

Chers collègues, l'investissement dans la recherche - et j'en suis convaincu, je l'ai vécu pendant une dizaine d'années - est la meilleure marque de confiance et d'espoir qu'une société peut placer dans sa jeunesse et dans son avenir.

Selon les mots du physicien Claude DÉTRAZ, c'est "l'acte par lequel une société avancée exprime sa foi en un avenir ouvert". C'est donc avec une ferme conviction que je vous invite à voter sans réserve ce projet de délibération.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, pour la réponse.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2^e Commission. - Je voudrais remercier Jacques BRAVO pour ce qu'il a dit à propos de cette démarche de soutien à l'Institut d'études avancées de Paris.

Chacun sait, puisque nous avons eu plusieurs délibérations sur le sujet tout au long des années passées, que l'ambition de la Ville de Paris est de favoriser l'émergence d'un Institut d'études avancées de rayonnement mondial à Paris, destiné à l'accueil de chercheurs de haut niveau et favorisant l'émergence de nouvelles idées et de recherches.

Cet institut accueillera une vingtaine de chercheurs durant une année universitaire, il sera conduit par une équipe chargée de leur offrir les services dont ils pourront avoir besoin et responsable de l'organisation d'échanges pluridisciplinaires.

Ce type d'institution existe dans les grandes capitales universitaires, à Princeton qui est le plus ancien de ces instituts, à Berlin et dans de nombreuses capitales. Il s'agit de mettre Paris au niveau de ces centres de recherche.

Nous franchissons là une nouvelle étape en devenant membre fondateur de l'I.E.A., cela se justifie notamment par le fait que la Ville destine l'Hôtel de Lauzun à l'accueil des chercheurs de l'I.E.A. et qu'elle le réaménage à cette fin, selon des délibérations déjà approuvées par le Conseil de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 13).

2012, DDEEES 32 - Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI ParisTech).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 32. Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous le savons, la recherche et l'innovation jouent en France un rôle essentiel, notamment en termes d'attractivité et de création d'emploi, et bien sûr la crise ne fait qu'accentuer la nécessité de développer ce domaine.

Avec près de 800.000 ingénieurs et scientifiques, notre pays occupe une place de premier plan dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Il est reconnu comme étant une des premières puissances technologiques mondiales. Si la France excelle dans de nombreux domaines, comme les mathématiques, la physique, le nucléaire, l'espace mais aussi l'agronomie ou l'archéologie, la part relative de la France dans l'industrie européenne est en décroissance depuis une dizaine d'années, faute à un déficit d'innovation.

En effet, le Gouvernement n'a pas augmenté son investissement de recherche et de développement. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport général du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche lui-même.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les pays émergents, à commencer par la Chine, ont quant à eux amplifié leurs efforts en ce domaine.

C'est donc avec encore plus de détermination que la Ville doit soutenir un des fleurons internationaux de la recherche et du développement que constitue l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris.

Cette régie de la Ville est une école d'excellence fondée en 1882, pour former des ingénieurs, physiciens, et chimistes. Elle est bien sûr marquée par les découvertes de ses sept prix Nobel : Pierre et Marie Curie pour la radioactivité ; Irène et Frédéric Joliot Curie pour la radioactivité artificielle ; plus récemment en 1991, Pierre-Gilles de Gennes pour ses travaux sur les cristaux liquides et polymères ; et enfin Georges Charpak en 1992 pour le développement des détecteurs de particules.

Je le disais, la France manque cruellement d'innovation dans le domaine de la recherche industrielle.

Ce n'est pas la faute des 400 ingénieurs et 500 chercheurs de l'ESPCI, qui avec 17 laboratoires de recherche de pointe déposent des brevets toutes les semaines et viennent en fin d'année 2011, en collaboration avec le CNRS et ADEMA, de découvrir un nouveau matériau révolutionnaire façonnable à chaud comme du verre, aussi léger et résistant que les matériaux composites.

J'ai dit 17 laboratoires, mais j'aurais pu dire 18, puisqu'un laboratoire de biologie chimique va être créé sous la direction de M. Andrew GRIFFITHS en 2012, dans une partie des locaux libérés par l'Institut Langevin.

Une part des 200.000 euros de crédits d'investissements provenant des financements de 500.000 euros versés chaque année par la Ville de Paris pour les nouveaux développements lui sera attribuée. Un budget de fonctionnement de 100.000 euros est également prévu.

Le large éventail des domaines concernés montre que cette école est en phase avec l'interdisciplinarité nécessaire à la recherche moderne, de nombreux domaines auxquels sera formée chaque promotion de 72 élèves ingénieurs, bientôt 96 suite à la convention, dont 40 % de femmes après quatre années d'étude post classe préparatoire.

Depuis 1997, l'école recrute sur le même concours que l'école polytechnique, mais avec des coefficients différents. La formation, dispensée en quatre ans est essentiellement scientifique généraliste. Nous sommes donc heureux que par cette convention, elle diversifie les modalités de recrutement en accentuant la proportion d'élèves boursiers. Cela est conforme à l'esprit de cette école, qui a souhaité de manière symbolique posséder un espace ouvert au public, visant à rapprocher la science des citoyens, c'est l'espace Pierre Gilles de Gennes.

Les élues républicaines socialistes sont donc très heureuses de voter ce projet de délibération afin notamment d'accompagner l'école dans son effort de diversification du recrutement des professeurs, de diversification du

recrutement des élèves, de l'augmentation des promotions d'ingénieur, de l'amélioration de la politique de bourses, de l'instauration de doubles diplômes, pour améliorer la condition des élèves dans la cité parisienne.

Et bien sûr, afin de permettre aux élèves, aux professeurs et aux chercheurs de bénéficier de locaux efficaces et répondant aux impératifs de la recherche et de l'enseignement moderne.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jacques BRAVO, vous avez la parole.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de la Ville de Paris, qu'on appelle ESPCI Paris Tech est emblématique de l'excellence scientifique de notre métropole et des bienfaits que celle-ci peut en tirer.

C'est la première école d'ingénieurs françaises au fameux classement de Shanghai, l'ESPCI est à l'origine de découvertes majeures et contribue à la création de nombreux emplois.

Cette école, qui fonctionne en régie municipale, certains seront surpris, est surnommée dans le monde entier "l'école des prix Nobel", "l'école des Nobel". Effectivement, c'est en référence aux travaux prestigieux des Curie et Joliot Curie, Langevin, de Gennes et autres Charpak.

J'étais moi-même en fonction de directeur sous l'autorité du grandissime Ministre de la recherche que fut Hubert Curien, lors du doublet réussi par Pierre-Gilles de Gennes prix Nobel de physique en 1991, suivi l'année suivante par Georges Charpak, prix Nobel de physique pour 1992.

Je peux témoigner de l'immense impact de ces distinctions dans l'ensemble de la communauté scientifique française et internationale.

Qui plus est, notre école, l'ESPCI Paris Tech est leader du dépôt de brevets parmi les grandes écoles françaises. Exceptionnel !

Dans un contexte de compétition croissante entre établissements au niveau mondial, le soutien de la Ville de Paris à cette école prestigieuse est un signal fort, signal que pour nous les élus parisiens, le renforcement de la compétitivité française est un objectif primordial, améliorer cette compétitivité ne signifie pas tenter d'aligner son coût du travail sur celui des pays moins développés, mais au contraire, se mettre au niveau des pays les plus avancés en encourageant l'innovation et la montée en gamme de nos produits.

C'est aussi un signal que pour nous, la priorité doit être aujourd'hui de former les jeunes générations, d'attirer des talents, d'investir dans le capital humain pour être en mesure demain de rivaliser avec des économies plus performantes.

C'est un signal enfin que pour nous, l'éducation et la formation de nos jeunes ne doivent en aucun cas être bradées pour des raisons budgétaires ou comptables.

La signature de ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est une traduction concrète de nos ambitions. Elle permettra de formaliser des relations entre la Ville et l'école : alors que l'école s'engage sur des objectifs toujours plus ambitieux, la Ville l'assure de son soutien pour lui donner les moyens de ses ambitions.

Chers collègues résolument, votez, votons en faveur de ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. MISSIKA pour la réponse.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Je voudrais d'abord remercier Marinette BACHE et Jacques BRAVO pour leurs propos élogieux à propos de l'ESPCI Paris Tech, cette école est parfois davantage connue à l'étranger qu'en France et peu de gens savent que c'est une école municipale. Son statut est d'un genre très particulier, et c'est peut-être ce statut qui lui a permis de développer des méthodes d'enseignement tout à fait originales, d'enseignement par la recherche, et qui conduit à une liberté des chercheurs exceptionnelle. Avec le résultat que nous connaissons : un niveau de publications, de dépôts de brevets, de créations de start-up et de prix Nobel exceptionnel pour la France.

Ce contrat d'objectifs et de moyens a ceci de particulier qu'il favorise justement l'autonomie de l'ESPCI, Celle-ci est devenue une régie municipale, s'est autonomisée par rapport à la Ville, et ce document définit en quelque sorte les droits et les devoirs réciproques de la Ville de Paris et de l'ESPCI en matière d'objectifs. Toute une série d'indicateurs permettent d'évaluer la performance de l'ESPCI et il y a bien sûr un certain nombre d'engagements qui marquent le soutien sans faille que la Ville porte à cet établissement qui est l'un des joyaux de nos écoles. Nous avons plusieurs écoles municipales de très haut niveau, mais celle-là est bien sûr l'une des toutes premières.

Nous avons au cours de la mandature mis en œuvre des projets structurants, je pense à l'Institut Langevin, à l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, et à ce nouveau laboratoire de biochimie. L'ESPCI améliore chaque année sa performance dans le classement de Shanghai et dans les autres classements internationaux, et aujourd'hui, ce contrat d'objectifs et de moyens donne à l'ESPCI le temps nécessaire, les quatre ans qui lui permettent de développer sa stratégie et de la mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 32).

2012, DF 6 - DDEEES 31 - Participation de la SEMAEST dans une filiale foncière à créer avec la CDC et des partenaires privés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 31. Il s'agit de la participation de la SEMAEST dans une filiale foncière à créer avec la Caisse des dépôts et consignations et des partenaires privés.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objectif du projet de délibération DF 6 est de pérenniser l'opération Vital'Quartier par la création d'une société foncière, capitalisée en partie par la Ville.

Mise en place en 2003, cette opération Vital'Quartier est prévue pour s'achever en 2015 et a pour but de maintenir et favoriser le commerce de proximité, en luttant contre la mono-activité ou la déshérence commerciale. Cette opération Vital'Quartier est particulièrement innovante et a fait preuve de son efficacité. Le bilan est, en effet, tout à fait positif. Menée sur six quartiers parisiens, elle a permis la reprise de 120 locaux, représentant 13.000 mètres carrés de surface commerciale et un engagement contractuel par la signature d'un protocole avec 150 autres propriétaires de locaux représentant 20.000 mètres carrés.

Au-delà des chiffres, dans le secteur concerné, on observe :

- un taux de vacance de locaux dont le taux est réduit de 5 à 10 points par rapport à l'existant,
- la réduction du nombre de grossistes, informaticiens ou textiles, voire sex-shop quand il s'agit de la rue Saint-Denis,
- et l'augmentation de commerce de proximité.

La S.E.M.A.E.S.T. travaille principalement par l'acquisition puis la commercialisation de locaux en rez-de-chaussée dont elle assure ensuite la gestion et l'animation. Puis, en fin de mission, elle doit revendre les murs acquis aux commerçants qui les occupent ou les remettre sur le marché. La diversité dans les commerces des zones visées par l'opération de quartier, cette diversité reste toutefois fragile et remettre sur le marché des locaux de façon prématurée, c'est prendre le risque d'un retour en arrière.

Il faut donc pérenniser les nouveaux commerces installés dans le cadre de cette opération.

C'est ce que doit permettre la création de cette société foncière, filiale de la S.E.M.A.E.S.T. et de la Caisse des Dépôts et Consignation (de la CDC), et cette filiale va être détenue à parts égales à 65 % par la S.E.M.A.E.S.T. et la CDC, avec 37,5 % de parts chacune, le reste, 25 %, étant proposé à des investisseurs privés.

Grâce à sa participation au conseil d'administration, la S.E.M.A.E.S.T. pourra ainsi conserver la maîtrise des locaux détenus par sa filiale.

Une recapitalisation de la société d'économie mixte parisienne doit être menée pour que cette opération puisse avoir lieu, recapitalisation de 2,95 millions d'euros.

Cette opération qui, je l'ai dit, est un succès, pourrait maintenant être étendue à de nouveaux secteurs - c'est mon souhait -, notamment dans le quartier Vivienne/Gaillon, dans le 2^e arrondissement, où la quasi-totalité des commerces de proximité ont disparu au profit de restaurants sino-japonais proposant souvent de la vente à emporter. Les locaux à céder dans ce quartier pourraient faire l'objet d'un processus aboutissant à la signature d'un protocole avec l'éventuel repreneur, protocole dans lequel celui-ci s'engagerait à ne pas ouvrir de commerce en situation de mono-activité, c'est-à-dire un restaurant sino-japonais en l'occurrence.

Cela ne coûterait pas très cher, puisqu'il s'agirait plus ici de la signature d'un protocole et non pas de rachat de murs ou de fonds.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet de délibération, que le groupe "Vert" appellera à voter favorablement, bien entendu.

Merci de votre attention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a dit dans le début de son intervention Jacques BOUTAULT, la mission Vital'Quartier qui a été confiée à la S.E.M.A.E.S.T. par la Ville de Paris en 2004 est une mission tout à fait intéressante, puisque la Ville de Paris est la seule collectivité à l'avoir mise en place, et d'ailleurs beaucoup de collectivités viennent nous voir pour comprendre l'intérêt de cette structure et l'imiter.

Evidemment, depuis 2004, la S.E.M.A.-EST a beaucoup travaillé et, comme l'a dit Jacques BOUTAULT, elle a fait du bon boulot, c'est-à-dire que l'on a vu d'abord beaucoup de mètres carrés, puisque la surface commerciale est de l'ordre de 13.000 mètres carrés dans les six premiers secteurs et, surtout, on a vu un changement d'ambiance puisqu'on a pu constater que l'évolution vers la mono-activité commençait à être freinée, en particulier dans le 2^e arrondissement, dans le 3^e arrondissement, même dans le 11^e arrondissement, dans le 12^e effectivement aussi. Donc, on voit que les effets sont très probants et tout à fait intéressants.

Maintenant, la question se pose de savoir comment on continue, puisque la fin de l'opération Vital'Quartier était fixée pour la fin de l'année 2015. Effectivement, Jacques BOUTAULT a raison de dire que l'on ne pouvait pas laisser ces locaux tout seuls parce qu'ils risquaient de revenir à la mono-activité que l'on essayait de combattre.

Donc, on a eu l'idée de créer cette filiale foncière entre la S.E.M.A.-EST et la Caisse des Dépôts et Consignation, et ce projet de délibération propose qu'une soixantaine de locaux soient rachetés par cette société par actions simplifiées que nous allons créer. Naturellement, cela permettra de continuer à bloquer l'évolution de ces quartiers dans le sens que nous souhaitons.

Comme vous l'a dit Jacques BOUTAULT, la S.E.M.A.-EST et la Caisse des Dépôts et Consignation seront les principaux actionnaires, avec 37,5 % du capital chacun. Le solde aura vocation à être détenu par des partenaires privés, qui sont en cours de rassemblement, si j'ose dire.

Voilà pourquoi nous vous proposons ce projet de délibération qui est un projet innovant pour l'avenir de ces quartiers de Paris.

Je vous demande de bien vouloir le voter en nombre.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Il y a une explication de vote de M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Absolument. Très rapidement, pour souligner l'inventivité dont la Ville a fait preuve en mettant en place la S.E.M.A.-EST et sa mission Vital'Quartier dont, cela a été rappelé, les premiers résultats ont commencé à apparaître.

C'est une tâche qui est ingrate, car arriver à endiguer la progression de la mono-activité, bien souvent cela se traduit simplement par le fait que de nouveaux locaux ne basculent pas. Donc, pour les populations locales, ce n'est pas forcément quelque chose de très évident à percevoir. En particulier, dans le 11^e arrondissement où la mono-activité textile maintient une pression très forte, il est nécessaire de renouveler la stratégie.

Si mon groupe soutiendra ce projet de délibération, c'est parce qu'on nous propose là le renouvellement de la stratégie d'intervention qui sera fondée désormais sur un partenariat avec des financeurs privés et publics autres que la seule Ville de Paris.

Nous appellerons donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, je peux mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 6 - DDEEES 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DF 6 - DDEEES 31).

2012, DU 84 - Lancement d'une consultation pour la cession d'une emprise en vue de la réalisation d'un programme hôtelier 295, avenue Daumesnil (12e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Enfin, nous examinons le dernier projet de la soirée, qui est le projet de délibération DU 84 sur lequel les amendements n^{os} 11 et 11 bis ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A. et par l'Exécutif. Il s'agit du lancement d'une consultation pour la cession d'une emprise en vue de la réalisation d'un programme hôtelier, 295 avenue Daumesnil.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

"Last but not least", serais-je tenté de dire, puisque c'est avec une certaine surprise que nous avons découvert ce projet de délibération relatif à la cession d'un terrain communal en vue de réaliser un hôtel.

Il n'est pas normal que les élus de la Municipalité découvrent, quelques jours avant la séance du Conseil, un projet qui propose de vendre un terrain appartenant à la commune sans qu'il n'y ait eu de débat préalable.

En effet, il n'y a pas eu de débat sur la destination future de cette parcelle, située entre le musée de la porte Dorée et le boulevard périphérique, à un endroit stratégique aux portes de Paris et à proximité immédiate du Bois de Vincennes.

Pas de débat non plus sur l'opportunité de la cession de la parcelle. Cette dernière aurait pu faire l'objet d'une location, par bail emphytéotique par exemple, la Ville gardant ainsi la propriété et la maîtrise à long terme du terrain concerné.

Nous avons demandé le retrait de ce projet de délibération, afin qu'un débat puisse avoir lieu au sein de la majorité municipale sur la destination future du lieu. Hélas, sans succès. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre ce projet au Conseil du 12^e arrondissement.

N'ayant malheureusement pas été entendus, nous devons nous prononcer aujourd'hui au Conseil de Paris sur ce projet de cession de la parcelle du 295 avenue Daumesnil à un promoteur privé pour l'édification d'un hôtel qui sera, selon le dossier de consultation, de catégorie minimum 3 à 4 étoiles.

Je note tout d'abord une certaine incohérence entre ce qui est annoncé dans l'exposé des motifs du projet de délibération, où il est question de réaliser un hôtel de 100 à 150 chambres alors que, dans l'avis de la Direction régionale des Finances, il est mentionné un projet de 80 chambres. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, où se situe la réalité entre ces deux chiffres ?

Pas d'indication non plus sur la proximité avec le boulevard périphérique et la pollution de l'air ambiant. Nous savons en effet que l'air est particulièrement pollué à proximité immédiate du périphérique.

Qu'en sera-t-il pour les usagers et futurs clients de l'établissement ?

Le bâtiment sera-t-il entièrement climatisé ? Respectera-t-il le plan climat de la Ville de Paris ?

Autant de questions qui sont aujourd'hui sans réponse.

Nous avons pris acte du refus d'un retrait de ce projet de délibération.

Nous avons cependant souhaité présenter un amendement afin que ce projet puisse prendre une dimension plus sociale.

En effet, l'offre hôtelière parisienne compte déjà 788 hôtels de trois, quatre et cinq étoiles pour seulement 650 hôtels une et deux étoiles, et cette offre tend vers une montée en gamme avec des projets de nouveaux établissements quatre et cinq étoiles en progression, respectivement, de 56 % et 50 %.

Or, l'offre hôtelière parisienne est insatisfaisante pour répondre aux besoins d'un tourisme social et familial.

Aussi, est-ce la raison pour laquelle nous proposons que le terme d'hôtel soit remplacé par celui de résidence de tourisme, ce que l'on appelle aussi des appart'hôtels, et que la catégorie concernée soit celle d'une résidence de niveau deux étoiles, plus accessible qu'un hôtel de niveau trois-quatre étoiles.

En conclusion, je veux à nouveau regretter l'absence de concertation avec les élus du 12^e arrondissement concernant le devenir de la parcelle du 295 avenue Daumesnil.

J'espère qu'à l'avenir, une discussion et un débat pourront s'engager en amont des projets pour que nous ne soyons plus mis devant le fait accompli de projets que nous découvrons quelques jours avant la séance du Conseil.

Nous avons noté que l'Exécutif a pris en compte notre proposition d'amendement et a accepté que le produit hôtelier qui sera édifié soit de catégorie deux étoiles.

Cela étant dit, nous ne pouvons voter favorablement pour ce projet de délibération, tant sur la forme que sur le fond, qui est discutable.

Aussi, nous nous abstenons sur ce projet décidé sans discussions.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SAUTTER, vous avez la parole pour la réponse.

L'explication de vote vient après la réponse de l'Exécutif. Je suis désolé : si vous vouliez intervenir, il fallait vous inscrire.

M. Gérard REY. - J'ai été inscrit !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On me dit que non...

Ce n'est pas un problème : après l'explication de vote.

Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint, au nom de la 2^e Commission. - Monsieur le Maire, je me réjouis de poursuivre un débat constructif avec M. Christophe NAJDOVSKI. Il s'agit donc de la construction d'un hôtel dont, vu l'heure, je ne ferai pas un historique très complet, mais je dirai simplement que l'industrie touristique est une des industries les plus fortes de notre capitale, qu'elle a particulièrement bien résisté à la crise et que, nous avons eu l'an dernier 28 millions de visiteurs, dont 45 % sont venus en voyage d'affaires, les autres venant purement pour des loisirs.

Les spécialistes nous disent que ce tourisme ne pourra que croître et embellir, notamment avec l'afflux d'une clientèle nouvelle en provenance des pays émergents.

Donc, Paris, on a déjà eu l'occasion d'en parler, a développé un plan hôtelier ajoutant 7.000 chambres aux 75.000 chambres existant actuellement, plan qui lui-même s'inscrit dans un projet régional où les 7.000 chambres parisiennes font partie d'un ensemble plus large de 32.000 chambres d'ici 2020 pour l'ensemble de la Région Ile-de-France.

J'insiste très rapidement et fortement sur le fait que c'est un secteur qui est créateur d'emplois de qualification moyenne, et que l'on ne peut pas, à Paris, ne créer que des emplois Bac + 5 ou Bac + 7. De très nombreux demandeurs d'emploi, hommes et femmes, ont des qualifications qui tournent autour du baccalauréat, soit un peu en dessous, soit un peu au-dessus.

Donc, il y a ce terrain qui fait partie de 14 terrains qui sont autour dans Paris, mais à la limite de Paris.

Ce terrain est un beau terrain - Christophe NAJDOVSKI a eu raison d'y insister - et est disponible.

Que peut-on y faire ? Des logements ? Non. Autrefois, on construisait des logements avec vue imprenable sur le périphérique. Notre majorité estime que ce n'est plus une bonne idée.

Construire des bureaux ? Nous en avons déjà pas mal en chantier et en plus le terrain est trop petit, d'où l'idée de l'hôtel ou d'une capacité d'accueil de touristes et évidemment, ce projet respectera le plan climat, comme tous les nouveaux projets qui se font actuellement à Paris.

Alors, la remarque de M. NAJDOVSKI en Conseil d'arrondissement m'a fait réfléchir et, dans le fond, il n'y a pas de raison que l'on se focalise sur un hôtel de trois à quatre étoiles, il faut laisser le champ largement ouvert.

C'est pourquoi, tenant compte des remarques pertinentes de M. NAJDOVSKI, j'ai déposé un amendement de l'Exécutif qui élargit le choix.

Il s'agit donc d'un établissement soit à usage d'hôtel soit à usage de résidence de tourisme, d'au moins deux étoiles.

Pour bien montrer que le processus est complètement démocratique, lorsque la compétition aura eu lieu, il y aura à nouveau un vote du Conseil du Paris sur ce point.

Je remercie Christophe NAJDOVSKI de nous avoir fait progresser. Je lui suggère de retirer son amendement et de voter l'amendement déposé par l'Exécutif, qui répond à sa préoccupation, me semble-t-il.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. Gérard REY, pour une explication de vote.

M. Gérard REY. - Les explications données par M. SAUTTER ne sont pas très convaincantes. Je viens d'écouter mon collègue M. NAJDOVSKI et j'étais aussi au Conseil d'arrondissement lorsque ce sujet a été discuté.

Il est évident que ce terrain avait plusieurs utilisations possibles, décision unilatérale, hôtel de quatre étoiles, de deux étoiles, pourquoi, où, comment... Quand on peut construire, on construit et, quand on ne peut pas construire, on ne construit pas.

Il se trouve qu'aucun élément administratif ou juridique n'interdit une construction d'un R5 sur un terrain de grande qualité. Tous les immeubles autour sont des immeubles de logement et il aurait été plus simple de nous expliquer directement que la Ville de Paris veut construire un hôtel sur un terrain qui lui appartient, parce qu'elle a fait ce choix pour des raisons qui lui appartiennent, mais pas d'essayer de nous expliquer que c'était impossible de construire des logements là-dessus.

En tous les cas, il aurait fallu avoir un débat et, puisque ce débat est tronqué, on votera contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, retirez-vous le vœu ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est un amendement, donc je retire l'amendement n° 11 au profit de celui de l'Exécutif, puisqu'il reprend pour l'essentiel l'amendement que j'avais déposé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 11 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 84 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 84).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective" (suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin concernant la Mission d'information et d'évaluation "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective" est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je suis en mesure de vous communiquer les résultats :

Mission d'information et d'évaluation "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective" (2012, R. 1) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 38

Non participation au vote : 125

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Pour : 38

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 1).

Nous recommencerons demain à 9 heures par le Plan Vélo. Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 6 février 2012 à vingt heures quinze minutes, est reprise le mardi 7 février 2012 à neuf heures, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons laisser cette classe s'installer, qui est du 9e arrondissement.

2012, DVD 18 - Approbation du programme 2012 d'aménagements cyclables dans le cadre du plan Vélo et de l'aménagement des berges de la Seine. Demandes des subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une création d'un aménagement cyclable de la Porte de Charenton au quartier de la Brèche-aux-Loups.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux liaisons cyclables à aménager dans le bois de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements de la voie sur berge de la rive gauche.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au plan vélo.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une sensibilisation des piétons et des cyclistes dans le cadre du plan vélo.

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et Mme Laurence DOUVIN relatif aux contresens cyclables.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous allez avoir la chance d'assister à un très beau débat sur le Plan Vélo, avec l'adjointe au Maire de Paris en charge des transports, Annick LEPETIT, et une dizaine d'intervenants qui se passionnent pour ce sujet ; dans l'ordre : Mme ARROUZE, M. NAJDOVSKI, M. BOUTAULT, qui vient d'arriver, Mme CUIGNACHE-GALLOIS qui est présente, Mme VERON, Mme DOUVIN, M. DUMONT, M. GOUJON et Mme POIRAUT-GAUVIN.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE, pour cinq minutes.

Il faut que je précise que nous examinons le projet de délibération DVD 18, sur lequel un amendement et six vœux ont été déposés par les groupes Centre et Indépendants, socialiste, radical de gauche et apparentés, E.E.L.V.A. et U.M.P.P.A.

Le DVD 18, c'est le programme 2012 d'aménagements cyclables dans le cadre du plan Vélo et de l'aménagement des berges de la Seine, donc il s'agit aussi de demandes de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France.

Madame ARROUZE, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis le début de la mandature, notre groupe s'est engagé pour que les Parisiens puissent bénéficier d'une offre de transport moderne et diversifiée. Cette offre passe, évidemment, par une politique d'aménagement ambitieuse de la voie publique pour réduire, d'une part, la pollution due aux nuisances occasionnées par la voiture et pour développer, d'autre part, les transports doux.

Il s'agit, en particulier, de laisser une plus grande place au vélo qui, mieux intégré au trafic de la capitale, doit enfin être considéré comme un mode de transport à part entière.

Face au succès de Vélib' et, bientôt, de Vélib' enfants - j'en vois là à la tribune -, personne ne peut plus contester ce succès. Longtemps chassé par la voiture, le vélo tient, en effet, une place logique et évidente à Paris, pour des raisons écologiques, économiques, énergétiques. Le vélo gagne du terrain.

Alors que le vélo semblait voué à disparaître lors des précédentes mandatures de droite, il aura fallu les grandes grèves de 1995 pour comprendre que la politique pompidolienne du tout automobile à Paris était une aberration.

L'action de Jean-Claude GAYSSOT, Ministre communiste des transports du Gouvernement Jospin, fut, à ce titre, déterminante.

"Je le cite" Chaque fois que l'on peut "utiliser les transports collectifs, les deux-roues, la marche..." En redonnant au vélo toute sa légitimité en ville, la circulaire du 10 juillet 2001 annonçant le renforcement des aides financières à hauteur de 90 millions d'euros pour la mise en œuvre, dont les plans de déplacements urbains, de modes de transports alternatifs à la voiture, ouvrira la voie à l'action de notre majorité.

Oui, vous avez une philosophie de l'urbain, Monsieur le Maire, et nous y adhérons.

En ce sens, je me permettrai de citer brièvement quelques chiffres qui illustrent le volontarisme dont fait preuve notre Municipalité.

La mise en œuvre des projets d'aménagements cyclables a permis de passer de 256 kilomètres de voies pour les vélos en 2001 à un total de 650 kilomètres aujourd'hui.

L'offre de stationnement : en 1996, seulement 3.300 places ; en 2011 : 38.000 places.

Tout ceci aura permis de réconcilier les Parisiens avec la pratique du vélo, ce dont témoigne, après l'augmentation massive du nombre de cyclistes, 120 % entre 2002 et 2009, l'augmentation régulière, 6 % l'année dernière, et de l'indice de fréquentation des aménagements cyclables, heureuse concrétisation du Schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris que nous avons voté en 2010.

Ces nouveaux aménagements cyclables développés en relation étroite avec la Région vont donc dans le bon sens.

Si nous voterons en faveur de ce projet de délibération, quelques points restent néanmoins à améliorer et justifient d'apporter quelques nuances au tableau.

En effet, malgré les efforts considérables et les succès de notre Municipalité pour banaliser l'usage du vélo à Paris, il reste un obstacle majeur qui constitue encore maintenant un frein à son développement : la persistance d'un sentiment de danger, certes plus ou moins intense, quand on circule à vélo à Paris.

Si la sécurisation des parcours cyclables semble, Monsieur le Maire, une des priorités des nouveaux aménagements que vous nous soumettez aujourd'hui, il ne faudrait pas pour autant oublier les parcours existants.

A mon sens, les couloirs de bus partagés, où la cohabitation se fait souvent difficilement entre les autobus et les cyclistes, doivent aussi faire l'objet d'un réaménagement. Il s'agirait de mieux sécuriser les aménagements cyclistes tout en ménageant l'espace nécessaire aux bus, souvent bloqués par la progression forcément plus lente des vélos, afin de faciliter le travail des chauffeurs.

Enfin, si j'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet en 2010, il m'apparaît très important de mieux prendre en compte la dimension métropolitaine, dont le développement de ces infrastructures cyclables.

Les projets d'aménagement des portes parisiennes nous semblent, à cet égard, pertinents et doivent être encouragés. De nombreux Parisiens travaillent, en effet, en banlieue et ont pris l'habitude d'utiliser le vélo pour s'y rendre. L'arrivée aux portes constitue un véritable arrêt forcé, car celles-ci sont des zones particulièrement accidentogènes.

Il y a là un enjeu sur lequel notre groupe souhaite aller plus loin, afin de favoriser la continuité du réseau entre Paris et sa banlieue, par exemple, pour aller, par un itinéraire sécurisé, du Cabaret sauvage dans le 19e au MAC/VAL de Vitry sans encombrement, un véritable bonheur pour les cyclistes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame ARROUZE, d'avoir respecté votre temps de parole.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vélo est le mode de déplacement écologique par excellence : non polluant, peu consommateur d'espace public, rapide, économique et bon pour la santé.

Des études ont montré que la pratique régulière du vélo, à raison de 30 minutes par jour, engendre une économie en termes de dépenses de santé de 5,6 milliards d'euros en France et le secteur économique du vélo représente, quant à lui, un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros et 35.000 emplois, autant de raisons de soutenir une politique de développement du vélo comme mode de transport urbain à part entière.

Les écologistes soutiennent depuis toujours l'idée que le vélo est un mode de déplacement à part entière et que les pouvoirs publics doivent encourager sa pratique.

Si des progrès ont été réalisés ces dernières années avec le développement du réseau cyclable et des évolutions réglementaires encore timides, si le vélo a désormais droit de cité, il n'en demeure pas moins que sa part modale dans les déplacements reste modeste, de l'ordre de 3 % à Paris.

Aussi, il est primordial d'intensifier la politique de développement du vélo en ville. En premier lieu, en mettant en œuvre sans tarder les mesures permises par la réglementation.

Remarquons tout d'abord que la mise en place des doubles sens cyclables dans les zones 30 n'a, contrairement à ce que certains ont pu affirmer, entraîné aucun accident à Paris.

Comme nous le disons depuis longtemps, dans une ville apaisée où la vitesse de circulation est réduite, les différents modes de déplacements peuvent cohabiter sans encombre.

Le succès des doubles sens cyclables démontre la pertinence qu'il y a à réduire la vitesse des véhicules motorisés sur la grande majorité des axes parisiens.

Aussi est-ce la raison pour laquelle nous pensons que la Ville de Paris devrait développer encore les voies où la vitesse est limitée à 30 kilomètres heures et réserver aux seuls grands axes une vitesse de circulation à 50 kilomètres heures.

Il y a urgence à adopter au niveau national un code de la rue qui permette notamment aux piétons et aux cyclistes d'être mieux pris en compte dans les déplacements en ville.

Gageons que si une nouvelle majorité parlementaire, de gauche et écologiste, sort des urnes en mai et juin prochains, ces mesures pourront rapidement être mises en œuvre.

Un autre élément important de ce projet de délibération concerne la faculté de pouvoir tourner à droite à certains carrefours. Là encore, nous avons pu voir, ici ou là, des personnes s'offusquer de ce que les cyclistes pourraient, je cite, "griller les feux rouges" de façon tout à fait légale.

Il faut tout d'abord rappeler que cette possibilité existe déjà pour les automobilistes avec le tourne-à-droite voiture signalé par une flèche orange clignotante. Pour les cyclistes, il s'agit de pouvoir tourner à droite en laissant bien sûr la priorité aux piétons et à la circulation transversale.

Le tourne-à-droite fait partie de la panoplie des mesures qui favorisent l'usage du vélo. Il a fallu attendre 14 mois pour que le décret d'application de novembre 2010 soit publié au Journal officiel il y a tout juste 10 jours.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du tourne-à-droite, nous souhaitons que l'expérimentation qui sera menée sur une quinzaine de carrefours dans le 10^e arrondissement puisse être rapidement généralisée puisque le décret d'application le permet désormais.

Nous espérons ainsi que Paris montrera son volontarisme en matière de développement de l'usage du vélo, comme le font les villes de Strasbourg ou de Bordeaux.

Pour ce qui concerne le Plan d'aménagement cyclable pour 2012, celui-ci s'inscrit dans la volonté partagée, au sein de la majorité municipale, de poursuivre l'élan de la première mandature et de mailler le territoire à l'échelle métropolitaine et à l'échelle locale.

Nous notons tout d'abord que l'aménagement des berges de la Seine à Paris sera bloqué par la décision du Premier Ministre François FILLON de suspendre le projet sur la Rive gauche. Rendre les berges aux piétons et aux cyclistes, valoriser ce site unique inscrit au Patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O., cela ne semble pas être la priorité de M. FILLON qui, comme cela a été rappelé hier matin, a une conception très archaïque de l'aménagement urbain.

Pour ce qui est du reste du programme, je souhaite évoquer un point de méthode. Les élus au Conseil de Paris s'expriment sur un Plan vélo qui a été discuté en amont avec les mairies d'arrondissement et les représentants des usagers du vélo au sein du Comité parisien du vélo.

Toutefois, nous regrettons qu'il n'y ait plus d'instance comme la commission extramunicipale des déplacements, qui avait été mise en place sous l'ancienne mandature, et qui permettait aux élus du Conseil de Paris de participer en amont à l'élaboration des projets.

Je dis cela car les amendements que nous proposons pour inscrire tel ou tel itinéraire au plan vélo reçoivent quasi systématiquement une réponse négative de la part de l'Exécutif au motif que le Plan vélo est déjà bouclé.

Notre Assemblée municipale ne dispose que de peu de marges d'intervention sur les projets, ce qui ne favorise pas la qualité du débat démocratique.

Malgré cela, je veux saluer l'effort qui sera mené en 2012 pour développer le réseau cyclable en partenariat avec la Région Ile-de-France, qui finance en grande partie les projets.

Nous approuvons notamment les aménagements qui seront réalisés sur les quais hauts en Rive droite, et qui permettront de prolonger la piste Seine et de lui donner la cohérence et la continuité indispensable pour relier l'Est et l'Ouest parisiens.

Nous avons présenté un vœu pour améliorer le programme, et en particulier pour que l'aménagement projeté sur l'avenue de Nogent, dans le bois de Vincennes, puisse être prolongé jusqu'au château de Vincennes et favoriser l'intermodalité avec le métro.

Enfin, le développement des liaisons cyclables interquartiers est indispensable pour renforcer le maillage local et favoriser les déplacements de proximité à vélo.

Je suis heureux de voir que la proposition que j'avais faite d'une liaison entre l'avenue Daumesnil et la rue Villiot, dans le 12^e arrondissement, ait été reprise, et qu'elle sera matérialisée par un itinéraire cyclable permettant d'assurer la jonction avec la piste Seine.

Nous approuvons donc ce projet de délibération et vous invitons, Monsieur le Maire et Madame la Maire, à poursuivre dans la voie engagée il y a maintenant 11 ans pour faire du vélo un mode de déplacement qui compte à Paris.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je donne maintenant la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour cinq minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - On le sait, le vélo est le moyen de déplacement le moins polluant, le plus efficace, car le plus rapide intra muros. En plus, c'est bon pour la santé et par les temps qui courent, cela réchauffe !

Encore faut-il que les usagers de la bicyclette puissent pédaler en toute sécurité, c'est-à-dire sans entrer en conflit avec les deux-roues motorisés et les voitures, et sans pollution de l'air, car l'air qu'ils respirent est le seul carburant du cycliste en action.

Nous nous félicitons donc de ce programme annuel qui décline concrètement le Plan vélo que notre Assemblée a adopté en 2010.

Permettez-moi toutefois d'exprimer un regret : le manque d'enthousiasme de la Ville à expérimenter le tourne-à-droite, malgré les demandes des élus E.E.L.V., et c'est dommage car c'est désormais trop tard.

En période électorale, le Gouvernement, lui, n'a pas hésité.

L'autorisation aux cyclistes de tourner à droite aux feux rouges sans marquer l'arrêt fait désormais partie du Code de la route : le décret l'autorisant est paru vendredi dernier.

Le tourne-à-droite n'a donc plus besoin d'être expérimenté, comme le présent projet de délibération le propose : il faut juste le mettre en œuvre rapidement.

Bien sûr, ne nous leurrions pas : le tourne-à-droite est l'arbre qui masque la forêt des lacunes du Plan vélo national présenté fin janvier par le Ministre chargé des Transports.

Une indemnité kilométrique pour les déplacements domicile-travail, de la même manière que les automobilistes peuvent se faire rembourser leur consommation de carburant, va être mise en place.

Bientôt, quand précisément ? Nul ne sait car cette mesure, bien qu'annoncée à grands renforts de communication, est seulement à l'étude.

Le Ministre chargé des Transports a aussi annoncé, mais sans donner de calendrier, un crédit d'impôt pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Paris propose déjà cette mesure pouvant aller jusqu'à 400 euros aux particuliers acquéreurs d'un vélo.

À ce sujet, notre Ville conserverait sa posture à l'avant-garde si elle proposait d'étendre cette aide à l'achat d'un vélo ordinaire à propulsion musculaire, car c'est le seul qui est vraiment vertueux car non polluant, ne consommant pas d'électricité et ne possédant aucune batterie à recycler.

En outre, rien ou très peu de mesures dans le plan national vélo sont proposées pour favoriser l'intermodalité et en particulier pour permettre aux usagers de la bicyclette de faire grimper leur engin dans les trains ou les transports en commun.

Ne vous inquiétez pas, il y en aura pour tout le monde, Monsieur LAMOUR.

Car revenons au projet de délibération qui nous occupe. Le groupe écologiste se félicite de ce programme annuel. Celui-ci comporte trois volets d'aménagement importants pour notre ville : les berges de la Seine, les liaisons interquartiers, et la poursuite du réseau structurant.

L'aménagement des berges de Seine sera mis en œuvre malgré le veto du Premier Ministre, qui n'a sans doute rien de plus urgent à faire.

Mais il semble, si j'ai bien suivi le débat d'hier, que les installations prévues Rive gauche ne seront réalisées que dans un délai d'un an. Or, de nombreux aménagements cyclables sont concernés.

Ceux-ci ne pourront donc pas être exécutés dans l'année comme nous le propose le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui.

Je vous suggère donc, Madame la Maire, de réorienter les sommes allouées à des interventions sur voirie considérées comme urgentes par les associations cyclistes mais qui ne sont pas contenues dans ce programme.

Par exemple, je ne vois pas que figure la création d'une piste cyclable sur les Champs-Élysées. Or, notre Assemblée avait pourtant adopté un vœu demandant la mise en œuvre d'un tel aménagement fort symbolique et pas très onéreux ; celui-ci pourrait être réalisé rapidement avec les économies faites sur les aménagements que nous ne ferons pas cette année Rive gauche. L'aménagement de la rue Amelot ne figure pas non plus dans ce programme alors qu'il est prévu par le Plan Vélo.

Deuxièmement, les liaisons interquartiers.

Elles sont d'après le projet de délibération issues des demandes d'arrondissement.

Je me réjouis de celle qui est prévue dans le 2e, mais outre que ce n'était sans doute pas la plus urgente à réaliser, je vous assure que contrairement à ce que dit le projet de délibération, je n'ai pas été consulté sur ce point.

Mon collègue Christophe NAJDOVSKI l'a rappelé : la Commission municipale des déplacements ne se réunit plus depuis le début de cette mandature. En l'espèce, celle-ci aurait pu valablement se tenir afin de mieux associer les élus aux évolutions de leur quartier et recueillir plus finement leurs souhaits et avis.

On pourrait mieux faire en matière de liaison interquartiers, par exemple en retravaillant le lien entre les 3e et 10e arrondissements, très problématique lorsque le cycliste qui se trouve sur le réseau vert rue Sainte-Apolline veut poursuivre sa route et traverser le boulevard Saint-Martin pour rejoindre le réseau vert rue René-Boulanger.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'en avais encore pour deux minutes, je vais tenter de conclure.

Sur ce point, aucune mesure correctrice n'est prévue, permettant aux cyclistes de simplement respecter le Code de la route, ce qui est aujourd'hui impossible sans risquer de renverser un piéton ou de passer sous une voiture.

La poursuite du réseau structurant...

J'avais encore quelques suggestions à vous faire, mais vous vous en dispensez largement puisque, outre que nous ne sommes pas consultés, nous n'avons pas le temps de nous exprimer.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - On peut s'exprimer de façon dense, c'est possible.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Il est dommage que l'aménagement de la rue Amelot, pourtant très attendu par les cyclistes, qui figurait en bonne place dans le Plan Vélo ne figure pas.

Le quai Henri-IV, qui débouche sur la voie Georges-Pompidou en direction de Bercy, est carrément mortel pour les cyclistes (je résume). Par ailleurs, le réseau vert qui devait rejoindre la Seine à la porte de la Villette n'est toujours pas achevé, notamment sur le tronçon Rivoli qui rejoint la Seine. Ce n'est pourtant pas très compliqué à faire.

Autre chose : l'aménagement de la porte de Bagnolet, toujours dans le réseau structurant, est toujours en attente, bien que la piste cyclable débouche sur l'échangeur de Bagnolet. Ce serait aussi une urgence, il y a danger pour les vélos !

Enfin, dernière remarque - et, là, je m'adresse au Préfet -, les nombreux sas vélos sont aménagés aux carrefours (j'en félicite la Ville, c'est très bien) qui permettent aux cyclistes d'attendre au feu rouge devant les voitures, mais le problème est que ces sas ne sont jamais respectés par les motos et très rarement par les voitures. Celles-ci s'y arrêtent, les rendant inutilisables aux cyclistes.

De même, je note un relâchement de la verbalisation dans les couloirs de bus, des motos et scooters y circulent, des consignes pourraient être données dans ce domaine.

Je ne vais pas plus loin, parce que je sens que je vous ai déjà un peu contrariés les uns et les autres.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Absolument.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je tenais néanmoins à vous faire part de mon avis, résumé qui plus est, et je vous remercie pour votre attention.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Moi aussi, je vous remercie, Monsieur BOUTAULT et je donne la parole à Mme CUIGNACHE-GALLOIS pour cinq minutes.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Maire, je vous remercie. Je ne prendrai pas les cinq minutes, puisque j'avais simplement prévu de défendre mon amendement.

Je n'ai rien préparé, mais ce n'est pas grave parce que j'ai aussi des choses à dire.

Le groupe Centre et Indépendants est évidemment très favorable au développement du vélo et au Plan Vélo qui nous est proposé.

Il nous pose simplement un problème, tel qu'il nous est proposé. Dans le cadre du Plan Vélo, cela nous convient, mais s'agissant de l'aménagement des berges, je ne vois pas comment on peut faire.

Il faudrait - et ce sera l'objet de mon amendement - scinder les deux.

Pour revenir sur le Plan Vélo, l'extension de l'usage du vélo à Paris est une excellente chose et nous l'avons toujours soutenue. Nous sommes tout à fait favorables aux doubles sens cyclables et aux "tourne à droite".

Je suis tout à fait favorable à ce que le double sens cyclable soit étendu dans les zones 30. Moi qui suis cycliste, je trouve que ce n'est pas dangereux, au contraire, c'est très sécurisant pour les cyclistes et je ne vois pas comment cela ne pourrait pas être sécurisant pour les voitures qui, au contraire, nous voient beaucoup mieux de face. C'est du vécu dont je vous fais part.

Je trouve aussi qu'il faudrait, au travers de ce qui a été dit jusqu'à présent, en effet peut-être étendre un peu mieux et affiner les liaisons entre les zones 30.

En revanche, nous ne sommes pas favorables à ce que tout Paris devienne une zone 30. Le vélo est quelque chose qui doit être développé, mais soyons quand même conscients que tout le monde ne veut pas faire du vélo. Ces jours-ci, on ne doit pas être nombreux à venir à l'Hôtel de Ville en vélo. C'est mon cas, mais je ne suis pas sûre que l'on soit très nombreux, parce qu'il faut tenir compte des saisons, de la santé, de l'âge et d'un certain nombre de choses. Les conditions doivent être réunies, pour faire du vélo.

Il ne faut pas oublier cela, il y a une notion de partage de l'espace public qu'il faut absolument garder en tête.

Le vélo, oui, oui à l'extension du vélo, mais oui surtout à un bon partage de l'espace public, à un partage qui soit paisible, apaisé et respectueux pour tous les modes de déplacements.

Des propositions ont été faites, que l'on votera d'ailleurs, pour que les liaisons entre les zones 30 soient un peu affinées.

Quant au "tourne à droite", je suis un peu surprise parce qu'on l'a voté, de ce fait je ne comprends pas pourquoi on fait une expérimentation si restreinte géographiquement, elle pourrait être beaucoup plus étendue puisque je pense que ce "tourne à droite" est attendu par les cyclistes. Je serai favorable à ce que ce "tourne à droite" soit fait d'une manière plus étendue.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est la loi.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - L'expérimentation est très restreinte, géographiquement, je crois qu'elle pourrait être plus étendue que sur deux quartiers du 10e arrondissement.

Enfin, nous sommes tout à fait favorables aux aménagements cyclables dans le cadre du Plan vélo, mais dans le cadre de l'aménagement des berges, cela nous paraît compliqué dans la mesure où cet aménagement des berges est bloqué, ce sera l'objet de notre amendement.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS.

Je donne maintenant la parole à Mme Pauline VÉRON, pour cinq minutes au maximum.

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Maire, les chers collègues, depuis 10 ans, la Municipalité parisienne a engagé une politique forte d'aménagement de l'espace public dans le but de réduire les nuisances, d'améliorer le cadre de vie et de maîtriser l'usage de la voiture.

Notre objectif est bien de rééquilibrer l'espace public en faveur des circulations douces, notamment du vélo, afin de répondre aux enjeux de santé publique et environnementaux, mais aussi au défi du mieux vivre ensemble dans la ville.

Afin de poursuivre la réalisation du réseau cyclable parisien, le Conseil de Paris a adopté en 2010 à l'unanimité un Schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris.

Ce schéma définit le cadre de la politique cyclable de la Ville pour la période 2010-2012, en cohérence avec le Plan de déplacement urbain d'Ile-de-France.

La politique cyclable de la Municipalité s'articule ainsi autour de grands objectifs qui sont :

- mieux circuler à vélo, en développant les réseaux cyclables et en facilitant les conditions de circulation des cyclistes, avec le développement du réseau cyclable qui sera portée à 800 kilomètres en 2020,
- c'est aussi mieux stationner son vélo en créant 2.000 nouvelles places par an,
- c'est mieux se repérer en améliorant la signalétique,
- c'est développer l'intermodalité avec les transports en commun.

Ce projet de délibération a pour objet de solliciter les subventions que la Région Ile-de-France octroie pour les aménagements cyclables, afin de réaliser le programme 2012 d'aménagement cyclable qui comprend :

- des projets liés à l'aménagement des berges de la Seine,
- la poursuite du réseau structurant défini par le schéma vélo, notamment la mise en œuvre de l'axe Est/Ouest,
- un programme ambitieux de liaisons interquartiers,
- et, on vient de l'évoquer, l'expérimentation de l'autorisation pour les cyclistes de tourner à droite ou d'aller tout droit à certains carrefours à feu.

Concrètement, le programme 2012 d'aménagement cyclable comprend premièrement des projets liés à l'aménagement des berges de la Seine Rive gauche et Rive droite, la reconquête des berges de la Seine prévoit l'aménagement de continuité de parcours piétons et cyclistes le long du fleuve. Les quais bas seront rendus aux piétons et la continuité cyclable sera poursuivie sur les quais hauts.

Concernant le projet de piétonisation de la voie expresse Rive gauche, depuis le Pont Royal jusqu'à son débouché sur le quai Branly et de ses rampes d'accès dans le cadre du projet de piétonisation de la rive gauche qui a fait l'objet du veto du Premier Ministre (nous en avons parlé hier), il s'agit de se mettre en situation de permettre sa réalisation au printemps 2013, en sollicitant dès aujourd'hui les subventions existantes. Nous sommes prévoyants.

Concernant les autres berges de la Seine, les aménagements prévus ont pour objet de créer un itinéraire cyclable continu le long de la Seine entre la place de la Concorde et l'Hôtel de Ville, une bande cyclable permettant la traversée du Pont Royal vers la Rive droite, une piste avenue de New York dans le sens Est/Ouest et enfin une piste entre le pont de Tolbiac et le pont de Bercy, afin de rendre véritablement les rives de la Seine aux cyclistes, notamment.

Ce projet de délibération prévoit deuxièmement la poursuite du réseau structurant. 2012 verra ainsi la réalisation d'une nouvelle liaison continue traversant Paris d'Est en Ouest, qui nécessite notamment des aménagements sur les grandes places, comme la place de la Concorde, la place de l'Alma, celle du Trocadéro ou la place de Colombie.

Troisièmement, des liaisons inter-quartiers qui seront développées dans de nombreux arrondissements, notamment pour relier les différentes zones 30.

Enfin, ce projet de délibération prévoit l'expérimentation de la possibilité pour les cyclistes de franchir le feu rouge pour tourner à droite à certains feux. Le programme 2012 d'aménagements cyclables prévoit également cette possibilité pour aller tout droit. En effet, si le décret du 12 novembre 2010 a ouvert la possibilité de mettre en place, soit par des panneaux, soit par un signal lumineux spécifique, une signalisation permettant aux cyclistes de franchir

un feu rouge en cédant le passage aux piétons et aux véhicules régulièrement engagés, l'arrêté d'homologation des nouveaux panneaux de signalisation n'a été publié que le 27 janvier dernier.

La Ville se saisit donc tout de suite, immédiatement, de cette possibilité en proposant par ce projet de délibération une expérimentation dans deux quartiers de Paris, avant d'envisager sa mise en œuvre dans la plupart des quartiers.

Compte tenu des expériences menées, en particulier à Strasbourg et à Bordeaux, l'utilisation d'un panneau plutôt qu'un signal lumineux a été décidée. En effet, l'expérience a montré que l'ajout d'une signalisation lumineuse spécifique aux cyclistes peut être source de confusion pour les automobilistes.

La Ville souhaite, par la mise en place d'une phase d'expérimentation, mener une évaluation des comportements des différentes catégories d'usagers, ainsi que des nouveaux conflits susceptibles d'apparaître. Le premier volet de l'expérimentation consiste donc à équiper 15 carrefours situés dans deux zones 30 existantes dans le 10^e arrondissement, les zones 30 Verdun et Lancry. En fonction des premiers résultats de l'enquête, la mise en place du dispositif sera étendue sur l'ensemble des zones 30 parisiennes, avec pour objectif à terme de généraliser la mesure sur l'ensemble des carrefours.

Force est donc de constater que, par ce projet de délibération, de nouveau, après d'autres réalisations, comme les contresens cyclables, les nombreuses pistes, les stationnements, l'engagement de la Ville en faveur du vélo est clair et non ambiguë.

C'est cette politique non ambiguë et claire en faveur du développement du vélo qui permet de construire réellement la ville de demain et c'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soutient avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame VÉRON.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN, pour 5 minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons là un projet de délibération à plusieurs têtes. Il concerne d'abord et principalement le Plan vélo que nous soutenons, ce qui casse d'ailleurs l'image, que la majorité prend plaisir à nous accoler, de partisans de la voiture. Là, c'est vraiment raté ! C'est un plan que nous avons voté en juin 2010 et nous approuvons les dispositions qui en permettent les progrès avec le financement de la Région.

Ce plan s'inscrit aussi dans la ligne du premier Plan vélo national, qui vient d'être présenté par le Ministre des Transports et dont le rapporteur a été notre collègue Philippe GOUJON.

Le programme pour 2012, qui nous est soumis au niveau parisien, permet de compléter le réseau cyclable structurant principal, d'améliorer les circulations douces et l'accès aux transports publics.

Cependant, beaucoup reste à faire ; je pense notamment à la traversée des places, à la sortie ou l'entrée des portes de Paris et au stationnement, car il manque encore beaucoup d'espaces de stationnement pour les cyclistes.

Regardons les dispositions du plan national : elles fixent les normes de construction de locaux de stationnement vélo dans les immeubles neufs à partir de 2012 et dans les bureaux à partir de 2015.

Je constate que, sur voirie, même si le Maire de Paris a promis 1.000 places de stationnement pour les cyclistes chaque année, on en est loin puisqu'en 2011, aucune n'a été créée. Et pourquoi ? Alors que cette disposition figurait au titre du contrat 2009-2011, rien n'a ait été fait parce que les crédits antérieurs n'ont pas été consommés.

Est-ce que, par hasard, tout serait consacré à Vélib', sans tenir compte des besoins des particuliers et des familles qui ont leurs propres vélos et qui sont aussi à prendre en compte ?

Il y a un point qui nous pose un vrai problème dans ce projet de délibération : il concerne la Rive gauche de la Seine. Il y a là un problème de fond. En effet, le Gouvernement a fait savoir qu'en l'état actuel du dossier, la convention avec Port de Paris ne serait pas signée, les réserves émises par le commissaire enquêteur n'ayant pas reçu de réponse suffisante.

La première adjointe s'est donc rendue à l'évidence. Elle a fait savoir jeudi, par voie de presse, qu'elle retirait la piétonisation de la rive gauche de l'ordre du jour. Elle a même indiqué, et je la cite, que "ces aménagements seraient reportés au printemps 2013, pour la raison qu'ouvrir les quais rive gauche à l'automne ou en hiver n'avait

franchement pas de sens". J'en ai déduit que l'aménagement de la Rive gauche n'aurait d'intérêt que l'été et au printemps.

Nous demandons donc que cette partie du projet de délibération soit retirée, afin que nous puissions nous prononcer sur le reste du dossier et ne pas bloquer ainsi les progrès qui sont à accomplir dans les autres quartiers.

Remarquons, si l'on entre dans le détail du projet de délibération, qu'une grande partie de ces crédits est en fait destinée à la voie sur berges Rive gauche : environ 40 %, soit 2 millions toutes taxes. Les sommes restantes consacrées aux autres arrondissements sont minimes.

Je voudrais rappeler que le Plan vélo de 2010 prévoyait la réalisation de 260 kilomètres cyclables d'ici 2014 et les objectifs du Plan réseau vert 2009-2011 n'ont malheureusement pas été remplis, puisque seulement 10 millions de travaux ont été effectués, soit à peine la moitié de ce qui était prévu. On peut donc se demander si le programme prévu pour 2014 sera, lui, atteint.

En 2010 et 2011, ce sont 235 kilomètres d'aménagement cyclable qui ont été réalisés mais, sur ce chiffre, 192, une énorme majorité, sont en fait des contresens cyclables et, hormis ces contresens, la Ville n'a créé que 43,6 kilomètres d'aménagement pour les cyclistes. C'est peu !

Nous constatons que la Ville a mis en place, avec Vélib', un système de 17.000 vélos en libre-service mais a-t-elle prévu un réseau d'itinéraires cyclables à la mesure du système ? Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

J'évoquerai maintenant l'expérimentation du tourne-à-droite des cyclistes. Nous avons voté pour ce vœu quand il a été présenté parce que nous savons que c'est une demande ancienne et très forte des cyclistes de pouvoir franchir les feux rouges et tourner à droite aux carrefours. L'arrêté gouvernemental vient de paraître. La Ville lance une expérimentation dans 15 carrefours dans les zones 30 du 10e.

L'arrêté, je voudrais le souligner, est très clair quant aux conditions dans lesquelles le franchissement du feu rouge est autorisé. Il y en a trois :

- le tourne-à-droite est réservé aux carrefours où le mouvement des cyclistes n'est que faiblement conflictuel, c'est-à-dire au trafic illimité ;
- le carrefour doit offrir de bonnes conditions de visibilité ;
- en tout état de cause, les cyclistes doivent respecter la priorité des autres usagers, et particulièrement celle des piétons.

C'est là une définition très précise. Elle exclut la généralisation de cette pratique à l'ensemble des carrefours où ces conditions ne seraient pas réunies. Le critère prioritaire est bien entendu la sécurité. Les relevés de l'expérimentation seront donc destinés à être analysés avec précaution.

Nous approuvons cette expérience mais sous deux remarques, assorties d'une suggestion :

Première remarque : sur l'extension du dispositif. Il est contraire à l'esprit de l'arrêté d'en envisager l'extension par principe à l'intégralité des 65 zones 30 de Paris et encore moins à l'ensemble des carrefours de Paris, comme la deuxième page de l'annexe au projet de délibération l'annonce - je cite : "Les conclusions de l'expérimentation doivent à terme permettre de généraliser, une fois la réglementation actée, la mise en place de la mesure sur l'ensemble des carrefours à feu parisiens." On va vraiment un peu vite, là !

Deuxième remarque : l'expérimentation permet aux cyclistes d'aller tout droit sans s'arrêter au feu quand il n'y a pas de voie qui va à droite. Aller tout droit, cela amène à rencontrer potentiellement des véhicules pour lesquels le feu est au vert et qui viennent de la gauche. Dans une ville à trafic dense comme Paris, attention !

Enfin, en ce qui concerne une suggestion, nous voudrions souligner que les conditions de déplacement....

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Oui, Monsieur le Maire. Je voudrais dire que, quand on présente des vœux qui sont rapportés à un projet de délibération, il est difficile de le faire en 5 minutes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je l'ai dit très courtoisement, Monsieur LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - 7 minutes pour M. BOUTAULT...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Ce n'est pas parce que M. BOUTAULT donne le mauvais exemple que tout le monde doit l'imiter.

Mme Laurence DOUVIN. - M. DAGNAUD, hier, dans un projet de délibération, a présenté ce projet de délibération plus un amendement en 7 minutes 31.

Je présente un projet de délibération et deux vœux, donc je demande un peu l'indulgence du jury, si vous le permettez, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne une suggestion, la voici : nous voudrions souligner que les conditions de déplacement en ville, à Paris, ont changé. Elles se sont beaucoup complexifiées ; les règles à respecter ont, pour certaines, évolué.

Je voudrais dire, et je crois que c'est important, que tous les usagers ont des droits mais aussi des devoirs. Un rappel semble plus que jamais nécessaire des règles qui s'imposent. Chacun a le droit de se déplacer selon le mode qu'il a choisi ou auquel il est contraint. Tous ont droit au respect. Aucun mode n'a le monopole des déplacements ni la prééminence sur les autres, à partir du moment où tous respectent les règles communes qui ont été acceptées.

Donc, une campagne de sécurité routière en ville serait plus que nécessaire pour y parvenir. Je crois que la parution de cet arrêté est une bonne occasion de le faire, et tel est le sens d'un vœu que nous avons déposé.

En conclusion, je dirai donc que notre vote dépendra du sort qui sera réservé à nos vœux, puisque si nous souhaitons soutenir ce Plan Vélo, nous ne pouvons pas ratifier le financement de l'installation Rive gauche puisque le projet de piétonisation est arrêté.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne maintenant la parole à M. Michel DUMONT, pour 5 minutes au maximum.

M. Michel DUMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous nous demandez d'approuver ce matin un projet de délibération relatif au programme 2012 d'aménagement cyclable dans le cadre du plan Vélo et de l'aménagement des berges de la Seine avec les subventions correspondantes.

Or, comme vient de le dire ma collègue, ce projet ne peut plus être voté en l'état puisqu'il porte en partie sur des aménagements de la voie express rive gauche, qui n'ont plus de raison d'être depuis la décision du Premier Ministre de ne pas signer de convention entre l'Etat, propriétaire des berges via le Port autonome de Paris, et la Ville sur la mise à disposition de la voie sur berge.

Vous devez donc retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour de notre séance pour le représenter à un prochain Conseil de Paris, amendé de cette partie. Cette demande de pure forme ne mérite donc pas de longs débats. Il vous faut retirer les paragraphes et le dossier spécifique relatifs à la voie sur berge rive gauche.

Néanmoins, je ne peux éviter de relever les propos désobligeants de votre adjointe, Anne HIDALGO, rapportés dans un article de presse à propos des projets d'aménagement des quais, en réaction à la décision du Premier Ministre. Je cite le propos rapporté : "François Fillon nous fait perdre du temps".

Cette réaction est affligeante. En réalité, ce sont, d'une part, votre précipitation et, d'autre part, les approximations de votre dossier qui nous ont fait perdre du temps. Nous l'avons souligné, tout au long du débat depuis deux ans, en marquant votre refus de toute concertation.

Il est donc réconfortant de voir que le Premier Ministre a pris la mesure de l'enjeu négatif du projet, tel qu'il était présenté pour notre ville. La justification de sa position repose sur les incertitudes des modèles de report de la circulation retenus par l'étude d'impact, relevés par la Commission d'enquête, l'absence réelle d'offres alternatives de transports collectifs, comme l'impossibilité pour la commission d'enquête publique de déterminer sa position sur les nuisances engendrées par le projet. Il demande donc simplement que l'Etat puisse disposer d'une étude précise et indiscutable, relative au report de circulation envisageable.

Monsieur le Maire, retirez ce projet de délibération tel qu'il est présenté pour le représenter sur la partie relative à la voie sur berge rive gauche. Dans le cas contraire, nous ne pourrions voter ce projet, malgré les autres dispositions positives qu'il comporte, bien que nous exprimions certaines craintes sur la possibilité pour les cyclistes de s'affranchir des feux tricolores.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUMONT.

Je donne maintenant la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez l'intention louable de doubler l'usage et la pratique du vélo à Paris d'ici 2020. C'est intéressant, mais c'est vrai qu'avec les mesures dont notre collègue Laurence DOUVIN a rappelé l'insuffisance, ce sera difficile.

Heureusement, nous allons vous y aider, grâce au plan national du vélo qui a été, comme l'ont dit plusieurs orateurs, notamment M. BOUTAULT, décidé par le Gouvernement. Et on peut considérer que ces mesures, que vous évoquez aujourd'hui, sont une déclinaison, même partielle, de ce plan. Donc, tout ceci va dans le bon sens.

C'est vrai que ce plan national du vélo était attendu depuis fort longtemps, d'autant plus longtemps que c'est le premier d'ailleurs, car aucun plan national vélo n'avait été mis en œuvre avant aujourd'hui, et qu'il s'agit en gros d'une feuille de route. Je voudrais bien préciser les choses : il ne s'agit pas d'un plan dont toutes les mesures doivent régler le problème du développement du vélo en France du jour au lendemain. Donc, c'est une feuille de route qui a été élaborée, non pas dans une période électorale comme je l'entends dire...

Non. Cela fait plusieurs mois, cela fait six mois que tous les partenaires, et même certains de vos collègues socialistes d'ailleurs ou Verts, travaillent sur ce plan dans des groupes de travail qui ont débouché sur ce plan. Et la date a été arrêtée d'un commun accord avec des adjoints au maire de Strasbourg, des élus socialistes de Gironde, etc.

Donc, c'est un plan vraiment consensuel et je pensais qu'ici aurait pu au moins se dégager un consensus pour dire que c'est une feuille de route. D'ailleurs, certaines de ces mesures sont prises à très court terme, et d'autres évidemment sont des objectifs de politique publique. C'est la première fois que des politiques publiques sont concentrées sur le développement du vélo en France. Elles doivent être prises à plus long terme bien évidemment, l'objectif, vous le savez, étant de passer de 3 à 10 % de part du vélo en 2020.

C'est vrai que d'abord il y a les mesures qui sont prises dans votre plan, qui résultent aussi des décrets de 2008 et de 2010, notamment en matière de sécurisation et pour faciliter la circulation des vélos en ville. Ces décrets sont très importants : il y a eu les zones de rencontre, les doubles sens.

Je regrette simplement qu'il n'y ait pas eu de campagne d'information de la part de la Ville suffisamment importante en direction des automobilistes pour les avertir de ces doubles sens, même si nous y sommes bien sûr tout à fait favorables.

Il y a le tourne à droite. Je n'y reviendrai pas, beaucoup l'ont évoqué, mais je pense effectivement que l'expérimentation pourrait être un peu plus large que celle assez modeste que vous prévoyez.

Puis, il y a la poursuite du code de la rue. Des mesures ont été prises sur le code de la rue. Là, des mesures vont être prises comme par exemple l'autorisation pour les cyclistes de ne pas circuler sur le bord droit en toutes circonstances, pour des raisons d'accidentologie par rapport à l'ouverture des portières. Ou encore l'autorisation pour les automobilistes, dans un certain nombre de cas, de doubler la ligne blanche pour prendre suffisamment d'écart par rapport aux cyclistes.

Ce sont donc des mesures très pratiques. Vous le savez, la sécurité est très importante pour les cyclistes, bien sûr, et nous préconisons le développement de l'apprentissage, et notamment par le développement des vélos écoles.

La mesure importante qui est prise en matière de sécurité, c'est le marquage du vélo. Un des principaux freins à l'usage du vélo, ce sont vraiment les problèmes de sécurité, de vol. Pour le marquage du vélo, le Ministère de l'Intérieur vient enfin de donner son accord pour s'associer à la démarche du gravage initié par la FUB, c'est le système Bycicode que vous connaissez.

Et un de mes amendements, qui a été voté à l'Assemblée il y a plusieurs mois d'ailleurs, ce qui montre bien que ce n'est pas une affaire de campagne électorale, porte sur l'obligation de réaliser des garages, des locaux à vélo dans tous les immeubles d'habitation et à usage tertiaire, comme vous le savez.

Et le Ministère du Logement - vous savez qu'il y avait une difficulté pour connaître la place qui serait réservée à ces locaux à vélo - a accepté notre proposition, la proposition du groupe, d'un mètre et demi par appartement de 3 pièces et plus et de 0,75 par studio et 2 pièces.

Oui, c'est ce qui avait été demandé par les associations.

Et je pense que nous pourrions dans cette ville aussi développer de façon plus importante les parcs à vélo.

Je n'insisterai pas sur les crédits qui ont considérablement augmenté : 1,5 million d'euros en plus du budget de 3 millions d'euros affectés aux vélos routes et les voies vertes, cela nous concerne moins.

Mais je voudrais dire un mot quand même sur l'intermodalité, parce que la S.N.C.F., la R.A.T.P. et de nombreuses entreprises de transports étaient partenaires de ces groupes de travail et il y a eu des avancées : un plan Vélo a été décidé par la S.N.C.F. - je vous engage à le consulter d'ailleurs - pour améliorer l'embarquement des vélos dans les trains, pour créer des parcs à vélos bien placés et sécurisés devant les gares. Et dorénavant, nous pourrions réserver par Internet ce qui est quand même une avancée également.

Alors l'indemnité kilométrique, je termine dessus parce que cela me paraît très important, l'indemnité kilométrique, dont jamais personne n'avait parlé, a été décidée par le Gouvernement. Simplement, vous comprendrez bien qu'à partir du moment où elle concerne les employeurs et les entrepreneurs, il est nécessaire qu'à partir de maintenant une concertation s'engage avec les groupements d'employeurs et que la mesure soit envisagée dans la prochaine Loi de finances.

Je vais m'arrêter là parce que ce plan prévoit d'autres mesures. Je préconise pour la Ville un plan de déplacement des administrations, et notamment que l'on prévoit des locaux à vélos dans les bâtiments de la Ville de Paris. Je crois que cela aussi est quelque chose qui est très attendu. Et nous allons vers l'obligation, dans les entreprises d'une certaine taille et dans les administrations, de prévoir des locaux à vélos et des vestiaires pour permettre aux cyclistes de circuler dans un meilleur confort. Voilà.

Le vélo était le parent pauvre de la route jusqu'à présent. C'est aujourd'hui un mode de déplacement à part entière, reconnu par les pouvoirs publics, et je crois qu'il est important que la Ville et l'Etat travaillent dans le même sens.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Dernière oratrice inscrite : Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, à laquelle je donne la parole pour maximum 5 minutes.

A vous, Madame.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous souvenez-vous, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en juin 2010, l'esprit qui nous réunissait tous au moment du vote du Schéma d'orientation sur les déplacements cyclables ? Nous avons adopté ce projet à l'unanimité et j'aimerais, aujourd'hui, que nous retrouvions cet esprit de consensus. Parce que, finalement, le plan Vélo est autorisé, viable aujourd'hui aussi grâce à des dispositions gouvernementales. Le décret qui a modifié le Code de la route et qui a permis les contresens cyclables en zone 30 a évidemment apporté énormément d'éléments au plan Vélo que nous adoptons aujourd'hui. Il faudrait donc retrouver cet esprit de consensus, car c'est indispensable pour l'avenir des cyclistes dans notre ville.

Le problème du plan Vélo que vous nous présentez aujourd'hui, c'est qu'il néglige de nombreux quartiers de Paris et, en tant qu'élue du 15e, je vais parler évidemment pour mon arrondissement, qui représente 10 % de la superficie de Paris. Nous avons un projet qui coûte quand même 6,1 millions d'euros. Je voudrais montrer à quel point il néglige le 15e arrondissement, je trouve cela scandaleux.

Elaborer un plan cyclable avec les arrondissements, c'est écouter la voix du terrain, Madame LEPETIT. Avec les élus du 15e et le maire du 15e, nous avons élaboré un plan que nous avons baptisé "Harmonie", qui est un réseau de bandes cyclables intelligent, destiné, finalement, à guider le cycliste dans les rues du 15e pour lui faire emprunter, les rues les moins dangereuses et pour permettre de relier les points stratégiques du 15e arrondissement.

Pour nous, c'est un réseau qui est, finalement, pragmatique, et nous avons souhaité l'élaborer dans la plus large concertation. Nous avons écouté les associations de piétons, les associations d'aménagement du territoire, notamment une grande association du 15e qui est l'association A.P. XV, nous avons écouté les associations de cyclistes, nous avons consulté les conseils de quartier dans lesquels se sont exprimés aussi les automobilistes... Donc nous avons essayé d'entendre tout le monde, afin d'élaborer un plan qui nous semblait pragmatique, pas un réseau militant, mais un réseau populaire.

Malheureusement, depuis cette concertation et cette proposition que nous avons faite au plan Vélo de Paris, je dois dire que le retour de la Ville est très décevant ; la réponse a été succincte et nous avons plutôt ressenti cette réponse comme une opposition politique.

La contribution des arrondissements, comme l'a dit M. NAJDOVSKI tout à l'heure, a été, finalement, ignorée, et le 15e n'est pas le seul. Comment se passer de 10 % du territoire parisien ?

Nous avons évoqué aussi dans le projet du plan Vélo l'aménagement des berges de la Seine. Depuis le début, ce projet d'aménagement néglige aussi les berges du 15e arrondissement. Or, la décision de François FILLON concernant les berges et la Seine ne s'oppose pas à l'aménagement d'un réseau cyclable sur les berges du 15e arrondissement. Cela est tout à fait possible en l'état, et pour l'avoir emprunté à de multiples reprises, 80 % d'un aménagement cyclable aujourd'hui sur les quais bas sur les berges de la Seine du 15e, serait réalisable sans être extrêmement coûteux.

Que son projet soit adopté à l'unanimité, Madame LEPETIT, cela ne signifie pas que l'on ait carte blanche, mais qu'il y a une convergence d'avis favorables, et dans ce cas, Madame LEPETIT, on ne méprise pas les contributions des élus de l'opposition pour des raisons bassement politiciennes et parce que le projet a été présenté par des élus de droite !

Qu'avez-vous fait, Madame LEPETIT, du droit d'amendement de l'opposition ? Vous l'avez, finalement, piétiné. Comme le maire du 15e l'a fait à plusieurs reprises dans des réunions, je souhaite que vous entendiez le souhait de la majorité des élus du 15e arrondissement et que vous acceptiez le réseau Harmonie que nous avons présenté déjà dans cette enceinte. Même amendé, s'il le faut, nous ne sommes pas obtus ! Le réseau Harmonie n'est pas un réseau militant, le plan Vélo ne doit pas être un plan militant, il doit être un plan populaire.

La semaine dernière, la première adjointe au Maire de Paris signait une tribune intitulée : "Paris ne se fera pas sans les Parisiens". Alors, je vous le dis, Madame LEPETIT : "le plan Vélo ne se fera pas sans le 15e et sans le plan "Harmonie"."

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame POIRAULT-GAUVIN.

Tous les orateurs se sont exprimés, l'amendement et les vœux ont été présentés.

Pour répondre, je vais donner successivement la parole à M. Nicolas LERNER, qui est le représentant du Préfet de police et qui est même son directeur adjoint de cabinet, et, ensuite, à Annick LEPETIT, qui donnera l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais il y a un projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Oui, tout à fait.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Ces vœux et ces amendements sont rattachés à un projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Absolument, oui.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Non, mais j'avais le sentiment que vous ne me donniez la parole que pour répondre sur les vœux et je souhaiterais, bien sûr, parler du projet de délibération...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mais non, rassurez-vous, la parole est tout à fait libre, aussi bien pour le Représentant du Préfet...

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Donc vous donnez d'abord la parole au Préfet de police ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - C'est M. le Représentant du Préfet de police qui répond le premier sur ce qu'il souhaite dire et il est normal que, comme adjointe, vous ayez le dernier mot.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il a été rappelé ici que la Ville de Paris avait adopté les 7 et 8 juin 2010 un Schéma d'orientation pour le développement du vélo. La plupart des mesures, d'ailleurs, de ce schéma sont en cohérence, désormais, avec le plan adopté à l'échelle nationale.

Le projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui a pour objet l'approbation du programme 2012 d'aménagements cyclables ; il prévoit également les conditions de l'expérimentation du tourne à droite vélo.

S'agissant, d'abord, des aménagements techniques nécessaires à l'extension du réseau cyclable, ils seront transmis, comme c'est l'usage en pareil cas, à la Préfecture de police pour instruction technique et tous les projets feront l'objet d'une étude détaillée et seront expertisés, afin, bien évidemment, de garantir la sécurité des cyclistes les empruntant.

La question des aménagements rive gauche doit faire l'objet d'une mention particulière. S'il ne m'appartient pas de me prononcer sur le souhait du Conseil de Paris de solliciter une subvention pour un projet d'équipement municipal, je ne peux, en revanche, pour ma part, que renvoyer aux débats qui ont eu lieu hier matin ici même et au terme desquels le Préfet de police a rappelé la position de l'Etat sur la question de la piétonisation des berges.

A ce stade et de manière très succincte, je rappelle que la Préfecture de police ne peut que prendre acte de la décision de la Ville de reporter l'entrée en vigueur du projet au printemps 2013. La Préfecture de police rappelle la disponibilité de ses services pour travailler à la levée des réserves techniques qui subsistent, cette levée de réserves étant une condition nécessaire à la signature des conventions de délégation de gestion sur la partie rive gauche du projet.

Quant au tourne à droite vélo, qui est une mesure effectivement rendue possible par un décret du 12 novembre 2010, la Préfecture de police, en tant que garante de la sécurité routière dans la capitale, a été associée dès le début à la préparation de l'expérimentation à Paris et un groupe de travail, d'ailleurs, réunissant la Ville et les services de la Préfecture de police a été constitué à la fin du mois de janvier de cette année.

En fonction des enseignements de cette expérimentation, auxquels nous serons, bien sûr, très attentifs, un déploiement de ce dispositif dans les zones 30 sera envisagé au cours de l'année 2012. Les carrefours présentant des risques particuliers seront, bien sûr, examinés de façon spécifique.

Enfin, j'ajoute que la Préfecture de police sera amenée, dans le cadre de ses missions de sécurité routière, à transmettre des messages de prudence, en insistant particulièrement sur le fait que le tourne à droite ne confère pas une priorité absolue aux vélos qui l'utilisent. Le strict respect de la priorité des piétons, comme c'est d'ailleurs prévu par la réglementation, sera rappelé par les effectifs de police au cours des missions de sensibilisation qu'ils conduiront.

Un mot, enfin, pour finir, pour répondre à M. BOUTAULT, à M. le maire du 2e arrondissement, d'abord sur la verbalisation dans les couloirs de bus. L'an dernier, je n'ai pas les chiffres exacts, mais je sais que plus de 20.000 verbalisations ont eu lieu pour des circulations dans les couloirs de bus ; c'est près de 3.000 de plus que l'année 2010. C'est vous dire que nous renouvelons régulièrement les instructions en ce sens aux fonctionnaires de police.

Pour terminer, vous avez également évoqué la question des sas vélo, il est clair que le respect de cette réglementation pourra sans doute faire l'objet d'une sensibilisation accrue des fonctionnaires de police et nous nous y emploierons dans les semaines et les mois qui viennent.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Maintenant, je donne la parole à Mme Annick LEPETIT, qui va commenter le projet de délibération et donner également le point de vue de l'Exécutif sur l'amendement et les six vœux qui ont été déposés.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, en fait, présente le programme 2012 d'aménagements cyclables et il correspond à la déclinaison concrète du plan Vélo, qui a été voté au Conseil de Paris en 2010. Et donc, puisqu'il s'agit là de demander la possibilité à la Région de subventionner une partie de ce plan Vélo pour l'année 2012, je suis un peu surprise que la Préfecture de police prenne la parole, d'autant qu'elle n'a pas été questionnée une seule fois par tous les intervenants qui se sont succédé avant moi.

D'ailleurs, je les remercie les uns et les autres parce que chacun, à sa manière, a montré que le développement du vélo à Paris était important et qu'aujourd'hui, le vélo était un mode de déplacement qui avait toute sa place, ce qui n'était pas encore le cas il y a finalement, Monsieur le Maire, assez peu de temps. On se souvient, c'est vrai, de débats houleux voire quelquefois polémiques, mais cela s'est calmé et d'ailleurs, en 2010, cela a été salué par un certain nombre d'intervenants, le plan vélo que nous avons présenté avec le Maire de Paris a été adopté à l'unanimité. Ce plan s'étale sur une durée longue puisqu'il s'agit d'un plan 2010-2020, mais le Maire a

souhaité qu'il y ait concrètement un certain nombre d'aménagements projetés, budgétés et réalisés d'ici 2014. Nous sommes bien là, en 2012, dans cette ligne politique, si je puis dire, d'aménagement concret.

Alors, il s'agit bien évidemment d'aménagements cyclables accompagnant la reconquête des voies sur berge - j'y reviendrai, même si je pense que le débat concernant les voies sur berge a déjà eu lieu hier.

Des itinéraires structurants sur les grands axes, et je pense particulièrement à deux grands axes Nord-Sud et Est-Ouest qui seront, je le souhaite en tout cas, terminés avant la fin de l'année 2012.

Des liaisons interquartiers très importantes et d'ailleurs, beaucoup d'entre vous, chers collègues, l'ont souligné avec des liens entre les zones 30 pour que les cyclistes puissent mieux se déplacer dans les quartiers sans forcément prendre de grands axes où la vitesse des voitures est moins contraignante dès lors qu'elle est respectée, bien sûr, que dans les zones 30.

Enfin, le lancement de l'expérimentation du tourne-à-droite.

Pauline VÉRON a très bien expliqué le détail de ces aménagements et est revenue sur ce fameux tourne-à-droite, pour lequel il y a confusion entre décret et arrêté.

Parce qu'effectivement, le décret date de novembre 2010, et ce n'est que 14 mois après que nous avons enfin eu un arrêté ministériel avec des panneaux nous permettant concrètement de développer notre expérimentation. Je le précise pour Mme CUIGNACHE-GALLOIS, qui souhaiterait que ce soit déjà étendu à l'ensemble de Paris. S'agissant du double sens cyclable, nous avons pris le soin d'en parler et de le développer petit à petit d'abord dans quelques arrondissements avant de l'élargir. Dès lors qu'il s'agit d'une mesure nouvelle, faisons la même chose avec le tourne-à-droite.

À la fois pour les cyclistes, bien sûr, mais aussi pour les autres usagers, et je pense bien évidemment aux plus nombreux d'entre eux, c'est-à-dire aux piétons, il faut aussi qu'ils soient alertés, avertis et qu'ils s'accommodent de ces nouveaux panneaux de la route, même si moi aussi, je préférerais que ce soit inscrit dans un code de la rue comme nous avons été nombreux à le demander dans le cadre de la loi Grenelle I notamment, mais cela nous avait été à l'époque refusé par le Ministre.

Je précise que ce programme représente quand même près de 22 kilomètres d'aménagements cyclables nouveaux et un investissement de plus de 6 millions d'euros, dont une partie sera - je pense que ce sera à hauteur de 2 millions d'euros - subventionnée par la Région.

Je vais répondre sur les différents vœux qui ont été présentés dans le cadre des interventions de chaque groupe et cela va me permettre d'insister sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, je souhaitais dire que je suis favorable au vœu n° 13 qui a été déposé par Michèle BLUMENTHAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Il s'agit de la création d'un aménagement cyclable reliant la porte de Charenton au quartier vert de la Brèche-aux-Loups dans le cadre du tramway. Cet aménagement est complémentaire de celui que nous proposons d'ailleurs dans ce projet de délibération à la porte de Charenton.

Bien évidemment, je suis favorable à ce complément, après examen bien sûr, des services.

En revanche, le vœu n° 14, qui porte sur les liaisons cyclables dans le Bois de Vincennes et qui a été déposé par Christophe NAJDOVSKI demande d'aménager une section importante de l'avenue de Nogent et de réaliser des travaux route de la pyramide, qui ne sont pas prévus dans le plan vélo que nous avons voté en 2010.

Cela ne veut pas dire qu'à la marge, je ne suis pas d'accord pour regarder d'autres aménagements, mais je préfère privilégier les aménagements interquartiers - d'ailleurs soulignés par Jacques BOUTAULT comme une bonne chose - plutôt que de changer l'armature du plan vélo, sur lequel on a un budget précis pour la réalisation d'aménagements d'ici 2014.

Ce vœu vise de nouveaux aménagements qui obligerait à changer l'équilibre du plan vélo, et je pense que ce n'est pas possible dans la mesure, en plus, où il a été voté ici.

Donc, je vous demanderai, si vous en êtes d'accord, bien sûr, de bien vouloir retirer votre vœu, Monsieur NAJDOVSKI, mais bien sûr, rien n'empêche que l'étude soit faite pour un peu plus tard.

Je passe maintenant aux vœux présentés par l'opposition, Monsieur le Maire.

L'opposition qui, je l'ai bien écoutée, a l'air de s'intéresser de plus en plus au vélo et particulièrement depuis peu, un peu comme le Gouvernement, qui présente un plan vélo national en fin de mandat, puisque nous sommes bien en fin de mandat, en ce qui concerne le gouvernement, Monsieur GOUJON. Nous sommes à quatre mois des présidentielles et nous sommes surtout après le vote de la loi de finances, ce qui fait que les mesures préconisées par ce plan du Gouvernement ne sont de toute façon absolument pas gagées.

Je vous laisse juge de la crédibilité de la démarche, d'autant, et je ne peux m'empêcher de le dire puisque M. BOUTAULT y a fait allusion, mais je pense qu'il voulait plutôt être critique, que sur le fond, on ne peut pas vraiment qualifier de plan vélo, ces annonces qui, finalement, au bout du compte, sont décevantes. Pourquoi sont-elles décevantes ? Tout simplement parce que la plupart de ces mesures sont déjà réalisées.

Elles sont portées par les collectivités locales, les seules collectivités locales qui, depuis plusieurs années, sont toutes, quasiment, si je prends notamment toutes celles qui sont adhérentes au club des villes et territoires cyclables et elles sont de plus en plus nombreuses chaque année, particulièrement ces deux dernières années, quelle que soit d'ailleurs leur étiquette politique, à se doter d'aménagements cyclables de toutes sortes.

C'est peut-être d'ailleurs pour cette raison que le Gouvernement, il faut bien le reconnaître, sous l'impulsion de M. GOUJON, puisque c'est lui qui a fait le rapport, a décidé qu'il fallait peut-être d'urgence s'occuper des vélos et des cyclistes.

S'agissant de développer des mesures concrètes en faveur du vélo, quelles que soient les collectivités locales, elles n'ont pas attendu le Gouvernement, M. MARIANI notamment... c'est M. MARIANI, le Ministre des Transports : je le rappelle parce que tout le monde ne s'en souvient pas toujours.

J'en viens aux vœux qui témoignent d'une vision caricaturale et fautive, qui consiste à considérer le vélo...

Je ne vois pas pourquoi cela vous ennuie que je cite M. MARIANI !

Je pense qu'il ne faut pas considérer, et c'est encore trop souvent le cas à travers vos propos et vos vœux, Mesdames et Messieurs de l'opposition, le vélo comme un facteur d'accidents, un intrus dans la ville, mais comme une opportunité de faire évoluer nos modes de déplacement pour améliorer le cadre de vie des Parisiens.

Vous avez déposé beaucoup de vœux et il suffit de les lire pour s'en rendre compte.

Le vœu n° 16 concerne justement le 15^e arrondissement. J'ai bien entendu ce qu'a dit Mme POIRAULT-GAUVIN sur le réseau Harmonie. Ceci dit, j'ai déjà eu, Monsieur le Maire, l'occasion à plusieurs reprises de m'exprimer sur cette proposition du réseau Harmonie et, à chaque fois, bien évidemment, le maire du 15^e redépose ce vœu sans en tenir compte.

Je ne peux pas être favorable à ce réseau, parce que les principes sont de créer des itinéraires cyclables, mais sans supprimer de stationnement, sans réduire la largeur de la chaussée, sans poser de séparateurs, sans élargir les trottoirs. Où mettez-vous les vélos dans le 15^e, Monsieur GOUJON ? Ce que vous proposez est infaisable !

Je suis tout à fait d'accord pour en discuter et ce n'est pas le Maire qui me contredira, le Conseil de Paris n'est pas la Commission vélo, nous pouvons avoir des échanges en dehors du Conseil de Paris ou en dehors des délibérations que nous présentons.

C'est bien de votre faute, Monsieur, dans la mesure où j'ai à plusieurs reprises alerté sur l'infaisabilité du réseau Harmonie.

Peut-être qu'il faut l'harmonie dans la fédération U.M.P. de Paris, mais, dans le 15^e arrondissement, l'harmonie pour les vélos n'y est pas du tout avec les propositions de M. GOUJON.

Sur les vœux n^{os} 17 et 18, portant l'un sur le "tourne à droite" et l'autre sur le double sens cyclable, là encore, il s'agit d'une vision caricaturale.

Sur le vœu n° 17, plutôt que de demander à l'Exécutif municipal de communiquer, adressez-vous au Gouvernement. Nous le ferons bien entendu, nous l'avons toujours fait et nous continuerons à accompagner les différents usagers dans leurs modes de déplacement et bien évidemment nous avons une communication de proximité, avec l'aide d'ailleurs des mairies d'arrondissement, pour indiquer aux Parisiens les évolutions de l'espace public.

Mais, il s'agit quand même là - et vous l'avez souligné, les uns et les autres - de propositions qui sont d'une certaine manière entérinées par le Gouvernement, par l'Etat et il serait donc tout à fait louable (je le demande depuis

maintenant deux ans) que le Gouvernement, dans le cadre de ses campagnes d'information et de prévention routière puisse en dédier une au nouveau Code de la rue pour des villes comme Paris, mais pas seulement Paris.

Par ailleurs, votre vœu n° 17, Madame DOUVIN, laisse entendre que nous nous amuserions à généraliser la mesure sans discernement, ce qui est bien sûr faux et inacceptable. C'est écrit dans votre vœu, mais pas dans le projet de délibération et j'émet un avis défavorable sur ce vœu.

Dans le vœu n° 18, je vais aller assez vite, il s'agit des doubles sens cyclables. Vous évoquez dans un considérant qu'il y a eu des accidents, survenus directement ou indirectement, entre les cyclistes et les autres véhicules, en particulier dans les rues étroites.

Je ne sais pas d'où vous tenez ces informations, les services viennent de terminer un bilan qui montre justement qu'il n'y a pas eu d'augmentation des accidents dans les zones 30 depuis la mise en place des doubles sens et qu'ils sont de plus en plus utilisés par les Parisiens.

Le bilan sera publié d'ici la fin du mois sur paris.fr comme je m'y étais engagée, aussi, je vous demande, Madame DOUVIN, de bien vouloir retirer votre vœu.

Enfin, j'en termine avec le vœu n° 15 et l'amendement n° 12, qui ont, tous les deux d'ailleurs, le même objet, à savoir retirer la piétonisation des voies sur berges, rive gauche, du projet de délibération.

Je suis bien évidemment défavorable et au vœu et à l'amendement, pour deux raisons. D'une part parce que je ne vois pas en quoi demander une subvention à la Région irait contre le Droit. Il ne s'agit pas de lancer tout de suite les travaux mais d'être prêt, le moment venu. D'autre part, comme l'ont très bien dit le Maire de Paris, Bertrand DELANOË et la première adjointe, Anne HIDALGO, hier, nous sommes déterminés à réaliser ce projet et nous préférons être prêts, tout simplement, pour lancer les travaux le moment venu, plutôt que de bloquer au bout du compte ce qui seraient des aménagements piétons et cyclables le long des berges.

Là encore, me demander finalement de retirer le projet de délibération, pour supprimer cet élément spécifique portant sur l'aménagement des berges, pour représenter "in fine" un projet de délibération sans l'aménagement des berges... compte tenu des ordres du jour de notre Conseil, je pense que nous en serions arrivés quasi en 2013.

Autant le voter maintenant, puisque vous y êtes tous favorables. Je vous ai entendus, sur le fond, vous trouvez que ces aménagements 2012 vont tout à fait dans le sens de ce que vous avez voté en 2010 et donc, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Après ce débat long et de très bonne qualité, nous allons passer au vote en commençant par l'amendement n° 12 déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Explication de vote de Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, manifestement, cela ne plaît pas à la Majorité municipale que nous soutenions le vélo.

Vous nous dites que le plan national ou la parution de l'arrêté sortent en fonction du calendrier électoral. Je rappelle que c'est en 2010 que nous avons voté le Plan Vélo et que nous n'étions alors pas vraiment en période électorale.

Nous sommes favorables aux vélos et aux aménagements en sa faveur et je remercie le représentant du Préfet de police des précisions qu'ils a apportées sur les carrefours.

C'est vrai, nous sommes soucieux de la sécurité, Madame LEPETIT, et c'est pour cela d'ailleurs que nous déposons un certain nombre de vœux dans ce domaine.

Je crois que, véritablement, vous ne pouvez pas nous reprocher de nous préoccuper de la sécurité des piétons et celle des cyclistes. Pourquoi avez-vous tant de réticences à prendre votre part dans les campagnes de sécurité ? Je pense que les campagnes de sécurité peuvent être faites à la fois par le Gouvernement et également par la Ville.

Enfin, le plus important...

J'aimerais pouvoir continuer l'explication, qui arrive à son terme.

Demander une subvention alors que l'aménagement de la voie sur berges Rive gauche est arrêtée est un non-sens, tout simplement parce que la piétonisation ou non de la Rive gauche et son aménagement en fonction des exigences de réversibilité spatiotemporelle remet les choses en question, c'est tout à fait évident.

En prenant cette attitude de refus de considérer l'amendement et le vœu que, à la fois le Nouveau Centre et nous-mêmes, nous avons déposés, Madame LEPETIT, vous nous privez de la possibilité de voter un projet de délibération en faveur des vélos que nous souhaiterions voter.

C'est là véritablement votre responsabilité et c'est à cause de cela que nous ne prendrons pas part au vote.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Nous allons procéder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 12 est repoussé.

Monsieur POZZO di BORGO, disciplinez vos troupes !

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et qui a un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 5).

J'arrive au vœu n° 14 déposé et défendu par M. NAJDOVSKI. Mme LEPETIT vous a demandé si vous retiriez votre vœu, sachant qu'elle est toute prête à ce que une étude approfondie soit lancée.

Monsieur NAJDOVSKI, très brièvement ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je maintiens le vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

J'arrive au vœu n° 15 déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Sylvain GAREL. - Recomptez, s'il vous plaît.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Sur le vœu n° 14, chers amis, nous allons compter.

Qui est pour le vœu n° 14 déposé par le groupe E.E.L.V.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif ?
Recomptez !

Qui est contre ce vœu ?

Qui s'abstient ? Mais on ne va pas les compter.

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 14 est rejeté par 28 contre et 25 pour.

C'est la démocratie.

Pas trop de commentaires pendant les opérations de vote.

Nous arrivons au vœu n° 15.

S'il vous plaît ! Je vous signale que l'on va en avoir jusque assez tard cet après-midi. On a un retard tout à fait sympathique.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15, déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Enfin, le vœu n° 18 du groupe U.M.P.P.A.

Mme LEPETIT a demandé à Mme DOUVIN si elle acceptait de le retirer.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous le maintenons.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 18 est maintenu. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Pour terminer, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 18).

Merci, chers collègues.

2012, DVD 34 - Approbation du lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier d'enquête publique relatif à l'extension du Tramway T3 à Porte d'Asnières (17e et 18e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous devons examiner le projet de délibération DVD 34. Il s'agit d'approuver le lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier d'enquête publique relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

C'est M. Patrick KLUGMAN qui intervient et Mme LEPETIT lui répondra.

Monsieur KLUGMAN, vous avez la parole.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est une étape importante dans la prolongation du T3 qui est soumise à notre vote ce matin. Je rappelle qu'il s'agit de la prolongation de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières et que nous allons ce matin examiner le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier d'enquête publique, qui permettra à la Ville de réaliser son enquête publique, de rédiger son dossier d'enquête publique.

Juste, c'est l'occasion de saluer la volonté politique constante de la Ville de Paris pour développer le tram et principalement la prolongation du T3, de saluer, bien sûr, le travail acharné d'Annick LEPETIT sur ce dossier et de souligner quand même quelques incohérences, parce qu'il n'a échappé à personne que Mme de PANAFIEU avait combattu avec l'énergie du désespoir le développement du tram à Paris et qu'aujourd'hui, Mme KUSTER, qui l'a remplacée à la mairie du 17e, semble vouloir s'approprier les efforts de la Ville.

Ce que nous regrettons - évidemment, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! -, ce que nous regrettons, c'est qu'à cet hommage un petit peu tapageur ne viennent pas s'ajouter les moyens de l'Etat qui manquent toujours et qui font toujours défaut et que nous attendons pour mener à bien ce projet dans les meilleures conditions.

Voilà ce que je voulais dire, encore une fois en saluant la constance et l'investissement de notre Ville sur le développement de la prolongation du T3.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Mme LEPETIT a la parole, qui vous a écouté avec beaucoup d'attention.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, M. Patrick KLUGMAN a évoqué la volonté extrêmement forte de l'équipe municipale du Maire de Paris et de moi-même de poursuivre la réalisation du tramway. Nous savons que c'est un mode de transport qui plaît de plus en plus à nos concitoyens et, concernant le T3, qui plaît aux Parisiens mais aussi aux Franciliens, puisqu'il concerne les uns et les autres et particulièrement les habitants des communes limitrophes.

Alors, aujourd'hui, Monsieur le Maire, il nous est demandé d'approuver les modalités de passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un dossier d'enquête publique portant sur l'extension du T3 à la porte d'Asnières. Vous le savez, puisque ce n'est pas la première délibération que nous portons à votre connaissance, mes chers collègues, concernant le prolongement du T3 au-delà de la porte de la Chapelle jusqu'à la porte d'Asnières, c'est un tronçon qui a près de 5 kilomètres, 4,8 pour être précise. Il comportera huit stations et permettra surtout de desservir les quartiers nord de Paris, avec un certain nombre de quartiers en rénovation ; je pense, bien sûr, aux grands projets de rénovation urbaine. Beaucoup de quartiers sont concernés.

C'est aussi la raison pour laquelle nous défendons un tramway dans ces quartiers parce que c'est à la fois un moyen de transport mais aussi un moyen d'améliorer l'urbanisme et l'aménagement urbain de ces quartiers.

Nous inaugurerons en décembre 2012, le tronçon Est jusqu'à la porte de la Chapelle, un tronçon de plus de 14 kilomètre, donc extrêmement long, et je pense que nous serons en temps et en heure dans les clous du calendrier.

Je précise quand même, pas pour rajouter de la polémique mais parce que c'est la vérité des chiffres, que l'Etat n'a pas été aux côtés de la Ville et de la Région dans cette portion très importante et très longue du T3. L'Etat s'est en revanche engagé - croyons aux engagements de l'Etat ! -, c'est dans un document en tout cas, signé entre l'Etat et la Région, à une participation financière de 20 millions d'euros pour la portion porte de la Chapelle-porte d'Asnières.

Je tiens à le redire ici : dans cette délibération, comme dans celles que nous avons passées jusqu'à présent concernant ce prolongement du tramway, il s'agit d'études. Et les études ne sont absolument pas financées par l'Etat.

Je le dis parce qu'un certain nombre d'élus, pas aujourd'hui mais ils l'ont fait précédemment, ont demandé que l'on aille encore plus loin que la porte d'Asnières. Effectivement, on peut toujours aller plus loin, et nous irons plus loin, mais nous ne pouvons pas y aller d'un coup d'un seul, dès lors que l'Etat n'est pas là.

Concernant les études, bien sûr, nous les faisons mais encore une fois, c'est Paris et la Région qui financent.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 34).

2012, DVD 38 - Signature de la convention de financement n° 2 relative à la poursuite des travaux pour la réalisation de la Gare Rosa Parks (19e) au titre du contrat particulier 2009-2013 avec la Région Ile de France.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DVD 38. Il s'agit d'une convention de financement n° 2 pour poursuivre les travaux pour réaliser la gare Rosa Parks dans le 19e arrondissement, au titre du contrat particulier 2009-2013 avec la Région Ile-de-France.

C'est Mme Léa FILOCHE qui prend la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis ravie d'intervenir ce jour sur les travaux de la gare Rosa Parks. En effet, depuis quelques mois maintenant, le secteur entre Curial et McDonald's dans le 19e arrondissement, connaît une nouvelle étape dans la rénovation importante que nous avons engagée depuis plusieurs années.

Tout d'abord, cette gare est un nouveau souffle pour toute une partie de notre ville. Dans le cadre du projet urbain de 200 hectares engagé depuis le Conseil de Paris de juin 2002, ce pôle de transport de dimension régionale, qui est donc un nouvel arrêt sur la ligne E du RER, entre Magenta et Pantin, s'inscrit non seulement pleinement dans le schéma directeur régional mais aussi dans les ambitions que nous nous donnons pour tout le secteur Est de Paris.

Cela fait vingt ans que les habitants de ces quartiers enclavés entendent parler de ce projet et il devient aujourd'hui enfin une réalité, pour eux comme pour nous. La construction de la gare a démarré mais aussi tous les équipements qui vont avec : un passage piéton pour relier la résidence Michelet au nouveau quartier Paris Nord Est, des commerces, des bureaux, des quais équipés de panneaux photovoltaïques, etc.

Je ne fais pas la liste mais cet important projet est cofinancé par l'Etat, la Ville, la Région : sur 152 millions d'euros, 22 % sont pris en charge par l'Etat, 25 % par la Ville et 51 % par la Région Ile-de-France.

Mais, comme je le disais en introduction, cette gare va non seulement permettre de redonner un nouveau dynamisme au quartier concerné directement mais aussi à l'emploi local, à la mobilité parisienne et - on en parlait beaucoup hier - à la mobilité métropolitaine.

Je rappelle que la S.N.C.F. et R.F.F. prévoient à terme 85 000 voyageurs par jour sur cette nouvelle gare, qui sera en intermodalité avec le tramway des maréchaux, le T3.

Mais cette gare va aussi apporter une nouvelle image aux transports à Paris. En effet, la future gare Rosa Parks sera la première gare à porter le nom d'une femme en Ile-de-France. Rosa Parks, militante nord-américaine ayant démarré, à Montgomery en Alabama, un boycott des bus de la ville parce qu'ils organisaient la ségrégation dans les transports, a par la suite été une proche de Martin Luther King et a ainsi largement participé au mouvement pour les droits civiques aux USA.

C'est donc avec d'autant plus de fierté que nous accueillons une gare qui va porter le nom d'une militante de l'égalité des droits, notamment dans les transports. Les résidents de Michelet ne sont d'ailleurs pas pour rien dans ce choix, puisque c'est lors d'un référendum local des habitants qu'il avait été choisi de nommer une des voies transformées en rue Rosa Parks.

Le choix de la Ville et des partenaires de reprendre ce nom pour la gare donne ainsi un vrai sens à notre engagement pour le désenclavement de notre quartier mais répond aussi au souhait de féminisation des lieux d'échanges, de culture et de déplacements que nous portons.

Alors, mes chers collègues, forts de ces arguments et avec le plaisir que j'espère partagé de votre part, je vous invite à voter ce projet de délibération afin de donner à notre Maire les moyens de poursuivre les travaux de réalisation de la gare Rosa Parks.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Mme LEPETIT pour une réponse.

Je signale que nous avons deux heures de retard sur la feuille de route habituelle, mais chacun doit s'exprimer comme il l'entend.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Monsieur le Maire, même si je ne suis pas pour grand-chose dans ces deux heures de retard, je vais assez peu commenter ce projet de délibération parce que Léa FILOCHE l'a fait parfaitement et a appelé nos collègues à le voter et elle a raison.

Les habitants du quartier Michelet ont choisi ce nom. Nous-mêmes nous avons décidé que la future station du tramway s'appelle aussi Rosa Parks en accord avec la R.A.T.P. Ce qui est très bien, puisqu'en hommage à cette femme remarquable, dans son comportement et dans son éthique, nous aurons non seulement une grande gare qui portera ce nom, mais aussi une station du tramway.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 38).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux publicités événementielles dans le métro.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération, avec le vœu n° 19, qui est relatif aux publicités événementielles dans le métro et qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui va être présenté en une minute par Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez sans doute remarqué ces derniers temps la multiplication de nouvelles formes de publicité dans le métro, dites événementielles et éphémères.

Il s'agit notamment de la "customisation" des stations. On peut citer Bastille, Trocadéro : à Bastille, une marque de vodka, à Trocadéro, différentes formes de publicité et notamment une banque.

On peut s'interroger sur les limites qui sont fixées à ces nouvelles formes de publicité. Nous avons, nous, réglementé avec le Plan local de publicité l'espace public en surface. Et en sous-sol, depuis longtemps déjà, nous interrogeons la R.A.T.P. pour savoir quelles sont les limites et les règles gouvernant les publicités.

Avec ces nouvelles formes de publicité, nous souhaitons savoir si un règlement est prévu ou si bientôt toutes les stations de métro auront chacune leur marque.

Puis j'insiste à nouveau pour que la R.A.T.P. accorde une place à l'affichage culturel et associatif de la Ville de Paris.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Réponse de Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, c'est une question importante que soulève Laurence GOLDGRAB et tous ceux qui présentent ce vœu avec elle, qui est la question de la publicité dans le métro.

Nous avons déjà eu l'occasion, ici en Conseil de Paris, d'en parler. Rappelez-vous la question du déploiement des écrans LCD dans le métro. Si nous n'avons pu empêcher ce déploiement, en revanche nous avons obtenu que les capteurs susceptibles de modifier les messages publicitaires, pour mieux interpeller les usagers, ne soient pas finalement activés. J'espère que nous serons informés s'ils doivent l'être.

Là, le vœu de Laurence GOLDGRAB concerne plus particulièrement la publicité événementielle, qui est aussi, c'est vrai, une source de nuisance supplémentaire, qui se développe de plus en plus. Elle sollicite les voyageurs de façon un peu plus agressive et, surtout, elle est mal encadrée.

Donc, je souhaite qu'à terme la réglementation existante en surface s'applique aussi en souterrain et sur les bus, parce qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait cette différence. En tout cas, mes interventions, soyez-en sûre, Madame GOLDGRAB, se poursuivront en ce sens auprès de la R.A.T.P.

Je conclurai, pour rappeler aux conseillers de Paris, qu'aucun élu, en tout cas aucun élu du Conseil de Paris, ne siège aujourd'hui au Conseil d'administration de la R.A.T.P. Je le regrette.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 6).

**Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'accès au métro Château-Rouge et Porte des Lilas.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons aux vœux n° 20 et n° 20 bis relatifs à la création d'accès au métro Château Rouge et au métro Porte des Lilas, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, d'une part, et par l'Exécutif d'autre part.

C'est le président Ian BROSSAT qui le présente en une minute.

Mme LEPETIT répondra.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte effectivement sur la création de nouveaux accès au métro Château Rouge et au métro Porte des Lilas. La situation de ces deux stations de métro parisiennes est particulièrement critique. Dans un cas comme dans l'autre, il y a la nécessité d'une nouvelle sortie. Je pense en particulier au métro Château Rouge où véritablement on frôle l'incident tous les jours, du fait que l'on n'a qu'une seule véritable sortie aujourd'hui.

On a déjà eu l'occasion, au sein du Conseil de Paris, de voter plusieurs vœux à ce sujet et d'interpeller la direction de la R.A.T.P. Il se trouve aujourd'hui que nous avons une fenêtre de tir puisque le contrat entre le S.T.I.F. et la R.A.T.P. est en train d'être renégocié et l'objet de ce vœu est précisément que la Ville puisse intervenir auprès du S.T.I.F. pour que la création d'un nouvel accès au métro Château Rouge et au métro Porte des Lilas soit intégrée au programme d'investissement défini dans le nouveau contrat S.T.I.F. - R.A.T.P.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Madame LEPETIT, quel est l'avis de l'Exécutif qui a déposé un vœu ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Tout à fait, je propose un vœu de l'Exécutif, Monsieur le Maire, pour élargir la demande et pour permettre une saisine en bonne et due forme du S.T.I.F. et de la R.A.T.P., qui sont seuls compétents sur ce sujet.

D'abord le S.T.I.F., autorité organisatrice des transports qui est compétente pour définir un programme d'investissement, et la R.A.T.P. en tant que propriétaire des stations, qui devra à ce titre contribuer au financement de ces opérations et qui devra d'ailleurs se mettre en conformité, parce qu'on ne peut pas nous demander d'élargir un certain nombre de stations sur une ligne, et pas sur une autre.

Dans la mesure où il y a de plus en plus de monde dans le métro, il faudrait quand même poursuivre cet objectif.

Alors, j'ai identifié des demandes de ce type dans d'autres quartiers de Paris, au-delà de ce qui est demandé dans le vœu, qui concernent, c'est vrai, à juste titre, Château-Rouge et Porte des Lilas.

L'objet du vœu de l'Exécutif est de demander au S.T.I.F. de lister, avec le concours de la Ville de Paris, des projets identifiés pour qu'ils soient chiffrés et hiérarchisés. Parce que compte tenu des coûts, tout ne pourra pas être fait en même temps, loin s'en faut. Donc, que l'on puisse étudier cela en toute connaissance de cause.

Ce vœu vise aussi à ce que ces projets soient inscrits dans le plan pluriannuel d'investissements du contrat que la R.A.T.P. et le S.T.I.F. sont en train de négocier, car ce n'est pas le cas pour le moment. C'est pour cela que j'approuve ce vœu présenté par Ian BROSSAT et les élus du Groupe communiste et élus du parti de gauche. Ce vœu nous donne l'occasion de l'élargir par un vœu de l'Exécutif, ce qui est très opportun au moment de la renégociation des contrats entre le S.T.I.F. et la R.A.T.P.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je me tourne vers Ian BROSSAT : êtes-vous prêt à retirer votre vœu au profit du vœu plus large de l'Exécutif ? La réponse est affirmative. Le vœu est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 7).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réseau parisien de bus.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 21, relatif au réseau parisien de bus, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. et que Mme DOUVIN va présenter en une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous constatons que le réseau de bus parisien n'a pas été révisé depuis plus de 50 ans, ce qui est quand même une période extrêmement longue et donc, nous considérons que l'offre de déplacements ne correspond pas aujourd'hui aux nouveaux besoins des Parisiens.

De plus, le projet d'aménagement des voies sur berge aura un impact sur la moitié du réseau selon les dires de la R.A.T.P.

Nous demandons donc qu'une étude complète soit lancée sur l'ensemble de la capitale car il ne s'agit pas d'une simple actualisation, de manière à ce que cette étude permette d'identifier les secteurs où l'offre n'est plus en adéquation avec les besoins, à la lumière notamment des évolutions économiques et démographiques.

Nous demandons également que les Parisiens soient associés à cette enquête de manière à ce qu'ils puissent exprimer leurs besoins et qu'ils soient associés à la conception des nouveaux tracés et aussi au redéploiement de l'offre.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Madame LEPETIT, quel est l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 21 ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - L'avis de l'Exécutif est de dire à Mme DOUVIN que nous siégeons ensemble au conseil d'administration du S.T.I.F., et qu'elle sait bien évidemment que seul le S.T.I.F. est compétent pour accéder à la demande qui est formulée dans ce vœu.

Cependant, Mme DOUVIN n'ignore pas que le plan de déplacement urbain d'Île-de-France approuvé par le S.T.I.F. prévoit justement une réflexion sur le réseau bus parisien pour rééquilibrer l'offre de bus en réfléchissant à une meilleure répartition géographique et bien sûr, à une fréquence adaptée aux heures de pointe.

Le S.T.I.F. conduit ce projet et conduira ce projet : c'est inscrit. Bien évidemment, il le fera, je n'imagine pas le contraire, en consultant les Parisiens et évidemment a fortiori, les conseillers de Paris.

Je demanderai donc à Mme DOUVIN le retrait de son vœu puisque nous plaidons ensemble auprès du S.T.I.F. pour que cette restructuration se fasse, et elle se fera, d'ailleurs.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame DOUVIN, retirez-vous ce vœu qui semble déjà exaucé ?

Mme Laurence DOUVIN. - Malheureusement, Monsieur le Maire, il n'est pas exaucé. D'après ce que je peux savoir des études que le S.T.I.F. conduit, ce sont des études qui ressemblent davantage à une simple actualisation qu'à une étude beaucoup plus globale que est celle que nous demandons.

Je souhaiterais véritablement que ce soit l'ensemble du Conseil de Paris qui insiste auprès du S.T.I.F. pour avoir cette étude complète.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Dans ce cas-là, Madame LEPETIT, quel est l'avis de l'Exécutif si le vœu est maintenu ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement sauvage dans les couloirs de bus avenues de Clichy et de Saint-Ouen.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons aux vœux n^{os} 22 et 22 bis, qui sont relatifs au stationnement sauvage dans les couloirs de bus avenue de Clichy et de Saint-Ouen qui ont été déposés, d'une part par le groupe U.M.P.P.A. et d'autre part, par l'Exécutif.

C'est M. Thierry COUDERT qui présente en une minute le vœu n° 22.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, ce vœu est d'une grande simplicité et correspond à la constatation que font les habitants des quartiers concernés par les deux avenues, mais aussi tous ceux qui circulent sur ces deux avenues.

Il y a en permanence des véhicules, notamment des véhicules de livraison, qui bloquent le fonctionnement des couloirs de bus, ce qui, évidemment, perturbe la circulation et notamment le fonctionnement des transports publics.

Nous demandons donc à ce qu'une attention particulière soit portée sur ces deux axes, et notamment dans le cadre de la requalification de l'avenue de Clichy, pour que des verbalisations soient effectuées systématiquement sur tous les véhicules qui empêchent le transport public dans les voies qui lui sont dédiées.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUDERT, pour votre brièveté et votre précision.

Je donne la parole pour répondre à M. le représentant du Préfet de police, s'il le souhaite, sinon à Mme Annick LEPETIT.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, les avenues de Clichy et de Saint-Ouen sont des axes de circulation très importants des 17^e et 18^e arrondissements. Une partie est d'ailleurs classée axes rouge circulation.

Il est effectivement fréquent que les zones de livraison, dont le nombre peut parfois paraître insuffisant compte tenu de la densité commerciale de ces zones, soient occupées par des riverains qui ne libèrent pas assez tôt ces places.

Il est également vrai qu'un certain nombre de livreurs ou d'automobilistes stationnent de manière indue sur la voie publique, et notamment dans les couloirs de bus.

Les effectifs de police des 17^e et 18^e sont déjà sensibilisés à cette situation.

Quelques chiffres pour illustrer mon propos.

En 2011, sur l'avenue de Clichy, 194 procès-verbaux pour stationnement dans des couloirs de bus ont été dressés sur la partie 17^e, et 44 contraventions pour circulation, cette fois, ont également été dressées.

Cela étant, à la suite du vœu qui est émis, des réunions de conseils consultatifs de quartier et également de récentes réunions publiques dont nous avons pu prendre connaissance, des instructions en vue d'une verbalisation renforcée ont été données pas plus tard qu'hier.

J'ai cru également comprendre qu'un certain nombre de points de fixation récurrents se posaient au droit de certains magasins, et on va demander au commissaire du 17^e de prendre contact avec ces magasins pour voir si des solutions à façon peuvent également être trouvées.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT, qui va présenter le vœu n° 22 bis et donner son sentiment sur le vœu n° 22.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite rappeler que nous avons voté ce vœu à l'unanimité au Conseil du 17^e arrondissement, dans la mesure où c'est une demande récurrente, particulièrement sur les avenues de Clichy et de Saint-Ouen. Mais comme ce ne sont malheureusement pas les deux seules avenues de Paris concernées par ces problèmes de circulation et de stationnement illicites dans les couloirs de bus, nous avons préféré faire un vœu de l'Exécutif, là aussi, pour élargir la demande.

Je viens d'entendre le représentant du Préfet de police nous préciser que des mesures seront prises et notamment, que cela a été fait pas plus tard qu'hier : tant mieux !

J'invite sa sagacité à regarder de près les courriers qui sont adressés aux commissaires d'arrondissement puisque c'est souvent à eux que les maires d'arrondissement, comme un certain nombre d'associations de quartier, s'adressent. J'ai eu l'occasion de le faire et là aussi, il n'y a pas forcément d'égalité dans les réponses qu'ils nous donnent : certains nous répondent très vite ; d'autres ne nous répondent jamais.

En tout cas, concernant ces questions d'infractions, nous soulignons aussi que ces infractions ont des répercussions sur les questions de sécurité et, puisque tout à l'heure, un certain nombre de mes collègues ont parlé de sécurité à propos des vélos, moi, je parlerai d'insécurité à propos de stationnement illicite ou de stationnement sauvage, puisque, notamment les cyclistes, mais pas seulement eux, les piétons aussi, sont obligés de prendre un autre chemin, dès lors qu'il y a des voitures qui sont garées, soit dans les couloirs bus, soit en double file, voire quelquefois en triple file, dans certaines avenues ou rues de Paris.

Enfin, concernant les couloirs bus, ne serait-ce que tout à l'heure, avec le vœu présenté par Mme DOUVIN qui parlait de réorganisation des bus avec le S.T.I.F., même si nous n'étions pas d'accord in fine sur les modalités, il n'empêche que, nous le savons, la Ville contribue au budget du S.T.I.F., l'offre de bus a un coût et que, par conséquent, ce coût va aussi avec la qualité de transport qui est exigée par les usagers et donc, de fait, par les contribuables et les élus que nous sommes.

Même en 2012, nous devons continuer à créer des séparateurs, puisque là où il n'y en a pas, il y a forcément de l'indiscipline, qui n'est pas du tout réprimée. Je pense donc qu'il y a des endroits, et là, je m'adresse au Représentant du Préfet de police, qui doivent être, sans doute, un peu plus surveillés que d'autres, et donc, bien sûr, je suis prête, comme je l'avais déjà proposé dans un courrier au Préfet de police, à ce que nous examinions très finement les couloirs bus concernés, et c'est d'ailleurs notre demande à travers ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je me tourne vers M. COUDERT. Votre vœu a été, si je puis dire, le cœur du vœu de l'Exécutif. Est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Thierry COUDERT. - Je maintiens le zoom, puisque je ne suis pas adjoint au Maire de Paris. Je suis modeste localier, donc je maintiens l'intérêt sur ces deux avenues, tout en souscrivant, évidemment, au vœu de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien.

Je demande à Mme LEPETIT, si le vœu n° 22 est maintenu, ce qu'elle recommande comme vote.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur le Maire, comme je vous le disais tout à l'heure, je vais être cohérente, puisqu'il a été voté à l'unanimité au conseil d'arrondissement du 17e. Je regrette juste une chose : qu'il n'ait pas été déposé avec cette mention-là, mais bon, ce n'est pas grave. Forcément, je vais demander à l'ensemble des conseillers de Paris de le voter.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 8).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 9).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un disque vert écologique de stationnement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 23, relatif à la mise en place d'un disque vert écologique de stationnement qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

C'est Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE qui va le présenter en une minute. Allez-y !

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Grenelle 2 prévoit la mise en place de zones d'action prioritaire pour l'air qui ont pour objet d'améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines. Paris fait partie des huit collectivités retenues pour participer à l'expérimentation de ces Z.A.P.A. qui supposent la mise en œuvre de différents dispositifs visant à limiter les émanations polluantes liées au trafic automobile.

Parmi ces dispositifs, figure la limitation, voire l'interdiction, de la circulation des véhicules les plus polluants dans les zones dans lesquelles les valeurs limites réglementaires de la qualité de l'air ne sont pas respectées.

Parmi les diverses incitations pouvant être prises afin de contribuer à lutter contre la pollution, la mise en place d'un disque vert écologique constituerait un outil permettant, dans les zones polluées par la circulation routière, de limiter les émissions de polluants en encourageant l'utilisation de véhicules très faiblement émetteurs.

Ce dispositif incitatif, qui a déjà été instauré avec succès dans une dizaine de villes, parmi lesquelles Bordeaux, Orléans, Avignon ou encore Puteaux, pourrait permettre à nos concitoyens qui feraient le choix de véhicules écologiques de bénéficier de 1 heure 30 de stationnement gratuit sur voirie.

Nous émettons donc le vœu, Monsieur le Maire, que la Ville de Paris mette en place le disque vert écologique et contribue, à travers cette mesure incitative, à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des Parisiens.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame LEPETIT, qu'en pense l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Cette demande apparaît, à première vue, très intéressante, Madame de CLERMONT-TONNERRE, mais si elle était appliquée à Paris, elle serait - c'est un paradoxe - en recul par rapport à ce que nous faisons déjà.

En sous-sol, nous accordons de fortes réductions tarifaires pour les véhicules électriques, hybrides, G.N.V., et les véhicules de petit gabarit également, et en surface, où l'espace est plus contraint, nous accordons déjà 2 heures de gratuité, et non 1 heure 30 comme vous le proposez, donc c'est davantage, pour les véhicules électriques - c'est vrai que nous avons fait le choix de véhicules électriques - sur l'ensemble des places de stationnement payantes et, bien sûr, je précise que pour les résidents, la gratuité s'applique toute la journée ; une carte spécifique de stationnement est remise à chaque propriétaire de véhicule électrique.

Je ne peux donc évidemment pas accepter ce vœu, car je ne voudrais pas que nous soyons en recul par rapport à ce que nous faisons déjà.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Vous voulez dire un mot, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je voulais simplement préciser que mon vœu ne porte pas uniquement sur les véhicules électriques, mais sur d'autres types de véhicules qui roulent au G.P.L., au G.N.V., etc.

Je ne considère donc pas qu'il s'agisse d'un recul et je demande que cette proposition soit étudiée.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au montant et utilisation des recettes des parcs de stationnement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 24, qui est relatif au montant et à l'utilisation des recettes des parcs de stationnement, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

C'est Mme DOUVIN qui le présente en une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Une étude vient de paraître sur le prix des parcs de stationnement et cette étude met en lumière des prix très élevés pratiqués par certains parcs, en particulier dans les 2e, 7e, 8e et 4e arrondissements de Paris.

Selon les exploitants de ces parcs, une importante partie des recettes est reversée aux collectivités qui sont en charge de fixer les tarifs. On sait bien que pour les automobilistes, le niveau de prix est très important, d'autant plus que l'utilisateur paye au mieux à la demi-heure et non au temps réel.

C'est pourquoi nous déposons un vœu demandant qu'une communication soit faite aux élus de Paris sur le montant des recettes qui sont versées par ces parcs à la Ville et sur l'utilisation qui est faite ensuite de ces sommes, afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Madame LEPETIT, l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 24 ?

Il y aura ensuite une explication de vote de M. CONTASSOT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je demande le retrait de ce vœu, parce que vous souhaitez, Madame DOUVIN, que le montant des recettes de chaque parking vous soit communiqué ; il l'est, puisque l'ensemble des tarifs pratiqués dans chaque parking vous est communiqué à chaque fois que nous devons nous prononcer sur une délibération d'attribution d'une délégation de service public, et chaque délégation de service public est votée, bien évidemment, au Conseil de Paris. Je dis "bien évidemment"... En tout cas, c'est le choix que nous en faisons ; je me demande, d'ailleurs, si ce n'est pas une obligation.

Vous n'ignorez pas que le rythme de renouvellement des délégations de service public est continu et donc vous disposez d'un panorama complet et régulier sur les tarifs pratiqués. Mais je souhaite répondre à votre demande, qui est tout à fait légitime. Je vous adresserai, bien sûr, chaque contrat de délégation de service public ; si telle est votre demande, cela ne me pose strictement aucun problème.

S'agissant de vos considérants, juste un mot. Je vous rappelle quand même que les tarifs sont fixés lors des négociations dans le cadre des appels d'offres et que ceci, bien sûr, est encadré par le Code des marchés publics, et prennent en compte le tarif pratiqué sur voirie et, bien évidemment, les tarifs pratiqués dans les parkings alentours, la nature des activités des quartiers qui l'entourent et le niveau d'investissement qu'il y a dans les parkings.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Explication de vote de M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant que président de la S.A.E.M.E.S., je dois dire que j'ai été très surpris de ce vœu, parce que je croyais que Mme DOUVIN siégeait au Conseil d'administration de la S.A.E.M.E.S., mais j'ai dû rêver.

Ces informations sont communiquées régulièrement au Conseil d'administration et Mme DOUVIN devrait savoir que les recettes ne sont pas versées à la Ville, mais servent essentiellement à amortir les coûts d'investissement lorsqu'on construit ou qu'on rénove les parkings.

En fait, c'est un système de rémunération qui est lié effectivement à l'activité globale de la S.A.E.M.E.S. et donc pas simplement, parking par parking, à une fraction des recettes, c'est ce que disait à l'instant Annick LEPETIT.

Deuxième élément, tout cela fait l'objet d'un compte rendu annuel qui est communiqué à l'ensemble des membres du Conseil de Paris lors du contrôle annuel des D.S.P.

Nous voterons évidemment contre ce vœu qui n'a qu'un objectif, en réalité, celui de reprendre un amendement, assez stupide (il faut bien le dire), qui vise à diminuer le coût du stationnement en ouvrage au profit du stationnement en voirie en faisant une tarification à la minute, ce qui serait à la fois impossible compte tenu des D.P.S. en cours et qui se traduirait in fine par une augmentation globale pour compenser les pertes de recettes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame DOUVIN, vous êtes incitée à retirer votre vœu.

Qu'en pensez-vous ?

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, d'abord une impression générale : nous n'avons jamais de réponse à nos demandes d'information concernant le stationnement.

C'est invraisemblable ! Mon groupe ne demande pas que nous ayons les données D.S.P. par D.S.P., on demande une vue d'ensemble. C'est vraiment extrêmement curieux, que ce soit sur la situation des parkings en voirie ou des parkings en sous-sol, quand on demande des chiffres et des éléments d'ensemble, ici, rien, comme si c'était quelque chose dont on n'avait pas le droit de parler, où la situation n'était pas claire.

Je réponds à M. CONTASSOT que, je crois qu'il le sait parfaitement, je participe régulièrement au Conseil d'administration de la S.A.E.M.E.S., il n'est pas question de la S.A.E.M.E.S., je demande une information sur l'ensemble des parkings.

Il est évident que je ne retirerai pas le vœu, j'accepte bien entendu toutes les informations que Mme LEPETIT pourrait nous fournir, mais je pense que ce n'est pas suffisant. Il y a une omerta que je ne comprends pas.

Je maintiens donc ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame LEPETIT, le vœu n° 24 est maintenu.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'ai donné mon avis, mais je suis extrêmement surprise, parce que ce n'est pas le style de Mme DOUVIN de s'énerver comme cela.

Pourquoi parlez-vous d'omerta ? Le mot est un peu fort.

Je vous réponds une chose, Madame - et vous le savez très bien, on en discute assez souvent à l'occasion de la 3e commission, mais pas seulement -, que les délégations de service public passent toutes, les délibérations et leurs annexes multiples, en Conseil de Paris.

Je ne vois pas comment on peut être plus transparent et les tarifs sont affichés.

Bien évidemment, je vous l'ai proposé, je vous communiquerai l'ensemble des 145 délégations de service public que nous avons dans les 145 parkings publics de la Ville de Paris. C'est un peu ardu, mais je vous le propose. Je vous les adresse, il n'y a aucun problème, on peut même essayer de faire faire une synthèse par les services.

Ne parlez pas d'omerta, parlez plutôt de vous faciliter le travail si vous n'avez pas assez d'assistants dans votre groupe.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je conclus que Mme LEPETIT est défavorable à ce vœu qu'elle considère comme déjà exaucé.

On reste paisible.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de la suppression du double-sens de la rue de Clignancourt.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 25, relatif à l'expérimentation de la suppression du double sens de la rue de Clignancourt, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. BOURNAZEL le présente en une minute.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Président.

Madame le Maire, chère Annick LEPETIT, ce vœu que je présente a fait l'objet de diverses rencontres et réunions avec des associations du quartier Clignancourt et avec les habitants.

Il s'agit de la portion de la rue de Clignancourt entre la rue Muller et la rue Christiani dans le sens Nord/Sud puisque, actuellement, c'est en double sens. Or, ce double sens crée de nombreuses nuisances, malgré quelques aménagements partiels réalisés dans le passé : c'est la congestion automobile, la pollution, des nuisances pour les riverains, pour les commerces et pour les nombreux enfants du quartier qui y passent chaque jour.

C'est vrai que de nombreux automobilistes utilisent cet axe Ramey/Clignancourt/Christiani comme un itinéraire malin aujourd'hui, mais il faut agir.

C'est la raison pour laquelle je propose, avec mes collègues, que la Ville de Paris procède maintenant à l'expérimentation, par exemple sur six mois, de la suppression du double sens de la rue Clignancourt.

Concrètement, il s'agit d'empêcher le trafic automobile entre la rue Muller et la rue Christiani dans le sens Nord/Sud, seuls les transports en commun pourront évidemment continuer à emprunter cette portion dans ce sens.

Cette expérimentation doit permettre de mesurer si le trafic automobile de transit diminue, sans pénaliser les rues adjacentes, bien sûr. Nous pourrions ainsi mesurer si la qualité de vie des habitants s'est améliorée de manière significative.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Pour vous répondre, Mme LEPETIT et ensuite une explication de vote de M. GAREL.

Mes chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous avons une demi-journée de retard. Il sera sans doute nécessaire de supprimer le déjeuner si nous continuons sur ce rythme.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai regardé avec beaucoup d'attention le vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe U.M.P.P.A.

En revanche, je ne comprends pas pourquoi ce vœu n'a pas été déposé en Conseil d'arrondissement, parce que je sais que le maire du 18e arrondissement et ses adjoints, l'équipe municipale du 18e, suivent très attentivement cette question et qu'ils ont d'ailleurs engagé une concertation avec les riverains, avec les associations, avec le Conseil de quartier Montmartre (peut-être que Sylvain GAREL complétera mes propos).

En tout état de cause, sur le fond, je ne veux pas me prononcer, je connais bien ce carrefour. Je sais qu'une première phase de travaux a déjà été réalisée. La seconde, je crois, est prévue cette année.

Je ne vois pas vraiment le motif de ce vœu, ici, en Conseil de Paris, puisque tout cela est bien pris en compte par la mairie du 18e arrondissement.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour la brièveté du propos.

Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Le motif, Madame LEPETIT, est simple, M. BOURNAZEL est candidat aux élections législatives et il essaie de récupérer une chose qui est en train d'être mise en place par la mairie du 18e arrondissement.

Depuis des mois, nous travaillons avec d'autres adjoints, moi en tant que délégué aux quartiers verts, à cette interdiction de la circulation dans le sens Nord/Sud.

Monsieur BOURNAZEL, je plaide pour que l'on supprime aussi le sens Sud/Nord et que l'on arrive à un endroit sans voiture.

Nous sommes d'accord avec votre vœu, puisque ce que vous demandez est ce que nous sommes en train de mettre en place. C'est quand même l'une des rares fois que je vois un vœu aussi précis sur un arrondissement arriver directement à l'Hôtel de Ville, sans passer par le Conseil d'arrondissement alors que ce Conseil se tient une semaine avant et que vous aviez tout le temps de le déposer en mairie d'arrondissement pour que l'on ait une discussion au sein des élus du 18^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - D'abord, Monsieur GAREL, ce vœu a été rédigé avec l'association que vous connaissez bien, "Clign'Ensemble", qui m'a demandé de le déposer parce qu'elle attendait depuis des mois que vous fassiez ce travail, vous ne l'avez pas fait et elle souhaite que cela avance de manière concrète.

Je suis désolé si les associations se tournent vers moi et pas vers vous, vu votre inefficacité, il semblerait qu'elles cherchent d'autres interlocuteurs !

Quant à la question du dépôt du vœu en Conseil d'arrondissement, le maire du 18^e arrondissement nous dit souvent que nous déposons beaucoup de vœux et que beaucoup mériteraient d'être déposés directement au Conseil de Paris.

Vous voyez, là, j'ai suivi l'avis de M. VAILLANT mais, vous savez, je le suis d'autant plus que je ne suis pas candidat aux élections législatives contre M. VAILLANT.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons rester dans l'enceinte municipale d'élus locaux, avant les grandes échéances nationales.

Avec un avis défavorable de Mme LEPETIT, je mets aux voix le vœu n° 25...

Lorsque nous intervenons de la tribune, Monsieur BOURNAZEL, vous savez qu'il y a des règles de silence qui sont requises pour le vote.

Donc, je mets aux voix, avec un avis...

Est-il possible que vous vous taisiez, Mesdames et Messieurs ? Merci beaucoup.

Pendant les opérations de vote, il n'y a pas de commentaires.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2012, DPE 16 - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets (PLDP) de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 4^e Commission. Nous examinons le projet de délibération DPE 16 : approbation du Programme local de prévention des déchets de Paris.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me réjouis de la politique active de prévention des déchets que nous menons à Paris depuis 2004, et notamment lors de la période 2006-2010 avec le premier point de prévention des déchets de Paris, qui a déjà permis à notre ville de réduire de plus de 6 % les déchets produits, 36 kilos par habitant par an, alors que l'objectif initial était de 23 kilos par habitant par an.

En effet, face aux crises économique et écologique auxquelles notre société est confrontée, nous devons intensifier notre action à l'échelle municipale, d'où l'importance d'une politique favorisant le passage du tout-jetable au tout-utile, grâce à la limitation des emballages, au compostage, au développement du réemploi ou à la réparation des objets via des recycleries-ressourceries.

Cela pose, à l'évidence, d'importants enjeux économiques et environnementaux à partir desquels notre ville doit construire sa stratégie de prévention des déchets et de réduction des coûts de collecte. En diminuant le flux des déchets et en limitant leur nocivité pour l'homme et l'environnement, nous agissons sur l'ensemble du cycle de vie des produits, de la production-extraction, jusqu'à l'éventuel réemploi-recyclage et pouvons ainsi participer au développement d'un nouveau mode de fonctionnement économique plus respectueux de l'environnement.

La mise en place du Programme local de prévention des déchets à Paris, qui nous est soumis aujourd'hui, est donc une démarche incontournable pour mobiliser dans les années à venir une large palette d'outils, afin de réduire à la source la production des déchets et les volumes à stocker et à incinérer, tout en augmentant le taux de recyclage.

C'est pourquoi, chers collègues, cet accord-partenariat que notre Ville a signé avec l'ADEME pour la période 2010-2015, financé à hauteur de 1,5 million d'euros par an, est très important car il permettra, en cohérence avec l'exigence nationale et européenne, de réduire la production des déchets de 31 kilos supplémentaires par an et par habitant, soit 7 % de plus en cinq ans, pour un volume de 69.000 tonnes en moins de déchets ménagers et assimilés à collecter et retraiter par notre collectivité.

Il s'agira donc, dans le cadre d'une démarche globale, d'associer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs et habitants à la prévention des ressources naturelles en essayant de réduire les gaspillages et en favorisant le réemploi et le recyclage. L'effort supplémentaire qui sera sollicité de tous impliquera, certes, un profond changement de nos habitudes de consommation mais nous permettra de réussir collectivement à réduire la production de déchets de notre ville.

Je souhaiterais donc demander à François DAGNAUD quelles actions la Ville propose pour atteindre les ambitieux objectifs de ce Programme local de prévention des déchets que nous votons aujourd'hui et qui, je l'espère, contribuera dans ce secteur à faire de Paris un exemple.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - J'invite les intervenants à bien baisser leur écran pour que le micro se trouve face à leur bouche.

Merci.

Monsieur DAGNAUD, dans son micro.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Avec le micro dans la bouche, cher Président !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ce n'est pas un Miko, c'est un micro, donc c'est devant !

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - Chers collègues, merci à Annick OLIVIER qui a dit, je crois, l'essentiel : la Ville de Paris fait de la réduction des déchets à la source un objectif prioritaire pour faire diminuer les volumes à transporter, à stocker et à traiter, et réduire ainsi les consommations d'énergies, les émissions de gaz à effet de serre et les gaspillages.

Le Plan de réduction des déchets 2007-2011, initié par Yves CONTASSOT, avait dépassé les objectifs initiaux de réduction et le Programme local de prévention des déchets 2011-2015 qu'il nous est proposé d'approuver aujourd'hui, soutenu par l'ADEME à hauteur de 1,5 million d'euros par an, vise un gain supplémentaire d'au moins 7 % en cinq ans, soit près de 62.000 tonnes de moins à traiter.

Au-delà des objectifs chiffrés, l'enjeu est évidemment de passer du tout-jetable au tout-utile en faisant évoluer les comportements à travers des actions dont certaines, vous le savez, sont déjà engagées, comme le compostage des déchets organiques, la dématérialisation pour réduire le papier inutile ou le réemploi des objets usagés en ressourceries. D'autres, plus nouvelles, seront développées, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'écoconsommation ou la récupération des déchets toxiques.

Ce programme, et c'est une de ses forces, je crois, a été élaboré en partenariat avec les acteurs de l'Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets (l'O3R) et notamment les professionnels, les associations et les élus locaux des mairies d'arrondissement qui ont utilement contribué, et je les en remercie, à l'élaboration de ce dispositif.

A forte composante territoriale, il s'appuie sur les initiatives et propositions des mairies d'arrondissement. Je prendrai quelques exemples parmi beaucoup d'autres : celles de moins de déchets dans le 11^e arrondissement et de l'écoconception dans le 20^e. Il prend appui également sur les conseils de quartier et les associations.

Pour répondre à l'interpellation d'Annick OLIVIER, ce P.L.P.D. retient quatre publics cibles :

- d'abord, les habitants, avec des partenariats avec les gardiens, les associations de locataires, les copropriétés et les bailleurs et avec notamment une opération pilote sur 40 immeubles témoins.

- autre cible : les usagers, par des sensibilisations avec les publics scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées et à travers les réseaux des professionnels de santé, pour les déchets de soins.

- partenariat aussi avec les entreprises, les acteurs économiques, avec l'opération "Entreprise Témoin", notamment dans les secteurs de la restauration, du tourisme et de la distribution, et des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur les marchés, menées en partenariat avec Lyne COHEN-SOLAL, avec des initiatives dont nous aurons à reparler, mettant en œuvre des opérations avec des chefs cuisiniers sur les marchés parisiens.

- évidemment, l'administration parisienne qui doit rester dans son devoir d'exemplarité, à travers des formations d'agents, la poursuite des opérations de dématérialisation, de réemploi des consommables, etc.

L'ensemble de ce Programme local de prévention des déchets est accompagné et soutenu par le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, dans le cadre d'une politique de sensibilisation globale des usagers du bassin d'emploi parisien. C'est peu dire que ce programme ambitieux aura besoin de la mobilisation de chacun des acteurs concernés et je souhaite que les élus, chacun à son niveau, puisse accompagner ce mouvement qui engage, je crois, à la construction d'une métropole durable.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPE 16).

2012, DPE 23 - Convention de financement avec l'ADEME pour l'opération de mise en place de la collecte pneumatique des déchets dans le quartier des Batignolles (17^e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - J'accélère donc le rythme. Nous passons au projet de délibération DPE 23 : convention de financement avec l'ADEME pour l'opération de mise en place de la collecte pneumatique des déchets dans le quartier des Batignolles dans le 17^e arrondissement.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est prévu, en effet, de mettre en place un système de collecte pneumatique des déchets dans le nouveau quartier des Batignolles. C'est un système nouveau en France qui doit apporter des gains en termes de coûts financiers et de coûts énergétiques. Il est donc important que cette expérimentation soit un succès, pour qu'elle puisse être appliquée par la suite lors de la création de nouveaux quartiers.

La convention de financement avec l'ADEME est donc une bonne chose, mais il me semble indispensable que cette expérimentation s'accompagne d'un important travail pédagogique d'information et de communication avec les habitants, car ce sera la clef de la réussite de ce projet.

Le système dépend en effet essentiellement de la bonne volonté des habitants de se déplacer à ces bornes de collecte des déchets. Ils devront s'approprier ce nouveau système qui peut apparaître plus contraignant. Il ne faudrait pas, en fait, que les ordures s'amassent au pied de ces bornes. C'est pourquoi je pense qu'il est essentiel qu'en partenariat avec l'Agence parisienne du climat, ainsi que les bailleurs sociaux, la Ville mène en amont une campagne

de sensibilisation auprès des habitants et dans les écoles. Je voudrais savoir quelles sont les mesures prévues dans ce domaine.

Autre problème qui se pose, celui de la sécurité et des risques de dégradations éventuelles. Que se passerait-il si des personnes malintentionnées s'amusaient à incendier ces tuyaux d'aspiration, car c'est là une interrogation qui revient souvent chez les habitants. Quelles sont en effet les conditions de sécurité prévues à cet effet ?

Voilà, Monsieur le Maire, quelques questions pour lesquelles je souhaiterais connaître ce que la Ville compte apporter comme réponses afin que cette expérimentation se passe dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous sommes appelés à voter aujourd'hui se situe dans le cadre de l'opération de mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets dans le futur quartier Clichy-Batignolles.

Pour rappel, le Conseil de Paris a fixé en mai 2009 le principe et les modalités d'attribution d'un marché par lequel le prestataire devra réaliser un système de collecte pneumatique permettant de collecter les déchets triés des ménages, des institutions et des professionnels sur le territoire des deux zones d'aménagement Cardinet-Chalabre et Clichy-Batignolles.

Ce prestataire devra également en assurer la première phase d'exploitation.

Le Conseil de Paris a approuvé l'attribution de ce marché en septembre dernier, et celui-ci a été notifié pour une durée de 12 ans.

Ceci étant rappelé, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui nous propose de signer une convention de financement entre la Ville de Paris et l'ADEME. Cette convention formalise l'engagement de l'ADEME de subventionner l'opération de collecte portée par la Ville de Paris et l'engagement de la Ville de Paris de réaliser une évaluation précise de l'opération. Une telle évaluation permettra de conseiller d'autres collectivités intéressées par cette technologie innovante, ce type d'opération revêtant effectivement en France un caractère encore assez nouveau, surtout à cette échelle.

Le montant de l'aide attribuée à la Ville de Paris par l'ADEME sera de 1.250.000 euros. Nous pouvons évidemment nous réjouir du fait que l'ADEME ait ainsi retenu le projet de la Ville de Paris, qui a la particularité d'être une ville très dense, et dont la mise en œuvre du projet est particulièrement complexe.

M. l'adjoint au Maire François DAGNAUD, à l'initiative de ce projet, pourra peut-être préciser davantage ces différents aspects de la mise en œuvre de ce projet.

Le choix de l'ADEME marque donc ainsi la reconnaissance de la qualité du projet adapté ici à un territoire particulièrement bien approprié, le quartier Clichy-Batignolles. En effet, Clichy-Batignolles est un écoquartier ambitieux à la hauteur de toutes les ambitions de notre Municipalité en matière environnementale, et cette ambition est ici illustrée par le système de collecte des déchets, mais également par l'énergie utilisée, le traitement des eaux, la performance énergétique des bâtiments, etc.

J'ajoute que cette collecte aura un impact très positif pour le quartier, pour toute la ville de Paris, dans la mesure où elle permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les bruits générés par le trafic, améliorant ainsi le confort de tous les habitants.

Nous pouvons donc, mes chers collègues, nous féliciter de la réalisation de ce partenariat avec l'ADEME. Je vous remercie de bien vouloir le voter.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

M. DAGNAUD, pour vous répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci à Olivia POLSKI et à Fabienne GASNIER de leur intérêt pour cette initiative. En effet, cette réalisation d'un réseau de collecte pneumatique sur le futur écoquartier des Batignolles est une première.

D'autres communes, y compris en agglomération parisienne, vous le savez, se sont ou sont en train de se doter d'un réseau de collecte pneumatique, mais c'est la première fois que dans une ville aussi dense que la nôtre, un tel dispositif est mis en place. C'est ce qui amène l'ADEME à s'y intéresser et à nous apporter son soutien au titre de l'aide aux opérations pilotes, pour un montant de 1.250.000 euros, de façon à atténuer les éventuels surcoûts liés à l'adaptation des nouvelles technologies au contexte national et local pour bâtir un partenariat technique d'évaluation des performances techniques, économiques et environnementales. Ce partenariat permettra à l'ADEME de se constituer un référentiel de méthodes et de données chiffrées pour conseillers d'autres collectivités.

Alors, les deux intervenantes ont eu raison de le rappeler : le succès, qui n'a pas lieu de nous inquiéter d'ailleurs, de ce type de dispositif repose évidemment sur la mobilisation des usagers et leur capacité à s'approprier les outils nouveaux. Rien d'insurmontable a priori, si ce n'est une difficulté que Mme GASNIER aura évidemment à l'esprit : s'agissant d'un quartier nouveau, les habitants ne sont pas là, ou pas tous là, ils vont arriver au fur et à mesure et c'est eux qui devront s'approprier cette nouvelle organisation.

Nous y travaillons. Ce sera aussi une des dimensions du partenariat avec l'ADEME, et puis nous y travaillons déjà et poursuivrons le travail engagé avec Mme KUSTER. J'ai eu l'occasion d'en parler à de multiples reprises avec Annick LEPETIT également.

Il nous reviendra de mettre en place tout un dispositif pour effectivement accompagner la montée en puissance du réseau. Encore une fois, les expériences sur lesquelles nous pouvons prendre appui ne nous inquiètent nullement quant à la capacité des habitants de bien s'approprier les règles de cette nouvelle façon de collecter. Évidemment, dans un écoquartier, cette dernière contribuera grandement à la qualité environnementale et notamment à la suppression de la circulation des bennes. Vous imaginez à quel point ce sera une vraie valeur ajoutée pour la qualité de vie dans ce nouveau quartier de Paris.

Voilà, chers collègues, merci de votre soutien.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPE 23).

2012, DEVE 17 - Attribution de la dénomination jardin Alexandre Soljenitsyne au jardin situé place de la porte Maillot (16e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 17 : attribution de la dénomination jardin Alexandre Soljenitsyne au jardin situé place de la porte Maillot (16e).

M. CORBIÈRE a la parole.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je vous ai vu tiquer, Monsieur le Président.

Je me suis inscrit sur ce projet de délibération afin que mon opinion soit entendue par cette Assemblée. Je crois qu'il faut considérer Soljenitsyne pour ce qu'il a été et fut, un écrivain et une des victimes du stalinisme, victime d'une dictature, indiscutablement.

Mais vouloir en faire un des symboles de la liberté est une erreur absolue et la marque d'une méconnaissance de ce que pensait Soljenitsyne. S'il fut une victime du stalinisme, il n'empêche que sa propre vision de la Russie, de son pays, et même de l'ensemble du monde et des civilisations, je pourrais dire d'ailleurs, était une nostalgie de la Russie tsariste, monarchiste. Il était violemment opposé aux révolutions russe et française. Il a même été invité en 1993 par Philippe de VILLIERS pour venir en France dire tout le mal qu'il pensait de la révolution française et de notre déclaration Liberté-Égalité-Fraternité qu'il jugeait comme intrinsèquement perverse.

Et il était clairement antisémite. Il l'a encore écrit dans son dernier ouvrage, en 2001, "Deux siècles ensemble" donne une vision abjecte de l'histoire de la Russie marquée par une vision repoussante, systématiquement antisémite, expliquant que les juifs étaient victimes des pogroms dont ils étaient eux-mêmes responsables, réhabilitant le tsar, dont je rappelle que l'armée blanche du tsar avait pour chant un chant dont les paroles disaient "nous tuons les youpins", et c'est cela que réhabilite Soljenitsyne.

Alors laissons-le là où il est, mais de grâce, laissons Paris, capitale de la France et de la République, gardons sur ses murs ceux qui méritent l'honneur de pouvoir mettre leur nom, mais ne donnons pas le nom de Soljenitsyne, qui fut, par les idées qu'il a exprimées, par ce qu'il a écrit, l'adversaire le plus résolu des principes républicains qui nous unissent.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous auriez pu ajouter qu'il était aussi passablement homophobe !

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - On se demande pourquoi ce vœu a été voté quand il a été présenté par moi-même et Yves POZZO di BORGIO, en 2008 et en 2010, car il a été voté à une majorité !

S'il était antisémite, homophobe, et je ne sais quoi d'autre... impérialiste, etc., je me demande pourquoi une majorité l'a voté. C'est la première question.

La deuxième question est que... je n'ai pas envie de polémiquer avec Alexis CORBIÈRE. Alexis n'aime pas Alexandre : c'est comme ça, mais qu'est-ce que vous voulez, peu importe !

Je rappellerai simplement ce que dit Lech WALESA à propos de Soljenitsyne ; je le cite : " Soljenitsyne appartenait à ce groupe de personnalités irremplaçables et nécessaires pour créer un monde meilleur. Ce n'était pas un grand homme d'action, mais c'était un brillant visionnaire. Ses diagnostics en faisaient presque un prophète. En ce sens, il m'a aidé dans mon combat pour la liberté".

Tout est dit : je n'ajouterai rien à cette polémique stupide et un peu stérile. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Il n'est jamais stupide d'éclairer et de débattre. Les opinions sont toutes respectables.

Mme GIBOUDEAUX a la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je voudrais rappeler, concernant les dénominations de places, de rues et de squares, qu'une commission s'est réunie. Je pense que ce débat a dû avoir lieu lors de la commission suivi par un vote qui propose le square qui est porte Maillot, donc il faut aussi accepter que dans ces commissions, des décisions soient prises et qu'elles soient appliquées suite aux vœux qui sont proposés au Conseil de Paris. C'est dans cette logique que nous nous retrouvons aujourd'hui avec ce projet de délibération.

Je partage les critiques que fait M. Alexis CORBIÈRE sur la fin de la vie d'Alexandre Soljenitsyne, évidemment, mais je pense que par rapport à un lieu public, le grand public, quand il va voir le nom d'Alexandre Soljenitsyne, va plutôt faire référence au roman qu'il a écrit sur le goulag, sur cette dénonciation des camps staliniens, et je pense que c'est important, parce que c'est lui, quand même, qui l'a rendu visible à un grand public dans les années soixante-dix, je m'en souviens très bien, et je pense que c'est à cela qu'on fait référence quand on donne le nom d'une personne sur un lieu public. Effectivement, ce n'est pas sur toute sa vie, c'est sur cette période qui, je crois, est la plus connue du grand public ; c'est pourquoi je vous invite, malgré les réserves que je partage sur la fin de la vie et les positions très slavophiles de Soljenitsyne, à voter ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Donc souplesse pour Soljenitsyne, intransigeance pour Céline. Nous allons donc passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je suis très content de ne pas voter.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 17).

Vœu déposé par M. CHERKI relatif à la création d'une ZAPA dans le 14e.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ces vœux n'ayant pas été présentés sont donc considérés comme retirés.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'un lieu culturel alternatif dans la Halle 3 sur les terrains Clichy-Batignolles.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 27, relatif à la création d'un lieu culturel alternatif dans la Halle 3 sur les terrains Clichy-Batignolles, est déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER qui sera remplacée par M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, ce vœu est le résultat de la rencontre entre, d'un côté, le remontage prévu de la Halle 3, qui est un bâtiment industriel, le dernier qui ait pu être sauvé sur les terrains Clichy-Batignolles, d'une certaine importance du point de vue patrimonial, et, de l'autre côté, la double préoccupation selon laquelle il n'y a jamais trop, et c'est un euphémisme, de lieux alternatifs culturels à Paris et que, d'autre part, se pose la question, qui a été en partie traitée par les États généraux de la nuit, du dépérissement relatif de la nuit parisienne par rapport à d'autres villes internationales.

Nous avons là un lieu qui, par son architecture, par son positionnement urbanistique, ne poserait aucun problème, se prêterait aussi bien à une activité de lieu culturel alternatif de jour que festive nocturne, qui ne poserait aucun problème de voisinage, puisque nous nous situons effectivement sur des terrains nouveaux... Je sais qu'on dira que les parcs sont fermés la nuit, mais on a bien résolu le problème pour le Rosa Bonheur aux Buttes-Chaumont.

Nous pensons que ce lieu est véritablement fait pour ce type d'activités, qui manquent cruellement dans cette partie de Paris, et qu'il serait effectivement important de donner un signe au monde alternatif culturel et au monde de la nuit par le vote de ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je voudrais rappeler des éléments de calendrier pour l'installation de cette Halle. Cela se fera dans la prochainement mandature, probablement en 2015, donc je pense qu'il est un peu prématuré de figer une destination sur un site qui va être installé dans quelques années... La Halle va être recomposée et reconstruite sur site à partir de 2015, dans un quartier, comme l'a rappelé François DAGNAUD, qui est en construction, avec des habitants qui vont arriver, mais je pense qu'ils ont leur mot à dire aussi, si l'on fait une concertation sur cette dernière tranche du parc Clichy-Batignolles, et je pense que c'est donc un peu prématuré, aujourd'hui, de figer une destination.

Je voudrais rappeler aussi qu'on a déjà eu des réunions de concertation sur le parc Clichy-Batignolles et cette proposition n'a jamais été évoquée. C'est aussi important de respecter quand même un petit peu les réunions publiques avec les concertations qui y sont associées. Des propositions avaient été faites sur la Halle visant à préserver l'histoire du site, d'où l'idée d'intégrer dans cette halle ferroviaire une partie du jardin du rail, d'installer un kiosque gardien, un kiosque sanitaire pour l'exploitation du jardin, une demande aussi d'installer des ruches, donc un rucher pédagogique qui avait été proposé aussi par des associations, les habitants, et, effectivement, une demande de concession qui pouvait prendre sa place dans cette Halle.

Je pense qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans le calendrier de cette concertation, donc je vous demande de retirer ce vœu et qu'on organise une concertation avant l'installation de la Halle, peut-être en 2014, et de voir comment la Halle va être d'abord réinstallée, parce que cela pose aussi des problèmes techniques et aussi d'inviter tous les nouveaux habitants de ce quartier à participer à cette concertation, parce que je pense qu'ils auront leur mot à dire sur ce nouvel équipement.

Je voudrais ajouter aussi que si vous faites référence à Rosa Bonheur dans le parc des Buttes-Chaumont, c'est vrai que ce n'est pas simple à gérer non plus ; ce n'est pas simple à gérer pour la vie du parc et par rapport aux riverains. Nous avons une expérience mitigée des concessions qui sont ouvertes en dehors des horaires d'ouverture des parcs. Rosa Bonheur se trouve en lisière du parc des Buttes-Chaumont, ce qui rend son exploitation plus facile. Là, la Halle se trouve quand même dans le parc, donc je ne vois pas comment on pourrait autoriser un tel équipement de nuit sans prendre en compte des contraintes, y compris de sécurité, parce qu'on a aussi des plans d'eau, on a un parti pris dans le parc qui est fait pour être ouvert la journée et surveillé et non pas ouvert toute la nuit, donc il faudrait complètement revoir la conception du parc et je pense que ce ne sont pas du tout les demandes que nous avons eues lors des dernières réunions de concertation sur ce parc.

Je vous demande de retirer ce vœu, sinon je donnerai un avis défavorable.

En revanche, je pense qu'il est important de, peut-être, se fixer un calendrier pour la concertation de ce nouvel équipement au sein du grand parc de 10 hectares de Clichy-Batignolles.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur COUDERT ?

M. Thierry COUDERT. - Je crois, Monsieur le Maire, que sur une affaire comme celle-là, on ne peut pas simplement se limiter à des concertations locales, car le projet qui est avancé est un projet d'intérêt parisien global, voire supérieur.

Mais, je trouve assez paradoxal qu'on se préoccupe de la vie de futurs habitants, alors que, déjà, on a du mal à gérer lorsqu'il y a des activités nocturnes qui arrivent après que des habitants soient installés. Je serai pour la logique inverse, il y a un moment où il faut savoir donner une certaine priorité à la nuit parisienne et si on n'est pas fichu, sur des terrains qui sont aujourd'hui non habités, de fixer une dévolution à ces terrains, je ne sais pas comment on pourra gérer le reste. Entre d'un côté les ruchers, le musée du Rail et, de l'autre côté, une activité de lieu culturel alternatif, je sens bien qu'il y a deux projets de société !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Parfait.

Avec un avis défavorable...

Il est intervenu en votre nom, chère Madame la Maire, et nous avons une demi-journée de retard.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je voudrais intervenir.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Un mot alors...

En bonne entente... Mme KUSTER ne cherche pas à retarder ; simplement, je voulais lui dire que son adjoint avait parlé.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Si vous appelez Thierry mon adjoint, cela ne va pas le faire !

Monsieur le Maire, j'ai entendu la réponse de Mme GIBOUDEAUX. Plusieurs choses.

D'abord, je souhaite revenir sur le souci, auquel vous devez être particulièrement sensible, Monsieur le Maire, concernant la vie nocturne à Paris et le fait que les terrains des Batignolles sont une opportunité formidable pour développer la politique culturelle municipale au niveau parisien.

On entend, en effet, la réponse de Mme GIBOUDEAUX concernant la Halle, nous en avons déjà discuté ensemble, sur des thématiques plus portées vers l'éducation des enfants, le jardinage, ce qui est, en soi, à mon avis, d'ailleurs, quelque chose d'intéressant, mais je dois dire que l'un ne doit pas empêcher l'autre et lorsque Thierry COUDERT rappelle à juste titre que nous sommes là dans un lieu qui doit nous interpeller tous au niveau parisien, la réponse qui a été faite de dire : "ce ne sera pas avant 2015", je pense qu'on ne peut pas l'entendre, parce que c'est maintenant qu'on doit se poser la question du devenir de ces terrains dans leur ensemble.

Lorsqu'on parle de concertation locale, Madame GIBOUDEAUX, le problème, c'est que quand on fait cette concertation, il remonte beaucoup de choses, comme, par exemple, une piscine ou d'autres souhaits. Or, on n'en tient pas compte, de cette concertation, et Dieu sait si les besoins en équipements sportifs sont aussi nécessaires.

Donc on ne peut pas se retrancher derrière cette concertation-là, il y a, en effet, une responsabilité de l'exécutif municipal de comment ces terrains vont évoluer, entre autres, en matière de politique culturelle, et je voudrais donc dire, pour rejoindre ce que disait Thierry COUDERT, qu'au-delà de ce lieu, qui est un lieu, à mon avis, emblématique,

sur lequel on doit avoir une réflexion dès maintenant, il y a également les décors de l'Opéra dont nous avons déjà parlé ensemble.

Je souhaite aussi que, dans cette réflexion relative à la vie culturelle parisienne, nocturne et diurne d'ailleurs, soit prise en compte également le devenir de ces décors de l'Opéra.

Je referme la parenthèse. Je pense qu'il faut qu'on prenne le temps de regarder à chaque fois l'opportunité de privilégier la culture et, là, la culture est absente, à part les cinémas qui vont s'installer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Après cette perche tendue de Mme KUSTER à M. COUDERT, et malgré un avis défavorable, je mets donc aux voix le vœu...

Non, vous n'allez pas faire un débat interne au 17e sur vos projets de circonscription. Là, on est sur un projet local.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Pas d'intervention pendant les votes ! C'est drôle, vous avez de l'expérience et vous êtes indisciplinés.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Vous étiez absent.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ne faites pas d'intervention pendant les votes ! Monsieur DUBUS, vous savez bien que, dans d'autres instances, vous ne le feriez pas. Au Conseil de Paris, c'est comme ailleurs : discipline et ordre !

Il est donc repoussé.

Le vœu n° 28 relatif à la signalisation...

Un comptage, si vous voulez, avec plaisir. Aucun problème. D'où je suis, j'ai bien vu. Si, je sais compter. Attendez, ce n'est pas vous qui présidez la séance, Monsieur de SAINT-FLOUR, c'est moi ! SAINT-ETIENNE, pardon. Je me suis trompé, cela arrive.

Mais je fais ce que je veux ! Mais vous êtes très indisciplinés.

Alors, on va compter donc. Le vœu avait un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 18 pour.

Qui est contre ? 31 contre.

Cela vous va ? Merci. Vous voyez que mes yeux savent compter.

Mais le temps est long, on pourra en rediscuter.

Maintenant...S'il vous plaît !

Mes chers collègues, nous examinons le vœu n° 28 relatif à la signalisation...

Mais est-ce que vous pouvez vous taire ? Quand même, c'est incroyable !

Vœu déposé par MM. Christian SAINT-ETIENNE, Jean TIBERI et Yves POZZO di BORGIO relatif à la signalisation du square Restif de la Bretonne (5e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 28 relatif à la signalisation du square Restif de la Bretonne, selon la prononciation, a été déposé par M. SAINT-ETIENNE, M. TIBÉRI et M. POZZO di BORGIO.

La parole est à M. SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, depuis une délibération du Conseil de Paris du 29 janvier 2001, l'espace vert situé à l'angle des rues de la Bûcherie et du Haut Pavé dans le 5^e arrondissement est officiellement dénommé square Restif de la Bretonne. Ce square est de taille modeste, il ne compte que deux arbres, mais les élus parisiens de l'époque, répondant à une initiative du regretté académicien Jean Dutourd, ont voulu rendre hommage à ce célèbre écrivain du XVIII^e siècle, décédé en 1806, à quelques mètres de là, rue de la Bûcherie.

Les riverains sont très attachés à ce petit morceau de verdure. Malheureusement, aucune plaque ou inscription ne matérialise à ce jour cette dénomination. Pour le passant, c'est un square anonyme.

Avec le maire du 5^e arrondissement et conformément à la délibération DAUC 14 du 29 janvier 2001 du Conseil de Paris, nous demandons simplement que l'appellation square Restif de la Bretonne soit matérialisée, afin de rendre hommage à cet écrivain.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, avis favorable. Un panneau sera prochainement installé, mais je voudrais dire que mon cabinet est à la disposition des élus qui ont des demandes à faire, et je pense que cela allégerait énormément notre ordre du jour du Conseil si cela pouvait se passer ainsi. Par un simple mail on aurait pu résoudre ce problème, sans passer par notre Conseil de Paris pour mettre des panneaux qui manquent. Je pense que c'est un peu regrettable que l'on passe par le Conseil de Paris pour ce genre de demande.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

On est dans les votes, est-ce que vous pouvez vous taire pendant les votes !

Je recommence le vote, dans le silence.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 10).

2012, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SGCP 1 : création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème : modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris, état des lieux et mise en perspective.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Il suffit de tenir des permanences dans la plupart des mairies d'arrondissement, en tout cas dans celles du nord-est parisien, pour se rendre compte que la question du logement est vraiment une priorité absolue pour les habitants de notre ville, et qu'il y a énormément de difficultés pour eux à pouvoir accéder à un logement, et en particulier à un logement social, car c'est dans ce cas-là où nos concitoyens viennent nous voir.

Au cours des années où j'ai fait ces permanences, comme j'imagine beaucoup d'entre vous, j'ai pu me rendre compte...

Le bruit derrière, c'est...

Je disais donc qu'il suffit de faire des permanences pour se rendre compte des difficultés qu'il y a pour les Parisiens, premièrement à trouver des logements, c'est certain et cette M.I.E. ne va pas vraiment résoudre le problème mais les problèmes sont extrêmement difficiles dans ce domaine, et deuxièmement à comprendre comment sont choisis ceux qui vont avoir la chance d'obtenir un logement social.

Je pense que notre Ville a encore, même s'il y a eu d'énormes avancées depuis 2001, une certaine opacité dans la façon dont sont attribués les logements sociaux, que cela soit à la Mairie de Paris, dans les mairies d'arrondissement, à la Préfecture de police, par le 1 % patronal.

Le but de cette M.I.E. est d'arriver à ce qu'il y ait des méthodes les plus objectives possibles dans l'attribution des logements, ce qui nous permettrait de pouvoir à ce moment-là dire aux gens qui demandent des logements sociaux combien de temps ils vont devoir attendre avant d'espérer raisonnablement avoir un logement social.

Je pense qu'il est plus insupportable pour les gens de ne pas savoir s'ils auront un logement dans six mois, trois ans, cinq ans ou dans quinze ans. Si on dit à des personnes, lorsqu'on lit leur dossier, avec ce type de dossier il vous faudra au moins dix ans pour avoir un logement social, je pense que les gens vont à ce moment-là peut-être trouver d'autres solutions à leur problème, plutôt que d'attendre quelque chose qui risque de ne pas venir ou de ne pas venir rapidement.

Je crois que cette M.I.E. est très importante. On va essayer de voir vraiment déjà comment cela se passe et comment on pourrait trouver des méthodes pour que les Parisiens aient vraiment l'absolue certitude que leur demande est prise en compte et que les priorités, que nous ne déciderons pas au niveau de la M.I.E. mais qui seront décidées par les élus de Paris, comment ces priorités seront réellement respectées lorsqu'on examinera leur dossier.

Je voudrais terminer en remerciant le Maire de Paris d'avoir accepté que cette M.I.E. se tienne, remercier bien sûr les élus écologistes et aussi les élus socialistes qui ont signé pour permettre à cette M.I.E. d'avoir lieu.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette M.I.E. , qui est la septième lancée depuis cette mandature, en général, on peut dire que c'est un exercice généralement apprécié de ceux qui y participent, à condition bien évidemment que ces travaux ne soient pas dirigés et les conclusions écrites d'avance.

Mais les déclarations que vous avez faites ce matin, M. GAREL, dans le "Le Parisien" ne peuvent que nous inquiéter. Vous parlez d'un éventuel copinage dans les attributions, notamment de la part des maires d'arrondissement. C'est une accusation très grave. Nous verrons si elle est justifiée lorsque cette mission aura rendu ses travaux. Pour notre part, nous ne le croyons pas.

Pourtant, le thème que vous avez choisi est un thème excessivement important, vous l'avez dit, notamment pour ceux et celles - ils sont maintenant 127.000 - qui sont demandeurs de logement à Paris, en augmentation de 15 % depuis dix ans.

Nous le savons, ce processus d'attribution d'un logement social est complexe. C'est la raison pour laquelle, Monsieur GAREL, il faut faire attention, il faut être prudent dans ses déclarations et notamment dans ses déclarations à l'extérieur, car ce sont des déclarations qui sont lues par les demandeurs de logement, notamment les demandeurs de logement des arrondissement concernés.

Le processus d'attribution d'un logement social à Paris est extrêmement compliqué, puisqu'il faut passer d'abord par une Commission de désignation, puis ensuite par la Commission du bailleur social et, éventuellement, si vous êtes dirigés par la loi D.A.L.O. vers la Préfecture, par une Commission préfectorale.

C'est un cheminement très compliqué, dont la lisibilité mérite d'être explicitée aux demandeurs de logement. Le travail de cette mission d'information ne débute cependant pas "ex nihilo".

Il existe en effet un nombre conséquent d'expertises réalisées par les organismes de contrôle des bailleurs sociaux et d'observatoires dédiés à l'accès au logement social.

De la même manière, les élus disposent d'un outil de connaissance appréciable, c'est la parution annuelle que l'A.P.U.R. consacre au sujet. Elle offre une analyse de la demande sociale et un panorama des bilans en matière de désignation et d'attribution, "via" notamment les dispositifs que sont le D.A.L.O. ou l'accord collectif départemental.

C'est certes là un recueil de données et non pas une étude prospective, mais derrière la neutralité apparente des chiffres peuvent naître des constats et des pistes de réflexion pour la mission d'information.

Il y a d'abord, je viens de l'évoquer, le foisonnement des textes et des circuits qui confine à la complexité, voire à la lourdeur.

Il y a par exemple à évaluer le poids dans la décision des membres des Commissions qui doivent départager "in fine" entre des candidatures qui sont toutes légitimes, si elles sont présentées.

Il y a aussi des interrogations sur les raisons qui amènent des bailleurs à refuser des dossiers et sur celles des candidats qui se désistent. A titre d'exemple, 649 ménages ont refusé en 2010 les propositions faites par Paris Habitat sur son contingent propre.

Un tiers de ces 649 n'a pas explicité son choix, quand une part importante invoquait des considérations tenant à l'insécurité et au mauvais environnement des logements qu'on leur a proposés.

On peut y voir un phénomène de dégradation des conditions de vie dans le patrimoine de Paris Habitat.

Comme vous le savez, chers collègues, l'Inspection générale secondera les élus dans cette mission. Si j'évoque ce service, c'est que j'ai en mémoire ses audits sur l'accès au logement social, plus particulièrement celui relatif à la fiabilité et à la déontologie du dispositif de présélection au sein de la Commission centrale de la mairie.

On aurait été fort étonné d'y apprendre que la transparence était un leurre et le favoritisme la règle.

Je prends acte du satisfecit qui a été donné par l'Inspection générale, mais qui aurait pu croire, si la C.N.I.L. ne s'en était saisie, que le fichier de gestion locative de Paris Habitat, dont on a parlé hier, comportait des données subjectives sur ses locataires, totalement inacceptables ?

J'espère pour le moins - et ce sera l'un des sujets de la mission - qu'elles n'ont eu aucune influence sur les demandes de mutation interne réalisées par les bailleurs sociaux, car il y a attribution et il y a mutation.

Pour en revenir à l'Inspection générale, j'ai relevé dans son rapport une observation générale instructive pour notre future mission. Les inspecteurs reprennent le commentaire d'un membre de la Commission qui déplorait, je cite, que : "une famille lambda passe à côté de l'attribution quand elle est "normale" et les inspecteurs de préciser que cette réaction tient à la nature des critères de choix qui privilégient les personnes rencontrant tel type de problème ou rentrant dans telle ou telle catégorie sur un ménage modeste ne présentant aucune de ces caractéristiques.

Bref, un candidat qui ne rentrerait dans aucun des critères des Commissions peut-il espérer l'attribution d'un logement social dans un délai qui ne soit pas totalement déraisonnable ? C'est aussi une des questions que la mission devra se poser.

Pour en terminer, je vous confirme le grand intérêt du groupe Centre et Indépendants pour cette septième mission d'information conduite par le Président GAREL et je vous en remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur DUBUS, pour l'intérêt que vous portez à cette mission. Je suis heureux que vous puissiez travailler avec nous sur cette mission d'information, mais quand vous citez une de mes déclarations dans un journal, soyez précis.

Je n'ai pas dit qu'il y avait du copinage dans les mairies d'arrondissement, j'ai dit que, "d'ailleurs, beaucoup de Parisiens qui viennent nous voir dans nos permanences sont encore convaincus qu'il y a du copinage dans les attributions".

Je ne dis pas qu'il y en a, mais que beaucoup de gens sont convaincus qu'il y en a. Ils viennent aussi pour cela, c'est bien pour cela qu'il faut essayer de crever cet abcès.

Vous n'allez pas me dire, Monsieur DUBUS, que vous n'avez jamais rencontré un Parisien qui a l'impression que son tour de demandeur de logement n'a pas été respecté et qu'il a l'impression que des copains de quelques personnes sont passés avant lui.

Je ne dis pas que c'est vrai, mais que cette impression perdure. Ce n'est pas la même chose.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. DAGNAUD répond, d'après ce qui est indiqué sur ma feuille.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je suis seul ce matin, donc je répondrai.

Moins sur la question de fond, mais la mission aura son travail à faire sur les questions et le périmètre qui vient d'être évoqué.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On laisse M. DAGNAUD répondre, n'ayez pas de conversations hors micro puisqu'elles n'existent pas, les seules qui existent sont celles qui sont enregistrées dans le micro.

Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - En sachant que je ne peux pas répondre sur la question du logement, il ne m'appartient pas de le faire, je veux simplement saluer cette nouvelle mission d'information et d'évaluation qui confirme, s'il en était besoin, le succès de cette initiative innovante introduite par notre règlement intérieur en début de mandature et la façon dont les différents groupes se sont heureusement appropriés cet outil nouveau de travail.

Pour le reste, je ne doute pas que la mission saura produire un travail de qualité dont il sera rendu compte devant le Conseil de Paris à la rentrée.

Nous bénéficions à partir de maintenant du support bienvenu d'une mission M.I.E. logée au S.G.C.P. et qui est pilotée par Mme DUCHEFDELAVILLE, qui sera "le bras armé", si j'ose dire, des élus siégeant dans cette mission.

Bon courage et à très bientôt.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec les soutiens de MM. GAREL et DUBUS, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2012, SGCP 1).

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à la mise à disposition d'un local pour l'association de soutien scolaire "Nour".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 5e Commission avec l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 29, relatif à la mise à disposition d'un local pour l'association de soutien scolaire "Nour", a été déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS.

La parole est à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

"Nour" est une association de solidarité située porte de Saint-Cloud dans le 16e arrondissement. L'association s'est fixée comme objectifs de récupérer et encadrer les enfants et les jeunes en situation difficile, de faire le suivi scolaire et de lutter contre l'analphabétisme.

Durant l'année scolaire, l'association travaille en étroite collaboration avec les parents d'élèves et les enseignants des écoles Murat et Parc des Princes et du collège Claude Bernard, ce qui permet d'insister sur certains points et tenter de combler les difficultés rencontrées par certains élèves.

Il est essentiel que l'enfant dispose de moyens méthodologiques et des outils pédagogiques nécessaires pour que sa scolarité se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le soutien scolaire est également le fait d'apporter de l'aide aux familles en difficulté.

Aujourd'hui, l'association cherche un local pour poursuivre son développement. Avec mon collègue David ALPHAND, nous émettons donc le vœu que le local sis au 6, rue Lecomte-du-Nouy, inutilisé depuis des mois, soit mis à disposition de l'association "Nour".

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame DREYFUSS.

Pour vous répondre, M. BOUAKKAZ, brièvement ?

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quel beau projet que celui de cette association !

Si ce vœu permet de rappeler le rôle éminent des associations comme amortisseur en ces temps de crise, je le trouve utile et, avec ma collègue Colombe BROSEL, nous faisons tout pour faciliter la vie des associations qui apportent aux plus fragiles d'entre nous un soutien scolaire face à la baisse continue des moyens dévolus à l'Education nationale, mais ceci est une autre histoire.

Pour ce qui concerne l'attribution des locaux aux associations, Madame DREYFUSS, sachez qu'elle relève d'une Commission qui s'appelait avant la C.A.R.L.A. et qui s'appelle maintenant la C.A.L.A.S., mais qui chante toujours aussi juste et qui est animée par des fonctionnaires de la Ville, qui gèrent le peu de locaux dont nous disposons selon des critères transparents, liés à l'arrivée dans la file d'attente des associations, le rapport mètres carrés demandés/mètres carrés disponibles et, évidemment, je vous encourage à faire parvenir le dossier de l'association "Nour" à cette commission, de façon à ce que, en fonction des règles que je viens de vous décrire succinctement, sa demande soit inscrite.

Je ne peux donc accepter votre vœu en l'état.

Je vous propose de le retirer moyennant mon engagement à faire étudier cette demande par la commission ad hoc dans les délais les plus raisonnables. Faute de quoi, je serais navré d'avoir à demander le rejet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous vouliez faire une explication de vote ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Je voulais répondre à l'adjoint au Maire que j'acceptais ce qu'il vient de me proposer, à savoir que je lui transmette le dossier pour que cette association puisse obtenir un local.

Je retire ce vœu, bien évidemment, et je prendrai contact avec ses services pour le suivi du dossier.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la multiplication des incendies de deux-roues motorisés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je sou mets maintenant à votre examen le vœu n° 30, relatif à la multiplication des incendies de deux-roues motorisés, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Madame LEPETIT ? Brièvement !

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais effectivement rapidement présenter ce vœu. J'avais déjà eu l'occasion de saisir M. le Préfet de police en septembre 2010 sur cette question, c'est-à-dire sur les incendies criminels concernant les deux-roues motorisés.

C'est vrai qu'il y en a plusieurs. C'est souvent par séries. Ce sont des actes qui se multiplient et il faut, bien évidemment, que nous en soyons tous alertés et tous sensibilisés.

Ces actes criminels, il faut bien les qualifier ainsi, mettent en cause d'abord la sécurité de nos concitoyens. Il y a eu quelques exemples récents ; je pense particulièrement au 17e. Cela a été le cas rue Truffaut. Ils portent atteinte aussi aux biens matériels et puis, bien sûr, suscitent naturellement de vives inquiétudes de la part des riverains. Chaque incendie de ce type a également un coût. Il y en a eu un, tout récemment, qui s'est produit rue de Saussure, avec une vingtaine de deux-roues motorisés qui ont pris feu. Je veux juste donner cet exemple, mais c'est un coût pour la Ville de 25.000 euros.

Au-delà de l'incivisme, de l'acte criminel qui peut avoir des conséquences extrêmement graves, je pense aux riverains ou aux passants, à ce moment-là, il y a aussi des conséquences matérielles sur le budget de la Ville et, par conséquent, sur les contribuables parisiens.

C'est la raison aussi pour laquelle j'interviens ce matin.

Je souhaite donc interroger M. le Préfet de police pour savoir quel type d'enquête et de suivi est accordé à ces actes-là. Je suis certaine que Myriam EL KHOMRI, adjointe au Maire en charge de la prévention et de la sécurité, sera aussi sensible sur la question des moyens qui sont mis en œuvre par la Préfecture de police.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rappeler qu'il y a, en effet, une multiplication de ces actes criminels sur l'ensemble du territoire parisien - Annick LEPETIT a cité un exemple dans le 17e arrondissement - comme peuvent en témoigner les signalements en arrondissement et les interventions récurrentes des pompiers.

D'ailleurs, je rappelle que nous avons inauguré la semaine dernière, en présence notamment du Maire de Paris, du Ministre de l'Intérieur mais également d'Annick LEPETIT et de Mme KUSTER, le centre opérationnel des pompiers à Champerret dont la Ville avait participé au financement à hauteur de 20 % et qui s'intéresse particulièrement à cette problématique.

Je voudrais également saluer l'effort conséquent d'Annick LEPETIT et de l'équipe municipale pour accroître le nombre des places de stationnement mises à disposition des deux-roues. Aussi facile et attrayante que puisse être la place sur le trottoir, cela reste particulièrement gênant pour les Parisiens ; je pense, bien sûr, aux piétons et principalement aux personnes à mobilité réduite, aux parents avec enfants et poussettes.

Il faut y remédier, et nous demandons donc à M. le Préfet de police de s'intéresser particulièrement à ce problème dans sa double composante :

- la destruction de biens publics, occasionnée par exemple par des incendies ;
- mais également la dérégulation de l'espace public par un phénomène grave, qui est noyé dans les statistiques de la délinquance.

Sur la question du stationnement, je proposerai à mon tour que la question du stationnement gênant des deux-roues soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion sur le stationnement en lien avec la Préfecture de police et l'ensemble des services concernés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. C'est donc un avis favorable.

Je mets aux voix.

Bien sûr, Monsieur Nicolas LERNER, au nom du Préfet de police !

Bien sûr !

Et bienvenue au Conseil de Paris !

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu a fait référence, Madame la députée, Madame le Maire, effectivement, à un certain nombre d'incidents et notamment à celui qui s'est passé rue de Saussure le 24 janvier dernier.

Pour répondre très ponctuellement sur ce fait-là, les services de police ont interpellé, dans les heures qui ont suivi, cinq personnes. A ce jour, on n'a pas réussi à faire le lien entre ces individus et ces incidents effectivement déplorables.

Les faits de violences urbaines que vous dénoncez, notamment sur le 17^e, restent heureusement rares. Sur le 17^e, je crois qu'on en a vu un l'an dernier et deux en 2010. Je dois vous dire qu'à l'échelle de la capitale, les incendies volontaires, nous ne sommes pas en mesure de distinguer - c'est peut-être d'ailleurs quelque chose qu'il faudra que l'on fasse ensemble - les deux-roues des quatre-roues à l'heure où je vous parle, en tout cas, les incendies volontaires de véhicules, qu'ils soient deux-roues ou quatre-roues, ont diminué de 27 % en deux ans.

Pour lutter contre ce type de dégradations, les services de police utilisent tous les moyens à leur disposition :

- d'abord, par le déplacement systématique des équipes de police technique et scientifique sur les lieux. Je vous rejoins assez lorsque vous dites que ces faits sont souvent constatés en série, d'où la nécessité d'avoir des techniciens qui se déplacent sur place pour essayer de faire des liens entre ces incendies.

- également, bien évidemment, par une présence policière accrue dans les secteurs concernés. Cette action donne des résultats. En septembre notamment, rue Castagnary, un incendiaire avait été interpellé en action et déféré à la justice.

Enfin, je terminerai en disant que le recours à la vidéoprotection peut également être une solution utile en pareil cas :

- d'abord, pour guider l'intervention des services de police mais aussi des pompiers. Mme EL KHOMRI a fait référence à l'inauguration du centre opérationnel ; les sapeurs-pompiers auront accès aux dispositifs de vidéoprotection de la Ville de Paris.

- mais également pour l'élucidation de ces affaires. En tout cas, on y compte.

Enfin, pour terminer, vous souhaitez également que la question du stationnement, au-delà des dégradations des deux-roues, fasse l'objet d'un examen spécifique. Je suis tout à fait favorable à ce que cette question donne lieu à des discussions plus poussées et plus techniques entre nos services.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu, avec un avis favorable de l'Exécutif, après les explications de M. le Préfet de police.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 11).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au recours excessif à des escortes, gyrophares des véhicules banalisés dans l'espace public parisien.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux escortes et cortèges officiels dans les rues de Paris

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, le vœu suivant, j'en suis le coauteur, donc si cela vous gêne que je le lise de la tribune, je me ferai remplacer mais, si vous en êtes d'accord, s'il n'y a pas d'objection, je le lis d'ici.

Y a-t-il une objection ?

Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale ni au Sénat, ce ne sont pas les mêmes règles. C'est un Conseil municipal.

Ce vœu, présenté par moi-même, Jean-Marie LE GUEN et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est donc relatif au recours excessif à des escortes, gyrophares et autres dispositifs sonores des véhicules banalisés dans l'espace public parisien.

Considérant que les habitants observent une augmentation étonnante et inquiétante de l'utilisation de gyrophares avec sirènes, en particulier par des véhicules banalisés ;

Considérant que Paris souffre d'une augmentation de la pollution sonore provoquant un stress accru parmi les habitants, dans tous les arrondissements ;

Considérant que le recours abusif aux sirènes et aux gyrophares peut nuire à l'efficacité même de ces dispositifs exceptionnels ;

Considérant que ces dispositifs se confondent avec les véhicules d'urgence de type médicaux, hospitaliers, policiers ou même provenant des pompiers ;

Considérant la grande vitesse des véhicules mis en cause et la dangerosité des escortes policières ;

Considérant le respect des piétons et, plus largement, des usagers de l'espace public ;

Considérant enfin que l'usage des gyrophares par des véhicules banalisés ou les escortes policières relèvent souvent de pratiques de pouvoir qui pourraient être amenées à évoluer.

Donc, sur cette proposition, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris saisisse M. le Préfet de police pour qu'il précise les conditions d'attribution et d'utilisation de ces véhicules équipés de gyrophare avec sirène, mais aussi pour qu'il clarifie les conditions de recours aux escortes.

Je me permets d'ajouter que M. le Préfet de police lui-même est extrêmement vigilant sur les abus qu'il constate lui-même, puisqu'il me l'a dit.

M. BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT. - Ce vœu porte effectivement sur les cortèges officiels qui circulent dans les rues de Paris. Il fait suite à l'accident survenu vendredi 20 janvier dernier au passage de l'escorte de la Ministre chargée de l'Apprentissage, dont la voiture circulait à contresens avenue du Général-Leclerc.

Cela nous rappelle qu'un petit nombre de personnes, ministres, parlementaires, très hauts fonctionnaires bénéficient de dérogations qui leur permettent de s'affranchir des règles de circulation. Ce système montre ici les risques que d'une certaine manière il fait courir à un certain nombre de Parisiens.

Il s'agit à nos yeux, et c'est l'objet de notre vœu, de pratiques avec lesquelles il convient de rompre afin de rétablir le principe d'égalité de tous les Parisiens en matière de circulation : rien ne justifie à nos yeux que ce système perdure.

C'est la raison pour laquelle nous avons présenté ce vœu, qui vise à ce que nous puissions interpeller le Ministre de l'Intérieur afin que les dérogations soient drastiquement restreintes à des situations exceptionnelles justifiées par l'urgence ou la sécurité, ce qui malheureusement n'était pas le cas dans l'affaire du 20 janvier dernier.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour l'Exécutif, Mme EL KHOMRI, puis M. le Préfet de police.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Très rapidement, Monsieur le Maire, puisque le temps est compté.

Je voudrais simplement insister sur la nécessité absolue qu'il y a à maintenir et à garantir la visibilité des policiers, des pompiers, des ambulanciers qui sont véritablement dans l'urgence. C'est pour cela que nous souhaiterions que la Préfecture de police fasse connaître les conditions d'utilisation des escortes et des gyrophares.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Nicolas LERNER, pour le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les deux vœux font en réalité référence à deux sujets distincts : d'abord les conditions de circulation des véhicules de secours en eux-mêmes et ensuite la question des escortes motos qui peuvent être accordées pour des véhicules qui ne sont pas des véhicules d'urgence.

D'abord, sur les véhicules d'urgence en eux-mêmes, il faut savoir que la liste des véhicules susceptibles d'être équipés de gyrophares ou de dispositifs lumineux est strictement définie et limitativement définie par le Code de la route. Il y a une liste de ces véhicules qui peuvent être équipés, le Code distinguant d'ailleurs deux catégories de véhicules : ceux qui peuvent bénéficier de facilités de passage et ceux reconnus prioritaires.

Dans les deux cas, ils peuvent légalement et réglementairement bénéficier de dispositifs facilitant leur circulation.

Les conditions d'utilisation de ces dispositifs spéciaux sont par ailleurs soumises à conditions. Là aussi, le Code de la route revient expressément sur ces conditions. Leur emploi, je cite, "est limité à l'exercice d'une mission de service public et surtout doit se faire sous réserve de ne pas mettre en danger les autres usagers de la route".

D'ailleurs, j'indique qu'en cas d'utilisation irrégulière de ces facilités de passage, le conducteur engage sa double responsabilité, à la fois civile et pénale. Voilà pour la circulation des véhicules d'urgence.

J'en viens maintenant à la question des escortes motorisées. Il faut que vous sachiez que le recours à ces escortes est d'ores et déjà strictement encadré dans le ressort de la Préfecture de police. Il ne s'effectue en réalité que dans quatre cas précis.

D'abord, la première situation que l'on rencontre est l'accompagnement des fourgons cellulaires ou des transports de fonds dont la finalité est la sécurité, soit des personnes, soit des matières qui sont transportées.

Deuxième cas de recours à des escortes motos, qui ne souffre à mon avis pas de débat : les transports sanitaires ou transports d'organes.

Troisième cas de recours à des escortes motos, pour faciliter les opérations de maintien de l'ordre, les transferts ou la circulation des manifestants.

Quatrième cas de recours aux escortes motos, c'est la sécurisation des déplacements officiels de personnalités françaises ou étrangères.

S'agissant des déplacements de personnalités étrangères, elles sont strictement limitées aux cas où des questions de sécurité se posent.

S'agissant des personnalités françaises, l'urgence doit être caractérisée et directement liées à l'exercice de la mission ministérielle.

Voilà pour les conditions de recours aux escortes.

J'ajoute que chaque demande d'escorte, en dehors des missions sanitaires, fait l'objet par ailleurs d'une instruction et d'une autorisation spécifique et spécifiquement délivrée par la Préfecture de police au terme d'une procédure bien définie. L'appréciation stricte de ces conditions de recours aux escortes a permis de voir leur nombre diminuer à Paris de 12 % en quatre ans. J'ajoute que les escortes des membres du Gouvernement ont à elles seules diminué de plus de 50 % depuis quatre ans.

Enfin, comme pour la circulation des véhicules d'urgence, j'ajoute que le déplacement sous escorte, quand il est accordé, doit se faire dans le respect absolu de la sécurité des autres usagers de la voie publique. Il n'exonère en rien du respect des règles élémentaires de prudence et, comme tout à l'heure, je termine en disant que la responsabilité civile et pénale du conducteur de la moto et du conducteur qui suit peut bien évidemment être engagée en cas de non-respect de ces règles élémentaires.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour ces précisions.

M. LAMOUR, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire, pour une explication de vote.

Effectivement, il faut que nous soyons extrêmement prudents quand nous évoquons ces mises en place d'escortes, et Mme EL KHOMRI est dans son rôle quand elle demande à la Préfecture de police, comme le vœu du groupe socialiste le propose, à la fois des précisions sur l'utilisation de ces escortes et aussi leur capacité à être acceptées ou non en fonction de l'urgence. Monsieur le directeur de cabinet, vous l'avez rappelé avec précision.

Je n'en dirai pas autant pour le vœu du groupe Communiste qui, bien évidemment, veut comme d'habitude laver plus blanc que blanc, Monsieur Ian BROSSAT. Vous avez en effet voulu à nouveau citer la Ministre concernée. Était-ce vraiment nécessaire, Monsieur Ian BROSSAT ? D'autant plus que Mme la Ministre, vous le savez, après cet accident, a tenu véritablement à prendre des nouvelles du piéton blessé. C'était tout à fait normal, et elle s'en est occupée !

Mais, Monsieur BROSSAT, vous avez l'irritation à géométrie variable...

Attendez, j'y viens : cela va rappeler quelques souvenirs à M. BROSSAT.

Monsieur BROSSAT, vous avez l'irritation à géométrie variable, mais c'est assez souvent le cas chez vous. Autres temps, autres mœurs, je vous rappelle que M. GAYSSOT, dont je pense qu'il appartenait à votre parti politique, a eu lui aussi un accident à Paris alors qu'il était lui-même Ministre des Transports. Il aurait pu d'ailleurs être beaucoup plus vigilant à ce moment-là.

Il avait demandé à son chauffeur de griller un feu rouge et lui, Monsieur BROSSAT, n'était sans aucune escorte, sans aucun motard, et il avait...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Laissez M. LAMOUR s'exprimer !

M. Jean-François LAMOUR. - Je comprends que cela vous fasse mal mais c'est la vérité.

Il avait à ce moment renversé un livreur de pizzas en deux-roues et comme par hasard, d'ailleurs, il avait été demandé, en tout cas on avait dissuadé ce livreur de pizzas de porter plainte.

Voilà, Monsieur BROSSAT, quelle est la réalité.

Vous n'étiez pas né, certainement, à cette époque-là.

Autres temps, autres mœurs ! Monsieur BROSSAT.

Nous, ce que nous demandons, c'est la transparence, la responsabilité, et nous voterons bien évidemment le vœu présenté par le groupe socialiste, mais certainement pas le vôtre, Monsieur BROSSAT.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. CHERKI a demandé la parole.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Cet accident désagréable s'est passé dans le 14^e arrondissement. Je voudrais juste dire une chose ; je me suis posé la question suivante et je me la pose toujours d'ailleurs : autant je peux comprendre que le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de l'Intérieur puissent avoir une escorte compte tenu de leur fonction et de leur protection.

Franchement, qu'une Ministre déléguée à l'Apprentissage se balade avec ce décorum et ce barnum pour aller rejoindre un Premier Ministre et prendre un avion pour un déplacement, je trouve cela déplacé.

Et si l'on devait tirer une leçon de ce qui s'est passé, ce serait de demander de réfléchir à un peu plus d'humilité dans l'exercice des fonctions ministérielles et de considérer que ce n'est pas parce que l'on affiche ou que l'on exhibe les attributs de la puissance que pour autant, on mène une politique qui a une force.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je crois que nous avons un problème en France : l'exercice du pouvoir n'est pas modeste. Je suis au Conseil de l'Europe, je voyage beaucoup... aussi bien quand c'étaient nos amis socialistes au pouvoir ou maintenant, la tradition française est vraiment...on étale le pouvoir. C'étaient les "Safrane" à l'époque ; c'est maintenant les "C 6". Je crois que c'est un des problèmes et qu'il faudrait peut-être que par la suite, petit à petit, un comportement un peu différent soit adopté par les hommes politiques que nous sommes, qui arrivons au pouvoir. L'évolution des choses fait que le pouvoir doit être peut-être plus modeste dans l'expression de son exercice. C'est le premier point.

Sur l'affaire des deux vœux, je serai comme Jean-François LAMOUR : on est plutôt dans une logique de voter le premier vœu parce que je crois qu'il est nécessaire qu'il y ait de la rigueur. L'affaire malheureuse de la Ministre de la formation professionnelle, il y a quand même eu des blessés et je crois qu'il n'est pas la peine de surenchérir sur ce sujet ; ce sont des choses qui sont arrivées.

Cela me surprend un peu qu'on prenne un contresens... mais on permet bien aux vélos de brûler les feux rouges...

Excusez-moi, je ne trouve pas mes mots.

On votera le premier vœu, comme Jean-François LAMOUR ; le second, N.P.P.V.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. BROSSAT voulait réagir.

Après, nous voterons chaque vœu.

M. Ian BROSSAT. - Un mot, simplement, pour réagir aux propos de M. LAMOUR qui, je le comprends, est gêné dans cette affaire et va chercher des exemples qui datent d'une période où je n'étais pas sur les bancs de cet hémicycle mais sur les bancs de l'université ; c'est dire quand même que cela date.

Je crois qu'au fond, au-delà du cas de la Ministre concernée...

Arrêtez de brailler ! C'est quand même pénible.

Au-delà du cas de la Ministre concernée, il s'agit d'une question de principe : est-ce qu'on affirme ou pas l'égalité de tous en matière de circulation et est-ce qu'on en finit avec un certain nombre de privilèges que rien ne justifie, qui, par ailleurs, n'existent pas dans la grande majorité des pays d'Europe ? Vous qui aimez tant citer des exemples étrangers, combien de pays ont des dispositions telles que les nôtres en matière de circulation de personnalités ? Très peu. Je crois qu'il faut rompre avec ce système, c'est l'objet de notre vœu, je ne suis pas étonné que vous ne le votiez pas.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chacun s'est exprimé.

Nous allons d'abord passer au vote du vœu... le mien, si je peux l'appeler ainsi, 31.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2012, V. 12).

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par M. Ian BROSSAT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 13).

Je vous remercie.

Nous passons maintenant à l'examen du vœu...

M. Jean-François LAMOUR. - Ce n'était pas bien clair, tout cela. Des mains à demi levées, on voit bien que les gens sont gênés...

On ne vous en voudra pas, Monsieur le Maire.

Vœu déposé par le groupe CI relatif à l'installation des caméras de vidéo-protection.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 33, relatif à l'installation de caméras de vidéo-protection, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

M. POZZO di BORGO a la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - On a voté l'installation des caméras de vidéosurveillance, donc on ne revient pas sur ce point, on est tout à fait d'accord.

Seulement, j'ai déposé ce vœu, parce que, c'est le problème des élus, quand il y a des grands travaux, on ne maîtrise pas le contenu de ces travaux-là.

Tout simplement, je découvre - je suis élu du 7^e arrondissement - que sur la place du Palais Bourbon, il y avait déjà des caméras installées, qui faisaient bien leur travail, et je découvre qu'une société arrive, commence à creuser, va mettre un énorme pylône de plus de 4,50 mètres devant la place du Palais Bourbon et devant l'Assemblée nationale, au détriment, d'ailleurs, de la vue, et je découvre qu'ils vont creuser toute la place du Palais Bourbon, il vont creuser la rue de Bourgogne et ils vont creuser la rue Saint-Dominique pour aller chercher la fibre optique rue Saint-Dominique.

Je m'adresse aux ingénieurs qui étaient là ; ils me disent : "on ne comprend pas, parce qu'il aurait suffi soit de garder l'ancienne caméra, soit que l'on creuse sous les 20 mètres et on avait la fibre optique à côté".

J'ai commencé à poser des questions et c'est vrai que je n'ai pas eu toutes les réponses. Je remercie d'ailleurs M. VEDEL, qui n'est plus là, puisque vous êtes son remplaçant, d'essayer de me faire comprendre les choses, mais franchement, je n'ai pas compris.

J'ai un peu gratté les choses dans le 7^e arrondissement, je découvre aussi qu'avenue de Breteuil, dans l'axe qui va vers les Invalides, vous allez avoir un pilier comme cela, de 4 mètres, avec des caméras ; pareil place Saint-Thomas-d'Aquin. Je ne connais pas l'ensemble des situations des caméras de vidéosurveillance sur l'ensemble de Paris, mais j'ai posé la question, j'ai eu d'ailleurs le représentant du Préfet, j'ai dit : je suis un peu surpris de voir que l'A.B.F. donne l'autorisation d'installer comme cela ces piliers de 4 mètres qui vont dominer des lieux qui sont quand même historiques et, deuxièmement, sur les travaux supplémentaires qu'il y a, alors qu'il y a déjà des caméras.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé ce vœu. Je ne sais pas s'il sera voté ou pas, mais c'est plus pour attirer l'attention de la Préfecture de police sur ce sujet, en disant que nous sommes vraiment d'accord pour la vidéosurveillance, mais nous nous interrogeons sur la façon dont sont faits les travaux, en sachant que nous, élus, sommes toujours dépassés par ces grands travaux énormes dont nous n'avons pas les moyens de vérifier si cela correspond vraiment aux besoins, nous n'avons pas la technicité, nous n'avons pas de bureaux d'étude qui nous dise : "au lieu de faire cela, on devrait peut-être faire quelque chose de plus modeste".

C'est un peu l'interrogation qu'il y a derrière ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur POZZO di BORGO.

Madame EL KHOMRI, puis M. le Préfet de police.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur POZZO di BORGO, votre vœu et votre intervention étant précis, ma réponse sera technique afin de vous donner l'ensemble des éléments concernant la coordination qui a lieu à ce sujet.

En application du règlement de voirie, les projets d'installation des caméras sont soumis à une instruction technique qui permet de vérifier la compatibilité des projets avec les divers réseaux existants en sous-sol et d'estimer les coûts de réfection des revêtements réalisés par la Ville aux frais du pétitionnaire.

Dans le cadre de ces instructions, le principe du gel des segments, qui consiste à interdire toute ouverture de tranchée sur les chaussées ou trottoirs dont le revêtement a été refait à neuf depuis moins de trois ans, est applicable.

A ce titre, il existe une possibilité de dérogation, le maire d'arrondissement est saisi pour avis, et si son avis est favorable, un arrêté est pris par le directeur de la Voirie et des Déplacements afin d'autoriser l'ouverture de la tranchée.

De fait, la coordination a donc lieu, d'ailleurs une réunion hebdomadaire de coordination entre la Préfecture de police, la Ville, la D.P.P., la D.V.D. et la société Iris a lieu tous les lundis à 17 heures.

Concernant le respect des règles de travaux à Paris, qui ne fait aucun doute, sachez que six injonctions ont été délivrées à l'initiative des sections territoriales de voirie qui surveillent au quotidien le domaine public viaire,

Nous sommes donc à la fois particulièrement vigilants quant au respect de ces règles de travaux, et nous souhaitons également que le schéma d'installation des caméras réutilise, comme vous l'avez indiqué, celles qui sont déjà existantes ou, à défaut, leurs supports.

L'annexe de la convention du P.V.P.P. signée le 24 février 2010 liste 1.302 caméras, dont 293 existantes. Les quelque 1.000 caméras (1.009 en réalité) sont donc implantées sur des supports différents de ceux existants. En général, les caméras sont installées sur des supports d'éclairage public ou de signalisation lumineuse. Seuls 20 % de nouvelles caméras sont installées sur des supports neufs spécifiques.

S'agissant de la saisine des A.B.F., le projet "1.000 caméras" a été présenté par la Préfecture de police au Service d'Architecture et du Patrimoine (STAP) et a obtenu l'avis favorable des A.B.F. en date du 5 avril 2011. Le chef de ce service a particulièrement souligné dans son avis le souci d'intégration du projet qui limite au maximum les nouveaux supports. De fait, les A.B.F. ont donc été associés.

Enfin, concernant les caméras installées place du Palais Bourbon dans le 7^e arrondissement, il s'agit là d'un cas particulier, puisque l'Assemblée nationale a fait installer des caméras dans le seul but de surveiller ses propres bâtiments, suite à une convention particulière et une permission de la Voirie.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, je vous demande de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable, parce que vous ne pouvez pas dire qu'il n'existe pas de coordination réelle, alors qu'un travail de coordination est fait toutes les semaines par l'ensemble des services dans ce cadre-là... Mais il est évident que vu la taille du plan, il y a forcément des ajustements à prévoir.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur LERNER ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La réponse de l'adjointe au Maire a été particulièrement complète sur les instances de coordination mises en place sur ce dossier.

Je rappelle effectivement que depuis le vote du plan de vidéoprotection par ce Conseil, la Préfecture de police, la société Iris et la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris travaillent de manière étroite pour limiter la gêne créée par les travaux dans le cadre, cela a été rappelé, des règles générales applicables aux travaux de voirie. Les réunions sont hebdomadaires et, au-delà même, je sais que les contacts sont pluriquotidiens, entre, à la fois, la société, les services de la P.P. et ceux de la D.V.D.

Outre cette étroite collaboration, le projet d'installations des caméras a effectivement privilégié chaque fois que c'était possible la réutilisation des supports existants ; c'est le cas dans plus de deux tiers des cas.

Sur la question de la place du Palais Bourbon, pour répondre peut-être de manière précise, la caméra existante pour l'instant était fixée sur un mur, ce qui, forcément, limitait son champ à 180 degrés. La pose d'un pylône permet à la caméra de pivoter sur 360 degrés et s'agissant d'un site assez sensible, à la sécurité duquel nous sommes particulièrement attachés, puisque c'est l'Assemblée nationale, il nous a paru utile de compléter l'installation existante et de la moderniser.

Enfin, de manière générale, je rappelle, pour conclure, que le projet de vidéoprotection, dans son ensemble, a fait effectivement l'objet d'un avis favorable du chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine, c'était le 5 avril 2011, ce dernier estimant d'ailleurs, je cite, "que ce projet, par la qualité de l'intégration des caméras, restait discret dans sa présentation, tout en limitant au maximum les nouveaux supports".

Bien évidemment, Monsieur le Sénateur, je suis à votre disposition pour étudier au cas par cas les sujets qui pourraient se poser à vous, comme d'ailleurs à tous les membres de ce Conseil, mais dans l'ensemble général du projet, il me paraissait nécessaire de rappeler les quelques points que je viens d'évoquer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, tout à fait, Monsieur, j'avais bien compris.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Attention, il y a trois remarques que je vais faire.

La première, c'est vrai qu'au niveau, vous avez raison peut-être d'y revenir toutes les semaines, mais il n'y a pas de traduction locale. On a eu des problèmes et il faut peut-être que vous voyiez avec les services qu'il y ait une traduction locale parce qu'on n'a pas eu toutes les informations. C'est un premier point.

Deuxième point, franchement, la fin des caméras ! Attendez, le coût. J'ai posé la question au Maire et vous ne m'avez pas répondu. Le coût de l'installation de ce pilier, place du Palais Bourbon, avec ces 400 ou 500 mètres à creuser en sous sol, alors qu'il suffirait peut-être de déplacer la caméra installée. Franchement, je ne comprends pas. Sérieusement je ne comprends pas et votre réponse ne me satisfait pas.

Troisième point, les A.B.F. Excusez-moi, mais ils nous embêtent dans le 7^e arrondissement pour la moindre pierre que l'on déplace, là on nous installe trois piliers qui sont d'une grossièreté, place du Palais Bourbon, avenue de Breteuil, place Saint-Thomas d'Aquin qui sont d'une grossièreté extraordinaire et on apprend que le responsable de l'A.B.F., qui embête les Parisiens et la Ville de Paris pour le moindre détail, accepte. Je ne sais pas mais il n'a jamais dû se déplacer. Il n'a pas dû voir les piliers et ne sait pas où se passent les choses. J'aime bien les architectes des A.B.F., mais franchement, sur ce sujet, je ne comprends pas !

Ce sont les trois points que je souhaitais évoquer. Je retire l'amendement, mais j'aimerais qu'il y ait une correction, qu'on regarde plus en détail ces points-là, parce que ce n'est pas acceptable. Il n'est pas acceptable que ce pilier soit là, franchement !

Attendez, mais avenue de Breteuil dans l'axe ! Vraiment. Allez voir ! C'est inimaginable que les A.B.F. aient dit oui.

Voilà. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO, j'ajouterais même un peu d'eau à votre moulin. Je pense qu'on serait très inspiré d'interroger également les riverains. Car on a tort de penser que les installations ne concernent que les bâtiments publics, pour trouver parfois une caméra ou un pylône devant chez soi. Il y a également des habitants place du Palais Bourbon ou dans ces endroits.

Donc, une concertation avec les habitants serait la bienvenue et on sollicitera Mme la Maire du 7^e arrondissement.

Le vœu est donc retiré, n'est-ce pas? Très bien.

2012, DPVI 10 - Subventions (47.200 euros) à douze associations menant des actions sur le quartier politique de la ville Fontaine au Roi (11^e). Première enveloppe pour 2012.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPVI 10, sur lequel l'amendement n° 34 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Il s'agit d'une subvention à douze associations menant des actions sur les quartiers "politique de la ville" de Fontaine-au-Roi, dans le 11^e arrondissement, avec première enveloppe pour 2012.

La parole est à Mme Claude-Annick TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Maire, pardon !

Il s'agit d'un amendement...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On écoute, Madame TISSOT. Madame TISSOT, la parole est à vous, rien qu'à vous, et je ne suis qu'avec vous ! A vous, Madame TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, il s'agit d'un amendement qui a pour objet de relever le montant de la subvention qui est allouée à une des associations qui est prévue dans ce projet de délibération, l'association "Quartiers libres".

Deux arguments à l'appui de cette demande. Ce projet de délibération prévoit une baisse de la subvention à cette association pour 2012, alors même que les crédits de la politique de la ville alloués au 11^e arrondissement dans le cadre de ce projet, et notamment dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale signé avec l'Etat, sont restés très stables depuis 2010.

Et puis une deuxième raison s'ajoute à cette première motivation, l'association "Quartiers libres" voit sa subvention baisser juste au moment où elle vient d'engager une action spécifique et innovante à destination des mamans des enfants qu'elle accueille dans le cadre du soutien scolaire. Elle leur offre en effet un enseignement qui leur permet d'améliorer la pratique du français et de faire face à des situations de la vie quotidienne.

C'est autant d'éléments qui motivent donc notre demande de voir le montant de cette subvention relevé de 1.000 euros à 1.500 euros.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame la Députée.

Mme STIEVENARD pour vous répondre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Chers collègues, Madame TISSOT, cet amendement propose d'augmenter de 500 euros la subvention versée à l'une des 106 associations soutenues dans le cadre de la première enveloppe "politique de la ville" pour 2012. En effet, nous avons, en politique de la ville, l'habitude de soutenir des projets localisés assez économes et de très grande qualité, tels que ceux portés par l'association "Quartiers libres" au cœur du quartier Fontaine-au-Roi.

Avec la mairie du 11e arrondissement, nous connaissons très bien cette association, qui travaille en confiance avec notre équipe de développement local et assure, comme vous l'indiquez, une action fort utile en faveur des femmes du quartier au sein de son atelier sociolinguistique.

Je veux vous rassurer sans attendre en vous indiquant, d'une part que ce sont déjà 2.000 euros et non pas 1.000 euros qui sont prévus dans ces projets de délibération en faveur de "Quartiers libres" au titre de deux de ses projets. D'autre part, que les ateliers d'apprentissage du français ont été fléchés par la délégation politique de la ville vers la DASES pour bénéficier d'un soutien supplémentaire à hauteur de 1.500 euros, ce qui fait au total 2.500 euros pour cette action qui correspond à la demande faite à la Ville par l'association.

Soyez donc sans inquiétude, tout comme l'association "Quartiers libres" elle-même, bien informée de ces soutiens, qui n'était pas spécialement demandeuse, je crois, d'un relais en Conseil de Paris à ce sujet, même s'il est toujours pertinent de suivre attentivement la vie associative locale. J'ajoute que l'effort de la Ville en direction des associations dans les quartiers populaires représente 80 % de l'ensemble de la contribution qui leur est allouée, l'Etat intervenant pour 20 % environ.

Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, on le voit, la demande est sans objet, j'émet donc un avis défavorable à cet amendement, sauf si vous acceptiez de le retirer au vu des informations que je viens de vous donner.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ce qui veut dire, Madame TISSOT ? Que souhaitez-vous faire, Madame la Présidente ?

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, je maintiens ma demande de subvention. Cette demande a été faite à la suite d'un entretien avec des élus de l'opposition, et quelque part j'ai trouvé qu'au Conseil d'arrondissement, le fait de nous dire : on s'occupe de cette association et vous n'avez pas besoin de vous en occuper, me paraît assez malsain. C'est vrai que des élus de l'opposition peuvent aussi se pencher sur un travail tout à fait innovant et reconnaître le travail d'associations qui sont soutenues par la Municipalité parisienne.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame STIEVENARD, si j'ai bien compris...

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, rapporteure. - ... c'est pourquoi j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 34 avec un avis défavorable exprimé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 34 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPVI 10).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'octroi d'une subvention à l'association "Florence innocente".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Chers collègues, nous passons à la 6e Commission avec l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 35 relatif à l'octroi d'une subvention à l'association "Florence innocente", déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Madame BURKLI, vous avez la parole.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je sais que la saison n'est guère propice au consensus droite gauche, mais même si nous sommes des deux côtés de l'hémicycle engagés dans cette campagne présidentielle, le sort de Florence CASSEZ, détenue au Mexique depuis maintenant sept ans, doit rester pour nous un sujet de préoccupation majeur, tant que ses droits sont bafoués.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que la situation de Florence CASSEZ soit abordée ici, aujourd'hui, en déposant, avec mes collègues Jean-François LEGARET et Florence BERTHOUT, un vœu en faveur du comité de soutien de Florence CASSEZ, vœu auquel s'associe également Pierre LELLOUCHE.

Chacun le sait, la condamnation de Florence CASSEZ est entachée depuis l'origine de graves irrégularités, et nous attendons désormais la décision de la Cour suprême mexicaine. Il ne s'agit pas ici de faire de commentaires sur la procédure engagée, car toute la vérité doit être faite dans le cadre du droit et des institutions mexicaines.

Mais, compte tenu que Florence et sa famille sont en situation de détresse, qu'ils ont plus que jamais besoin du soutien de la communauté nationale - et bien sûr des Parisiens -, je vous propose d'aller plus loin que le message de solidarité que le Maire de Paris leur avait justement délivré et de concrétiser cette solidarité par un soutien financier significatif.

Réunis en Comité de soutien, sa famille, ses amis et beaucoup d'anonymes ont tous fait un travail remarquable depuis sept ans et ces efforts doivent continuer à exister tant que les droits légitimes de Florence n'ont pas été respectés.

Aussi, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations et organisations non gouvernementales engagées en faveur de la défense des droits de l'homme, nous souhaitons que la Ville de Paris consacre une subvention de 20.000 euros à l'association "Florence Innocente".

Je vous remercie vivement de votre attention et de votre soutien.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Mme TROSTIANSKY, je voulais apporter à votre intention deux informations.

Anne HIDALGO, première adjointe, en voyage au Mexique, avait rendu visite à Florence CASSEZ en prison, j'ai moi-même rencontré avec Anne HIDALGO les parents et la famille, nous avons organisé une exposition à la mairie du 10e arrondissement sous l'initiative de Rémi FÉRAUD.

Nous sommes quelques-uns à être en correspondance régulière, puisque j'ai reçu, pas plus tard qu'hier, une lettre de Florence CASSEZ. Je vous encourage aussi à ce qu'elle puisse tenir en vie de cette façon, en lui écrivant et en échangeant avec elle.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, avec Yamina BENGUIGUI, nous voulons remercier de ce vœu le groupe U.M.P.P.A. qui me permet de rappeler le soutien inconditionnel du Maire de Paris à Florence CASSEZ.

En effet, sa condamnation fait l'objet de graves irrégularités, en violation directe du Code pénal et de la Constitution mexicaine, bafouant les droits fondamentaux de la justice.

C'est la raison pour laquelle la Ville n'a cessé d'affirmer son soutien à Florence CASSEZ et à ses proches. Vous parliez tout à l'heure de la visite d'Anne HIDALGO à la prison où Florence est détenue depuis six ans. On se souvient du déplacement de Bertrand DELANOË et d'Anne HIDALGO à Mexico en novembre 2010, de l'échange téléphonique entre le Maire et Florence CASSEZ, un soutien fort et d'ailleurs très relayé par les médias qui soulignent l'engagement de la capitale avec les organisations qui soutiennent Florence CASSEZ.

On sait l'importance de ces soutiens pour les détenus, on sait qu'il est essentiel de fédérer des solidarités et d'entretenir une conscience citoyenne engagée pour le respect des droits fondamentaux.

La Ville de Paris a toujours mobilisé ses ressources de communication et ses moyens logistiques et matériels, afin d'aider les Comités de soutien de nos concitoyens détenus illégalement à travers le monde.

Elle n'a, en revanche, à notre connaissance, Monsieur le Maire, jamais subventionné de telles structures, considérant que la nature militante, citoyenne et spontanée de ces mobilisations est fondamentale.

Nous donnons donc un avis favorable à ce vœu, sur le principe du soutien indéfectible de la ville à Florence CASSEZ, mais nous ne proposons pas de subvention à l'association "Florence Innocente" pour les raisons que je viens d'évoquer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame BURKLI ?

Mme Delphine BURKLI. - Je n'ai pas bien compris. Vous êtes pour le vœu, mais pas pour le versement de cette somme indiquée dans le vœu ?

Je suis un peu surprise, puisque, moi aussi, j'ai eu l'occasion et l'opportunité de rencontrer les soutiens de Florence CASSEZ à Mexico. Je sais la difficulté pour ses parents, les frais d'avocats sont énormes, les déplacements entre la France et le Mexique sont extrêmement coûteux.

Dans le cadre de votre politique de soutien à des associations, dont je n'ai pas pris la liste, vous versez assez régulièrement un certain nombre de fonds.

Je suis un peu surprise, peinée, je ne veux pas croire que vous refusiez cette subvention, parce que vous n'en êtes pas à l'initiative. Il ne doit pas y avoir de clivage politique entre nous sur ce sujet.

Je trouve que c'est regrettable que l'on ne puisse pas apporter autre chose qu'un soutien moral, que nous lui apportons tous, mais au moins que la collectivité puisse s'engager financièrement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous maintenez le vœu tel quel, il n'est pas modifié. Cela devient alors un avis défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu tel qu'il est là est repoussé, ce qui ne veut pas dire que l'association n'existera pas et qu'il n'y aura pas une évolution.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 36, relatif à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Une minute pour ne pas reprendre les propos qui ont déjà été tenus hier et à de nombreuses reprises devant cette Assemblée.

De nouvelles menaces pèsent sur un certain nombre de centres I.V.G., la réouverture de Tenon dans les conditions que l'on sait ne permet pas un accueil adapté aux femmes désirant procéder à des I.V.G., qu'elles soient médicamenteuses ou chirurgicales.

Des menaces similaires pèsent, nous en avons longuement parlé en Conseil du 10e arrondissement, sur le centre I.V.G. de l'hôpital Saint-Louis et, petit à petit, on voit que l'offre pour les femmes en matière d'I.V.G. se réduit.

Or, on sait que l'Île-de-France est la région la plus demandeuse en la matière et il nous paraît important de réaffirmer le principe de notre attachement à ces centres I.V.G. et la nécessité de continuer à les faire fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

L'I.V.G. n'est pas un acte anodin, il y a besoin d'accompagnement des femmes, d'un meilleur accueil des femmes et, à l'heure actuelle, cela ne peut pas se passer dans les meilleures conditions.

Ce vœu est là juste pour rappeler les principes auxquels nous sommes attachés.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame DUBARRY, pour ce bel exposé.

Madame Fatima LALEM, vous avez la parole.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Véronique DUBARRY, merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous avez raison de rappeler que le combat pour le droit à l'I.V.G. est un combat continu, je crois qu'il ne se passe pas de séance de Conseil sans que nous soyons alertés sur des difficultés nouvelles.

On a parlé de la situation des Bluets, vous faites référence aux risques qui pèsent aujourd'hui sur l'hôpital Saint-Louis.

Je tiens à vous dire, comme vous vous en doutez, que nous sommes très présents pour suivre, avec l'ensemble des praticiens et des réseaux mobilisés, ces situations et que nous sommes aussi dans une réactivité très forte.

J'ai déjà écrit au directeur de Saint-Louis pour l'interpeller sur les risques et sur la nécessité d'une concertation avec les équipes, mais permettez-moi, chers collègues, de rappeler aujourd'hui qu'une fois de plus nous sommes à discuter de ces stratégies multiformes, qui prennent d'ailleurs différents canaux, que ce soit par la loi H.P.S.T., que ce soit par les réductions financières, que ce soit par les stratégies des opposants devant Tenon, mais que ce soit aussi par certaines prises de position politiques et idéologiques, tout cela montre aujourd'hui finalement que l'on a toujours la même grille de lecture, celle qui tendrait à dire que ce droit fondamental, qui est finalement l'une des valeurs essentielles de nos principes démocratiques, n'est toujours pas accepté par tout le monde.

Ces obstacles matériels, ces obstacles idéologiques, au fond, renseignent sur ce qui se passe dans ce refus de regarder ce droit pour les femmes d'obtenir une interruption de grossesse dans de bonnes conditions comme quelque chose qui a du mal à exister dans notre société.

Pour finir, ce sont les mêmes d'ailleurs qui refusent ce droit qui viennent nous donner des leçons, aujourd'hui, sur les valeurs et sur les principes égalitaires qui seraient absents dans d'autres cultures, voire dans d'autres civilisations, terme que je n'ose pas utiliser.

Ce sont bien ceux-là qui devraient regarder la réalité des droits des femmes en France et je crois que le droit à l'avortement en est l'un des premiers symboles.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je nous recommande collectivement la lecture d'Averroès, magnifique médecin penseur de l'Islam laïc.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable exprimé par Mme Fatima LALEM.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 14).

2012, CAS 1 - Augmentation du montant mensuel de Paris Logement Familles Monoparentales, à destination des familles les plus modestes - Aménagements du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération CAS 1 : augmentation du montant mensuel de Paris Logement Familles Monoparentales, à destination des familles les plus modestes, aménagement du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait suite aux travaux de la mission d'information et d'évaluation consacrée aux familles monoparentales, qui était partie d'un constat tout simple, à savoir qu'à Paris, les familles monoparentales sont sur-représentées, puisque 28 % des familles parisiennes sont des familles monoparentales. À cela, s'ajoute le fait que les familles monoparentales sont plus que les autres confrontées à la précarité.

C'est la raison pour laquelle, parmi une batterie de propositions faites par cette mission d'information et d'évaluation, nous avons proposé que l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales puisse être relevée, rehaussée pour celles des familles monoparentales qui sont les plus en difficulté, notamment qu'elle puisse passer de 122 euros à 150 euros.

Nous en avons parlé à l'occasion du vote du budget. Mon groupe a déposé un amendement budgétaire visant à financer cette mesure et, finalement, on a décidé que cette hausse serait progressive et que l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales, pour celles des familles qui sont les plus en difficulté, qui ont des revenus inférieurs à 1.100 euros par mois, que cette allocation passe de 122 à 130 euros dès cette année.

Je me félicite que ce projet de délibération intervienne parce que ce sera une aide précieuse pour de nombreuses familles monoparentales qui vivent dans notre période, dans cette période de crise, dans des difficultés majeures.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Catherine BRUNO, je vous prie ?

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'exprime, au nom aussi de ma collègue Lynda ASMANI qui avait participé aux travaux de la MIE relative aux familles monoparentales.

La préconisation n° 6, que nous avons soutenue, figurant au rapport final, visait, d'une part, à majorer le montant de l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales et, d'autre part, à en rehausser le plafond d'éligibilité.

C'est donc un projet de délibération en demi-teinte qui est aujourd'hui soumis à notre approbation, lacunaire et amnésique. Car, s'il propose, effectivement, un accroissement de l'allocation atteignant 150 euros à destination des bénéficiaires aux ressources inférieures à 1.100 euros - et nous nous en réjouissons -, il omet le second volet afférent au rehaussement du plafond d'éligibilité jusqu'au revenu médian, à savoir 1.800 euros mensuels.

Les familles monoparentales ainsi reléguées à la porte de cette aide, achoppant sur le plafond de verre des 1.600 euros de ressources maximales, vous en sauront gré, Monsieur le Maire.

Les élus de tout groupe et de toute appartenance ayant adopté à l'unanimité cette proposition apprécieront et seront sans doute sensibles au sort qui lui est ici réservée, au poids de leur conviction et à la considération accordée à leur réflexion passée au rouleau compresseur de la machine exécutive.

Tronqué, incomplet et timoré, voilà à quoi ressemble votre projet de délibération, Monsieur le Maire. Sous prétexte d'un accès au droit satisfaisant, d'une sollicitation décomplexée, la Ville se réfugie derrière l'étendard d'un taux de couverture qu'elle juge bon, oubliant complètement la frange des familles monoparentales vivant en dessous du revenu médian, mais au-dessus du seuil sanctionnant l'éligibilité à cette allocation qui ne bénéficie qu'à 10 % des familles monoparentales parisiennes.

10 %, c'est très peu. 8.940 familles très exactement en 2011, alors même que l'accès à un logement constitue pour elles l'un des principaux facteurs de vulnérabilité auxquels se greffent souvent genèse du parent, faible niveau de formation et de revenus, forte exposition au chômage ou à la précarité de l'emploi. Qui plus est, la réforme, progressivement mise en place, n'entrera pleinement en vigueur qu'en 2014.

Le 1,5 million d'euros qu'elle coûtera dès lors ne sera plus à votre charge, Monsieur le Maire. Voilà une générosité lissée dans le temps et à durée très déterminée.

Monsieur le Maire, comme nous avons eu l'occasion de le souligner, la création de missions d'information et d'évaluation, de même que l'instauration de nombreux groupes de travail entretiennent un esprit d'émulation certain et constituent autant d'instantanés de vie démocratique. Mais leur multiplication à un rythme soutenu et l'application erratique des préconisations au gré des opportunités politiques font cependant craindre pour leur impact réel sur la vie des Parisiens. Les MIE ne sauraient être des pastiches de missions parlementaires, pas plus que des lauriers défraîchis à la gloire de l'action municipale.

Souhaitons donc qu'à l'avenir, les actes succèdent aux vœux pieux et les réformes en profondeur aux simples états des lieux. Les recommandations des MIE ont trop souvent tendances, ces temps-ci, à figurer au frontispice de vos bonnes intentions mais à demeurer lettre morte.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - J'ai apprécié votre frontispice !

Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'exprime, comme Ian BROSSAT et comme Catherine BRUNO, en tant que membre de la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales qui a rendu, effectivement, un certain nombre de préconisations, parmi lesquelles l'augmentation de l'allocation, pour passer cette allocation à 150 euros pour les familles monoparentales jusqu'à 1.100 euros de ressources mensuelles, et également l'élargissement de cette allocation en augmentant le plafond à 1.800 euros.

Mme BRUNO a émis un jugement en demi-teinte, un jugement lacunaire, un jugement d'amnésie sur cette mesure.

Je voudrais juste quand même rappeler, d'une part, que, même si le contexte économique de la Ville, le contexte budgétaire est particulièrement tendu, le choix de la Ville a toujours été celui de la solidarité, que quand on a une allocation qui a un taux de couverture aussi important que Paris Logement Familles Monoparentales, 82 %, on doit justement essayer de l'utiliser pour réussir à augmenter le niveau de vie des familles monoparentales qui sont les plus touchées directement par la crise. Ces familles monoparentales les plus touchées par la crise sont celles qui déjà ont un revenu le plus bas, donc je crois que l'on peut se féliciter de cette première avancée, en attendant, bien évidemment, la deuxième avancée qui sera l'élargissement aux familles monoparentales qui sont au-dessus de ce plafond de ressources

Enfin, puisque Mme BRUNO a souligné quelques lacunes et quelques amnésies, j'aimerais souligner celles profondes que je vois dans son intervention, puisqu'à la fin des mesures que nous avons préconisées dans cette MIE, nous avons fait un certain nombre d'adresses à l'Etat, en particulier concernant l'allocation de soutien familial et celle également concernant la mise à disposition du R.S.A. chapeau qui, contrairement à Paris Logement Familles Monoparentales, a un très faible taux de pénétration dans la population. Donc, je crois qu'il ne faut pas non plus tout attendre de la Ville de Paris, que l'Etat a également une forte responsabilité en matière et de redistributivité de ces allocations et également d'accès aux droits des familles monoparentales, donc ne faisons pas deux pierres, deux mesures.

Il y a aujourd'hui une augmentation de cette allocation qui va pouvoir augmenter largement le pouvoir d'achat des familles monoparentales et diminuer les poids de la crise sur leurs épaules.

Merci beaucoup.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme le rappelait avec force la fondation Abbé Pierre la semaine dernière, le mal-logement s'est non seulement développé en France mais il s'est profondément enraciné.

Pour faire face à ce phénomène, l'augmentation du montant de l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales s'appuie sur notre volonté de toujours mieux soutenir ces familles qui sont les plus exposées au risque de la précarité et qui ont trop souvent du mal à s'acquitter des charges liées au logement.

Après avoir augmenté fin 2009 le plafond de l'allocation de 1.300 à 1.600 euros, mesure qui a bénéficié à plus de 1.500 familles, la dépense ayant augmenté de 2,4 millions d'euros entre 2009 et 2010, nous avons décidé d'augmenter le montant de l'allocation pour les familles dont les revenus ne dépassent pas un niveau équivalent au S.M.I.C.

Compte tenu de la contrainte budgétaire, dans un souci de bonne gestion, le Maire de Paris a souhaité échelonner l'effort supplémentaire de la Ville sur trois ans pour porter le montant maximal de l'allocation à 130 euros mensuels en 2012, 140 euros en 2013 et, enfin, 150 euros en 2014.

Pour répondre peut-être à l'intervention non timorée de Mme BRUNO, je tiens à rappeler que les politiques familiales s'adressent à toutes les familles, y compris celles des classes moyennes, et nous assumons totalement le fait que nos aides financières ciblent précisément les familles aux ressources modestes, celles qui sont plus susceptibles d'être frappées par la crise, par le délitement des solidarités nationales, par le manque d'ambition, voire le renoncement de l'Etat en matière de solidarité.

Le travail conduit l'année dernière par la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales avec, il est vrai, je tiens à le souligner, un investissement de l'ensemble des groupes politiques, nous a permis de mesurer l'important soutien apporté depuis 2001 aux familles parisiennes, dans un souci toujours affirmé d'équité et de justice sociale.

Nos politiques en direction des familles s'incarnent non seulement dans les aides du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, dans le Fonds de solidarité pour le logement, dans les politiques d'insertion, dans le plan crèches qui a changé la vie de tant de familles parisiennes mais aussi dans les politiques périscolaires, sportives et culturelles.

La réflexion collective a également permis de dégager un grand nombre de propositions qui constituent une sorte de feuille de route pour notre action à venir, tant pour accompagner les parents que dans la recherche d'une plus grande justice sociale.

Monsieur le Maire, en raison de notre volonté commune d'améliorer toujours notre soutien aux familles monoparentales, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, CAS 1).

Je vous remercie.

La séance est suspendue.

Je souhaite, en notre nom à tous, les élus, un très bon déjeuner au Secrétariat général du Conseil de Paris et à tous ses collaborateurs, qui nous permettent de tenir de si bonnes séances.

Nous nous retrouvons à 14 heures 25.

Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police également.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Faute de combattants, il y a des projets de délibération que nous n'examinerons pas : nous les adopterons lors du vote global. Ce sont les projets de délibération : DJS197, DASCO 3 et DJS 206.

Faute de combattants, Mme POLSKI, M. DUCLOUX et M. LECOQ n'étant pas là, nous les adopterons au vote général.

2012, DJS 271 - DF 7 - Tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'examen du cas des familles dont les revenus sont situés dans la tranche basse du quotient familial n° 8.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au recul de la limite d'âge du tarif spécifique pour les jeunes dans les centres d'animation à 30 ans.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la nouvelle grille de quotients familiaux dans les centres d'animation de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nouvelle grille de quotients familiaux pour les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la suppression des réductions tarifaires pour les tarifs des centres d'animation.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au rétablissement des réductions propres aux centres d'animation et création d'un guichet unique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet délibération DJS 271 - DF 7, sur lequel un amendement technique et six vœux ont été déposés. Il s'agit des tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris.

La parole est à M. CORBIÈRE pour cinq minutes.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Je m'exprime donc au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Couronnement de la réforme globale des tarifs des équipements parisiens, la retouche de la grille des quotients familiaux applicables aux centres d'animation de la capitale est évidemment une mesure qui va dans le bon sens.

Comme pour les conservatoires, les cantines, sur lesquels notre groupe s'est déjà exprimé, cette réforme s'appuie sur l'idée d'une plus grande justice sociale : faire payer moins à ceux qui ont moins, et faire payer plus à ceux qui ont plus ; faciliter ainsi l'accès de tous aux 46 centres d'animation de la capitale.

L'accès à la culture ou aux loisirs n'est pas, en effet, un droit moins important que les autres. Facteurs d'enrichissement, de développement et d'épanouissement personnel, les pratiques de loisirs et de culture sont pourtant des pratiques trop souvent sacrifiées par les familles défavorisées de la capitale, faute de moyens.

Au même titre que les bibliothèques et les conservatoires, les centres d'animation occupent donc une place importante dans notre ville, et se doivent d'accueillir un public le plus large possible.

D'autant qu'avec plus de 400 activités proposées dans de nombreux domaines, danse, sports, arts du spectacle, théâtre, artisanat, musique, informatique, multimédias etc., l'offre culturelle et d'activité de loisirs de ces centres est riche, très riche.

En ce sens, la baisse des tarifs des familles relevant des cinq premiers quotients familiaux, celles qui constituent le gros de la fréquentation de ces centres, est une excellente nouvelle.

En revanche, comme nous l'avons déjà exposé ici, toujours à propos des conservatoires et des cantines, ne pourrait-on faire mieux ?

Vous connaissez notre position sur le sujet, et nous n'en changerons pas.

Il faut aller plus loin en élargissant encore le nombre de tranches.

Que constatons-nous en effet ? L'élargissement massif des quotients familiaux 6 et 7 fera supporter le même effort financier sur des familles dont l'écart de revenus est énorme - 700 euros au niveau de chaque QF.

Par ailleurs, la huitième tranche de notre quotient familial nous semble toujours un peu vague, un peu rapide, appliquant une même participation pour ceux qui gagnent, certes, de gros salaires, mais très variable quant à leur montant.

Il semblerait plus juste de scinder encore cette grille en ajoutant plusieurs échelons supplémentaires pour arriver à une gradation plus progressive et plus égale des tarifs.

Si l'on examine les solutions proposées dans d'autres villes, notamment en Île-de-France, on constate que d'autres pistes sont d'ores et déjà envisagées et mises en œuvre.

Villejuif, par exemple, propose ainsi 16 tranches de quotients familiaux et Nanterre, au lieu des 8 niveaux proposés par la ville parisienne, en propose 30.

Au risque de nous répéter, je devine ce qu'on peut objecter : la sociologie de Nanterre et de Villejuif n'est pas la même que la nôtre. Eh bien même, cela n'invalide pas l'idée d'une multiplication des tranches pour être plus précis et pour être plus juste ; pour éviter des effets de seuil en particulier pour les classes moyennes dont on parle tant, qui n'ont pas, et de moins en moins, un pouvoir d'achat infiniment extensible.

Vous l'aurez compris, fidèles à la position de notre groupe, nous estimons que cette mesure n'est qu'un début, une ébauche à prolonger par d'autres mesures plus courageuses, une mesure à prolonger et à modifier aussi, parce qu'il nous apparaît impératif de maintenir la réduction de 20 % sur les prix d'inscription d'un deuxième membre mineur de la famille.

Ceci risque en effet, à l'encontre de l'esprit de cette réforme, de pénaliser les familles les moins aisées.

Pour conclure, comme cela a été le cas lors des précédents débats sur le sujet, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est favorable à cette évolution des tarifs. Il le serait davantage si quelques améliorations importantes pouvaient être faites en faveur d'une meilleure justice sociale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Vous avez utilisé 3 minutes 30 secondes : je vous en félicite en espérant que tout le monde suivra votre exemple.

Je donne la parole à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je vais aller dans le même sens.

Les centres d'animation sont des lieux essentiels pour la vie locale, pour la mixité sociale, mais aussi et surtout pour l'épanouissement de chacun, qu'il soit adulte ou enfant, par la pratique d'un sport ou d'une activité artistique. C'est vrai qu'il y en a 46 à Paris. Depuis 2001, tous les centres d'animation, qui auparavant étaient subventionnés, sont passés en D.S.P. ou en marché public, article 30.

Une réforme des tarifs de tous les centres a déjà eu lieu en 2006, qui avait occasionné de nombreux débats. Ce projet de délibération, qui porte sur la mise en place de la nouvelle grille, fait suite à des évolutions de la grille qui ont déjà été mises en place, fournies pour les caisses des écoles, les activités péri et extrascolaires, les ateliers beaux-arts, les conservatoires.

Pour notre part, nous approuvons complètement cette volonté d'harmoniser sur tout Paris, pour différents services offerts par la Ville, les tarifs.

Cela va dans le sens d'une simplification qui permettra, et qui permet déjà un peu plus, de rendre ces tarifs plus lisibles pour les Parisiens.

Là, le contrat est rempli.

Le deuxième objectif, qui est de promouvoir davantage de justice sociale, en direction des usagers aux revenus les plus faibles qui bénéficieront de baisse de tarif, nous semble aussi rempli, puisque la proportionnalité de la charge demandée aux usagers, par rapport à leurs revenus, sera rééquilibrée en fonction des revenus les plus

modestes. Et le ratio entre le tarif le plus bas et le plus élevé, qui était de 1 à 3 avec l'ancienne grille (la grille 2006), passera à un rapport de 1 à 4. Les premières tranches du barème, c'est ce qui est important, vont voir leur demande de contribution baisser.

Cela dit, deux points nous posent problème dans cette réforme. C'est pourquoi nous avons déposé un vœu pour préciser notre position sur ce projet de délibération.

L'harmonisation des modalités de calcul des tarifs des centres d'animation avec les autres tarifs municipaux se traduira par le retrait des mesures dérogatoires de réduction tarifaire qui existent actuellement. Ces mesures concernent entre autres les familles qui font l'objet actuellement d'une réduction de 20 % sur le prix de l'inscription d'un deuxième membre, à condition qu'il soit mineur.

Nous souhaitons, pour que l'accès des centres reste largement ouvert, que cette disposition soit maintenue.

D'autre part, l'étirement de la grille tarifaire est une bonne nouvelle. Cependant, cet étirement ne va pas assez loin. Il aurait été intéressant de créer de nouvelles tranches au-delà du coefficient QF8, puisque près de 27 % des personnes qui fréquentent les centres d'animation sont justement dans cette tranche, la tranche la plus haute. On pourrait ainsi appliquer un échelonnement des tarifs plus progressifs.

Nous avons d'ailleurs déposé un vœu au Conseil de juillet à propos d'une autre modification de la grille qui allait dans ce sens, vœu qui avait été adopté mais dont on ne sait pas encore s'il avait été suivi d'effet et où il en est.

Ce sont des réserves importantes même si la réforme nous semble aller dans le bon sens et même si nous voterons ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - La barre est haute en termes de temps. Je vais essayer de faire au mieux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Faites mieux !

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération relatif à l'application d'une nouvelle grille tarifaire dans les centres d'animation de la Ville à la rentrée 2012-2013 est un nouvel exemple de la volonté de la collectivité parisienne de simplifier et d'harmoniser sur l'ensemble de son territoire les grilles tarifaires des services municipaux offerts aux Parisiens et aux Parisiennes, avec un souci constant de justice sociale.

Aujourd'hui, les caisses des écoles, les activités péri et extrascolaires, les ateliers des beaux-arts, les écoles municipales des sports, les conservatoires calculent leurs tarifs en fonction des mêmes huit tranches de quotient familial. Demain, ce sera aussi le cas des 46 centres d'animation municipaux parisiens.

Depuis 2006, la grille tarifaire de ces centres n'avait pas évolué et le rapport entre le tarif le plus bas et le tarif le plus élevé, qui était alors de 1 à 3, passera avec cette réforme de 1 à 4, soit une plus grande équité dans la charge demandée aux usagers par rapport à leurs revenus.

Dans la nouvelle grille, les tarifs des quatre premiers quotients familiaux diminuent et ce sont, au vu de la fréquentation de la saison 2010-2011, 46 % des usagers qui pourraient voir à la rentrée prochaine le tarif de leur activité diminuer sensiblement entre 5,9 % et 29,7 %.

Pour un souci de justice sociale, mais aussi parce que l'impact de cette réforme doit être financièrement neutre pour la Ville, les tarifs des quatre derniers QF de 5 à 8 augmentent, mais dans une proportion tout à fait raisonnable entre 2 % et 10,5 % pour des foyers au quotient familial entre 1.370 euros et plus de 2.500 euros.

On peut enfin remarquer qu'en moyenne les réductions des tarifs sont deux fois plus importantes que les hausses. Contrairement à ce que demande l'opposition municipale dans ses prises de parole et dans ses vœux, l'objectif d'harmonisation, que vise principalement cette réforme, ne peut s'accommoder du maintien des trois dérogations spécifiques aux centres d'animation mis en place en 2007. Seule une dérogation demeure du fait de la spécificité des activités proposées dans les centres d'animation : la distinction entre un usager de moins ou de plus de 26 ans.

Mon groupe soumet d'ailleurs à votre approbation un vœu à ce sujet qu'une collègue développera.

Cela étant dit, la prorogation de ces dérogations se trouve compensée, notamment pour les étudiants, les boursiers et les apprentis qui ne bénéficieront plus du tarif préférentiel, par la baisse des tarifs des QF inférieurs, des avantages dans la mesure où c'est là qu'ils se trouvent majoritairement.

L'élargissement des trois tranches supérieures de QF se traduira par une baisse du nombre d'usagers relevant de QF 7 et de QF 8 qui passeront sur les QF 6 et 7.

Je conclurai sur la désinformation que l'opposition municipale véhicule ici et dans les mairies d'arrondissement en annonçant les effets massifs d'éviction des familles qui se tourneraient vers le privé du fait de l'application d'une telle réforme.

Je conseille à mes collègues de l'opposition municipale d'être bien attentifs à la parole de l'adjoint en charge de la jeunesse, M. Bruno JULLIARD, qui a déjà précisé, lors de la tenue de la 7e Commission mercredi dernier, qu'une évaluation serait menée au mois d'octobre 2012, donc juste un mois après la mise en application de la nouvelle grille pour déceler tout effet d'éviction sur certaines catégories de public et le compenser pour les centres d'animations concernés, notamment en délégation de services publics en cours.

Ce projet de délibération me semble tout à fait exemplaire du souci de la collectivité parisienne d'établir une plus grande équité entre les usagers de ces services et l'harmonie tarifaire de ces derniers, afin qu'un Parisien soit traité de la même manière, où qu'il se trouve dans Paris et pour quelque activité que ce soit.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bravo pour l'effort.

Madame Catherine BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

La nouvelle grille municipale de quotients familiaux a le mérite de pallier l'obsolescence de celle qui s'appliquait jusqu'alors aux 46 centres d'animation parisiens.

L'élargissement des trois tranches de quotients supérieurs, s'il correspond à une volonté d'harmoniser l'ensemble des tarifs applicables aux services rendus aux Parisiens, parfois contestable, notamment eu égard aux caisses des écoles, apparaît assez juste et opportun du point de vue de la répartition des usagers par quotient. La dernière tranche saturée a du mal à refléter la réalité sociologique de la fréquentation de ces centres.

Actuellement, 27 % des usagers appartiennent au quotient 8, c'est-à-dire la tranche la plus élevée. Cette réforme permet notamment d'en faire basculer une partie sur la tranche inférieure. Cette ventilation plus fine s'accompagne cependant d'une hausse tarifaire, difficilement acceptable pour les usagers des quotients 5 à 8, que vous présentez comme une nécessité visant à préserver les acquis de la réforme tarifaire de 2006 et 2007.

Or, la tarification modulée en fonction du quotient familial aurait pu être sanctuarisée, sans pour autant procéder à des hausses iniques sur les quotients 7 et 8. Mais ce n'est pas le choix qui a été fait et nous le regrettons : plus 2 % sur les quotients 5 et 6, plus 6,6 % sur le quotient 7 et enfin, coup de boutoir, plus 10,5 % sur le dernier quotient.

L'antienne devient familière, ce sont notamment les classes moyennes et moyennes supérieures qui en subiront une partie des conséquences : un couple avec deux enfants, gagnant chacun l'équivalent du revenu médian connaîtra de la sorte un accroissement de 2 % du prix de ses activités.

Presque indolore en théorie, mais la pratique est moins douce qu'il n'y paraît et consacre une accumulation d'augmentations en tous genres, pesant sur les cantines scolaires, les conservatoires, les ateliers des beaux-arts ou encore les écoles municipales de sport.

Les loisirs, les pratiques artistiques sont devenues un luxe dont les Parisiens vont devoir apprendre à se passer. L'effet d'éviction de votre politique culturelle est déroutant, Monsieur le Maire. Cela d'autant plus qu'aux 37 % des usagers des centres d'animation actuels, qui se verront appliquer une forte hausse, viendront se greffer les victimes de l'abolition des mesures de réduction tarifaires, à savoir les étudiants, les célibataires mais aussi les familles. Ce sont les plus vulnérables qui paieront la facture d'une réforme sous couvert de justice sociale.

Vous prétendez que la diminution des tarifs pour le QF 1 à 4 devrait neutraliser l'effet du retrait de ces réductions pour les populations les plus modestes. Rien de plus faux : cette mesure se révèle discriminatoire pour les célibataires sans enfant qui perdent là le bénéfice de leur double part.

Et que dire des familles qui demeureraient dans la même tranche. Elles se verraient privées de l'avantage de la réduction précédemment octroyée de 20 % au second membre mineur, tout en supportant le poids d'une augmentation tarifaire.

Je pense également aux étudiants dans l'obligation de travailler pour financer leurs études et qui peuvent ressortir au quotient 3 ou 4 notamment.

Ceux-ci ne profiteront plus de l'attribution automatique du tarif 2 ou 3 et peuvent se retrouver dans les tranches supérieures, avec de plus une augmentation tarifaire.

Justice toujours ? Laissez-nous en douter.

L'émoi suscité par votre proposition est tel, Monsieur le Maire, que le groupe socialiste se fend d'un vœu réclamant de reculer la limite d'âge, donnant droit à une tarification réduite, pour la porter à 30 ans.

Ce désaveu à mi-mot prend la forme avortée d'une proposition timide, à tout le moins manquant d'audace.

C'est le tarif réduit pour les étudiants qu'il faut rétablir, dont le cumul avec la grille applicable aux moins de 26 ans offrira toujours des conditions tarifaires bien plus avantageuses pour ce public que la seule adoption d'une grille destinée au moins de 30 ans. Voilà un impératif citoyen solidaire et équitable.

Enfin, un certain nombre d'incertitudes et de zones d'ombre demeurent. Qu'advient-il pour les centres d'animation gérés en D.S.P. en cas de diminution des recettes liée à l'augmentation des tarifs et à l'effet d'éviction de certains usagers qui pourrait en découler ?

C'est bien la Ville qui devra compenser, garantissant aux gestionnaires les recettes originellement prévues.

De plus, alors que, par une lettre du 5 janvier 2012, adressée aux présidents de groupe, l'adjoint au Maire chargé de la jeunesse affirmait qu'une analyse de la répartition des inscrits par catégorie d'usagers et par tranche serait faite dès la rentrée 2012, suivie d'une évaluation plus complète une fois la saison 2012-2013 achevée, il n'en est pas fait mention dans le présent projet de délibération.

Elle semble pourtant essentielle, afin d'évaluer l'impact de la réforme qui aura été mise en place sur l'accessibilité et la fréquentation des centres d'animation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Il ne faut jamais préjuger de ce que l'on ne connaît pas, chers collègues.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà une occasion de discuter d'un sujet fondamental qui est le service public de proximité proposé aux Parisiennes et aux Parisiens.

Permettez-moi deux choses, à titre d'introduction. La première (cela ne mange pas de pain, mais je crois qu'il faut le dire ici), je tiens à saluer les équipes qui, au quotidien, font vivre ces centres d'animation, accueillent les Parisiennes et les Parisiens pour offrir des services publics de qualité.

Vous me permettrez, à titre personnel, de saluer les équipes du 15^e que je connais bien. Je sais quel est leur travail et leur engagement tous les jours pour que ces centres puissent vivre.

Le second point, c'est que j'ai écouté avec attention ce que nos collègues ont dit. L'idée de solidarité dans le service public de proximité est une idée à laquelle mon groupe adhère, parce que nous pensons effectivement que l'effort doit être partagé par toutes et tous, c'est là évidemment un critère de justice sociale.

Je crois, par contre, mes chers collègues, que ce projet de délibération est mal ficelé. Il est mal ficelé parce que, encore une fois, nous sommes là à délibérer et à débattre d'une modification de tarifs d'équipements publics.

Après les conservatoires, après la restauration scolaire, après les équipements sportifs avec tous les incidents que l'on a connus et cette belle série "Dallas" que M. VUILLERMOZ nous a menée depuis plusieurs mois (vous êtes le J.R. des équipements sportifs, prenez cela comme un compliment !), nous voilà avec les centres d'animation.

Projet de délibération d'autant plus mal ficelé que je note tout de même, malgré la volonté de l'Exécutif de faire passer cette modification, que la Majorité a déposé bon nombre de demandes de modification, dans un sens ou dans un autre, mais on a l'impression que l'adjoint n'a finalement pas tant fait que cela le tour des mairies d'arrondissement, le tour des adjoints d'arrondissement, le tour des groupes qui constituent sa Majorité parce que,

manifestement, les élus de la Majorité de cet hémicycle ne se sont pas parlés pour déposer autant de demandes de modification.

Ce n'est pas grave, on a l'habitude de toute façon que de tels procédés se succèdent.

Pourquoi ce projet de délibération est-il mal ficelé ? Je note, Monsieur JULLIARD, ce que vous avez dit et l'engagement que vous avez pris sur la nécessité, que je partage, d'une évaluation de cette modification.

Je me réjouis d'ailleurs que l'Exécutif, petit à petit, vienne à la demande que nous formulons pour la politique publique menée à Paris d'une certaine logique d'évaluation.

Nous en avons parlé pour la délibération sur les subventions aux collèges parisiens, il y a quelques mois. Je souscris évidemment à ce besoin d'évaluation pour une modification qui aura un impact sur les familles parisiennes.

Les critiques principales, c'est que deux grandes victimes sont à déplorer pour ce projet de délibération, d'abord les familles parisiennes.

Vous dites que c'est un effort de justice sociale. Non ! Pour les coefficients les plus élevés, c'est évidemment encore un coup porté aux classes moyennes. En effet, vous leur donnez le message que, finalement, elles ne sont bonnes qu'à payer, elles ne peuvent pas bénéficier de services publics comme les autres et, à partir du moment où les coefficients 5 à 8 financent plus de 50 % de ce service public (54 % pour être précis), le message est clair : circulez, il n'y a rien à voir.

L'autre victime, l'autre catégorie de familles, ce sont les familles les plus dans le besoin. Dès lors que vous n'assurez pas le financement d'un service public de proximité, la qualité de ce service diminue parce que la qualité ne peut plus être financée.

Ce n'est pas un argument politique, c'est de la logique financière immédiate et mécanique.

Donc, l'autre victime, en termes de familles, ce sont les familles les plus dans le besoin, parce qu'elles vont aller dans des centres d'animation où il y a un risque que la qualité du service public diminue, voire se dégrade. Cela, vous ne l'avez pas pris en compte et nous le regrettons.

Autres victimes, ce sont les jeunes. Alors là, comment vous dire ? D'abord, une disposition immédiate - et c'est l'objet du vœu que nous avons déposé au sein de mon groupe -, ce sont les étudiants. Pour les familles, il y avait la fin d'une réduction tarifaire pour le deuxième enfant. Les étudiants bénéficiaient d'office du tarif 2 pour les boursiers et 3 pour les non boursiers, ce ne sera en l'occurrence plus une disposition automatique.

Mme CHARNOZ l'a dit, c'est bien, parce que la plupart bénéficient déjà des premiers coefficients. Oui, mais pas tous et, du coup, une partie encore va être taxée plus que de raison et c'est encore une disposition que vous n'avez pas prise en compte dans votre projet de délibération.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération mal ficelé.

Mais, pour dégager sur ma conclusion, je crois que vous portez encore un mauvais coup à la jeunesse. Les équipements sportifs pour la jeunesse, nous avons demandé des améliorations, vous l'avez refusé. Nous avons demandé un audit des infrastructures sportives, vous l'avez refusé.

Nous avons demandé que vous preniez en compte les conclusions du rapport annuel du Conseil parisien de la Jeunesse, nous n'avons pas vu encore les conclusions que vous alliez en tirer.

Nous avons demandé au Maire de Paris, même pour le site internet du Conseil parisien de la Jeunesse, le Maire de Paris était d'accord, il est toujours inaccessible et même pour les centres d'animation, avec le centre d'animation du 13e et le marché public dont l'association des "Macaq" a bénéficié.

Encore une fois, il y a eu des mauvaises manipulations, des mauvaises manœuvres et, encore une fois, c'est la jeunesse parisienne qui en fait les frais.

Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint au Maire, une demande simple : retirez ce projet de délibération, reconsultez les mairies d'arrondissement, les adjoints au Maire chargés de la jeunesse et présentez-nous un projet de délibération juste pour tous et pour la qualité du service public de proximité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez eu 45 secondes de plus.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT. - Cela le méritait, parce que c'est un sujet important.

Ce n'est pas la première fois, loin s'en faut, que nous délibérons ici sur les tarifs des centres d'animation de la Ville de Paris.

Depuis 2006, nous avons modifié ces tarifs, soit par voie de délibération, soit l'Exécutif les a implicitement imposés en modifiant ceux-ci par voie d'arrêté.

A ce propos, je voudrais dire que, contrairement à ce qui est dit dans le projet de délibération, l'évolution des tarifs n'a pas été modérée, puisque je rappelle que vous avez de manière systématique appliqué le taux maximum de relèvement des tarifs municipaux votés par notre Assemblée.

Alors, ce nouveau projet de délibération a, si je vous comprends bien, deux nouveaux objectifs : c'est harmoniser et simplifier les tarifs avec les autres secteurs d'activité de la Ville pour, je vous cite, "plus de lisibilité" et promouvoir, c'est le maître mot, la justice sociale.

Mais, évidemment, le diable se loge dans les modalités d'application de ces déclarations d'intention.

D'abord, sur le premier point, pour qu'il y ait plus de lisibilité et d'équité de traitement, encore faudrait-il qu'il y ait un guichet digne de ce nom, établissant et calculant le quotient familial par foyer. C'est la seule voie susceptible de garantir une vraie égalité de traitement par l'administration, nous le savons bien et, d'ailleurs, vous ne vous privez pas au niveau national de critiquer cet état de fait quand il n'y a pas de guichet unique.

Il y a la fameuse justice sociale. Je suis, à titre personnel, évidemment très favorable à la justice sociale et l'idée, comme l'a excellemment rappelé mon collègue M. MENGUY, que les familles dont les capacités sont les plus contributives puissent évidemment participer beaucoup plus que proportionnellement que les familles qui ont les revenus les plus modestes va dans le bon sens, sauf que, ici, vous pratiquez la politique du "faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais".

D'abord, suppression du tarif étudiants et une partie des étudiants évidemment ne va pas être concernée. S'ils ne font pas partie des usagers aux revenus les plus faibles, je ne sais pas à quel titre ils pourraient en faire partie.

Surtout, vous supprimez la réduction de 20 % pour le deuxième mineur de la famille, celle de 40 % pour le troisième mineur et la gratuité pour le quatrième mineur.

Pourquoi stigmatiser les familles ? Où est la justice sociale ?

Il y a un risque évident, contrairement à ce que disait une de nos collègues de la majorité municipale, d'éviction des étudiants et des familles aux revenus moyens et de contribution à l'accélération des départs, qui sont, vous le savez, très importants, vers les banlieues. Il suffit, d'ailleurs, d'interroger les cadres des centres d'animation et les usagers pour s'en convaincre. Oui, on connaît le terrain et quand on les interroge, ils sont très inquiets.

Et puis, il y a un effet supplémentaire collatéral qui se profile, et je suis un peu étonnée, parce qu'on n'en parle pas, qui est complètement contreproductif, même si ce n'est peut-être pas l'essentiel, je vous l'accorde, pour les finances de la Ville : les familles les plus contributives n'ont plus d'intérêt, à un moment donné, quand on augmente, par exemple, en 2012, pour la tranche de quotient 8, les tarifs de 10,50 %, à laisser leurs enfants dans les centres d'animation "publics".

Du coup, c'est la mixité qui en prend un coup et, accessoirement, les finances de la Ville, parce que, contrairement à ce que vous dites, l'équilibre financier des centres d'animation est mis à mal.

C'est tellement vrai qu'à la fin du projet de délibération, vous avez glissé de manière quasi anecdotique une disposition qui dit que pour les établissements qui sont gérés en délégation de service public, il faudra "négocier avec le délégataire un avenant à la convention pour maintenir l'équilibre économique du contrat, pour garantir au gestionnaire le niveau de recettes initial".

Cela veut bien dire, Monsieur JULLIARD, que vous n'êtes pas tellement sûr de votre affaire ; sinon, pourquoi est-ce qu'on proposerait ce type d'évolution pour les centres d'animation qui sont gérés par voie de délégation de service public, sauf à imaginer, ce que, d'ailleurs, moi, je n'ose imaginer, que l'équilibre économique des centres d'animation qui sont gérés par voie de D.S.P. n'est pas du tout le même que celui des autres centres d'animation ?

Alors, oui, c'est vrai, il y a un risque d'éviction, oui, c'est vrai, il y a un risque aussi pour l'équilibre économique des centres d'animation et, surtout, il y a un risque certain pour les familles aux revenus moyens. C'est pourquoi j'ai déposé un vœu, un vœu qui demande deux choses : d'abord, qu'il y ait un guichet unique et que, surtout, on maintienne les réductions qui étaient propres aux centres d'animation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme DASPET, trois minutes.

Mme Virginie DASPET. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais commencer cette présentation d'un vœu qui a été déposé par le 20e en voulant rassurer Mme BRUNO. Je ne crois pas que notre vœu soit, d'une part, timide ou, d'autre part, un désaveu de ce projet de délibération, bien au contraire, et je vais essayer de vous le démontrer.

La réforme de la tarification dans les centres d'animation qui vous est présentée ce jour s'inscrit dans la démarche entamée depuis le début de la mandature pour rendre plus lisibles, plus claires et plus cohérentes les différentes politiques de la Ville en direction des Parisiens.

Parallèlement à l'étalonnage autour de huit tranches tarifaires et à la création d'un tarif réservé aux jeunes... N'est-ce pas, Monsieur MENGUY ? Depuis tout à l'heure, vous parlez de la suppression du tarif étudiant, mais à ma connaissance, il y a aussi la création d'un tarif réservé aux jeunes et, jusqu'à preuve du contraire, les étudiants dont nous sommes en train de parler sont également des jeunes, donc je n'ai pas très bien compris votre argumentation tout au long de votre présentation tout à l'heure, mais il me semble qu'il y a une partie du projet de délibération qui vous a échappé.

Comme je vous le disais, ce projet de délibération met fin à des dispositifs d'exception, par exemple le tarif réduit pour les étudiants, mais il convient de nous en féliciter, car ces nouveaux tarifs concourent à plus d'équité.

Nous souhaitons, par ce vœu, justement, attirer votre attention sur le cas spécifique des jeunes entre 26 et 30 ans et, en effet, dans le projet de délibération d'origine, c'est un cas qui n'avait pas été spécifiquement abordé.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que quand on est élu d'arrondissement, et c'est mon cas, dans le 20e, l'arrondissement le plus jeune de Paris, on s'aperçoit que pour beaucoup de jeunes, et notamment d'étudiants, la durée d'études s'allonge, tout comme la durée des stages, à mesure que la perspective d'une insertion stable dans la vie professionnelle s'éloigne.

De même, parmi les jeunes travailleurs ou, autrement dit, jeunes actifs, la précarité est souvent de mise jusqu'à l'aube de la trentaine. Trop souvent, et encore plus en cette période de crise économique et sociale, pour ceux qui accèdent à l'emploi, celui-ci est longtemps et trop souvent synonyme de périodes de C.D.D. ou missions d'intérim qui s'enchaînent.

Ainsi, nombre de jeunes de plus de 26 ans sont toujours, faute de débouchés professionnels pérennes, soit en situation de précarité, soit en phase de poursuite d'études, voire déjà de réorientation ou de reconversion ; c'est malheureusement le cas de beaucoup de jeunes qui, à la fin de leurs études, se rendent compte qu'ils ne vont pas accéder à l'emploi et sont obligés soit de se relancer dans une phase d'études, soit, après un court parcours professionnel, d'entamer une reconversion.

C'est justement ce même constat qui nous avait poussés, il y a quelques mois, à prolonger jusqu'à 30 ans l'accès au dispositif Paris Jeunes.

Aussi, dans le même esprit, je vous invite à amender à la marge cette nouvelle politique tarifaire, en vous proposant d'étudier le principe que le tarif réduit destiné aux jeunes puisse être accordé jusqu'à l'âge de 30 ans.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je reviendrai sur le principe essentiel de cette modification des tarifs des centres d'animation. Il s'agit de simplifier les démarches des usagers, puisque, après les cantines, les conservatoires, les activités périscolaires, les ateliers beaux-arts ou encore les écoles municipales des sports, les centres d'animation sont les derniers équipements municipaux qui se voient dotés de la même grille de tarifs avec les huit Q.F. tels que nous les connaissons dans l'ensemble de ces équipements, qui est donc un service amélioré rendu à l'ensemble des Parisiens.

Cette modification se fait et se réalisera à budget constant. C'est la raison pour laquelle nous proposons une baisse sensible des tarifs appliqués aux Q.F. 1 à 4, c'est-à-dire presque 50 % des usagers qui sont les usagers ayant les Q.F. les plus faibles et donc les revenus les moins importants. Nous proposons une stabilité pour les Q.F. 5 et 6, qui représentent à peu près 17 % des usagers des centres d'animation, légère augmentation qui correspond tout simplement à l'inflation. Et enfin, augmentation pour le Q.F. 7 et surtout pour le Q.F. 8 qui, au total, représentent 37 % des usagers des centres d'animation.

J'en profite pour remercier l'ensemble des services de la Direction de la jeunesse et des sports pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé, ainsi que l'ensemble des gestionnaires des centres d'animation qui ont contribué à l'élaboration de cette proposition de modification ; je salue d'ailleurs, et je ne le ferai jamais assez, l'ensemble de leur travail, la qualité de leur engagement et de leur investissement dans l'ensemble des centres d'animation. C'est vrai dans le 15e, comme l'a rappelé tout à l'heure Jean-Baptiste MENGUY, comme dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Il est vrai que cet objectif d'harmonisation nous a amenés à revenir sur un certain nombre de spécificités et de dérogations jusqu'ici accordées dans les centres d'animation.

Pourquoi ?

Tout simplement, parce que si nous souhaitons que la même grille des Q.F. soit appliquée dans l'ensemble des structures de la Ville de Paris ou dépendant de la Ville de Paris, il faut tout simplement que le nombre de dérogations par structure, en l'occurrence les centres d'animation, soit le plus faible possible, pour que les usagers et les habitants de Paris puissent avoir une offre de service public identique pour l'ensemble des structures municipales ou para municipales.

Ce qui m'amène à apporter un certain nombre d'éléments de réponse aux interventions, notamment d'Alexis CORBIÈRE, Danielle FOURNIER ou encore Sandrine CHARNOZ.

Concernant, d'abord, l'intervention qui vient d'avoir lieu pour la hausse des tarifs pour les étudiants, sujet qui est suivi avec attention par mon collègue Didier GUILLOT, nous avons fait le choix de maintenir la seule dérogation qui sera propre aux centres d'animation, à savoir maintenir un tarif différentiel accordé aux jeunes de moins de 26 ans.

Evidemment, cela intègre la quasi-totalité des étudiants, nous y ajoutons même une population qui mérite d'avoir accès à un tarif préférentiel, à savoir les jeunes de moins de 26 ans.

Si nous conjuguons cela avec le fait que les faibles revenus des étudiants amèneront probablement la quasi-totalité des étudiants à un Q.F. bas qui est en forte diminution, de fait, il n'y aura pas d'impact ou un impact positif sur le prix payé par l'ensemble des étudiants de Paris.

Vous nous avez également reproché un déficit de concertation avec les mairies d'arrondissement ou avec les gestionnaires des centres d'animation. Je vous suggère, d'ailleurs, de ne pas vous faire les porte-parole de ces mêmes gestionnaires, puisqu'en l'occurrence, ils ne s'en sont pas plaints, au contraire, ils ont été largement associés.

J'ai tenu une réunion avec l'ensemble des adjoints jeunesse le 23 novembre dernier, c'est-à-dire avant même que nous ayons défini la totalité de la grille tarifaire, mais pour échanger et discuter en amont avec l'ensemble des représentants, des adjoints, des maires d'arrondissement.

J'ai écrit, mon cabinet également, à l'ensemble des maires d'arrondissement, à leurs directeurs de cabinet, à leurs conseillers techniques chargés du suivi des centres d'animation ; il y a eu parfois, effectivement, assez peu de retours de leur part.

Quand je vois le vœu déposé par la mairie du 1er arrondissement, je m'étonne quelque peu que vous regrettiez qu'il n'y ait pas eu de concertation, alors même que j'avais un rendez-vous avec M. LEGARET le 11 janvier dernier, qui a été annulé le matin même, jusqu'à aujourd'hui en tout cas, sans raison expliquée. J'en avais jugé que le maire du 1er arrondissement était probablement en accord avec ce projet de délibération.

Quant à l'évaluation a posteriori de la réforme, comme cela sera précisé dans un amendement de l'Exécutif, je proposerai une évaluation dès l'automne 2012, c'est-à-dire quelques jours, quelques semaines après les inscriptions des usagers dans les centres d'animation, pour que nous mesurons les effets d'éviction potentiellement induits par la suppression d'un certain nombre de dérogations. Vous avez notamment ciblé, et peut-être à raison, la fin de la réduction pour le deuxième enfant par famille.

Je prends l'engagement, c'est d'ailleurs repris dans le vœu de l'Exécutif, que des mesures correctives, le cas échéant, seront décidées, sans même attendre la rentrée 2013, mais dès l'année 2012-2013, dans les centres d'animation, si nous constatons des effets d'éviction.

Concernant la création de nouvelles tranches, d'abord, je voudrais vous faire remarquer que, si nous créons des tranches nouvelles, cela ne sera pas uniquement le cas pour les centres d'animation mais pour l'ensemble des grilles tarifaires, dorénavant, de l'ensemble des structures de la Ville.

Il a été précisé par la mairie du 4^e arrondissement, par le vœu déposé par Danielle FOURNIER ou également dans l'intervention d'Alexis CORBIÈRE, qu'il y avait un besoin de différencier les catégories aisées des plus riches, notamment dans le QF 8, peut-être en augmentant le nombre de tranches de QF.

Je vous propose qu'en effet, d'ici la fin juin 2012, nous demandions aux services de la Ville qu'une étude soit réalisée, en vue de créer, si possible à courte échéance, des tranches nouvelles de QF, notamment dans le QF supérieur, qui devraient donc s'appliquer non pas uniquement à la grille tarifaire des centres d'animation mais de l'ensemble de la Ville. Nous pourrions revenir vers l'ensemble de cette assemblée d'ici fin juin 2012 pour vous faire des propositions.

Enfin, concernant la hausse des tarifs pour les familles et les classes moyennes, d'abord, je rappelle que la baisse des tarifs pour les QF bas, notamment QF 1 à 4, forte baisse, répond à un besoin de justice sociale et cela correspond aux publics cibles des centres d'animation puisque nous parlons là de quasiment 50 % des usagers des centres d'animation.

Quant à la hausse sensible des seuils de passage entre le QF 6 et le QF 7, mais aussi entre le QF 7 et le QF 8, correspondant à ce que nous, nous appelons les classes moyennes, bon nombre de familles qui se trouvaient au QF 8 se retrouveront au QF 7 et bon nombre de familles qui étaient avant au QF 7 se retrouveront au QF 6. Il n'y aura donc, pour elles, pas d'augmentation mais, à l'inverse, plutôt une diminution de leurs tarifs.

Madame BERTHOUT, vous nous dites : les familles de QF 8 n'auront plus d'intérêt de mettre leurs enfants dans les centres d'animation. Je voudrais simplement porter à votre connaissance quelques prix du privé. Par exemple, des cours d'aquarelle dans le 10^e arrondissement sont facturés 1.088 euros par an. Pour le plus fort QF, c'est-à-dire le QF 8, pour la même année et la même prestation, il s'agit de 384 euros. Pour le QF 8, pour la même prestation !

Je pourrais également citer les cours de danse pour enfants dans le 14^e arrondissement, qui sont facturés 460 euros par an par une association privée, alors même qu'ils sont facturés 320 euros pour le QF 8 dans un centre d'animation.

N'ayez pas d'inquiétude : y compris pour le QF 8, les familles les plus aisées auront tout intérêt à laisser leur enfant dans les centres d'animation et cela n'engagera en rien la stabilité financière des centres d'animation.

Ensuite, je souhaiterais insister sur la faible dégressivité de la grille tarifaire, puisque, alors même que les revenus des Parisiens s'échelonnent de 1 à 11, dans un rapport de 1 à 11, les tarifs des centres d'animation s'échelonnent de 1 à 4. Nous avons donc une marge importante quant à la progressivité des tarifs et il ne s'agit pas d'un racket des familles les plus riches de Paris.

Concernant la volonté de maintenir la réduction de 20 % pour le deuxième enfant, je n'y suis pas favorable, y compris pour une raison de justice sociale. Il n'y aurait pas d'intérêt que, quel que soit le QF, l'inscription du deuxième enfant voie une diminution identique pour l'ensemble des QF. Nous n'y sommes, en effet, pas favorables. Ce serait d'ailleurs contradictoire avec la volonté de défendre une grille progressive en fonction des revenus.

Concernant l'interrogation de Mme BERTHOUT, je propose que nous négociions la compensation tarifaire avec l'ensemble des gestionnaires des centres d'animation. Il ne s'agit pas de quelconques craintes quant à mon affaire, comme vous le dites, mais tout simplement de constater que le public usager des centres d'animation est radicalement différent dans le 16^e arrondissement que dans le 19^e ou le 20^e arrondissement. L'impact de la réforme, effectivement, sera radicalement différent dans le 16^e ou le 6^e arrondissement et puis dans le 19^e ou le 20^e arrondissement. Evidemment, la réforme se fera à coûts constants, globalement, sur Paris, mais les impacts seront effectivement différents dans les centres du 16^e ou dans les centres du 20^e ou 13^e arrondissement.

J'en termine avec la question des classes moyennes qui seraient donc victimes de cette augmentation inique du QF 8, si j'en crois les interventions de Jean-Baptiste MENGUY, Mme BRUNO et Mme BERTHOUT. Alors, là, évidemment, tout s'éclaire sur la politique fiscale de la droite à l'échelle du pays parce que, manifestement, nous ne nous entendons pas bien sur ce qu'est aujourd'hui la classe moyenne. Je vous rappellerai qu'un QF 8, c'est 2.500 euros par part fiscale. C'est donc une famille qui touche chaque mois 7.500 euros pour un couple avec deux enfants

ou 10.000 euros pour un couple avec trois enfants. Je vous rappelle simplement que le S.M.I.C. net est aujourd'hui à 1.096 euros par mois. Le salaire médian net est de 1.653 euros nets et seulement 20 % des salariés gagnent plus de 2.380 euros.

En réalité, la classe moyenne se trouve aux QF 5 et 6 qui n'augmentent pas plus que l'inflation, et non pas aux QF 7 et 8.

Je comprends, Messieurs et Mesdames...

Je comprends, Monsieur LAMOUR, qu'une réforme de justice sociale vous soit totalement étrangère, tant vous vous êtes fourvoyé dans le soutien à une politique qui a favorisé les plus fortunés de notre pays. En 5 ans, Monsieur LAMOUR, la seule ligne directrice du gouvernement que vous soutenez a été de favoriser les foyers fiscaux les plus riches au détriment des plus pauvres.

D'ailleurs, en cette fin de quinquennat, la boucle est bouclée puisque, après avoir fait des cadeaux à vos amis du Fouquet's en début de quinquennat, voilà que maintenant...

Voilà que maintenant, vous rackettez les classes moyennes avec l'augmentation de la TVA sociale. Effectivement, nous n'avons pas la même définition de la justice sociale.

Monsieur LAMOUR, qui défend les classes moyennes ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Monsieur LAMOUR, calmez-vous !

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Oui, je comprends que cela ne vous plaise pas, Monsieur LAMOUR !

Monsieur le Maire, je conclus.

Qui défend les classes moyennes ? Est-ce qu'il s'agit du Maire de Paris lorsqu'il construit des logements sociaux ou vous lorsque vous les refusez dans le 15e ou le 16e arrondissement ?

Qui défend les classes moyennes ?

Qui défend les classes moyennes quand vous vous en prenez à la mutuelle des Français, alors que nous défendons les hôpitaux publics ?

Qui défend les classes moyennes ? Est-ce la gauche lorsqu'elle construit des écoles à Paris ou vous qui sacrifiez le service public d'éducation ?

Qui défend les classes moyennes et les catégories défavorisées ? Est-ce nous qui dépensons 2 milliards d'euros en dépenses sociales à la Ville de Paris, quand vous, vous dépensez 2 milliards d'euros à l'échelle nationale pour augmenter le seuil de l'I.S.F. ?

Concernant les centres d'animation, nous entendons vos remarques cyniques, mais non seulement nous, nous faisons des tarifs sociaux mais, en plus, nous, nous construisons des centres d'animation pour que les Parisiens puissent y aller. Vous avez construit entre 1995 et 2001 trois centres d'animation. Depuis 2001, le Maire de Paris a ouvert 12 centres d'animation et nous en ouvrirons encore 5 d'ici la fin de la mandature.

Les discours, c'est bien ; les actes, c'est mieux !

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'adopter cette modification, telle qu'elle a été adoptée d'ailleurs à l'unanimité dans le 9e arrondissement et j'en remercie les élus constructifs du 9e arrondissement.

Je vous demande d'adopter cette modification des tarifs pour des raisons de justice sociale, d'efficacité et de qualité du service public parisien et tout simplement pour l'amélioration de l'offre de service public auprès de l'ensemble des Parisiens.

Concernant les vœux qui sont...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attends !

Voulez-vous parler des vœux maintenant ?

Au moment des votes.

Je mets aux voix... vous aller finir par faire une crise cardiaque sur le fauteuil, vous.

Je m'inquiète !

On a besoin de calme.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Aidez-nous à retrouver les auteurs...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien sûr ! Je vous emmènerai !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 37 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 37 est adopté.

En réponse aux vœux n° 38, du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, et n° 40, du groupe E.E.L.V.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 40 bis.

Est-ce que le vœu n° 38 est maintenu ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Mme BERTINOTTI n'est malheureusement pas là pour le dire, mais elle retire son vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 38 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 15).

Est-ce que le vœu n° 40 est retiré ?

Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 16).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 du groupe U.M.P.P.A.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Défavorable !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Quel est l'avis sur le vœu n° 42 ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 271 - DF 7 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DJS 271 - DF 7).

2012, DJS 36 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 36, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 43.

Il s'agit d'une subvention de 20.000 euros et convention avec l'Office du mouvement sportif du 16e arrondissement.

Je donne la parole à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais profiter de cette subvention aux O.M.S. pour rappeler le travail considérable effectué par toute l'équipe bénévole de l'Office du mouvement sportif du 16e, rappeler malheureusement à M. Jean VUILLERMOZ, l'adjoint chargé des sports, que depuis plus de quatre ans, la subvention n'a absolument pas bougé et que les manifestations organisées par l'Office du mouvement sportif du 16e vont bien au-delà des conventions d'objectifs fixées par la Ville, que plus de 25 manifestations sont organisées chaque année, qu'en plus un forum des sports en début d'année connaît un succès énorme, et que cette subvention va être en plus réduite de par la modification des nouveaux tarifs d'occupation des équipements sportifs pour les manifestations organisées par l'O.M.S. et qui, de fait, vont donc diminuer la subvention.

Je voulais dire que ce vœu adopté à l'unanimité - je dis bien à l'unanimité - des membres du Conseil du 16e en sa séance du 23 janvier 2012 souhaite que la subvention de l'O.M.S. du 16e soit portée de 20.000 euros à 25.000 euros.

Je vous remercie.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - C'est énorme !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci. Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je constate votre ténacité, car c'est maintenant devenu un rendez-vous annuel lors du passage au Conseil de Paris de la subvention à l'O.M.S. du 16e, que vous ne manquez pas de réagir pour tenter d'obtenir une revalorisation de l'aide de la Ville en faveur de l'association.

Permettez-moi simplement un petit rappel.

Lorsque les O.M.S. ont changé de statut en 2003 pour devenir les offices du mouvement sportif des arrondissements, chaque partenariat associatif a été étudié et défini en concertation avec les O.M.S. et en lien avec le C.O.M.S.

Le contenu sportif de ces partenariats et la détermination des niveaux d'aide ont été effectués en tenant compte du nombre d'associations adhérentes dans chaque O.M.S., des associations sportives portées par les O.M.S. et des situations comptables de chaque O.M.S.

Depuis cette date et chaque année, l'ensemble des situations des O.M.S. est réétudié et nous ne manquons pas de consulter les mairies d'arrondissement pour ajuster à la hausse ou à la baisse les partenariats.

D'ailleurs, je vous signale que l'on a retiré le projet de délibération concernant l'O.M.S. du 8e arrondissement parce qu'il est évident qu'il faut là que l'on fasse quelque chose.

Comprenez bien, je ne mets pas en cause la qualité de l'association, ni son dynamisme, au contraire. Elle démontre au quotidien son savoir-faire dans l'organisation de ses nombreuses manifestations. Ses actions connaissent un réel succès auprès de la population locale.

Mais dans le même temps, nous ne pouvons pas manquer de constater que chaque année, le volume d'activité est le même et que l'association enregistre dans ses comptes un excédent, lequel excédent vient s'ajouter à une trésorerie et des réserves qui n'appellent pas de crainte absolue.

Lors du dernier exercice comptable, l'association enregistre 2.000 d'excédent qui s'ajoutent au 28.000 euros de disponibilités et placements.

Or, le budget de l'association est de 50.000 euros.

Cela signifie qu'elle dispose de plus de six mois d'autonomie financière et donc, pour une association régie par la loi 1901, qui n'a pas de permanents, ce n'est pas une situation financière inquiétante.

Compte tenu de ces éléments et compte tenu du contexte budgétaire de la Ville, vous comprendrez bien que l'augmentation de subvention que vous appelez pour l'O.M.S. du 16e ne peut pas être une priorité.

Un petit mot encore, simplement pour vous dire mon étonnement. Lorsque je visite le site Internet de l'O.M.S. du 16e et la page des partenaires de l'association, je vois bien 14 partenaires, dont la mairie du 16e, mais je ne vois pas la Ville de Paris.

A contrario, quand je regarde les comptes de l'association, je vois bien là la Ville de Paris pour deux tiers du budget de l'association, mais je ne vois pas la mairie du 16e arrondissement.

Il y a donc certainement quelque chose à revoir avant que vous ne saisissiez de nouveau, l'année prochaine, le Conseil de Paris, à propos de la subvention de l'O.M.S. du 16e.

C'est pour cela que cette année, je donnerai encore un avis défavorable à votre amendement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Une explication de vote de M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Je remercie M. VUILLERMOZ. Évidemment, le logo sera ajouté dans la minute qui suit : c'est une erreur bien involontaire.

En revanche, Monsieur VUILLERMOZ, j'ai bien entendu qu'à partir de demain, nous allons engager un permanent qui sera donc payé par les subventions de la Ville de Paris parce que finalement, plus on fait appel aux bénévoles, plus on se donne du mal pour faire tourner la boutique, pour rendre service aux administrés, mais quelque part à la Ville de Paris, finalement on est pénalisé.

Donc il faut arrêter de trouver des partenaires privés qui nous aident et il faut engager un permanent dès demain, ainsi, nous terminerons avec un déficit d'exploitation à la fin de l'an prochain, et je pourrai vous demander une subvention supplémentaire justifiée !

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole pour conclure avant le vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Évidemment, ce n'est pas ce que je vous ai dit. Je veux bien que vous travestissiez absolument tous mes propos. Cela dit, le problème n'est pas là. Le problème est que pour l'instant, d'un point de vue financier, l'association O.M.S. du 16^e arrondissement n'est pas en difficulté.

Le problème n'est pas que vous diminuez le nombre de partenaires privés, au contraire : plus vous en aurez, mieux ce sera.

Mais l'objet aujourd'hui est de faire peut-être plus d'initiatives qui vous permettraient éventuellement d'avoir une subvention supplémentaire l'année prochaine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 43 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 43 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 36).

**2012, DJS 225 - Subventions (5.126,52 euros) pour la fourniture de matériels aux associations du centre sportif Emile Anthoine (15e) en remplacement de leurs équipements pollués.
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au devenir de la piscine Émile Anthoine (15e).**

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 225, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 44. C'est une subvention de 5.126 euros pour la fourniture de matériels aux associations du centre Emile Anthoine, en remplacement de leurs équipements pollués, me dit-on.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette piscine Emile Anthoine, qui est à côté du stade Suffren que beaucoup connaissent bien sûr, connaît des problèmes de fonctionnement. Elle a été fermée longtemps, ouverte et refermée, en raison de la présence d'un champignon pathogène, que nous avons été examiner d'ailleurs avec M. VUILLERMOZ il n'y a pas si longtemps - il s'en souvient certainement - et nous en avons donc conclu qu'il fallait prendre des mesures radicales, et essayer en tout cas de recouvrir ce champignon avec une résine sur les joints de carrelage, sans rentrer dans le détail technique.

M. VUILLERMOZ d'ailleurs avait déjà annoncé cette solution en septembre 2011, il nous l'a confirmée lors de notre visite, et c'était donc simplement pour qu'il puisse le confirmer à nouveau aujourd'hui. En tout cas, je me réjouis de la coopération avec M. VUILLERMOZ sur ce dossier, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs.

La deuxième question le concerne peut-être moins, encore que, il s'agit de l'avenir de cette piscine puisqu'une rumeur persistante et à multiples facettes existe sur ce site pour ce qui concerne son avenir, et notamment d'éventuels projets d'urbanisme, de démolition même, pour remplacer cette piscine par d'autres constructions, ce qui évidemment poserait un vrai problème pour les sportifs de cet arrondissement.

J'en profite pour poser dans ce vœu également la question de l'avenir de cette piscine, Emile Anthoine.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Très rapidement parce que c'est vrai que M. GOUJON, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, on s'est vu il n'y a pas très longtemps sur l'établissement Emile Anthoine, et je vous ai dit exactement les choses telles que je vous les avais déjà dites, parce que l'année dernière vous avez posé le même vœu - ce vœu est un "copier coller" d'un vœu que vous avez présenté au mois de septembre dernier - et auquel je vous avais répondu en séance de manière déjà très détaillée.

C'est vrai que, dans ce vœu, vous dites en gros qu'il n'y a pas eu d'information faite par la Mairie de Paris, ni par moi ni par le DJS, c'est quand même un peu fort de café ! Vous venez de dire le contraire, et je vous en remercie parce que c'est vrai que je n'ai pas cessé d'alerter, de dire quelles étaient les conditions de la fermeture de cette piscine et les difficultés que nous avions.

Je rappelle tout simplement que nous faisons le maximum pour rouvrir l'équipement et en attendant faire en sorte de pénaliser le moins possible les utilisateurs habituels.

Sur cet aspect, je veux réaffirmer là, puisque c'est ce que vous voulez, que depuis deux ans la Ville travaille avec l'Agence régionale de santé et essaye d'explorer toutes les solutions. D'ailleurs, comme vous le savez parfaitement, une nouvelle opération, puisque vous en avez parlé, sera expérimentée dans les jours prochains : il s'agit de la mise en place effectivement d'une résine sur les bassins.

Les conclusions pourraient être rendues très prochainement, et j'espère une ouverture le plus tôt possible mais cela dépendra aussi de l'A.R.S. et cela dépendra si le dispositif que nous mettons en place est vraiment efficace.

Concernant un éventuel projet d'urbanisme sur le site, soyons très clairs, et là encore j'en ai parlé et je vous l'ai dit, il n'est pas question, pour moi, de supprimer les équipements sportifs. Le centre sportif Emile Anthoine, et notamment la piscine, est stratégique pour la pratique sportive à Paris. Il ne saurait y avoir de projet, quelle que soit sa nature, sans le maintien ou la reconstitution des équipements existants.

Si j'ai bien compris, vous vouliez que je dise cela en séance du Conseil. Je vous l'ai dit.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il vous en remercie.

Je mets le vœu...

Vous retirez le vœu ? Parfait.

Donc je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 225, après le retrait du vœu n° 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 225).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la piscine Mathis (19e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération : le vœu n° 45 déposé par le groupe U.M.P.P.A. est relatif à la piscine Mathis, dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à M. GIANNESINI. C'est dur. Je progresse.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Vous l'avez bien prononcé, Monsieur le Maire ! Il manque l'accent, mais je vous le donnerai.

Depuis plusieurs mois, Monsieur le Maire, les habitants utilisateurs de la piscine Mathis sont exaspérés du mauvais état général de la piscine. J'ai ici à votre disposition une pétition d'une centaine de signataires, accompagnée de diverses photos qui illustrent bien les problèmes qui se posent dans cette piscine.

Il y a eu aussi plusieurs courriers faits par un certain nombre d'habitants, qui sont restés pour la plupart d'entre eux sans réponse, et je dois signaler la présence d'une délégation présente dans les tribunes de notre hémicycle.

En effet, au problème d'hygiène (manque de propreté, présence de souris, mauvais état des plafonds, ventilations défectueuses) viennent s'ajouter des problèmes de sécurité (importante fuite d'eau dans le local technique sous la piscine dans un environnement électrique) et viennent s'ajouter aussi des problèmes de gestion du personnel qui entraînent la fermeture régulière de la piscine.

Il est très désagréable pour les usagers, qui viennent le matin de bonne heure notamment, de trouver la porte fermée par manque de personnel encadrant. Alors même si un récent sondage classait la piscine Matisse au dixième rang des piscines parisiennes - on peut se demander d'ailleurs comment a été fait ce sondage -, il n'en reste pas moins que les usagers sont aujourd'hui excédés.

Avant de conclure, je voudrais dire à M. VUILLERMOZ que, contrairement à ce qu'il a dit en commission, je n'attends pas les élections pour défendre les habitants du 19e arrondissement. Je vous invite d'ailleurs à aller sur mon site Internet et vous y verrez toutes les actions de terrain que je mène régulièrement.

Je voudrais dire aussi : ô miracle ! Ce matin même, à la piscine Mathis, mon vœu a dû faire bouger les choses, puisqu'il y avait un renfort de personnel pour faire les choses, pour nettoyer la piscine et régler certains problèmes qui existaient.

Alors, Monsieur le Maire, avec ma collègue Anne-Constance ONGHENA, notre question est simple : que comptez-vous faire pour remédier à cette situation qui n'a que trop duré pour que les usagers, publics notamment, et les associations retrouvent de bonnes conditions pour pratiquer leur sport, comme il est indiqué dans la charte d'accueil des piscines municipales parisiennes ?

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Ecoutez, franchement, on ne vous a pas attendu, et surtout pas les élections législatives auxquelles vous allez être candidat, pour que nous agissions vraiment au niveau des piscines parisiennes.

Je tiens d'abord à vous dire que les préoccupations contenues dans votre vœu, je les partage. A l'image du patrimoine aquatique parisien, la piscine Mathis subit les effets du temps et des améliorations sont souhaitables pour garantir la pérennité de l'équipement.

Quand même, puisqu'il y a des utilisateurs qui sont dans les tribunes, je voudrais vous rappeler, Monsieur GIANNESINI, que la dernière piscine inaugurée dans l'ère CHIRAC TIBÉRI date de 1992. Donc, il aura fallu attendre très longtemps pour voir la création et la rénovation de piscines.

Je ne vous dis pas non plus quelles étaient les sommes d'argent qui étaient dépensées chaque année et à chaque mandature au niveau de la rénovation et de la construction de nouveaux équipements dans la Ville, mais du temps de CHIRAC TIBÉRI, c'était 100 millions d'euros pour une mandature, du temps de mon prédécesseur et dans la précédente mandature, c'était 250 millions d'euros, et aujourd'hui, encore une fois, c'est 400 millions.

Et je vous rappelle que de 2001 à 2014, nous aurons ouvert six piscines.

Donc, c'est vrai que sur la piscine Mathis, la Ville a déjà procédé à un certain nombre d'interventions : la rénovation des vestiaires en 2007, le renforcement de la ventilation à l'été 2011, qui a résolu en grande partie les problèmes que vous mentionnez dans votre vœu, aux vacances de la Toussaint, les plafonds en mauvais état ont été remplacés et cette opération de faible ampleur a été effectivement réalisée en site ouvert pour permettre la continuité du service public. Toutes les mesures ont été observées pour garantir la sécurité du personnel et des utilisateurs de la piscine.

C'est vrai, la chaise de mise à l'eau est actuellement hors service, elle sera remplacée très prochainement par un nouveau modèle en cours d'expérimentation.

Je vous indique par ailleurs qu'il y a bien un vestiaire destiné aux personnes en situation de handicap et qu'un travail sera mené globalement sur l'équipement pour améliorer la situation des personnes à mobilité réduite.

Concernant les effectifs, il faudrait savoir, parce que j'ai cru entendre dans les précédentes séances du Conseil que la Droite nous accusait d'avoir trop de personnels dans cette ville et qu'il fallait vraiment le diminuer de beaucoup.

Je voudrais savoir ce qu'il faut faire ? Faut-il continuer à augmenter le personnel (j'y suis assez favorable) ou faut-il le diminuer ?

Concernant les effectifs, l'ensemble des postes est pourvu, mais il faut observer que le départ d'un agent pour cause de longue maladie a affecté ces dernières semaines le fonctionnement de l'équipement, engendrant, c'est vrai, quelques fermetures inopinées.

La D.J.S. a trouvé, avec le personnel de la piscine, les solutions adéquates pour ne plus être confrontée à cette situation, c'est ce que vous dites par rapport à ce qui est arrivé ce matin.

Globalement, je rappelle au Conseil de Paris que la Ville va élaborer d'ici 2014 un schéma directeur des piscines parisiennes (on en a parlé ici), un audit sera mené sur l'état des infrastructures et des propositions seront faites pour remettre en état et pour moderniser le patrimoine existant.

Dans ce cadre, la piscine Mathis fera l'objet d'un examen global qui nous permettra de définir un plan d'intervention pour améliorer l'équipement. En attendant cet audit, il serait prématuré d'engager des travaux structurels de grande ampleur.

A la lumière de ces éléments qui répondent précisément à vos interrogations, je vous invite à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez pris deux minutes au lieu d'une, vous avez 15 secondes.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je voudrais justement vous remercier de m'avoir laissé une minute de plus que le temps qui m'était imparti.

Sans entrer dans la polémique, je souhaite simplement que les usagers puissent avoir cette piscine et aller dans cette piscine pour faire leur sport. Le plus vite possible sera le mieux et que tout rentre dans l'ordre le plus vite possible serait beaucoup mieux pour tout le monde.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la mise en place d'une Charte du développement durable à la Halle Georges Carpentier.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 46 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et n° 46 bis de l'Exécutif ont trait à la mise en place d'une charte de développement durable à la Halle Georges Carpentier.

La parole est à Mme BARTHE pour une minute.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 13e s'est toujours beaucoup engagé sur les questions de développement durable et de protection de l'environnement.

C'est pourquoi nous avons été très intéressés par l'initiative du Comité national olympique et sportif français de promotion, avec le concours des fédérations, d'une charte du sport pour le développement durable lors des grands événements sportifs nationaux et internationaux, qui permet de sensibiliser de nouveaux publics à ces questions.

Que dit cette charte ? Des choses extrêmement simples : les manifestations sportives peuvent réduire notablement leur impact environnemental, par exemple en informant les participants des possibilités offertes par les transports en commun, le covoiturage, l'existence à proximité de stations Vélib', en remplaçant les gobelets en cartons aux buvettes par des verres en plastique réutilisables et surtout en instaurant le tri sélectif sur les sites sportifs, grâce à une signalétique claire.

Cette charte a pu être expérimentée à la Halle Georges Carpentier lors de la Coupe du monde masculine de tennis de table au mois de novembre, avec la participation active du Conseil de la jeunesse du 13e arrondissement.

Nous émettons ici le vœu qu'elle soit appliquée à chacun des grands événements sportifs organisés à la Halle Carpentier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Très rapidement, je remercie Marie-Annick BARTHE et Jérôme COUMET pour cette charte au niveau de la Halle Carpentier, qui est évidemment un équipement qui n'est pas déconcentré.

Je donne évidemment un avis favorable pour ce vœu et, comme vous l'avez vu, j'ai déposé un vœu de l'Exécutif pour faire en sorte que, dans l'ensemble des équipements de la Ville, on puisse mettre en œuvre une charte de ce type. Je propose de faire voter ce vœu et de faire voter le 46 bis ensuite.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 46 est-il maintenu ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je donne un avis favorable au n° 46.

M. Pierre SCHAPIRA. - On vote les deux, alors, le 46 et le 46 bis.

Mme FOURNIER veut une explication de vote.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous allons la faire sur les deux vœux.

Je voulais me réjouir de ces vœux et rappeler qu'en avril 2009, à mon initiative et au nom du groupe "Europe Ecologie - Les Verts", nous avons voté ici - et l'ensemble du Conseil avait voté favorablement, un vœu - comme quoi il y a encore souvent des vœux qui restent lettre morte - un vœu pour une charte de développement durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques parisiennes.

Dans l'hypothèse où celui sur les équipements sportifs serait suivi d'effet, je souhaiterais que l'on y associe plus largement les manifestations culturelles et artistiques, comme cela a été voté en 2008. Cela me semble aller dans le bon sens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien. Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 17).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 18).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la participation financière de la Ville aux projets d'équipements dédiés au sport professionnel.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 47, déposé par le groupe U.M.P.P.A., est relatif à la participation financière de la Ville aux projets d'équipements dédiés au sport professionnel.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR, pour une minute.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président, je demande à M. VUILLERMOZ de ne pas me regarder avec cet air méchant ! Je le dis avec le sourire.

Je souhaite à travers ce vœu, Monsieur le Maire, poser une question de principe : est-il du ressort d'une collectivité locale, quelle qu'elle soit, de financer tout ou partie d'un équipement sportif à destination du sport professionnel ?

La question se pose avec d'autant plus d'acuité à Paris que l'on a pu le lire dans les journaux depuis maintenant plusieurs semaines, les clubs professionnels vivent bien de ces partenaires, tant des propriétaires qui financent les transferts de joueurs de renom (on cite des chiffres de plusieurs dizaines de millions de transfert), j'évoque également la rénovation d'enceintes sportives, là aussi à hauteur de plusieurs dizaines de millions, quand également des diffuseurs d'événements achètent à prix d'or des droits télévisuels, audiotélévisuels, qui se chiffrent à plusieurs centaines de millions d'euros, sans parler bien évidemment des salaires.

Nous avons entendu la possibilité pour un joueur étranger de venir en France avec un salaire de 800.000 euros par mois.

Dans ces conditions, alors que l'argent public est rare et que cet argent public, c'est l'argent du contribuable, nous devons nous poser en toute responsabilité la question de savoir s'il est du ressort ou non d'une collectivité de financer un équipement professionnel comme la rénovation du Parc des Princes, mais également la construction de Jean Bouin qui engloutit des dizaines de millions d'euros.

On n'est peut-être pas d'accord sur le chiffre pour Jean Bouin, mais on approchera, qu'on le veuille ou non, les 200 millions d'euros.

Je pense que, aujourd'hui, nous devons nous fixer une règle. Ce n'est pas la règle d'or, mais c'est une sorte de cercle vertueux qui permet effectivement à des collectivités de se fixer une limite.

Cette limite, je la propose à 10 % de l'investissement global pour un équipement sportif à destination professionnelle, surtout quand on parle de Jean Bouin. Jean Bouin verra disputer en son sein pas plus de 10 compétitions, 10 matchs par an, le reste allant, quand il s'agit de grandes affiches, au stade de France.

Je crois aujourd'hui - et j'en conclus, Monsieur le Maire - qu'il faut nous poser la question pour les années à venir de cette capacité qu'ont les collectivités à financer ce type d'équipement.

Je pense que la proposition de 10 % convient parfaitement bien. Monsieur VUILLERMOZ, ne me répondez pas sur le fonctionnement, le fonctionnement c'est à peine un million d'euros par an, ce n'est pas le fonctionnement qui m'intéresse, mais bien l'investissement.

Aujourd'hui, quand on veut financer de façon moderne un équipement, on accompagne un club professionnel, mais on ne finance pas en totalité son investissement.

Partout ailleurs, je dis bien partout ailleurs, c'est ainsi que cela fonctionne. M. LORENZETTI construit son stade sur ses fonds propres, M. AULAS fait appel à l'épargne publique également à Lyon.

Je pense vraiment que, en toute responsabilité, ces propriétaires de club ont compris le danger qu'il y avait à faire financer ces structures par des collectivités, d'autant plus que dans le même temps, on le sait, les impôts augmentent de façon particulièrement sensible à Paris, que ce soit la taxe foncière, la taxe d'habitation, donc il nous faut nous poser la question ; je vous propose donc de limiter - comme mon propos, Monsieur le Maire - cet investissement par la collectivité parisienne à 10 % du montant global de l'investissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Franchement, Monsieur LAMOUR, Monsieur l'ancien Ministre des Sports, on ne peut pas vous taxer d'ignorance, donc, quelque part, il y a un peu de démagogie quand même.

Evidemment, vous reprenez l'antienne du stade Jean Bouin ; cela a été une bataille entre vous, entre nous, et surtout avec M. GOASGUEN, du 16e arrondissement, et vous vous servez aussi du football et du P.S.G., sans le nommer, pour compromettre l'avenir de l'ensemble des disciplines sportives de haut niveau à Paris.

Lorsqu'on parle de sport professionnel, on ne peut pas tout résumer au football et à son économie, évidemment, particulièrement spectaculaire ; même le rugby, sport en plein essor, ne peut pas être assimilé au football et je ne peux que constater que l'investissement public, qu'il provienne des collectivités territoriales ou de l'Etat, est un facteur indispensable à la réalisation de la plupart des grands équipements sportifs.

C'est vrai pour les clubs de handball, c'est vrai pour les clubs de volley, c'est vrai pour le basket, comme tous les autres sports ; vous avez parlé du sport professionnel. Tous les autres sports... Le vôtre, l'escrime, ou d'autres, l'athlétisme.

Je suis désolé, il y a de l'argent dans l'escrime, il y a de l'argent...

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur VUILLERMOZ, c'est vous qui dites cela ? Vous êtes sérieux ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui, je suis sérieux, on ne peut pas dire que ce sont des amateurs. Vous continuez à dire que ce sont des amateurs ? Franchement, vous continuez à dire que ce sont des amateurs, qui travaillent ?

Bien sûr que non ! Vous le savez bien.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Laissez terminer ! Il vous a laissé parler.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Monsieur LAMOUR, par ailleurs, vous avez lu le rapport de la commission grands stades sur l'Euro 2016, présidée par M. Philippe SEGUIN, le rapport de la commission grandes salles, Arena 2015, présidée par Daniel COSTANTINI, ou encore, plus récemment, le rapport de David DOUILLET, alors député, sur l'attractivité de la France pour l'organisation des grands événements sportifs. Tous ont démontré les retards importants de notre pays en ce qui concerne les grandes infrastructures sportives, ainsi qu'en ce qui concerne l'attractivité, le développement du sport professionnel ; aucun n'a prôné ni le désengagement de l'Etat ni le désengagement des collectivités territoriales ; au contraire, tous demandent à ce que les collectivités territoriales participent.

Le rapport sur les grands stades indique clairement que la participation de la collectivité publique à la réalisation de projets de stades est une condition essentielle à leur succès.

Le rapport sur les grandes salles préconise, quant à lui, de sécuriser l'apport foncier de la puissance publique, rappelant que le financement exclusivement fondé par des capitaux privés s'avère excessivement délicat.

A la suite de ces rapports et dans le but d'accueillir l'Euro 2016, le Parlement a adopté le 27 avril 2011, une loi visant : "à permettre aux collectivités territoriales de soutenir des projets d'équipements sportifs".

Concrètement, le texte rend éligible aux subventions publiques, redevances et autres participations financières des collectivités territoriales ou du C.N.D.S. les projets de construction ou de rénovation des grandes enceintes sportives dans le cadre d'un B.E.A.

Parmi les parlementaires qui ont soutenu cette loi, on retrouve qui ? Monsieur Jean-François LAMOUR, lequel, aujourd'hui, parce que vous avez changé d'hémicycle, vient au culot, devant le Conseil de Paris, dénoncer ce qu'il a lui-même voté six mois plus tôt à l'Assemblée nationale. Il y a, entre le député et le conseiller de Paris, un dialogue, semble-t-il, difficile ; le cumul des mandats qui vous plaît tant ne vous réussit pas.

Mais revenons au fond !

Le football est le sport disposant de l'économie la plus puissante, mais ce constat cache mal également l'endettement de la plupart des clubs, et même si je ne pleure pas sur la situation, on constate que les stades de l'Euro 2016 ne seront pas exclusivement financés sur des fonds privés.

La Fédération française de football a ainsi estimé à 60 % la participation du secteur privé à l'investissement total pour l'Euro 2016, 40 % relevant donc de financements publics, bien au-dessus des 10 % recommandés par le vœu mis en débat aujourd'hui.

Alors, Monsieur LAMOUR, oui, démagogie ! Si même le football ne peut pas se passer de ces financements publics, comment l'imaginer pour le rugby et comment vouloir nous le faire croire pour le volley-ball, pour le handball ou encore pour le basket-ball, des disciplines dont les clubs ont quasiment tous disparu de la scène européenne, en France, où chaque année, des équipes sont rétrogradées par les autorités de contrôle de gestion, des disciplines qui ne disposent pas de droits média et de si peu de ressources de sponsoring ?

D'ailleurs, on voit que l'Etat va soutenir au cours des prochaines années des investissements nombreux dont vont bénéficier prioritairement les clubs professionnels, les 10 stades de l'Euro 2016, bien entendu, mais aussi les 7 grades salles de plus de 10.000 places.

La réalisation ou la modernisation d'un grand équipement doit s'analyser au regard du projet sportif et du modèle économique qui en font la singularité ; c'est pourquoi la Ville de Paris, dans les grands projets qu'elle met en œuvre ou qu'elle soutient, prend en compte le potentiel des disciplines sportives concernées et des capacités de développement et de financement des acteurs sportifs en jeu.

Je rappelle, pour Roland Garros, le financement est assuré à 85 % par la fédération française de tennis, qui a les moyens de son développement.

Pour la rénovation du P.O.P.B., les Parisiens ne paieront pas, étant donné la rentabilité économique de la plus grande salle française de spectacles.

Pour la modernisation du Parc des Princes, la Ville a pris en compte le potentiel économique du football et la capacité de développement du nouveau P.S.G. C'est pourquoi elle a choisi un B.E.A. ; les Parisiens ne seront donc pas mis à contribution.

Pour Jean Bouin, sans revenir au débat qui a agité le Conseil de Paris à de nombreuses reprises, je réaffirme que le rugby n'a pas les ressources lui permettant d'autofinancer les stades, comme en témoignent les dernières réalisations, que ce soit le Stade du Manoir à Montpellier ou la modernisation d'Ernest Wallon à Toulouse, donc il reste, et c'est l'événement que vous donnez à chaque fois, l'Arena 92 de M. LORENZETTI. Pour l'instant, et à l'entendre assez fréquemment le dire, le stade n'est pas assuré, le financement n'est pas assuré et il se pose encore quelques questions pour savoir s'il va le faire et, pour l'instant, il n'est pas sorti de terre, donc on verra.

Concernant la piscine olympique d'Aubervilliers, je rappelle l'engagement de la Ville de Paris de participer à hauteur de 20 % de l'investissement total - c'est un équipement aussi - pour un projet très difficile à faire sortir de terre.

Monsieur LAMOUR, vous savez que le fonctionnement des clubs professionnels repose, selon les disciplines, sur un modèle économique spécifique et requiert le soutien des collectivités publiques, notamment pour développer leurs infrastructures sportives.

Vous savez également qu'une enceinte sportive ne se résume pas à sa fonction purement sportive ; il s'agit d'un élément structurant pour un territoire, avec des implications positives sur le champ de l'aménagement et du développement économique, de l'attractivité de l'image, de la cohésion sociale et de l'animation populaire, autant de perceptions que vous n'évoquez pas.

Croyez-vous que Saint-Denis regrette l'arrivée du Stade de France et l'extraordinaire mutation du quartier de la Plaine qui s'en est suivie ? Pourquoi Paris a dû faire face à une concurrence exigeante et de grande qualité pour la modernisation de Roland Garros ? Pourquoi autant de collectivités ont répondu à l'appel d'offres lancé par la fédération française de rugby pour la construction d'un grand stade ? Vous n'en parlez pas, de celui-là ! Pourquoi des villes comme Lille, Marseille, Montpellier, Lyon, Bordeaux ou Nice s'inscrivent dans un mouvement de développement de leur patrimoine sportif de haut niveau ?

C'est pourquoi, face à cette situation, soit je vous demande de retirer ce vœu, soit, évidemment, j'appellerai à faire voter contre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Voulez-vous réintervenir ? Non ! Je reconnais l'importance du débat, mais n'en abusez pas. Sinon, c'est le débat et on n'en sort plus !

M. Jean-François LAMOUR. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de cette compréhension, et de me laisser encore un peu de temps.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Allez-y, mais n'abusez pas.

M. Jean-François LAMOUR. - Je vous en remercie.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez quand même le culot de nous raconter que l'escrime est un sport professionnel. Je vais vous amener les membres de l'équipe de France dans votre bureau : vous entendrez ce qu'ils font ! Non mais vous êtes sérieux quand vous dites cela ? Franchement ! Les escrimeurs sont des sportifs professionnels ? Savez-vous combien ils gagnent par mois ? Oui ? Je vais vous les faire venir. Ils vont vous expliquer exactement, à la fois au niveau des études, du contrat d'insertion professionnelle, comment ils galèrent. Et vous dites que c'est un sport professionnel ? Mais rendez-nous Mme BUFFET, Monsieur VUILLERMOZ, vous avez perdu le sens des réalités !

Monsieur VUILLERMOZ, il y a une chose qui compte, c'est qu'aujourd'hui, dans le budget de la Ville, 34 % des investissements dans le sport sont destinés au sport professionnel. Je vous le dis très clairement : c'est trop, voilà !

J'ai demandé simplement de limiter. Je vous propose 10 %. Vous m'auriez dit que l'on pouvait effectivement envisager de limiter cet investissement à 15 ou 20 % en fonction des sports, je le reconnais bien volontiers. Le laisser à 10 % pour le football et le rugby. Je vous rappelle tout de même les salaires dans ce monde-là : 800.000 euros pour un footballeur ! 50.000 euros pour un rugbyman ! Et vous voulez que l'on continue ainsi ?

Mais comment croyez-vous aujourd'hui que le contribuable réagit à cela ? Il ne le supporte plus, Monsieur VUILLERMOZ. Et vous avez le culot de me parler des escrimeurs professionnels ? Mais vous êtes totalement à l'écart des réalités.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Concluez, Monsieur le Président.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est véritablement honteux d'entendre cela. Au moins discutons d'un plafond de participation. Je crois que cela est la réalité. Disons-nous 20 %, 30 % si vous voulez pour certains sports, pourquoi pas, mais pas de nous dire : c'est open, c'est puiser dans la poche du contribuable.

Pendant ce temps-là, on n'a pas de piscines, pas de stades, pas de gymnases à Paris. Voilà la réalité, Monsieur le Maire. Ne me répondez pas en disant que les escrimeurs sont des sportifs professionnels.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Rapidement, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vais être rapide, évidemment, mais, Monsieur LAMOUR, évidemment vous vous emportez car vous avez posé un vœu qui, même au niveau de l'Assemblée nationale, a été repoussé.

Alors soyons clairs : je n'ai pas fait une comparaison particulière entre les footballeurs et les escrimeurs. Mais oui ! les escrimeurs qui sont en équipe de France sont professionnels ! Oui ! oui ! ils ne gagnent évidemment pas les salaires que gagnent les footballeurs du Paris Saint-Germain, de Marseille ou des autres pays européens. Évidemment, mais ils sont professionnels.

Après, vous me posez un truc, vous dites que 10 %, cela peut être open. C'est open. Ce n'est pas open. On peut discuter. Vous dites même jusqu'à 30 %, mais soyons clairs, Monsieur LAMOUR, aujourd'hui, sur la mandature, au niveau des financements, pour le haut niveau, il est prévu 200 millions d'euros.

Pour ce qui concerne le sport de proximité, il est prévu 400 millions d'euros. Donc nous sommes dans une perspective, par rapport à ce qui était le cas avant, qui est bien meilleure pour le sport de proximité que vous ne l'avez fait dans le passé au niveau de la droite, voilà !

Et on est certainement, par rapport aux autres villes de France, en dessous de ce que font Marseille ou Bordeaux. Donc on est bien en dessous de ce que font les villes qui sont dirigées par la droite aujourd'hui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - De toute façon, le débat restera ouvert encore longtemps.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2012, DU 2 - Cession de la propriété communale située à Reillanne (04 Alpes de Haute Provence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DU 2 relatif à la cession de la propriété communale située à Reillanne, dans les Alpes de Haute Provence.

Je donne la parole à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération porte sur la cession d'une propriété communale située dans le Département des Alpes de Haute Provence.

Cette propriété était anciennement exploitée à usage de colonies de vacances pas l'A.G.O.S.P.A.P., qui l'a remise à la Ville en décembre 2004. Depuis cette date, cette propriété ne cesse de se dégrader. Pourquoi avoir attendu aussi longtemps avant de la vendre, Madame le Maire ?

Y a-t-il d'autres propriétés dans le même état ?

Nous avons aujourd'hui 10 projets de délibération concernant la vente de propriétés de la Ville, ce qui représente plus de 29 millions d'euros, estimation France Domaine.

En novembre 2011, j'avais présenté un vœu avec Jean-François LEGARET sur une communication annuelle de l'activité du conseil du patrimoine. Au regard des sommes concernées et de l'état de certains biens, il me paraît opportun de réitérer cette demande.

Merci, Monsieur le Maire.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

On peut toujours aller plus vite ; il se trouve que notre équipe, depuis deux mandatures, recense ces propriétés communales de la Ville de Paris qui ne servent plus, qui coûtent et qui ne sont vraiment pas utiles aux Parisiens.

Il se trouve que nous vendons celle-ci : on peut se réjouir de cela.

Par ailleurs, je suis assez d'accord avec vous pour que l'on puisse faire une communication régulière, chaque année, sur les ventes qui sont notamment passés au conseil du patrimoine.

Je donne bien sur un avis favorable à ce que vous avez évoqué en dernier lieu mais ne nous reprochez pas de vendre ou de ne pas vendre assez vite. C'est aussi le rythme de ces cessions qui n'est pas toujours simple. Au moins nous le faisons.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je rappelle que la Municipalité a accepté la proposition de M. LEGARET de créer une mission d'information et d'évaluation qui aura justement à cœur de faire toute la lumière sur les procédures de vente des biens municipaux.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 2).

2012, DU 24 - Avis requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'urbanisme sur le projet d'installation des services du Ministère de la Défense sur le site de Balard (15e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 24 : avis requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'urbanisme sur le projet d'installation des services du Ministère de la Défense sur le site de Balard, dans le 15e arrondissement, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 47 A.

Je donne la parole à M. le Président BROSSAT, pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'avis de la Ville et de ce Conseil est requis s'agissant du projet d'installation des services du Ministère de la Défense sur trois parcelles du Sud-Ouest du 15e arrondissement, le fameux Pentagone à la française.

De quoi parlons-nous ? De la création en plein Paris d'un ensemble gigantesque dédié au regroupement de presque 10.000 fonctionnaires : Ministère de la Défense, état-major des armées, état-major des trois armées - terre, air, marine -, centre de planification et de conduite des opérations, délégation générale pour l'armement, j'en passe et des meilleures...

L'objectif est donc de mettre tout dans tout au titre d'une rationalisation du fonctionnement de l'administration et des dépenses sur le modèle avoué du Pentagone américain.

Sur le principe, il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur cette passion américaine du président de la République, qui nous a vendu le "memorial day" à la française, le FBI à la française et maintenant, le Pentagone à la française.

Revenons à la réalité. La réalité est que ce terrain est en partie inondable ; la réalité, et vous le savez, est qu'il y a dans cette affaire - c'est un journal qui s'en est fait l'écho - des soupçons de trafic d'influence et de corruption ; la réalité est que c'est encore Bouygues qui remporte le gros lot, tant et si bien que cela va coûter au total aux contribuables français 3,5 milliards d'euros, les 150 millions de rente, pardon ! de redevance, pendant 27 ans, dans le cadre d'un partenariat public-privé, alors même que de nombreuses études viennent d'être publiées, qui pointent les dérives des partenariats public-privé. Pour ce qui concerne notre groupe, nous avons toujours regardé ces partenariats avec beaucoup de méfiance.

La réalité est que la pilule passe mal. D'ailleurs, ce n'est pas seulement le front de gauche qui le dit mais la presse qui le rapporte, c'est la Cour des Comptes qui s'interroge depuis 2009. En effet, vous le savez, ce sont deux juges d'instruction qui enquêtent mais on nous explique : "Circulez, il n'y a rien à voir !"

Vraiment, il n'y a rien à voir. C'est pour cette raison probablement que l'Etat passe en force, parce qu'il estime qu'il n'y a rien à voir. C'est pour cette raison probablement qu'il ignore ostensiblement les propositions de collaboration de la Ville, qu'il ignore les recommandations de la commission d'enquête, la consultation publique ou les avis de l'autorité environnementale. Ou alors peut-être qu'en réalité, ce que veut le Gouvernement, c'est surtout qu'on ne voie pas.

L'empressement est d'ailleurs notable. Il a été noté par tout le monde parce que la réalité, quand on la regarde de près, c'est que ce projet n'a rien à voir avec l'intérêt général.

L'empressement ici participe bel et bien de l'intérêt de quelques-uns et de la pression de la majorité municipale.

Comme vous l'avez plusieurs fois rappelé, Monsieur le Maire, à l'origine, la Ville s'était mis d'accord avec la R.A.T.P. pour une opération très profitable aux Parisiens dans ce quartier du 15e arrondissement : à la place d'un dépôt de bus rue de la Croix-Nivert, 500 logements. Les véhicules de la R.A.T.P. étaient déménagés sur un site plus grand, justement à Balard.

Mais l'Etat, là aussi, comme sur bien d'autres dossiers, on l'a vu hier d'ailleurs, fait la sourde oreille. Il refuse à la fois le projet de déménagement du dépôt de bus et les 500 logements pour lesquels nous nous battons.

Au départ, pour nous, il s'agissait de faire d'une pierre deux coups. A l'arrivée, c'est une double peine : pas de bus, pas de logements. Les Parisiens n'ont sans doute à vos yeux pas besoin de logement. Vous devez être les seuls à estimer que les Parisiens n'ont pas besoin de logements.

Nous, nous estimons que la question du logement est une question fondamentale et que toutes les occasions doivent être saisies pour faire du logement et notamment pour faire du logement social afin de répondre aux besoins des Parisiens. La réalité, c'est que ce besoin-là, vous le balayez d'un revers de main ; vous le montrez dans ce dossier.

Vous l'aurez compris, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche soutient, par conséquent, l'avis défavorable proposé par la Ville sur ce dossier, car rien dans ce projet ne justifie l'empressement de l'Etat, sinon la volonté d'entraver les politiques municipales, ce que vous faites dans ce dossier, ce que vous faites dans le dossier du réaménagement des voies sur berges.

En l'occurrence, ce que vous montrez sur ce dossier-là, c'est qu'au fond, des militaires, vous en voulez bien mais des habitants de logements sociaux, vous n'en voulez surtout pas.

Pour ce qui nous concerne, nous soutenons absolument l'avis de la Ville sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC, pour 5 minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le moins que l'on puisse dire est que le ciel s'assombrit sur le projet de création de cet ambitieux Pentagone à la française. Il nous avait pourtant été présenté comme exemplaire et même comme un motif de fierté nationale. Aujourd'hui, bien des incertitudes pèsent sur lui.

Je ne m'étendrai pas sur l'information judiciaire qui a été ouverte par le Parquet de Paris pour corruption et trafic d'influence dans le cadre de l'attribution du marché au groupe Bouygues. Je dirai simplement que, pour un aussi gigantesque et coûteux projet, on aurait pu imaginer meilleure publicité.

Mais le regroupement, en un lieu unique, autour du Ministre de la Défense, de ses services répartis sur 12 sites, des états-majors et du centre de planification et de conduite des opérations, n'est en soi pas discutable, s'agissant d'un souci de rationalisation de la dépense publique. La Ville de Paris, d'ailleurs, n'entend pas faire obstacle à ce regroupement sur le site de Balard, mais elle est fondée à s'interroger sur les tenants et les aboutissants de ce vaste chantier de 420.000 mètres carrés qui va impacter tout le Sud de la Capitale.

Je soulèverai d'abord la méthode choisie par l'Etat. On est passé, c'est vrai, d'une façon de procéder qui était basée sur le travail en commun, les échanges, la recherche d'accord, à une méthode plus brutale qui consiste pour l'Etat à imposer à la Ville un projet en dehors de toute concertation. C'est ce que l'on appelle, mes chers collègues, un passage en force.

Au-delà de la méthode, il y a le fond. Il appelle un grand nombre de réserves et d'interrogations, telles que, aujourd'hui, je crois, notre Conseil ne pourra pas approuver ce projet.

J'ai regardé les choses le plus précisément et le plus rigoureusement possible.

Quelques mots d'abord sur la suppression du dépôt de bus de la R.A.T.P. prévu sur une servitude du site. Cette suppression est tout simplement choquante. Elle témoigne de la part des autorités de l'Etat d'une désinvolture totale à l'égard des élus, à l'égard de la politique que nous menons pour loger le maximum de Parisiens. Car renoncer à construire 500 logements sur l'emplacement de l'actuel dépôt de bus de la Croix-Nivert, renoncer à offrir à cet endroit, aux habitants du 15^e arrondissement de nouveaux services publics est une chose à laquelle nous ne pouvons nous résigner.

Je le dis, cette renonciation illustre parfaitement l'opposition que mène l'U.M.P. aux logements dans le 15^e arrondissement. L'offensive est lancée, elle passe par l'opposition aux logements dans les anciens laboratoires des Ponts et Chaussées où Paris Habitat a un projet ; elle se poursuit aujourd'hui avec ce dossier sur le site de la Croix-Nivert.

Mais parlons des habitants, justement. Parlons des habitants du 15^e, que l'on n'invoque pas, d'ailleurs, dans ce projet, et qu'il me soit permis de demander ce que ce projet, justement, va leur apporter.

On nous annonce l'ouverture d'une crèche et d'une piscine sur le site de Balard, qui leur serait accessible. Je demande, sur ce point, des engagements fermes de la part de l'Etat. Je me souviens d'un précédent fâcheux où l'Etat n'a pas tenu sa parole, lorsqu'il a acquis à un coût exorbitant l'ancien immeuble de l'Imprimerie Nationale. L'engagement avait été pris qu'un petit bâtiment annexe serait dévolu à la Ville pour y installer des équipements municipaux ; cette promesse ne fut jamais tenue.

Concernant l'impact environnemental du projet de Pentagone, on peut aussi légitimement s'interroger sur le risque de pollution de l'air, du fait des travaux de démolition, de rénovation et de construction. On peut se demander quelle sera la gestion des déchets...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues de l'U.M.P., il serait peut-être mieux que nous entendions M. ALAYRAC jusqu'au bout, très calmement. Je vous donne l'assurance que, si nos élus collègues de la majorité s'avisait de vous interrompre, je leur ferais la même remarque.

Nous sommes d'accord ? Merci.

Monsieur ALAYRAC, vous pouvez continuer !

M. Gilles ALAYRAC. - On peut se demander quelle sera la gestion des déchets et des remblais ; on ne dispose d'aucun diagnostic sur l'amiante ni sur le traitement des déchets susceptibles d'en libérer. Quant aux mesures de réduction du bruit pour les riverains, elles sont trop peu précises à ce stade.

Concernant aussi l'impact paysager du projet, je relève que l'autorité de l'environnement indique que, je cite : "Le dossier tel qu'il est présenté ne permet pas de comprendre les partis pris architecturaux et d'intégration paysagère retenus." Fin de citation.

Alors, il ne suffit pas de dire aux habitants de l'arrondissement, comme l'a fait avec son et trompettes l'U.M.P., que ce sera beau et que ce sera un motif de fierté pour eux ! Je suis habitant du 15^e arrondissement et je me pose beaucoup de questions.

Je voudrais aussi que l'on s'interroge sur le signal que va envoyer immanquablement aux communes de la proche banlieue cette immense installation, refermée sur elle et leur tournant le dos. D'un côté, nous avons la Ville qui couvre le périphérique avec des dalles réaménagées, nous allons rénover le Parc des Expositions, nous allons construire la tour Triangle en permettant aux piétons la traversée de cette infrastructure et, de l'autre, nous aurons l'Etat qui va édifier un projet monumental sur une vaste emprise, refermé sur lui, ce qui va accentuer plus encore la coupure entre Paris et la couronne.

Mais il faut aussi évoquer l'accessibilité du site en question.

S'il est aujourd'hui bien desservi par les transports en commun, qu'en sera-t-il demain de son impact sur le trafic des métros, tramways et bus ? Il est prévu que 9.400 agents, civils et militaires, se rendront sur le site tous les jours. Ce n'est pas rien et je me demande si l'Etat a anticipé ces nouveaux usages.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je crois qu'il faut s'acheminer vers la conclusion, Monsieur ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Il y a aussi le risque inondation pendant le chantier. Une fois la construction terminée, nous n'avons pas de réponse.

Donc, aujourd'hui, on le constate, le Pentagone suscite trop de questions au regard de l'intérêt général pour que notre Municipalité l'adopte en l'état. Il compromet des objectifs essentiels de la Municipalité, il est monté dans l'urgence. Je relève que la commission d'enquête de l'Assemblée nationale...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur ALAYRAC !

M. Gilles ALAYRAC. - ... a relevé l'insuffisance de l'information des citoyens, l'absence d'étude d'impact, un état sommaire des dépenses et des recettes, un projet sur lequel la justice enquête actuellement.

Je dirais qu'en tout état de cause, et c'est ma conclusion, cela impose de voter un avis défavorable au dossier de déclaration du projet de Pentagone.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme TACHÈNE, pour 5 minutes.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire, mais je ne vous cache pas que je pensais m'adresser au Maire de Paris.

Nul n'ignore, et surtout pas la presse, que vous n'accepterez pas en l'état la construction des bâtiments ministériels sur le site de Balard.

J'aimerais dire que la colère, si médiatisée soit-elle, ne prouve pas l'acuité du jugement. Elle témoignerait plutôt de la virulence d'un désaccord et, en l'espèce, nous avons compris qu'il était profond.

Chers collègues, dans l'avis qui nous est soumis aujourd'hui, deux projets qu'on peut qualifier d'intérêt général coexistent et se confrontent. Ils en viennent à s'affronter. Aucun, pourtant, ne peut être abandonné et c'est bien le sens de la position du Préfet de Région qui confirme, en réponse à la réserve des commissaires enquêteurs sur la mise en compatibilité du P.L.U., les recherches d'une solution alternative pour accueillir le dépôt de bus de la R.A.T.P.

Il n'est sans doute pas utile de rappeler que la parcelle située 135 rue Croix-Nivert, libérée par le départ des bus, est vouée au P.L.U., à accueillir du logement, dont un centre d'hébergement.

En revanche, je n'ai pas lu dans les documents actuels qu'il soit fait mention de la réalisation d'équipements, au pluriel de surcroît, comme vous l'employez.

Mais il est vrai que la création d'équipements dans le 15e arrondissement, n'est-ce pas mes chers collègues, relève du discours et s'apparente dans les faits à la mécanique du compte-gouttes.

Mme la première adjointe a affirmé, mardi dernier, en 8e Commission, et en revendiquant les propos que c'est l'éventualité de livrer du logement social qui, sur intervention des parlementaires de l'arrondissement, maintiendrait le dépôt de bus à la Croix-Nivert.

Une telle affirmation exigerait des preuves, le mépris à l'égard de l'Opposition municipale n'est pas vraiment une surprise, qu'il s'accompagne d'accusations infondées n'est pas en revanche acceptable.

Mais cette affirmation est avant tout révélatrice, en creux, d'une étrange conception du parc social enrôlé malgré lui sous la bannière électorale de la Majorité municipale.

En tout cas, mon groupe ne fera pas siens les calculs privilégiant un quelconque gain politique sur l'aménagement de la Ville.

Cette mise au point étant faite, je reviens aux trois adaptations nécessaires pour une mise en compatibilité du P.L.U.

C'est évidemment la levée partielle de la servitude relative au stationnement de bus qui pose problème. La modification très ponctuelle du seuil réglementaire des hauteurs est, selon l'appréciation même de Mme HIDALGO, marginale.

Très loin en effet des exigences de dépassement de la tour Triangle. En outre, ce rehaussement est à vertu écologique puisqu'il permettra une ventilation naturelle des bâtiments.

S'agissant cette fois-ci du périmètre de localisation pour le dépôt de bus, l'avis émis par la R.A.T.P. à la Commission d'enquête rappelle le contexte dans lequel, en 2005, bien avant la naissance du projet "Pentagone", elle a demandé l'inscription de la servitude afin notamment d'étendre ses capacités de remise, estimées depuis à près de 225 emplacements.

La régie autonome y affirme surtout qu'en raison de l'acquisition d'un terrain à R.F.F. (et je cite sa déclaration), "elle n'a plus de besoin industriel concernant un accroissement de remisage sur cette partie de la zone". Tout est dit.

Dès lors, vous ne vous étonnez pas que nous ne puissions suivre l'avis défavorable que vous émettez.

Chers collègues, l'installation des services du Ministère de la Défense à Balard est un très beau projet, initié par l'Etat français. Il vise, vous le savez, à améliorer l'efficacité du dispositif de notre défense en rationalisant la gouvernance.

En 2009, le Maire de Paris lui-même jugeait qu'il y avait un intérêt évident à ce regroupement. Trois ans plus tard, il s'agit de réaliser l'opération dans un délai conforme au phasage des travaux et des cessions des emprises encore occupées.

D'ailleurs, je note que les commissaires enquêteurs ont confirmé sans réserve son caractère d'intérêt général en recommandant que soit portée la plus grande attention au montant des cessions qui conditionnent l'économie du projet.

Dès lors que l'on veut réunir plus de 5.000 personnes sur un site unique - et c'est bien le cas ici, puisque l'on parle de 10.000 agents à peu près -, le choix de Balard était totalement justifié, d'ailleurs j'ai près de moi un rapport du Sénat, de la Commission des Finances et des Affaires étrangères qui démontre le bien-fondé du projet.

Rationalisation, efficacité, modernité sont certainement des concepts qui sont difficiles à entendre pour nos collègues de Gauche, nous le constatons tous les jours.

Quant à cette partie du 15e arrondissement, il y a, j'en suis convaincue, un intérêt manifeste à accueillir dans un espace qui est aujourd'hui négligé, un aménagement à l'architecture cohérente et très valorisante, permettant aussi un retour en termes d'emploi et d'essor économique.

Pour toutes ces raisons, les élus centristes ne suivront donc pas votre avis.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je m'interroge sur une des déclarations du Maire de Paris qui m'a beaucoup contrarié puisque, lui qui est habituellement si posé, si pondéré et si modéré m'a surpris par la violence, la brutalité de ses propos lorsqu'il a qualifié le projet de Balard de "crime" contre les Parisiens et contre le 15e arrondissement.

Pour ce qui concerne le 15^e arrondissement, sa formule est audacieuse, alors même que ce site a été traité par la Mairie de Paris depuis des années comme une sorte d'arrière-cour de Paris, une sorte de réminiscence de l'ancienne zone des fortifications, "les fortifs", édifiée au siècle dernier.

Au contraire, ce projet ambitieux, tel que vient de le décrire excellemment ma collègue Mme TACHÈNE, n'est pas un crime contre Paris, c'est ne rien faire et ne pas réaliser ce projet qui constituerait un crime contre Paris et les Parisiens et même contre la France.

Puisque le projet du Ministère de la Défense est le seul à ce jour dans cette emprise inconstructible pour le logement, de nature à valoriser cette friche industrielle et à s'inscrire dans le nouveau 15^e du XXI^e siècle, avec la tour Triangle, avec le Parc des Expositions rénové et les projets porte Brancion ou Olivier-de-Serres.

Plus gravement, comment peut-on mettre en balance un projet d'intérêt national qui vise à accroître - il ne faut pas l'oublier, cela n'a pas été beaucoup cité ici - l'efficacité de notre outil de défense, et à en réduire les coûts, avec un garage à bus enterré dont personne ne veut (surtout pas la R.A.T.P. d'ailleurs) et qui coûterait une fortune, puisque ce serait sans doute le garage à bus le plus cher au monde ?

Sachant d'ailleurs qu'il n'y a pas de lien juridique, d'aucune sorte, entre les deux, même dans le P.L.U. de Paris.

Le projet de délibération qui nous est soumis est tellement caricatural que la Ville n'y énonce que des effets négatifs ! Le projet d'avis ne mentionne nulle part les équipements ouverts au public (crèche, dispensaire médical, piscine, etc.), ni même les retombées économiques positives, les cinq hectares de verdure supplémentaires ou encore une voie publique nouvelle reliant Paris à Issy-les-Moulineaux ainsi qu'une nouvelle sortie de métro, à Balard, attendue depuis des années.

Quant à la suppression de la servitude de garage à bus, je ne vois pas en quoi elle empêche de réaliser le projet Croix-Nivert (il y a eu beaucoup de procès d'intention, on dit que l'on s'y oppose, je ne vois pas où l'on a lu de telles déclarations), dès lors qu'une solution d'un garage temporaire à bus pendant les travaux sera trouvée.

Juste une supplique, que j'adresse au Maire de Paris et à sa première adjointe : qu'ils trouvent le temps et même peut-être la volonté, pourquoi pas, de la concertation avec la mairie du 15^e arrondissement sur un aménagement à Croix-Nivert dont vous parlez, mais sur lequel jamais la mairie du 15^e arrondissement n'a été informée, ni concertée en quoi que ce soit.

Pour revenir au projet de délibération d'aujourd'hui, il est truffé de contrevérités puisque les conclusions de la Commission d'enquête sont très claires :

- Avis favorable sur l'intérêt général du projet, y compris l'intérêt général avéré du projet de valorisation immobilière de la corne ouest (les bureaux privés) sans aucune réserve,

- Avis favorable sur les modifications du P.L.U., avec trois réserves, il est vrai : une sur la mention d'une dérogation de hauteur localisée, satisfaite, avec l'insertion de cette mention explicite dans les modifications transmises à la Ville ; une réserve sur la référence faite aux P.A.D., satisfaite, avec une insertion spécifique dans le dossier de déclaration de projet ; et enfin une réserve sur une solution alternative pour le garage à bus, satisfaite elle aussi, puisque les études en ce sens, vous le savez, ont été lancées dès mai 2011.

Quant à la procédure elle-même et au bilan environnemental et économique du projet, je ferai deux remarques.

Une étude d'impact contrairement à ce qui est dit, a bien été réalisée, mais, conformément à la réglementation, examinée dans le cadre des deux procédures d'enquête publique qui ont été menées sur les installations classées (I.C.P.E.) et sur la loi sur l'eau (I.O.T.A.).

Le bilan socio-économique met en exergue le fait que, et je cite, "moyennant certaines précautions, le projet a un taux de rentabilité interne positif".

Concernant la dérogation sur les hauteurs, il est tout à fait surprenant que la Ville rechigne, alors que c'est la première adjointe chargée de l'urbanisme elle-même qui avait proposé au Ministre de la Défense, dès juin 2009, une dérogation générale de hauteur pour permettre, selon le vœu de la Ville, la construction d'une tour pour le Ministère, favorisant ainsi les démarches engagées, on s'en doute, pour l'érection de la tour Triangle !

L'opposition de la Mairie centrale au projet Balard n'en est que plus cocasse, sur ce point en tout cas...

C'est néanmoins sur la base des dispositions nouvelles du P.L.U. autorisant en septembre 2009 un dépassement localisé pour des équipements liés à la haute qualité environnementale que l'architecte, évidemment,

concevant un immeuble B.B.C., sans climatisation, presque à énergie positive (en tout cas qui produit 80 % de son énergie), a proposé trois cheminées de ventilation naturelle.

Le permis ne prévoit aucune dérogation de hauteur ou de prospect pour les immeubles de bureau de la corne ouest.

Voilà, mes chers collègues, très rapidement, les quelques remarques de fond que le temps imparti me permet de porter à votre connaissance sur un projet qui permettra au 15^e arrondissement de conforter son image de terre d'accueil nouvelle pour les grandes administrations d'État, après l'implantation du Ministère des Affaires étrangères et de la Préfecture de Région.

Bien sûr, j'entends beaucoup de polémiques savamment orchestrées sur ce projet, à l'approche des élections présidentielles.

Qui croire, du Maire de Paris qui déclare qu'il n'y aura pas de "Pentagone", usant d'un terme inapproprié d'ailleurs, ou de M. HOLLANDE qui déclare (c'est vrai qu'il visitait la base atomique de l'Île-Longue) que, "dès lors que le projet est engagé, il ira à son terme" ?

Pour ma part, je serais plus rassuré de savoir que c'est l'inspirateur du projet qui continuera à suivre sa réalisation, à savoir le Président de la République, Nicolas SARKOZY.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est au Président LAMOUR, pour cinq minutes.

M. Jean-François LAMOUR. - Quel intérêt soudain pour cette partie du 15^e !

J'entendais il y a quelques instants M. ALAYRAC s'inquiéter de l'architecture du Ministère de la Défense et des risques d'inondation, mais que prévoyez-vous, Monsieur ALAYRAC, pour cette zone du 15^e arrondissement ? Vous qui nous dites y tenir tant.

Vous y avez prévu plusieurs choses. Je les cite - c'est une longue liste -, c'est déjà le garage qui permet d'entretenir et de garer le T2. Effectivement, c'est un équipement nécessaire pour l'activité du tramway sur les Maréchaux, mais vous y avez ajouté, souvenez-vous, des projets de garage de toupies à béton, puis de bennes à ordures, puis une usine de tri à déchets et, pour faire bonne mesure, vous souhaitiez - on comprend effectivement qu'elles pouvaient être les réticences - y installer ainsi une aire pour les gens du voyage. Vous imaginez effectivement dans quel environnement ils se seraient trouvés !

Alors oui, Monsieur ALAYRAC, sans aucune hésitation, je préfère y voir venir le Ministère de la Défense, comme l'a très bien rappelé Anne TACHÈNE, et tout juste maintenant Philippe GOUJON.

Je souhaiterais revenir sur un sujet qui concerne le dépôt de bus de la Croix-Nivert. Dès le début de ce projet, porté par le Ministère de la Défense, le Ministère s'est rapproché de la R.A.T.P. pour voir techniquement comment il était possible de déplacer le garage de la Croix-Nivert (140 bus) vers Balard.

Après une étude approfondie entre services, la R.A.T.P., en novembre 2010, s'est retirée, a résilié la convention qui la liait avec le Ministère, pour une simple et bonne raison qui est que, techniquement, il n'était pas possible d'installer 140 bus sous deux niveaux, en particulier à cause des risques d'inondation.

Bien évidemment, à partir du moment où il était impossible de déplacer les 140 bus, la R.A.T.P. a décidé d'investir, par exemple, dans un garage à bus à Bagneux et de ne pas envisager une installation d'un dépôt de bus partiel, de l'ordre de 40 bus, à Balard.

Pour autant, le Ministère de la Défense a continué à travailler avec la R.A.T.P. Et vous le savez très bien, les services de la Ville ont été évidemment informés de ce dialogue continu entre la R.A.T.P. et le Ministère pour trouver des solutions. C'est en particulier une solution qui concerne, vous le savez, l'héliport, avec une possibilité d'installation d'un parking à bus provisoire.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, Monsieur ALAYRAC, Madame HIDALGO et Monsieur le Maire, mais je regrette effectivement que M. le Maire de Paris qui s'est, semble-t-il, opposé avec violence à ce projet, ne soit pas là pour en discuter avec nous. On aurait aimé effectivement engager le débat avec lui et, comme par hasard, il est absent de la salle du Conseil. Croyez-le bien, je le regrette, et nous le regrettons tous ici à l'U.M.P.

Je le disais donc, les travaux de dialogue, les travaux d'expertise entre le Ministère et la R.A.T.P. se sont poursuivis, à tel point d'ailleurs que, en mai 2011, des études et des démarches permettant de proposer une solution pour le garage temporaire de bus ont été actées, en particulier avec Aéroport de Paris. Ces travaux et ces

discussions sont en cours. Il y a donc, vous le voyez, aucun obstacle de la part du Ministère pour trouver des solutions.

Encore une fois, ne dites pas que nous sommes opposés au logement social. Monsieur ALAYRAC, plutôt que de critiquer la mairie du 15^e arrondissement concernant les logements sociaux du Laboratoire des ponts et chaussées, boulevard Lefebvre, venez donc aux réunions publiques. Vous n'y étiez pas présent et nous avons regretté votre absence, Monsieur ALAYRAC, car effectivement vous auriez entendu des riverains parler de ce projet d'implantation de logements sociaux au Laboratoire des ponts et chaussées et vous auriez vu effectivement ce qu'ils pensent de cette installation, alors qu'il y a déjà 90 % de logements sociaux dans cette zone.

Alors, Monsieur le Maire, je vous le dis très clairement, aujourd'hui ce projet Balard est un magnifique projet. Il a respecté tous les engagements du Ministère de la Défense, en particulier en matière d'accueil de ce garage à bus.

Donc, encore une fois, cet avis défavorable n'est qu'un petit recours politicien. Mais comme d'habitude, quand ce n'est pas une idée du Maire de Paris, alors c'est une mauvaise idée. Nous en avons encore une fois un exemple criant aujourd'hui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. MENGUY pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ecoutez, vous avez des élus du 15^e arrondissement particulièrement investis, vous ne pouvez pas au moins reprocher cela.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par rapport à ce projet, trois choses par rapport à l'attitude de la gauche parisienne et du Maire de Paris.

D'abord, je crois que sur ce projet, la gauche vient de faire la preuve qu'elle est particulièrement irrespectueuse. Et M. BROSSAT, encore une fois, avec une finesse qui lui est toute propre, a démontré cela.

Pourquoi ? Parce que nous croyons fondamentalement que ce projet est un bon projet, d'envergure nationale, parisienne et pour le 15^e. D'envergure nationale parce que, nous, nous croyons que les forces armées de notre pays méritent, Monsieur BROSSAT, d'avoir un site à la hauteur de leur engagement.

Je rappelle juste que les opérations en Libye ont été menées depuis ce site à Balard, et que justement les armées et leurs engagements doivent évidemment bénéficier d'un site à la hauteur de la mission qui est la leur.

Ensuite, deuxième point, il faut dire que la gauche sur ce projet est égoïste, parce que les leçons de morale permanentes, lorsque c'est pour vous, il n'y a pas de problème, et lorsque c'est la droite, évidemment nous n'avons que des défauts.

Jean-François LAMOUR l'a très bien rappelé, Monsieur ALAYRAC, sur le projet des Ponts et Chaussées. Vous n'avez aucune leçon à nous donner, puisque de toute façon vous ne venez même pas aux conseils de quartier, puisque vous interdisez aux services de la Ville de venir présenter les projets en conseils de quartier. Et là, je crois que vraiment vous avez encore beaucoup de progrès à faire.

Sur la réduction du bruit, Monsieur ALAYRAC, vous n'avez pas de leçons à nous donner alors même que les riverains du projet Boucicaut se plaignent en permanence de la façon dont le projet est mené.

Sur l'aspect esthétique, vous n'avez pas de leçons à donner non plus puisqu'un coup, quand c'est vous qui le pensez, en particulier Mme HIDALGO mais certainement que l'A.P.U.R. doit l'aider dans ses considérations, quand c'est la tour Triangle, c'est beau, parce que je pense que c'est beau. Mais quand c'est Balard, c'est moche, parce que je pense que c'est moche. Si c'est votre conception de l'esthétique, encore une fois, elle n'est pas respectueuse.

Sur l'accessibilité sur le site, mes chers collègues de la gauche, vous n'avez aucune leçon à nous donner, puisque ce que vous dénoncez sur le site de Balard, vous avez exactement le même problème sur la Porte de Versailles et la tour triangle. Et ce qui vaudrait pour Balard ne vaudrait pas pour la Porte de Versailles ? Vraiment la leçon est un peu courte !

Enfin, sur la question du garage à bus sur le site de Balard, là la gauche innove : nous venons d'inventer les bus amphibies, puisque pour M. BROSSAT comme pour M. ALAYRAC, il ne faut pas faire le projet car c'est en zone inondable.

Par contre, on peut mettre des gens du voyage, on peut mettre des bus parce que c'est bien connu que les bus, ça flotte ! Donc il n'y a pas de problèmes. Là où le Ministère de la Défense coulerait, les bus, ils coulent pas, les gens du voyage, ils coulent pas non plus ! CQFD ! C'est scientifique, c'est mécanique.

Enfin, pour conclure, Monsieur le Maire, la gauche sur le projet Balard, elle ment. Et vous menez ce mensonge depuis le début parce que vous n'avez aucun argument de fond. Elle ment à deux reprises.

D'abord elle ment, M. BROSSAT, M. ALAYRAC, Mme HIDALGO, lorsque vous dites que les élus de la droite sont opposés aux logements sociaux. Vraiment, la berceuse est connue : on pourrait endormir tous les enfants des arrondissements de gauche avec ça. C'est juste faux ! Nous avons voté depuis 2008 dans le 15e arrondissement tous les projets de logements sociaux, tous les projets à l'exception de deux, parce que forcément sur un point de vue d'architecture. Madame HIDALGO, souffrez que certains n'aient pas le même avis que vous ! Mais donc, premier mensonge, et je crois encore une fois qu'il ne faut pas aller plus loin sur ces questions.

Enfin, dernier mensonge sur le terrain Croix-Nivert.

Monsieur ALAYRAC, Madame HIDALGO, vous faites un mensonge aux Parisiennes et aux Parisiens, vous voulez 500 logements sur le site à la place du garage à bus Croix-Nivert. Très bien, 500 logements, 500 familles, un enfant, deux enfants. On va faire la jauge à 750 enfants. Des enfants qui auront besoin d'aller en crèche. Ils vont en crèche dans le quartier ? Ce n'est pas possible, il n'y a plus de place, c'est saturé. Les enfants plus grands vont aller en classe dans les écoles ? Ce n'est pas possible, les écoles du quartier sont saturées. Et les grands enfants, ils vont aller suivre les cours dans les collèges aux alentours ? Ce n'est pas possible, les collèges aussi sont saturés.

Encore une fois, sur ce projet et sur le prétexte des logements sociaux à Croix-Nivert, Anne HIDALGO, Bertrand DELANOË et la gauche mentent aux Parisiennes et aux Parisiens. Au-delà de soutenir un projet pour le Ministère de la Défense, qui a une envergure nationale, qui a une envergure pour Paris, qui a une envergure pour le 15e arrondissement avec des équipements, vous vous cachez devant des arguties qui ne trompent personne, parce que le but que vous recherchez ici, il est purement électoraliste. Ça, croyez-le bien, les Parisiennes et les Parisiens, comme les habitants du 15e arrondissement, ne s'y trompent pas.

En tout cas, comptez sur nous pour relayer, encore une fois, votre attitude plus que lamentable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je respirais tranquillement avant d'aborder ce débat.

Je voudrais remercier mes collègues et, bien sûr, Ian BROSSAT et Gilles ALAYRAC, d'avoir apporté des éléments de vérité par rapport à tout ce que j'ai entendu.

Quelques rappels : d'abord, le Président de la République avait décidé d'engager en 2007 le regroupement des Ministères de la Défense et des principaux services stratégiques sur Balard. Nous avons d'ailleurs été sollicités ; le Maire de Paris, ses services, moi-même, avons décidé d'accompagner cette décision du Ministère ; nous ne sommes pas là pour nous substituer aux services de l'Etat et s'ils estimaient qu'il était nécessaire de faire ce regroupement, comme nous l'avons fait, notamment, sur le T.G.I., nous étions, bien sûr, prêts à coopérer.

C'est un projet extrêmement important, 420.000 mètres carrés, dont 90.000 mètres carrés de bureaux privés à louer, sur un territoire de 16 hectares ; c'est un programme très impactant sur le territoire parisien.

Nous n'avons jamais contesté le principe de ce regroupement. Je voudrais simplement dire à mes collègues de l'U.M.P. qu'il n'est pas si consensuel que cela, ce regroupement. J'ai quand même vu le rapport fait par des députés U.M.P. et députés P.S., qui réclamaient un certain nombre de documents, notamment pour pouvoir s'intéresser au coût de ce regroupement, et sur lesquels ils n'avaient pas obtenu d'informations. Ne soyez pas caricaturaux dans les arguments que vous avancez, parce que chacun sait lire les journaux ; en tous les cas, nous avons de la transparence... pas jusqu'au bout, puisque, justement, ce que réclamaient les députés U.M.P. et P.S., c'est de la transparence sur ce dossier.

Mais, je continue, la question du regroupement n'est pas un sujet que nous contestons, et d'ailleurs, j'étais allée voir avec le cabinet du Maire, avec la Direction de l'Urbanisme, Elisabeth BORNE, Hervé MORIN, à l'époque où il était Ministre de la Défense, pour travailler avec lui, avec ses services et nous lui avons fait part de notre volonté d'accompagner ce mouvement, mais en même temps, bien évidemment, du P.L.U., c'est-à-dire du règlement d'urbanisme sur lequel allait venir s'installer ce Pentagone. C'était bien avant le lancement du P.P.P.

A l'époque, d'ailleurs, j'avais fait remarquer à M. MORIN que s'il voulait lancer un concours sur le sujet, peut-être devrait-il nous demander une modification, non pas généralisée, mais sur le secteur, une modification du P.L.U., puisque, bien évidemment, comme nous étions dans l'idée d'engager la modification du P.L.U. sur la hauteur, et notamment sur la tour Triangle, il n'était pas question pour nous d'empêcher le Ministère, éventuellement, de se

donner cette souplesse pour son concours et, à l'époque, M. MORIN, en tout cas ses services, nous ont fait savoir qu'ils n'en avaient pas besoin, qu'ils rentreraient purement et simplement dans le P.L.U.

Finalement, le projet qui a été retenu par le Président de la République ne rentre pas dans le P.L.U., mais, là encore, lorsque nous avons vu le choix, MICHELIN, d'ailleurs, l'architecte, qui est un excellent architecte, a fait une très belle proposition architecturale, mais elle ne rentre pas dans le P.L.U., donc nous avons engagé une discussion tout à fait intéressante avec les services de l'Etat pour voir quels étaient les problèmes, et d'ailleurs, nous avons immédiatement dit que le principal sujet pour nous de respect du P.L.U. était la question du garage à bus.

Souvenez-vous, mes chers collègues, pour ceux qui étaient là dans la précédemment mandature, en 2006, dans le Plan local d'urbanisme que nous avons voté ici, nous avons, à la demande de l'Etat et à la demande de la R.A.T.P., inscrit un garage à bus qui nous permettait de dégager l'emprise du garage à bus actuel de la Croix-Nivert pour y faire, à terme, une opération de logement et d'équipement public.

Monsieur MENGUY, vous devriez savoir que, quand même, on ne construit plus de logements à Paris depuis 2001 sans prévoir les équipements, notamment de crèches et d'écoles qui vont avec, et d'ailleurs, la localisation du garage à bus actuel de la Croix-Nivert serait un magnifique emplacement, non seulement pour des logements, mais aussi, sûrement, pour un équipement scolaire qui fait défaut dans le 15e arrondissement.

Non seulement vous allez bloquer des logements sociaux - je dirai que c'est quasiment idéologique -, mais vous allez aussi bloquer l'installation d'un équipement public...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous permettez ? Juste une interruption...

Les six orateurs précédents, dont quatre de l'opposition, ont été écoutés, je crois, avec courtoisie et silence par tout le monde. Je pense que nous pourrions aussi écouter Mme HIDALGO jusqu'à la fin de son discours.

Monsieur le Maire...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Merci, Monsieur le Maire.

Jusqu'au mois d'août 2011, les choses se discutent, et là, revirement brutal, incompréhensible, de l'Etat qui lance dans l'urgence, sans nous solliciter, une procédure de déclaration de projet qui emporterait la mise en conformité du P.L.U. de Paris et qui propose, purement et simplement, de supprimer cette servitude, notamment pour le dépôt des bus.

Dans la foulée de cette procédure brutale, sur laquelle, vraiment, nous n'avons eu aucune information préalable, le Préfet a donc saisi la Ville, comme le prévoient les textes pour demander cet avis sur lequel nous allons voter dans un instant au Conseil de Paris.

Donc, au final, au vu du dossier soumis, l'Etat ne prend en rien en compte les demandes de la Ville ni même les recommandations et les réserves de la commission d'enquête dans son rapport du 5 décembre, parce que, non, l'Etat n'a pas convaincu le commissaire enquêteur, pas du tout ; la commission d'enquête a déploré tout d'abord l'insuffisance de l'information des citoyens sur le projet et un dossier d'enquête qui contient des informations incomplètes ; il n'y a pas d'étude d'impact, cela a un caractère très sommaire de l'état des dépenses et des recettes, la commission d'enquête a estimé que l'argumentaire qui appuie les modifications du P.L.U. n'est pas motivé, étant rédigé même, selon ce que dit la commissaire enquêteur, sans mise en perspective. Elle pointe également qu'à l'origine, la servitude pour le garage à bus, qui avait bien été instaurée en lien avec l'Etat, est supprimée, sans aucune compensation au service de la collectivité. C'est écrit noir sur blanc dans le rapport de la commissaire enquêteur sur le dossier Balard.

D'ailleurs, c'est elle qui a exigé une réunion publique, parce qu'il n'y avait pas eu de réunion publique ; il y avait eu des réunions de l'U.M.P., mais auxquelles nous n'étions pas invités ; il n'y avait pas eu de réunion publique. La seule réunion qui a eu lieu, c'est d'abord une réunion obligatoire qui est une réunion dite des personnalités qualifiées, et là, d'ailleurs, tout le monde a constaté que, vraiment, il n'y avait pas de dossier, rien n'était fourni aux services qui étaient là, et la Ville était représentée par Elisabeth BORNE. Ensuite, la seule réunion publique est celle que réclame la commissaire enquêteur.

La commission d'enquête relie dans ses conclusions très directement la question de l'intérêt général avec trois points : la prise en compte du projet immobilier de construction de logements de la Croix-Nivert, la question du financement du projet, qui est aussi posée par les députés U.M.P. et socialistes, et la clarification et l'approfondissement des études liées à l'environnement ou à la circulation, sur lesquels sont revenus, notamment, Gilles ALAYRAC et Ian BROSSAT.

La commission d'enquête conditionne la mise en compatibilité de notre P.L.U. au fait, notamment, que soit préalablement étudiée une alternative pour le garage à bus, ce qui n'est pas fait, donc nous ne sommes pas dans des conditions permettant d'accepter la compatibilité, y compris au vu des conclusions du commissaire enquêteur.

Sur le garage à bus, quand même, quelques mots. Vous dites : la R.A.T.P. n'en veut pas. M. MONGIN, c'est sûr que si vous allez lui dire : "voilà, c'est la décision du Président de la République ou du Premier Ministre", il va être moins enclin que dans les réunions ou les apartés que j'ai avec lui à expliquer qu'il le veut et qu'il le réclame. Toujours est-il que pour la R.A.T.P., cette opération de la Croix-Nivert est une opération extrêmement importante, puisque l'enclavement, actuellement, de ce garage en plein cœur de ville, en plein cœur du 15e, finit aussi par leur poser des problèmes, et ils seraient tout à fait heureux de pouvoir le céder pour qu'une opération de logements, de construction de logements et d'équipements publics, puisse voir le jour.

Mais, plus grave, rien, techniquement, n'interdit ce garage à bus sur le site de Balard, absolument rien !

D'ailleurs, et c'est pour cela qu'il y a un amendement de l'Exécutif qui modifie l'exposé des motifs, même les sociétés ICADE et SODEARIF, c'est-à-dire Bouygues, qui ont gagné le P.P.P. nous l'ont écrit ; elles nous ont confirmé par écrit qu'en rien, l'installation du garage à bus à Balard, qui libère la Croix-Nivert, ne pose un problème technique.

Alors, on nous dit : le garage à bus le plus cher de Paris. Écoutez, quand on est sur un P.P.P. de 1 milliard d'euros, l'ensemble de l'opération garage à bus Croix-Nivert serait de 5 millions d'euros. Entre 1 milliard d'euros et 5 millions d'euros, écoutez, franchement, je pense que ce qui va coûter très cher aux contribuables français, c'est sans doute le coût d'un P.P.P. qui va devoir supporter un certain nombre de pénalités, qui va prendre du retard parce que vous empêchez, je le dis ici... vous ne voulez pas de logement social dans le 15e arrondissement, vous n'en voulez plus ! Vous voulez bloquer cette opération uniquement parce qu'il y a à la clef 500 logements, dont la moitié sociaux, dans le 15e arrondissement. Cela, cela va coûter pour le contribuable, pas uniquement parisien, mais pour la Nation, et je pense que là, vous prenez vraiment une responsabilité qui est tout à fait dénonçable, en tous les cas, je la dénonce ici.

Pour toutes ces raisons, cette déclaration de projet aurait pour effet de compromettre très gravement la réalisation de projets parisiens en ne conciliant pas les intérêts généraux en présence et donc, nous ne pouvons pas l'accepter.

L'État ne répond aucunement à la réserve imposant la recherche d'une solution alternative, comme l'a demandé la commission d'enquête pour le dépôt de l'atelier de bus.

Donc pour toutes ces raisons, et parce que nous, nous ne faisons pas des réunions pour pousser les gens à dire qu'ils ne veulent pas de logements sociaux en stigmatisant, comme vous le faites si bien, les habitants du parc social, nous, nous construisons du logement, nous fournissons du logement aux Parisiens et aux familles qui ont besoin d'être logées, et franchement, cela aussi, devant les Parisiens, je crois que cela aura son coût et vous porterez aussi la responsabilité de vouloir empêcher le 15e arrondissement d'atteindre ce que la loi nous impose, c'est-à-dire les 20 % de logement social dans la loi S.R.U.

Je vous remercie, mes chers collègues, et je vous demande donc d'émettre un avis défavorable à cette déclaration de projet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais donc mettre aux voix d'abord l'amendement 47...

Ah ! pardon...

En tant que maire de l'arrondissement...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Une explication de vote en tant qu'élu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Enfin, soit en tant que représentant du groupe U.M.P., soit en tant que maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Choisissez la qualité !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le nombre de minutes n'étant pas le même, n'est-ce pas, Madame ?

Je compte sur votre concision, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je voulais simplement faire un rappel à l'ordre parce que vraiment, entendre dire ici, au Conseil de Paris, que le 15^e est hostile aux logements sociaux alors qu'avant 2001, nous en avons plus de 12.000 et que nous en avons voté depuis que je suis maire près de 2.000, à l'unanimité, près de 2.000, c'est-à-dire la totalité des projets proposés par la Ville de Paris, sauf deux, comme l'a dit excellentement mon collègue Jean-Baptiste MENGUY, pour des raisons architecturales, ce n'est vraiment pas honnête.

Nous sommes à plus de 15 % S.R.U., c'est-à-dire deux fois plus que des arrondissements comme le 10^e, le 11^e, le 9^e. Il faut rappeler cette vérité, ce qui veut dire que nous ne sommes pas du tout hostiles à l'opération Croix-Nivert, contrairement aux mensonges qui viennent d'être proférés. D'ailleurs eût-il fallu que la Mairie nous informe des projets qu'elle avait pour Croix-Nivert, ce qu'elle n'a encore jamais fait. En tant que maire d'arrondissement, je n'ai jamais été informé autrement que par la presse d'un projet de logement sur Croix-Nivert.

Je suis tout à fait prêt à l'étudier, projet de logements, bien sûr, nous avons besoin de logements dans le 15^e - sociaux, privés, intermédiaires, etc. - et d'équipements publics, bien sûr - écoles, crèches, etc.

Je voulais quand même faire litière de ces accusations.

Deuxièmement, il n'y a vraiment aucun rapport entre le projet Croix-Nivert et le projet du Ministère de la Défense. Alors mettre les deux en parallèle est d'un grotesque achevé. La R.A.T.P. ne veut pas de ce projet. Mme HIDALGO a parlé de 5 millions d'euros ; c'est simplement le cuvelage, car on est en zone inondable, qui coûte 5 millions. La totalité du projet, c'est plusieurs dizaines de millions d'euros, 40 millions ! pour un dépôt de bus qui ne peut d'ailleurs accueillir que 50 bus alors qu'à Croix-Nivert, il y en a 140.

La Défense propose sur l'héliport un garage à bus, donc il n'y a pas de problème, sauf qu'il s'agit d'un problème d'ordre politique, et tout le monde l'a bien compris.

C'est la raison pour laquelle, bien évidemment, ce projet doit se faire car il valorisera complètement le 15^e dans le cadre de l'aménagement de ce nouveau quartier, et ce serait véritablement très dommage que ce projet soit condamné par la majorité de cette Assemblée.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - D'abord pour rappeler à M. GOUJON que le projet Croix-Nivert, libéré pour y faire du logement, remonte à la précédente mandature et a été inscrit comme tel, dans cette perspective, dans le P.L.U. de 2006, et a donné lieu à débat ici même. Je le renvoie donc à ce débat.

Deuxièmement, il n'y a aucun engagement, et Monsieur GOUJON, vous n'êtes pas porte-parole du Ministère de la Défense - cela se saurait -, aucun engagement de l'État en la matière en ce qui concerne le garage à bus.

Eh oui ! Le garage à bus a à voir avec cette opération. La commissaire qui a mené la commission publique sur l'opération sur laquelle nous sommes aujourd'hui dit elle-même que ces deux opérations sont intimement liées, et que le fait que l'État ait décidé sans aucune concertation et sans aucune proposition alternative, de retirer cette servitude que nous avons inscrite pour le garage à bus, à Balard, en 2006, est un préjudice qui n'est pas compensé et qui ne permet pas de dire qu'il y ait un intérêt pour la collectivité parisienne dans cette opération.

Je remercie vraiment les commissaires-enquêteurs d'avoir fait leur travail aussi sérieusement, et je renvoie M. GOUJON, non pas à des rêves, des élucubrations ou des rôles de porte-parole qui ne sont pas les siens, mais véritablement à ce qui est écrit dans ce document de la commission d'enquête sur lequel nous nous basons aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Qui a donné un avis favorable sur...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Ministre, ce n'est pas très loyal. Oui, je sais que vous en avez le droit, mais M. GOUJON s'est déjà exprimé très longuement. L'explication de vote, c'est deux minutes.

Vous avez la parole et le cas échéant, Mme HIDALGO, l'aura également.

Monsieur le Ministre.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous dites, Monsieur le Maire, que je ne suis pas loyal, mais on ne peut pas en permanence mentir comme le fait Mme HIDALGO !

Madame HIDALGO, puisque vous voulez des dates, puisque vous voulez des dates et des précisions, puisque c'est, semble-t-il, ce que vous souhaitez, le 9 novembre 2010, le président-directeur général de la R.A.T.P. a résilié la convention passée à cet effet entre le Ministère et la R.A.T.P. Le 9 novembre 2010 ! vous le savez très bien, vous êtes en contact, tant avec le Ministère et ses services qu'avec la R.A.T.P.

La R.A.T.P. l'a fait car elle ne pouvait, en aucun cas, faire en sorte que ce garage à bus accueille 140 bus. Voilà la réalité, Madame HIDALGO. Donc arrêtez de mentir ! Vous le savez très bien : la R.A.T.P. ne veut pas aller à Balard dans ces conditions.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Souhaitez-vous répondre, Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Le terme mensonge étant utilisé de façon réitérée, c'est une insulte. Je veux juste la relever pour dire à quel point nos collègues de l'U.M.P. sont à cours d'argument, et je vous propose de passer au vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 A de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 47 A est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 24 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 24).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la qualité esthétique des projets architecturaux de la Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 48, déposé par le groupe U.M.P.P.A., est relatif à la qualité esthétique des projets architecturaux de la Ville.

Je donne la parole à M. Thierry COUDERT, pour une minute.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, quelle excitation intellectuelle il pouvait y avoir il y a encore peu à l'idée de voir surgir sur 50 hectares, les derniers 50 hectares d'un seul tenant, ceux des Batignolles, un témoignage de ce qu'aurait pu être l'urbanisme et l'architecture du XXI^e siècle.

Quelle tristesse que celle des habitants aujourd'hui de voir semaine après semaine surgir un certain nombre de bâtiments qui constituent un patchwork, une véritable compilation de ce que l'architecture des 40 ou 50 dernières années a eu finalement de plus classique.

Il n'y a sur ces terrains aucune recherche architecturale, aucune audace, alors qu'un certain nombre de grandes Villes aujourd'hui se lancent précisément dans l'aventure de l'architecture contemporaine.

Heureusement que le projet du Tribunal de grande instance voulu par le Président de la République dénotera un petit peu avec ce conformisme en matière d'architecture.

Evidemment, on dit que c'est le développement durable, comme à chaque fois que c'est moche ! On l'a déjà dit pour le parc Martin Luther King, on dit que c'est le développement durable qui en est la cause.

Mais le premier principe du développement durable, c'est sans doute le respect des paysages urbains et c'est le respect que l'on doit aux habitants de ces futurs bâtiments

Alors, je vous en prie, faites en sorte qu'il y ait des concours d'un certain niveau, des concours internationaux pour les prochains bâtiments qui vont être commandés sur ces terrains et faites en sorte, pour la réputation de votre mandat, mais aussi et surtout pour les habitants de Paris et ceux à venir, que l'ère DELANOË ne soit pas considérée, en matière d'architecture, pour les siècles et les siècles, pour paraphraser certains de vos auteurs favoris, comme une période de misère de l'architecture ou d'architecture de la misère.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Après cet exposé modéré, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Très anachronique, ce que l'on vient d'entendre. Hier soir, ici, dans les salons de l'Hôtel de Ville, nous nous voyions décerner le prix de l'Équerre d'argent du Moniteur pour une œuvre architecturale à Paris, dans le logement social, dans le 17^e arrondissement, qui est la rénovation de la tour Bois-le-Prêtre.

Je n'ai pas eu le sentiment hier, y compris avec les propos très amicaux du Ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, qui était présent, qui nous honorait de sa présence et qui a parlé de la qualité architecturale que la Ville de Paris, ses élus, ses bailleurs sociaux essayaient d'inscrire dans le paysage parisien, je n'ai pas eu le sentiment qu'il partageait tout à fait votre avis.

D'autant que vous savez, aujourd'hui, à Paris, nous avons des projets portés, par exemple, par Frank Gehry, prix Pritzker. Nous avons :

- la tour Triangle qui va être construite par un autre prix Pritzker : l'équipe Herzog et de Meuron ;
- la Samaritaine : encore un prix Pritzker à Paris, c'est l'équipe Sanaa ;
- l'équipe sur les Halles : Berger et Anziutti qui sont Grand Prix national d'architecture ;
- sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", une architecture contemporaine qui va voir le jour.

Vraiment, vraiment, Monsieur COUDERT, ouvrez les yeux, regardez les choses avec beaucoup moins de sectarisme !

Je vous assure, quand vous allez voir aussi le retentissement de la rue Rebière dans le monde de l'architecture et dans notre ville, que vos propos vont vous paraître très déplacés et désuets.

Donc, je ne peux qu'être attristée que votre regard ne soit pas un regard ouvert à cette beauté architecturale qui naît dans notre ville.

Et je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu, bien évidemment.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu dans Paris portant le nom d'Hubertine Auclert.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Le vœu n° 49, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu dans Paris portant le nom d'Hubertine Auclert.

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, on change complètement de sujet, après les bonnes paroles d'Anne HIDALGO, notamment en réponse au vœu n° 48.

Je vais vous parler effectivement d'une femme, d'une femme remarquable qui est née en 1848 et qui est décédée en 1914, dans le 11^e arrondissement, 151, rue de la Roquette. Elle est enterrée aujourd'hui au Père-Lachaise et c'est l'une des féministes les plus importantes de France.

Hubertine Auclert, dès l'avènement de la III^e République, a mené un combat acharné pour que les femmes exigent des changements au Code Napoléon, leur permettant d'obtenir l'éducation et l'indépendance économique, ainsi que le droit au divorce, dénonçant notamment le fait qu'il ne permettait toujours pas aux femmes de garder leur salaire. C'est ainsi qu'elle a proposé l'idée alors radicale d'un contrat de mariage entre conjoints avec séparation de biens.

Mes chers collègues, le rôle d'Hubertine Auclert en faveur du droit des femmes a été primordial. En effet, pour cette femme qui a combattu un certain nombre de privilèges masculins, nous demandons qu'un lieu, une place ou une rue du 11^e arrondissement, puisse être attribué à cette féministe d'exception qui, je le répète, a combattu un certain machisme et qui s'était présentée en 1910 aux élections législatives en lançant la révolte des contribuables au motif que les femmes n'avaient pas à payer d'impôts puisqu'elles n'étaient pas représentées.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire pour ce vœu qui me semble très important et qui fera plaisir à Anne HIDALGO puisqu'il vise à donner le nom d'une femme à une rue ou à une place du 11^e.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis, bien sûr, très favorable et vraiment très heureuse que l'équipe du 11^e, son maire, Philippe DUCLOUX et toute l'équipe, ait proposé Hubertine Auclert parce que c'est une très, très grande féministe. Il l'a dit mais, dans le panthéon des féministes, elle occupe une place au moins aussi importante que celle d'Olympe de Gouges et d'autres grandes dames que nous avons plaisir à honorer. Vraiment, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'é mets un avis favorable et, par ailleurs, que nous allons, avec la commission, essayer de trouver très vite un lieu.

J'ignorais qu'elle avait vécu dans le 11^e arrondissement. C'est une raison de plus, effectivement, de trouver une place ou une rue dans le 11^e, mais c'est avec grand plaisir et enthousiasme que je soutiens cette proposition.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 19).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu de Paris à la mémoire de Cesaria Evora.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Le vœu n° 50, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est relatif à la dénomination d'un lieu de Paris à la mémoire de Cesaria Evora.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une autre grande dame que nous avons ici à honorer aussi. C'est Cesaria Evora qui s'est éteinte le 17 décembre dernier. Elle était née au Cap Vert et a fait une carrière de chanteuse internationale qui a toujours affiché son attachement à Paris et à la France qui l'a élevée au rang de Chevalier de la Légion d'honneur et où elle a reçu plusieurs Victoires de la musique.

Les textes de Cesaria Evora correspondent aux valeurs profondes de Paris et des Parisiens, notamment sur le rejet du colonialisme, l'amitié entre les peuples et la compréhension mutuelle.

C'est pourquoi, sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu qu'un lieu, une rue ou une place de Paris, soit dédié à la mémoire de Cesaria Evora.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Bien sûr, avec un avis favorable aussi.

Cesaria Evora, qui est morte très récemment, est une grande dame qui aimait beaucoup Paris et, bien évidemment, Paris lui doit une rue, une place ou un équipement.

Je voulais dire aussi d'ailleurs que, avant sa mort, Hermano SANCHES-RUIVO et Christophe GIRARD avaient fait une proposition pour lui remettre la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris. Malheureusement, nous n'avons jamais pu aller au bout de cette démarche.

Pour toutes ces raisons, Cesaria Evora aura bien sa rue ou un équipement portant son nom à Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Explication de vote de Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le délai généralement admis de cinq ans avant d'attribuer le nom d'une personne décédée à une rue ou un lieu à Paris est de moins en moins respecté.

Bien sûr, dans le cas présent, la personnalité de Cesaria Evora n'est pas mise en cause. Comment refuser un lieu à sa mémoire ? Mais il y a une règle sur le délai à respecter après le décès d'une personne.

En attendant que la Ville redéfinisse les règles et délais d'attribution du nom d'une personnalité à une rue, mon groupe s'abstiendra sur ce vœu, comme sur le suivant.

J'en profite, Madame la Première adjointe, pour vous rappeler un vœu qui a été voté à l'unanimité en novembre 2010 concernant l'appellation d'un lieu dédié à la mémoire des moines de Tibhirine qui, vous le savez, ont été assassinés en 1996.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Explication de vote de Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon explication de vote sera semblable à celle que j'ai faite lors d'un de nos derniers Conseils, quand nous avons eu affaire exactement au même problème avec deux personnalités que nous respectons infiniment : Anna Politkovskaïa et Wangari Maathai.

Ma demande, à ce moment-là, avait été d'aboutir à un travail collectif avec une commission qui puisse effectivement prendre des règles en ce qui concerne ce type de questions.

Il n'a pas été donné suite à ma demande, donc, pour ces deux projets de délibération, comme l'orateur précédent, nous ne prendrons pas part au vote, tout en le regrettant et en demandant véritablement qu'un travail commun soit mis en place à ce niveau.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez raison sur le fond. Nous avons voté cette règle d'avoir un délai suffisant. Force est de constater qu'aucun groupe ne la respecte. Il y en a vraiment pour tous les groupes.

En revanche, je pense qu'il faut que l'on soit les uns et les autres très attentifs, pas uniquement à cette règle, mais au fait que, même s'il y a des quartiers nouveaux en construction qui vont permettre de donner des noms de rue nouvelles, Paris est une ville où nous ne débaptisons que dans des conditions très strictes, donc les lieux manquent, je le rappelle à chacune et à chacun d'entre nous.

Je suis tout à fait partante, parce que cela fait un petit moment que l'on n'a pas réuni la Commission de dénomination, on avait rattrapé une grande partie du retard, notamment du retard de la précédente mandature qui avait fini par se reporter aussi sur celle-ci, je vous propose, très vite, Madame DOUVIN et Madame BRUNO, d'organiser une réunion pour voir tous les noms qui sont en attente et sur lesquels nous nous sommes engagés.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 20).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Theodoros Angelopoulos.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Le vœu n° 51, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Theodoros Angelopoulos.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, au moment où une grève générale en Grèce a lieu actuellement, il y aura un manquant à cette grève, Theodoros Angelopoulos, qui a été renversé par un motard dernièrement, le 24 janvier 2012.

Cela met en exergue la désorganisation du service public de santé grec, suite à la mise en œuvre d'une politique d'austérité sans précédent dans ce pays, qui apparaît comme un facteur déterminant du décès de l'immense réalisateur.

Nous regretterons toujours ce grand cinéaste, qui nous a donné de magnifiques films, tel "L'éternité et un jour", entre autres, "Le regard d'Ulysse" et c'est une grande perte pour nous tous.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu qu'un lieu, une place, une rue, un bâtiment culturel de Paris soit dédié à la mémoire de Theodoros Angelopoulos.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un avis favorable avec les réserves que l'on a évoquées tout à l'heure, sur la difficulté de trouver des lieux et de gérer la totalité des noms des personnes pour lesquelles nous nous sommes engagés

J'ajoute, concernant ce grand cinéaste, qu'il avait aussi un vrai lien avec Paris. Il a été également étudiant à la Sorbonne, il est passé brièvement par l'I.D.H.E.C.

Son lien avec Paris, en plus vraiment de l'œuvre cinématographique qu'il laisse, mérite effectivement peut-être qu'un équipement culturel, nous allons regarder cela de près, porte son nom.

En tous les cas, avis favorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 21).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Irène Némirovsky.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 52, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Irène Némirovsky.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est en juillet 1919 que la famille d'Irène Némirovsky s'installe à Paris, d'abord rue de la Pompe, puis dans le 7^e arrondissement.

Elle a été, comme nous le savons tous, un écrivain francophone reconnu, mais, malheureusement, à partir de 1940, elle a été interdite de publication par les lois antisémites qui ont été promulguées alors et, en 1942, elle a été arrêtée et transférée ensuite au camp d'internement de Pithiviers puis déportée à Auschwitz où elle meurt de la tuberculose le 19 août 1942.

Je pense que nous sommes nombreux ici à avoir lu ses œuvres. Elle a reçu le prix Renaudot à titre posthume en 2004 pour son roman "Suite française".

Nous demandons donc qu'il lui soit rendu hommage en baptisant une voie de la Ville de Paris en son nom.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN. Effectivement, c'est une très grande romancière.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, un avis très favorable, là aussi. Une grande romancière, une très grande dame qui a vraiment porté très haut les couleurs de la France et de la francophonie, même lorsque la France lui a été ingrate au point de lui refuser sa naturalisation.

Bien sûr, je propose que notre Conseil vote à l'unanimité, si possible, sur cette proposition.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 22).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination d'une voie "Daniel Iffla OSIRIS".

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Le vœu n° 53, déposé par le groupe U.M.P.P.A., est relatif à l'attribution de la dénomination d'une voie Daniel Iffla Osiris.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Daniel Iffla Osiris est né à Bordeaux en 1825, il s'est installé à Paris en 1848 et, étant d'une famille modeste, il a cependant rapidement fait fortune grâce à des activités de financier et il a exercé ensuite des actions de mécénat et de Patron des Arts dans des domaines forts variés, puisqu'il a acheté par exemple le château de Malmaison pour l'offrir à l'Etat français en 1903 après l'avoir sauvé de la démolition.

Il a surtout eu une action très intéressante en faveur des personnes démunies puisqu'il est à l'origine de la création de l'Institut Curie, qu'il a créé le "bateau-soupe Osiris" sur les berges de la Garonne à Bordeaux et qu'il a instauré l'œuvre de la "Mie de Pain" à Paris.

Il a d'ailleurs fait de l'Institut Pasteur son légataire universel. Il s'est donc dévoué au rayonnement de notre pays et également à venir en aide à ceux qui sont déshérités.

C'est pourquoi il importe de faire vivre son souvenir et, afin d'honorer sa mémoire, nous proposons qu'une voie de notre capitale porte son nom.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Un avis favorable. Je ne vais pas reprendre tout ce qui justifie qu'une rue ou un lieu de Paris porte le nom de ce grand mécène et philanthrope, c'est un avis favorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 23).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé Guibert.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Le vœu n° 54, déposé par le groupe U.M.P.P.A., est relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé Guibert.

Je donne la parole à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, on regrettait il y a quelques instants le passage trop rapide d'un certain nombre de personnalités estimables de la rubrique nécrologique à celle des vœux au Conseil de Paris.

En l'occurrence, le papier des rubriques nécrologiques a eu le temps de jaunir un peu, mais l'œuvre d'Hervé Guibert, l'œuvre littéraire, le regard aigu de photographe qu'il avait sur son époque, sur notre époque sont restés intacts.

Alors que nous avons franchi depuis peu le 20e anniversaire de sa mort, nous souhaitons effectivement (le délai est plus que passé) qu'une voie de la capitale puisse porter le nom de ce grand écrivain, de ce grand photographe et de ce grand témoin de notre époque.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci de cette bonne initiative, en effet, Hervé Guibert, né en 1955 et mort en 1991, était l'un des intellectuels artistes qui font l'honneur de Paris, cette ville de l'intelligence, des opinions, de la réflexion et de la création.

Il a eu dans ses relations des amitiés de grande importance. Je pense à Foucault, à Roland Barthes, à Henri Cartier-Bresson, à Isabelle ADJANI aussi, mais je pense à son amie, l'écrivain Yvonne BABY, grande journaliste.

Il n'est pas seulement l'artiste photographe de talent, auteur cinéaste que nous connaissons, il était également l'homme de son combat individuel contre le Sida, dans lequel j'ai eu la triste chance de l'accompagner, qui aura nourri son œuvre, autant dans son corps que dans son esprit.

Nous n'oublions pas ses plus grand chefs-d'œuvre, notamment littéraires, "A l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie", "Fou de Vincent" ou encore "Les chiens".

20 années après son décès, nous émettons donc un avis favorable à la proposition de Thierry COUDERT et la dénomination d'un lieu parisien, et là, nous suggérons qu'une bibliothèque ou une médiathèque puisse, en effet, porter son nom, lieu qui lui aurait tout à fait convenu.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 24).

2012, SG 48 - Projet de réaménagement du pôle transport de Châtelet-les-Halles - Approbation et signature de la convention de financement globale.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, au projet de délibération SG 48, sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 55, projet de réaménagement du pôle transport de Châtelet - Les Halles - approbation et signature de la convention de financement globale.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour cinq minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, avec ce projet de délibération, nous rentrons dans le vif du sujet, en tout cas dans l'intérêt premier pour lequel il était important de restructurer les Halles, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre un nouvel accès à la gare du RER pour desservir les espaces souterrains du forum et de réaménager et agrandir la salle d'échanges du RER, qui est un lieu très occupé, très anxiogène, bas de plafond, avec des piliers disséminés dans le site, qui ne rendent pas la lisibilité des parcours très facile. Il s'agit aussi d'améliorer la sécurité incendie, de permettre l'évacuation en cas de problème, de désenclaver le pôle RER et de rendre plus visible l'entrée RER, notamment celle qui sera construite place de Navarre.

Je me réjouis de ce projet de délibération.

Toutefois, j'aurai une réserve : le projet de délibération ne fait pas apparaître la création d'un quai de déchargement pour le fret, de marchandises des magasins du quartier. J'en suis surpris, puisqu'on a voté à plusieurs reprises des vœux demandant que cette zone de fret soit mise en œuvre.

Je vous signale que le S.T.I.F. vient de voter un crédit d'études visant à doubler le tunnel reliant les Halles à la Gare du Nord ; cela pourrait être l'opportunité de créer un quai supplémentaire pour le fret, qui pourrait, au moins, à cette occasion, être valablement mis à l'étude.

Par ailleurs, et puisque nous parlons des Halles, je voudrais, Madame la Maire, que vous répondiez à une interrogation qui me taraude, concernant l'avenant de 6,3 millions d'euros qui avait été accordé par la Ville (suite à une délibération que nous avons votée) aux architectes pour la construction de la Canopée. Or, cette délibération vient d'être jugée illégale et donc annulée par le tribunal administratif et j'aimerais que vous me disiez ce que vous comptez faire : renoncez-vous à la création de ce toit, qui s'alourdit d'ailleurs de jour en jour, apparemment, d'après

les dessins d'architecte qui nous sont transmis, ou renégociez-vous avec les architectes une décote de leurs honoraires de 6,3 millions d'euros ?

Bref, je souhaiterais que vous informiez notre Assemblée des mesures que vous comptez prendre suite à cette décision du Tribunal administratif.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, pour cinq minutes.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme cela a été dit, par arrêté du 28 janvier 2011, le Préfet de Région Ile-de-France, Préfet de Paris, a déclaré ce projet de réaménagement du pôle RER Châtelet - Les Halles d'utilité publique, et pour cause, il s'agit, notamment, d'améliorer les accès et les circulations, tout comme le dispositif de sécurité incendie et d'évacuation du site, de contribuer au désenclavement du pôle RER et de rendre accessible cet espace aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, un nouvel accès à la gare RER sera créé au niveau de la place Marguerite-de-Navarre, avec une ouverture au public prévue en juin 2016. La salle d'échanges sera restructurée et agrandie et des liaisons entre les niveaux -3 et -4 seront créées.

L'opération transport prend toute sa place dans l'ensemble de l'opération de rénovation des Halles et celle-ci n'aurait pu se concevoir seule, sans la rénovation du forum et sans la rénovation du jardin. Le vieillissement des pavillons Willerval et des équipements qu'ils abritaient, les jardins dont les cheminements étaient compliqués, ne permettaient pas, jusque-là, d'envisager une rénovation. Tout cela méritait donc un projet global, un projet d'envergure, à la mesure d'une porte d'entrée sur Paris.

Comme cela avait été annoncé au Conseil de Paris d'octobre 2011, la répartition des participations financières entre la Ville et ses partenaires devait être fixée par une convention qui fait l'objet du présent projet de délibération. Il s'agit donc d'une convention de financement entre le S.T.I.F., la Région Ile-de-France, la Ville de Paris et la R.A.T.P.

La gare RER de Châtelet - Les Halles est, dans son emprise actuelle, propriété de la R.A.T.P. mais pour assurer cette maîtrise foncière, la Ville de Paris joue le rôle d'opérateur foncier unique et bénéficie, pour cela, du caractère d'utilité publique délivré à cette opération.

La Ville de Paris n'a, cependant, pas vocation à conserver au sein de son patrimoine les emprises acquises et, ultérieurement, les nouveaux ouvrages et aménagements créés comme les nouveaux accès, place Marguerite-de-Navarre ou porte Rambuteau, les locaux techniques de circulation et d'exploitation. La R.A.T.P. a, en revanche, manifesté le souhait de récupérer la propriété des volumes concernés et deviendrait ainsi propriétaire de l'ensemble de la gare RER une fois rénovée, facilitant sa gestion et son exploitation futures.

Vous l'aurez remarqué, en tout cas, le grand absent de cette opération est, une fois de plus, l'Etat, alors que ce réaménagement va servir aux Parisiens comme à tous les autres usagers des Halles, aux habitants de la métropole comme aux touristes. Rappelons que le site des Halles est la plus grande gare de transport collectif d'Europe, avec plus de 750.000 voyageurs par jour.

Ce sont donc la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et la R.A.T.P. qui apporteront le financement de cette restructuration et il est une nouvelle fois regrettable qu'il n'y ait aucun effort de la part de l'Etat.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier mes collègues d'avoir signalé l'importance de ce projet de délibération qui est l'approbation d'une convention de financement sur le pôle transport et je remercie notamment Karen TAÏEB d'avoir pointé le fait que, alors que la Ville, la Région, la R.A.T.P. financent - la Ville, d'ailleurs, pour la plus grande part, de ce financement - pour la principale porte d'entrée par transports en commun dans Paris, l'Etat n'a pas souhaité répondre présent, ce qui est quand même pour le moins étonnant, puisque le pôle Châtelet - les Halles en matière de

transports aurait pu être considéré, en tous les cas aurait dû être considéré comme un des pôles stratégiques de ce que d'aucuns appellent le Grand Paris. On constate que cela n'a pas été le cas et cette convention va nous permettre d'avancer.

Un mot pour la question du déchargement pour le fret. Ce n'est pas l'objet de la convention financière, mais je rassure Jacques BOUTAULT, d'abord, nous avons voté ces vœux ensemble ici, nous sommes tous extrêmement intéressés par l'idée qu'il puisse y avoir, effectivement, du déchargement de marchandises, pour les commerces alentours, en tous les cas pour le cœur de Paris, à partir de cette gare. Ce n'est pas du tout laissé de côté, mais c'est vrai que l'objet de la convention financière visait les gros éléments de la nouvelle infrastructure, mais pour nous, le fret est extrêmement important.

Sur votre question concernant l'avenant qui a été remis en cause suite à un recours du Préfet sur une délibération de la Ville, d'abord, nous faisons appel, parce que cela nous paraît étrange. C'est contraire, d'ailleurs, à la jurisprudence existante jusqu'à présent en la matière, en matière d'avenants suite à des projets qui ont été adoptés dans le cadre d'un concours d'architecture, parce que cela voudrait dire que lorsqu'il y a des avenants, et il y a toujours des avenants, on devrait reprocher à une mise en concurrence, y compris en mettant en concurrence d'autres architectes que les architectes qui ont gagné le jury. Il y a donc un problème de jurisprudence ; c'est pourquoi nous faisons appel.

C'est d'autant plus étrange, ce recours qu'avait fait le Préfet, qu'il nous a demandé, sur une autre opération où nous travaillons ensemble - je pense à la philharmonie, où il y avait un dépassement de 31 % du marché, avec Jean NOUVEL, qui est l'architecte de la philharmonie -, expressément, de conclure un avenant prévoyant une augmentation de 31 %, alors que là, il nous déferrait devant le tribunal pour un avenant qui était de 28 % supérieur.

Cela fait partie des choses étranges qui arrivent comme cela parfois. Donc, pour toutes ces raisons, nous avons fait appel, mais bien évidemment on ne renonce pas à la Canopée, je vous rassure. Je ne sais pas si je vous rassure, mais en tout cas nous ne renonçons pas à la Canopée qui est une très belle œuvre.

Par ailleurs, si en appel nous étions déboutés, de toute façon nous appliquerions la loi. Donc ce serait dans la discussion avec les architectes que nous trouverions les solutions.

D'ailleurs, puisqu'on parle des Halles, je vous invite tout à l'heure, à 18 heures 30 - 19 heures, à venir assister à l'inauguration de l'exposition qui a lieu ici, dans les salons, par l'entrée de la rue de Rivoli, sur les Halles et qui est consacrée à l'œuvre de Doisneau, puisque Doisneau avait une passion pour les Halles, les petits métiers des Halles, pour ce ventre de Paris. Et l'exposition est magnifique, elle fait vraiment le lien entre l'histoire de ce lieu et le projet qui est le nôtre.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour une explication de vote, M. Jean-François LEGARET.

Monsieur LEGARET, je vous rappelle que, sur les projets de délibération, normalement on doit s'inscrire et qu'il n'y a pas d'explications de vote qui sont réservées aux vœux. Voilà.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Rassurez-vous, ce sera court. Je voulais, tout d'abord me bornant simplement au projet de délibération, dire que bien sûr nous approuvons cette opération de financement relative à la réalisation du projet de réaménagement du pôle transports.

Vous savez que le pôle transports est vraiment l'aspect du projet des Halles qui fait l'unanimité. Cela a toujours été le cas. Nous avons naturellement donné un avis favorable sur ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement. Et je suis très heureux qu'on fasse progresser cette opération du réaménagement du pôle transports.

A ce sujet, on a vu tomber un amendement de l'Exécutif au projet de délibération. Je voulais demander quelques explications.

On nous explique qu'on a découvert que la Région Ile-de-France, qui est cofinanceur pour 34,15 %, a un règlement budgétaire et financier - nous en avons également un d'ailleurs - qui lui interdit de participer à des acomptes qui, cumulés, excéderaient 80 %. Il est assez étrange que l'on fasse cette découverte aussi tardivement et alors que la délibération est déjà rédigée et la convention mise en place.

Alors, comme il faut respecter ce plafond de 95 %, pour le cumul de la participation de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France, on nous fait cet amendement. Très bien. On nous explique dans les considérants que cette modification est sans incidence sur le coût global du projet. Ce qui ne manque pas de m'étonner.

Donc les questions que je pose, c'est premièrement la R.A.T.P., qui avait déjà donné son accord sur le cadre général de la convention, a-t-elle donné son accord sur cet amendement qui est tombé très tardivement ? Et comment la R.A.T.P. entend-elle financer cette opération, compte tenu de cette nouvelle règle de plafonnement ?

Deuxième question. Moi, je me suis livré à un petit calcul très sommaire et au doigt mouillé, mais je n'avais pas les moyens de faire autrement. 20 % de l'investissement qui est donc de 164 millions d'euros. C'est le chiffrage, comme vous le savez, de juin 2010. C'est donc un chiffrage qui est un minimum pour une opération dont les crédits de paiement tomberont vraisemblablement, Madame la Première Adjointe, vers l'exercice 2016, je pense.

Considérons donc que 164 millions sont un minimum.

20 % de 164 millions, cela fait 33 millions d'euros (32,8).

Si on envisage des coûts financiers de l'ordre de 4 %, ce qui est assez modéré, il va quand même de soi que la R.A.T.P. sera obligée de recourir à des produits bancaires pour couvrir le manque à gagner sur le versement de ses acomptes.

Si je calcule, cela fait tout de même une somme de l'ordre de 1,312, mettons entre 1 million et 1,5 million de frais financiers.

Je ne vois pas comment on pourrait échapper à ces produits bancaires et à ces lignes de trésorerie, qui permettront de couvrir le manque à gagner sur le versement de ces acomptes.

Disant cela, je n'arrive absolument pas à comprendre le bien-fondé du considérant.

(Mme Véronique DUBARRY, adjointe, remplace M. Jean-Pierre MISSIKA au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, excusez-moi de vous interrompre, mais nous en sommes à 3 minutes 47 : votre intervention à l'air d'être encore très longue.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je pose une question qui a une certaine importance.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - D'accord, mais vous avez donc bientôt terminé ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Le premier considérant est : "Considérant que cette modification est sans incidence sur le coût global du projet", et j'aimerais que l'on me démontre que cet amendement de l'Exécutif est effectivement sans incidence sur le coût global du projet.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci. C'est l'objet de l'amendement de l'Exécutif. Je ne vais pas me prononcer pour la R.A.T.P. et pour vous expliquer comment elle va financer cela, mais c'est ce qui figure dans l'amendement de l'Exécutif que nous avons apporté. En effet, ce règlement budgétaire... bon, on a eu connaissance de cet élément concernant la Région tardivement.

Pour le reste, je vais demander toutes ces précisions sur la façon dont les autres, les cofinanceurs vont financer, mais c'est l'objet de cet amendement que vous avez dans la foulée dans le projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 55 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 55 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 48 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, SG 48).

2012, DPA 33 - Approbation des modalités de passation d'un marché de mobilier pour la réhabilitation de la Halle Pajol et création d'un jardin public (18e).

2012, DPA 34 - Signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre et signature de l'avenant n° 2 au marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en stratégie et pilotage pour la réhabilitation de la Halle Pajol et la création d'un jardin public (18e).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Le projet de délibération DPA 33 porte sur l'approbation des modalités de passation d'un marché de mobilier pour la halle Pajol et la création d'un jardin public dans le 18e.

Mme Frédérique PIGEON a demandé la parole.

Mme Frédérique PIGEON. - Madame le Maire, merci.

Je traiterai également le projet de délibération DPA 34, sur le même sujet.

La Z.A.C. "Pajol", en effet. Un grand beau projet dans le Nord-Est parisien, un écoquartier pilote dont le 18e et son maire, Daniel VAILLANT, sont très fiers. C'est un vaste espace respectueux de l'environnement qui va être dédié à des usages multiples au service des habitants, de leur emploi, de l'éducation, du lien social et des loisirs.

D'ores et déjà, des équipements de proximité sont sortis de terre. À la rentrée scolaire 2010, le collège Aimé Césaire a ouvert. Le 25 janvier dernier, le gymnase Pajol a été inauguré. En mars prochain, les bâtiments d'activités seront achevés et avant l'I.U.T. prévu pour 2014, la halle sera livrée fin 2012, qui comprendra une auberge de jeunesse de 330 lits, des locaux d'activités de plus de 1.000 mètres carrés, un jardin couvert de plus de 2.500 mètres carrés, et un jardin découvert de 5.000 mètres carrés, ainsi qu'une bibliothèque baptisée au nom de Vaclav Havel, homme de théâtre, initiateur de la Charte 77, homme de la Révolution de velours.

La halle est le cœur du projet, et sa réhabilitation, confiée à l'architecte Françoise-Hélène JOURDA, s'inscrit dans le Plan climat lancé par la Ville de Paris, qui prévoit que 25 % de la consommation énergétique en 2020 proviendra d'énergies renouvelables.

Et c'est justement cette halle qui porte le toit composé de 3.500 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, ce qui fera tout simplement de cette halle la plus grande centrale solaire d'Europe en centre-ville.

Voici donc ce toit photovoltaïque, qui est la dernière étape avant la livraison.

Or, toutes les procédures, convention d'aménagement, consultation, appel d'offres, se sont déroulées dans les temps mais la société qui, en novembre 2009, a gagné ce marché de l'installation, s'est retirée en septembre 2011, la réglementation concernant le tarif de rachat de l'électricité, comme les aides aux entreprises de ce secteur, ayant plusieurs fois évolué, modifiant énormément le cahier des charges.

Ainsi, la Ville souhaite conclure cette opération malgré le changement des règles du jeu par l'État et entend donc se substituer à l'opérateur défaillant selon les modalités indiquées dans les projets de délibération.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération qui autorise la Ville à signer l'avenant correspondant au marché de maîtrise d'œuvre et qui impute les dépenses correspondantes tout en constatant les recettes nécessaires dans les budgets d'investissement de la Ville, exercices 2012 et suivants.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Comme Mme PIGEON annonçait qu'elle intervenait sur les deux projets de délibération, le DPA 33 et le DPA 34, je vous propose d'examiner en même temps le DPA 34, le vœu n° 59, et que cette réponse commune de Fabienne GIBOUDEAUX et Anne HIDALGO soit aussi commune à ce projet de délibération et à ce vœu, si cela ne dérange personne.

Madame DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Merci.

Ce vœu, on l'a présenté en 8e Commission. C'est l'idée que le Maire de Paris puisse nous faire un point d'étape sur son engagement d'installer 200.000 mètres carrés de panneaux solaires d'ici 2014, qu'il étudie l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments municipaux pour leur propre consommation d'électricité plutôt que de la revendre et également, que d'autres énergies renouvelables soient favorisées, comme la géothermie, les éoliennes domestiques, les eaux usées, pour atteindre les objectifs du Plan climat.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Une réponse à deux voix.

Madame HIDALGO, d'abord ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - D'abord, je remercie Frédérique PIGEON d'avoir rappelé le contexte. Ce projet sur tout le secteur Pajol est un magnifique projet, voulu par le maire du 18e et les élus qui l'entourent depuis très longtemps. C'est un projet magnifique, qui est durable, qui part vraiment de bâtiments existants.

On a eu l'occasion d'inaugurer il y a peu de temps le magnifique gymnase, avec Teddy RINER, grand par la taille et par le talent.

Et donc, c'est vraiment un lieu magnifique.

Sur la question solaire et photovoltaïque, Mme PIGEON a eu raison de dire, c'est quand même un début de réponse, mais Fabienne GIBOUDEAUX complètera, c'est quand même extraordinaire que l'U.M.P. vienne nous demander où on en est du plan 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques à Paris. Quand on sait que c'est le Gouvernement, M. FILLON lui-même, avec les mesures qui ont été prises sur cette filière, qui a planté cette filière. Il a planté la filière photovoltaïque en France, au moment où elle était en train de se développer ! Et l'entreprise avec laquelle, après appel d'offres, nous avons concrétisé l'engagement sur les 3.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur la halle Pajol, a dû se retirer.

C'est le Maire de Paris, en décembre 2011, qui parce qu'il souhaite qu'on avance, parce que nous croyons aux énergies renouvelables, nous, et non seulement nous y croyons mais nous mettons des actes, nos paroles et nos actes en harmonie, nous avons décidé d'aller au bout de la création de cette centrale photovoltaïque sur la Z.A.C. "Pajol".

Alors Mme DECORTE qui vient nous demander des comptes sur les 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, vraiment les bras m'en tombent, Madame DECORTE. Mais, à ce moment-là, Denis BAUPIN arrive aussi, donc nous sommes trois à pouvoir répondre et à avoir les bras qui tombent devant quand même tant... Je ne sais pas comment appeler cela en fait. C'est très étrange. C'est un déni peut-être de réalité.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Dans l'ordre Fabienne GIBOUDEAUX et ensuite Denis BAUPIN.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Tout d'abord je voudrais me féliciter de la livraison d'un jardin de près de 8.000 mètres carrés dans la mandature dans le 18e arrondissement qui améliora l'offre de jardins dans le secteur. C'est vraiment une bonne nouvelle pour les habitants du 18e.

C'est intéressant parce qu'il sera semi couvert entre une partie complètement ouverte et une partie sous la halle. C'est donc un nouveau jardin, un nouveau concept que l'on va tester et qui est tout à fait intéressant.

Pour la question des énergies renouvelables et du solaire, je laisserai mon collègue Denis BAUPIN intervenir, mais je voudrais aussi, de la même façon qu'Anne HIDALGO, m'étonner de ce vœu, sachant que la filière solaire a vraiment été mise à bas par le Gouvernement, de façon assez dramatique. Je voudrais rappeler quand même que beaucoup d'entreprises ont mis la clef sous la porte, qu'il y a eu un entrepreneur - je ne sais pas si vous en avez

entendu parler cet été - qui avait même entamé une grève de la faim en Bretagne, parce que son entreprise allait fermer.

On est donc dans une situation grave, avec un grand retard pris aussi par notre Gouvernement sur la partie recherche, alors que l'on était très en avance, il y a quelques années, sur ces questions. Il faudra du temps pour le rattraper, parce que les entreprises ne vont pas rouvrir du jour au lendemain. C'est un secteur qui a été fragilisé.

Vraiment, je m'étonne de ce vœu. Au contraire, la Ville se substitue à l'Etat en investissant et je m'étonne de ce vœu de l'U.M.P. qui nous rappelle les douloureuses décisions qui ont été prises ces dernières semaines.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Monsieur Denis BAUPIN ?

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - D'abord m'excuser d'être arrivé en cours de débat, je n'ai pas saisi qu'il y avait eu un changement d'ordonnancement des projets de délibération.

Je vous prie de m'excuser, je n'ai pas entendu l'intervention de Mme DECORTE mais j'ai lu le vœu qui est présenté par le groupe U.M.P. et je dois dire que, comme Anne HIDALGO et Fabienne GIBOUDEAUX, il faut rester assis dans ces cas-là pour vraiment entendre le groupe U.M.P. nous donner des leçons, aujourd'hui, sur la question du développement des énergies renouvelables.

Il y a actuellement en cours un débat organisé, à l'occasion de l'élection présidentielle, par le Syndicat des énergies renouvelables où l'ensemble des orateurs, y compris les représentants de votre propre parti, estiment qu'en effet en matière d'énergies renouvelables et de solaire, quelque chose ne fonctionne pas rond dans la réglementation en cours. Après avoir, et c'était positif au lendemain du Grenelle de l'environnement, mis en place une tarification permettant un développement dans ce secteur industriel, cette réglementation a totalement cassé la filière et la France a été le pays qui, au moment où l'ensemble des autres pays sont en train de développer des emplois en matière de solaire, licence. On est même l'un des deux pays européens dans lequel la part des énergies renouvelables dans la production électrique baisse, quand dans tous les autres pays, au contraire, on a un développement industriel qui est en train de se faire.

Evidemment, Paris ne peut échapper à ces réglementations qui sont mises en place au niveau national. Donc ce sont plusieurs projets que nous avons lancés, notamment sur le quartier des Batignolles, qui ont été mis en danger par les modifications de réglementations. Ce sont beaucoup des contacts que nous avons avec des propriétaires fonciers sur le territoire parisien, qu'il s'agisse de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., de l'A.P.-H.P., des universités, etc. Nous avons commencé tout un travail de développement pour mettre en place des panneaux photovoltaïques afin d'atteindre les 200.000 mètres carrés de panneaux solaires sur le territoire de Paris pendant cette mandature. Cet objectif a été mis en danger, évidemment, avec ces changements de réglementation à répétition. Nous avons eu des premiers tarifs intéressants, puis une baisse de tarifs, puis un moratoire, puis une nouvelle réglementation, et encore aujourd'hui nous sommes en situation de flou général, en ce qui concerne les grandes surfaces, comme celles de la halle Pajol.

J'ai bien vu que dans votre vœu visiblement vous faites tellement peu confiance au système électrique national pour absorber l'ensemble de la production renouvelable en France, pourtant extrêmement faible. On entend bien Mme BELLON, la directrice d'ERDF, parfois dire qu'il y a un risque de black-out à cause des renouvelables en France, ce qui évidemment fait sourire tout ceux qui suivent ces dossiers. Donc, vous faites tellement peu confiance que vous voudriez qu'il y ait de l'autoconsommation sur la production photovoltaïque sur la halle Pajol. Sauf que de fait, nous, nous pensons qu'au contraire il faut évidemment aller vers un système qui soit complètement intégré avec les énergies renouvelables, avec les autres énergies.

C'est la raison pour laquelle évidemment on ne peut donner qu'un avis défavorable à votre proposition.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Au bout de la troisième intervention, je vais désespérer d'entendre l'avis de l'Exécutif.

Madame DECORTE, pour retirer votre vœu peut-être ?

Pourquoi dans ce cas ? Une explication de vote ? Je vous tends une perche, là. Très, très brièvement, parce que ce n'est normalement pas prévu par le règlement intérieur du Conseil de Paris.

Mme Roxane DECORTE. - Simplement, je trouve qu'avoir trois réponses pour un vœu, sur un ton plus ou moins polémique... On vous demandait simplement un point d'étape et ce n'est pas la peine de polémiquer de cette façon, parce que si on veut polémiquer on pourrait aussi rappeler qu'au début votre majorité était pour la destruction de la halle Pajol. Alors, il faut aussi ne pas être dans le déni. Vous pouvez reprendre les propos : avant, en 2001,

vous étiez pour la destruction de la halle Pajol qui était dans les projets. Donc, il y a eu toute une mobilisation pour une réhabilitation et maintenant vous dites que l'on est dans le déni.

Ce vœu était très mesuré, et je ne comprends pas cette façon de répondre à une élue de l'opposition. Voilà.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Comme nous avons déjà beaucoup de retard, je pense qu'il n'est pas nécessaire de polémiquer.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPA 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPA 34).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2012, DU 22 - Approbation du projet de modification du Plan local d'urbanisme de Paris.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au stationnement pour deux-roues motorisés dans les constructions neuves à usage d'habitation.

Vœu déposé par les groupes PCF/PG et EELVA relatif à la création de nouvelles réserves pour équipements publics.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 22 : approbation du projet de modification du Plan local d'urbanisme de Paris.

Nous avons à examiner également trois amendements et trois vœux.

Je donne la parole à M. Michel CHARZAT.

M. Michel CHARZAT. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu nous permet d'attirer l'attention de notre Conseil sur les besoins en termes d'équipement public du 20e.

Au cours de la précédente mandature, le retard qui avait été accumulé du temps de la Droite a été en grande partie résorbé par un effort exceptionnel. Ainsi le 20e avait-il vu son taux de couverture, en termes de petite enfance, passer du 19e rang à Paris au 7e rang. Et cela malgré une évolution de la démographie très positive, puisque le 20e était passé de 185.000 à 200.000 habitants à la fin des années 90.

Depuis, l'accélération du rythme des constructions de logements va encore accroître ces populations de manière très significative, entraînant dans le même moment un rajeunissement de cette population.

Or, nous constatons un certain fléchissement du rythme des nouveaux projets, ceux qui ont été décidés depuis 2008. Sans doute cette tendance est-elle masquée par le fait que les projets, qui avaient été décidés avant 2008, ont continué à être livrés en 2008, en 2009, en 2010 et encore en 2011.

Mais pour faire face à l'afflux de 10 à 15.000 personnes dans les prochaines années, nous avons besoin à l'évidence, d'une part de relancer la construction d'équipements publics dans le 20e, et d'autre part bien sûr d'anticiper. Car anticiper, c'est tout à fait indispensable en matière d'urbanisme, plus que dans tout autre domaine.

C'est la raison pour laquelle ce vœu vous propose de créer un certain nombre de nouveaux espaces dédiés à l'implantation d'équipements dont le 20e aura besoin, si du moins nous voulons éviter de nous retrouver dans la funeste situation qui fut celle du temps de M. CHIRAC et de M. BARIANI.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Madame la Maire.

Une intervention rapide et quelques remarques sur cette modification du Plan local d'urbanisme. Je crois que, suite au débat d'hier matin sur la métropole, le grand drame de notre document d'orientation du Plan local d'urbanisme est effectivement qu'il essaie de résoudre l'équation à l'intérieur du périurbain, équation qui est de moins en moins résolvable.

Plus le temps passe, depuis son adoption en 2006, plus cela devient criant.

Bien sûr, la loi ne le permet pas, aujourd'hui, ce n'est la faute de personne, mais que de décisions n'auraient pas été prises comme elles l'ont été si nous avions un P.L.U. qui recouvrait l'ensemble des communes de l'agglomération dense d'Ile-de-France ! Cela changerait complètement la donne sur beaucoup de décisions.

Le deuxième point est à propos des C.I.N.A.S.P.I.G., ce mot barbare qui veut dire constructions et installations nécessaires au service public et à l'intérêt général, il est proposé de rajouter les résidences sociales dans ces C.I.N.A.S.P.I.G., ce qui nous pose deux problèmes.

Premièrement, cette notion de C.I.N.A.S.P.I.G. est assez vague. La loi permet aux collectivités de déterminer ce que l'on peut faire rentrer dans les C.I.N.A.S.P.I.G. et, en regardant la liste parisienne, on se rend un peu compte qu'il y a des poireaux, des carottes et des courgettes mélangés, cela va des universités en passant par les Ministères, les crèches et les écoles, on y ajoute les hôtels d'activité, les pépinières d'entreprise, les foyers d'étudiants, les résidences sociales, beaucoup de choses qui sont de nature à notre avis très différentes et cela pose deux problèmes.

Premièrement, les C.I.N.A.S.P.I.G., vous le savez, sont exonérées de beaucoup d'obligations en termes d'espace libre, ce qui peut être compréhensible dans certaines situations, beaucoup moins dans des situations d'habitat.

Deuxièmement, ce mode de calcul empêche de pouvoir vraiment voir l'équilibre entre l'activité, le bureau et le logement sur l'ensemble de Paris. Un éclaircissement sur les C.I.N.A.S.P.I.G. serait vraiment nécessaire.

Troisième point, c'est pour anticiper les modifications futures, cette modification n'intègre pas de réserve pour le logement social.

A l'époque, en 2006, lorsque nous avons voté ces nombreuses réserves, on nous avait expliqué tout à fait légitimement qu'il ne fallait pas trop en mettre, car, si tous les propriétaires se retournaient contre la Ville en disant : "Achetez-nous cette parcelle sur laquelle nous avons mis une réserve", la Ville ne serait pas en capacité d'acheter.

Là, nous avons quasiment épuisé le stock, nous en avons remis lors de la dernière modification, je crois qu'il serait quand même urgent de refaire un travail fin sur ces réserves de logements sociaux, car je vous rappelle que nous avons voté un vœu lors du Plan local de l'habitat pour maintenir cet effort de production à 6.000 logements. Même si nous avons signé avec l'Etat après 2014 à 4.500 logements, il faut tout mettre en œuvre pour réaliser ces 6.000 logements, même si nous n'avons pas encore les financements et que nous espérons que l'Etat changera pour pouvoir nous donner ces financements, pour pouvoir anticiper, que ce soit en termes de réserve au Plan local d'urbanisme, bien sûr, de budget d'investissement et de la ligne de préemption, tout cela doit être cohérent pour continuer cet effort de 6.000 logements sociaux après 2014.

Dernier point, un point local, ces dossiers que l'on traîne, que l'on n'arrive pas à résoudre, où les années passent et les bâtiments se dégradent, je veux bien sûr parler de la Ferme Montsouris dans le 14e.

Je l'ai déjà proposé et nous aurons l'occasion, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", de faire une proposition concrète sur ce sujet. Je crois qu'il est temps, sur cette parcelle, de mettre en cohérence ce classement de monument historique situé en sous-sol et cette constructibilité encore possible au Plan local d'urbanisme en surface, pourtant constructibilité qui n'est pas utilisable, vu que les nombreux projets qui ont été présentés sont systématiquement annulés du fait de la présence de ce monument historique.

Je crois qu'il est temps de mettre en cohérence notre Plan local d'urbanisme par rapport à ce classement, de mettre aussi l'Etat peut-être devant ses responsabilités, qu'il précise sa pensée, peut-on vraiment ne rien faire du fait qu'il y a le monument historique ? C'est ce que les tribunaux rappellent régulièrement.

Bien sûr, cette modification serait certainement attaquée par le promoteur, mais je crois que, sur ce dossier, nous devons tout tenter. Voilà maintenant 30 ans que cela dure, 15 ans que cette parcelle se dégrade, je crois que les habitants du 14e arrondissement et nous, premiers élus d'arrondissement, attendons que cela bouge et nous devons tout essayer pour sortir de cette situation.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette modification, en toute cohérence bien sûr par rapport à notre vote de 2006, vous savez Madame HIDALGO qu'il y a énormément de points qui nous rassemblent dans cette Majorité, certains rares qui nous séparent.

Le P.L.U. en avait été un, donc nous nous abstenons sur cette modification.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est maintenant à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, retour en notre enceinte du projet de modification du P.L.U., mais désormais au stade définitif de son approbation.

Une première explication a eu lieu en mars 2011, au moment de l'engagement de cette procédure. Il est donc inutile de reprendre l'ensemble des observations émises par notre groupe en cette circonstance.

Je me contenterai de rappeler que nous avons accepté la nouvelle rédaction des articles 6 et 7 du règlement concernant les zones vertes et naturelles, invalidés par les juridictions administratives.

Il suffit à cet égard de lire les observations déposées pendant l'enquête publique pour vérifier que la Ville n'a pas pu ou pas su expliquer à des associations, fortement mobilisées sur ce sujet, le choix de la norme générale d'un retrait de deux mètres.

Notre soutien fut également sans réserve à l'inscription des trois prescriptions localisées au profit de l'enseignement supérieur.

Ces servitudes, qui ne gèlent pas d'éventuelles cessions, pourraient contribuer à maintenir l'assise acquise par Paris, au niveau international, dans le domaine de la recherche scientifique.

Nous avons d'ailleurs émis la proposition que ces sites conservent bien leur vocation traditionnelle et soient affectés soit aux sciences de l'ingénieur pour l'Ecole des Mines soit aux sciences de l'homme pour le 54, boulevard Raspail.

Madame le Maire, si vous en étiez restés à ces adaptations, nous aurions pu voter le projet de délibération en l'état, mais vous n'avez pas résisté à votre addiction au remodelage du P.L.U. au gré de besoins ponctuels et des variations saisonnières de votre réflexion urbaine.

Certes, le P.L.U. n'est pas immuable et doit évoluer, nous en convenons, mais il lui faut un minimum de stabilité juridique pour être opposable aux tiers.

Or, les procédures multiples de modification ou de révision simplifiée auxquelles vous avez recours de manière soutenue le revisitent et le modifient de manière importante.

Quand, en 2014, interviendra enfin la révision générale promise, il n'aura absolument plus le même visage qu'en 2006.

J'imagine aisément que, tout à l'heure, vous mettrez en avant l'avis favorable des commissaires enquêteurs et vous auriez parfaitement raison, car ils sont trois, comme les rois mages, à vous apporter l'or, la myrrhe et l'encens.

Que révèle en effet l'enquête publique ? Une participation relativement importante du public qui, très nettement, s'oppose aux propositions municipales, notamment (je l'ai déjà souligné) sur la rédaction des articles 6 et 7.

Je conviens qu'une enquête publique mobilise plus facilement les contradicteurs, mais qu'il s'agisse des modifications apportées à l'article 12 qui augmentent la surface minimale déclenchant la réalisation de places de stationnement ou plus encore celles touchant à l'article 13 concernant les plantations et le développement des arbres, analysées par beaucoup comme une soumission aux projets conduits par ou pour la Municipalité, peu, voire aucune des observations recueillies y sont favorables, à l'exception évidemment des maires d'arrondissement de la Majorité.

Je note d'ailleurs à propos de la nouvelle rédaction de l'article 13 du règlement que les commissaires l'estiment "acceptable si elle est appliquée de bonne foi". Une telle formule avoue, si je puis dire, le miracle de la confiance réciproque !

Chers collègues, nous ne doutons pas que la modification du P.L.U. sera approuvée. Elle le sera en outre avec des compléments qui n'étaient pas inscrits initialement dans le dossier soumis à l'enquête publique et qui furent introduits pendant le cours de cette enquête, grâce parfois à l'intervention dévouée et bien documentée d'anonymes...

La généralisation d'un tel procédé, que la bienveillante recommandation des commissaires encourage, finira par vider de tout sens et de toute utilité les procédures et par fausser l'information que le public est censé en retirer.

La justification de ces ajouts par leur caractère nécessaire et urgent peut s'entendre et je pense notamment à l'aménagement du site hospitalier Fernand Widal, mais elle n'explique pas tout, elle ne rend pas compte notamment d'une insuffisante préparation du dossier d'enquête.

C'est si vrai que la S.E.M. des services funéraires de Paris, pourtant proche par nature de la Ville, n'a fait part de ses demandes d'adaptation qu'au cours de l'enquête. Elles ont été intégrées dans le projet de délibération qui nous est soumis pour finalement être supprimées par voie d'amendement déposé en séance, on ne sait pas pourquoi.

La précipitation est d'un usage peu recommandé quand il s'agit de la sécurité juridique du P.L.U. Elle est en outre peu respectueuse du public sur une matière extrêmement difficile et complexe.

Aussi, pour toutes ces considérations, mes chers collègues, nous maintenons l'avis négatif que nous avons formulé en mars dernier.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci.

En effet, la modification générale du Plan local d'urbanisme que nous sommes amenés à approuver aujourd'hui permet l'évolution de notre ville tout en la maîtrisant. Donc, cette modification du P.L.U. est importante parce qu'elle contribue à préparer l'avenir de Paris sur plusieurs points :

- en supprimant certains obstacles à la construction de logements et notamment de logements sociaux sur des parcelles petites ; je pense à la suppression de l'obligation de créer des places de parking dans les programmes de moins de 2.000 mètres carrés ;

- en préservant la vocation universitaire et de recherche de sites prestigieux d'enseignement supérieur parisiens, comme l'Ecole des Mines ou l'EHESS ;

- en intégrant de nouveaux terrains dans la zone verte UV, je crois plus de 7 hectares, afin de les protéger durablement ; il s'agit en particulier de jardins récemment réalisés ou qui ont vocation à être prochainement aménagés en espaces verts, illustrant d'ailleurs l'effort de la Municipalité pour créer de nouveaux espaces verts ;

- et puis, en actualisant le P.L.U. pour maîtriser l'avenir de plusieurs parcelles ou zones d'aménagement actuelles ou futures.

J'en prendrai un exemple très rapidement dans le 10e arrondissement, exemple dont parlait M. DUBUS à l'instant et qui est l'avenir de la parcelle de l'hôpital Fernand Widal. C'est un enjeu important pour l'urbanisme du 10e arrondissement et également une modification du P.L.U. qui permet aux élus parisiens d'avoir leur mot à dire pour une fois en matière de choix hospitalier.

Le passage de la parcelle de l'hôpital Fernand Widal de la zone de Grands Services Urbains vers une zone comprenant activités et logements marque notre approbation du projet de nouvel hôpital Lariboisière.

Ce projet porté par l'A.P.-H.P., nous le soutenons pour deux raisons :

- d'une part, parce que l'ensemble des services médicaux actuellement à Fernand Widal se retrouveront dans le nouveau Lariboisière si l'A.P.-H.P. mène son projet à bien.

- d'autre part, parce que le projet urbain pour la parcelle Fernand Widal est intéressant pour le quartier et parce que 50 % des nouveaux logements seront des logements sociaux.

M. GOUJON s'inquiétait tout à l'heure du manque de logements sociaux dans le 10e arrondissement. Je tiens à le rassurer, c'est un héritage mais, depuis une dizaine d'années, nous travaillons pour y remédier.

Mme Anne HIDALGO a pu, lors d'une réunion publique dans le 10e arrondissement, participer directement à la concertation autour du projet et des transformations urbaines qu'il implique.

Je la remercie également de proposer un amendement de l'Exécutif visant à améliorer les déplacements à l'avenir dans le quartier, car le projet, qui a été soumis à l'enquête, était en effet légèrement incomplet.

Pour conclure, à l'instar de la mutation du site de Fernand Widal, cette évolution du Plan Local d'Urbanisme est emblématique de nos ambitions pour Paris, c'est-à-dire une ville qui crée des logements, qui, tout en créant des logements, préserve sa mixité sociale, une ville qui valorise à la fois le savoir et la création d'activités et, enfin, une ville durable qui s'inscrit dans une démarche écologique.

Je vous invite donc à approuver cette modification du P.L.U.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous restons dans le 10e, puisque c'est maintenant au tour d'Alain LHOSTIS d'intervenir.

M. Alain LHOSTIS. - Merci.

Bien évidemment, je voudrais rappeler le soutien du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche au Plan Local d'Urbanisme qu'il a soutenu et voté.

Je voudrais intervenir sur une partie précise du projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui et sur lequel vient d'intervenir le maire du 10e.

En effet, l'Assistance publique/Hôpitaux de Paris, à l'occasion de cette révision du P.L.U. partielle, a demandé que soient introduites sur le terrain de l'hôpital Fernand Widal les adaptations nécessaires à un projet de reconversion du site.

Evidemment, il faut savoir que, lors de l'adoption première du P.L.U. dans la mandature précédente, le Grand Service Urbain n'avait pas été inscrit sur le périmètre de l'hôpital Fernand Widal car celui-ci était d'une surface inférieure à la plupart des grands espaces hospitaliers de la Capitale que nous avons proposé de mettre, d'un commun accord, Jean-Pierre CAFFET, à l'époque adjoint en charge de l'urbanisme et moi, adjoint en charge de la santé, président délégué de l'A.P./H.P., en G.S.U.

Donc, en novembre 2009, à l'occasion d'une modification partielle, j'avais proposé, et cela avait été repris par Mme HIDALGO, Première adjointe en charge de l'urbanisme, et voté, d'inscrire le périmètre de l'hôpital Fernand Widal en G.S.U., pour garder justement la maîtrise sur une évolution de ce secteur et surtout sur une évolution certes urbaine mais en même temps sur le contenu médical du projet, dans lequel on nous laissait envisager la disparition des lits de personnes âgées de long séjour, si utiles dans un arrondissement comme le nôtre et où les opportunités urbaines sont rares.

Après beaucoup de discussions entre la Ville et l'Assistance Publique, les engagements ont été pris sur ce projet médical qui est aujourd'hui remarquable, qui permet de garder la totalité des activités de l'hôpital Lariboisière - je ne développerai pas - et la totalité des activités de Fernand Widal qui seront transférées sur le site de Lariboisière, une fois que le nouvel hôpital sera construit. Je crois que c'est un exemple assez exceptionnel pour être souligné.

D'ailleurs, cela a été rappelé à l'instant par Rémi FÉRAUD, le maire du 10e, la réunion de concertation qui a s'est tenue dans le cadre du P.L.U., à laquelle participait Anne HIDALGO et la directrice générale de l'A.P., c'est quand même assez rare, a montré cette quasi unanimité et a permis, devant plus de 200 personnes, de clarifier les enjeux médicaux et urbains sur ces sites.

Du point de vue des questions d'urbanisme, le Maire a rappelé notre accord et les précisions qui ont été apportées et qui nous conviennent parfaitement.

Cela étant, j'avais souhaité, et le maire du 10e et la Première adjointe sont intervenus auprès de la direction générale de l'A.P. par courrier pour demander un certain nombre de précisions et notamment de bien écrire que la totalité des activités se retrouveraient sur le site, puisque cela n'avait jamais été écrit à aucun moment dans les documents remis aux services d'urbanisme de la Ville pour justifier le déclassement du site hospitalier Fernand Widal, même s'il y avait eu des déclarations orales de la part de l'Assistance publique.

La question portait aussi sur les 50 % de logements sociaux.

Les réponses de l'A.P./H.P. sur ces deux points n'étaient quand même pas très claires dans les engagements écrits de l'Assistance publique dans un courrier arrivé simplement vendredi dernier, un peu tardivement !

Je voudrais attirer l'attention sur le fait que cet écrit n'est pas contradictoire avec les objectifs du P.L.U. et de la Ville, la réponse n'est peut-être pas aussi claire qu'il aurait été souhaitable, puisqu'il est dit que "l'offre de soins actuellement présente sur le site Fernand Widal restera au sein du groupe".

"L'offre de soins", ce n'est pas suffisant, je le rappelle.

"L'offre de soins", cela veut dire que l'on trouvera les mêmes offres de prise en charge mais pas forcément la totalité des activités, ce qui était demandé et ce qui avait été pris comme engagement dans le plan stratégique de l'A.P./H.P. adopté l'an dernier. Je crois qu'il faudrait bien le faire préciser.

Deuxièmement, les 100 % de logements sur une partie du périmètre font que l'on aura automatiquement selon la règle du P.L.U., 50 % de logements sociaux. Je crois que l'Assistance publique, il faut bien le lui expliquer que c'est automatique, parce que la formule qui dit : "Le projet de transformation de Fernand Widal comportera un programme mixte avec des logements situés..." et qu'il y a une précision derrière : "Je vous rappelle l'importance pour l'A.P.-H.P. de la maximisation de la valorisation du site de Fernand Widal". Je préfère le dire maintenant que ce point est pour les élus Communistes et les élus du Parti de Gauche, incontournable. La Ville, je le sais, et je sais, Monsieur le Maire du 10e, je sais, Madame la Première adjointe, votre attachement à cette position, mais je crois qu'il conviendrait bien de repréciser à la direction générale de l'Assistance publique ce que signifie ce que nous allons voter.

En conclusion, je vous confirme que je voterai et que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera les révisions proposées du P.L.U. dont celle que je viens d'évoquer.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

La parole est maintenant à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous demandez notre approbation pour un projet de modification du P.L.U., ce P.L.U. qui est définitivement une tapisserie à reprendre sans cesse.

Cette fois-ci, la modification est principalement destinée à remplacer les articles 6 et 7 des zones N et UV, qui ont été annulées par le Conseil d'Etat, et je trouve que la présentation indiquant qu'il s'agit de remplacer les règles obsolètes remises en vigueur à la suite de cette annulation par le Conseil d'Etat est tendancieuse puisque, si des articles figurant dans votre projet ont été annulés, c'est bien parce qu'il y avait lieu de le faire.

Nous sommes donc sollicités avant tout pour réparer un défaut qui vous est imputable.

Lors de la présentation du projet, mon groupe avait voté contre, notamment en raison des dispositions sur le stationnement. Le nouveau projet de modification confirme en tous points les dispositions déjà présentes dans celui du mois de mars, puisqu'il augmente le seuil de déclenchement de la norme permettant de créer des places de stationnement de 1.000 à 2.000 mètres carrés de S.H.O.N.

Je rappelle que cette disposition avait fait l'objet de nombreuses protestations dans l'enquête publique et que, d'autre part, l'argument avancé pour justifier cette mesure, qui est que le déclenchement plus précoce de la norme permettrait d'augmenter la production de logements, est fallacieux parce que la production de logements, même de petits logements, suppose la création de services et d'équipements. Et pourquoi certains logements n'y auraient-ils pas droit ?

Il n'y a pas de raison de considérer que les constructions comportant, par exemple, moins de 25 logements ne soient pas destinées à des locataires ayant besoin de places de stationnement ; cette affirmation est tout à fait arbitraire.

Nous sommes, je le rappelle pour éviter les caricatures habituelles, favorables à libérer l'espace public du stationnement automobile dans toute la mesure du possible pour le consacrer aux modes doux, mais cela suppose une vraie volonté politique de création de parcs de stationnement aux entrées de Paris et également de parcs de proximité dans les quartiers.

Je considère que le Maire de Paris reste, quant à lui, bloqué sur une conception dépassée du stationnement, puisqu'au lieu de l'intégrer à sa juste place dans la chaîne des déplacements, il en organise la pénurie, en misant de façon autoritaire sur une baisse forcée de la motorisation.

Pour notre part, nous préférons une politique de liberté et une conception dynamique des déplacements basée sur une multimodalité qui se développe.

Mais le stationnement n'est pas notre seul souci dans cette modification. Nous sommes là face à un projet où le Maire de Paris saisit l'occasion de cette procédure pour introduire plusieurs adaptations du règlement de la zone urbaine générale, cette fois-ci, en visant, en fait, à faire disparaître un certain nombre de moyens qui ont été soulevés dans des recours dirigés contre les projets de la Mairie de Paris. Il en est ainsi, par exemple, des règles sur les saillies en façade, ou encore sur l'obligation de replantation des arbres.

Cette obligation ne serait plus aussi absolue, puisqu'elle gênerait, par exemple, la construction du nouveau stade Jean Bouin, qui a conduit à l'abattage d'arbres dont la replantation n'est pas possible sur la parcelle au regard des règles UG 13 du P.L.U.

Il s'agit là de points qui sont bien éloignés des règles d'implantation des constructions dans les zones N et UV, qui avaient été annulées par le Conseil d'Etat, donc ces modifications qui justifient le présent projet de délibération.

Alors qu'il avait essuyé plusieurs revers par le Tribunal administratif, Jean Bouin que l'on connaît bien et le projet Fayolle qui prévoyait des constructions en lisière immédiate du bois de Boulogne, le Maire de Paris a choisi de passer en force ces projets dont ni les riverains ni le juge ne veulent, en modifiant, tout simplement, les règles d'urbanisme qu'il avait méconnues.

Ceci n'est qu'un exemple sur un arrondissement ; mes collègues en développeront d'autres.

Pour toutes ces raisons, mon groupe votera contre ce projet de P.L.U., en étant cohérent avec son vote précédent.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame DOUVIN, qui a parlé moins de quatre minutes.

Il reste six inscrits. Ce serait bien si tous et toutes faisaient le même effort, en commençant par Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, peut-être.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, je tiens à exprimer notre opposition sur trois mesures contenues dans ce projet de délibération.

La première concerne la suppression de l'obligation de réaliser des places de stationnement souterrain pour les programmes de 25 logements. Non seulement cette mesure va à l'encontre des besoins des Parisiens, contraints de passer des heures à tourner à la recherche d'une place de stationnement, mais elle va également à l'encontre de notre souhait de favoriser le stationnement souterrain afin de libérer l'espace public.

Je rappelle que dans le seul 15e, nous avons perdu en 10 ans près de 3.000 places de stationnement de surface ; vos nouvelles dispositions vont donc encore accentuer la pénurie.

La deuxième mesure concerne les saillies et les éléments en surplomb sur rue que vous entendez autoriser pour les nouveaux programmes, afin, dites-vous, de ne pas brider les projets architecturaux. Si ces dispositions étaient véritablement destinées à favoriser une architecture de qualité, alors banco !

En revanche, si elles ont vocation à favoriser la prolifération de constructions de type caissons empilés ornés d'excroissances, alors nous nous y opposons. La créativité et les mesures liées au développement durable ne

doivent pas pour autant faire l'impasse sur la qualité architecturale des projets et leur intégration dans le paysage urbain.

La troisième modification que nous dénonçons concerne le non-remplacement des arbres arrachés. Cette disposition ne va pas dans le bon sens ; elle ouvre la porte à des excès pouvant conduire à la bétonisation de certaines parcelles.

Cette question des plantations m'amène à formuler une proposition portant sur le Bois de Boulogne. Alors que la fondation Vuitton sort de terre et va, demain, focaliser tous les regards, beaucoup de nos concitoyens s'interrogent sur le devenir du bâtiment des années soixante-dix qui abritait jusqu'en 2005 le musée des A.T.P. Implanté avenue du Mahatma-Gandhi, ce bâtiment bourré d'amiante, à la façade rouillée, dénature l'entrée du bois. Dans une perspective de reconquête végétale et d'amélioration du paysage des bois, la question se pose de la démolition de ce paquebot à l'abandon du fait du déménagement du musée des A.T.P. à Marseille.

J'en viens maintenant aux adaptations que vous proposez pour le 15e.

Tout d'abord, nous nous réjouissons que plusieurs dispositions portées par la majorité du 15e à l'enquête publique aient été retenues, notamment l'inscription de la liaison piétonnière nécessaire pour permettre la continuité de la promenade de la petite ceinture, le maintien du musée de La Poste, la suppression de la servitude que vous avez apposée de façon autoritaire sur une propriété privée située sur l'îlot Dombasle/Convention.

Nous sommes également satisfaits de la préservation de la vocation sportive et paysagère des terrains S.N.C.F. situés entre la future coulée verte de la petite ceinture et la rue Firmin-Gillot ; inscrits en zone urbaine verte, ces terrains pourront, ainsi, continuer à accueillir plus de 900 joueurs de tennis, dont 350 enfants du 15e.

En revanche, nous dénonçons la fin de non-recevoir que vous avez opposée aux nombreuses propositions que nous avons portées à l'enquête publique.

Nous déplorons, en particulier, votre refus d'inscrire en zone urbaine verte les allées bordant le square Dalpayrat, le jardin Croix-Nivert/Convention ou encore les linéaires de talus situés entre les voies ferrées Montparnasse et la rue Castagnary.

Nous déplorons également que la quasi-totalité des propositions de réserves pour équipements publics formulées pour tenir compte de l'évolution démographique du 15e, dont la population a, je le rappelle, augmenté de plus de 11.000 habitants entre 1999 et 2008, aient été balayées, et là, je rejoins notre collègue du 20e qui a attiré l'attention de notre Conseil sur le manque criant d'équipements publics qui ne suit pas le nombre de logements créés dans nos arrondissements.

Je citerai quelques exemples : les réserves que nous souhaitons poser pour le 106 Brancion où nous portons un projet d'équipement culturel, pour la réalisation d'un neuvième collège, ou encore pour l'implantation d'une école dans le secteur Saint-Lambert ont toutes été balayées. Vous avez rejeté tout en bloc, au motif que la présente modification du P.L.U. n'avait pas vocation à examiner la programmation d'équipements publics.

Mes chers collègues, si tel est le cas, une révision générale du P.L.U. est nécessaire pour tenir compte des besoins des habitants, de l'évolution de nos arrondissements, mais aussi de l'évolution de notre capitale au cœur du Grand Paris.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, pour moins de cinq minutes, effectivement, temps de parole largement respecté.

Madame DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Merci.

J'évoquerai, dans un tout premier temps, les spécificités de mon arrondissement, le 18e. Cinq des sept nouveaux périmètres d'attente concernent le 18e, avec Clignancourt-Poissonnier et les quatre secteurs de Paris Nord-Est.

Pour ne prendre que l'exemple du projet de la Gare des Mines, le maire du 18e s'est engagé pour le transfert du marché exotique ; cela fait 17 ans qu'il en est question ; qu'en est-il précisément, sachant que Patrick BRAOUEZEC, le Président de Plaine Commune, à l'occasion de différentes réunions publiques, n'a jamais fait preuve d'un grand enthousiasme à l'égard de ce projet ; quid du calendrier ?

Il est également fait référence, dans ce projet de délibération, aux espaces verts réalisés rue Marc-Séguin et de la Madone, qui ont succédé à des terrains consacrés aux joueurs de boules. Or, les habitants ne peuvent pas accéder à ces espaces qui sont occupés en permanence par des personnes qui boivent de l'alcool, ce qui suscite de nombreuses nuisances pour le voisinage. Quid de ces espaces ?

Nous nous félicitons également de l'inscription d'un périmètre de localisation d'un équipement culturel en lieu et place de l'Elysée Montmartre, qui est d'ailleurs inscrit au titre des monuments historiques.

Enfin, j'interviendrai plus particulièrement sur la thématique du logement, puisque nous avons certaines réserves pour les logements et les logements sociaux.

Sur ce thème essentiel, je souhaiterais attirer votre attention sur deux sujets.

Premièrement, sur la part que vous accordez aux P.L.S. dans les programmes de logements sociaux. En 2011, les P.L.S. ont représenté 24,5 % des logements sociaux agréés. Cette politique a pour conséquence de repousser un peu plus les classes moyennes en dehors de Paris.

Enfin, la médiatrice de la Ville de Paris, Claire BRISSET, a remis son rapport annuel et ses recommandations il y a une semaine. Le logement du parc social de la Ville y occupe une place pondérante, représentant 6 réclamations sur 10 en 2011. Ces chiffres sont à la fois impressionnants et inquiétants, mais reflètent ce que nous ressentons lors de nos permanences d'élus.

D'après le rapport de la médiatrice, les bénéficiaires de logements sociaux sont, en effet, trop souvent victimes de troubles de voisinage, de problèmes d'insécurité, mais aussi et surtout de la mauvaise qualité de leurs habitations. Claire BRISSET relève notamment de fréquentes malfaçons, la mauvaise qualité des matériaux, une mauvaise insonorisation. Parallèlement, les relations entre les locataires et leurs bailleurs sont souvent entachées de difficultés.

L'idée est de traiter les locataires des logements sociaux comme tous les autres. C'est pour cela que le groupe U.M.P. insiste sur le budget consacré à l'entretien des immeubles du parc social.

Vous vous êtes donné pour objectif d'aller au-delà des 20 % de la loi S.R.U. ; pour cela, chaque logement construit ou conventionné doit permettre à chacun de vivre de manière digne. Nous voulons le meilleur de Paris, avec une mention particulière pour ces quartiers populaires qui sont justement l'âme de Paris.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame DECORTE.

La parole est maintenant à Mme Laurence DREYFUSS, qui va essayer de faire encore mieux que Mme DECORTE, sans aucun doute.

Mme Laurence DREYFUSS. - En mars 2011, j'intervenais déjà pour vous dire qu'en tant que citoyenne et en tant qu'élue, je crois à l'indépendance de la justice et au respect dû à ses décisions.

Aujourd'hui, vous nous proposez de modifier le P.L.U. pour répondre aux décisions judiciaires ayant été prononcées à la suite de différents recours. La Ville subit des revers importants sur ses projets emblématiques, et donc, vous devez y répondre par des adaptations qui s'avèrent nécessaires et urgentes, c'est même écrit en page 2.

Ce projet de délibération tente d'autoriser des projets qui sont aujourd'hui sanctionnés par les juges administratifs.

D'autre part, en tant qu' élu du 16e arrondissement, on ne peut être qu'inquiet sur des adaptations techniques des règles du P.L.U.

En effet, concernant le stationnement, il sera proposé de porter de 1.000 à 2.000 mètres carrés le seuil à partir duquel il y a obligation de construire des places de stationnement, en raison des contraintes trop importantes que cette règle fait peser sur la construction et la gestion de petits programmes.

On ne peut pas donner un avis favorable à cette règle, car la question du stationnement est préoccupante, et je pèse même mes mots, dans certains quartiers de la Capitale.

Je rappelle que depuis 2001, vous avez fait disparaître 45.000 emplacements de surface, soit près d'un quart de l'existant, et je vous pose la question : à quand un parking dans le 16e ?

Concernant les arbres, l'affichage de la Ville est trompeur. Votre équipe municipale a inventé les arbres qui se déplacent au gré des besoins de la promotion bétonnage. En effet, les dispositions de l'article 13 obligeaient la Ville à remplacer tout arbre abattu sur cette zone par des arbres de même taille.

La modification prévue lui permettra de planter les arbres où bon lui semble, suivant la configuration du terrain, avec un développement différent si besoin, ce qui, en fait, répond au recours sur le permis de construire de Jean Bouin.

Mais en parlant d'arbres, qu'en sera-t-il pour ceux du jardin botanique ? Quelle modification préparez-vous pour remplacer les arbres remarquables qui ne peuvent pas l'être ?

Adieu donc à l'Ailanthus Giraldui, arbre remarquable, pourtant, de la Ville de Paris, qui lui, on le sait, sera remplacé par un Filet !

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Eh bien oui, encore mieux !

Madame SIMONNET, puis-je me permettre de vous faire la même requête ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je m'y tiendrai.

Je suis assez surprise parce qu'à entendre Mme Roxane DECORTE, on aurait l'impression que l'opposition de cet hémicycle serait favorable à mettre enfin en place 20 % de logements sociaux dans les arrondissements parisiens qu'ils dirigent. J'ai donc l'impression que là... est-ce qu'il y a eu une inadvertance d'attention ou bien que c'est la fin de cette séance qui amène à ces positions, mais on progresse énormément en cette fin d'après-midi !

Mon propos sera dans le prolongement de ce qu'a pu dire M. Michel CHARZAT : évidemment, pour le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, on doit continuer les efforts en faveur du logement social partout à Paris.

Il faut être bien conscient que lorsqu'on continue ces efforts en faveur des logements sociaux, on a une conception de la ville qui n'est pas que de l'accumulation de logements et de l'emploi, mais qu'il faut aussi des réponses pour apporter des satisfactions à l'ensemble de tous les besoins humains, et cela doit se traduire par un développement des services publics de proximité pour satisfaire tous ces besoins. Donc, il y a dans ce P.L.U., et c'est le sens de ce vœu, un besoin d'engager d'ici fin 2012 une modification du P.L.U. relative notamment à la création de nouvelles réserves pour équipements publics.

Comme vous le savez, lorsque nous avons procédé à la modification du P.L.U. courant 2011, un certain nombre de demandes de création de nouvelles réserves d'équipements publics se sont exprimées dans le cadre de l'enquête publique, auxquelles nous n'avons pas tous pu répondre et intégrer au processus de modification.

On sait pertinemment que la demande de création de nouveaux équipements publics est extrêmement importante à Paris. Je voudrais notamment insister sur la question des écoles. Nous avons des établissements scolaires qui ont un besoin extrêmement criant et urgent de pouvoir bénéficier d'emplacements pour construire les locaux nécessaires à accueillir les classes de demain, mais également d'aujourd'hui.

Nous avons un certain nombre de terrains qui sont susceptibles d'accueillir de nouveaux équipements publics, qu'il s'agisse de crèches, de jardins, d'écoles, d'équipements sportifs, de bibliothèques, et on sait que ces terrains susceptibles sont extrêmement rares du fait de la spéculation immobilière, et qu'ils sont tout de suite sujets à un appétit important des spéculateurs immobiliers.

Il nous semble donc extrêmement important de préserver toute parcelle potentielle qui pourrait offrir des opportunités de création d'équipements publics de l'ensemble de ces processus de mutation à court terme.

Il nous semble important de ne pas attendre une révision générale du P.L.U., qui est envisagée dans plusieurs années, pour élargir dès maintenant le nombre de réserves pour les équipements publics.

Voici donc l'esprit de ce vœu : il nous semble important que la Ville de Paris puisse engager d'ici la fin de l'année 2012 une modification du P.L.U. pour la création de nouvelles réserves pour équipements publics, pour préparer la réponse à la satisfaction des besoins en équipements publics d'aujourd'hui et de demain.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

M. VAUGLIN a la parole pour présenter le vœu n° 57.

M. François VAUGLIN. - Absolument, merci.

Ce vœu s'inscrit en plein dans le débat que nous venons d'avoir puisque notre objectif est de constater, d'une part, la baisse de la place de la voiture à Paris, et quand j'entends l'opposition parisienne, je me dis qu'elle a encore une fois un train de retard.

Je rappelle simplement que la part des voitures particulières est passée de 70 % en 2001 à 57 % en 2009, et qu'il y a donc une réduction de sa place, aussi bien sur la voirie que dans les stationnements. Ceci me semble être un accompagnement logique et cohérent avec la politique que nous menons.

Parallèlement à cette baisse de la place de la voiture, force est de constater une hausse de la place des deux-roues. Leur part est passée de 10 % en 2001 à 17 % en 2009.

Notre vœu se propose d'acter ce phénomène en redistribuant une partie des places de stationnement qui sont prévues par les dispositions du P.L.U. dans les constructions neuves, et de réaffecter une partie de ces places au stationnement deux-roues, dont je rappelle que la réglementation actuelle ne prévoit de réserver que 2 % de la surface totale du parc de stationnement.

Donc amplifions la baisse de la place de la voiture et laissons plus de place pour les deux-roues et les circulations douces.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

Mmes HIDALGO et GIBOUDEAUX répondront à l'ensemble des interventions et des vœux qui ont été déposés.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci : on va essayer d'être bref.

Une réponse à plusieurs oratrices et orateurs : le P.L.U. est notre principal instrument au service de la production du logement social, au service des équipements publics, au service de l'accroissement et du maintien des espaces verts - Fabienne GIBOUDEAUX y reviendra -, et au service des services publics dont on a besoin.

Je rappelle, même s'il y a besoin d'anticiper toujours, et je propose un vœu de l'Exécutif en réponse, notamment à Danielle SIMONNET, nous ne construisons plus à Paris de logements sans avoir le regard sur les besoins en petite enfance, en équipements culturels. C'est vrai dans le 20e qui, quand même, va bénéficier d'énormes investissements dans cette mandature, comme pour d'autres arrondissements, même si dans le 20e, il y avait du retard à rattraper.

Mais je voudrais vraiment vous dire que le P.L.U. est cet instrument-là, et il est vivant. Non, on ne le met pas dans le formol, Madame DOUVIN ! Le P.L.U. n'est pas "un truc" auquel on ne toucherait plus, puisque justement, c'est ce qui permet à la ville de continuer à bouger.

Si nous n'avions pas fait les différentes modifications, nous n'aurions pas anticipé des mutations, soit de terrain, soit même de bâtiments.

C'est le principal outil dont nous disposons aujourd'hui. Peut-être que demain, d'autres instruments juridiques viendront nous aider en matière de politique du logement.

Mais par exemple, et cela a très bien été dit par Rémi FÉRAUD et Alain LHOSTIS, nous avons posé une réserve sur Fernand Vidal. Eh bien, cette réserve empêche l'A.P.-H.P. de faire une opération strictement immobilière. Je le dis à Rémi FÉRAUD comme à Alain LHOSTIS : c'est bien 50 % de logements sociaux qu'il y aura sur Fernand Vidal, conformément aux engagements de la directrice de l'A.P.-H.P. devant nous et en réunion publique, et tout autre courrier qui viendrait en atténuation par rapport à cela ne vaut pas. Pour nous, c'est bien sur la base de cet engagement que nous allons avancer.

Le P.L.U. est donc un outil essentiel pour notre collectivité.

La discussion que nous avons eue tout à l'heure sur le garage à bus de la Croix-Nivert, qui nous empêche, s'il n'est pas libéré, de faire 500 logements et des équipements publics, c'est la même chose ! On n'aurait pas cette discussion aujourd'hui sur Balard si nous n'avions pas anticipé la mutation d'un terrain possible au cœur du 15e arrondissement.

C'est donc un outil extrêmement vivant que nous utilisons vraiment pour accompagner cette évolution de Paris.

La modification dont on parle aujourd'hui part de la nécessité de réécrire deux articles, 6 et 7, sur lesquels reviendra Fabienne GIBOUDEAUX. Elle a intégré d'autres éléments qui nous paraissaient extrêmement importants, je ne veux pas tous les reprendre, mais le fait que, par exemple, il y ait cette règle que vous contestez, Madame DOUVIN, qui n'exige plus de parking en deçà de 1.000 mètres carrés, mais de 2.000 mètres carrés de construction.

Pourquoi avons-nous fait cette modification, pourquoi l'intégrons-nous dans cette modification de P.L.U. ? Tout simplement parce que cela favorisera la construction de logement social et que la règle précédente qui obligeait à avoir des parkings pour des parcelles de 1.000 mètres carrés rendait extrêmement cher le coût de la réalisation de ces parkings, ce qui faisait que l'on était au-dessus des coûts possibles pour le logement social.

Nous privilégions le logement social et cela ne nous a pas échappé que les ménages parisiens sont quasiment 60 % à ne plus avoir de voiture personnelle. Cela ne nous a pas échappé que, dans une ville dense comme la nôtre, il faut favoriser le transport en commun, d'où cette règle que nous avons inscrite.

Dans les réserves que nous inscrivons aussi dans cette modification de P.L.U. et en écho à ce que plusieurs ici ont dit, il y a par exemple une autre fonction, cela n'a pas été évoqué, mais la fonction scientifique, universitaire, de recherche de la Ville de Paris.

Vous savez que l'Etat a souhaité vendre beaucoup de ses grands équipements (je pense à l'Ecole des Mines, je pense à SupTelecom) sur lesquels nous savons qu'il y a des volontés de vente.

Pour éviter que Paris ne se vide justement de cette fonction d'enseignement supérieur et de recherche, qui est essentielle à la vitalité de notre ville, avec Jean-Louis MISSIKA, nous avons décidé, là aussi, de mettre des protections.

Il ne pourra pas y avoir autre chose que des activités en lien avec l'enseignement supérieur et c'est un peu une réponse à René DUTREY qui s'interrogeait sur l'évolution des C.I.N.A.S.P.I.G., cela sert un peu à cela, les C.I.N.A.S.P.I.G., c'est un peu marginal, mais cela sert à cela, cela sert justement aussi à qualifier ces secteurs et ces bâtiments futurs.

Vous avez évoqué dans un certain nombre d'arrondissements des évolutions pour lesquelles, je pense notamment au 10e, vous avez apporté votre soutien.

Nous avons effectivement profité, à la marge, pour ne pas fragiliser l'orientation principale de cette modification de P.L.U., de la possibilité de modifier le P.L.U. pour accompagner des opérations existantes.

Je pense à la Samaritaine, je pense notamment à une réserve sur les bâtiments du siège de l'A.P.-H.P. pour que l'on puisse y avoir du logement social (c'est de l'anticipation), je pense bien sûr à ce qui a été dit sur Fernand Vidal et Lariboisière. Alain LHOSTIS y revient, mais j'ai confirmé très précisément que c'était bien 50 % de logements sociaux.

Bref, nous avons profité de cette modification à la marge pour inscrire quelques modifications, pas toutes les modifications.

Je voudrais, sur les vœux et amendements qui concernent cette partie de la modification du P.L.U., dire que je suis favorable au vœu ou amendement proposé par Rémi FÉRAUD, également par François VAUGLIN qui a parlé notamment des deux-roues.

Sur la proposition notamment de Danielle SIMONNET et de son groupe, je propose un vœu de l'Exécutif en substitution, parce qu'il me semble effectivement important - cela répond aussi à la remarque de René DUTREY - que nous puissions à l'automne 2012, je pense que ce sera le bon moment, parce qu'il y a peut-être quelques changements qui nous permettront d'envisager des emprises sous un meilleur jour qu'aujourd'hui, en vue notamment d'y faire du logement social, des équipements publics et des espaces verts, donc je propose qu'à l'automne 2012 on tire le bilan du P.L.U. sur la production de logements sociaux et la réalisation d'équipements publics et que, ensuite, on puisse bien sûr faire évoluer notre document d'urbanisme.

Mon idée n'est pas du tout d'attendre une révision générale qui viendrait tardivement. Il faut au contraire, et si on a de bonnes nouvelles, par exemple, si d'aventure des changements se produisaient et permettaient aux collectivités de pouvoir bénéficier soit gratuitement soit à un prix extrêmement peu spéculatif des terrains de l'Etat ou d'un certain nombre de grands établissements publics, cela nous donnerait de quoi revenir ici en séance pour apporter les modifications nécessaires au P.L.U. pour pouvoir produire les logements sociaux qui restent pour nous une priorité aujourd'hui et, je l'espère (en tous les cas, pour ma part, c'est une évidence), au-delà de 2014.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Mme GIBOUDEAUX, pour compléter cette réponse.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je compléterai par la partie qui me concerne plus particulièrement, qui sont les espaces verts et les bois, parce qu'il s'agit dans cette modification du P.L.U. de rétablir les articles 6 et 7 de la zone urbaine verte, qui comprend les espaces verts, cimetières, espaces sportifs, berges de la Seine et canaux, et de la zone "N" qui comprend les deux bois, bois de Vincennes et bois de Boulogne.

C'était important de rétablir dans leur intégralité les règlements de la zone "N" et de la zone "UV" pour conforter une réglementation qui protège ces espaces. On était un peu fragilisé, si l'on ne rétablissait pas cette zone "UV" et cette zone "N" à Paris, qui sont des dispositions plus protectrices et plus précises que le P.O.S. que nous avons auparavant.

Il y a aussi l'intégration, dans cette modification du P.L.U., des jardins qui ont été créés ces dernières années dans la zone "UV", que ce soient des grands jardins, des jardins de taille moyenne et aussi des jardins partagés, cela représente huit hectares d'espace vert supplémentaires qui sont classés en zone "UV", c'est plutôt une bonne chose et c'est important de le noter.

Il y a aussi - cela a été dit et je répondrai peut-être plus particulièrement à cette question - la question de la plantation des arbres.

Un travail important a été fait avec la Direction de l'Urbanisme et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, notamment le service de l'arbre et des bois, pour arriver à trouver une réglementation qui ne vienne pas de nuire à la plantation des arbres.

On le sait, c'est un sujet sensible et délicat. J'y attache une attention particulière et aussi une vigilance, c'est pour cela que nous avons proposé un amendement de l'Exécutif qui rappelle qu'il n'est pas souhaitable de remplacer un arbre à grand développement par un arbre à moyen développement, si les conditions d'un développement convenable du premier sont réunies.

Donc, on sera très attentif à l'application de cet article et je rappelle que je suis très attachée à ce que les plantations d'arbres - et c'est acté - soient sur des surfaces de pleine terre, cela restera la règle qui sera appliquée par la Ville, que la conservation et la replantation des arbres se feront selon des règles : l'espacement entre les arbres, distances aux façades et murs mitoyens assurant le bon développement des arbres.

Donc, ce sera un travail attentif de la part de ma Direction sur la façon dont seront conservés ou replantés les arbres.

Cette évolution introduite dans le P.L.U. ne doit pas être la porte ouverte à l'abattage de tous les arbres existant sur un terrain à construire, je tiens à le rappeler. Il s'agira de faire preuve de bon sens et d'éviter par exemple qu'un arbre à grand développement en bonne santé soit systématiquement abattu pour être remplacé par des arbres plus petits, simplement pour rendre plus facile la constructibilité du terrain. On y sera très attentif.

Je pense, Madame HIDALGO, que c'est important qu'une sensibilisation des instructeurs des demandes de permis de construire soit faite pour les informer et les sensibiliser sur cette question, car c'est parcelle par parcelle qu'il faut être attentif pour maintenir ces règles de replantation.

C'est vraiment une demande de formation et d'information intense des architectes instructeurs qui instruisent tous les permis et les demandes de travaux de notre ville.

Il sera également nécessaire de procéder à un bilan de l'article 13 à l'occasion de la révision du P.L.U. qui sera engagé sûrement à l'horizon 2014 pour permettre d'apprécier ce que cet article induit en matière paysagère, d'espace libre au sol, de pleine terre, de toitures et de murs végétalisés ou encore de plantation d'arbres, en vue, le cas échéant, de renforcer des dispositions réglementaires favorisant la végétalisation de notre ville. Ce bilan devra être fait avant d'aborder ce nouveau P.L.U.

C'est avec toutes ces remarques que je vous invite à voter cette modification du P.L.U.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Dans l'ordre, nous allons d'abord examiner les amendements.

Mme DOUVIN souhaite faire une explication de vote. Je lui donne la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Sur un vœu précis.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Faites-le maintenant et comme cela on pourra enchaîner la procédure de vote sur l'ensemble.

Mme Laurence DOUVIN. - Comme vous voulez. Donc il s'agit du vœu n° 58 bis. Je voulais exprimer le fait que nous sommes favorables à la réalisation de bilans sur le logement dans une zone notamment tendue comme Paris.

Je voulais souligner aussi, s'agissant de la participation de l'Etat, que depuis 2007, sur le territoire national, ce sont 42.000 logements qui ont été construits sur de l'ancien terrain public. Ils seront 55.000 à la fin de l'année 2012, dont 60 % en Ile-de-France. Et le nouveau plan foncier que le Président de la République vient d'annoncer prévoit, entre 2012 et 2016, la mise en chantier de 50.000 logements sur 406 sites de l'Etat en Ile-de-France.

Je voulais vous donner ces précisions et vous dire que nous voterions le vœu de l'Exécutif.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - C'est le 58 bis, on parle bien du même ? Très bien.

Nous allons examiner dans l'ordre les amendements qui ont été déposés.

L'amendement n° 56 est-il maintenu, Monsieur Rémi FÉRAUD ? Il est maintenu alors qu'il y a en réponse un amendement de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - En ce qui concerne l'amendement déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, c'est un avis favorable de l'Exécutif et c'est un substitutif sur celui présenté par le groupe Communiste, Parti de Gauche et apparentés.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Il y a un amendement de l'Exécutif qui répond.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Non.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Si.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Non. Il répond... Voilà.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Dans ce cas, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 56 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 bis de l'Exécutif qui n'est pas en réponse à l'amendement n° 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 56 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 56 ter est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 25).

Le vœu n° 58, Madame SIMONNET, est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous regrettons vivement que le vœu de l'Exécutif ne soit pas plus précis, puisqu'il s'agit d'abord de faire le bilan et d'envisager éventuellement la modification du P.L.U., mais je souhaite vraiment et je réinsiste et je pense que c'est à la fois le souhait du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, mais aussi de M. Michel CHARZAT et des élus du groupe E.E.L.V.A. qui ont joint leur signature à ce vœu, qu'il y ait bien à l'issue de ce bilan la possibilité d'une vraie modification du P.L.U.

Je pense dans tous les cas que nous serons beaucoup d'élus à intervenir en ce sens d'ici l'automne 2012, en espérant, comme vous l'avez signalé, Madame le Maire, que les changements nationaux nous permettent aussi des opportunités plus importantes. Mais il y aura bien, d'ici septembre, une volonté très forte, exprimée et par les élus et je pense par la population et les mairies d'arrondissement, pour que tous les besoins de modifications du P.L.U., notamment pour les nouvelles réserves pour équipements publics, soient intégrés à la modification du P.L.U.

Donc, nous retirons notre vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Le vœu n° 58 étant retiré, je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 26).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 22).

2012, DLH 50 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'ADEME et la Région Ile-de-France pour l'aide à la rénovation énergétique en faveur des copropriétés.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 50. Il s'agit de la signature d'une convention entre la Ville, l'ADEME et la Région Ile-de-France pour l'aide à la rénovation énergétique en faveur des copropriétés.

Mme Roxane DECORTE a la parole.

(Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, remplace Mme Véronique DUBARRY au fauteuil de la présidence).

Mme Roxane DECORTE. - Merci.

Il nous est demandé d'approuver la signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'ADEME et la Région Ile-de-France pour l'aide à la rénovation énergétique en faveur des copropriétés.

Les objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ne sauraient être atteints sans une action forte et volontaire sur une cible prioritaire : les bâtiments existants, et en particulier sur le secteur résidentiel privé qui compte près de 60.000 copropriétés sur le territoire parisien.

Or, depuis le lancement du dispositif "Copropriétés objectifs climat", en décembre 2007, seul 170 copropriétés ont voté la réalisation d'un audit énergétique subventionné, et seulement une vingtaine sur 60.000 s'est engagée dans un projet de rénovation énergétique de leur patrimoine.

Quid de la faiblesse du succès de ce dispositif ? Quelles améliorations concrètes comptez-vous lui apporter pour y remédier ?

Enfin, dans ce projet de délibération, il est écrit que la Ville de Paris s'implique fortement pour l'amélioration des performances énergétiques du parc de logement social existant. Pourriez-vous rappeler le nombre de logements sociaux où le chauffage est électrique, ce qui représente un véritable gouffre financier pour le budget de ces Parisiennes et Parisiens ?

Merci de vos explications.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Mme DECORTE fait un peu l'apologie de la démarche de sensibilisation des copropriétés en amélioration thermique, puisque nous avons une convention avec l'ADEME, la Région et la Ville de Paris qui sont unies dans une volonté commune de faire participer les copropriétaires à l'amélioration thermique de leur bâtiment.

Je pense qu'il n'a pas échappé à Mme DECORTE que la situation aujourd'hui financière et de crise touche aussi les copropriétés et celles-ci s'engagent avec difficultés dans des travaux souvent lourds sur le plan financier. Ce n'est pas la limitation du budget de l'A.N.A.H. au niveau national, où la répartition est extrêmement faible de ces crédits, qui sont une goutte d'eau par rapport aux besoins, qui va favoriser l'initiative privée en la matière. Il faudra penser collectivement à d'autres systèmes, si nous voulons être efficaces.

Néanmoins, réjouissons-nous bien évidemment de cette convention signée entre trois partenaires fondamentaux par rapport à la nécessité d'inciter l'ensemble des copropriétés. Vous le savez, nous avons des expériences pilotes, à la fois dans le 13e arrondissement qui se manifestent par des concrétisations de certaines copropriétés, et une opération pilote également différente sur le secteur de la République qui verra le jour au cours de l'année 2012.

En ce qui concerne votre question de savoir combien y a-t-il de chauffages électriques dans les logements sociaux, nous ferons la recherche et vous la transmettrons. Je vous signale quand même que nous avons un plan de 4.500 logements sociaux en Plan climat annuel, ce qui est un plan de grande envergure que, j'espère, vous approuvez.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 50).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des locataires des immeubles du groupe immobilier Gécina (10e).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des locataires des immeubles du groupe immobilier Gécina (19e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la vente à la découpe par la société Gécina (19e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'interdiction de la pratique de la vente à la découpe et aux outils de lutte contre la spéculation.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente d'immeubles

**parisiens par la société Gécina.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Je vous propose d'examiner conjointement les vœux numérotés de 60 à 64 qui ont trait à la société Gécina.

Pour les défendre, je vais donner d'abord la parole à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est une opération très importante et inquiétante pour des milliers de Parisiens qu'a décidée la société Gécina en se séparant d'environ 1.500 logements. Ces logements, dont nous pouvons craindre que les deux tiers soient vendus à court ou moyen terme à la découpe, concernent de nombreux arrondissements : le mien (le 10e) mais également huit autres arrondissement parisiens. Ces logements sont loués en grande majorité par des familles qui constituent la classe moyenne parisienne. Le parc locatif de Gécina participe ainsi, comme l'ensemble du secteur institutionnel, à la mixité sociale de Paris.

Nous ne pouvons que regretter cette opération, motivée par des considérations financières, mais face à cette situation, le vœu proposé par l'Exécutif à l'initiative de Jean-Yves MANO va évidemment dans le bon sens et il rejoint d'ailleurs très largement celui adopté par le conseil d'arrondissement du 10e. Je m'en réjouis.

Il porte sur trois aspects qui sont complémentaires et tous nécessaires :

- d'abord, faire pression sur Gécina pour protéger au mieux les intérêts des locataires et que Gécina prenne à sa charge cette protection ;

- ensuite, envisager une action directe de la Ville par préemption ou rachat lorsque cela s'avérera nécessaire, mais j'ai conscience que cela ne peut pas être la première action de la Ville.

- ensuite, demander une évolution de la législation actuelle sur les ventes à la découpe dans le sens de l'intérêt des locataires. J'espère que cette évolution deviendra, dans quelques mois, possible.

Chers collègues, vous voyez que nous sommes et nous devons être aux côtés des Parisiens, et nous devons être complètement investis sur ce sujet du logement qui est certainement leur préoccupation actuelle la plus forte.

Je vous invite donc à adopter le vœu qui sera présenté par Jean-Yves MANO, je pense, tout à l'heure.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Pour l'autre vœu ou pour défendre le même vœu, M. François DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

La multiplication des procédures de vente à la découpe jette une lumière crue sur la vulnérabilité croissante des Parisiens face à des sociétés immobilières qui décident de céder leur patrimoine locatif pour réinvestir ailleurs et servir une meilleure rentabilité à leurs actionnaires.

Nous le savons, les classes moyennes sont les premières victimes de ces opérations spéculatives. Elles contribuent pourtant à la vitalité de Paris, à l'équilibre social d'arrondissements populaires comme les nôtres, à leur diversité générationnelle aussi, puisque beaucoup de locataires vivent là de longue date.

Partir, c'est souvent devoir se reloger plus cher, plus loin et moins bien, en perdant ses repères, ses réseaux de voisinage et une partie de son histoire familiale.

C'est pourquoi nous le disons avec force : non, le logement ne peut pas être un business comme les autres !

Dernier exemple en date : la mise en vente d'un ensemble de 200 logements rue Pradier. Nous avons reçu dès novembre l'association des locataires et nous sommes passés à l'action. Tout doit être fait pour sécuriser les locataires et préserver leurs droits. La Ville doit rechercher toutes les possibilités de rachat, total ou partiel, de l'immeuble par un bailleur social et demander à la société Gécina de surseoir à tout congé pour vente.

C'est l'objet de ce vœu, voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement du 19e : qu'aucun locataire du 25 Pradier ne se retrouve sur le carreau.

Par avance, j'indique que le vœu de l'Exécutif présenté par Jean-Yves MANO relaie tout à fait utilement nos préoccupations et que nous retirons ce vœu au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

La parole est maintenant à M. René DUTREY, pour défendre les vœux n° 62 et n° 63.

M. René DUTREY. - Merci, Madame la Maire.

Cette pratique de la vente à la découpe est apparue, je vous le rappelle, suite à un amendement qui était passé une nuit au Sénat, qui permettait la défiscalisation de ce type de pratique. On a vu arriver par la suite ces vagues de ventes à la découpe sur le sol parisien.

La vente à la découpe, c'est vraiment la haute financiarisation du logement qui le transforme en simple produit où de grands fauves du capitalisme mondialisé se battent et confondent Paris avec un véritable Monopoly et où les locataires ne sont que de la chair à canon pour leurs intérêts totalement personnels et privés.

Cet immeuble, dont il est question dans le 19^e arrondissement, est parfaitement caractéristique, effectivement, de la population parisienne. Pour les analyses que j'ai pu commencer à en faire sur la rue Pradier, la plupart des gens correspondent à des plafonds PLUS et un petit tiers au plafond P.L.S.

Cet immeuble est effectivement menacé directement par Gécina, comme les autres 1.400 appartements que Gécina s'apprête à vendre sur le sol parisien.

Alors, deux choses :

Premièrement, oui, bien sûr, la Ville doit tout faire, tout faire pour protéger ces locataires, tout faire pour éviter qu'aucun ne se retrouve sur le carreau. Pour cela, différents outils sont possibles. L'un d'eux est le compte foncier et ce droit de préemption.

J'attire votre attention sur la grande prudence dont nous devons faire l'objet car le compte foncier actuellement est à un niveau de 80 millions d'euros. Cet immeuble se vendrait entre 40 et 50 millions d'euros, donc il nous faudrait, en fait, une quinzaine de comptes fonciers pour racheter l'ensemble des immeubles de Gécina.

Vous savez que le groupe "Vert" défend à chaque budget l'augmentation de ce compte foncier, pour permettre une meilleure intervention sur le marché. Je crois que, lors du budget modificatif au mois de juin et lors du budget définitif au mois de décembre, il faudra peut-être calibrer le compte foncier par rapport à cette nouvelle situation.

Ce n'est pas la seule possibilité. Il y a : une possibilité, bien sûr, de rachat en bloc, une possibilité de faire émerger des logements conventionnés, une possibilité aussi d'accompagner certains locataires - j'ai peur, rares - à acheter leur propre logement. Ils sont quelques-uns dans l'immeuble rue Pradier apparemment en situation de pouvoir acheter leur logement. La Ville, je pense, doit les accompagner.

Plus globalement, et j'en finirai là, il faut effectivement faire évoluer la loi. Je ne me retrouve pas tout à fait dans le vœu de l'Exécutif. Il faut effectivement durcir la loi. Nous, groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", nous sommes sur le modèle allemand. C'est peut-être un point commun que nous avons avec le président SARKOZY ! Ce fameux modèle allemand où le congé-vente est tout simplement interdit en Allemagne. Le congé-vente est interdit, c'est-à-dire que, quand vous êtes propriétaire d'un logement, que vous le vendez, vous le vendez avec le locataire dedans qui voit son bail prorogé. La seule raison pour laquelle vous pouvez récupérer votre logement, c'est pour y habiter.

Effectivement, l'interdiction du congé-vente dans la loi réglerait une bonne fois pour toutes le problème de la vente à la découpe.

C'est ce que nous défendrons, en tout cas, d'un point de vue national.

Je retire mon vœu, je le dis dès maintenant pour éviter une reprise de parole, au profit du vœu de l'Exécutif qui reprend une grande partie de nos demandes et je souhaite vraiment que l'adjoint au logement Jean-Yves MANO use de tout son talent pour réussir à amener Gécina à des objectifs beaucoup plus acceptables socialement.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - M. Alain LHOSTIS a la parole pour défendre le vœu n° 64.

M. Alain LHOSTIS. - L'essentiel a été dit, chaque groupe ayant déposé un vœu avec des nuances.

Je partage pour l'essentiel ce qui vient d'être dit, notamment par René DUTREY, sur les évolutions nécessaires de la législation, mais, là, nous sommes confrontés à des événements immédiats et nous devons apporter une réponse maintenant.

En tout cas, pour ce qui nous concerne, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous aurions préféré privilégier, vu l'ampleur de la vente, du nombre de logements en vente, vu le fait aussi que nous allons atteindre les 20 % de logements sociaux en 2014 de la loi Gayssot-Besson dite S.R.U. (BESSON Louis !), et que la plupart des candidats de gauche à la présidentielle se sont prononcés pour porter à 25 % le nombre de logements sociaux dans les villes concernées, je le rappelle, donc je pense que nous devons essayer de continuer à accentuer notre effort, vu la demande extrêmement forte de logements sociaux qui demeure sur Paris et que, par exemple, concernant...

Monsieur le Maire, si vous m'écoutiez au lieu de polémiquer avec votre voisine, je vous en remercie !

Je vous en remercie parce que je parle...

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Oui, mais je souhaiterais que le Maire concerné m'écoute.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - C'est encore la présidence qui donne la parole. Merci.

M. Alain LHOSTIS. - Oui, mais je m'adresse à lui, donc il vaut mieux qu'il m'écoute. Je n'ai pas dépassé mes 5 minutes.

Non, mais c'est une question de correction.

Oui, cela ne vous plaît pas, mais c'est comme ça !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - C'est une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Oui, mais cela ne fait rien !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Si.

M. Alain LHOSTIS. - Merci.

Le 162 quai de Jemmapes fait partie des lots vendus par Gécina ; les appartements se vendront autour de 12.000 euros du mètre carré ! De quelles couches moyennes parle t-on ! Alors, évidemment, on peut parler de négociation. Je crois qu'il faut être le plus ferme possible.

Ceci étant, le vœu de l'Exécutif convient au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, même s'il ne reprend pas la totalité de l'approche. Le débat se poursuivra publiquement sur l'évolution possible de la législation actuelle.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, une fois de plus, le territoire parisien fait la démonstration de la vente à la découpe et ce sont les Parisiens et les Parisiennes qui en sont les victimes.

La crise financière a des conséquences, y compris au niveau de ces groupes ; c'est du moins ce qu'ils nous expliquent. Néanmoins, vous le savez, nous sommes, depuis 2001, extrêmement vigilants et actifs sur ce type de patrimoine et notre action, dans le rapport de force que nous avons su créer très régulièrement avec ces institutionnels, nous a permis d'acheter 12.000 logements et nous avons donc protégé à Paris 12.000 familles des couches moyennes par l'action de la Municipalité, ce qui est effectivement extrêmement important ! Je pourrais dire que ce sont 24.000 personnes, que c'est une grande ville de France, etc. Je peux en faire aussi beaucoup sur le sujet.

Je dis cela, parce que sur ce débat qui touche tous les arrondissements, gérés aujourd'hui par l'U.M.P. ou par la gauche, je n'ai pas entendu une seule intervention de l'U.M.P. Cela veut dire que le devenir des habitants de leurs

arrondissements, après tout, les intéresse peu, c'est le constat que je fais, puisqu'il n'y a pas d'intervention pour soutenir les locataires de ces immeubles, qui sont souvent dans des arrondissements, et notamment dans le 15^e arrondissement, qui sont concernés.

Nous verrons s'il y a une mobilisation locale et quelle est la réaction de l'U.M.P. sur le sujet.

Nous avons deux vagues particulières sur des ventes à la découpe, avec deux aspects juridiques différents. D'une part, Gécina nous a informés qu'il avait décidé, pour son propre compte, de procéder à la vente lot par lot au fur et à mesure des possibilités et, pour ces deux ensembles, un ensemble du 19^e qui est rue Pradier et un ensemble dans le 15^e arrondissement, rue Saint-Charles, la réglementation est extrêmement précise et protectrice pour les locataires. Dans le vœu de l'Exécutif, vous retrouverez exactement les termes exacts de la loi que nous nous engageons à demander à Gécina de respecter scrupuleusement. Très concrètement, dans ces cas-là, soit les locataires sont susceptibles de pouvoir acheter, en fonction de leurs désirs ou de leurs possibilités financières, soit ils sont protégés, avec une obligation pour le bailleur de refournir éventuellement un logement aux mêmes conditions financières dans un autre immeuble de destination sur le territoire parisien, soit de garder, effectivement, le locataire en place avec ses conditions actuelles.

C'est ce que nous avons dit, ce que nous répéterons à Gécina, bien évidemment.

Une chose est différente dans l'autre opération, encore plus massive, de 1.400 logements sur le territoire parisien, avec une vente en bloc à un intervenant qui est un groupe bancaire français, séparé en deux, avec, d'une part, un investisseur sur le long terme, à travers une société filiale de la banque, et la banque elle-même, s'engageant, par contre, dans un processus de vente à la découpe classique comme nous l'avons connu, qui a donné, en réaction, la loi Aurillac.

Il est clair que, là aussi, nos exigences sont extrêmement fortes, avec des protections de locataires moindres, disons-le, même si, dans ce cas-là, les locataires se verront systématiquement proposer un renouvellement de bail de six ans, et il est vrai que la détermination de la Ville à protéger les locataires qui ne pourront pas acheter, à l'évidence, leur appartement, sera un rapport de force à créer ou à nouer vis-à-vis des interlocuteurs, pour, soit acheter un certain nombre de lots en fin de course, soit, et nous le verrons, saisir des opportunités de préemption possible au moment de la présentation des D.I.A.

Je ne saurai, aujourd'hui, répondre de façon précise à cette dernière détermination, parce que nous n'avons pas la connaissance des tarifs et de la cession pratiquée bâtiment par bâtiment, mais soyez certains de la détermination de la Mairie de Paris sur le sujet.

Je vous propose un vœu, repris d'ailleurs en détail par Rémi FÉRAUD, qui, à la fois, rappelle la protection des locataires et la vigilance de la Ville à les obtenir, deuxièmement, montrer la mobilisation possible de la Ville de Paris, acquisition par lot ou préemption.

Troisièmement, ayant encore besoin, certainement, de faire évoluer la loi sur les ventes à la découpe, c'est pourquoi nous proposerons, me semble-t-il, qu'il soit possible de déposer des amendements pour durcir la loi Aurillac ou la modifier dans les mois à venir.

Voilà où nous en sommes, soyez certains de notre vigilance et de notre action ferme, mais c'est connu sur la place de Paris que la Ville de Paris regarde avec une attention particulière tous ces mouvements qui sont en train de transformer sans notre avis, et nous le subissons, la sociologie parisienne ; c'est ce que nous ne souhaitons pas.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 64 bis de l'Exécutif après le retrait des autres vœux, M. GIANNESINI fait une explication de vote pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Madame le Maire.

La société Gécina, qui gère l'ensemble immobilier situé 25-31 rue Pradier, a décidé de mettre en vente par appartement, plus couramment appelée "vente à la découpe", ces logements.

Beaucoup de locataires sont très inquiets, n'ont pas les moyens d'acheter leur logement et ne peuvent prétendre au logement social, puisque, pour la plupart d'entre eux, ce sont des cadres moyens.

Aujourd'hui, toutes les personnes bien informées savent que la société Gécina a annoncé la vente de 500 millions d'actifs, soit 1.400 logements, dont ceux de la rue Pradier.

Plusieurs vœux sont aujourd'hui soumis à notre avis. Tous émanent de la majorité municipale. C'est donc assez surprenant, dans la mesure où j'avais cru comprendre que c'était le Parti Socialiste, le Parti Communiste et les Verts qui détenaient le pouvoir à la Mairie de Paris. Si j'ai bien compris, vous vous faites des vœux à vous-mêmes et vous demandez à vous-mêmes de préempter ce groupe immobilier, afin d'éviter que les habitants de ces logements ne soient expulsés. Est-ce parce que vous voulez faire croire aux habitants de ces logements que vous êtes en train de chercher une solution pour eux ou est-ce que vous n'avez pas pensé, pour l'instant, à la solution que seul le Maire de Paris peut choisir, à savoir, aujourd'hui, la préemption, puisque la société Gécina a l'air bien décidée à vendre tout cela ?

Les vrais décideurs, pour régler cette triste affaire, sont, en réalité, pour le 19e, uniquement le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, son adjoint, M. MANO, et le maire du 19e arrondissement, Monsieur MADEC.

Je précise à M. MANO que dans le 15e, par exemple, on n'a pas attendu les conseils de M. MANO, le maire du 15e s'est préoccupé de la rue Saint-Charles depuis bien longtemps. Alors, si elles le veulent vraiment, les trois personnes que j'ai citées ont la possibilité, très vite, de régler cette situation, pour le plus grand bien des habitants de cet ensemble immobilier.

C'est d'autant plus possible que la Ville va bénéficier en 2011 d'un milliard d'euros de droits de mutation, que depuis 10 ans, le montant de ces mêmes droits de mutation s'élève à plus de 7 milliards d'euros.

Je vous rappelle aussi que vous avez infligé aux Parisiennes et aux Parisiens 71 % d'augmentation de taxe foncière et 40 % d'impôts locaux supplémentaires sur les 10 dernières années, dont 30 % sur 2010 et 2011. Tout cela représente un gain important pour les finances de la Ville de Paris...

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Les deux minutes sont écoulées, Monsieur GIANNESINI. Dépêchons-nous !

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je finis, mais il y a eu d'autres personnes qui ont eu plus de deux minutes, Madame. D'accord ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Dépêchez-vous !

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Alors, Monsieur le Maire, prenez la seule décision qui s'impose et que vous seul pouvez prendre, et il n'y a personne d'autre, préemptez ! Arrêtons l'hypocrisie des vœux de votre majorité et préemptez cet ensemble immobilier, afin que ces habitants puissent continuer à vivre en toute sérénité dans leur logement !

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Ce n'était pas une explication de vote, c'était encore une prise de parole.

Donc, les vœux n^{os} 60 à 64 sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis présenté par l'Exécutif après le retrait des autres vœux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 27).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la requalification du square Contenot (12e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 65 est déposé par le groupe U.M.P.P.A. Il est relatif à la requalification du square Contenot dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

En effet, au dernier Conseil de Paris, nous avons voté pour la requalification du square Contenot et, depuis, il y a eu une réunion de l'assemblée des locataires du square et plusieurs inquiétudes ont émergé.

Tout d'abord, vous préconisez dans le plan de requalification le déplacement de la loge du 46 rue de la Brèche aux Loups au 32, avec la réouverture d'un portillon.

Il y a trois ans, les locataires avaient demandé, après concertation avec Paris Habitat, que le portillon soit fermé. En effet, il y avait été enregistré plusieurs nuisances, que ce soient des nuisances dues à l'entrée intrusive de personnes hors du square qui considéraient le jardin comme un parc public. Il y avait des activités telles que le pique-nique, des promenades de chiens. Plusieurs dégradations ont aussi été enregistrées au niveau de l'interphone à trois reprises.

Sur concertation, le portillon du 32 avait donc été fermé et maintenant, il est de nouveau projeté de l'ouvrir dans le cadre de la requalification.

Il y a aussi une autre incompréhension des locataires par rapport aux travaux de requalification des halls. Dans le projet de requalification, il est prévu que ce ne soit pas simplement les halls, mais aussi les parties communes et les cages d'escaliers qui soient refaites.

Or, la Municipalité, en décembre dernier, a adressé une lettre en prévoyant que simplement les halls les plus vétustes soient faits dans un premier temps. Nous nous interrogeons sur le fait de savoir pourquoi les travaux ne pourraient pas être effectués en une seule fois : cela serait moins coûteux de faire venir une société une seule fois plutôt que partiellement sur deux ans. Mais aussi, cela représenterait moins de gêne pour les locataires.

Ainsi, nous vous demandons si parmi les différents points de requalification, deux pouvaient être revus, notamment la fermeture du portillon 32, rue Brèche-aux-Loups ainsi que la rénovation de l'ensemble des halls, paliers et cages d'escalier pour l'ensemble des immeubles, et en une seule fois.

Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci. Très honnêtement, ces problèmes de portail sont absolument réguliers. Tantôt vous avez une partie de la population qui veut l'ouvrir, tantôt le fermer. Une fois que c'est fermé, ils veulent ouvrir, et inversement !

La réalité est qu'un travail de concertation est lancé par Paris Habitat, avec la possibilité de la réaffectation d'une loge de gardien sur l'ensemble immobilier, qui n'existait plus, avec la possibilité d'avoir de façon concomitante la loge de gardien et le portail, et la négociation possible de savoir si ce portail peut être ouvert pendant les périodes de travail du gardien qui sera affecté à ce poste, et fermé pour des mesures de sécurité quand il n'y aura pas de contrôle possible. C'est une des possibilités qui sera soumise au vote des locataires.

En ce qui concerne les travaux, il y a effectivement des travaux assez urgents de peinture, etc., mais des travaux plus importants sont prévus dans l'ensemble immobilier avec, d'une part, un appel d'offres à l'été 2012, une désignation de l'entreprise au cours de l'année 2012, et un démarrage des travaux au premier trimestre 2013 pour une livraison au premier trimestre 2014. Vous voyez donc bien qu'il n'est pas uniquement question de peinture de halls mais bien de travaux extrêmement ambitieux pour cet ensemble immobilier.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Vous donnez donc un avis défavorable pour ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan de l'application de la loi sur les locations meublées à Paris.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux locations touristiques de courte durée.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 66, du groupe U.M.P.P.A., et 67, du groupe Centre et Indépendants, ont trait aux locations meublées à Paris. L'Exécutif a déposé un vœu n° 67 bis.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Ce vœu concerne les locations meublées de courte durée. La location meublée de courte durée, pratiquée de manière récurrente, est préjudiciable sur un marché parisien où l'offre de logements est en totale inadéquation par rapport à la demande.

En 2009, un moyen correctif avait été apporté en affinant la définition des destinations "habitation et hébergement" au P.L.U.

Lors de la modification du règlement municipal sur les changements d'usage, j'avais demandé, je cite, "que les membres de la 8e Commission puissent être associés aux études en cours, ne serait-ce qu'en auditionnant les services concernés par ce sujet".

Jean-Yves MANO avait concédé que nous serions tenus informés au fur et à mesure des travaux en cours. Force est de constater aujourd'hui que les conclusions en sont fortement contestées par les professionnels et par les propriétaires, et qu'une forte incertitude demeure sur l'interprétation des textes, mais également pour nous sur l'étendue de la tolérance dont les services municipaux pourront faire preuve à l'égard des personnels louant leur appartement.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu, et c'est pour lever toutes ces incertitudes que ce vœu a été envisagé et présenté par notre groupe.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS. Pour le groupe U.M.P.P.A., il y avait une prise de parole... non, personne !

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci.

Le problème des meublés touristiques ou de location de courte durée pose un énorme problème pour les Parisiens eux-mêmes.

Il y a le constat d'un développement anarchique de ce type de prestations offertes, certes aux touristes, pour l'essentiel, dans des nombres qui avoisinent les 20.000 ou qui les dépassent, car ce chiffre de 20.000 transformations de locaux d'habitation en meublé touristique n'est contesté par personne, notamment par les professionnels eux-mêmes.

Nous pouvons estimer nous-mêmes que nous sommes, me semble-t-il, au-delà, compte tenu du développement permanent.

La réglementation actuelle fait état d'un article 131.7 de transformation d'usage et donc, avec des conditions d'obtention de réglementation extrêmement précises.

Force est de constater que ces conditions ne sont respectées par aucun de ces acteurs, qu'ils soient privés ou sociétés, qui s'organisent pour une rentabilité extrêmement forte, à louer ce type d'appartements.

Nous ne pouvons pas rester inactifs et passifs par rapport à ce phénomène. À la fois, Paris est tout à fait satisfaite de recevoir un grand nombre de touristes, mais faut-il que cela se fasse au détriment des Parisiens eux-mêmes ? La question est donc une question d'équilibre à trouver entre la présence touristique, la présence d'une location temporaire pour d'autres missions, que je ne nie pas - des chercheurs, des salariés en stage, etc. - mais qui représente, disons-le, la minorité de l'utilisation des locaux transformés.

Je pense qu'il est bon et indispensable d'être ferme aujourd'hui sur les textes tels que nous les connaissons, et je constate que la justice, aujourd'hui saisie, suit l'interprétation formelle de l'interprétation de la Ville de Paris. C'est pourquoi la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche de dépôt de plainte, si nécessaire, suite aux signalements qui nous sont faits, pour cette activité qui ne respecte pas les règles absolues sur le sujet.

Néanmoins, dans une concertation bien comprise avec les professionnels qui, certes, à la fois manifestent, y compris sur le parvis de l'Hôtel de Ville ou pour des appels via la F.N.A.I.M., mais souhaitent avoir une interprétation en haut lieu au niveau du Gouvernement sur le texte, je pense qu'il y a objectivement la nécessité de clarifier les

choses pour d'une part faire mieux connaître les textes parce que les gens ne les connaissent pas ou font semblant de ne pas les connaître, et d'autre part, prendre en considération l'existence d'un marché qui peut exister mais être limité sur le territoire parisien.

J'ai souvent employé une formule : Paris n'est pas Venise ; Paris est à destination des Parisiens eux-mêmes, pour les Parisiens qui font vivre les autres Parisiens.

Fort de cet état de fait, il y a de nombreuses réactions : c'est dire si nous avons bien fait de poser cette question. Je pense que dans les mois à venir, en concertation avec les professionnels, nous serons amenés à faire des propositions. Je ne sais pas si nous tomberons d'accord, mais au moins pour arriver à faire préciser des textes qui soient applicables de façon stricte et ferme sur le territoire parisien sur le sujet.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - En réponse aux vœux n^{os} 66 et 67, l'Exécutif dépose donc le vœu n° 67 bis. Je voulais savoir si le vœu n° 66, du groupe U.M.P.P.A., est maintenu ou retiré.

Maintenu, vous êtes sûr ? Comme personne ne l'a défendu, je me permettais.

Le groupe du Centre ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Raison de plus !

M. Jérôme DUBUS. - Dans le vœu de l'Exécutif, il y a un problème : le dernier paragraphe que vous nous soumettez est déjà réalisé ! Cela ne sert plus à rien. Enlevez-le.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous ?

M. Jérôme DUBUS. - On va le maintenir, et on votera celui de l'Exécutif, mais enlevez cette partie : c'est déjà fait !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Si vous maintenez vos vœux, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 du groupe Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 28).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux critères de sélection des futurs projets dans le cadre de la métropolisation.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 68, déposé par le groupe Centre et Indépendants, est retiré. Évidemment, on a largement parlé de la métropolisation hier.

Merci.

M. Jérôme DUBUS. - 30 secondes : Monsieur MANSAT, que j'apprécie beaucoup, nous a dit hier que nous n'avions aucune proposition à formuler sur la métropolisation. Il a mal lu notre vœu car dans ce vœu, il y a un certain nombre de propositions.

C'est tout.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Vous vous en entretenez directement !

2012, DAC 81 - Signature avec l'EURL Espace Pierre Cardin d'une convention d'occupation du domaine public relative au Pavillon des Ambassadeurs (8e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 9e Commission.

Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DAC 81 relatif à la signature avec l'E.U.R.L. Espace Pierre Cardin d'une convention d'occupation du domaine public relative au Pavillon des Ambassadeurs.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, de E.E.L.V.A.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le Pavillon des Ambassadeurs est situé avenue Gabriel, c'est un grand bâtiment de presque 3.000 mètres carrés particulièrement bien situé dans Paris.

Il est composé de deux salles de spectacle, l'une de 720 places et l'autre de 80, qui servent pour du théâtre, des concerts, des projections et il y a aussi deux grandes salles d'exposition qui peuvent accueillir des salons, des réceptions, des expositions.

C'est une concession de la Ville depuis 1930 et Pierre CARDIN en est le concessionnaire depuis 1970, c'est-à-dire 42 ans.

La convention d'occupation du domaine public lui a été renouvelée en 1996 puis à nouveau en 2006, ce dernier renouvellement autorisant l'occupation jusqu'au 31 décembre de l'année 2011. Jusque-là, rien que de très normal, finalement, mais le projet de délibération justifie le prolongement de la concession pour quatre ans sans mise en concurrence par une phrase que je vous livre :

"M. Pierre CARDIN a fait part à la Ville de son souhait de rester concessionnaire du lieu pour les quatre années à venir. Si la politique de la Municipalité vise à mettre systématiquement en place une procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions d'occupation domaniale, il vous est proposé, dans le cas présent, d'accéder à la demande de M. Pierre CARDIN de renouveler cette concession pour quatre ans, afin d'assurer la poursuite et la réalisation des prochaines programmations qui toujours s'inscrivent dans le projet d'envergure lancé depuis plus de 30 ans sur le site."

Pour ma part, je suis très étonnée de cette formulation qui nous propose de voter, certes une procédure juridiquement conforme aux règles, mais qui justifie l'absence de mise en concurrence par le fait que la programmation est prévue.

On pourrait dire que, depuis de nombreuses années, le site est occupé, son concessionnaire sait que l'échéance arrive et elle aurait pu être anticipée. De plus, la prolongation aurait pu être d'un an enfin d'écluser cette programmation.

D'autre part, même si la redevance sera augmentée, elle reste modeste, eu égard au lieu et, je l'ai dit, à sa localisation, sans mesure avec les recettes que cette concession permet.

D'autre part, je m'étonne que la Ville n'ait prévu dans la convention aucun pourcentage sur les recettes, comme cela se fait communément dans quantité de conventions. Elle se prive là de recettes qui, ma foi, en ces temps de crise, seraient particulièrement utiles.

Enfin, on apprend dans ce projet de délibération que la Ville se préoccupe, on pourrait dire "enfin", de son patrimoine et demande que des travaux essentiels d'entretien du bâtiment et de mise aux normes, au regard de la sécurité des biens et des personnes, ainsi qu'au regard de l'accessibilité des personnes handicapées, soient effectués.

Je dois dire qu'il est temps de demander à ce concessionnaire bien particulier de prendre soin de ce bâtiment et des spectateurs qui le fréquentent, ce qui ne semble pas être exactement le cas actuellement.

Au vu de ces différentes remarques, nous ne voterons pas ce projet de délibération.

(M. Pierre MANSAT, adjoint, remplace Mme Lyne COHEN-SOLAL au fauteuil de la présidence).

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Christophe GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - En quelques mots, bien entendu, Madame la Présidente, nous sommes évidemment extrêmement vigilants et rien n'a été fait qui soit évidemment non conforme au droit.

C'est vrai que le concessionnaire a souhaité en effet prolonger, mais cela a été assorti d'une double exigence de la part de la Ville de Paris. Cela va répondre, je l'espère, à vos inquiétudes tout à fait justifiées : d'abord, une augmentation significative de 100.000 euros, portant ainsi à 550.000 euros la redevance.

Le concessionnaire aura l'obligation - et c'est le point le plus important - de faire des travaux importants de rénovation, absolument nécessaires, notamment d'accessibilité et de mise aux normes de l'équipement. La charge représentée par ces travaux pèsera de manière importante sur l'occupant qui n'aura que quatre ans pour les amortir.

C'est le spectacle, vous savez !

Il devra donc nécessairement financer ces travaux sur une période courte et en prélevant sur ses bénéfices directement.

Cette opération s'avère donc finalement très positive pour la Ville, notamment sur le plan patrimonial.

Enfin, si je peux vous rassurer sur les perspectives, je vous informe que la Ville de Paris prévoit de lancer un appel à projets en 2013, voire 2014, pour anticiper la fin de la convention.

Je souhaite vraiment rassurer Mme FOURNIER car, en effet, les travaux seront exécutés et cela est une grosse dépense pour le concessionnaire.

Et vive le spectacle vivant !

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 81).

2012, DAC 87 - Subvention (8.000 euros) à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 87 relatif à la subvention de 8.000 euros à l'association "Festival au fil des voix".

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Cette association qui réalise le festival qui se tient en ce moment, le festival "Au fil des voix" est une jeune association qui a été créée en 2008 et elle fait l'objet de ce projet de délibération.

Elle s'est récemment associée avec d'autres structures sous le nom "360 degrés", structures qui interviennent comme elle dans le domaine des musiques du monde.

Elles ont répondu ensemble, cet ensemble d'associations et structures diverses, à une consultation lancée par la S.E.M.A.V.I.P. dans le cadre du réaménagement du quartier Goutte d'Or - Château Rouge.

Je voudrais juste saisir l'opportunité de ce projet de délibération pour réitérer la demande que j'ai faite au nom de mon groupe au Conseil du 18e arrondissement que soit organisée très vite une réunion d'information sur ce projet, puisque seule une réunion interne, réservée aux élus de la majorité du 18e arrondissement, a eu lieu en avril 2011 (il y a déjà un certain temps), pour que tous et toutes, associations, habitants, conseillers de quartier, aussi et surtout les structures qui déjà travaillent à proximité, soient au courant de ce projet et puissent travailler en bonne intelligence éventuellement avec cette nouvelle structure.

Il faudrait éviter, je pense d'avoir, comme cela était écrit dans un journal, "un projet qui tombe du ciel". Je me permets d'insister pour que soit organisée rapidement une vraie réunion d'information à destination de tout le monde. C'est une demande insistante.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Pour répondre, M. Christophe GIRARD, sans lapsus !

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - C'est incontrôlable ! Ils sont souvent révélateurs et il est tard, c'est la nuit, tous les chats sont gris.

Je vais vous rassurer, Madame la Présidente FOURNIER, sur un point. Ce projet privé, porté entre autres par les organisateurs du festival "Au fil des voix" auxquels nous accordons toute notre confiance est soutenu par la Ville au seul titre du développement et de l'attractivité économique.

La Direction des Affaires culturelles n'est pas intervenue, naturellement, dans le montage financier de ce projet.

La Direction des Affaires économiques, sur proposition de mon collègue Christian SAUTTER, a simplement souhaité accompagner le démarrage de ce projet ambitieux, tant pour les retombées économiques que pour les créations d'emploi qu'il doit générer (vous voyez bien que cela ne tombe pas du ciel) en proposant une subvention d'investissement de 50.000 euros, donc plus de 300.000 francs, sur 2012.

En 2010, la S.E.M.A.V.I.P. a donc lancé un appel à projets sur la parcelle vierge du 32, rue Myrha et que le regroupement d'associations "Accords croisés" a remporté.

Cette association souhaite ouvrir en plein cœur de la Goutte d'Or un équipement culturel dédié aux musiques du monde. Cet établissement de 1.300 mètres carrés sera composé de studios d'enregistrement, de salles de répétition (donc proche de ce que nous avons fait avec le centre Barbara - Goutte d'Or), d'une salle de diffusion, de chambres d'artiste, d'un restaurant et d'un café littéraire.

L'arrivée de cet établissement en plein cœur de la Goutte d'Or est donc une très bonne nouvelle, il doit permettre d'impulser des dynamiques et des synergies culturelles innovantes pour envisager coproductions ou événements communs. Il doit permettre d'accroître l'activité culturelle du quartier.

Enfin, pour votre information, un Conseil de quartier sur le thème de la culture a été fixé au 15 mars prochain dans le secteur de la Goutte d'Or. En lien avec Christian SAUTTER, j'ai demandé que les porteurs de ce projet, qui doit prendre le nom de "Studio 360 degrés", puissent venir présenter le futur établissement aux habitants et répondre à leurs interrogations.

Bien évidemment, je vous y invite.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 87).

2012, DPA 25 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération d'extension du théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais sis au 2, quai de la Mégisserie (1er).

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 25. L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre de l'extension du théâtre du Châtelet au 2, quai de la Mégisserie.

Je donne la parole à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Suite à l'incendie qui a ravagé l'hôtel du Palais en décembre 2001, la Direction des Affaires culturelles a souhaité que ces locaux soient affectés au théâtre du Châtelet pour permettre une extension, extension qui prévoit la rénovation du bâtiment, bien sûr, ainsi que l'aménagement de salons de réception, d'un petit atelier pour jeune public de 35 mètres carrés, avec ses bureaux d'accompagnement et qui prévoit aussi l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avec la création de deux ascenseurs.

Comme souvent - et, je pense, trop souvent -, un avenant au principe de réalisation voté en 2008 nous est présenté, justifié par le fait que plusieurs prestations supplémentaires ont été demandées au maître d'œuvre en phase d'étude, notamment celle d'étudier et de chiffrer plusieurs variantes de réduction de programme, afin de diminuer le coût prévisionnel des travaux.

Ainsi, nous allons ajouter une rémunération supplémentaire pour le maître d'œuvre de 65.356 euros hors taxes, soit déjà 17,5 % du marché initial qui s'élève, pour mémoire, à 373.000 euros, en espérant que la mission qui lui a été demandée pourra être remplie.

Pour l'heure, dans le projet de délibération, il est question de travaux supplémentaires relevant de l'imprévu plus que de proposition de réduction de l'ensemble.

Pour notre part, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de toujours agrandir des structures qui sont déjà énormes, même avec le prétexte d'installer un club de mécènes, dont on nous fait miroiter l'intérêt à terme, et qu'il vaut mieux entretenir l'existant, notamment développer les structures intermédiaires de taille moyenne, dont les coûts de fonctionnement demeurent mesurés et maîtrisables.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci. En quelques mots !

Bien évidemment, nous entretenons le patrimoine du théâtre du Châtelet. D'ailleurs, les travaux seront entrepris à une date qui doit être réfléchi. Mais nous ne pouvons pas, en période de difficultés budgétaires mondiales, pour toutes les villes et les collectivités, à la fois se plaindre que le montant de la subvention accordée à cet établissement est la plus importante des subventions culturelles et ne pas les encourager, par des lieux de réception, à accueillir des mécènes.

Lorsqu'aux Etats-Unis, un musée accueille des mécènes, c'est parce qu'il a un restaurant, qu'il a une salle de réunion, qu'il a une manière de les accueillir. Donc, simplement, mettons-nous dans notre époque et, en demandant au Châtelet de mieux dépenser la subvention publique que nous lui accordons, voire si un jour nous étions dans l'obligation de réduire les plus grosses subventions - on ne sait pas ce que la crise nous réserve -, permettons au théâtre du Châtelet, qui est l'un des plus grands théâtres de Paris, d'avoir la capacité, en effet, à accueillir des mécènes.

Aujourd'hui, le Châtelet, pour la seule année 2011, et j'en félicite le directeur Jean-Luc CHOPLIN et le président du conseil d'administration, d'avoir pu rapporter 1 million d'euros au théâtre.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 25.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPA 25).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'extension des collections de la réserve centrale des bibliothèques aux ouvrages jeunesse.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération : le vœu n° 69, déposé par le groupe E.E.L.V.A., est relatif à l'extension des collections de la réserve centrale des bibliothèques aux ouvrages jeunesse.

Je donne la parole à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Un vœu pour justement parler de la littérature jeunesse et prendre en compte le fait que les bibliothèques de la Ville de Paris ont beaucoup évolué depuis 2001, à la fois d'un point de vue structurel, par les constructions, et du point de vue du fonctionnement.

A propos de la littérature jeunesse, des livres jeunesse, il est bon de savoir qu'ils représentent en investissement 30 % des achats mais génèrent 45 % des prêts, ce qui est extrêmement important.

J'en viens tout de suite à l'objet du vœu.

Nous souhaitons que, justement, tous ces livres jeunesse puissent être conservés dans une réserve centrale qui soit ouverte, qui leur soit dédiée, ou bien que soit étudiée la possibilité de créer un dépôt ou des dépôts délocalisés qui les regrouperaient et permettraient justement là aussi de conserver la mémoire de ces livres qui, au fil des prêts, s'usent, etc., et ont besoin d'être rangés dans une réserve.

Donc, nous demandons une mission de sauvegarde, nous avons appelé cela "de notre mémoire d'enfant".

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Pour répondre à ce vœu n° 69, Monsieur Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci pour ce vœu érotique !

Voilà mes réponses : nous sommes convenus que le point 1 n'était pas applicable, et Mme FOURNIER en connaît les raisons. "La réserve centrale des bibliothèques ouverte aux livres issus des collections jeunesse lorsque les conservateurs de ces sections estiment que l'intérêt et l'état de l'exemplaire le permettent" : ce n'est pas possible aujourd'hui en l'état actuel des choses.

En revanche, que "soit étudiée si nécessaire la création de dépôts délocalisés thématiques (bandes dessinées, romans policiers, etc.) dont l'un serait consacré aux livres jeunesse", oui.

"Les nouvelles médiathèques comptent parfois des espaces sous-utilisés dont l'un pourrait être dévolu à cette mission de sauvegarde de notre mémoire d'enfant", oui.

Donc, si vous en êtes d'accord, avec cette modification, retrait du point 1 mais acceptation du point 2, nous pourrions voter tous ensemble ce vœu.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Madame FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Une précision avait été discutée : c'était que la localisation de l'espace médiathèque Saint-Lazare pour cette réserve jeunesse soit mentionnée.

Donc, on enlève le premier paragraphe et on précise où, dans le deuxième, ce serait possible d'implanter rapidement cette réserve pour livres jeunesse, et c'est parfait.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est bon. On est d'accord sur le deuxième. Il est bien entendu et bien mis au PV que c'est le deuxième alinéa qui est pris en compte, le premier étant enlevé.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi modifié, c'est-à-dire uniquement son deuxième alinéa, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 29).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la dégradation et au déplacement de l'œuvre de Mme Sophie CALLE.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Le vœu n° 70, déposé par le groupe U.M.P.P.A., est relatif à la dégradation et au déplacement de l'œuvre de Mme Sophie CALLE.

Je donne la parole à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Force est de constater que cette œuvre de Sophie CALLE et Frank GEHRY qui, par ailleurs, s'illustrent sur d'autres projets, comme la fondation Louis Vuitton, s'est fortement dégradée depuis son installation, avec une utilisation qu'il convient, je crois, d'évaluer et surtout l'impact des dégradations que cette œuvre majeure a subies depuis son installation.

Le vœu, pour faire court et faire plaisir à M. SCHAPIRA, demande un bilan financier et un bilan de l'impact de ces dégradations et surtout peut-être que soit envisagé le déplacement de l'œuvre dans un site plus approprié, en liaison avec les élus du 15e et le conseil de quartier concerné.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Tout à fait favorable, et je vous remercie, d'ailleurs, d'avoir présenté ce vœu, qui nous aide à aller un peu plus vite que prévu.

En effet, la cabine téléphonique a connu des dégradations, mais c'est l'histoire de toutes les œuvres d'art, souvent, malheureusement, dans l'espace public ; Jacques TOUBON me rappelait combien "Clara Clara", de Richard SERRA, avait connu le même sort.

La décision a été prise de faire enlever l'œuvre pour qu'elle soit, en effet, réparée, entretenue et, ensuite, j'ai demandé à la Direction des affaires culturelles, qui a déjà commandé ce travail - M. VINCENSINI, le directeur adjoint est là -, que des pistes nouvelles soient étudiées. Le 14e a déjà fait part de son intérêt, le 15e arrondissement également et très vite, nous pourrions, en accord, avec, bien sûr, Sophie CALLE, mais également Franck GEHRY, réinstaller cette œuvre dans un endroit où elle pourra être admirée et partagée, sachant que le 104 également s'est portée candidat.

Avis favorable à ce vœu excellent.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 30).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au défenseur des droits de l'Homme biélorusse, Ales BIALIATSKI.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 71, déposé par l'Exécutif municipal, est relatif au défenseur des droits de l'Homme biélorusse Ales BIALIATSKI. Je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Très rapidement, il s'agit, à la demande de la Fédération internationale des droits de l'Homme, de soutenir le vice-président de la Fédération des droits de l'Homme, qui est un biélorusse et qui est actuellement en prison.

En accord avec la mairie du 11e, on a convenu de mettre pendant une période, pour mobiliser, sensibiliser l'opinion, sa photo à la mairie du 11e.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 31).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un soutien au peuple syrien.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Le vœu n° 72, déposé par le groupe E.E.L.V.A., est relatif au soutien au peuple syrien.

Je donne la parole à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Nous suivons tous l'actualité internationale et nous savons qu'après 10 mois de répression, en Syrie, nous sommes rentrés dans une forme de guerre civile.

Nous savons aussi qu'il y a, à Paris, un certain nombre d'opposants au régime en place en Syrie, qui souhaitent prendre des initiatives, notamment qui souhaitent pouvoir se réunir, tout simplement. C'est pourquoi, nous avons déposé ce vœu, mais avant de lire le contenu du vœu, je voudrais rappeler le contexte précis du Conseil de Paris.

Je voudrais dire que ce vœu s'inscrit dans une logique que nous avons développée. Nous avons déposé en juin 2008 un vœu, que nous avons été le seul groupe à voter, pour demander que le Maire de Paris condamne la venue d'un certain nombre de dictateurs, lors du 14 juillet 2008, et Bachar AL-ASSAD faisait partie de ces invités de marque.

D'ailleurs, je vous invite à regarder la photo qui est parue dans "Libération" ce jour-là, en une, puisque, à côté du Président SARKOZY, on trouvait MOUBARAK, Bachar AL-ASSAD, BEN ALI, et d'autres encore... Il ne faut pas avoir la mémoire trop courte.

C'est pourquoi, en se tournant vers l'avenir, nous proposons que le Maire de Paris apporte solennellement au peuple de Syrie le soutien et la solidarité de toutes les Parisiennes et Parisiens devant la répression qui s'abat sur lui, qu'il s'engage à mettre à disposition à titre gracieux des locaux municipaux pour les réunions publiques à Paris aux organisations qui luttent pour la démocratie en Syrie, et enfin qu'il demande au Préfet de police de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des opposants au régime syrien lorsqu'ils manifestent à Paris.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, tout d'abord la parole est à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début du mouvement de contestation en Syrie, ce sont plus de 70 manifestations qui se sont déroulées sur le territoire de la capitale. Dès lors que ces manifestations sont régulièrement déclarées et que leur objet est pacifique, les services de police de la Préfecture de police assurent une protection de manière à ce que ces manifestations se déroulent sans heurts et sans agressions physiques.

Je dois d'ailleurs dire qu'à plusieurs reprises depuis cet été les fonctionnaires de police ont effectivement dû intervenir, soit pour prévenir, soit même pour séparer des manifestants, avec d'un côté évidemment des contestataires au régime et de l'autre des partisans du régime en place. Cette présence policière sera évidemment assurée dès lors que ces manifestations, encore une fois, sont régulièrement déclarées et que leur objet reste pacifique.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je suis d'accord évidemment avec le vœu présenté par le groupe Verts, mais simplement le Maire de Paris reçoit régulièrement un certain nombre d'opposants. Il va recevoir Bassma KOUDMANI la semaine prochaine, j'ai reçu Michel KILO. Bref, nous avons vu beaucoup de gens. Des manifestations se sont opérées, notamment dans le 20e arrondissement.

Je suis d'accord avec votre vœu mais en le modifiant et en disant "on continue", ce que vous avez dit en Commission, "à mettre à disposition les locaux de la Ville de Paris".

A cette réserve près, je suis évidemment favorable à ce vœu.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce n'est pas une réserve mais une amélioration ! Voilà.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 32).

Vœu déposé par les groupes PCF/PG et EELVA relatif à la libération de Mumia Abu-Jamal.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Le vœu n° 73, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et par le groupe E.E.L.V.A., est relatif à la libération de Munia ABU-JAMAL.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous êtes vous-mêmes signataire du vœu que nous faisons avec Ian BROSSAT, Catherine VIEU-CHARIER, moi-même, Sylvain GAREL et Danielle FOURNIER.

Il s'agit en effet de la libération de Munia ABU-JAMAL.

I have a dream, disait Martin Luther King en 1963.

Luttant pour la cause noire.

Free at last, c'est-à-dire liberté enfin.

Nous le disons aussi pour Munia ABU-JAMAL qui a passé trente ans dans les couloirs de la mort. Il a vu sa condamnation à mort commuée en peine de prison à vie. Sans possibilité de remise de peine pour un crime qu'il nie toujours avoir commis. C'est une victoire due à la mobilisation du collectif unitaire national de soutien à Munia ABU-JAMAL, de collectifs aussi internationaux, et aussi de l'appui de la Ville qui l'a déclaré citoyen d'honneur en 2001.

Il est devenu lui-même l'une des figures emblématiques de la lutte contre la peine de mort. Sur proposition de Ian BROSSAT, Catherine VIEU-CHARIER, Pierre MANSAT, Sylvain GAREL et Danielle FOURNIER, élus du groupe communiste, élus du parti de gauche, élus du groupe Europe Ecologie les Verts et apparentés, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'interpeller les autorités américaines afin que Munia ABU-JAMAL puisse être libre.

Merci.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Bien sûr, le vœu se suffit à lui-même. Evidemment je suis, nous sommes pour ce vœu, et le Maire écrira à l'ambassadeur des Etats-Unis qui fera le nécessaire, mais c'est un état fédéral et vous savez comment les choses se passent.

Cela dit, vous avez eu raison de rappeler qu'il est citoyen d'honneur de la Ville de Paris, que c'est Angela DAVIS qui est venue prendre ici, à l'Hôtel de Ville, le titre pour lui amener.

Donc évidemment nous soutenons le vœu que vous venez de déposer.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Je suis très fier, moi qui est rencontré Munia ABU-JAMAL dans sa prison, de mettre aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 33).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur la désignation de nos représentants dans les organismes suivants :

Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance de Paris (R. 2) :

- M. Mao PÉNINOU, suppléant.

Université Paris-V "René Descartes" (Conseil d'administration) (R. 3) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Institut national des jeunes sourds de Paris (Conseil d'administration) (R. 4) :

- Mme Véronique DUBARRY.

Régie chargée de la gestion de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 5) :

- Mme Odette CHRISTIENNE en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Commission communale des impôts directs (R. 6) :

Redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

- deux suppléants en remplacement de M. Gérard POURTAUD, décédé :

- Mlle Caroline MALEPLATE 25, rue de Crimée 75019 Paris ;

- Mlle Solenn THOMAS 106, rue Cardinet 75017 Paris.

Redevables de la taxe d'habitation :

- deux titulaires en remplacement de Mlle Yasmine MOHAMMEDI, démissionnaire :

- Mlle Agathe CAGÉ 5, rue Joanès 75014 Paris ;

- Mme Lucile FOUGERE, (née OLIER) 22, rue de la Condamine 75017 Paris.

Redevables de la cotisation foncière des entreprises :

- deux titulaires en remplacement de M. Patrick MEIMOUN, démissionnaire :

- M. André-Hugues MEPAS 104, avenue Jean-Baptiste Clément 92100 Boulogne Billancourt ;

- M. Laurent AZOULAI 108, avenue de Gournay 94800 Villejuif ;

- deux titulaires en remplacement de M. Frédéric ALIMI, démissionnaire :

- M. Grégoire BIASINI 14, passage Popincourt 75011 Paris

- M. Jean-Michel FLORET 29, rue de Turbigo 75002 Paris

- un titulaire en remplacement de M. Gil TAIEB, démissionnaire :

M. Philippe CASANOVA 318, rue Saint-Martin 75003 Paris

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 2 à R. 6).

Modification de la composition de la 4e Commission.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Je vous informe que M. Gérard REY intègre la 4e Commission en qualité de titulaire.

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Pierre MANSAT, adjoint, président. - La séance du Conseil est donc terminée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes).

Vote spécifié.

Mme Karen TAÏEB s'abstient sur le projet de délibération suivant :

2012, DEVE 17 - Attribution de la dénomination jardin Alexandre Soljenitsyne au jardin situé place de la porte Maillot (16e).

Votes spécifiques.

M. Gérard REY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DU 24 - Avis requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'urbanisme sur le projet d'installation des services du Ministère de la Défense sur le site de Balard (15e).

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 112 Subvention (7.000 euros) à l'association Choeur régional Vittoria d'Ile de France (2e).

M. Philippe DUCLOUX, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick BLOCHE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Mmes Claude-Annick TISSOT et Brigitte KUSTER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DF 6 - DDEEES 31 - Participation de la SEMAEST dans une filiale foncière à créer avec la CDC et des partenaires privés.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DFPE 7 Avenant n°1 à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage conclue avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective 13/15, rue Bleue (9e).

2012 DLH 47 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DFPE 8 Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des frais de fourniture d'eau froide à la crèche, 2, rue Larrey (5e).

2012 DFPE 31 Signature par Paris Habitat OPH, mandataire de la Ville, d'un marché de travaux avec l'entreprise LAINE DELAU concernant la réalisation d'une crèche, d'un logement de fonction et d'une résidence étudiante, 117, rue de Ménilmontant (20e), dans le cadre d'un groupement de commandes.

2012 DLH 8 Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de l'immeuble communal, 5 place d'Aligre (12e).

Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Seybah DAGOMA, MM. Gilles ALAYRAC, Pierre AIDENBAUM, Mmes Dominique BERTINOTTI, Sylvie WIEVIORKA, M. Jacques BOUTAULT, Mme Karen TAÏEB, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Martine MÉRIGOT de TREIGNY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 60 Acquisition auprès de la Sempariseine d'un terrain destiné à accueillir la construction d'une pépinière-hôtel d'entreprises et des commerces dans la ZAC Boucicaut (15e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 38 Réaménagement d'un emprunt de la SA d'HLM Batigère Ile-de-France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement d'un programme de construction de 10 logements PLUS, 71 rue de la Plaine (20e).

M. Romain LEVY, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Alain LHOSTIS, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO et Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 42 Cession à la SOREQA d'un lot de copropriété dans l'immeuble 208 rue du Faubourg Saint Denis (10e).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DUCT 2 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Nouveau Cap (3e).

2012 DUCT 4 Subvention Fonds du Maire (13.650 euros) à l'association Office Central de la Coopération à l'Ecole (15e) pour ses activités dans le 4e arrondissement.

2012 DUCT 5 Subvention Fonds du Maire (4e) (3.000 euros) à l'association Lions club de Paris-Ile de la Cité (11e).

2012 DUCT 7 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'Institut FORJA pour la formation et le perfectionnement des déficients visuels (14e).

2012 DUCT 8 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Relais famille (16e).

2012 DUCT 10 Subvention Fonds du maire (1.500 euros) à l'association Ecritures Buissonnières pour ses activités dans le 15e arrondissement.

2012 DUCT 13 Subvention Fonds du Maire (5.072 euros) au Comité des Fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement CFS 13 (13e).

2012 DUCT 14 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'Association Rungis Brillat Peuplier (13e).

2012 DUCT 15 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Equipes d'animation des jeunes de la rue - Aux captifs la Libération pour son activité dans le 15e arrondissement.

2012 DUCT 17 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association PIVOD - Prospective Innovation Valorisation Opportunité Disponibilité (17e).

2012 DUCT 19 Subvention Fonds du Maire (400 euros) à l'association Jardin Jean Genet (14e).

2012 DUCT 20 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Union des institutions sociales du XVIe (15e).

2012 DUCT 21 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Athletic Club Paris 15 (15e).

2012 DUCT 30 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Le Village Losserand - Porte de Vanves (14e).

2012 DUCT 31 Subvention Fonds du Maire (15e) (2.000 euros) à l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (16e).

2012 DUCT 32 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Passiflora (15e).

2012 DUCT 33 Subvention Fonds du Maire (15e) (1.500 euros) à l'association Secours catholique (7e).

2012 DUCT 40 Subvention Fonds du Maire (600 euros) à l'association Les colombes de Bercy (12e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2012 DASCO 3 Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2012 (écoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux).

2012 DASCO 9 Autorisation de percevoir les participations familiales à un voyage scolaire du lycée municipal Jacques Monod (5e).

2012 DASCO 18 Abrogation de la délibération 1996 D.825 relative à la formation initiale des professeurs de la Ville de Paris stagiaires.

2012 DPA 3 Lancement d'un marché d'appel d'offres ouvert de fournitures pour l'acquisition de matériel de cuisine, en raison de la restructuration du centre cuiseur de l'école maternelle 117 bis, rue Saint-Dominique (7e).

2012 DPA 9 Passation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département de Paris et la Ville de Paris pour la réalisation, de travaux mises aux normes des installations électriques de l'ensemble immobilier George Sand (13e), et signature de ladite convention.

2012 DPA 27 Approbation des modalités de passation des marchés de travaux pour la construction d'une école provisoire, la reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et la requalification des écoles élémentaires du groupe scolaire Binet (18e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DDEEES 2 Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés de la Création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e).

2012 DDEEES 3 Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public de gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la porte de Vanves (14e).

2012 DDEEES 16 Redevance pour l'occupation du domaine public municipal par un salon des antiquaires sur le mail Branly (7e).

2012 DDEEES 19 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une tente de presse associée aux défilés de mode des collections automne-hiver 2012-2013, en bas de l'avenue des Champs Elysées (8e).

2012 DDEEES 29 Convention d'occupation domaniale avec la société Joël Garcia Organisation pour l'occupation de la place Saint-Sulpice (6e) du jeudi 24 mai 2012 au mardi 3 juillet 2012.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012 DPE 10 Lancement de marchés à bons de commande pour la location et la maintenance d'équipements de chauffage et de climatisation pour les ateliers de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

2012 DPE 15 Lancement et attribution de trois marchés relatifs à la maintenance des bennes de collecte de déchets.

2012 DPE 28 Subvention (13.000 euros) à l'association La Petite Rockette pour participer au fonctionnement de la ressourcerie (11e).

2012 DPE 19 Signature de deux conventions de financement avec l'Ademe Ile-de-France et la Région Ile-de-France pour l'opération de compostage en pied d'immeuble.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2012 PP 1 Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2012 PP 2 Modification de la délibération 2003 PP 82 des 22 et 23 septembre 2003 portant fixation du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des corps de conseillers et d'assistants socio-éducatifs de la Préfecture de police.

2012 PP 3 Autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police pour les réparations de tôlerie, de peinture et de mécanique des véhicules légers et utilitaires de marque FORD.

2012 PP 4 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2012 PP 5 Autorisation à M. le Préfet de police de signer l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'opération de remise en état général et de mise en conformité liée au classement en immeuble de grande hauteur de la caserne de la brigade de sapeurs-pompiers Masséna (13e).

2012 PP 6 Régime indemnitaire des ingénieurs des travaux et des ingénieurs économistes de la construction de la Préfecture de police.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DILT 3 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture, la livraison et le recyclage de masques respiratoires FFP2 sans soupape, et la livraison d'autres articles de protection.

2012 DPA 15 Indemnisation d'un architecte en raison des prestations supplémentaires réalisées lors de travaux d'extension de l'antenne de police située dans la mairie du 10e arrondissement.

2012 DRH 2 Lancement des marchés à bons de commandes de prestations de bilans de compétences et de bilans professionnels à l'attention des agents de la collectivité Parisienne en trois lots séparés.

2012 DRH 7 Convention-cadre entre le centre national de la fonction publique territoriale et la Ville de Paris.

2012 DRH 9 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle du corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes pour les spécialités administration générale et action éducative.

2012 DRH 10 Fixation de la nature des épreuves des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades principal 2e classe et principal 1ère classe du corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la commune de Paris.

2012 DRH 17 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Département de Paris relative à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé ou de chèques emploi service universel dans le cadre de l'octroi de prestations sociales destinées aux agents de la Ville et du Département de Paris.

2012 DRH 21 Modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de formation de sauveteurs secouristes du travail de la collectivité parisienne.

2012 DRH 22 Création d'une prestation d'action sociale facultative sous la forme d'aides exceptionnelles versées aux agents de la collectivité parisienne en situation de précarité.

2012 DRH 42 Modification de délibération et intégration de certains fonctionnaires de catégorie B des caisses des écoles dans le corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes.

2012 DRH 45 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes dans les spécialités bibliothèques, gestion du patrimoine culturel et accueil et surveillance des musées.

2012 DSTI 2 Marché négocié relatif à la maintenance du progiciel Active3D pour le système de gestion du référentiel immobilier de la Ville de Paris.

2012 DSTI 3 Signature d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif à de la maintenance corrective, évolutive et fourniture de licences du système de gestion des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris VSMART et du portail ERMES.

2012 DSTI 4 Marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif à de la tierce maintenance applicative de l'application SANTE-PREVENTION.

2012 DSTI 5 Marché négocié relatif à la maintenance et aux droits d'usage des licences Géosphère.

2012 DSTI 6 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de fourniture, mise en service et maintenance d'un progiciel de gestion budgétaire et comptable pour l'établissement public des Musées de la Ville de Paris.

2012 DSTI 7 Lancement d'un marché pour la maintenance et l'acquisition des licences des progiciels SAP de la Ville de Paris.

2012 DSTI 8 Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique.

2012 DSTI 12 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation et approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de services concernant une solution intégrée d'Espace Numérique de Travail.

2012 DUCT 18 Signature d'un protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité en réparation d'un préjudice subi en mairie du 18^e arrondissement.

2012 DUCT 34 Signature d'un protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité en réparation d'un préjudice subi en mairie du 19^e arrondissement.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DF 3 Avenant n° 2 à la convention d'affichage publicitaire conclue, le 29 mars 2000, avec la société Clear Channel.

2012 DF 4 Avenant n° 2 à la convention d'affichage publicitaire conclue, le 22 décembre 2000, avec la société Avenir (filiale du groupe JC Decaux).

2012 DF 5 Avenant à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches conclue avec la société JC Decaux SA le 18 octobre 2005.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DEVE 3 Protocole d'indemnisation de la société Bonnard et Gardel, Ingénieurs Conseils dans le cadre du GPRU de la résidence Michelet (19^e).

2012 DEVE 6 Avenant à la convention d'occupation d'un emplacement commercial situé sur le quai Branly (7^e).

2012 DEVE 14 Appel d'offres ouvert pour les prestations d'entretien, d'élagage et d'abattage des arbres dans les établissements scolaires, de la petite enfance et autres sites municipaux.

2012 DEVE 15 Approbation des modalités de passation du marché pour la réalisation de jeux innovants dans l'extension du Parc André Citroën (15^e).

2012 DEVE 18 Attribution de la dénomination square Saint Bernard - Saïd Bouziri au square situé 16, rue Affre (18^e).

2012 DEVE 25 Approbation des principes d'aménagement et autorisation de déposer une déclaration préalable d'aménagement pour l'installation d'un rucher rue Gabrielle (18^e).

2012 DEVE 26 Convention avec l'association L'abeille parisienne renouvelant l'autorisation d'installation d'un rucher dans le parc Kellermann (13^e).

2012 DEVE 35 Approbation des modalités de lancement et signature des marchés issus de 3 consultations pour l'entretien des espaces verts attenants aux équipements publics, aux cimetières et autres espaces verts extra-muros ainsi que l'insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui l'entretien des espaces verts de certains équipements parisiens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2012 DAC 1 Subvention (7.000 euros) à l'association Le Cabaret contemporain (18^e).

2012 DAC 28 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Cassandre/Horschamp (18^e).

2012 DAC 31 Subvention (7.000 euros) à l'A.R.A.C. Association de Recherche d'Animations Culturelles (11^e).

2012 DAC 38 Subvention (2.000 euros) à l'association Collège international de Philosophie (5^e).

2012 DAC 42 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12^e).

2012 DAC 43 Subvention (7.000 euros) à l'association Hippocampe, Association pour la recherche en mime corporel (11e).

2012 DAC 50 Subvention (500 euros) à l' Association des Amis de Stendhal (4e).

2012 DAC 67 Subvention (9.000 euros) à l'association Les Petits Riens (19e).

2012 DAC 70 Subvention (10.000 euros) à l'association Collectif Musical International de Champigny sur Marne -Ensemble 2E2M -Paul Méfano 94500 Champigny sur Marne.

2012 DAC 71 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20e).

2012 DAC 74 Subvention (8.000 euros) à l'association La Muse en Circuit (94140 Alfortville).

2012 DAC 78 Signature d'un marché de prestations de services, conformément aux dispositions de l'article 30 du code des marchés publics, confiant à la société Eva Albarran &Co la production déléguée des éditions Nuit Blanche de 2012 à 2015. Montant annuel: 1.200.000 euros TTC (partie forfaitaire).

2012 DAC 80 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Aimé Césaire 8 rue Albert Bayet (13e).

2012 DAC 91 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).

2012 DAC 92 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Technopol, Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques (11e).

2012 DAC 93 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Mots Parleurs, (15e).

2012 DAC 97 Subvention (10.000 euros) à l'association Ars Mobilis (Clamart, 92).

2012 DAC 98 Subvention (8.000 euros) à l'association Choeur d'Oratorio de Paris (6e).

2012 DAC 99 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

2012 DAC 111 Subvention (3.000 euros) à l'association Cry d'Err Danse (15e).

2012 DAC 112 Subvention (7.000 euros) à l'association Choeur régional Vittoria d'Ile de France (2e).

2012 DAC 116 Subvention (20.000 euros) à l'association M.A.P. Musiques Actuelles à Paris (20e).

2012 DAC 124 Subvention (20.000 euros) au Comité d'organisation du festival des Puces (Saint-Ouen) pour l'organisation du Festival Jazz Musette des Puces en 2012.

2012 DAC 125 Subvention (4.000 euros) à l'association 13 en vue (13e).

2012 DAC 128 Convention avec l'association Paris Ateliers (4e) relative à l'occupation du domaine public 85 rue de Vaugirard (6e).

2012 DAC 129 Subvention (10.000 euros) à l'association Quartz (11e).

2012 DAC 160 Convention avec le Théâtre du Châtelet relative à la production de deux spectacles réalisés par des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris dans ce lieu.

2012 DICOM 1 Contrat de partenariat culturel pour l'Exposition "Izis, Paris des rêves".

2012 DICOM 3 Convention de prêt d'oeuvres pour l'exposition "Doisneau - Paris les Halles".

2012 DICOM 4 Conventions de partenariat exposition "Doisneau - Paris les Halles" (SC du Forum des Halles de Paris ; SFR).

2012 DICOM 5 Nuit blanche.

2012 DICOM 6 Convention de parrainage exposition "Sempé - un peu de Paris et d'ailleurs" (Paris Match).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2012 DAC 144 - DASCO 13 Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif 2011-2012 Classes à Horaires Aménagés Musique unissant les écoles élémentaires Saint-Merri/Renard (4e) et le Conservatoire W.A. Mozart.

M. Christophe GIRARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2012 DAC 83 Subvention (14.500 euros) à l'Association Compagnie Les Toupies (12e).

2012 DAC 100 Subvention (2.000 euros) à l'association Pro Musicis (16e).

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DAC 79 Modalité de lancement et d'attribution de marchés relatifs aux prestations de maintenance préventive et corrective à garantie étendue des installations de sécurité et de sûreté des établissements gérés par le Bureau des Musées de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD et Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2012 DAC 113 - DPVI 22 - DJS 174 Subvention (65.000 euros) et avenant à convention avec l'association Hip-Hop Citoyens (20e).

M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 DAC 82 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Berthe Weill ,25 rue Victor Massé (9e).

M. Christophe GIRARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2012 DDEEES 14 Signature avec l'association Bétonsalon d'une convention d'occupation de locaux.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2012 DPA 7 Approbation des modalités de passation d'un marché de prestations intellectuelles selon la procédure d'appel d'offres restreint pour l'aménagement en bureaux des plateaux du bâtiment T8 au 121, avenue de France (13e).

2012 DU 33 Versement d'une indemnité transactionnelle par la SOVAFIM à la Ville de Paris au titre de l'occupation de l'ancienne gare de Montrouge (14e).

2012 DU 64 Cession du bien communal à usage de commerce, au profit de l'occupant, 7, quai Louis Blériot (16e).

2012 DU 88 Création d'une servitude de passage pour une issue de secours dans un immeuble communal 162 rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012 DPA 14 Signature de l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commande pour la réhabilitation de la Halle Pajol et la création d'un jardin public (18e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2012 DU 23 Approbation de la mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet de création d'un nouveau pas de tir à l'arc sur le site de l'INSEP, dans le bois de Vincennes (12e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2012 DU 91 Déclassement du domaine public routier rue d'Aubervilliers (18e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Annick LEPETIT, rapporteures.

2012 DU 60 Acquisition auprès de la Sempariseine d'un terrain destiné à accueillir la construction d'une pépinière-hôtel d'entreprises et des commerces dans la ZAC Boucicaut (15e).

Mme Anne HIDALGO, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2012 DU 17 Avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'Etat relative au centre universitaire Clignancourt de l'université Paris Sorbonne-Paris IV, 4-8, rue Francis de Croisset (18e).

Mme Anne HIDALGO, M. Jean-Louis MISSIKA et M. Didier GUILLOT, rapporteurs.

2012 DJS 145 Subvention (7.000 euros) et avenant à convention triennale avec Ascendanse Hip Hop (13e).

2012 DJS 146 Subvention (145.000 euros) et avenant à la convention triennale 2010-2012 avec le CLLAJ de Paris (6e).

2012 DJS 164 Subvention (13.000 euros) et avenant à la convention 2010-2012 avec MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bis et Trans (11e).

2012 DJS 178 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'Association R.S.I. La Ressource (17e).

2012 DJS 187 Subvention (6.000 euros) à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (14e).

2012 DJS 194 Subvention (4.500 euros) à Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (6e).

2012 DJS 197 Lancement d'un marché de prestations de service selon la procédure de l'article 30 pour la gestion et l'animation de l'espace jeunes Jourdan (14e).

2012 DJS 206 Mise en oeuvre de l'opération Paris Jeunes Aventures pour l'année 2012.

2012 DJS 207 Mise en oeuvre de l'opération Paris Jeunes Solidaires pour l'année 2012.

2012 DJS 208 Mise en oeuvre de l'opération Paris Jeunes Talents pour l'année 2012.

2012 DPA 4 Approbation du principe de restructuration du Centre Daviel (13e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2012 DPA 17 Dépôt d'une demande de permis de construire en vue de l'aménagement du centre d'animation 76-76 bis, rue de Rennes (6e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2012 DJS 191 - DPVI 403 Subvention (3.000 euros) à l'association L'Aquilone pour ses actions dans les 13e et 20e arrondissements.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 SG 7 Subvention (8.000 euros) à l'association Compagnie Confidences (13e).

2012 SG 9 Subvention et convention (110.000 euros) avec l'association JE TU IL ... (17e).

2012 SG 11 Subvention (5.000 euros) à l'association Pulsart (Montreuil 93100).

2012 SG 20 Subvention (4.000 euros) à l'association Franco Chinoise Pierre Ducerf (3e).

2012 SG 24 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Nationale Solidarité des Femmes (19e).

2012 SG 29 Subvention (8.000 euros) à l'association Primo Levi (11e).

2012 SG 30 Subvention et convention (41.000 euros) avec l'association Altaïr (92000 Nanterre).

2012 SG 32 Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association Charonne (11e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2012 DVD 1 Signature de l'avenant n° 2 au marché de coordination générale pour l'extension du Tramway T3 (12e, 13e, 18e, 19e et 20e).

2012 DVD 8 Aménagement des espaces publics sur le site de l'ancien Hôpital Broussais (14e). Adoption de la déclaration de projet et approbation de l'intérêt général de l'aménagement.

2012 DVD 27 Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte de Clignancourt (18e).

2012 DVD 30 Principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Patriarches (5e) pour une durée maximale de 25 ans.

2012 DVD 19 Approbation des modifications du règlement de voirie.

2012 DVD 5 Lancement d'une consultation pour l'attribution de trois marchés pour la remise en peinture des mobiliers urbains à Paris.

2012 DVD 6 Signature de trois marchés relatifs à la fourniture de potelets, de barrières de ville, d'accroches deux roues et d'accessoires métalliques à Paris.

2012 DVD 51 Signature avec les sociétés AXIMUM et SES d'un contrat de transaction relatif au paiement de prestations effectuées dans la cadre des marchés de mise en oeuvre de la signalisation verticale non lumineuse à Paris.

2012 DVD 57 Indemnités amiables de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2012 DPE 13 Subvention (5.000 euros) à la Coordination Eau Ile-de-France pour l'organisation du Forum alternatif mondial de l'eau.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2012 DVD 16 Signature d'une convention d'occupation du domaine public fluvial avec la société Point P pour la construction et l'exploitation d'un dépôt de matériaux de construction sur le canal de l'Ourcq aux Pavillons sous Bois (93).

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012 DPE 6 - DGRI 9 Signature du pacte d'Istanbul pour l'eau.

2012 DPE 8 - DGRI 1 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Action contre la Faim pour le règlement du solde de la subvention (149.998 euros) relative au projet de développement d'un centre urbain afghan à travers l'amélioration des services en eau de la ville de Charikar (Afghanistan).

2012 DPE 9 - DGRI 2 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques pour le règlement du solde de la subvention (33.431 euros) relative au projet d'appui à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Brazzaville (Congo).

2012 DPE 20 - DGRI 3 Convention avec l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement pour l'organisation du Forum Mondial de l'Eau.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2012 DLH 3 Lancement d'un marché relatif au contrôle de la conformité financière et technique des opérations de production de logements sociaux auxquelles la Ville de Paris contribue.

2012 DLH 8 Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de l'immeuble communal, 5 place d'Aligre (12e).

2012 DLH 25 Autorisation de déposer la demande de permis de démolir visant le bâtiment 106 rue Curial (19e).

2012 DLH 26 Signature d'un avenant financier au marché de travaux de remise en état et de mise aux normes de l'immeuble communal, 20/22 rue Geoffroy l'Asnier (4e).

2012 DLH 31 Autorisation de voter en assemblée générale de copropriété la cession puis l'acquisition d'une partie commune dépendant de l'immeuble 77, rue des Haies (20e) et modification de la grille de répartition des charges générales.

2012 DLH 33 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à des emprunts PLA-I et PLUS CD fonciers à contracter par SOGEMAC Habitat en vue du financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 8 logements PLA-I et 3 logements PLUS, 58 rue des Moines (17e).

2012 DLH 37 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLA-I foncier à contracter par EFIDIS en vue du financement du programme d'acquisition réhabilitation de 7 logements PLA-I, 2-4 rue des Jeûneurs (2e).

2012 DLH 38 Réaménagement d'un emprunt de la SA d'HLM Batigère Ile-de-France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement d'un programme de construction de 10 logements PLUS, 71 rue de la Plaine (20e).

2012 DLH 44 Signature d'un protocole transactionnel en vue de l'indemnisation d'un préjudice causé par une fenêtre dans le mur de l'immeuble communal 33, rue des Vignoles (20e).

2012 DLH 47 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

2012 DLH 48 Autorisation de voter en assemblée générale la modification de la grille de répartition des charges de l'immeuble en copropriété 82, rue des Rigoles (20e).

2012 DU 3 Cession par voie d'adjudication publique d'une chambre vacante dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

2012 DU 26 Vente par voie d'adjudication publique d'un logement avec cave, libres d'occupation, dans l'immeuble 33 rue Bonaparte (6e).

2012 DU 42 Cession à la SOREQA d'un lot de copropriété dans l'immeuble 208 rue du Faubourg Saint Denis (10e).

2012 DU 66 Cession par voie d'adjudication publique de deux logements vacants et deux caves 12 rue des Nonnains d'Hyères (4e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2012 DLH 43 Approbation d'un nouvel état descriptif de division en volumes et autorisation de résiliation partielle du bail conclu entre la Ville de Paris et la Fondation Cité Internationale des Arts, en vue de la réalisation du Jardin sonore (4e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2012 DU 45 Déclassement du domaine public fluvial de la Ville de Paris et cession au profit de la commune des Pavillons-sous-Bois d'une emprise située sur la commune des Pavillons-sous-Bois (93).

2012 DU 89 Cession d'une propriété municipale située à Villemer et Episy (77250).

2012 DU 90 Cession à ERDF d'une emprise municipale située dans le secteur des Docks de Saint-Ouen rue Ardouin à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012 DASCO 5 Fixation des tarifs de restauration scolaire pour la rentrée 2012 (écoles d'art).

2012 DASCO 6 Désaffectation et déclassement de l'immeuble 8 rue de Montmorency (3e) abritant la section professionnelle "bijouterie" de l'école Boule (12e).

2012 DASCO 12 Dotation (5.408 euros) à l'E.S.A.A. DUPERRE (3e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DDEEES 1 Plan pépinière - Signature d'un bail emphytéotique administratif - concession de travaux publics relatif à la réhabilitation et à la construction de locaux destinés à accueillir des commerces et des PME-PMI dans le cadre d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises à créer sur le lot F de la ZAC Boucicaud (15e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2012 DA 4 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et maintenance de destructeurs de documents, de matériels de finition et de courrier, destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris et du Département de Paris.

2012 DA 5 Marchés subséquents à bons de commande pour les prestations de contrôle technique de la construction pour les opérations nécessitant un coordinateur SPS de 3e catégorie ou ne nécessitant pas de coordonnateur SPS relatifs aux lots n° 1 à n° 4 relevant du budget municipal dans le cadre du groupement de commande pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics.

2012 DAJ 1 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 15 décembre 2011, 10 janvier 2012 et 24 janvier 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DFPE 1 Subvention (177. 392 euros) et convention avec l'association Le Dauphin Bleu pour la crèche collective Le Dauphin Bleu Vauvenargues (18e).

2012 DFPE 3 Subvention (210.000 euros) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'une crèche familiale et d'une halte-garderie 139/141 rue Castagnary (15e).

2012 DFPE 4 Subvention (336.000 euros) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'une crèche, 32/34 rue de Châteaudun (9e).

2012 DFPE 5 Subvention (201.600 euros) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'un multi-accueil dans le lot C3 du secteur Paris nord-est Claude Bernard-Canal Saint-Denis-Quai de la Charente (19e) .

2012 DFPE 7 Avenant n°1 à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage conclue avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective 13/15, rue Bleue (9e).

2012 DFPE 8 Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des frais de fourniture d'eau froide à la crèche, 2, rue Larrey (5e).

2012 DFPE 31 Signature par Paris Habitat OPH, mandataire de la Ville, d'un marché de travaux avec l'entreprise LAINE DELAU concernant la réalisation d'une crèche, d'un logement de fonction et d'une résidence étudiante, 117, rue de Ménilmontant (20e), dans le cadre d'un groupement de commandes.

2012 DFPE 14 Subventions (425.275 euros) et conventions avec l'association ABC Puériculture (16e) pour sa structure multi-accueil (19e).

2012 DFPE 23 Subvention (386.449 euros) et convention avec l'association Libellule et Papillon (20e) pour l'aménagement de locaux en vue de l'extension de sa crèche collective par la création d'un établissement multi-accueil annexe de 20 places.

2012 DU 32 Acquisition de volumes à usage de crèche 129/133, rue de Belleville (19e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012 DAC 137 Avenant au règlement d'emploi des intervenants culturels des musées.

Mme Danièle POURTAUD et **M. Christophe GIRARD**, rapporteure.

2012 DGRI 5 Convention avec l'Association "Cité Unies France" sise 9 rue Christiani (18e) relative au "Programme concerté Liban".

2012 DGRI 8 Pacte d'amitié et de coopération avec la Ville de Ramallah.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2012 DPVI 3 Subventions (44.900 euros) à 13 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre, Paris Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Première enveloppe 2012.

2012 DPVI 4 Subventions à 8 associations (24.470 euros) menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Porte Clichy-Porte Saint-Ouen (17e). Première enveloppe 2012.

2012 DPVI 5 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Robert Desnos pour la réalisation de travaux d'aménagement de son local (10e).

2012 DPVI 6 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet Mission Populaire 11e pour des travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux de l'association dans le quartier de Fontaine au Roi (11e).

2012 DPVI 7 Subvention (1.500 euros) à l'association Génération Citoyenne du 19e pour l'achat de mobilier et l'équipement de son local.

2012 DPVI 8 Subventions (50.300 euros) à neuf associations menant des actions au titre de la politique de la Ville (13e). Première enveloppe 2012.

2012 DPVI 9 Subventions (25.500 euros) à neuf associations menant des actions sur le quartier politique de la ville Porte Saint-Denis et Saint-Martin (10e). Première enveloppe pour 2012.

2012 DPVI 11 Subventions (29.000 euros) à treize associations menant des actions sur le quartier politique de la ville Porte de Vanves (14e). Première enveloppe pour 2012.

2012 DPVI 12 Subventions (16.000 euros) à deux associations menant des actions sur les quartiers Politique de la ville Quartier Est 20e. Première enveloppe pour 2012.

2012 DPVI 13 Subventions (54.500 euros) à 8 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Porte Montmartre Clignancourt (18e).

2012 DPVI 14 Subventions (15.500 euros) à 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier Amiraux Simplon (18e).

2012 DPVI 15 Subvention (26.500 euros) à huit associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers (18e).

2012 DPVI 16 Subventions (44.500 euros) à seize associations menant des actions sur le quartier Politique de la ville Belleville Amandiers (20e). Première enveloppe pour 2012.

2012 DPVI 18 Subventions à 5 associations (19.500 euros) menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier de la Goutte d'Or (18e).

2012 DPVI 19 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association AOCSA, centre social La 20e Chaise pour le réaménagement de la cuisine du centre social du quartier des Amandiers (20e).

2012 DPVI 21 Subvention (12.495 euros) et convention avec l'association Ecobox pour l'aménagement de son jardin partagé situé 8-10, impasse de La Chapelle dans le quartier La Chapelle - Porte d'Aubervilliers (18e).

2012 DPVI 23 Subvention (1.880 euros) à EFIDIS pour le réaménagement de l'accueil du centre social 13 Pour Tous situé dans le quartier politique de la ville Masséna (13e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2012 DPVI 32 Approbation du lancement d'un appel à projets relatif à la mise en oeuvre d'un programme de Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers en Politique de la Ville (90.000 euros).

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2012 DPVI 1 - DFPE 20 - DJS 170 Subvention (34.500 euros) et convention avec l'association Plus Loins (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2012 DASES 6 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 2.000.000 euros à contracter par l'association Oeuvres de la Mie de Pain, destiné à financer l'acquisition et l'aménagement de locaux en vue d'y implanter un Espace Solidarité Insertion, 107-115, rue Regnault et 2-18, avenue d'Ivry (13e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012 DAC 63 Subvention (3.500 euros) à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos (10e).

2012 DAC 86 Subvention (2.000 euros) à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz (11e).

2012 DAC 105 Subvention (760 euros) à l'association Les Témoins de l'Histoire à la RATP (8e).

2012 DAC 107 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Moulin, 12 rue Cassini (14e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2012 DJS 8 Subventions (59.000 euros) à quatre associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2012 DJS 9 Subventions (16.000 euros) à deux associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2012 DJS 11 Subvention et convention (49.000 euros) avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) (12e).

2012 DJS 12 Subvention (4.200 euros) au Club des Joyeux Boulomanes des Buttes-Chaumont (19e).

2012 DJS 15 Subvention et convention (30.000 euros) avec la Ligue de l'Ile-de-France des Echecs (20e).

2012 DJS 16 Subvention et convention (50.000 euros) avec le Comité Départemental de Paris de Football (13e).

2012 DJS 17 Subvention et convention (25.000 euros) avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris.

2012 DJS 18 Subvention et convention (65.000 euros) avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (12e).

2012 DJS 21 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement.

2012 DJS 23 Subvention (8.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 3e arrondissement.

2012 DJS 30 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 10e arrondissement.

2012 DJS 31 Subvention (22.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 11e arrondissement.

2012 DJS 34 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 14e arrondissement.

2012 DJS 37 Subvention (19.100 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 17e arrondissement.

2012 DJS 39 Subvention (21.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 19e arrondissement.

2012 DJS 40 Subvention (25.400 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 20e arrondissement.

2012 DJS 44 Subventions (23.000 euros) à trois organismes locaux des Fédérations Nationales Sportives.

2012 DJS 53 Subvention (16.000 euros) à l'association Sporting Club du 9e.

2012 DJS 57 Subvention (12.000 euros) à l'association La Camillienne Sports du 12e.

2012 DJS 68 Subvention (10.800 euros) à deux associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2012 DJS 87 Subvention et convention (13.000 euros) avec le Comité Départemental de Handball (15e).

2012 DJS 100 Subvention et convention (9.500 euros) avec Rollers et Coquillages (1er).

2012 DJS 223 Convention avec la RIVP pour un logement de fonction et deux parkings situés au 15 rue Tchaïkovski (18e).

2012 DJS 224 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2012 DJS 256 Lancement de marchés article 30 relatifs à l'organisation, l'animation et l'encadrement des centres sport découverte de proximité durant l'année 2012-2013.

2012 DJS 273 Lancement d'un marché selon la procédure de l'appel d'offres pour assurer la gestion technique globale du Stade Charléty (13e).

2012 DJS 280 Avenant à la convention de gestion avec le ministère de l'Education nationale relative aux équipements sportifs du site Descartes, 1, rue Descartes (5e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2012 DDEEES 7 - DVD 37 Communication du second rapport d'activité de la Commission de règlement amiable tramway T3.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012 DAJ 2 Communication de la liste des marchés attribués du 3 novembre 2011 au 31 décembre 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

Mmes Camille MONTACIÉ, Laurence DREYFUSS, MM. David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Mao PÉNINO, Yves POZZO di BORGO, Daniel VAILLANT et Gérard REY.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, Valérie MONTANDON, Martine NAMY-CAULIER, Valérie SACHS, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Louis MISSIKA, Christian SAUTTER et Didier GUILLOT.

Excusée : Mme Seybah DAGOMA.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Jérôme COUMET, Mme Laurence DOUVIN, MM. Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusée : Mme Annick LEPETIT.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, Annick OLIVIER et M. Gérard REY.

Excusé : M. Denis BAUPIN.

5e Commission

Mme Myriam EL KHOMRI, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Mao PÉNINO et Mme Gisèle STIEVENARD.

Excusés : M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Danielle SIMONNET et Sylvie WIEVIORKA.

6e Commission

Mmes Karen TAIEB, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Romain LEVY, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Firmine RICHARD et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mme Marie-Annick BARTHE, M. Hervé BENESSIONO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JULLIARD, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Emmanuelle BECKER et M. Richard STEIN.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Anne HIDALGO, Geneviève BERTRAND, Roxane DECORTE, Laurence DREYFUSS, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT et Alain LHOSTIS.

Excusés : Mme Sandrine CHARNOZ et M. Jérôme DUBUS.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Pierre AIDENBAUM, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Denis BAUPIN, Hervé BENESSIONO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mme Emmanuelle BECKER, M. Bernard DEBRÉ.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2012-1 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'extension du dispositif de la carte de stationnement résidentiel.

Libellé de la question :

"L'attention des élus est régulièrement appelée par des usagers bénéficiant de voitures de fonction dans le cadre de leur activité professionnelle ou utilisant, bien que parisiens, une voiture immatriculée dans d'autres départements sur leur souhait de bénéficier de la carte de stationnement résidentiel. Aujourd'hui cette possibilité ne leur est pas offerte car la carte de stationnement résidentiel est réservée aux seuls véhicules immatriculés à Paris. En conséquence, une part importante des automobilistes parisiens ne peut stationner plus de deux heures et profiter des places réservées au stationnement résidentiel.

Mme Brigitte KUSTER souhaite connaître la position de M. le Maire de Paris et savoir dans quelle mesure le dispositif de la carte résidentielle peut être étendu."

Réponse non parvenue.

QE 2012-2 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au nombre total de jardinières pleine terre et de jardinières mobiles à Paris, par arrondissement et les critères de répartition.

Libellé de la question :

"Les jardinières participent pleinement à l'amélioration de l'espace public et du cadre de vie des Parisiens. Or, il semblerait qu'un nombre pré-défini par arrondissement, soit arrêté, ne permettant pas aux services de la DEVE de répondre à la demande des maires d'arrondissement et des riverains.

Mme Brigitte KUSTER interroge M. le Maire de Paris pour connaître le nombre total de jardinières pleine terre et de jardinières mobiles à Paris, par arrondissement et les critères de répartition."

Réponse non parvenue.

QE 2012-3 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'installation de capteurs sur voirie.

Libellé de la question :

"Au fil des années, il est devenu de plus en plus difficile de stationner à Paris en raison de votre politique restrictive de l'utilisation de l'espace public et des déplacements.

Le stationnement en surface qui a très largement diminué est devenu un produit rare et recherché. Aujourd'hui, de nouvelles technologies permettent aux conducteurs de connaître en temps réel les places disponibles dans un secteur donné. Cela ne pourrait que limiter la pollution occasionnée par les véhicules qui tournent à la recherche d'une place.

D'ailleurs, certaines collectivités, comme la ville de Nice, commencent à équiper leur voirie de ce nouveau système de capteur dit "stationnement intelligent". Ainsi, l'offre et la capacité réelles apparaissent de façon très visible et les automobilistes sont dirigés vers les places disponibles.

Aussi, Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris si des études sont menées en ce sens pour le stationnement des voitures, considérant que des applications allant dans le même sens, existent déjà pour Vélib' et Autolib'."

Réponse non parvenue.

QE 2012-4 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au parc de stationnement sis avenue des Ternes.

Libellé de la question :

"Nous voudrions savoir où en est le projet d'extension du parc de stationnement Ternes-Niel situé avenue des Ternes dans le 17^e arrondissement.

En effet, après la procédure d'abandon par la société concessionnaire et la reprise pour une durée de trois ans de la concession, un nouvel appel d'offres devrait être lancé comprenant le projet d'extension sous l'avenue Niel.

Les besoins de stationnement étant de moins en moins satisfaits de façon globale dans Paris et en particulier dans cette partie du 17^e arrondissement, cette extension devrait être réalisée au profit des résidents.

Aussi, Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris quand cet appel d'offres sera lancé, le projet mis à exécution et dans quel délai cet équipement complémentaire, très attendu, sera livré."

Réponse non parvenue.

QE 2012-5 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux délais d'attente pour la délivrance des cartes de priorité pour invalides civiles.

Libellé de la question :

"Mme Claude-Annick TISSOT attire l'attention de M. le Maire de Paris sur les délais d'attente pour la délivrance des cartes de priorité pour invalides civiles effectuée par la Maison Département des Personnes Handicapées. Ces délais atteignent aujourd'hui 6 mois alors qu'il était d'un mois précédemment lorsque la Préfecture de police était en charge de ce service jusqu'à début 2011. Elle demande que des mesures soient prises très rapidement pour améliorer le service rendu aux personnes handicapées à Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2012-6 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative à la présence de très jeunes enfants sur le siège arrière de motos sans protection particulière.

Libellé de la question :

"Mme Claude-Annick TISSOT attire l'attention de M. le Préfet de police sur la présence de très jeunes enfants sur le siège arrière de motos sans protection particulière, notamment le matin à l'heure d'ouverture des écoles. Elle souhaiterait qu'une information de la Préfecture de police sur la réglementation en vigueur soit affichée dans les halls des écoles maternelles et primaires sur cette pratique."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe E.E.L.V.A.

QE 2012-7 Question de MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire, le chantier de réaménagement des Halles et le protocole financier entre la Ville et Unibail-Axa nécessitent le déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles.

Or, à notre connaissance, suite à l'adoption en novembre 2011 de la délibération 2011 SG 113 1°, seules ont été déclassées, à ce jour, les emprises de voirie, de jardin et des équipements publics municipaux et assimilés. Il s'agit donc des voies de surface situées à l'emplacement de la future Canopée. Mais cela ne concerne pas les allées intérieures des niveaux -1, -2 et -3 de l'Ancien Forum, qui ne sont pas évoquées par cette délibération.

Aussi, nos questions sont les suivantes :

- Les circulations horizontales de l'ancien Forum évoquées par le protocole financier entre la Ville et Unibail-Axa ont-elles déjà été cédées ? Sinon, à quelle date se fera cette cession, qui doit se produire avant la fin de l'année 2012 ?

- Pour quelle raison le déclassement en question n'a pas été évoqué dans les rapports d'enquêtes publiques rendus en janvier 2010 et en juin 2011 ?

- A quelle date aura lieu l'enquête publique indispensable avant tout déclassement d'une voie publique ?

- Le protocole financier n'indique pas le montant des "frais de gestion" que la Ville devrait verser chaque année à Unibail en échange de l'utilisation de ces voies (aujourd'hui publiques) qui vont être privatisées. Pouvez-vous aujourd'hui nous indiquer quel sera ce coût pour la Ville ? Quel est l'avantage pour la Ville de la privatisation de ces voies publiques, qui va se traduire par l'acquittement annuel d'un "droit de passage" ?

- Enfin, le calendrier du protocole financier prévoit que le centre d'animation des Halles devrait faire l'objet d'un déclassement en mai 2012 et d'une vente en juin 2012. Ce calendrier est-il confirmé ? Quels sont les locaux destinés à accueillir le centre d'animation ? Comment la Ville peut-elle envisager de vendre le local actuel du centre d'animation des Halles alors que ce local n'est pas déclassé puisque ses activités se poursuivent et qu'aucun déménagement n'est prévu pour l'année qui vient ?"

Réponse non parvenue.

III - Question d'un Elu Non Inscrit.

QE 2012-8 Question de M. Georges SARRE à M. le Maire de Paris concernant la Direction des Achats.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire, des années d'aveuglement idéologique ont conduit d'aucuns à rêver d'une "France sans Usine", au point qu'ils ont été exaucés au-delà de leurs espérances, au prix d'un chômage de masse. Des années d'un libre échange aveugle conduisant au dumping des multinationales dans les pays à bas coûts de production ont eu un effet dévastateur sur l'emploi français. Depuis des années, la France et l'Eurozone s'infligent un désavantage compétitif socialement dramatique avec le choix d'une monnaie excessivement forte.

Mais aujourd'hui, à la faveur de la crise, une majorité d'observateurs et d'acteurs politiques semble enfin ouvrir les yeux et comprendre que, pour employer les Français il faut produire en France, et que pour produire en France, il faut acheter des produits français !

Depuis longtemps, j'attire l'attention de l'Exécutif municipal sur l'enjeu majeur que constitue à cet égard le levier de la commande publique de la Ville de Paris. En octobre 2008, le Conseil de Paris adoptait à mon initiative un vœu en faveur de l'achat par la Ville de Paris de véhicules produits en France.

Vous êtes, plus que d'autres, pleinement conscient de cet enjeu, Monsieur le Maire. Vous l'avez pris en compte, comme en témoignent notamment les solutions industrielles retenues pour le projet Autolib'. C'est aussi pour amener la Ville à piloter avec volontarisme une véritable politique d'achats que vous avez, avec grande pertinence, créé la Direction des Achats qui, depuis octobre 2009, regroupe les fonctions achats-marchés de la Mairie de Paris pour tous les achats de fournitures, services et travaux supérieurs à 90 kilos-euros. Cette direction s'assigne clairement, dans le respect des obligations du Code des Marchés publics, l'objectif de "placer la dimension économique au cœur de l'acte d'achat" de la Ville de Paris. Je m'en réjouis.

J'aimerais connaître la marge de manœuvre que le Code des Marchés publics laisse à ce bel outil de politique publique qu'est la Direction des Achats pour donner la priorité à des achats socialement et écologiquement responsables, de qualité, et donc, en large partie, "made in France".

Comme le vœu adopté en octobre 2008 y invitait plus particulièrement, j'aimerais que vous m'indiquiez, trois ans et demi plus tard, ce que la Ville de Paris a pu développer comme achat de véhicules fabriqués en France, correspondant tant à ses besoins qu'à la nécessité de soutenir notre industrie automobile.

Comme ce vœu y invitait aussi, j'aimerais que vous m'indiquiez quelles mesures ont été prises pour faire connaître aux Parisiens les obstacles que la réglementation nationale et européenne oppose à l'achat de produits français par la Ville de Paris, afin que les Parisiens mesurent clairement les conséquences de cette politique de "concurrence libre et non faussée" qui se joue durement sur le front du chômage.

Je vous remercie par avance de votre réponse."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission Séance	N° définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	1		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Que la Ville ne recoure plus aux services des agences de notation	GAUDILLERE	Rejeté	06-févr
3e	1ère	2	1	EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Adaptation des marchés publics de manière à faciliter les différentes structures d'insertion	MONTAGIE	Adopté	06-févr
1ère	1ère	3		PCF-PG	BROSSAT, VIEU-CHARIER, BIDARD, SIMONNET, CORBIERE...	CM	Vnr	-	Modalités d'attribution des marchés de l'action sociale aux associations	MONTAGIE	Rejeté	06-févr
Séance	1ère	3bis	2	Exécutif		CM	Vnr	-	Modalités d'attribution des marchés de l'action sociale aux associations	MONTAGIE	Adopté	06-févr
1ère	1ère	4		EELVA	BAUPIN, DUTREY	CM	Vnr	-	Installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile, 64 rue de la Santé (14e)	PENINOU	Retiré	06-févr
Séance	1ère	4bis	3	Exécutif		CM	Vnr	-	Installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile, 64 rue de la Santé (14e)	PENINOU	Adopté	06-févr
2e	2e	5		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Feu d'artifice le 31 décembre 2012	BROS	Rejeté	06-févr
Séance	2e	5A		Exécutif		CM	A	D0EEFS 17		COHEN-SOLAL	Adopté	06-févr
2e	2e	6	4	EELVA	GAREL, FOURNIER	CM	Vnr	-	Contre la marchandisation de l'espace public à Montmartre	COHEN-SOLAL	Adopté	06-févr
1ère	2e	7		UMPPA	LAMOUR, TREWEGE, BURKLI	CM	Vnr	-	Droit à l'ouverture domiciliaire pour les commerçants	COHEN-SOLAL	Rejeté	06-févr
2e	2e	8		CI UMPPA	TACHENE, DUBUS, SACHS, POZZO DI BORGIO, BURKLI	CM	Vnr	-	Expérimentation de l'ouverture domiciliaire des commerces dans le secteur Haussmann	COHEN-SOLAL	Rejeté	06-févr
2e	2e	9		CI UMPPA	TACHENE, DUBUS, SACHS, POZZO DI BORGIO, BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Expérimentation de l'ouverture domiciliaire des commerces des Abbesses	COHEN-SOLAL	Rejeté	06-févr
3e	2e	10		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Entretien de la partie basse des Champs Elysées	COHEN-SOLAL	Rejeté	06-févr
8e	2e/8e	11		EELVA	NAJDOVSKI	CM	A	DU 84	Adaptation du programme aux besoins du tourisme familial à Paris	SAUTTER	Retiré	06-févr
Séance	2e/8e	11bis		Exécutif		CM	A	DU 84		SAUTTER	Adopté	06-févr
3e	3e	12		CI	CLIGNACHE GALLOIS POZZO DI BORGIO	CM	A	DVD 18	Aménagements des voies sur berges	LEPETIT	Rejeté	07-févr
3e	3e	13	5	PS-RGA	BLUMENTHAL, CHARNOZ	CM	V	DVD 18	Création d'un aménagement cyclable reliant la Porte de Charenton au quartier vert de la Brèche aux loups dans le cadre du T3	LEPETIT	Adopté	07-févr
3e	3e	14		EELVA	NAJDOVSKI	CM	V	DVD 18	Liaisons cyclables à aménager dans le bois de Vincennes	LEPETIT	Rejeté	07-févr
3e	3e	15		UMPPA	LAMOUR DOUVIN	CM	V	DVD 18	Aménagements de la voie sur berges rive gauche	LEPETIT	Rejeté	07-févr
3e	3e	16		UMPPA	GOUJON LAMOUR HACE DE LEPINAY	CM	V	DVD 18	Intégrations des itinéraires du plan "Harmonie" au plan Vélo	LEPETIT	Rejeté	07-févr
3e	3e	17		UMPPA	DOUVIN GOUJON LAMOUR	CM	V	DVD 18	Informations et sensibilisation lors de l'expérimentation du tourne à droite	LEPETIT	Rejeté	07-févr
3e	3e	18		UMPPA	KUSTER DUBUS DOUVIN	CM	V	DVD 18	Evaluation des contre sens cyclables	LEPETIT	Rejeté	07-févr
3e	3e	19	6	PS-RGA	GOLDRAB ALAYBAC BROS	CM	Vnr	-	Gestion de la RATP et de sa réglementation des publicités événementielles dans le métro	LEPETIT	Adopté	07-févr
3e	3e	20		PCF-PG	BROSSAT MANSAT SIMONNET	CM	Vnr	-	Inscription de la création d'un nouvel accès au métro Château Rouge et Porte des Lilas dans le nouveau contrat STIF-RATP	LEPETIT	Retiré	07-févr
Séance	3e	20bis	7	Exécutif		CM	Vnr	-	Création et modernisation d'accès au réseau métro	LEPETIT	Adopté	07-févr
3e	3e	21		UMPPA	LAMOUR DOUVIN	CM	Vnr	-	Etudes relative au réseau parisien de bus	LEPETIT	Rejeté	07-févr

Deposé en	Commission Séance	N° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
5e Séance	3e	22	8	UMPPA	KUSTER, BENNESSIANO, COUDERT	CM	Vnr	-	Stationnement sauvage dans les couloirs de bus avenues de Clichy et de Saint Ouen	LEPETIT	Adopté	07-févr
3e	3e	22bis	9	Exécutif		CM	Vnr			LEPETIT	Adopté	07-févr
3e	3e	23		UMPPA	GOLLON LAMOUR CLERMONT TONNERRE	CM	Vnr	-	Mise en place d'un disque vert écologique du stationnement dans le cadre d'une zone d'action prioritaire pour l'air	LEPETIT	Rejeté	07-févr
3e	3e	24		UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Montant des recettes des parcs de stationnement et utilisation de ces recettes	LEPETIT	Rejeté	07-févr
3e	3e	25		UMPPA	BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Expérimentation de 6 mois de la suppression du double sens de la rue de Clignancourt	LEPETIT	Rejeté	07-févr
4e	4e	26		PS-RGA	CHERKI	CM	Vnr	-	Création d'une ZAPA dans le 14e	BAUPIN	Retiré (non présenté)	07-févr
4e Séance	4e	26bis		Exécutif		CM	Vnr			BAUPIN	Retiré (non présenté)	07-févr
4e	4e	27		UMPPA	KUSTER, COUDERT	CM	Vnr	-	Création d'un lieu culturel alternatif dans la Halle 3 sur les terrains Clichy-Batignolles	GIBOUDEAUX	Rejeté	07-févr
4e	4e	28	10	CI UMPPA	SAINT-ETIENNE, TIBERI, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Signalisation du square Restif de la Bretonne	GIBOUDEAUX	Adopté	07-févr
4e	5e	29		UMPPA	ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Mise à disposition d'un local pour l'association de soutien scolaire et de lutte contre l'analphabétisation "Nour"	BOUAKKAZ	Retiré	07-févr
5e	5e	30	11	PS-RGA	LEPETIT	CM	Vnr	-	Multiplication des incriminations de deux roues motorisés	EL KHOMRI	Adopté	07-févr
4e	5e	31	12	PS-RGA	GIRARD, LE GUEN	CM	Vnr	-	Recours excessif à des escortes, gyrophares et autres dispositifs sonores des véhicules banalisés dans l'espace public parisien	EL KHOMRI	Adopté	07-févr
5e	5e	32	13	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Restriction des escortes et cortèges officiels dans les rues de Paris	EL KHOMRI	Adopté	07-févr
5e	5e	33		CI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Installation des caméras de vidéo-protection	EL KHOMRI	Retiré	07-févr
5e	5e	34		UMPPA	TISSOT	CM	A	DPVI 10	Augmentation de la subvention à l'association Quartier libre	STIEVENARD	Rejeté	07-févr
4e	6e	35		UMPPA	BURILLI, LEGARET	CM	Vnr	-	Subvention à l'association "Florence Innocente"	BENGUIGUI	Rejeté	07-févr
6e	6e	36	14	EELVA	FOURNIER, DUBARRY, BOUTAULT	CM	Vnr	-	Accès à l'insurrection volontaire de grossesse	LALEM	Adopté	07-févr
7e	7e	37		PS-RGA	JULLIARD	CM	A	DJS 271-DF 7	Modification des tarifs au paragraphe 2.1.3.1 de l'annexe 1.	JULLIARD	Adopté	07-févr
7e	7e	38		PS-RGA	BERTINOTTI	CM	V	DJS 271-DF 7	Examen du cas des familles dont les revenus sont situés dans la tranche basse du quotient familial n° 8	JULLIARD	Retiré	07-févr
7e	7e	39	15	PS-RGA	CALANDRA, DASPET	CM	V	DJS 271-DF 7	Recul de la limite d'âge du tarif spécifique pour les jeunes dans les centres d'animation à 30 ans	JULLIARD	Adopté	07-févr
7e	7e	40		EELVA	FOURNIER	CM	V	DJS 271-DF 7	Nouvelle grille de quotients familiaux dans les centres d'animation de la ville	JULLIARD	Retiré	07-févr
7e Séance	7e	40bis	16	Exécutif		CM	V	DJS 271-DF 7	nouvelle grille de quotients familiaux pour les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation	JULLIARD	Adopté	07-févr
1ère	7e	41		UMPPA	LAMOUR, MENGUY	CM	V	DJS 271-DF 7	Suppression des réductions tarifaires pour les tarifs des centres d'animation	JULLIARD	Rejeté	07-févr
7e	7e	42		UMPPA	BERTHOUT, LEGARET	CM	V	DJS 271-DF 7	Rétablissement des réductions propres aux centres d'animation et création d'un guichet unique.	JULLIARD	Rejeté	07-févr

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation. Adjoint	VOTE	Date de vote
7e	7e	43		UMPPA	GOASGUEN	CM	A	DJS 36	Augmentation de la subvention à l'ONS du lot de 20.000 à 25.000 euros	VUILLERMOZ	Rejeté	07-févr
7e	7e	44		UMPPA	GOLLON, LAMOUR, MENGUY, POIRAULT, GAUPIN	CM	V	DJS 225	Devenir de la piscine Emile Anthoine	VUILLERMOZ	Retiré (non présenté)	07-févr
7e	7e	45		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	CM	Vnr	.	Résoudre les problèmes de fonctionnement de la piscine Matchis (19e)	VUILLERMOZ	Rejeté	07-févr
7e	7e	46	17	PS-RGA	COUMET, BARTHE	CM	Vnr	.	Mise en place d'une charte de développement durable Halle Carpentier, lors des grands événements sportifs.	VUILLERMOZ	Adopté	07-févr
Séance	7e	46bis	18	Exécutif		CM	Vnr		mise en place d'une charte développement durable pour l'organisation d'événements sportifs nationaux ou internationaux	VUILLERMOZ	Adopté	07-févr
7e	7e	47		UMPPA	LAMOUR	CM	Vnr	.	Limitation à 10 % de la participation financière de la Ville aux projets d'équipements dédiés au sport professionnel	VUILLERMOZ	Rejeté	07-févr
Séance	8e	47A		Exécutif		CM	A	DJ 24	Qualité esthétique des projets architecturaux de la Ville	HIDALGO	Adopté	07-févr
8e	8e	48		UMPPA	KUSTER, COUDERT	CM	Vnr	.	Attribution du nom d'Hubertine Augert à une rue ou une place du 11e	HIDALGO	Rejeté	07-févr
8e	8e	49	19	PS-RGA	BLOCHE	CM	Vnr	.	Attribution d'un lieu de Paris à la mémoire de Césarria Evora	HIDALGO	Adopté	07-févr
9e	8e	50	20	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	.	Attribution d'un lieu de Paris à la mémoire de Théodore Angelopoulos	HIDALGO	Adopté	07-févr
9e	8e	51	21	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	.	Attribution d'un lieu de Paris à la mémoire de Irène NEUROVSKY	HIDALGO	Adopté	07-févr
9e	8e	52	22	UMPPA	MACE DE LEPINAY, DUMAS, COUDERT	CM	Vnr	.	Attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé GUIBERT	HIDALGO	Adopté	07-févr
7e	8e	53	23	UMPPA	BURKLI	CM	Vnr	.	Dénomination d'une voie "Daniel Iffia OSIRIS"	HIDALGO	Adopté	07-févr
9e	8e	54	24	UMPPA	COUDERT	CM	Vnr	.	Attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé GUIBERT	HIDALGO	Adopté	07-févr
3e	8e/3e	55		Exécutif		CM	A	SG-48	Modification de la convention de financement	HIDALGO	Adopté	07-févr
7e	8e/4e	56		PS-RGA	FERAUD	CM	A	DU 22	Création d'une liaison piétonnière entre la rue de l'Aqueduc et la rue Philippe de Girard le long des voies de la gare de test	HIDALGO	Adopté	07-févr
Séance	8e/4e	56bis		Exécutif		CM	A	DU 22		HIDALGO	Adopté	07-févr
Séance	8e/4e	56ter		Exécutif		CM	A	DU 22		HIDALGO	Adopté	07-févr
8e	8e/4e	57	25	PS-RGA	BLOCHE, VAUGLIN	CM	V	DU 22	Stationnement pour 2 roues motorisées dans les constructions neuves à usage d'habitation	HIDALGO	Adopté	07-févr
8e	8e/4e	58		PCF-PG - EELVA	BROSSAT, SIMONNET, MANSAT, BIDARD, GIROUDEAUX, BAUPIN, LOPEZ, CHARZAT	CM	V	DU 22	Engagement d'ici la fin de l'année d'une modification du PLU relative à la création de nouvelles réserves pour équipements publics	HIDALGO	Retiré	07-févr
Séance	8e/4e	58bis	26	Exécutif		CM	V	DU 22	Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la Halle Pajol	HIDALGO	Adopté	07-févr
8e	8e/4e	59		UMPPA	LAMOUR, DECORTE	CM	V	DPA 34		BAUPIN	Rejeté	07-févr
8e	8e	60		PS-RGA	FERAUD	CM	Vnr	.	Situation des locataires du groupe d'immeubles GECINA situé 41, rue de la Grande aux Belles et 166-172, quai de Jemmapes (10e)	MANO	Retiré	07-févr
8e	8e	61		PS-RGA	MADEC, DAGNAUD	CM	Vnr	.	Situation de l'immeuble 25-31, rue Pradier (63, rue Fessart (19e)	MANO	Retiré	07-févr

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	Ch. de CG	A. V. Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	62		EELVA	DUTREY	CM	Vnr		Vente à la découpe de l'immeuble 25-31, rue Pradier/63, rue Fessart (19e) par la société GECINA	MANO	Retiré	07-févr
1ère	8e	63		EELVA	DUTREY	CM	Vnr		Intinction de la pratique de la vente à la découpe et aux outils de lutte contre la spéculation	MANO	Retiré	07-févr
8e	8e	64		PCF-FG	BROSSAT, LHOSTIS, VIEU-CHARIER, CORBIERE, BECKER, VOILLERON, MANSAT, SIMONNET	CM	Vnr		Vente d'immeubles par la société GECINA	MANO	Retiré	07-févr
Séance	8e	64bis	27	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté	07-févr
8e	8e	65		UMP	MONTANDON	CM	Vnr		Requalification du square Contenot	MANO	Rejeté	07-févr
1ère	8e	66		UMP	LAMOUR	CM	Vnr		Bilan de la loi sur les locations meublées	MANO	Rejeté	07-févr
8e	8e	67		CI	DUBUS, POZZO DI BORGIO, TACHENE	CM	Vnr		Locations touristiques de courte durée	MANO	Rejeté	07-févr
Séance	8e	67bis	28	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté (amendé oralement)	07-févr
8e	8e	68		CI	POZZO DI BORGIO, DUBUS, SACHS, BERTRAND	CM	Vnr		Critères de sélection des 30 projets retenus et demande d'un nouveau débat en Conseil de Paris compte tenu du calendrier initialement prévu	MANSAT	Retiré	07-févr
9e	9e	69	29	EELVA	FOURNIER	CM	Vnr		Extension des collections de la réserve centrale des bibliothèques aux ouvrages jeunesse	GIRARD	Adopté (amendé oralement)	07-févr
9e	9e	70	30	UMP	GOUJON, LAMOUR, MACE DE LEPINAY	CM	Vnr		Demande de déplacement de l'œuvre de Mme Sophie CALLE et de M. Franck GEHRY sur un emplacement plus approprié	GIRARD	Adopté	07-févr
9e	9e	71	31	Exécutif		CM	Vnr		Pose sur la façade de la Mairie du 11e du portrait de M. Ales BIALIATSKI	SCHAPIRA	Adopté	07-févr
9e	9e	72	32	EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr		Soutien au peuple syrien	SCHAPIRA	Adopté (amendé)	07-févr
9e	9e	73	33	PCF-FG - EELVA	BROSSAT, VIEU-CHARIER, ARROUZE, MANSAT, GAREL, FOURNIER	CM	Vnr		Demande de libération de Mumta ABU-JAMAL	SCHAPIRA	Adopté	07-févr

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.

Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	CA A Vnr	n° délib	Objet	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE	
							CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
1ère	1		PCF-PG	CA	Vnr	DA3	Que la Ville ne recoure plus aux services des agents de notation											
1ère	2	1	EELVA	CA	Vnr		Adaptation des marchés publics de manière à faciliter les différentes structures d'insertion											
1ère	3		PCF-PG	CA	Vnr		Modalités d'attribution des marchés de location sociale aux associations											
1ère	3bis	2	Exécutif	CA	Vnr		Modalités d'attribution des marchés de location sociale aux associations											X
1ère	4bis	3	Exécutif	CA	Vnr		Installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile, 64 rue de la Santé (14e)											X
2e	5		UMPPA	CA	Vnr	DOEES 17	Peu d'antenne le 31 décembre 2012											X
2e	5A		Exécutif	CA	A	DOEES 17												X
2e	6	4	EELVA	CA	Vnr		Contre la marchandisation de l'espace public à Montmartre											
2e	7		UMPPA	CA	Vnr		Droit à l'ouverture domiciliaire pour les commerçants											
2e	8		CI	CA	Vnr		Expérimentation de couverture dominicale des commerces dans le secteur haut-marmain											
2e	9		CI	CA	Vnr		Expérimentation de couverture dominicale des commerces des Abbesses											
2e	10		UMPPA	CA	Vnr		Stratègie de la partie basse des Champs-Élysées											
2e			CA	CA	Vnr	DRI-13												X
2e			CA	CA	Vnr	DRI-15												X
2e			CA	CA	Vnr	DOEES 13												X
2e			CA	CA	Vnr	DOEES 32												X
2e			CA	CA	Vnr	DF 6												X
2e			CA	CA	Vnr	DU 84												X
2e/3e	11bis		Exécutif	CA	A	DI 84												X
3e	12		CI	CA	A	DI 84	Aménagements des voies sur berges											X
3e	13	5	PS-RGA	CA	V	DVD 18	Création d'un aménagement cyclable reliant la porte de Charenton au quartier vert de la brèche aux bœufs dans le cadre du 13											
3e	14		EELVA	CA	V	DVD 18	Unités cyclables à aménager dans le bois de Vincennes											
3e	15		UMPPA	CA	V	DVD 18	Aménagements de la voie sur berges rive gauche											
3e	16		UMPPA	CA	V	DVD 18	Intégration des itinéraires du plan "harmonie" au plan Velo											
3e	17		UMPPA	CA	V	DVD 18	Informations et sensibilisation lors de l'expérimentation du Source à crête											
3e	18		UMPPA	CA	V	DVD 18	Evaluation des contre sens cyclables											
3e			CA	CA	Vnr	DVD 34												X
3e			CA	CA	Vnr	DVD 38												X
3e	19	6	PS-RGA	CA	Vnr		Gestion de la RATP et de sa règle métrobus des publicités événementielles dans le métro											
3e	20bis	7	Exécutif	CA	Vnr		Création et modernisation d'accès au réseau métro											
3e	21		UMPPA	CA	Vnr		Etudes relatives au réseau parterre de bus											
3e	22	8	UMPPA	CA	Vnr		Stationnement sauvage dans les couloirs de bus avenue de Clichy et de Saint-Ouen											
3e	22bis	9	Exécutif	CA	Vnr													
3e	23		UMPPA	CA	Vnr		Mise en place d'un réseau vert écologique du stationnement dans le cadre d'une zone d'action prioritaire pour l'air											
3e	24		UMPPA	CA	Vnr		Montant des recettes des parcs de stationnement et utilisation de ces recettes											
3e	25		UMPPA	CA	Vnr		Expérimentation de 6 mois de la suppression du double sens de la rue de Clignancourt											
3e			CA	CA	Vnr	DPE 16												X
3e			CA	CA	Vnr	DPE 23												X
3e			CA	CA	Vnr	DEVE 17												X

Commission Séance	n° définitif	N° Adopté	Groupe dépositaire	CM ou CC	A V Vtr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE	
									CONTRE	ABST										
4e	27		UMPPA	CM	Vtr		Création d'un lieu culturel alternatif dans la Halle 3 sur les terrains Clichy-Batignolles	Rejeté												
4e	28	10	UMPPA	CM	Vtr		Signalisation de separe Restif de la Bretonne	Adopté												X
4e	30	11	PS-RGA	CM	Vtr		SCCP 1 multiplication des incendies de deux rouss motorisés	Adopté												X
5e	31	12	PS-RGA	CM	Vtr		Recours excessif à des escortes, gyrophares et autres dispositifs sonores des véhicules banalisés dans l'espace public parisien	Adopté												X
5e	32	13	PCF-PG	CM	Vtr		Benifiction des escortes et cortèges officiels dans les rues de Paris	Adopté												X
5e	34		UMPPA	CM	A		Augmentation de la subvention à l'association Quartier libre	Rejeté												
5e	35		UMPPA	CM	Vtr		DWD 110	Adopté												
5e	36	14	EELVA	CM	Vtr		Subvention à l'association "Firemos Incense"	Rejeté												X
6e				CM			Accès à l'interdiction volontaire de grossesse	Adopté												X
6e				CM			CAS 1	Adopté												X
6e				CM			DIS 271-DF 7	Adopté												
7e	37		PS-RGA	CM	A		Modification des tarifs au paragraphe 2.1.3.1 de l'annexe 1.	Adopté												
7e	39	15	PS-RGA	CM	V		Recul de la limite d'âge du tarif spécifique pour les jeunes dans les centres d'animation à 20 ans	Adopté												
7e	40bis	16	Exécutif	CM	V		nouvelle grille de quotients familiaux pour les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation	Adopté												
7e	41		UMPPA	CM	V		Suppression des réductions tarifaires pour les tarifs des centres d'animation	Rejeté												
7e	42		UMPPA	CM	V		Rétablissement des réductions propres aux centres d'animation et création d'un ticket critique.	Rejeté												
7e	43		UMPPA	CM	A		Augmentation de la subvention à l'ONS du 16e de 20.000 à 25.000 euros	Adopté												
7e	44			CM			DIS 223	Rejeté												
7e	45		UMPPA	CM	Vtr		Réduire les problèmes de fonctionnement de la piscine laithis (19e)	Rejeté												
7e	46	17	PS-RGA	CM	Vtr		Mise en place d'une charte de développement durable Helle Carpentier lors des grands événements sportifs.	Adopté												
7e	46bis	18	Exécutif	CM	Vtr		Mise en place d'une charte de développement durable pour l'organisation d'événements sportifs nationaux ou internationaux	Adopté												
7e	47		UMPPA	CM	Vtr		Limitation à 10% de la participation financière de la Ville aux projets d'équipements dédiés aux sports professionnels	Rejeté												
8e	47A		Exécutif	CM	A		DU 2	Adopté												
8e	48		UMPPA	CM	Vtr		DU 24	Adopté												
8e	49	19	PS-RGA	CM	Vtr		DU 24	Rejeté												
8e	50		PCF-PG	CM	Vtr		Qualité esthétique des projets architecturaux de la Ville	Adopté												
8e	51	21	PCF-PG	CM	Vtr		Attribution du nom d'Hubertine Audebert à une rue au une place du 11e	Adopté												
8e	52	22	UMPPA	CM	Vtr		Attribution d'un lieu de Paris à la mémoire de Césaré Évra Angelopoulos	Adopté												
8e	53	23	UMPPA	CM	Vtr		Attribution d'une voie de Paris en hommage à Irène NEUROVSKY	Adopté												
8e	54	24	UMPPA	CM	Vtr		Dénomination d'une voie "Daniel Iffre OSTRIS"	Adopté												
8e/2e	55	48	Exécutif	CM	A		Attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé GUILBERT	Adopté												
8e/2e		48		CM			Modification de la convention de financement	Adopté												

Commission Séance	n° Définitif	N° Adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG Vtr	A ou Vtr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			CI			UMPPA			UNANIMITE		
									CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST				
8/12e			CM	CM	Vtr	DPA 33		Adopté																X		
8/14e	56		PS-RGA	CM	A	DU 22	Création d'une liaison piétonnière entre la rue de l'Inquetac et la rue Philippe de Grand le long des voies de la gare d'Alfort	Adopté																	X	
8/14e	56bis		Exécutif	CM	A	DU 22		Adopté																		
8/14e	56ter		Exécutif	CM	A	DU 22		Adopté																		
8/14e			CM	CM		DU 22		Adopté																		
8/14e	57	25	PS-RGA	CM	V	DU 22	Stationnement pour 2 roues motorisées dans les constructions neuves à usage d'habitation	Adopté																		
8/14e	58bis	26	Exécutif	CM	V	DU 22		Adopté																		
8/14e	59		UMPPA	CM	V	DPA 34	Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la Halle Pajol	Rejeté																		
8e			CM	CM		DPA 34		Adopté																		
8e			CM	CM		DLH 30		Adopté																		
8e	64bis	27	Exécutif	CM	Vtr			Adopté																		
8e	65		UMPPA	CM	Vtr		Requalification du square Comarot	Adopté																		
8e	66		UMPPA	CM	Vtr		Bilan de la loi sur les locations meublées	Rejeté																		
8e	67		CI	CM	Vtr		Locations touristiques de courte durée	Rejeté																		
8e	67bis	28	Exécutif	CM	Vtr			Adopté (amendé oriellement)																		
9e			CM	CM		DAC 81		Adopté																		
9e			CM	CM		DAC 87		Adopté																		
9e			CM	CM		DPA 25		Adopté																		
9e	69	29	EELVA	CM	Vtr		Sélection des collections de la réserve centrale des bibliothèques sur campus Jérome	Adopté																		
9e	70	30	UMPPA	CM	Vtr		Demande de déplacement de l'œuvre de Mme Sophie CALLE et de M. Franck GERRY sur un emplacement plus approprié	Adopté (amendé oriellement)																		
9e	71	31	Exécutif	CM	Vtr		Pour sur la façade de la Mairie du 11e du portrait de M. Jules BAILLONNET	Adopté																		
9e	72	32	EELVA	CM	Vtr		Soutien au peuple syrien	Adopté (amendé)																		
9e	73	33	PCF-PG EELVA	CM	Vtr		Demande de libération de Numia ABU-JAWAL	Adopté																		